TRANSITION ÉNERGÉTIQUE MÉTAUX VALE QUÉBEC INC.

USINE DE SULFATE DE NICKEL DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DÉPOSÉE AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

NOVEMBRE 2024

RÉF. WSP : 005-CA0016429.5038-REV0
RÉF. VALE : G000268.01.02
N^{O} DE DOSSIER DGEES : 3211-14-045

VOLUME 2

Le rapport de l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'usine de sulfate de nickel de Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc. à Bécancour est divisé en 3 volumes comme suit :

Volume 1 : Le sommaire ainsi que les 11 chapitres de l'étude d'impact et les annexes A à D

Volume 2 : L'annexe E

Volume 3 : Les annexes F à I

Le présent document est le **Volume 2** qui contient :

- Annexe E - Directive ministérielle et consultation du MELCCFP sur les enjeux
  - E-1 Rapport d'évaluation environnementale de site - Phase I
  - E-2 Rapport d'évaluation environnementale de site - Phase II
  - E-3 Note technique – États des milieux naturels
  - E-4 Évaluation du potentiel de présence des espèces à statut particulier
  - E-5 Note technique - Inventaire de cavités de nidification du grand pic et de frênes noirs
  - E-6 Description du paysage

ANNEXE

E

RAPPORTS SECTORIELS ET AUTRES DONNÉES COMPLÉMENTAIRES SUR LE MILIEU RÉCEPTEUR

ANNEXE

E-1 *RAPPORT D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE - PHASE I*

VALE CANADA

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I

CONSTRUCTION D'UNE USINE DE SULFATE DE NICKEL POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES – PARTIE DU LOT 6 515 720, BÉCANCOUR (QUÉBEC)

MAI 2024

RÉF. WSP : CA0016429.5038
RÉF. CLIENT : R008124

VERSION FINALE

VALE CANADA

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I

CONSTRUCTION D'UNE USINE DE SULFATE DE NICKEL POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES – PARTIE DU LOT 6 515 720, BÉCANCOUR (QUÉBEC)

VERSION FINALE

RÉF. WSP : CA0016429.5038
RÉF. CLIENT : R008124

MAI 2024

WSP CANADA INC.
1135, BOULEVARD LEBOURGNEUF
QUÉBEC (QUÉBEC) G2K 0M5
CANADA

TÉLÉPHONE : +1-418-623-2254
TÉLÉCOPIEUR : +1-418-624-1857

WSP.COM

SIGNATURES

PRÉPARÉ PAR

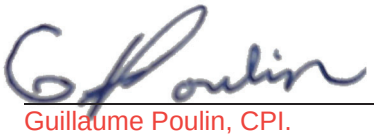

13 mai 2024

Guillaume Poulin, CPI.
Chargé de projet junior – Sites contaminés Est
Sciences de la Terre et environnement

Date

RÉVISÉ PAR

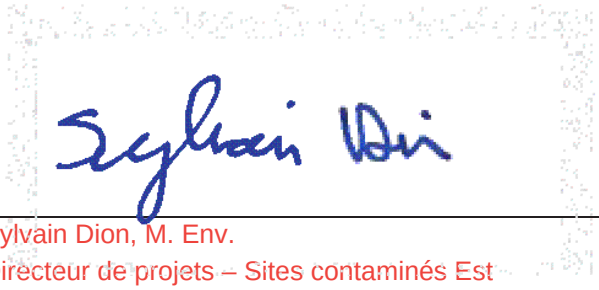

13 mai 2024

Sylvain Dion, M. Env.
Directeur de projets – Sites contaminés Est
Sciences de la Terre et environnement

Date

LIMITATIONS

WSP Canada Inc. (« WSP ») a préparé ce rapport uniquement pour son destinataire Vale Canada, conformément à la convention de consultant convenue entre les parties. Advenant qu'une convention de consultant n'ait pas été exécutée, les parties conviennent que les Modalités générales à titre de consultant de WSP régiront leurs relations d'affaires, lesquelles vous ont été fournies avant la préparation de ce rapport.

Ce rapport est destiné à être utilisé dans son intégralité. Aucun extrait ne peut être considéré comme représentatif des résultats de l'évaluation.

Les conclusions présentées dans ce rapport sont basées sur le travail effectué par du personnel technique, entraîné et professionnel, conformément à leur interprétation raisonnable des pratiques d'ingénierie et techniques courantes et acceptées au moment où le travail a été effectué.

Le contenu et les opinions exprimées dans le présent rapport sont basés sur les observations et/ou les informations à la disposition de WSP au moment de sa préparation, en appliquant des techniques d'investigation et des méthodes d'analyse d'ingénierie conformes à celles habituellement utilisées par WSP et d'autres ingénieurs/techniciens travaillant dans des conditions similaires, et assujettis aux mêmes contraintes de temps, et aux mêmes contraintes financières et physiques applicables à ce type de projet.

WSP dénie et rejette toute obligation de mise à jour du rapport si, après la date du présent rapport, les conditions semblent différer considérablement de celles présentées dans ce rapport; cependant, WSP se réserve le droit de modifier ou de terminer ce rapport sur la base d'informations, de documents ou de preuves additionnels.

WSP ne fait aucune représentation relativement à la signification juridique de ses conclusions.

La divulgation de tout renseignement faisant partie du présent rapport relève uniquement de la responsabilité de son destinataire. Si un tiers utilise, se fie, ou prend des décisions ou des mesures basées sur ce rapport, ledit tiers en est le seul responsable. WSP n'accepte aucune responsabilité quant aux dommages que pourrait subir un tiers suivant l'utilisation de ce rapport ou quant aux dommages pouvant découler d'une décision ou mesure prise basée sur le présent rapport.

WSP a exécuté ses services offerts au destinataire de ce rapport conformément à la convention de consultant convenue entre les parties tout en exerçant le degré de prudence, de compétence et de diligence dont font habituellement preuve les membres de la même profession dans la prestation des mêmes services ou de services comparables à l'égard de projets de nature analogue dans des circonstances similaires. Il est entendu et convenu entre WSP et le destinataire de ce rapport que WSP n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, de quelque nature que ce soit. Sans limiter la généralité de ce qui précède, WSP et le destinataire de ce rapport conviennent et comprennent que WSP ne fait aucune représentation ou garantie quant à la suffisance de sa portée de travail pour le but recherché par le destinataire de ce rapport.

En préparant ce rapport, WSP s'est fié de bonne foi à l'information fournie par des tiers, comme indiqué dans le rapport. WSP a raisonnablement présumé que les informations fournies étaient correctes et WSP ne peut donc être tenu responsable de l'exactitude ou de l'exhaustivité de ces informations.

Les bornes et les repères d'arpentage utilisés dans ce rapport servent principalement à établir les différences d'élévation relative entre les emplacements de prélèvement et/ou d'échantillonnage et ne peuvent servir à d'autres fins. Notamment, ils ne peuvent servir à des fins de nivelage, d'excavation, de construction, de planification, de développement, etc.

Ces limitations sont considérées comme faisant partie intégrante du présent rapport.

ÉQUIPE DE RÉALISATION

WSP CANADA INC. (WSP)

Révision	Sylvain Dion, M. Env.
Recherche et rédaction	Guillaume Poulin, CPI
Visite	Nabil Azzeddine, ing.
Cartographie et géomatique	Céline Pierre
Traitement de texte et édition	Linette Poulin

RÉFÉRENCE À CITER

WSP. 2024. Évaluation environnementale de site Phase I. Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques – Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec). Rapport produit pour Vale Canada. Réf. WSP : CA0016429.5038. 36 pages et annexes.

TABLE DES MATIÈRES

1 Introduction 1
1.1 Mise en contexte 1
1.2 Mandat et objectifs 1

2 Méthodologie 3
2.1 Revue documentaire 3
2.2 Visite du site à l'étude et des environs 3
2.3 Entrevues 3

3 Description générale du site à l'étude et des environs 5
3.1 Localisation et données générales 5
3.2 Topographie 5
3.3 Géologie 6
3.4 Hydrologie et hydrogéologie 6
3.5 Habitats sensibles 6
3.6 Autres contraintes 8

4 Revue documentaire 9
4.1 Titres de propriété 9
4.2 Photographies aériennes et images satellites 10
4.3 Cartes, plans et documents historiques 10
4.4 Dossiers d'entreprise et études antérieures 11
4.5 MELCCFP 12
4.6 RBQ 14
4.7 Ville de Bécancour 15
4.8 Énergir 15
4.9 Gouvernement du Canada 15

5 Description détaillée du site à l'étude 17
5.1 Occupation du terrain 17
5.2 Drainage des eaux de surface 17
5.3 Présence de remblai 17
5.4 Taches et signes de déversement 17
5.5 Transbordement et aires d'entreposage 17
5.6 Matières premières et dangereuses 17
5.7 Gestion des matières résiduelles 17
5.8 Équipement et machinerie 17
5.9 Eau potable, eaux sanitaires et effluents 18
5.10 Composants du bâtiment 18
5.11 Matières aéroportées 18

5.12 Autres éléments d'intérêt 18
5.13 Propriétés voisines 18

6 Sommaire de l'historique du site à l'étude et des propriétés voisines 21
6.1 Historique d'utilisation du site à l'étude 21
6.2 Historique d'utilisation des terrains adjacents 21

7 Bilan des enjeux environnementaux 23
7.1 Sources de contamination 23
7.2 Contexte règlementaire 23

8 Conclusions et recommandations 25

Références bibliographiques 27

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

Tableaux

Tableau 1	Liste des personnes interrogées	4
Tableau 2	Données générales concernant le site à l'étude	5
Tableau 3	Résumé des titres de propriété pour le site à l'étude	9
Tableau 4	Résumé des observations sur les photographies aériennes et images satellites	10
Tableau 5	Résumé des observations sur les cartes topographiques historiques	11
Tableau 6	Terrains contaminés dans un rayon de 1 km du site à l'étude	13
Tableau 7	Résultats de recherche dans les autres listes et registres environnementaux du MELCCFP	14
Tableau 8	Titulaires de permis de la RBQ dans un rayon de 1 km du Site	14
Tableau 9	Occurrence probable d'autres éléments d'intérêt sur le site à l'étude	18
Tableau 10	Résumé des observations notées sur les propriétés voisines	19

Cartes

Carte 1	Localisation du site	33
Carte 2	Plan du site et localisation des sources de contamination	35

Annexes

A	Extraits des répertoires gouvernementaux
B	Photographies aériennes et images satellites historiques
C	Cartes, plans et documents historiques
D	Documentation fournie par le client
E	Réponses aux demandes d'information
F	Autres documents consultés
G	Reportage photographique

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ACNOR :	Association canadienne de normalisation
BAnQ :	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
CDPNQ :	Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
CPTAQ :	Commission de la protection du territoire agricole du Québec
CVAC	Critère de protection de la vie aquatique, effet chronique
DMS :	Dépôt de matériaux secs
ECCC :	Environnement et Changement climatique Canada
ÉES :	Évaluation environnementale de site
Guide d'intervention :	Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés
HAP :	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
HP C_{10}-C_{50} :	Hydrocarbures pétroliers C_{10}-C_{50}
INRP :	Inventaire national de rejets des polluants
LEDCD :	Lieu d'enfouissement de débris de construction et démolition
LES :	Lieu d'enfouissement sanitaire
LET :	Lieu d'enfouissement technique
MELCCFP[1] :	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MRNF :	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
MIUF :	Mousse isolante d'urée formaldéhyde
MSCA :	Matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
Opta :	Opta Intelligence informationnelle
PACES :	Programme d'acquisition des connaissances sur les eaux souterraines (PACES)
Politique :	Politique de protection de sols et réhabilitation des terrains contaminés
RBQ :	Régie du bâtiment du Québec
RPRT :	Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains
RAA	Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère
SIGÉOM :	Système d'information géominière du Québec
SIH :	Système d'information hydrogéologique
WSP :	WSP Canada Inc.

1. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) depuis octobre 2022.
   Par le passé, ce ministère a été désigné par les différentes appellations suivantes :
   Ministère de l'Environnement (MENV; 1998 - 2005);
   Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP; 2005 - 2012);
   Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP; 2012 - 2014);
   Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC; 2014-2018);
   Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC; 2018 - 2022).

1 Introduction

1.1 Mise en contexte

Dans le contexte de la construction d'une usine de sulfate de nickel, la compagnie minière Vale Canada (Vale) souhaite procéder à la réalisation d'une évaluation environnementale de site (ÉES) Phase I de la partie du lot 6 515 720 à Bécancour (Québec). La carte 1 montre l'emplacement général du site à l'étude.

1.2 Mandat et objectifs

WSP Canada Inc. (WSP) a été mandatée le 16 octobre 2023 par monsieur Brad Keiser, directeur de projet chez Vale, afin d'effectuer cette étude.

L'objectif principal de l'ÉES Phase I est d'établir l'historique environnemental du site à l'étude, c'est-à-dire identifier les sources de contamination associées aux activités passées et actuelles réalisées sur le site à l'étude et dans le voisinage immédiat.

2 Méthodologie

L'approche retenue par WSP pour la réalisation de l'ÉES Phase I s'inspire de la norme CSA Z768-01 (Évaluation environnementale de site, phase I) publiée par l'Association canadienne de normalisation (ACNOR, 2002) ainsi que de la section 1.0 du Guide de caractérisation des terrains du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) (2003). La démarche comprend les quatre principales étapes suivantes :

- la revue documentaire de l'information historique pertinente au site à l'étude (plans, cartes, répertoires, rapports, etc.) obtenue auprès des organismes gouvernementaux et du propriétaire du site à l'étude;
- une visite du site à l'étude et de ses environs;
- une entrevue auprès d'une personne ou d'un organisme familier avec le site à l'étude;
- l'évaluation de l'ensemble de l'information et la rédaction d'un rapport.

2.1 Revue documentaire

L'historique d'utilisation du site à l'étude provient de la consultation de diverses sources d'informations énumérées dans le rapport. Cette information a été consultée par l'entremise de recherches sur l'internet au sein de sites publics (ministères, organismes, ville, etc.), de commandes sur des sites spécialisés ou dans les archives de WSP. Seules les informations jugées pertinentes pour le site à l'étude ont été utilisées dans l'étude. Les documents pertinents sont joints aux annexes A à G.

2.2 Visite du site à l'étude et des environs

Une visite du site à l'étude et de ses environs a été effectuée le 16 janvier 2024 par WSP, en compagnie de monsieur Mario Lecompte, coordonnateur construction chez Hatch Ltée, qui est une compagnie représentant Vale.

En plus de permettre la description du secteur, la visite visait l'identification sur place d'éventuels indices de contamination ainsi que des impacts significatifs sur sa qualité environnementale ayant pu être engendrés par les activités pratiquées sur le site à l'étude et les terrains voisins. Les photographies les plus pertinentes prises au cours de la visite sont insérées à l'annexe G.

2.3 Entrevues

Une entrevue a été réalisée avec la personne listée au tableau 1, afin de corroborer et de compléter les renseignements recueillis lors de la revue documentaire et de la visite. Les informations recueillies ont été intégrées aux différentes sections du rapport en lien avec les sujets traités.

Tableau 1 Liste des personnes interrogées

Nom	Fonction / Compagnie	Information recherchée	Moyen et date de l'entrevue
M. Mario Lecompte	Représentant sur le site pour le client	Connaissance des lieux	En personne le 16 janvier 2024

3 Description générale du site à l'étude et des environs

3.1 Localisation et données générales

La carte 1 présente la localisation du site à l'étude et les limites de propriété approximatives, établies à partir d'un plan d'arpenteur de René Beaudoin Q.L.S. (Beaudoin, 2022). Les données générales concernant le site à l'étude obtenues au moment de la visite sont présentées au tableau 2. La description détaillée est présentée à la section 5. Afin de faciliter la description du site à l'étude et de ses environs, celui-ci est considéré se trouver sur le boulevard Bécancour, malgré la présence d'une piste cyclable entre la route et le site.

Tableau 2 Données générales concernant le site à l'étude au moment de la visite

Adresse :	Bécancour (Québec)	
Lots et cadastre :	6 515 720, cadastre rénové du Québec	
Coordonnées géographiques (NAD83) :	Latitude : 46° 21' 12,40'' N	Longitude : 72° 24' 17,77'' O
Superficie :	187 357 m²	
Propriétaire :	Comité des entreprises et organismes du Parc industriel et portuaire de Bécancour (CEOP)	
Occupation actuelle :	Terrain inoccupé et vacant	
Type d'activité :	Site vacant	
Zonage :	02-209	
Usages autorisés par le zonage :	I1 : Industrie légère I2 : Industrie lourde P3 : Utilité publique P4 : Conservation	
Zonage des terrains voisins :	Terrains au sud, à l'ouest et à l'est : Même zonage que le site à l'étude Terrain au nord : autoroute et servitude du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)	

3.2 Topographie

La carte topographique la plus récente (RNCan, 2024) montre que le site à l'étude est à une altitude d'environ 10 m au-dessus du niveau moyen des mers. La topographie générale du secteur est plane. L'écoulement se fait vers le nord-ouest, en direction du fleuve Saint-Laurent.

Le site à l'étude est plus bas que la propriété adjacente au sud et plus haut que la propriété adjacente au nord.

3.3 Géologie

La carte interactive du SIGÉOM (MRNF, 2024a) indique que le socle rocheux du site à l'étude fait partie de la province géologique de la plate-forme du Saint-Laurent et est composé de calcaire dans la partie nord-ouest et de shale rouge, de grès vert, de siltstone, de gypse et d'anhydrite dans la partie sud-est. Les dépôts meubles naturels, quant à eux, sont des sédiments alluviaux de terrasse fluviale pour le secteur nord-ouest. Pour le secteur sud-est du site à l'étude, il s'agit d'un substrat rocheux principalement composé de till remanié d'une épaisseur qui est généralement de moins de 1 m.

Les données colligées dans le SIH n'ont pas permis d'établir avec plus de précision la stratigraphie du site à l'étude à partir des puits du secteur.

3.4 Hydrologie et hydrogéologie

Le fleuve Saint-Laurent s'écoule à environ 2,8 km au nord-ouest du site à l'étude et la rivière Bécancour s'écoule à environ 1,9 km à l'ouest du site.

Le gradient hydraulique du secteur serait faible, avec une tendance vers le nord-ouest, en direction du fleuve Saint-Laurent. La présence d'infrastructures souterraines peut toutefois affecter l'écoulement de façon locale.

Dans le SIH, un puits est répertorié dans un rayon de 1 km du site à l'étude; il se retrouve à plus de 950 m de celui-ci. Aucun puits ne se situe en aval du site à l'étude. Il est peu probable que ce puits serve à l'alimentation en eau potable étant donné son emplacement et sa distance du site et le fait que le secteur du parc industriel est déjà desservi par un réseau de distribution d'eau potable.

Selon les informations recueillies au Répertoire des installations municipales de distribution d'eau, la prise d'eau municipale du centre-ville de Bécancour se trouve à la rivière Bécancour (3,5 km du site à l'étude).

Le puits répertorié au SIH dans un rayon de 1 km du site à l'étude est affiché sur la carte 1.

Les données recueillies lors du PACES indiquent que l'indice DRASTIC calculé pour le secteur varie entre 106 et 148, soit une vulnérabilité significative à élevée.

3.5 Habitats sensibles

3.5.1 Milieux protégés

La carte interactive des aires protégées du MELCCFP (2024c) montre qu'aucune réserve écologique et aucun parc national ou provincial n'est situé dans un rayon de 3 000 m du site à l'étude.

Une vérification effectuée auprès du Répertoire du patrimoine culturel du Québec a permis de confirmer qu'aucun site archéologique n'est présent à proximité du site à l'étude.

Le territoire de la SPIPB, incluant le site proposé pour le présent projet, est situé à moins de 5 km de W8linak et constitue un secteur d'une haute importance pour la Nation W8banaki, qui le fréquente et qui l'occupe de manière continue depuis des temps immémoriaux. De fait, l'ensemble du territoire de la SPIPB comporte un potentiel archéologique d'intérêt pour la Nation W8banaki. Il est également parmi les derniers milieux naturels non perturbés à proximité de la communauté de W8linak. Les W8banakiak y pratiquent leurs activités traditionnelles, notamment la chasse au cerf de Virginie, à l'orignal et au petit gibier, la trappe d'animaux à fourrure, la récolte de bois de cerfs tombés au sol à des fins artisanales et la cueillette de plusieurs espèces floristiques. Ces activités traditionnelles et culturellement significatives sont systématiquement familiales et intergénérationnelles, et contribuent à la transmission de connaissances et à la continuité culturelle.

Une étude de potentiel archéologique concernant l'ensemble du territoire de la SPIPB a été réalisée par le Bureau du Ndakina en 2022. Selon cette étude, le site du présent projet se trouve dans une zone de faible potentiel et aucune intervention archéologique supplémentaire n'est recommandée avant les travaux.

3.5.2 Milieux humides

Une étude de caractérisation écologique a été effectuée par la firme Avizo Experts-conseils dans le cadre d'une demande d'autorisation ministérielle pour le lot 6 515 719. La cartographie fournie dans ce rapport a permis de confirmer qu'il y a présence de zones classifiées comme milieux humides sur le site. Cette carte est présentée à l'annexe F.

Cependant, ce sont des milieux humides qui étaient le sujet de cette demande d'autorisation et qui ont été détruits dans le cadre des travaux de remblais et de déblais des ruisseaux Mayrand et Zéphirin-Deshaies. Seul le ruisseau Mayrand se trouve sur le site. Des travaux de déboisement ont par ailleurs été effectués dans le cadre de travaux de caractérisation géoenvironnemental et sont prévus pour l'implantation de la future usine.

3.5.3 Espèces ou habitats menacés

Une liste des espèces à statut spécial présentes dans un rayon de 5 km du site à l'étude a été extraite de la carte interactive du CDPNQ afin d'identifier les espèces qui pourraient potentiellement se trouver sur le site à l'étude ou dans les zones végétalisées adjacentes. Le rapport d'occurrence complet est présenté à l'annexe F. Au total, sept espèces floristiques et 10 espèces fauniques sont signalées dans cette zone. Ces espèces (menacées ou vulnérables) ont le potentiel d'être présentes dans les zones végétalisées du site à l'étude ou adjacentes. Cependant, selon l'étude d'Aviso et les conditions du site à l'étude au moment de leur étude, le potentiel qu'il y ait présence d'habitats pour les espèces listées ci-bas est de faible à moyenne.

Espèces floristiques :

- Arisème dragon (*Arisaema dracontium*) – Désignée menacée ou vulnérable au Québec, préoccupante au Canada.

Espèces fauniques :

- Chat-fou des rapides (*Noturus falvus*) – Désignée menacée ou vulnérable au Québec, sans statut fédéral;
- Dard de sable (*Ammocrypta pellucida*) – Désignée menacée ou vulnérable au Québec, menacée au Canada.

- Fouille-roche gris (*Percina copelandi*) – Désignée menacée ou vulnérable au Québec, préoccupante au Canada;
- Méné d'herbe (*Notropis bifrenatus*) – Désignée menacée ou vulnérable au Québec, sans statut fédéral;
- Petit blongios (*Ixobrychus exilis*) – Désignée menacée ou vulnérable au Québec, menacée au Canada.

De plus, les espèces floristiques suivantes sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables : le carex massette, l'échinochloé de Walter, l'iris de Shreve, le noyer cendré, le strophostyle ochracé et la véronique en chaîne. Pour les espèces fauniques, le hibou des marais, le méné à tête rose et la salamandre à quatre orteils sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et la guifette noire est candidate pour être désignée menacée ou vulnérable.

L'absence ou l'état des espèces menacées d'un territoire particulier n'est jamais définitif et ne doit pas être considéré comme un substitut aux inventaires de terrain requis dans le cadre des évaluations environnementales. Aucun biologiste n'a été mandaté pour la réalisation d'un inventaire faunique et floristique lors de ce mandat.

3.6 Autres contraintes

Aucune autre contrainte n'a été identifiée pour ce site.

3.6.1 Zone agricole

Une vérification effectuée auprès de la CPTAQ a permis de confirmer que le site à l'étude ne fait pas partie de la zone agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire agricole.

3.6.2 Zone inondable

Une vérification effectuée avec la carte d'inventaire des zones de inondables du Canada a permis de confirmer qu'une petite section au nord-ouest du site à l'étude pourrait potentiellement se retrouver en zone inondable.

3.6.3 Glissements de terrain

Une vérification effectuée auprès du MTMD a permis de confirmer qu'aucun site à risque de glissements de terrain n'est présent à proximité du site à l'étude.

4 Revue documentaire

4.1 Titres de propriété

Les titres de propriété permettent d'identifier les différents propriétaires et locataires du site à l'étude au fil des ans, donnant des indices quant à son occupation. L'Index des immeubles contient également de l'information relative au dépôt d'avis de contamination et d'avis de restriction d'utilisation, le cas échéant. Les documents consultés sont joints à l'annexe A.

La partie du lot 6 515 720 du cadastre du Québec se trouvant sur le site à l'étude résulte de la fusion d'une partie des lots 3 294 593 et 3 294 594. Ces deux lots provenaient de la rénovation des anciens lots 207, 208, 209, 211 et 212 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Nativité-de-Bécancour, dans la circonscription foncière de Nicolet (Nicolet2). À noter que ces anciens lots sont partiellement sur le site à l'étude, et que le lot 6 515 720 est composé d'une partie d'une trentaine d'anciens lots de la Paroisse qui ne sont pas d'intérêt pour cette étude, étant donné qu'il ne se retrouve pas dans le secteur actuel du site à l'étude.

Tableau 3 Résumé des titres de propriété pour le site à l'étude

Période de possession	Propriétaire	Domaine d'activités et/ou utilisation du site à l'étude	Autres informations d'intérêt
1969 à ce jour	Comité des entreprises et organismes du Parc industriel et portuaire de Bécancour (CEOP)[1]	Associations commerciales	Aucun bâtiment sur le site
1964 à 1969	Trust Générale du Canada (maintenant Banque Nationale du Canada)	Société financière	Les lots achetés étaient uniquement composés de terres agricoles avec des maisons à leur extrémité nord-ouest respective.
Avant 1964	Différents propriétaires	Non précisée	

1 : Le Comité des entreprises et organismes du Parc industriel et portuaire de Bécancour (CEOP) porte ce nom depuis novembre 2010 et se nommait Société du parc industriel et portuaire de Bécancour auparavant. Elle portait le nom de Société du Parc Industriel du Centre-du-Québec (S.P.I.C.Q.) avant l'année 2000.

La consultation des chaînes de titre, des actes de vente et des baux a permis d'établir qu'il existe des sources de contamination potentielles. Un avis de contamination a été soumis pour le lot 6 515 720 ainsi que pour plusieurs lots voisins en février 2023. Cet avis de contamination fait référence à une étude de Phase II qui a été effectuée afin d'adresser la contamination sur le terrain voisin à l'est du site. Les concentrations ont toutefois été déterminées comme étant sous les limites du RPRT. De plus, la compagnie Gaz Inter-cité Québec inc. (acquise par Énergir en 1985) a un droit de servitude sur les anciens lots 208, 209, 211 et 212 depuis 1985. La compagnie Junex inc. a aussi signé un bail d'exploitation de saumure s'appliquant sur une partie des anciens lots 211 et 212; aucune exploitation n'a toutefois été faite sur le site à l'étude.

4.2 Photographies aériennes et images satellites

Le tableau 4 résume les principaux éléments observés sur l'ensemble des photographies consultées, dont une copie est présentée à l'annexe B.

Tableau 4 Résumé des observations sur les photographies aériennes et images satellites

Numéro de référence (échelle)	Année	Observations	
		Site	Terrains voisins
Q65600-167 (1 : 15 840)	1965	– Le site semble être uniquement composé de terres agricoles. – Petite partie d'une zone d'entreposage ou dépotoir voisin empiétant sur le coin nord-est du site.	– Les terrains voisins sont agricoles ou boisés, avec présence d'une résidence à l'extrémité nord-ouest des terres. – Au nord, une route est aménagée. – Le terrain au coin nord-est du site semble avoir été utilisé comme zone d'entreposage de matériaux inconnus ou cimetière d'autos.
Q76502-040 (1 : 15 000)	1976	– Aucun changement significatif	– Les maisons en bordure du boulevard Bécancour ont été démolies dans le cadre de la construction du nouveau boulevard..
Q87898-059 (1 : 15 000)	1987	– Aucun changement significatif	– Aucun changement significatif
HMQ97130-221 (1 : 15 000)	1997	– Certaines portions du terrain (anciennes terres agricoles) semblent avoir été laissées en friches	– Aucun changement significatif
Images satellites	Août 2007	– Présence d'un jeune boisé	– Aucun changement significatif
	Août 2017	– Principalement boisé	– Aucun changement significatif

Note : Les adresses mentionnées sont celles en vigueur en 2024.

L'analyse de ces documents révèle que le site à l'étude a toujours été vacant, et ce, depuis au moins 1967. Il ne semble pas y avoir d'activités commerciales ou industrielles sur les propriétés adjacentes au site à l'étude. Il y avait une zone d'entreposage qui pourrait s'apparenter à un cimetière d'autos sur le terrain au coin nord-est du site à l'étude, empiétant quelque peu sur celui-ci.

4.3 Cartes, plans et documents historiques

Des copies des documents consultés sont présentées à l'annexe C.

4.3.1 Cartes topographiques historiques

Les cartes topographiques historiques fournissent des informations générales concernant l'utilisation du territoire, notamment en ce qui concerne la configuration des réseaux ferroviaire et électrique.

Trois cartes couvraient le site à l'étude (1981, 1993 et 1998). Les informations recueillies sur ces documents sont résumées au tableau 5. Ces cartes topographiques viennent confirmer l'occupation du territoire qui a été observée sur les photographies aériennes, soit que le site à l'étude est vacant depuis au moins la fin des années 1970.

Tableau 5 Résumé des observations sur les cartes topographiques historiques

Année	Observations	
	Site	Terrains voisins
1981	– La partie nord-ouest du site est agricole, le reste est boisé.	– Les terrains voisins sont agricoles ou boisés. – Au nord, une route est aménagée.
1993	– Aucune modification significative.	– Aucune modification significative.
1998	– Aucune modification significative.	– Aucune modification significative.

4.3.2 Plans d'assurance-incendie

Les plans d'assurance-incendie de l'Underwriters' Survey Bureau fournissent des informations précises sur l'utilisation du territoire, notamment en ce qui a trait à la configuration du réseau routier et à la nature des activités pratiquées sur certaines propriétés. Dans certains cas, ces plans montrent également les matériaux de construction des bâtiments ainsi que la localisation passée d'équipements de chauffage et de réservoirs souterrains et hors sol de produits pétroliers.

Selon la recherche effectuée, aucun plan ne couvre le site à l'étude.

4.3.3 Dossiers d'assurance-incendie

Le groupe Opta détient des documents liés à l'assurance-incendie pour certaines propriétés bâties, comme des rapports d'inspection, des plans d'assurance-incendie et des plans du site à l'étude produits par le Groupement technique des assureurs (GTA). Certaines informations d'intérêt peuvent être obtenues dans ces documents, par exemple des détails relatifs à l'occupation et à la construction du bâtiment, aux systèmes de chauffage, aux procédés et aux produits chimiques utilisés. La présence de chambres électriques, de transformateurs, de chaudières et de réservoirs de produits pétroliers peut aussi être documentée.

Puisqu'aucun bâtiment n'est présent ou n'a déjà été présent sur le site à l'étude, il n'a pas été jugé nécessaire de transmettre une demande au groupe Opta.

4.4 Dossiers d'entreprise et études antérieures

Des copies des documents consultés sont présentées à l'annexe D.

4.4.1 Certificat de localisation

Aucune information d'intérêt pour l'ÉES Phase I, telle que la présence d'équipements de chauffage ou de réservoirs souterrains, n'était présentée sur ce document. Effectivement, aucun bâtiment n'existe sur le site à l'étude; le seul plan disponible est donc un plan d'arpenteur de la firme René Beaudoin L.S.Q. (2022).

4.4.2 Rapports

Une étude des milieux humides a été effectuée par la firme Avizo Experts Conseil (2022) pour la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour dans le cadre d'une demande d'autorisation ministérielle pour des travaux de remblais en milieux humides ou hydriques. Ce rapport permet de localiser les ruisseaux présents sur le site ainsi que les milieux humides détruits sur le site.

Une étude environnementale de site de Phase I et II effectuée par Jacobs (2022) a aussi été fournie pour le lot 6 515 719, situé directement à l'est du site à l'étude. Cette étude a été faite dans le cadre de la construction d'une usine de production de matériaux actifs de cathodes pour voitures électriques. En raison du zonage et de l'usage industriel projeté sur le site à l'étude, les critères à respecter sont les critères génériques « C ». Les travaux sont en cours en 2024. L'étude confirme que les concentrations en polluants dans les sols et les eaux souterraines sur ce site se trouvaient sous les limites précisées dans le RPRT pour l'usage industriel projeté de ce terrain avant les travaux de construction de l'usine.

Une étude de Phase III (WSP, 2022) a aussi été effectuée par WSP pour le lot voisin à l'est (6 515 719) afin de compléter la caractérisation environnementale des sols réalisée initialement par Jacobs et dans le but d'optimiser la gestion des sols excavés lors des travaux de construction de la nouvelle usine. L'étude visait également à compléter la caractérisation environnementale des eaux de surface et des eaux souterraines sur ce même site. Selon l'analyse des échantillons prélevés, certains échantillons ont révélé des concentrations en manganèse se trouvant dans la plage B-C ainsi que certains paramètres se trouvant dans la plage A-B. La caractérisation de l'eau souterraine a révélé la présence de manganèse, d'arsenic, de chlorures, de fluorures et d'azote ammoniacal. Ces résultats étaient tous inférieurs aux seuils d'alertes et au RES, sauf pour l'azote ammoniacal qui était supérieur au seuil d'alerte, et les fluorures qui avaient une concentration supérieure au RES. Les puits d'observation avec des dépassements se trouvaient toutefois à l'extérieure du site à l'étude. Les impacts sur les eaux de surface étaient pour l'aluminium, le fer, l'azote ammoniacal, les chlorures et les fluorures. L'étude de WSP a permis de relever des concentrations en fluorures dans les stations amont et aval du ruisseau Mayrand qui dépassaient le critère CVAC. La station amont du ruisseau Mayrand avait aussi une concentration supérieure au CVAC pour les nitrates. Pour les autres paramètres, les concentrations se trouvaient sous les seuils d'alerte.

L'étude de WSP (2022) mentionne d'ailleurs que la présence d'un ancien site d'enfouissement des déchets dangereux situé au sud du site pourrait être une des sources de contamination des eaux de surface et des eaux souterraines sur le site à l'étude, notamment pour les fluorures.

4.5 MELCCFP

4.5.1 Documents obtenus par une demande d'accès à l'information

Le 30 janvier 2024, une demande a été transmise à la direction régionale du Centre-du-Québec du MELCCFP afin d'obtenir tous les documents relatifs à l'environnement qu'elle posséderait pour le site à l'étude.

Le 16 février 2024, le MELCCFP transmettait à WSP les documents suivants :

- Autorisation pour des travaux de remblais en milieux humides ou dans le littoral, 10 mars 2023;
- Autorisation pour des travaux de remblais en milieux humides ou dans le littoral, 25 octobre 2023;
- Modification d'autorisation pour des travaux de remblais en milieux humides ou dans le littoral, 16 novembre 2023.

L'analyse de ces documents a permis de constater qu'une autorisation ministérielle a été donnée pour des travaux en milieux humides et dans le littoral du ruisseau Mayrand se trouvant sur le site à l'étude ainsi que sur plusieurs lots voisins. Ces autorisations ont été demandées dans le cadre du prolongement de conduites d'eaux souterraines dans le secteur.

La réponse du MELCCFP est présentée à l'annexe E.

4.5.2 Répertoire des terrains contaminés

Selon ce répertoire, trois terrains contaminés sont répertoriés dans un rayon de 1 km du site à l'étude. Les terrains présents dans ce rayon sont décrits au tableau 6.

Tableau 6 Terrains contaminés dans un rayon de 1 km du site à l'étude

Nom du dossier	Adresse	Nature des contaminants (matrice)	Qualité résiduelle des sols	Distance approximative par rapport au site à l'étude
Académie des pompiers Terrain de pratique Bécancour	900, avenue Jean-Demers, Bécancour	HAP, HP C_{10}-C_{50}, S_{tot}	Réhabilitation non terminée	1 km à l'ouest
ÉcoPro Cam Canada, S.E.C.	900 avenue Georges E. Ling, Bécancour G9H 4V2	Baryum, manganèse	Réhabilitation non nécessaire	450 m au nord
Lieu d'entreposage de Bécancour	805, avenue Georges E. Ling, Bécancour	Baryum, HAP, HP C_{10}-C_{50}	Réhabilitation terminée en 2011	900 m au nord
Société du parc industriel de Bécancour	805, avenue Georges E. Ling, Bécancour	Baryum	Réhabilitation non nécessaire	900 m au nord

À noter que les deux derniers dossiers portent sur le même terrain contaminé, mais pour des avis de contamination différents.

Étant donné la distance et la position de ces terrains par rapport au site à l'étude, ils ne constituent pas une source de contamination significative pour celui-ci.

4.5.3 Registre des interventions d'Urgence-Environnement

Selon ce registre, une intervention est répertoriée dans un rayon de 1 km du site à l'étude, soit un déversement de produits pétroliers survenu le 16 février 2024 au 805, avenue Jean Demers. Selon les informations fournies par le MELCCFP, cette intervention ne concernait pas le site à l'étude. De plus, comme c'était un événement de brûlage de matières résiduelles et que le milieu touché a uniquement été l'atmosphère, cet événement ne constitue pas une source de contamination significative pour le site à l'étude.

4.5.4 Autres listes et registres environnementaux

Les résultats de recherche dans les autres listes et registres environnementaux du MELCCFP sont résumés au tableau 7.

Tableau 7 Résultats de recherche dans les autres listes et registres environnementaux du MELCCFP

Source	Constat
Répertoire des dépôts de sols et de résidus industriels	Aucun dépôt de sols et de résidus industriels dans un rayon de 1 km du site à l'étude.
Liste des LES et LET autorisés et exploités Liste des lieux d'enfouissement en milieu nordique (LEMN) autorisés en exploitation et liste des lieux d'enfouissement en tranchée (LEET) autorisés et en exploitation	Aucun LES, LET, LEET ou LEMN dans un rayon de 1 km du site à l'étude.
LISTE des LEDCD autorisés et exploités (anciennement Liste des DMS en exploitation)	Aucun LEDCD ou DMS dans un rayon de 1 km du site à l'étude.
Liste des centres régionaux de traitement de sols contaminés autorisés au Québec pour usage public	Aucun centre dans un rayon de 1 km du site à l'étude.
Lieux commerciaux d'enfouissement sécuritaire de sols conformes au Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés	Aucun lieu dans un rayon de 1 km du site à l'étude.
Titulaires de permis – Matières dangereuses résiduelles	Aucun titulaire dans un rayon de 1 km du site à l'étude.

4.6 RBQ

4.6.1 Titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé

Selon la Liste des titulaires d'un permis d'utilisation pour des équipements pétroliers à risque élevé de la RBQ, une propriété détentrice d'équipements pétroliers à risque élevé est répertoriée dans un rayon de 1 km du site à l'étude. Cette propriété est décrite au tableau 8.

Tableau 8 Titulaires de permis de la RBQ dans un rayon de 1 km du site à l'étude

Titulaire	Identification du site à l'étude	Adresse	Nombre de réservoirs (capacité autorisée)	Distance par rapport au site à l'étude
Construction Lavigne et Baril inc.	Chantier Poplar	805, avenue Georges E. Ling, Bécancour G9H 4V2	1 (23 021L)	900 m au nord-est

Étant donné la distance et la position de ces propriétés par rapport au site à l'étude, elles ne constituent pas une source de contamination significative pour celui-ci.

4.6.2 Registre des Sites d'équipements pétroliers

Selon ce registre, aucun site d'équipements pétroliers non listé à la section précédente n'est répertorié dans un rayon de 1 km du site à l'étude.

4.7 Ville de Bécancour

4.7.1 Documents obtenus par une demande d'accès à l'information

Le 30 janvier 2024, une demande a été transmise à la Municipalité de Bécancour afin d'obtenir tous les documents relatifs à l'environnement qu'elle posséderait pour le site à l'étude. Le 22 février 2024, madame Ève Morin, adjointe au responsable de l'accès au document, transmettait à WSP les documents suivants :

- Grille des usages et normes de la ville de Bécancour;
- Copie de la matrice graphique du site.

Ces documents révèlent que :

- Le zonage actuel permet les usages industriels légers et une des sections permet aussi les bâtiments industriels lourds.

La réponse de la Bécancour est présentée à l'annexe E.

4.8 Énergir

Aucune demande n'a été faite à Énergir vu l'absence de bâtiments sur le site à l'étude. La présence d'une conduite de distribution de gaz naturel en bordure du boulevard Bécancour, au nord du site à l'étude, a toutefois été confirmée par les plans d'arpenteurs fournis par le client.

4.9 Gouvernement du Canada

4.9.1 Inventaire des sites contaminés fédéraux

L'Inventaire des sites contaminés fédéraux du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada contient de l'information concernant plus de 22 000 sites contaminés sous la responsabilité des ministères, organismes et sociétés d'État. Cet inventaire inclut également les sites contaminés non fédéraux pour lesquels le gouvernement du Canada a accepté certaines ou l'ensemble des responsabilités financières.

Selon cet inventaire, aucun site contaminé fédéral n'est répertorié dans un rayon de 1 km du site à l'étude.

4.9.2 Inventaire national des rejets de polluants

Selon l'INRP, les activités de Services de transformation Bécancour inc., situé à 1 400 m au nord-est du site à l'étude, émettent des matières particulaires fines, du SO_2, du CO, du NH_3 et du NOx. Selon SNC-Lavalin inc. (2013), les rejets de SO_2 et de CO sont négligeables, soit moins de 1 % des normes de qualité de l'air ambiant du RAA. Les rejets de NO2 représentent 8,5 % des normes, les rejets de NH3 représentent 23 % des normes et les rejets de matières particulaires représentent aussi 23 % des normes. Lorsque ces rejets sont ajoutés aux concentrations initiales dans le secteur, il est démontré que ces rejets ne causeraient pas de dépassement des normes de qualité de l'air, bien que les matières particulaires fines atteindraient 90 % de leur concentration permise.

Puisque les vents dominants à 10 m du sol proviendraient du sud-ouest ou sud-sud-ouest 24,4 % du temps et du nord-est 14,3 % du temps, le site ne serait donc pas affecté de façon significative par ces émissions la majeure partie du temps. Lorsque les vents sont dans la direction du site à l'étude, l'usine pourrait cependant avoir un impact potentiel sur le niveau de contamination du site à l'étude. Toutefois, considérant la distance, les impacts potentiels sont considérés peu significatifs.

L'étude de modélisation de la dispersion atmosphérique et du panache des tours de refroidissement de l'usine est présentée à l'annexe F.

4.9.3 Régie de l'énergie du Canada

Selon la carte interactive des pipelines de la Régie de l'énergie du Canada, aucun pipeline n'est présent dans un rayon de 1 km du site à l'étude.

5 Description détaillée du site à l’étude

5.1 Occupation du terrain

Le terrain occupe une superficie de 187 357 m^2 et est vacant. Un ruisseau en direction nord-ouest sépare le site à l’étude en deux.

5.2 Drainage des eaux de surface

Sur le site à l’étude, selon l’occupation actuelle du terrain, les précipitations sont susceptibles soit de s’infiltrer directement dans les sols, étant donné l’absence de surfaces imperméables, soit de se diriger vers le système de fossé de drainage présent sur le site à l’étude.

5.3 Présence de remblai

La visite n’a pas permis de vérifier la présence de remblai significatif sur le site à l’étude et la nature de ce remblai, s’il y a lieu.

5.4 Taches et signes de déversement

Aucun signe de déversement n’a été observé sur le site à l’étude lors de la visite.

5.5 Transbordement et aires d’entreposage

Aucune aire de transbordement ou d’entreposage n’a été observée sur le site à l’étude lors de la visite.

5.6 Matières premières et dangereuses

Aucune matière première et aucune matière dangereuse n’est utilisée sur le site à l’étude.

5.7 Gestion des matières résiduelles

Aucune matière résiduelle n’est produite sur le site à l’étude.

5.8 Équipement et machinerie

Aucun équipement ou machinerie n’a été aperçu sur le site à l’étude ou à proximité lors de la visite.

5.9 Eau potable, eaux sanitaires et effluents

Il n'y a présentement aucun bâtiment sur le site à l'étude.

5.10 Composants du bâtiment

Il n'y a présentement aucun bâtiment sur le site à l'étude.

5.11 Matières aéroportées

Les activités de fabrication de produits métalliques réalisées au 7000, rue Yvon-Trudeau (Services de transformation Bécancour Inc.), sont susceptibles d'émettre des matières particulaires fines qui pourraient être transportées par le vent et affecter la qualité environnementale des sols de surface du site à l'étude. Comme mentionné à la section 4.9.2, il a toutefois été déterminé que ces rejets étaient sous les normes permises dans la RAA et ne constituent pas une source potentielle significative de contamination du site à l'étude.

5.12 Autres éléments d'intérêt

Le tableau 9 résume l'occurrence probable d'autres éléments d'intérêt sur le site à l'étude.

Tableau 9 Occurrence probable d'autres éléments d'intérêt sur le site à l'étude

Élément	Occurrence	Emplacement
Bruit suspect	Non observé lors de la visite	-
Vibrations	Non observées lors de la visite	
Odeurs suspectes	Non observées lors de la visite	-
Radon et substances radioactives	Aucun indice de la présence de tels enjeux lors de la visite	-
Mercure	Aucun bâtiment existant sur le site	-
Électromagnétisme	Présence non anticipée (pas de ligne électrique à proximité)	-
Moisissures	Non observées lors de la visite	-
Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	Non observées lors de la visite	-
Fientes d'oiseaux	Aucune zone de concentration importante observée	-
Contaminants émergents	Non observés lors de la visite	-

5.13 Propriétés voisines

Aux limites du site à l'étude, on retrouve les propriétés décrites au tableau 10.

Tableau 10 Résumé des observations notées sur les propriétés voisines

Direction	Occupation	Éléments d'intérêt
Sud	Terrains vacants	-
Ouest	Terrain vacant	-
Nord	Piste cyclable et Autoroute 30. Conduite souterraine de gaz naturel.	-
Est	Usine en construction	Zone de chantier pour la construction de l'usine de matériaux pour cathodes de voitures électriques

6 Sommaire de l'historique du site à l'étude et des propriétés voisines

6.1 Historique d'utilisation du site à l'étude

- Avant 1964, le site était composé de plusieurs lots appartenant à des particuliers et leur occupation était principalement agricole.
- Avant 1976, des zones d'entreposage de matériaux inconnus empiétaient légèrement à la limite nord-est du site à l'étude.
- En 1964, la Trust Générale du Canada (maintenant Banque Nationale du Canada) a acheté les terrains aux différents propriétaires. L'occupation du territoire est restée la même. Selon les photos aériennes disponibles, il n'y aurait pas eu de bâtiment présent sur le site depuis au moins 1965.
- En 1969, la Trust Générale du Canada a cédé les terres agricoles du site à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB) (maintenant le Comité des entreprises et organismes du Parc industriel et portuaire de Bécancour [CEOP]).
- L'occupation semble être restée la même jusqu'à au moins 1987. Les terres agricoles ne semblent pas avoir été exploitées par la suite et plusieurs parcelles sont maintenant laissées en friche.

6.2 Historique d'utilisation des terrains adjacents

- En 1965, les terrains voisins étaient tous boisés ou agricoles, des maisons/bâtiments résidentiels existaient au nord du terrain en bordure de l'actuel boulevard de Bécancour.
- Avant 1976, des zones d'entreposage de matériaux inconnus pouvant être associées à un ancien cimetière d'autos étaient présentes au nord-est du site. Cette zone empiétait légèrement à la limite nord-est du site à l'étude.
- En 1976, les maisons avaient été démolies et il existait maintenant une route au nord des terres agricoles.
- Entre 1976 et 2022, il ne semble pas y avoir eu de modification significative des terrains voisins, c'est-à-dire que l'utilisation est restée agricole ou boisée.
- En 2022, un projet de construction d'usine de matériaux pour cathodes de voitures électriques a débuté sur le lot directement à l'est du site à l'étude. Les études environnementales de sites ont été effectuées et la construction est en cours en 2024.

7 Bilan des enjeux environnementaux

7.1 Sources de contamination

7.1.1 Activités du site à l'étude

Les informations portées à l'attention de WSP au cours de l'ÉES Phase I n'ont pas permis d'identifier des sources de contamination potentielles (SPC) ou réelles (SRC). Une source non significative de contamination (SNS) a été colligée en lien avec les activités antérieures d'entreposage réalisées à la limite nord-est du site à l'étude.

7.1.2 Activités sur les terrains voisins

Les informations portées à l'attention de WSP au cours de l'ÉES Phase I ont permis d'identifier des sources de contamination potentielles (SPC) et non significatives (SNS) en lien avec les activités réalisées sur les terrains voisins du site à l'étude, soit :

- Présence d'une zone d'entreposage et de recyclage d'automobiles sur le terrain au coin nord-est empiétant quelque peu sur le site à l'étude, jusqu'à au moins 1965. Les contaminants associés à cette zone d'entreposage seraient les métaux lourds, les hydrocarbures pétroliers et les solvants (SPC-01).
- Présence d'un ancien site d'enfouissement de déchets dangereux à 1 800 m au sud du site, concentration en fluorure dans le ruisseau Mayrand observée lors de l'EES Phase III (WSP, 2022) du terrain voisin (SPC-02).
- Rejets de matières particulaires aéroportées fines par une usine à 1 400 m au nord-est du site, rejets sous les limites permises de la RAA (SNS-01).

7.2 Contexte règlementaire

7.2.1.1 Applicabilité de la section IV de la LQE, incluant l'usage de réservoirs à risque élevé

Aucune activité réalisée antérieurement ou actuellement sur le site à l'étude n'est listée à l'annexe III du RPRT, selon l'interprétation de WSP.

8 Conclusions et recommandations

WSP a été mandatée par Vale Canada pour procéder à la réalisation d'une ÉES Phase I de la propriété située sur une partie du lot 6 515 720, à Bécancour (Québec). Cette étude a été réalisée dans le contexte de l'éventuelle construction d'une usine de sulfate de nickel pour les véhicules électriques.

L'objectif de l'ÉES Phase I était d'identifier les sources de contamination potentielles ou réelles pour le site à l'étude pouvant provenir d'activités passées ou actuelles réalisées sur le site à l'étude même ou dans le voisinage immédiat.

Les informations portées à l'attention de WSP au cours de l'ÉES Phase I ont permis d'identifier deux sources de contaminations significatives pour le site à l'étude, soit :

- La présence d'une zone d'entreposage et de recyclage d'automobiles sur le terrain au coin nord-est du site à l'étude (empiétant sur celui-ci), jusqu'à au moins 1965;
- La présence d'un ancien site d'enfouissement de déchets dangereux en amont hydraulique du site à l'étude, contamination en fluorure du ruisseau Mayrand observée lors de l'étude de Phase III (WSP, 2022) du terrain voisin.

Il apparaît donc pertinent de procéder à une ÉES Phase II afin de vérifier l'impact de ces activités sur les sols et l'eau souterraine du site à l'étude. Les contaminants recherchés par source de contamination sont présentés à la section 7.

Références bibliographiques

- ACNOR. 2002, confirmée en 2022. *Évaluation environnementale de site, phase I.* Norme CSA Z768 01. Association canadienne de normalisation. 24 p.
- AVISO. 2022. *1) Terrain 5, Impact sur les milieux humides* [PDF]. 1 : 5000, Aviso Experts-Conseils, Québec.
- BANQ. *Cartes et plans.* Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Consultée au : https://numerique.banq.qc.ca/ressources/details/cart
- BEAUDOIN, René. 2022. *Plan to accompany the technical descriptions of Phase 1 and 2* [PDF]. 1: 2500, René Beaudoin Q.L.S., Bécancour.
- CIC. 2024. Carte interactive. *Inventaire canadien des milieux humides*. Canards Illimités Canada. Consultée le 27 février 2024 au : http://maps.ducks.ca/cwi/
- CMM. 2024. *Carte des zones inondables*. Consultée le 27 février 2024 au : https://sigma.cmm.qc.ca/application/run/448/embedded
- CPTAQ. 2024. *Carte du territoire*. Site Internet de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Consultée le 27 février 2024 au : http://www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=378&no_cache=1
- GOOGLE. Images satellites disponibles dans Google Earth Pro.
- GOUVERNEMENT DU CANADA. 2024. *Recherche en ligne des données de l'Inventaire national des rejets de polluants*. Consultée le 27 février 2024 au : https://pollution-dechets.canada.ca/inventaire-national-rejets/?GoCTemplateCulture=fr-CA
- MELCCFP. 2024a. *Système d'information hydrogéologique (SIH).* Consulté le 27 février 2024 au : https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/souterraines/sih/index.htm
- MELCCFP. 2024b. *Projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines – PACES*. Consulté le 27 février 2024 au : https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/projets-d-acquisition-de-connaissances-sur-les-eaux-souterraines-paces
- MELCCFP. 2024c. *Carte interactive Géo-Inondations*. Consultée le 27 février 2024 au : https://geoinondations.gouv.qc.ca/
- MELCCFP. 2024d. *Répertoire des installations municipales de distribution d'eau potable*. Consulté le 27 février 2024 au : http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/distribution/index.asp
- MELCCFP. 2024e. *Répertoire des terrains contaminés*. Consulté le 27 février 2024 au : https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/recherche.asp
- MELCCFP. 2024f. *Répertoire des dépôts de sol et de résidus industriels*. Consulté le 27 février 2024 au : https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/residus_ind/recherche.asp
- MELCCFP. 2024g. *Registre des interventions d'Urgence-Environnement.* Consulté le 27 février 2024 au : https://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/urgence_environnement/index.asp
- MELCCFP. 2024h. *Centres régionaux de traitement de sols contaminés autorisés au Québec pour usage public*. Consulté le 27 février 2024 au : https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/lieux/centres.pdf

- MELCCFP. 2024i. *Lieux commerciaux d'enfouissement sécuritaire de sols conformes au Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés*. Consulté le 27 février 2024 au : http://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/lieux/lieux-enfouis.pdf
- MELCCFP. 2024j. *Titulaires de permis - matières dangereuses résiduelles (élimination, traitement, entreposage, utilisation à des fins énergétiques, transport)*. Consulté le 27 février 2024 au : http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/dangereux/titulaire-permis/
- MELCC. 2020a. *Liste des lieux d'enfouissement sanitaire (LES) et lieux d'enfouissement technique (LET) autorisés et exploités*. Consultée le 27 février 2024 au : https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/reglement/LET-autorise-exploitation.pdf
- MELCC. 2020b. *Lieux d'enfouissement de débris de construction et démolition (LEDCD) autorisés et en exploitation*. Consulté le 27 février 2024 au : https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/reglement/LEDCD-autorise-exploitation.pdf
- MELCC. 2019. *Cartographie des milieux humides potentiels du Québec*. Consultée le 27 février 2024 au : https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/milieux-humides-potentiels
- MDDELCC. 2015. *Liste des dépôts de matériaux secs (DMS) en exploitation*. Consultée le 27 février 2024 au : http://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/accesprotect/doc-demande-acces/LEDCD-en-exploitation.pdf
- MENV. 2003. *Guide de caractérisation des terrains*. Ministère de l'Environnement du Québec. Service des lieux contaminés. 82 p. et annexes.
- MRNF. Photographies aériennes de La Géomathèque.
- MRNF. 2024a. *Carte interactive du Système d'information géominière*. Consultée le 27 février 2024 au : https://sigeom.mines.gouv.qc.ca/signet/classes/I1108_afchCarteIntr
- MRNF. 2024b. *Carte interactive du greffe de l'arpenteur général du Québec*. Consultée le 27 février 2024 au : https://appli.mern.gouv.qc.ca/Gagq/
- MRNF. 2024c. *Registre foncier du Québec en ligne*. Consulté le 27 février 2024 au : www.registrefoncier.gouv.qc.ca
- RBQ. 2024a. *Liste des titulaires d'un permis d'utilisation d'équipements pour des équipements pétroliers à risque élevé*. Consultée le 27 février 2024 au : https://www.rbq.gouv.qc.ca/domaines-dintervention/equipements-petroliers/liste-des-titulaires-dun-permis-dutilisation.html
- RBQ. 2024b. *Répertoire des sites d'équipements pétroliers*. Consulté le 27 février 2024 au : https://www.rbq.gouv.qc.ca/domaines-dintervention/equipements-petroliers/repertoire-des-sites-dequipements-petroliers.html
- REC. 2024. *Carte interactive des pipelines*. Régie de l'Énergie du Canada. Consultée le 27 février 2024 au https://www.cer-rec.gc.ca/fr/securite-environnement/rendement-lindustrie/carte-interactive-pipelines/index.html
- REQ. 2024. *Registraire des entreprises du Québec*. Consulté le 27 février 2024 au https://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/
- RNCAN. *Photographies aériennes du Cadre national des données d'observation de la Terre*. Ressources naturelles Canada.

- RNCAN. 2024. *L'Atlas du Canada – Toporama*. Site Internet de Ressources naturelles Canada. Consulté le 27 février 2024 au : https://atlas.gc.ca/toporama/fr/index.html
- SCT. 2024. *Inventaire des sites contaminés fédéraux.* Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Consulté le 27 février 2024 au https://map-carte.tbs-sct.gc.ca/map-carte/fcsi-rscf/map-carte.aspx?Language=FR
- SNC-LAVALIN. 2013. *Étude d'impact environnemental – Construction d'une usine d'engrais à Bécancour. – Annexe G.* Rapport produite pour IFFCO Canada. 25 pages.
- WSP. 2022. *Caractérisation environnementale – Phase III. Lot 6 515 719 – Parc industriel Bécancour (Québec).* Rapport produit pour Ultium Cam. 76 pages et annexes.

Lois et règlements

Provinciaux

Loi sur la qualité de l'environnement

- Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains
- Règlement sur l'enfouissement de sols contaminés
- Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère

Municipaux

Ville de Bécancour. 2024. Règlement de zonage no 1745, feuillet nº 25.

CARTES

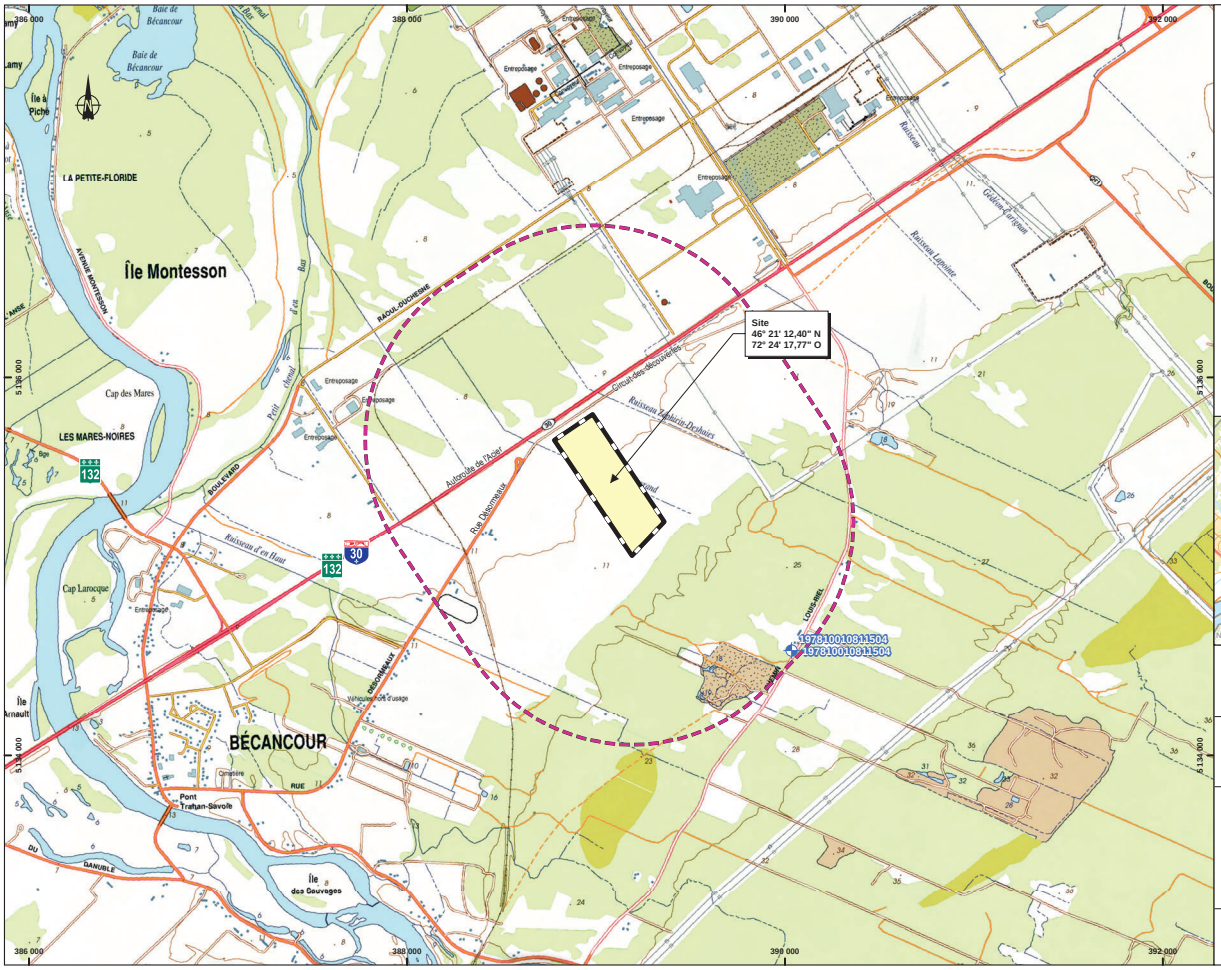

Site à l'étude

Rayon de 1km

Puits et forages (selon les données du SIH)

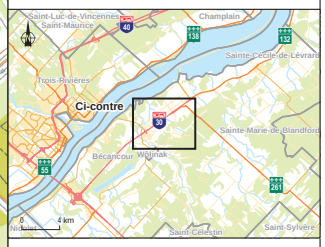

Vale Canada

Évaluation environnementale de site Phase I

Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques

Figure 1
Emplacement du site à l'étude

Sources :
MRNF Québec, BDTQ, 1/20 000, 2007
MRNF Québec, ADIreseau+, réseau routier, 2020-03
MRNF Québec, SDA, 1/20 000, 2019-01
RNCan, BNDT, 1/250 000, 2007
SIH (Système d'Information Hydrogéologique), 2021-03

0 0,2 0,4 km
MTM, fuseau 8, NAD83

2024-02-22

Préparation : J.-S. Aubé
Dessin : C. Pierre
Vérification : S. Dion
CA0016429_5038_Vale_Becancour_240222.aprx
CA0016429_5038_Vale_Becancour_F1_SiteLoc_240222

wsp

La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

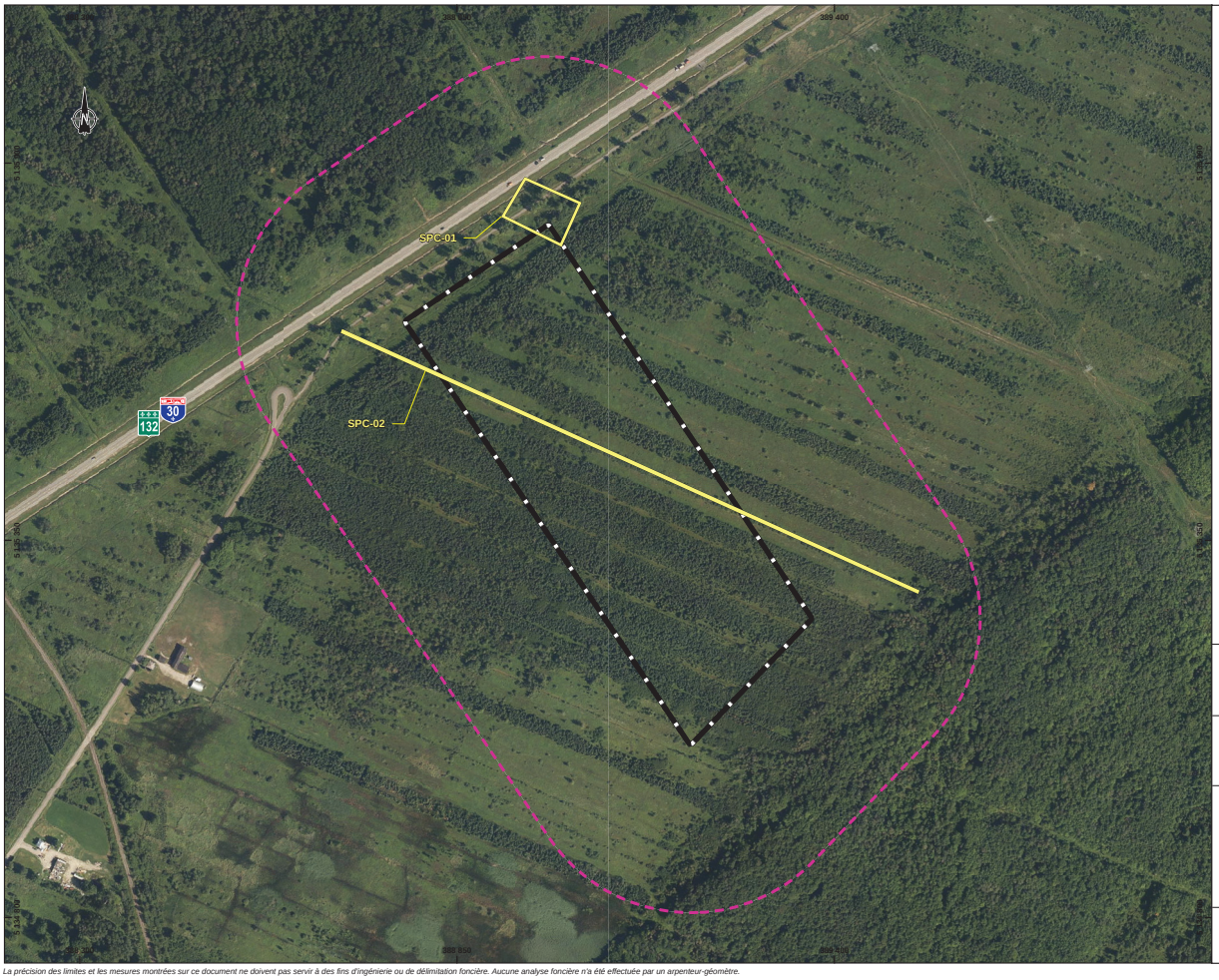

Site à l'étude

Rayon de 250m

Sources de contamination potentielles

Significatif (PS)

Vale Canada

Évaluation environnementale de site Phase I

Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques

Figure 2
Plan détaillé du site et des sources de contamination

Sources :
MRNF Québec, ADIriseau+, réseau routier, 2020-03
MRNF Québec, BDTQ, 1/20 000, 2007
MRNF Québec, Mosaïque d'Orthophotographies aériennes de l'Inventaire Écoforestier du Québec méridional, 2018
MRNF Québec, SDA, 1/20 000, 2019-01
RBQ (Régie du Bâtiment du Québec), 2023-05
RNCan, BNDT, 1/250 000, 2007
SH (Système d'Information Hydrogéologique), 2021-03

0 55 110 m
MTM, fuseau 8, NAD83

2024-03-11

Préparation : G. Poulin
Dessin : C. Pierre
Vérification : S. Dion
CA0016429_5038_Vale_Becancour_240311.aprx
CA0016429_5038_Vale_Becancour_F2_environissues_240311

La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

ANNEXE

A

EXTRAITS DES RÉPERTOIRES GOUVERNEMENTAUX

ANNEXE

A-1

REGISTRE FONCIER

Index des immeubles - Section informatisée

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Nicolet (Nicolet 2)	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Cadastre du Québec	**Droits :**	2024-02-26 15:59
Lot :	6 515 720	**Radiations :**	2024-02-22 14:37
Date d'établissement :	2022-07-19 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre		
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Partie du (des) lot(s) 3 294 593.		

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2023-02-17	27 863 191	Avis de contamination	Requérant Propriétaire	SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR Propriétaire ULTIMUM CAM SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VILLE DE BÉCANCOUR			

AVIS DE CONTAMINATION – T5

(Article 31.58 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE
DE NICOLET (NICOLET 2)
VILLE DE BÉCANCOUR

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le seize février
(16-02-2023)

DEVANT Me Jean-François THISDALE, notaire à Bécancour, province de Québec.

COMPARAÎT :

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR, personne morale de droit public constituée en vertu de la Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (1990, chapitre 42, sanctionnée le 25 octobre 1990), ladite loi modifiée aux termes de la Loi modifiant la Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (1995, chapitre 57, sanctionnée le 7 décembre 1995), telles qu'elles sont regroupées au chapitre S-16.001 des Lois refondues du Québec (la "Loi"), ayant son siège au 1000, boulevard Arthur-Sicard, Bécancour (Québec) G9H 2Z8, représentée par Donald Olivier, président-directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes par les articles 18 et 20 de sa loi constitutive et par le règlement de régie interne de la Société approuvé par décret du gouvernement du Québec en date du 14 février 2018, dont photocopie demeure annexée à la minute numéro 1984 de Me Jean-François Thisdale, notaire, conformément à la Loi sur le notariat, lui-même représenté par Anne Villeneuve, directrice finances, administration, ressources humaines et technologies de l'information, dûment autorisée aux termes d'une délégation de pouvoirs signée le 8 février 2023 dont copie demeure annexée à la minute des présentes conformément à la Loi sur le notariat;

ci-après appelée le « Comparant »

LEQUEL DONNE LE PRÉSENT AVIS et demande à l'officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2) d'inscrire sur le registre le présent avis de contamination concernant le terrain désigné ci-après, soit l'exposé de la nature des contaminants présents dans le terrain au-delà des valeurs limites de l'annexe 1 du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (R.R.Q., c. Q-2, r.37), tel qu'il apparaît dans le résumé de l'étude de caractérisation présenté ci-dessous et attesté par un expert visé par l'article 31.65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2.

1. DÉSIGNATION DU TERRAIN

Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant composé des lots suivants :

i. Le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT QUINZE MILLE SEPT CENT VINGT (6 515 720) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2).

ii. Le lot numéro SIX MILLIONS CINQ CENT QUINZE MILLE SEPT CENT DIX-NEUF (6 515 719) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2).

iii. Le lot numéro TROIS MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-CINQ (3 294 855) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2).

iv. Le lot numéro TROIS MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-SIX (3 294 856) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2).

v. Le lot numéro TROIS MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE DEUX CENT UN (3 295 201) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2).

vi. Le lot numéro TROIS MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (3 295 195) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2).

(ci-après « l'Immeuble »)

2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET PERSONNE VISÉE PAR L'AVIS

i) Relativement aux lots 6 515 720, 3 294 855 et 3 294 856

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR est propriétaire des lots 6 515 720, 3 294 855 et 3 294 856 pour les avoir acquis comme suit :

Relativement au lot 6 515 720

En vertu des dispositions de l'article 43.1 de la Loi sur la Société du parc industriel du Centre du Québec (1968, chapitre 60), SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR a été déclaré être le seul propriétaire des immeubles compris dans le territoire décrit à l'annexe I de la Loi, que la Société du parc industriel du Centre du Québec possédait le 7 décembre 1995 et qui :

1° ont été acquis par Société du parc industriel du Centre du Québec avant le 15 mai 1971 et qui ne sont pas visés à l'article 26a de la Loi, édicté par l'article 5 du chapitre 63 des lois de 1971;

2° ont été acquis par SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR ou par la Société du parc industriel du Centre du Québec, selon le cas, depuis le 15 mai 1971.

En vertu d'un contrat de vente reçu devant Me Jacques Bellemare, notaire, le 8 novembre 1994, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2), le 10 novembre 1994, sous le numéro 140 002.

En vertu d'un contrat d'échange reçu devant Me Jean Villeneuve, notaire, le 19 avril 1999, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2), le 3 juin 1999, sous le numéro 158 212.

Relativement au lot 3 294 855

> En vertu des dispositions de l'article 43.1 de la Loi sur la Société du parc industriel du Centre du Québec (1968, chapitre 60), SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR a été déclaré être le seul propriétaire des immeubles compris dans le territoire décrit à l'annexe I de la Loi, que la Société du parc industriel du Centre du Québec possédait le 7 décembre 1995 et qui :
>
> 1° ont été acquis par Société du parc industriel du Centre du Québec avant le 15 mai 1971 et qui ne sont pas visés à l'article 26a de la Loi, édicté par l'article 5 du chapitre 63 des lois de 1971;
>
> 2° ont été acquis par SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR ou par la Société du parc industriel du Centre du Québec, selon le cas, depuis le 15 mai 1971.

Relativement au lot 3 294 856

> En vertu d'un contrat de vente reçu devant Me Jean-François Thisdale, notaire, le 15 juillet 2022, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2), le 15 juillet 2022, sous le numéro 27 425 833.

Et l'adresse du propriétaire est la suivante : 1000, boulevard Arthur-Sicard, Bécancour (Québec) G9H 2Z8.

ii) Relativement au lot 6 515 719

ULTIUM CAM SOCIÉTÉ EN COMMANDITE est propriétaire du lot 6 515 719 pour l'avoir acquis comme suit :

> En vertu d'un contrat de vente reçu devant Me Angelo Febbraio, notaire, le 19 décembre 2022, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2), le 20 décembre 2022, sous le numéro 27 772 519.

Et l'adresse du propriétaire est la suivante : 1 Place Ville Marie, Suite 3000, Montréal (Québec) H3B 4N8.

iii) Relativement aux lots 3 295 201 et 3 295 195

VILLE DE BÉCANCOUR est propriétaire des lots 3 295 201 et 3 295 195 pour les avoir acquis comme suit :

> En vertu des dispositions de la Loi sur la Voirie, les routes construites ou reconstruites par le gouvernement en vertu de cette loi sont, restent ou deviennent la propriété des municipalités locales sur le territoire desquelles elles sont situées.

Et l'adresse du propriétaire est la suivante : 1295, avenue Nicolas-Perrot Bécancour (Québec) G9H 1A1.

3. DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE L'UTILISATION AUTORISÉE

i) Relativement aux lots 6 515 720, 3 294 855 et 3 294 856

Le terrain est situé dans la ville de Bécancour et l'utilisation suivante : terrain vacant laissé en friche, est autorisée sur ce terrain en vertu de la réglementation de zonage de cette municipalité.

ii) Relativement au lot 6 515 719

Le terrain est situé dans la ville de Bécancour et l'utilisation suivante : usage industriel, est autorisée sur ce terrain en vertu de la réglementation de zonage de cette municipalité.

iii) Relativement aux lots 3 295 201 et 3 295 195

Le terrain est situé dans la ville de Bécancour et l'utilisation suivante : voie publique (rue Désormeaux), est autorisée sur ce terrain en vertu de la réglementation de zonage de cette municipalité.

4. RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

Le résumé ci-joint des études de caractérisation « *Caractérisation environnementale de site phase II – Terrain 5 – Société du parc industriel et portuaire de Bécancour* » fait partie intégrante du présent avis et contient :

4.1 un énoncé de la nature des contaminants présents dans le terrain et dont la concentration excède les valeurs limites de l'annexe 1 du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* ;

4.2 un énoncé des catégories d'usages permis sur le terrain, le cas échéant, en fonction des valeurs limites réglementaires applicables ;

4.3 un bref historique des activités qui ont eu lieu sur l'Immeuble;

4.4 la superficie du terrain occupée par les sols contaminés ainsi que la localisation et les volumes de ces sols en surface et en profondeur;

4.5 un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine, s'il en est;

4.6 une indication de la présence d'une installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine à moins d'un kilomètre ainsi que la proximité d'un cours ou un plan d'eau de surface, le cas échéant.

Ce résumé est attesté par Stéphane Digonnet, géo., M.Sc., en date du 31 octobre 2022, dont copie conforme du formulaire d'attestation est annexée à la minute des présentes conformément à la Loi sur le notariat.

5. MODALITÉ PARTICULIÈRE À L'AVIS DE CONTAMINATION

Le présent avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un avis de décontamination n'a pas été inscrit sur le registre contre l'Immeuble, ou partie de celui-ci.

DONT ACTE à Bécancour,

Le seize février deux mille vingt-trois (16-02-2023)

sous le numéro trois mille trois cent cinquante-quatre (3354)

des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, la comparante, par sa représentante autorisée, déclare accepter l'utilisation des procédés technologiques pour clore le présent acte tel qu'autorisé par l'arrêté 2022-4841 du ministre de la Justice daté du 24 août 2022, identifie et reconnaît véritable l'information portée sur la ou les annexe(s), puis signe à distance en présence du notaire soussigné.

(signé):

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
par Anne Villeneuve

Me Jean-François THISDALE, notaire

Copie certifiée conforme de l'acte notarié technologique que j'ai reçu tel qu'autorisé par arrêté du ministre de la Justice et dont j'assure la conservation.

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Nicolet (Nicolet 2)	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Cadastre du Québec	**Droits :**	2024-02-26 15:59
Lot :	3 294 593	**Radiations :**	2024-02-22 14:37
Date d'établissement :	2008-02-01 09:00 Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre		
Plan :	Liste des plans		
Concordance :	Lot(s) 208, 210, 213, 214, 741, 104-1, 225-1, 226-1, 226-4, 230-1 et 231-1 Paroisse de Notre-Dame-de-la-Nativité-de-Bécancour et partie du (des) lot(s) 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 209, 211, 212, 215, 216, 220, 221, 223, 224, 226, 227, 228, 229, 230 et 231 Paroisse de Notre-Dame-de-la-Nativité-de-Bécancour.		

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2009-12-09	À 09:00.Modification(s) : Contenance (superficie, volume). Limites (position relative). Mesures. Voir plan(s) et/ou document joint : 946047						
2022-07-19	À 09:00.Lot inactif: voir nouveau(x) lot(s) 6 515 719, 6 515 720, 6 515 721 et 6 515 722 Voir plan(s) et/ou document joint : 1362469						

Index des immeubles

MESSAGE

Le 1988-06-24 intégré à la CF de Nicolet - De 1900-05-01 à 1988-06-24 voir la CF de Nicolet 1 (Bécancour) pour référence aux actes - Avant 1900-05-01 voir CF de Nicolet 1 (Bécancour) - CF d'origine : Nicolet (chef-lieu Bécancour).

Circonscription foncière :	Nicolet (Nicolet 2)	**Dates de mise à jour du Registre**	
Cadastre :	Paroisse de Notre-Dame-de-la-Nativité-de-Bécancour	**Droits :**	2024-02-26 16:00
Lot :	207	**Radiations :**	2024-02-23 09:56
Date d'établissement :			
Plan :	Liste des plans		
Concordance :			

Date de présentation	Numéro d'inscription	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
	Voir section numérisée pour les inscriptions antérieures à 2002-08-19						
2007-05-31	14 277 685	Vente	Vendeur Acheteur	LES IMMEUBLES BORDELEAU INC. MORIN, André	55 000,00 $ Payé		
2008-01-22	À 09:00. Début de la période d'interdiction : Réforme cadastrale.						
2008-02-01	À 09:00.Ce lot est rénové, voir nouveau(x) lot(s) 3 294 594 et 3 294 593 Cadastre du Québec. Pour plan(s) et/ou document joint, voir le(s) nouveau(x) lot(s). Voir propriétaire(s) par lot (La liste des propriétaires affichée n'a aucune valeur légale.)						

Section référence - Index des immeubles - Section numérisée

Index des immeubles

Section référence : Nicolet (Nicolet 2) - Paroisse de Notre-Dame-de-la-Nativité-de-Bécancour - 207

Numéro d'inscription	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
Aucune entrée n'a été effectuée dans cette section à ce jour. Voir section numérisée.			

PAROISSE DE
NOTRE-DAME DE LA NATIVITÉ DE BÉCANCOUR

Index aux immeubles
2002480277

No 207 Index aux Immeubles de [redacted] té de Nicolet.—

Date de l'Enregistrement Année	Mois	Jour	Indication de l'Enregistrement No.	Reg.	Vol.	Page	Nature de l'Acte	Nom du Vendeur, Donateur, Créancier, etc., etc.	Nom de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, etc., etc.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT	Transports Noms des Cessionnaires	Montants transportés $	cts.	Radiations Partielles	Totales
1917	avril	4	49436	B	64	746	Vente	Ubald Bienvenu	Maurice Pratte	Prix $1660. payé. —					
1933	nov.	23	58836	B	80	139	Obligation	Thiodule Dumont	Maurice Pratte	Montant $700.00 int. 5% —					32453
1933	Juillet	11	61405	B	84	524	Enregistrement	Le Registrateur de Lisgar	Maurice Pratte	Droits Acquis. —					
1933	Juillet	11	61406	B	74	525	Testament	Maurice Pratte	Albertine Lacourse	~~usufruit~~ en faveur de son épse. testt. —					
1933	Juillet	11	61407	B	74	526	Déclaration	Albertine Lacourse	Maurice Pratte	Dressé à Bécancour, le 7 Juin 1933 —					
Juin	1941	13	63018	B	577	55	Mariage	Gérard Pratte	Gaétane Vanasse	comportant donation par Albertine L. Pratte à chacun de ses G. Pratte —					28075
1949	août	31	68507	B	99		Obligation	La Caisse Pop. de Bécancour	Gérard Pratte	Montant $1500.00 int. 4%.					25600
1949	oct.	20	68622	B	99		Hypothèque	La Caisse Pop. de Bécancour	Gérard Pratte	Montant $800.00 int. 4%.					26400
1950	mai	6	68909	B	103		Vente	Gérard Pratte	Henri Hamel	Prix $1000.00 payé.					
1950	mai	6	68909	B	103		Hypothèque	La C. Pop. de Bécancour	Gérard Pratte	Montant $1000.00 int. 5%.					29081
1952	Juillet	26	70485	B	103		Prêt	L'Office du C.A. Québec	Henri Hamel	Montant $2600.00 Rbt 2½ Hypp add $400.00					30418
1952	Juillet	26	701	AA			additions	L'Office du C.A. Québec	Ré. 70485-B-103						
1955	Juin	7	72483	B	109		Prêt	L'Office du C.A. Inc	Gérard Pratte	Montant $1800.00 Rbt 2½%. Hypp $300.00					31096
"	"	"	899	AA			additions	" " " "	Ré. 72483						
1960	mai	18	649	AV			Hypothèque	L'Office du C.A. Inc	Henri Hamel	pour ilot vendu le 15 Juin 1960. —					
1960	Juin	15	76144	B	122		Vente	Fabrique Bécancour	Thomas Beaudoin	Montant: $2350.00 int. 6%. Hypp $400.00					32086
"	"	23	76166	"	"		Vente	Le Syndic Nicolet	" "	Ins: $3000.00 Jouis					31457
1962	oct	31	78097	B	129		Vente	Gérard Pratte	Fonderie Cyprienne	$4500.00: dont $3600.00 jouis: Solde au vendeur					
1964	Juin	10	79739	B	136		vente	Fonderie Cyprienne	Tuyaux Usinés Ltée	$32,000.00 jouis.					
"	Déc	16	80872	"	141		Jugement	Cour Supreme 30	" "	Quitt				(5-0400) P.	(1) T-36449
1965	oct	30	81725	"	145		Vente	Thomas Beaudoin	A P Bennett	" au Reg				(29-0400)	35668
1966	Fev	7	81955	B	146		Vente	A P Bennett	Les immeubles Beaudoin Inc	Vente sans jouis Hypothèque					
1969	Juillet	9	85361				Vente	Testeur-Au Canada	Ste des Industriels	Vente					

Index aux immeubles
2002479877

PAROISSE DE
NOTRE-DAME DE LA NATIVITÉ DE BÉCANCOUR

No. 207

NOMS DES PARTIES.		Enregistrement de l'Acte. Reg.	Vol.	Page	No.	Enregistrement de l'Avis. Reg.	Vol.	Page	No.	REMARQUES.
Alfred G. LaBarre à Ludger Hamel	vente 16 sept.	B	24	746	14078					
Ludger Hamel et Alfred G. LaBarre		"	25	548	14534					
Alfred G. Labarre à David Cournoyer		"	27	621	16051					28841
" à Joseph Croteau		"	28	343	16480					
" à Joseph Sévigny		"	"	353	16488					
" et Moïse G. Labarre son père		"	30	597	18176					
Moïse " " à Isaïe Pierre Bergeron		"	"	598	18177					
Moïse Gérard Labarre et Honoré LaBerge(Pierre Bergeron)		B	34	151	20874					
Joseph Hamel & Georges Soulard & Honoré Tellier	acte 1er sept.	B	87	893	25057					
Georges Soulard & Pierre Deshaies	acte 29	B	88	264	25893					
Hermine Leblanc à Joseph Hamel	vente 1er sept.	B	4	449	3241					
Pierre Deshaies & Ephraïm Deshaies	donation	B	48	479	36176					
Ephraïm Deshaies à Ephrem Deshaies	vente	B	52	844	40570					
Maurice Regnaud à U. Deschênes		B	61	121	47283					

SUITE AU BUREAU DE LA
DIVISION DE NICOLET #1
(Bécancour)
(63 Victoria, c.8, procl. 1900-05-01)

PAROISSE DE
NOTRE-DAME DE LA NATIVITÉ DE BÉCANCOUR

Index aux immeubles
2002480277

No 207 Index aux Immeubles de [redacted] té de Nicolet.—

Date de l'Enregistrement Année	Mois	Jour	Indication de l'Enregistrement No.	Reg.	Vol.	Page	Nature de l'Acte	Nom du Vendeur, Donateur, Créancier, etc., etc.	Nom de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, etc., etc.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT	Transports Noms des Cessionnaires	Montants transportés $ cts.	Radiations Partielles	Radiations Totales
1917	Avril	4	49436	B	64	746	Vente	Ubald Nicolet	Maurice Pratte	Prix $1660. payé. —				
1933	Nov.	23	75836	B	80	139	Obligation	Thimothé Beaudet	Maurice Pratte	Montant $700.00 int 5% —				32453
1938	Juillet	11	61405	B	94	124	Testament	Le Propriétaire Lui-même	Maurice Pratte	Testateur décédé. —				
1938	Juillet	11	61406	B	94	125	Testament	Maurice Pratte	Albertine Lacoursière	substitution générale et pour plus ample détail —				
1938	Juillet	11	61407	B	94	126	Déclaration	Albertine Lacoursière	Maurice Pratte	Publié à Bécancourt, le 7 Juin 1938 —				
Juin	1941	13	63018	B	97	55	Mariage	Gérard Pratte	Gaétane Vanasse	comparaissant donation par Albertine L. Pratte à chacun des enfants G. Pratte —				28075
1949	Avril	31	68507	B	99		Obligation	La Caisse Pop. de Bécancourt	Gérard Pratte	Montant $1200.00 int. 4%.				25600
1949	Oct.	20	68602	B	99		Hypothèque	La Caisse Pop. de Bécancourt	Gérard Pratte	Montant $800.00 int. 4%.				26400
1950	Mai	5	68909	B	100		Vente	Gérard Pratte	Henri Hamel	Prix $1000. à payer.				27081
1950	Mai	6	68909	B	100		Hypothèque	L.C. Pop. de Bécancourt	Gérard Pratte	Montant $1000.00 int. 4%.				
1952	Juillet	26	70485	B	103		Prêt	L'Office C.A. Inc.	Henri Hamel	Montant $2600.00 Int 2½ Hypo ald $400.00				30418
1912	Juillet	26	701	AA			Addition	L'Office de C.A. Inc.	Ré. 70485-B-103					
1955	Juin	7	72483	B	109		Prêt	L'Office de C.A. Inc.	Gérard Pratte	Montant $1800.00 Int 2½%, H.S. $300.00				31096
"	"	"	849	AA			Addition	" " "	Ré. 72483					
1960	Mai	18	649	AV			Avis	L'Office de C.A. Inc.	Henri Hamel	Prêt clôturé vendu le 15 Juin 1960. —				
1960	Juin	18	76144	B	122		Vente	Les Sœurs Bécancourt	Maurice Beaudoin	Montant: $2350.00 Int 6%. Hypo $400.00				32086
"	"	23	76166	"	"		Vente	Le Syndic Accepté	" "	Int: $300.00 payé				
1962	Oct	31	78097	B	129		Vente	Gérard Pratte	Bureau Syndic	$4500.00: dont $3600.00 payé: Solde au vendeur				31497
1964	Juin	10	79739	B	136		Vente	Bureau Syndic	Tuteur des Cas	$32.00 payé.				
"	Déc	16	80672	"	141		Jugement	Cour Supreme 308	" "	Vente				(Ré-enregistré) B 61T-31449
1965	Oct	30	81725	"	145		Vente	Maurice Beaudoin	à R Bureau	" au Syndic				(Ré-enregistré) 35668
1966	Fév	7	81955	B	146		Vente	à R Bureau	Les immeubles	Radiation mis dans acte sous jours additifs				
1969	Juillet	9	85561	-			Vente	Tuteur-Au Curateur	Sur des immeubles	Vente				

Numéro inscription : 79 859

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE-QUATRE,
Le premier juin.

DEVANT Me René Blondin, notaire à St-Grégoire, Province de Québec;

COMPARAIT:

Monsieur Joseph Morissette, cultivateur, domicilié à Bécancourt, comté de Nicolet;

LEQUEL, par les présentes, vend, franc et quitte, libre de toute charge, dette ou hypothèque quelconque et avec garantie contre tout trouble et éviction à Trust Général du Canada, société de fidéicommis ayant son siège social à Montréal et une succursale à Québec, représentée et agissant aux présentes par M. J.-H. Paquet, gérant des ventes d'immeubles, domicilié à Québec, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une procuration en date du 28 mai 1964, qui demeurera annexée à la minute des présentes, après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le procureur en présence du notaire soussigné, acquéreur ici présent et acceptant, les immeubles suivants, savoir:

DESIGNATION

1.- Le lot numéro TREIZE (13) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancourt, mesurant douze arpents carrés en superficie.

2.- Le lot numéro QUATORZE (14) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancourt, A DISTRAIRE:

Un terrain de forme irrégulière, étant une partie du lot numéro QUATORZE (P.14) du cadastre officiel de la Paroisse de Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt, lequel terrain est situé au Nord-Ouest du Chemin du IIème rang de Cournoyer (route provinciale no 3), dans les limites de la dita Paroisse de Bécancourt, dans le comté de Nicolet.

Le terrain décrit plus haut est indiqué par un liséré rouge sur le plan de l'arpenteur Edouard Lair, portant la date du 29 mai 1964, et dont copie est annexée à la présente description, lequel terrain peut être décrit plus explicitement comme suit, à savoir:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 14 et 23 avec le côté Nord-Ouest du Chemin du IIème Rang de Cournoyer. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 14 et 23, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de trois

1043969592

No: 79859
Enregistré le 30
Jun
mil neuf cent
à heures am
Registrateur

79859

cent quatre-vingt-quatre pieds (384'), jusqu'au point B.

De ce point B, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et dix-neuf degrés et trente-trois minutes (79o33') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de trois cent neuf pieds et quatre dixièmes (309.4'), jusqu'au point C.

De ce point C, en suivant une ligne faisant un angle de cent degrés et cinquante-deux minutes (100o52') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384'), jusqu'au point D.

De ce point D, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et dix-neuf degrés et treize minutes (79o13'), avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de trois cent seize pieds et soixante et dix-sept centièmes (316.77'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est le côté Nord-Ouest du Chemin du IIème rang de Cournoyer.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de cent dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit pieds carrés (118,998), ou trois arpents carrés et vingt-trois perches carrées. Avec les bâtisses dessus.

Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Mesurant, ladite partie vendue soixante-treize arpents et quarante perches carrés en superficie.

3.- Le lot numéro VINGT-DEUX (22) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancourt, mesurant cinq arpents et treize perches carrés en superficie.

4.- Le lot numéro VINGT-TROIS (23) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancourt, mesurant cinquante perches carrés en superficie.

5.- Le lot numéro VINGT-CINQ (25) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancourt, mesurant cinq arpents et deux perches carrés en superficie.

6.- Le lot numéro VINGT-QUATRE (24) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancourt, mesurant quinze arpents et quinze perches carrés en superficie.

7.- Le lot numéro VINGT-SIX (26)

du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancourt, mesurant dix arpents en superficie.

8.- Le lot numéro DEUX CENT SOIXANTE-CINQ (265) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancourt, mesurant quarante-cinq arpents carrés en superficie.

TITRES

Le vendeur a acquis le lot 13 de M. Donat Bécotte, aux termes d'une vente, devant le notaire soussigné, le 2 juin 1956, dont copie enrégistrée à Bécancourt sous le numéro 73402-B-112; une partie du lot numéro 14 de M. Albert Carignan, aux termes d'une vente, devant Me D.-H. Rheautl, notaire, le 13 mai 1944, dont copie enrégistrée à Bécancourt sous le numéro 64631-B-90; une autre partie du lot 14 de M. Roland Carignan, aux termes d'une vente, devant Me C.-E. Villeneuve, notaire, le 15 avril 1947, dont copie enrégistrée à Bécancourt sous le numéro 66560-B-94; une troisième partie du lot 14, de M. Donat Bécotte, aux termes d'un acte d'échange, devant le notaire soussigné, le 3 juin 1952, dont copie enrégistrée à Bécancourt, sous le numéro 70515-B-103 et une dernière partie du lot 14 de M. Donat Bécotte, aux termes d'une vente, devant le notaire soussigné, le 2 juin 1956, dont copie enrégistrée à Bécancourt, sous le numéro 73402-B-112; Le lot numéro 265 de M. Albert Carignan, aux termes d'une vente, devant Me D.-H. Rheault, notaire, le 13 mai 1944, dont copie enrégistrée à Bécancourt sous le numéro 64631-B-86; le lot numéro 22, de M. Roland Carignan, aux termes d'une vente, devant Me C.-E. Vilneuve, notaire, le 5 avril 1947, dont copie enrégistrée à Bécancourt, sous le numéro 66520-B-94; les lots numéros 23, 24 et 25 de M. RolandCarignan, aux termes d'une vente, devant Me C.-E. Villeneuve, notaire, le 15 avril 1947, dont copie enrégistrée à Bécancourt, sous le numéro 66560-B-94 et le lot numéro 26 de M. Jean-Comes Tourigny, aux termes d'une vente, devant le notaire soussigné, le 7 février 1953, dont copie enrégistrée à Bécancourt, sous le numéro 70891-B-104.

POSSESSION ET CHARGES

L'acquéreur entrera en possession des immeubles ci-dessus décrits immédiatement à charge d'en payer les taxes municipales et scolaires et autres impositions foncières, pouvant les affecter à l'avenir, quitte du passé.

ETAT CIVIL DU VENDEUR

Le vendeur déclare qu'il est marié en première noces à Dame Marie-Ange Morrissette pour l'avoir épousée sans contrat de mariage à Gentilly en 1921 et que cette dernière vit encore.

Numéro inscription : 79 859

PRIX

La présente vente est en outre consentie pour le prix de TRENTE-DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE dollars ($32,640.00) soit cent soixante-trois arpents et vingt perches carrés à deux cents dollars l'arpent carré, que l'acquéreur a payé comptant au vendeur, partie avant ce jour et partie à l'exécution des présentes, dont quittance finale dudit prix de vente.

DONT ACTE à Bécancourt, sous le numéro six mille trois cent vingt-sept de mes minutes.

LECTURE FAITE, les parties signent en présence et avec le notaire soussigné.

(Signé) Joseph Morissette
" J.-H. Paquet
" René Blondin, notaire

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.

René Blondin, notaire

Numéro inscription : 85 561

114 pages + plans (1)
(la page 66 est recto-verso)

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE NEUF, le vingt six juin.

DEVANT Me NORMAND PROVENCHER, notaire à Manseau, comté de Nicolet, province de Québec.

COMPARAISSENT:

TRUST GENERAL DU CANADA, société de fidéicommis ayant son siège social à Montréal et une succursale à Québec, représentée et agissant aux présentes par M. Louis Archambault, directeur gérant de la succursale et M. Gilles Samson, directeur du service de s successions, tous deux de la cité de Québec, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu du règlement No 41 de ladite corporation et d'une résolution du comité exécutif à son assemblée du 14 mai 1969. Une copie du règlement et de la résolution demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue vér itable et signée pour identification par lesdits MM. Archambault et Samson en présence du notaire soussigné;

Ci-après nommé LE VENDEUR;

Et LA SOCIETE DU PARC INDUSTRIEL DU CENTRE DU QUEBEC, corporation constituée en vertu d'une loi spéciale de la législature du Québec, ayant son siège social en la ville de Bécancourt, ici représentée par MM. Henri H. Joly, industriel de 2014, Bois-Joli, Sillery et Robert Letendre, L. SC. Comm. de 3541, avenue Vendôme, Montréal, respectivement président et directeur général de la dite Société, dûment autorisés suivant l'article 12 des règlements de Régie Interne de ladite société adoptés le 18 février 1969, ratifiés par l'arrêté en conseil numéro 754, en date du 19 mars 1969;

Ci-après nommé L'ACQUEREUR

Le vendeur vend avec garantie ordinaire d e droit, libre de tous privilèges et hypothèques à l'acquéreur acceptant; les immeubles suivants, savoir:-

1041852535

Les annexes de ce document sont conservés sur format papier en PDS dans:
(X) le classeur spécial
( ) le relieur spécial

No. 8556

Enregistré ... 11

85561.

Numéro inscription : 85_561

D E S I G N A T I O N

1. Une terre située sur le premier rang du fief Cournoyer, contenant un arpent et demi de largeur au front par vingt arpents de profondeur, plus ou moins, et de là trois arpents de largeur par vingt arpents de profondeur, contenant quatre vingt-dix arpents de superficie, connue et désignée au cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la Paroisse de Bécancourt, comme étant le lot numéro UN (1) et bornée comme suit: en front, au nord-ouest par le fleuve St-Laurent; au sud-est, au chemin du 2ième rang de Cournoyer, au nord-est, à la ligne de division entre les Paroisse de Bécancourt et de Gentilly et au sud-ouest, partie au lot 11 et partie au lot 10, propriété de Gratien Morrissette ou représentants.

g-1

2. Une terre située sur le premier rang du fief Cournoyer, contenant un arpent de largeur au front par environ vingt arpents et cinq perches de profondeur formant vingt arpents et cinquante perches en superficie, connue et désignée au cadastre officiel du Comté de Nicolet, pour la Paroisse de Bécancourt, comme étant le lot numéro DEUX (2).

g-2

3. Un terrain situé sur le premier rang du fief Cournoyer contenant un demi arpent de largeur au front, par environ vingt-cinq arpents et huit perches de profondeur, formant douze arpents quatre-vingt-dix perches en superficie, connu et désigné au cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la Paroisse de Bécancourt, comme étant le lot numéro TROIS (3).

g-3

4. Une terre située sur le premier rang du fief Cournoyer, contenant huit pieds de front, sur vingt-cinq arpents et huit perches de profondeur, formant un arpent quatorze perches et deux cent seize pieds en superficie, et connue et désignée au cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la Paroisse de Bécancourt, comme étant le lot numéro QUATRE (4) et bornée comme suit: en front au nord-ouest, par le fleuve St-Laurent, en profondeur au sud-est, par le lot numéro 10; d'un coté, au nord-est, par le lot 3 et de l'autre coté, au sud-ouest, par le lot 5.

g-4

5. Un terrain situé sur le premier rang du fief Cournoyer, contenant quatre perches et dix pieds de front sur dix-neuf arpents et cinq perches de profondeur, formant huit arpents et quatre-vingt-huit perches en superficie, connu et désigné au cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la Paroisse de Bécancourt, comme étant le lot numéro CINQ (5) et borné comme comme suit: en front, au nord-ouest par le fleuve St-Laurent; en profondeur au sud-est, par le lot 10; d'un côté au nord-est, par le lot 4, et de l'autre côté au sud-ouest par le lot 6.

g-5

6. Un terrain situé sur le premier rang du fief Cournoyer en la Paroisse de Bécancourt, contenant une perche et seize pieds de front, sur dix-neuf arpents, sept perches et neuf pieds de profondeur, formant trois arpents et soixante-treize perches en superficie, connu et désigné au cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la Paroisse de Bécancourt, comme étant le

Numéro inscription : 85 561

lot numéro SIX (6) et borné comme suit: en front au nord-ouest, par le fleuve St-Laurent; en profondeur au sud-est par le lot 10; d'un côté au nord-est par le lot 5 et de l'autre côté au sud-ouest, par le lot 7.

7. Un terrain situé sur le premier rang du fief Cournoyer, contenant deux perches et neuf pieds de front sur dix-neuf arpents et huit perches de profondeur, formant quatre arpents et quatre-vingt-quinze perches en superficie, connu et désigné au cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la Paroisse de Bécancour, comme étant le lot numéro SEPT (7) et borné comme suit: en front, au nord-ouest par le fleuve St-Laurent; en profondeur au sud-est par le lot 10; d'un côté au nord-est par le lot 6; et de l'autre côté au sud-ouest par le lot 8.

8. Le lot numéro HUIT (8) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour, contenant en superficie cinq arpents.

9. Le lot numéro NEUF (9) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie six arpents.

10. Le lot numéro DIX (10) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour; contenant en superficie cinquante-sept arpents et vingt-cinq perches.

11. Le lot numéro ONZE (11) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour, contenant en superficie cinq arpents et quatre-vingt-douze perches.

12. Le lot numéro DOUZE (12) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant en superficie quatre-vingt-dix perches.

13. Le lot numéro TREIZE (13) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour, contenant en superficie douze arpents carrés.

14. Le lot numéro QUATORZE (14) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancourt;

A DISTRAIRE dudit lot: Un terrain de forme irrégulière situé au nord-ouest du chemin du 2ième rang de Cournoyer (route Provinciale No 3) dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 29 mai 1964, et portant le No D-374-15 ------ , dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 14 et 23 avec le côté Nord-Ouest du Chemin du 11ème Rang de Cournoyer. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 14 et 23, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384'), jusqu'au point B.

Numéro inscription : 85 561

De ce point B, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et dix-neuf degrés et trente-trois minutes (79°33') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de trois cent neuf pieds et quatre dixièmes (309.4'), jusqu'au point C.

De ce point C, en suivant une ligne faisant un angle de cent degrés et cinquante-deux minutes (100°52') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384'), jusqu'au point D.

De ce point D, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et dix-neuf degrés et treize minutes (79°13'), avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de trois cent seize pieds et soixante et dix-sept centièmes (316.77'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est le côté Nord-Ouest du Chemin du IIième rang de Cournoyer.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de cent dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit pieds carrés (118,998), ou trois arpents carrés et vingt-trois perches carrées. Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à M. Joseph Morissette et est avec batisses dessus construites, circonstances et dépendances.

15. Le lot numéro QUINZE (15) aux plan et livre de renvoi officiels pour la Paroisse de Bécancour, dans le comté de Nicolet. — 7-15

16. Le lot numéro SEIZE (16) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour. — 7-16

17. Le lot numéro DIX SEPT (17) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour. — 7-17

18. Une terre située dans le premier rang du Fief Cournoyer, de la contenance de quinze arpents et soixante-quinze perches du lot numéro DIX HUIT (18) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour. — 7-18

19. Une terre située dans le premier rang du Fief Cournoyer, de la contenance de dix arpents et soixante-deux perches du lot numéro DIX NEUF (19) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour. — 7-19

20. Une terre située dans le premier rang du Fief Cournoyer, de la contenance de dix arpents et sept perches du lot numéro VINGT (20) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour. — 7-20

21. Une terre située dans le premier rang du Fief Cournoyer, de la contenance de dix arpents et trente-sept perches du lot numéro VINGT ET UN (21) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour. — 7-21

Numéro inscription : 85 561

22. Une terre située dans le premier rang du Fief Cournoyer, de la contenance de cinq arpents et treize perches carrés en superficie, connue et désignée comme étant le lot numéro VINGT DEUX (22) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour.

23. Une terre située sur le second rang du Fief Cournoyer, en la paroisse de Bécancour, contenant deux arpents de largeur au front, par quatre arpents de profondeur, de là, quatre arpents de largeur, par quinze arpents de profondeur et de là, un arpent sept perches et neuf pieds de largeur, par un demi arpent de profondeur, formant une superficie totale de soixante-huit arpents et quatre-vingt-sept perches, connue et désignée au cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la Paroisse de Bécancour, comme étant le lot de terre numéro VINGT TROIS (23);

A DISTRAIRE dudit lot: Un terrain de forme irrégulière situé au nord-ouest du chemin du 2ième rang de Cournoyer (route Provinciale No 3) dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 18 mars 1964 et portant le No D 374-29, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 23 et 28 avec le côté Nord-Ouest du Chemin du 2ème Rang de Cournoyer. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 23 et 28, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de six cent dix-neuf pieds et quinze centièmes (619.15'), jusqu'au point G.

De ce point G, en suivant une ligne faisant un angle de soixante-dix-neuf degrés et quarante et une minutes (79°41') avec la ligne AG, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-douze pieds et vingt-sept centièmes (392.27'), jusqu'au point H.

Du point H, en suivant une ligne faisant un angle de cent degrés et vingt-cinq minutes (100°25') avec la ligne GH, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de sept cent soixante et huit pieds (768'), jusqu'au point I. Ce point I est sur le côté Nord-Ouest du Chemin du 2ème Rang de Cournoyer.

Du point I, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et dix-neuf degrés et cinquante minutes (79°50') avec la ligne HI, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-treize pieds et huit dixièmes (393.8') jusqu'au point de départ A. Cette ligne IA est le côté Nord-Ouest du Chemin du 2ème Rang de Cournoyer.

Ce terrain contient une superficie de deux cent quatre-vingt-deux mille neuf cent dix-sept pieds (282,917) carrés, où sept arpents et soixante et huit centièmes (7.68), carrés; Toutes lesmesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à M. Gilbert Provencher suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Numéro inscription : 85 561

J-24 24. Le lot numéro VINGT QUATRE (24) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour, mesurant quinze arpents et quinze perches carrés en superficie.

J-25 25. Le lot numéro VINGT CINQ (25) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour, mesurant cinq arpants et deux perches carrés en superficie.

J-26 26. Le lot numéro VINGT SIX (26) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour, mesurant dix arpents en superficie.

J-27 27. Un terrain situé en bas de l'ancien chemin du premier rang du Fief Cournoyer, contenant cinq perches de front sur dix-neuf arpents et demi de profondeur, le tout plus ou moins, formant neuf arpents et soixante quinze perches en superficie; borné en front, au nord-ouest par le fleuve St-Laurent, en profondeur, au sud-est, par le lot 28, d'un coté au nord-est, par le lot numéro 26 et de l'autre coté au sud-ouest, par le lot numéro 31; ledit terrain étant le lot numéro VINGT SEPT (27) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour.

J-28 28. Une terre située au premier rang du Fief Cournoyer à Bécancour contenant trente sept arpents et vingt cinq perches en superficie, connue et désignée comme étant le lot numéro VINGT HUIT (28) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour;

A DISTRAIRE dudit lot:

A) Un terrain de forme irrégulière situé au nord-ouest du chemin du 2ième rang de Cournoyer (route Provinciale No 3) dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 18 décembre 1963 et portant le No D 374-1, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 28 et 30 avec le côté Nord-Ouest du Chemin du 11ème rang Cournoyer. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 28 et 30, ceci en allant dans une direction Nord, sur une longueur de cinquante-trois pieds et quatre dixièmes (53.4'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de cent soixante-et-deux degrés et vingt-huit minutes (162°28') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de sept cent quarante pieds et quatre dixièmes (740.4'), jusqu'au point C. La ligne BC est encore la ligne de séparation des lots 28 et 30.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de soixante-et-dix-neuf degrés et vingt huit minutes (79° 28') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de trois cent deux pieds (302'), jusqu'au point D.

98

Numéro inscription : 85 561

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de eent degrés et vingt-et-une minutes (100° 21') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de sept cent quatre-vingt-seize pieds et deux dixièmes (796.2'), jusqu'au point E.

Du point E, en suivant une ligne faisant un angle de soixante-et-dix-neuf degrés et dix-sept minutes avec la ligne DE, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de trois cent seize pieds et deux dixièmes (316.2'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne EA est le côté Nord-Ouest du Chemin du llème rang Cournoyer.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de deux cent trente-cinq mille six cent dix-huit pieds (235,618) carrés, ou six arpents et trente-neuf centièmes (6.39) carrés. Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à M. Ernest Boisvert suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

B) Un terrain de forme irrégulière situé au Nord-Ouest du chemin du 2ième rang de Cournoyer (route Provinciale No 3) dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 18 mars 1964 et portant le No D 374-29, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 23 et 28 avec le coté Nord-Ouest du chemin du 2ième rang de Cournoyer, De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 23 et 28, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de six cent dix-neuf pieds et quinze centièmes (619.15'), jusqu'au point G.

De ce point G, en suivant une ligne faisant un angle de soixante-dix-neuf degrés et quarante-et-une minutes (79°41') avec la ligne AG, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-douze pieds et vingt-sept centièmes (392.27'), jusqu'au point H.

Du point H, en suivant une ligne faisant un angle de cent degrés et vingt-cinq minutes (100°25') avec la ligne GH, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de sept cent soixante-et-huit pieds (768'), jusqu'au point I. Ce point I est sur le coté Nord-Ouest du Chemin du 2ème rang de Cournoyer.

Du point I, en suivant une ligne faisant un angle de soixante-et-dix-neuf degrés et cinquante minutes (79°50') avec la ligne HI, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-treize pieds et huit dixièmes (393.8'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne IA est le coté Nord-Ouest du chemin du 2ème rang de Cournoyer.

Ce terrain contient une superficie de deux cent quatre-vingt-deux mille neuf cent dix-sept pieds (282,917) carrés,

8

ou sept arpents et soixante-et-huit centièmes (7.68) carrés. Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Gilbert Provencher suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

29. Le lot numéro VINGT NEUF (29) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant un arpent et cinquante perches en superficie.

30. Une terre située sur le second rang Cournoyer à Bécancour, contenant deux arpents, plus ou moins de largeur sur vingt et un arpents et demi, plus ou moins, de profondeur, formant quarante trois arpents en superficie, connue comme étant le lot numéro TRENTE (30) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour.

A DISTRAIRE dudit lot: Un terrain de forme irrégulière situé au nord-ouest du chemin du 2ième rang de Cournoyer (route Provinciale No 3) dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 26 mai 1964 et portant le No D-374-27 -----, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 30 et 36 avec le côté Nord-Ouest du Chemin du 2ième Rang de Cournoyer. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 30 et 36, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest sur une longueur de trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et dix-neuf degrés et trente-neuf minutes (79°39') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-trois pieds et trente-six centièmes (383.36'), jusqu'au point C. Le point C est sur la ligne de séparation des lots 28 et 30.

Du point C, en suivant une ligne faisantun angle de cent degrés et vingt-neuf minutes (100°29') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de trois cent trente pieds (330'), jusqu'au point D.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de dix-sept degrés et trente-deux minutes (17°32') à droite avec prolongement de la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de (53.4') cinquante-trois pieds et quatre dixièmes, jusqu'au point E. Le ligne CDE est la ligne de séparation des lots 30 et 28.

Du point E, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-seize degrés et trente-huit minutes (96°38') avec la ligne DE, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de deux cent sept pieds et huit dixièmes (207.8'), jusqu'au point F.

Du point F, en suivant une ligne faisant un angle de un degré et dix-neuf minutes (1°19') à gauche, avec le prolongement de la ligne EF, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest,

Numéro inscription : 85 561

sur une longueur de cent soixante pieds et deux dixièmes (160.2'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne EFA est le côté Nord-Ouest du Chemin du 2ième Rang de Cournoyer.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de cent quarante-quatre mille quarante-trois pieds carrés (144,043) où trois arpents carrés et neuf cent quatorze millièmes (3.914). Toute les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Paul Roy suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

J-31 31. Le lot numéro TRENTE ET UN (31) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie neuf arpents et soixante quinze perches.

J-32 32. Le lot numéro TRENTE DEUX (32) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie neuf arpents et cinquante perches.

J-33 33. Le lot numéro TRENTE TROIS (33) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour.

J-34 34. Le lot numéro TRENTE QUATRE (34) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour.

J-35 35. Le lot numéro TRENTE CINQ (35) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie dix huit arpents.

J-36 36. Le lot numéro TRENTE SIX (36) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie quarante cinq arpents soixante onze perches.

J-37 37. Le lot numéro TRENTE SEPT (37) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant quatre-vingt-neuf arpents trente perches.

J-38 38. Le lot numéro TRENTE HUIT (38) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant cinq arpents quatre-vingt-trois perches.

J-39 39. Le lot numéro TRENTE NEUF (39) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant soixante dix arpents en superficie.

J-40 40. Un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro QUARANTE (40) du cadastre officiel pour le comté de Nicolet Paroisse de Bécancour et contenant un arpent, trois perches et quatre pieds de front sur seize arpents, deux perches et neuf pieds de profondeur, de là un arpent, sept perches et douze pieds de largeur sur vingt-quatre arpents de profondeur, formant soixante-trois arpents et quatre-vingt-dix-huit perches en superficie.

41. Une terre située sur le premier rang Cournoyer,

Numéro inscription : 85 561

10

en la paroisse de Bécancour, contenant trois arpents de largeur au front, par environ quarante arpents de profondeur, plus ou moins, connue et désignée au cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la Paroisse de Bécancour, comme étant le lot numéro QUARANTE ET UN (41);

A DISTRAIRE dudit lot: Un terrain de forme irrégulière situé au nord-ouest du chemin du 2ième rang de Cournoyer (route Provinciale No 3) dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 19 février 1964 et portant le No D-374-19 ---, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 43 et 41, avec le côté Nord-Ouest du Chemin du 2ième rang de Cournoyer. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 43 et 41, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de quatre cent quatre pieds et soixante-et-sept centièmes (404.67'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix degrés et cinquante-sept minutes (90°57') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de cinq cent soixante-et-huit pieds et soixante-et-sept centièmes (568.67'), jusqu'au point C.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-huit degrés et quarante-trois minutes (88°43') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de trois cent cinquante-huit pieds (358'), jusqu'au point D.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de sept degrés et quatorze minutes (7°14') à droite avec le prolongement de la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de vingt-six pieds (26'), jusqu'au point E. Cette ligne CDE est le côté sud-ouest de la route chez Joseph Pépin.

De ce point E, en suivantune ligne faisant un angle de cent neuf degrés et trente-cinq minutes (109°35') avec la ligne DE, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest sur une longueur de vingt-neuf pieds et soixante et neuf centièmes (29.69'), jusqu'au point F.

Du point F, en suivant une ligne faisant un angle de neuf degrés et trente-six minutes (9°36') à droite avec le prolongement de la ligne EF, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de deux cent soixante et quinze pieds et deux dixièmes (275.2'), jusqu'au point G.

Du point G, en suivant une ligne faisant un angle de zéro degré et vingt et une minute (0°21') à gauche avec le prolongement de la ligne FG, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de deux cent cinquante-neuf pieds (259'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne EFGA, est le côté Nord-Ouest du Chemin du 2ième rang de Cournoyer où route Provinciale No 3.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de deux cent vingt mille sept cent quatre-vingt-dix-huit pieds (220,798) carrés, où six arpents carrés;

Numéro inscription : 85 561

Ledit terrain distrait appartient partie à Robert Beauchesne et partie à Rémi Boisvert suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

42. Le lot numéro QUARANTE DEUX (42) du cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la Paroisse de Bécancour contenant en superficie neuf arpents et trente-sept perches.

43. Une terre située dans le premier rang du Fief Cournoyer à Bécancour, connue et désignée comme étant le lot numéro QUARANTE TROIS (43) du cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la paroisse de Bécancour.

A DISTRAIRE dudit lot: Un terrain de forme irrégulière situé au nord-ouest du chemin du 2ième rang de Cournoyer (route Provinciale No 3) dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 2 janvier 1964 et portant le No D-374-7 ------, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 43 et 44 avec le côté Nord-Ouest du Chemin du deuxième Rang Dutord. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 43 et 44, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de quatre-vingt-quatre pieds et trois dixièmes (84.3'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de cent soixante et huit degrés et cinquante et une minute (168°51') à droite avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de cent quatre-vingt-dix pieds et cinq dixièmes (190.5'), jusqu'au point C.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de cent soixante et onze degrés et trente-sept minutes (171°37') à gauche avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest sur une longueur de seize pieds et trois dixièmes (16.3'), jusqu'au point D. La ligne ABCD fait partie de la ligne de séparation des lots 43 et 44.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-onze degrés et quarante-cinq minutes (91°45') avec la ligne D, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de deux cent quatre-vingt-huit pieds (288'), jusqu'au point E.

Du point E, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-huit degrés et quatorze minutes (88°14') avec la ligne DE, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de deux cent quatre-vingt-huit pieds et deux dixièmes (288.2'), jusqu'au point F, Le point F est sur le côté Nord-Ouest du Chemin du deuxième Rang Dutord.

Du point F, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-onze degrés et quarante-cinq minutes (91°45') avec la ligne EF, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de trois cent onze pieds et quatre dixièmes (311.4'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne FA est sur le côté Nord-Ouest du Chemin du 2ième Rang Dutord.

Numéro inscription : 85 561

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-quatorze pieds (87,794) carrés ou deux arpents carrés et trente-huit centièmes (2.38). Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Patrick Carignan suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

j-44 44. Le lot numéro QUARANTE QUATRE (44) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant cent vingt arpents en superficie.

j-45 45. Le lot numéro QUARANTE CINQ (45) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant cent quarante-trois arpents en superficie.

A DISTRAIRE dudit lot: Un terrain de forme irrégulière situé au nord-ouest du chemin du 2ième rang de Cournoyer (route Provinciale No 3) dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 19 février 1964 et portant le No D 374-16, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est sur le côté Nord-Ouest du Chemin du 2ième rang de Cournoyer, à cent quatre-vingt-douze pieds et quarante-cinq centièmes (192.45') de l'intersection de ce côté Nord-Ouest de ce chemin avec la ligne de séparation des lots 44 et 45. De ce point A, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-douze degrés et cinq minutes (92°5') avec la partie Sud-Ouest du côté Nord-Ouest du chemin du 2ième rang de Cournoyer, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de cent quatre-vingt-sept pieds et soixante et dix-neuf centièmes (187.79') jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-onze degrés et quarante-deux minutes (91°42') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de cent quatre-vingt-douze pieds (192'), jusqu'au point C.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-huit degrés et dix-sept minutes (88°17') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de deux cent pieds et trois dixièmes (200.3'), jusqu'au point D.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-sept degrés et cinquante-six minutes (87°56') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de cent quatre-vingt-douze pieds (192'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est le côté Nord-Ouest du Chemin du 2ième rang de Cournoyer.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de trente-sept mille deux cent quarante-huit pieds (37,248) carrés ou un arpent carré et un centième (1.01); Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Elphège Jutras suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Numéro inscription : 85 561

13

J-46

46. Le lot numéro QUARANTE SIX (46) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie douze arpents et cinq perches.

J-47

47. Le lot numéro QUARANTE SEPT (47) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie cent quarante-six arpents et trente-six perches.

A DISTRAIRE dudit lot: Un terrain de forme irrégulière situé au nord-ouest du chemin du 2ième rang de Cournoyer (route Provinciale No 3) dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 18 mars 1964 et portant le No D 374-30, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 47 et 48 avec le côté Nord-Ouest du Chemin du 2ième Rang de Cournoyer. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 47 et 48, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de sept cent soixante et huit pieds (768'), jusqu'au point B.

De ce point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-neuf degrés et quarante-trois minutes (89° 43') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de quatre cent pieds et vingt-six centièmes (400.26'), jusqu'au point C. Ce point C, est sur la ligne de séparation des lots 45 et 47.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-sept degrés et trente-sept minutes (87°37'), avec la ligne BC, ceci en allant dans une directinn Sud-Est, sur une longueur de sept cent soixante et huit pieds (768'), jusqu'au point D. Cette ligne CD est la ligne de séparation des lots 45 et 47.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-douze degrés et vingt-neuf minutes (92°29') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de trois cent soixante et quatre pieds et six dixièmes (364.6'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est le côté Nord-Ouest du Chemin du 2ième Rang de Cournoyer.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de deux cent quatre-vingt-treize mille cinq cent soixante et dix-sept pieds (293,577) carrés, ou sept arpents carrés et quatre-vingt-dix-huit centièmes (7.98); Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Marcel Morrissette suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

J-48

48. Le lot numéro QUARANTE HUIT (48) du cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la Paroisse de Bécancour contenant douze arpents quatre vingt quinze perches.

Numéro inscription : 85 561

j-49 49. Le lot de terre portant le numéro QUARANTE NEUF (49) du cadastre officiel pour la Paroisse de Bécancour, comté de Nicolet, au premier rang du Fief Cournoyer, contenant environ six arpents et cinquante-deux perches en superficie, plus ou moins.

j-50 50. Le lot numéro CINQUANTE (50) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant en superficie six arpents cinquante deux perches.

A DISTRAIRE dudit lot: La partie réservé par Rolland Cyrenne suivant titres enregistrés mesurant environ trois quart d'arpent carré en superficie.

j-51 51. Le lot numéro CINQUANTE ET UN (51) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant en superficie quinze arpents cinquante et une perches.

j-52 52. Le lot numéro CINQUANTE DEUX (52) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant en superficie quinze arpents cinquante et une perches.

j-53 53. Le lot numéro CINQUANTE TROIS (53) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, [illegible]

j-54 54. Le lot numéro CINQUANTE QUATRE (54) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie seize perches cent vingt-six pieds.

j-55 55. Le lot numéro CINQUANTE CINQ (55) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour,

j-56 56. Le lot numéro CINQUANTE SIX (56) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie douze perches cent soixante-deux pieds.

j-57 57. Le lot numéro CINQUANTE SEPT (57) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie seize arpents carrés.

j-58 58. Le lot numéro CINQUANTE HUIT (58) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie huit arpents soixante-dix perches.

j-59 59. Le lot numéro CINQUANTE NEUF (59) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie huit arpents soixante-dix perches.

j-60 60. Le lot numéro SOIXANTE (60) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie neuf arpents dix-huit perches.

j-61 61. Le lot numéro SOIXANTE ET UN (61) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie sept arpents trente-cinq perches.

Numéro inscription : 85 561

J-62 62. Le lot numéro SOIXANTE DEUX (62) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie trois arpents cinquante-neuf perches.

J-63 63. Le lot numéro SOIXANTE TROIS (63) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie six arpents treize perches.

J-64 64. Le lot numéro SOIXANTE QUATRE (64) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie trois arpents six perches.

J-65 65. Le lot numéro SOIXANTE CINQ (65) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie six arpents treize perches.

J-66 66. Un lopin de terre situé dans le premier rang du Fief Dutord, dans la paroisse de Bécancour, du contenu d'un quart d'arpent de largeur sur huit arpents et demi de profondeur, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise, connu et désigné au cadastre de la paroisse de Bécancour, comme étant le lot numéro SOIXANTE SIX (66)

J-67 67. Un morceau de terrain situé au premier rang Dutord, à Bécancour, étant le numéro SOIXANTE SEPT (67) du cadastre officiel susdit.

J-68 68. Un morceau de terrain situé au premier rang Dutord, à Bécancour, étant le numéro SOIXANTE HUIT (68) dudit cadastre de Bécancour;

J-69 69. Le lot numéro SOIXANTE NEUF (69) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie quatre arpents trente-neuf perches.

J-70 70. Le lot numéro SOIXANTE DIX (70) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie un arpent soixante-quatorze perches.

J-71 71. Le lot numéro SOIXANTE ONZE (71) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie sept arpents cinquante et une perches.

J-72 72. Le lot numéro SOIXANTE DOUZE (72) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie soixante-neuf arpents soixante-dix-sept perches.

A DISTRAIRE dudit lot: Un terrain de forme irrégulière situé au nord-ouest du chemin du 2ième rang de Cournoyer (route Provinciale No 3) dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 21 mai 1964 et portant le No D-374-32, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Numéro inscription : 85 561

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection du côté Nord-Ouest du Chemin du 2ième Rang de Cournoyer, avec la ligne de séparation des lots 72 et 73. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 73 et 72, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de deux cent soixante et quatre pieds et trente-six centièmes (264.36'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-huit degrés et cinq minutes (88°5') avec la ligne AB; ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de quatre cent trois pieds et trente-quatre centièmes (403.34'), jusqu'au point C.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix degrés et cinquante-huit minutes (90°58') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de deux cent soixante et quatre pieds et cinquante-deux centièmes (264.52), jusqu'au point D. Le point D est sur le côté Nord-Ouest du Chemin du 2ième rang de Cournoyer. La ligne CD constitue la ligne de séparation des lots 50 et 72.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-huit degrés et cinquante-neuf centièmes (88°59') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-dix-huit pieds et neuf dixièmes (398.9'), jusqu'au point de Départ A. Cette ligne AD est le coté Nord-Ouest du Chemin du 2ième Rang de Cournoyer.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de cent six mille six cent soixante et treize pieds (106,673) carrés; deux arpents et huit cent quatre-vingt-dix-neuf millièmes (2.899). Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Gaston Cyrenne suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

73. Une terre située dans le premier rang du Fief Dutord, dans la paroisse de Bécancour, contenant en superficie soixante deux arpents soixante-huit perches connue et désignée au lot numéro SOIXANTE TREIZE (73) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

p-73

A DISTRAIRE dudit lot: Un terrain de forme irrégulière situé au nord-ouest du chemin du 2ième rang de Cournoyer (route Provinciale No 3) dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 2 janvier 1964 et portant le No D-374-10, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 72 et 73 avec le côté Nord-Ouest du Chemin du 2ième rang Cournoyer, De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 72 et 73 ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de cent quatre-vingt-douze pieds (192'), jusqu'au point B.

Numéro inscription : 85 561

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-onze degrés et quarante-quatre minutes (91°44') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest sur une longueur de cent soixante et treize pieds et trente-cinq centièmes (173.35'), jusqu'au point C.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-sept degrés et trente-cinq minutes (87°35') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de cent quatre-vingt-douze pieds (192'), jusqu'au point D.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-douze degrés et trente minutes (92°30') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de cent soixante et onze pieds et quinze centièmes (171.15') jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est le côté Nord-Ouest du Chemin du 2ième Rang Cournoyer.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de trente-trois mille cinquante et un pieds (33,051) carrés, où quatre-vingt-six centièmes d'arpent carré, (0.86). Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Jules Cyrenne suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

J-74 74. Le lot numéro SOIXANTE QUATORZE (74) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie six arpents quatre-vingt-dix-sept perches.

J-75 75. Le lot numéro SOIXANTE QUINZE (75) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie douze arpents trente-sept perches.

J-76 76. Le lot numéro SOIXANTE SEIZE (76) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie quatre-vingt-trois perches.

J-77 77. Le lot numéro SOIXANTE DIX SEPT (77) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie dix arpents.

J-78 78. Le lot numéro SOIXANTE DIX HUIT (78) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie trois arpents trente-quatre perches.

J-79 79. Le lot numéro SOIXANTE DIX NEUF (79)du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour au premier rang du Fief Cournoyer, contenant en superficie soixante-six arpentsquarante-sept perches

A DISTRAIRE dudit lot: Un terrain de forme irrégulière situé au nord-ouest du chemin du 2ième rang de Cournoyer (route Provinciale No 3) dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 4 mai 1964 et portant le No D-374-14, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Numéro inscription : 85 561

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 79 et 231, avec le côté Nord-Ouest du Chemin du 2ième Rang de Dutord. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 79 et 231, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de trois cent trois pieds et soixante et dix-neuf centièmes (303.79'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-quatre degrés et sept minutes (84°7'), ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de deux cent quatre-vingt-onze pieds et soixante et sept centièmes (291.67'), jusqu'au point C. Le point C est sur la ligne de séparation des lots 73 et 79.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix degrés et quinze minutes (90°15') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de trois cent cinquante-cinq pieds et dix-neuf centièmes (355.19'), jusqu'au point D. Cette ligne CD est la ligne de séparation des lots 73 et 79.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-cinq degrés et sept minutes (85°7') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de quatre-vingt-six pieds et soixante et deux centièmes (86.62') jusqu'au point E.

Du point E, en suivant une ligne faisant un angle de huit degrés et trente-six minutes (8°36') avec le prolongement de la ligne DE, ceci à droite de celui-ci, en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de cent quatorze pieds et cinquante-huit centièmes (114.58), jusqu'au point F.

Du point F, en suivant une ligne faisant un angle de trois degrés et cinquante-trois minutes (3°53') à droite avec le prolongement de la ligne EF, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de soixante-six pieds et quatre-vingt-un centièmes (66.81'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DEFA est le côté Nord-Ouest du chemin du 2ième rang de Dutord.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de deux arpents carrés et cinquante-deux centièmes (2.52). Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à André Cyrenne suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

J-80

80. Le lot numéro QUATRE VINGT (80) aux plan et livre de renvoi officiels pour le comté de Nicolet, Paroisse de Bécancour, contenant deux arpents et cinq de front sur sept perches de profondeur et de là, un arpent neuf perches et neuf pieds de largeur allant en rétrécissant de manière à n'avoir qu'un arpent et quatre perches de largeur à la profondeur de vingt-quatre arpents, formant quarante et un arpents et quatre-vingt-quinze perches en superficie;

J-81
J-82
J-83

81. Un terrain de forme irrégulière, étant les lots numéros QUATRE VINGT UN , QUATRE VINGT DEUX et QUATRE VINGT TROIS (81, 82 et 83) du cadastre Officiel de la paroisse de Notre Dame de la Nativité de Bécancour, lequel terrain est situé au Nord-Ouest

Numéro inscription : 85 561

du Chemin du 1er rang de Dutord, dans les limites de la dite Paroisse, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 24 février 1964 et portant le No D-390-1450, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est le coin Sud du lot 82. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 82 et 85, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de huit cent soixante et douze pieds et sept dixièmes (872.7'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-sept degrés (87o), avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de cent soixante-quatorze pieds et cinquante-cinq centièmes (174.55'), jusqu'au point C.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de vingt-trois degrés et vingt-trois Minutes (23o23') à gauche avec le prolongement de la ligne BC, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de quatre cent quarante-quatre pieds et quinze centièmes (444.15'), jusqu'au point D.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de six degrés et cinq minutes (6o5') à droite avec le prolongement de la ligne CD, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de cent pieds (100'), jusqu'au point E.

Du point E, en suivant une ligne faisant un angle de quarante et un degrés et neuf minutes (41o9') à droite avec le prolongement de la ligne DE, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de cent soixante et quatre pieds et un dixième (164.1'), jusqu'au point F.

Du point F, en suivant une ligne faisant un angle de sept degrés et vingt et une minutes (7o21') à gauche avec le prolongement de la ligne EF; ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de cent soixante pieds et quinze centièmes (160.15') jusqu'au point G.

Du point G, en suivant une ligne faisant un angle de vingt-neuf degrés et quatre minutes (29o4') à gauche avec le prolongement de la ligne FG, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de deux cent quarante-huit pieds et neuf dixièmes (248.9') jusqu'au point H.

Du point H, en suivant une ligne faisant un angle de onze degrés et cinquante et une minutes (11o51') à gauche avec le prolongement de la ligne GH, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de cent soixante et dix pieds et cinq dixièmes (170.5'), jusqu'au point I. Cette ligne BCDEFGHI est la ligne centrale d'un ruisseau.

Du point I, en suivant une ligne faisant un angle de cinquante-huit degrés et quarante-six minutes (58o46') avec la ligne HI, ceci en allant dans une direction Sud-Est sur une

Numéro inscription : 85 561

longueur de mille cent cinquante-neuf pieds et deux dixièmes (1,159.2'), jusqu'au point J. Cette ligne IJ est la ligne de séparation des lots 77 et 83.

Du point J, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-quatre degrés et quarante-neuf minutes (84o49') avec la ligne IJ, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de deux cent dix-huit pieds et un dixième (218.1'), jusqu'au point K. Cette ligne JK est sur la limite sud-est du lot 83.

Du point K, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-sept degrés et quarante-trois minutes (87o43') avec la ligne JK, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de quatre-vingt-douze pieds et huit dixièmes (92o8'), jusqu'au point L. Cette ligne KL fait partie de la limite Nord-Est du lot 83.

Du point L, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-trois degrés et dix-neuf minutes (83o19') avec la ligne KL, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de quatre cent trente-trois pieds et neuf dixièmes (433.9'), jusqu'au point M. Cette ligne LM fait partie des limites Sud-Est des lots 82 et 83.

Du point M. en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix-sept degrés et neuf minutes (97o9') avec la ligne LM, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de cent vingt-sept pieds et soixante et cinq centièmes (127.65'), jusqu'au point N, Cette ligne MN fait partie des limites Nord-Est du lot 82.

Du point N, en suivant une ligne faisant un angle de cent deux degrés et quarante-trois minutes (102o43') avec la ligne MN, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de cinq cent dix-neuf pieds et vingt-deux centièmes (519.22'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne NA est le côté Nord-Ouest du Chemin du 1er rang du Dutord.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de un million trois cent vingt-huit mille six cent pieds carrés (1,328,600) ou 36 arpents carrés et un dixième (36.1). Toutes les dimensions de la présente description sont anglaises.

82. Une terre située en la paroisse de Bécancour, connue et désignée comme étant le lot numéro QUATRE VINGT QUATRE (84) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour; contenant un arpent et deux perches et deux perches de front sur six arpents et trois perches de profondeur, formant sept arpents et cinquante-six perches en superficie.

g-84

83. Une terre située en la paroisse de Bécancour, connue et désignée comme étant le lot numéro QUATRE VINGT CINQ (85) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, étant de forme irrégulière et contenant cent cinquante quatre arpents en superficie.

g-85

84. Le lot numéro QUATRE VINGT SIX (86) du cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie cinquante et un arpents carrés.

g-86

Numéro inscription : 85 561

J-87

85. Le lot numéro QUATRE VINGT SEPT (87) du cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie cinq arpents et cinquante perches carrés.

J-88

86. Une terre située en la paroisse de Bécancour, connue et désignée comme étant le lot numéro QUATRE VINGT HUIT (88) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, étant de forme irrégulière et ayant trois arpents dans sa plus grande largeur et six arpents et cinq perches dans sa plus grande longueur, contenant onze arpents et soixante perches en superficie.

J-89

87. Une terre située en la paroisse de Bécancour, connue et désignée comme étant le lot numéro QUATRE VINGT NEUF (89) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, étant de forme irrégulière et contenant vingt et un arpents en superficie.

J-90

88. Une terre située en la paroisse de Bécancour, dans le premier rang du Fief Dutord, de la contenance de trois quarts d'arpent de largeur sur sept arpents de profondeur, plus ou moins, connue et désignée comme étant le lot numéro QUATRE VINGT DIX (90) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour.

J-91

89. Le lot numéro QUATRE VINGT ONZE (91) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie deux arpents.

J-92

90. Le lot numéro QUATRE VINGT DOUZE (92) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie deux arpents quarante-cinq perches.

J-99
J-101
J-94
J-98

91. Un terrain de forme irrégulière, étant le lot numéro QUATRE VINGT DIX NEUF (99) et une partie des lots CENT UN, QUATRE VINGT QUATORZE et QUATRE VINGT DIX HUIT (P. 101, P. 94 et P. 98) du cadastre officiel de la Paroisse de Notre Dame de la Nativité de Bécancour, lequel terrain est situé entre les chemins du 1er rang de Dutord, et de Petit Chenal, dans les limites de la dite paroisse, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 24 février 1964 et portant le No D-390-1450, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est le coin Ouest du lot 99. De ce point A, en suivant la limite Nord-Ouest du lot 99, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de deux cent soixante-quinze pieds et deux dixièmes (275.2') jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-huit degrés et cinquante-huit minutes (88o58') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de deux cent quatorze pieds et deux dixièmes (214.2'), jusqu'au point C.

Numéro inscription : 85 561

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-quatre degrés et trente et une minutes (84o31') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de cent quatre-vingt-dix-neuf pieds (199'), jusqu'au point D. Cette ligne CD est le coté Sud-Est du chemin du Petit Chenal.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de cent cinq degrés et dix-neuf minutes (105o19') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction sud-est, sur une longueur de cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et neuf dixièmes (199.9'), jusqu'au point E.

Du point E, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-onze degrés et dix minutes (91o10') avec la ligne DE, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de vingt-sept pieds et trente-trois centièmes (27.33'), jusqu'au point F.

Du point F, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-treize degrés et neuf minutes (93o9') avec la ligne EF, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de mille quatre-vingt-six pieds et vingt-cinq centièmes (1086.25') jusqu'au point G. Cette ligne FG est la ligne de séparation des lots 90 et 94.

Du point G, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et quatorze degrés et cinquante-neuf minutes (74o59') avec la ligne FG, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de deux cent neuf pieds et cinq centièmes (209.5') jusqu'au point H.

Du point H, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et seize degrés et vingt-neuf minutes (76o29') avec la ligne GH, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de cinq cent soixante et dix sept pieds et huit dixièmes (577.8') jusqu'au point I.

Du point I, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et treize degrés et vingt-huit minutes (73o28') avec la ligne HI, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de vingt neuf pieds et soixante et quinze centièmes (29.75'), jusqu'au point J. Cette ligne IJ est située sur un ruisseau existant.

Du point J. en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix-sept degrés et vingt-deux minutes (97o22') avec la ligne IJ, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de six cent quatre-vingt-dix-huit pieds et quatre dixièmes (698.4'), jusqu'au point K. Cette ligne JK, est la limite Nord-Est du lot 99.

Du point K, en suivantune ligne faisant un angle de soixante et cinq degrés et quarante-trois minutes (65o43') avec la ligne JK, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de trois cent quatre-vingt pieds (380'), jusqu'au point L. Cette ligne KL est la limite Sud-Est du lot 99.

Numéro inscription : 85 561

Du point L, en suivant une ligne faisant un angle de cent trente degrés et quarante-cinq minutes (130o45') avec la ligne KL, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de deux mille quarante-cinq pieds et deux dixièmes (2,045.2'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne LA est la limite Sud-Ouest du lot 99.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de un million cent dix-neuf mille cinq cent soixante-quatre pieds carrés. (1,119.564) où trente arpents carrés et quarante-deux centièmes (30.42). Toutes les dimensions de la présente description sont anglaises.

J-93 92. Le lot numéro QUATRE VINGT TREIZE (93) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour, contenant en superficie quatre arpents trente-huit perches.

J-94 93. Une partie du lot numéro QUATRE VINGT QUATORZE (P. 94) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, mesurant trois arpents et dix perches en superficie ainsi borné: d'un bout vers l'ouest par l'autre partie dudit numéro décrite ci-dessus au paragraphe 91, à l'autre bout vers l'est par le numéro 95, d'un coté vers le nord par le numéro 93 et de l'autre coté vers le sud par le numéro 96.

J-95 94. Le lot numéro QUATRE VINGT QUINZE (95) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour, contenant en superficie un arpent trente perches.

J-96 95. Le lot numéro QUATRE VINGT SEIZE (96) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour, contenant en superficie cent trente neuf arpents, tel qu'indiqué sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 18 mai 1964 et portant le No D-374-12, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné.

J-97 96. Le lot numéro QUATRE VINGT DIX SEPT (97) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour, contenant trois perches et sept pieds de front, sur quatre arpents et deux perches de profondeur, de là trois arpents et cinq pieds de largeur allant en rétrécissant de manière à n'avoir qu'un arpent et cinq perches de large à la profondeur qui est de vingt-sept arpents et cinq perches dans la ligne du nord-est, et de vingt-huit arpents dans celle du sud-ouest, formant soixante-quatre arpents et vingt-quatre perches en superficie.

J-98 97. Le lot numéro QUATRE VINGT DIX HUIT (98) du cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la paroisse de Bécancour,
A DISTRAIRE dudit lot: Une lisière de deux perches de largeur sur environ sept arpants de profondeur décrite ci-dessus au paragraphe 91.

Numéro inscription : 85 561

98. Le lot numéro CENT (100) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie cinquante cinq arpents et soixante treize perches,-

3-100

A DISTRAIRE dudit lot: un terrain de forme irrégulière situé au nord-ouest du chemin du 2ième rang de Dutord (route provinciale No 3), dans les limites de la paroisse de Notre Dame de la Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 18 mars 1964 ---- et portant le No D-374-36, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné, et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est sur le côté Nord-Ouest du Chemin du 2ième rang de Dutord, et à cent dix pieds (110') du dit chemin à l'intersection de ce coté du Chemin avec la ligne de séparation des lots 100 et 226. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 100 et 226, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de cent dix-huit pieds et sept dixièmes (118.7), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-seize degrés et cinquante-huit minutes (96o58') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de trois cent vingt-cinq pieds et vingt-cinq centièmes (325.25'), jusqu'au point C. Ce point C est sur la ligne de séparation des lots 97 et 100.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et dix-neuf degrés et cinquante-quatre minutes (79o54') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de cent quatre-vingt-trois pieds et six dixièmes (183.6'), jusqu'au point D. Cette ligne CD est la ligne de séparation des lots 100 et 97.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-sept degrés et quarante-trois minutes (87o43') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de trois cent sept pieds et deux dixièmes (307.2'), jusqu'au point A. Cette ligne DA est la ligne de séparation des lots 100 et 227.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de quarante-sept mille neuf cent vingt-six pieds (47,926) carrés ou un arpent et trente centièmes (1.30) carrés. Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Dame Antoinette Beauchesne, suivant titres.

99. Un emplacement situéen la paroisse de Bécancour, au rang du Petit Chenal d'en bas, de la contenance de un arpent et quart par un arpent et faisant partie du lot numéro CENT UN (P. 101) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour; borné en front au chemin de Tolérance, soit à l'ouest, aboutissant en profondeur au lot numéro 90, soit à l'est au sud au reste dudit lot 101 et au nord au lot 85.

3-101

Numéro inscription : 85 561

25

25

100. Une terre située au rang du Petit Chenal d'en Bas à Bécancour, faisant partie du lot numéro CENT UN (P. 101) du cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la paroisse de Bécancour, de forme irrégulière, comme suit: ayant six arpents de largeur le long du Petit Chenal sur environ deux arpents de profondeur et de la environ deux arpents de largeur et allant en rétrécissant de manière à avoir environ un arpent et demi de largeur à la profondeur, sur vingt-quatre arpents de profondeur, contenant cinquante-quatre arpents en superficie environ. Bornée en front à l'ouest, par le Petit Chenal, d'un côté au nord-est partie par le lot 85, partie par la partie dudit lot No 101, et partie par le lot No 100, au sud-est par les lots Nos 90, 94, 98, 99 et 100 dudit cadastre et au sud-ouest par le lot No 102.

J-102

101. Une terre mesurant un arpent de largeur par vingt-cinq arpents et trois perches de profondeur, connue et désignée comme étant le lot numéro CENT DEUX (102) du cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la paroisse de Bécancour.

J-103

102. Le lot numéro CENT TROIS (103) du cadastre officiel de la paroisse de Bécancour comté Nicolet contenant en superficie trente-sept arpents cinquante-sept perches.

J-104
J-224
J-225

103. Les lots numéros CENT QUATRE (104), DEUX CENT VINGT QUATRE (224) et DEUX CENT VINGT CINQ (225) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour, contenant ledit lot 104 soixante six arpents et cinquante perches en superficie, ledit lot 224 cinq arpents et vingt-cinq perches en superficie, et ledit lot 225 soixante-trois arpents et soixante perches en superficie.

A DISTRAIRE desdits lots:

A/ Un terrain de forme irrégulière, étant une partie des lots numéros CENT QUATRE et DEUX CENT VINGT CINQ (P. 104 et P. 225) du cadastre officiel de la Paroisse de Notre-Dame de La Nativité de Bécancour lequel terrain est situé au Nord-Ouest du Chemin du 2ième Rang de Dutord, (Route Provinciale No 3), dans les limites de la dite paroisse de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 30 mars 1964 et portant le No D-374-13, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est sur le côté Nord-Ouest du Chemin du 2ième Rang de Dutord, à quatre-vingt-deux pieds (82') de l'intersection de ce côté Nord-Ouest du Chemin avec la ligne de séparation du lot 226 avec le lot 104. De ce point A, en suivant une ligne faisant un angle de quarante-six degrés et quatorze minutes (46o14') avec la direction Nord-Est du côté Nord-Ouest du Chemin du 2ième Rang de Dutord, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de deux cent quatre-vingt-sept pieds et soixante et treize centièmes (287.73'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle

20 A

85561

Numéro inscription : 85 561

de cent cinq degrés et trente-neuf minutes (105o39') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de trois cent cinquante-trois pieds et trente-sept centièmes (353.37'), jusqu'au point C.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de cent seize degrés et cinquante-huit minutes (116o58') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de quarante et un pieds et vingt-deux centièmes (41.22'), jusqu'au point D. Ce point D est sur le côté Nord-Ouest du Chemin du 2ième Rang de Dutord.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-onze degrés et huit minutes (91o8') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de cinq cent neuf pieds et soixante et cinq centièmes (509.65'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est le côté Nord-Ouest du Chemin du 2ième Rang de Dutord.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de cinquante-neuf mille quatre cent quarante-neuf pieds (59,449) ou un arpent carré et soixante et deux centièmes (1.62). Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Alphonse Provencher suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

B/ Un terrain de forme irrégulière étant une partie des lots numéros DEUX CENT VINGT QUATRE et DEUX CENT VINGT CINQ (P. 224 et P. 225) du Cadastre Officiel de la Paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, situé du côté Sud-Est du Chemin du 2ième Rang de Dutord, dans les limites de la dite Paroisse de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 18 juin 1964 et portant le No D-374-47, et dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 223 et 224, avec le côté Sud-Est du Chemin du 2ième Rang de Dutord. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 223 et 224, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de trois cent vingt neuf pieds et six dixièmes (329.6'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-neuf degrés et trente-trois minutes (89o33') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de deux cent trente-six pieds et quarante-cinq centièmes (236.45'), jusqu'au point C.

Du point C, en allant dans une direction Nord-Ouest, ceci en suivant une ligne faisant un angle de cent vingt-deux degrés et cinquante et une minutes (122o51') avec la ligne BC, sur une longueur de soixante et treize pieds (73'), jusqu'au point D.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de cent quarante-sept degrés et vingt huit minutes (147o28') avec

Numéro inscription : 85 561

la ligne CD, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de cinq pieds et huit dixièmes (5.8'), jusqu'au point E.

Du point E, en suivant une ligne faisant un angle de cent trente-trois degrés et vingt-sept minutes (133o27') avec la ligne DE, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de trois cent soixante et dix-neuf pieds et deux dixièmes (379.2'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne EA est le côté Sud-Est du Chemin du 2ième Rang de Dutord.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de cinquante-trois mille deux cent cinq pieds (53,205) carrés, ou un arpent carré et quarante-cinq perches (1.45) carrées. Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Henri Paul Massé suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

104. Le lot numéro CENT CINQ (105) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour, contenant quatre-vingt-treize arpents et soixante-quinze perches en superficie. 105

105. Le lot numéro CENT SIX (106) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour, contenant quatre-vingt-deux arpents et soixante-dix-huit perches en superficie. 106

106. Le lot numéro CENT SEPT (107) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour, contenant quarante et un arpents et vingt-quatre perches en superficie. 107

107. Le lot numéro CENT HUIT (108) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour, contenant quarante-neuf arpents et trente perches en superficie. 108

108. Le lot numéro CENT NEUF (109) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour, contenant dix neuf verges quarante huit pieds en superficie. 109

109. Le lot numéro CENT DIX (110) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour, contenant trois arpents en superficie. 110

110. Un terrain faisant partie du lot numéro CENT ONZE (P. 111) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour, mesurant huit arpents carrés en superficie, ainsi borné; en front, vers l'est par le chemin du petit Chenal; en profondeur vers l'ouest, par le petit Chenal, d'un coté vers le nord par le lot numéro 104 et de l'autre coté vers le Sud par une autre partie dudit lot numéro 111. tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 7 mai 1964 et portant le No D-374-42, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; 111

Numéro inscription : 85 561

111. Un terrain de forme irrégulière, étant une partie des lots numéros CENT ONZE et CENT DOUZE (P. 111 et P. 112) du Cadastre Officiel de la Paroisse de Notre-Dame de la Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, situé à l'ouest du Chemin du petit Chenal, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 23 février 1964 et portant le No D-390-1450, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussign; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est sur le côté Ouest du Chemin du Petit Chenal, à sept cent soixante et dix-sept pieds et deux dixièmes (777.2') de l'intersection de ce côté du Petit Chenal avec la ligne de séparation des lots 114 et 115. De ce point A, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et dix degrés et quarante neuf minutes (70o49') avec la direction Nord du coté Ouest du Chemin du Petit Chenal, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de trois cent quarante-quatre pieds et sept dixièmes (344.7'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne irrégulière étant le coté Est du Ruisseau du Petit Chenal, ceci en allant dans une direction Nord, sur une longueur de cinq cents pieds (500'), jusqu'au point C.

Du point C, en suivant une ligne, dans une direction Est, sur une longueur de deux cent quatre-vingt-neuf pieds et quatre dixièmes (289.4'), jusqu'au point D.

De ce point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix-sept degrés et trente-huit minutes (97o38') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud, sur une longueur de cinq cent soixante et treize pieds et cinq centièmes (573.05'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est le coté Ouest du Chemin du Petit Chenal.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de cent cinquante cinq mille cent cinquante pieds carrés (155,150) ou quatre arpents carrés et deux cent seize millièmes (4.216). Toutes les dimensions de la présente description sont anglaises.

112. Un terrain de forme irrégulière étant une partie du lot numéro CENT DOUZE (P. 112) du cadastre officiel de la paroisse de Notre Dame de la Nativité de Bécancour, lequel terrain est situé à l'ouest du Chemin du PetitlChenal, dans les limites de la dite paroisse de Bécancour. Borné à un bout à l'est au chemin du Petit Chenal, à l'autre bout à l'ouest au Petit Chenal, d'un coté au nord à la balance du lot 112 décrite ci-dessus et de l'autre coté au sud au lot 113.

113. Deux terrains situés dans l'Ile Madeleine à Bécancour portant respectivement les numéros CENT TREIZE et CENT DIX NEUF (113 et 119) du cadastre du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour et contenant en superficie sept arpents quatre-vingt-douze perches.

114. Le lot numéro CENT QUATORZE (114) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, mesurant cinq arpents et soixante et onze perches en superficie.

Numéro inscription : 85 561

Numéro inscription : 85 561

g-115 g-118

115. Deux terrains situés dans l'Ile Madeleine à Bécancour portant respectivement les numéros CENT QUINZE et CENT DIX HUIT (115 et 118) du cadastre du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour et contenant un arpent et cinquante deux perches en superficie.

g-116

116. Un lot de terre situé dans l'Ile Madeleine portant le numéro CENT SEIZE (116) du cadastre de Bécancour, contenant six perches et neuf pieds de front sur trois arpents et une perche de profondeur, formant deux arpents, une perche et cent soixante-deux pieds en superficie;

g-117

117. Une terre portant le numéro CENT DIX SEPT (117) du cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la Paroisse de Bécancour, et contenant neuf perches et trois pieds de front sur deux arpents et six perches de profondeur, formant deux arpents et trente huit perches en superficie.

g-120

118. Un morceau de terre situé en la dite paroisse de Bécancour, à la première concession appelé Grande Côte, du Fief Dutord, contenant trois quarts d'arpent de largeur sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, connue et désignée sous le numéro CENT VINGT (120) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour.

g-121

119. Une terre située au premier rang du Fief Dutord, dans la Paroisse de Bécancour, connue et désignée au cadastre officiel du comté de Nicolet, pour ladite Paroisse de Bécancour, par le numéro CENT VINGT ET UN (121) du contenu de un arpent et demi de front sur vingt et un arpents de profondeur le tout plus ou moins et sans garantie de mesures précises.

g-122

120. Une terre située au premier rang du Fief Dutord, portant le numéro CENT VINGT DEUX (122) du cadastre officiel de la paroisse de Bécancour, contenant deux arpents de largeur sur vingt et un arpents de profondeur, le tout plus ou moins, formant quarante-deux arpents en superficie.

g-123

121. Une terre située au premier rang du Fief Dutord, portant le numéro CENT VINGT TROIS (123) du cadastre officiel de la paroisse de Bécancour, contenant deux arpents de largeur et vingt et un arpents de profondeur, le tout plus ou moins, formant quarante-deux arpents en superficie.

g-124

122. Une terre située au premier rang du Fief Dutord, à Bécancour, contenant soixante-dix arpents en superficie, plus ou moins, connue et désignée comme étant le lot numéro CENT VINGT QUATRE (124) du cadastre de la Paroisse de Bécancour.

g-125

123. Une terre située au premier rang du Fief Dutord, à Bécancour, contenant un arpent, huit perches et neuf pieds de front sur vingt arpents de profondeur, formant trente-six arpents et cinquante-cinq perches en superficie, plus ou moins, connue et désignée comme étant le lot numéro CENT VINGT CINQ (125) du cadastre de la Paroisse de Bécancour, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Numéro inscription : 85 561

Numéro inscription : 85 561

j-126

124. Le lot numéro CENT VINGT SIX (126) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant quarante-cinq perches en superficie.

j-127

125. Le lot numéro CENT VINGT SEPT (127) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant un arpent huit perches et neuf pieds de front, sur vingt arpents et quatre perches de profondeur, formant trente-six arpents et quatre vingt perches en superficie, le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

j-128

126. Le lot numéro CENT VINGT HUIT (128) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant trois perches de front sur un arpent et deux perches de profondeur, formant trente-six perches en superficie.

j-129

127. Le lot numéro CENT VINGT NEUF (129) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant quatre perches et neuf pieds de front sur un arpent et trois perches de profondeur, formant cinquante-huit perches et cent soixante-deux pieds en superficie.

j-130

128. Le lot numéro CENT TRENTE (130) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant cinq perches de front par un arpent trois perches de profond et ayant une superficie de soixante-quinze perches en superficie. Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

j-131

129. Le lot numéro CENT TRENTE ET UN (131) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant trente-sept arpents et cinquante et une perches en superficie.

j-132

130. Le lot numéro CENT TRENTE DEUX (132) du cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la paroisse de Bécancour, comté de Nicolet;

A DISTRAIRE dudit lot: Un terrain de forme irrégulière situé au nord-ouest du chemin du 2ième rang de Dutord (route provinciale No 3) dans les limites de la paroisse de Notre Dame de la Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 18 décembre 1963 et portant le No D-374-3, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 132 et 136 avec le coté Nord-Ouest du Chemin du 2ième rang Dutord. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 132 et 136, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de deux cent cinquante-six pieds (256), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt degrés et vingt-six minutes (80o26') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Nord-Est sur une longueur de deux cent quatre-vingt-quatorze pieds et deux dixièmes, jusqu'au point C.

85561

Numéro inscription : 85 561

Numéro inscription : 85 561

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix-neuf degrés et quarante minutes (99o40') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de deux cent cinquante-six pieds (256'), jusqu'au point D. Cette ligne CD est la ligne de séparation des lots 131 et 132;

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt degrés et vingt minutes (80o20') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de deux cent quatre-vingt-quatorze pieds et sept dixièmes (294.7') jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est le coté Nord-Ouest du Chemin du 2ième rang Dutord.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de soixante et quatorze mille trois cent quatre pieds (74,304) carrés ou deux arpents carrés et un centièmes. Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Louis Descormiers suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

131. Le lot numéro CENT TRENTE TROIS (133) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant huit arpents en superficie. 1.30

J-133

132. Le lot numéro CENT TRENTE QUATRE (134) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant vingt trois perches cent quatre-vingt-dix-huit pieds en superficie.

J-134

133. Le lot numéro CENT TRENTE CINQ (135) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant vingt-trois perches et cent quatre-vingt-dix-huit pieds en superficie.

J-135

134. Le lot numéro CENT TRENTE SIX (136) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant cinquante-trois arpents et cinquante-huit perches en superficie.

J-136

135. Le lot numéro CENT TRENTE SEPT (137) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant un arpent et vingt-deux perches en superficie.

J-137

136. Le lot numéro CENT TRENTE HUIT (138) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant vingt-quatre perches en superficie.

J-138

137. Le lot numéro CENT TRENTE NEUF (139) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant quatre perches et cent quatre-vingt-neuf pieds en superficie.

J-139

138. La partie non-subdivisée des lots numéros

85561

Numéro inscription : 85 561

4-144
4-338

CENT QUARANTE QUATRE et CENT QUARANTE CINQ (144 et 145) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour.

A/ A DISTRAIRE desdits lots: Un terrain de forme irrégulière situé au Sud-Est du chemin du ler rang de Dutord, dans les limites de la paroisse de Notre-Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 8 février 1964 ----------et portant le No D-374-6, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est sur le côté Sud-Est du ler rang de Dutord, à deux cent vingt-quatre pieds et trente-sept centièmes (224.37') au Nord-Est de l'intersection de ce côté du chemin avec la ligne de séparation des lots 145 et 147 De ce point A, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-neuf degrés et trente-six minutes (89o36') avec le coté mesuré du Chemin du ler rang de Dutord, ceci en allant dans une direction Sud-Est sur une longueur de cent treize pieds et quatre-vingt-trois centièmes (113.83'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-quatorze degrés et cinquante-six minutes (94o56') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de soixante et dix-huit pieds et trois centièmes (78.03'), jusqu'au point C.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de trente-quatre degrés et trente-six minutes (34o36') avec le prolongement de la ligne BC, ceci en allant dans une direction Est, sur une longueur de cent un pieds et huit centièmes (101.08'), jusqu'au point D.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de trente et un degrés et trente-sept minutes (31o37') à droite avec le prolongement de la ligne CD, ceci en allant dans une direction Est, sur une longueur de douze pieds et neuf dixièmes (12.9'), jusqu'au point E. La ligne BCDE constitue le centre d'un ruisseau.

Du point E, en suivant une ligne faisant un angle de quarante degrés et une minute (40o1') avec la ligne DE, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de cent quatre-vingt-dix-huit pieds et soixante et cinq centièmes (198.65'), jusqu'au point F.

Du point F, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-trois degrés et quarante minutes (83o40') avec la ligne EF, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de cent quarante-deux pieds et cinq centièmes (142.05'), jusqu'au point G.

Du point G, en suivant une ligne faisant un angle de cinq degrés et cinq minutes (5o5') à gauche avec le prolongement de la ligne FG, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de cinquante-huit pieds et huit dixièmes (58.8') jusqu'au point de départ A. La ligne FGA est le côté Sud-Est du Chemin du ler rang de Dutord.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de vingt-cinq mille soixante et dix pieds (25,070) carrés où soixante et huit centièmes d'arpents carrés (0.68). Toutes les mesures de la présente description sont anglaise.

Ledit terrain distrait appartient à J. Donat Gingras,

Numéro inscription : 85 561

suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

B/ Le terrain de Emélie Gingras mesurant cinq cent quatre-vingt millièmes arpent carré (0.580).

C/ Trois terrains vendus au Ministère de la Voirie pour les élargissements de la route mesurant respectivement deux cent cinquante-trois millièmes (0.253), cent trente-quatre millièmes (0.134) et cinq cent cinquante-quatre millièmes (0.554) d'arpent carré.

D/ La terre de Bernard Proulx mesurant un arpent et six cent soixante millièmes (1.660) arpent carré.

E/ Les terrains de MM. Maurice Paulin, France Francour et Edgar Rouleau, mesurant six cent quatre-vingts millièmes (0.680) arpent carré.

139. Les subdiv isions numéros UN, DEUX, TROIS, QUATRE, CINQ, SIX, SEPT, HUIT, NEUF, DIX, ONZE, DOUZE, TREIZE, QUATORZE, QUINZE, SEIZE, DIX-SEPT, DIX-HUIT, DIX-NEUF, VINGT, VINGT ET UN, VINGT-DEUX, VINGT-TROIS, VINGT-QUATRE, VINGT-CINQ, et VINGT-SIX du lot numéro CENT QUARANTE-CINQ (145-1, 145-2, 145-3, 145-4, 145-5, 145-6, 145-7, 145-8, 145-9, 145-10, 145-11, 145-12, 145-13, 145-14, 145-15, 145-16, 145-17, 145-18, 145-19, 145-20, 145-21, 145-22, 145-23, 145-24, 145-25, 145-26) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour. Le tout tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 8 février 1964 et portant le No D-374-6, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné;

4-800

140. Les subdivisions numéros UN, DEUX, TROIS, QUATRE, CINQ, SIX, SEPT du lot numéro CENT QUARANTE QUATRE (144-1, 144-2, 144-3, 144-4, 144-5, 144-6, 144-7) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour. Le tout tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 8 février 1964 et portant le No D-374-6, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné.

4-145

141. Le lot numéro DEUX CENT (200) du cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie soixante et deux arpents.

2-800

A DISTRAIRE dudit lot:

A/ Un terrain de forme irrégulière, situé au Sud-Est du Chemin du 2ième Rang de Dutord, dans les limites de la Paroisse de Nottre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 2 mars 1964 et portant le No D-374-18, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 199 et 200 avec le coté Sud-Est du Chemin du 2ième Rang de Dutord. De ce point A, en suivant ce coté Sud-Est du Chemin du 2ième Rang de Dutord, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de quatre cents pieds et quatre-vingt-un centièmes (400.81'), jusqu'au point B.

Numéro inscription : 85 561

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix-neuf degrés et trente-huit minutes (99o38') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384'), jusqu'au point C. Cette ligne BC est la ligne de séparation des lots 200, et 201.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-degrés et vingt-cinq minutes (80o25') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de quatre cents pieds et quatre-vingt-quinze centièmes (400.95'), jusqu'au point D.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix-neuf degrés et trente-trois minutes (99o33') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est la ligne de séparation des lots 199 et 200.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de cent cinquante et un mille sept cent soixante et dix-sept pieds carrés (151,777') ou (4.124) quatre arpents et cent vingt-quatre millièmes. Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

B/ Un terrain de forme irrégulière situé au Nord-Ouest du chemin du 2ième rang de Dutord, dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 2 mars 1964 et portant le No D-374-18, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point E, lequel point est l'intersection de la limite Nord-Est du lot 200 avec le coté Nord-Ouest du Chemin du 2ième rang du Dutord. De ce point E, en suivant cette limite Nord-Est du lot 200, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de quatre-vingt-onze pieds et quatre-vingt-douze centièmes (91.92'), jusqu'au point F.

Du point F, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-onze degrés et trente-sept minutes (91o37') avec la ligne EF, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de cent soixante et onze pieds et quatre-vingt-cinq centièmes (171.85'), jusqu'au point G.

Du point G, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix degrés et quatorze minutes (90o14') avec la ligne FG, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de soixante et cinq pieds et cinquante-cinq centièmes (65.55'), jusqu'au point H.

Du point H, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix-huit degrés et dix-neuf minutes (98o19') avec la ligne GH, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de cent soixante et seize pieds et sept dixièmes (176.7'), jusqu'au point de départ E. Cette ligne HE est le coté Nord-Ouest du Chemin du 2ième rang de Dutord.

Numéro inscription : 85 561

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de treize mille sept cent vingt-deux pieds carrés, (13,722) où trois cent soixante et treize millièmes (0.373) d'arpent carrés. Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Lesdits terrains distraient ci-dessus au paragraphe A et B appartiennent à Paul Dubois, suivant titres et comprennent les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

J-301

142. Le lot numéro DEUX CENT UN (201) du cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la paroisse de Bécancour.

A DISTRAIRE dudit lot: Un terrain de forme irrégulière situé au Sud-Est du chemin du 2ième rang Dutord (route provinciale No 3), dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 18 décembre 1963 et portant le No D-374-3, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point E, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 201 et 202, avec le côté Sud-Est du Chemin du 2ième rang Dutord. De ce point E, en suivant la ligne de séparation des lots 201 et 202, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de cent quatre-vingt-douze pieds (192'), jusqu'au point F.

Du point F, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt degrés et vingt-huit minutes (80o28') avec la ligne EF, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-douze pieds et sept dixièmes (392.7') jusqu'au point G.

Du point G, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix-neuf degrés et trente-cinq minutes (99o35') avec la ligne FG, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de cent quatre-vingt-douze pieds (192'), jusqu'au point H. Cette ligne GH est la ligne de séparation des lots 200 et 201.

Du point H, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt degrés et vingt-trois minutes (80o23') avec la ligne GH, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-treize pieds et six dixièmes (393.6'), jusqu'au point de départ F. Cette ligne HF est le coté Sud-Est du Chemin du 2ième rang Dutord

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de soixante et quatorze mille quatre cent cinquante-trois pieds (74,453) carrés, ou deux arpents carrés et deux centièmes. Toutes les Mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Louis Descormiers, suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Numéro inscription : 85 561

143. Le lot numéro DEUX CENT DEUX (202) aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Bécancour, comté de Nicolet.

A DISTRAIRE dudit lot: Un terrain de forme irrégulière situé au Sud-Est du chemin du 2ième rang Dutord (route provinciale No 3) dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 23 décembre 1963 et portant le No D-374-5, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 202 et 203 avec le côté Sud-Est du Chemin du IIème rang Dutord. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 202 et 203, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt degrés et vingt-sept minutes (80o27') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-seize pieds et six dixièmes (396.6'), jusqu'au point C.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix-neuf degrés et quarante-huit minutes (99o48') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384'), jusqu'au point D. Cette ligne CD est la ligne de séparation des lots 201 et 202.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt degrés et dix-sept minutes (80o17') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-dix-huit pieds (398'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est le coté Sud-Est du Chemin du IIIème rang Dutord.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de cent cinquante mille quatre cent treize pieds (150,413) carrés, où quatre arpents carrés et huit centièmes (4.08). Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Godefroy Montembeault, suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

144. Le lot numéro DEUX CENT TROIS (203) du cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la paroisse de Bécancour, contenant trente neuf arpents et quatre vingts dix perches en superficie.

A DISTRAIRE dudit lot: Un terrain de forme irrégulière, situé au Sud-Est du chemin du 2ième rang de Dutord (route provinciales No 3) dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 13 mars 1964 et portant le No D-374-26, dont copie demeure annexée à la

Numéro inscription : 85 561

minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 203 et 204, avec le côté Sud-Est du chemin du 2ième rang de Dutord. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 203 et 204, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384') jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-degrés et trente et une minutes (80o31') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de trois cent soixante et dix-sept pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes (377.94'), jusqu'au point C.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix-neuf degrés et vingt et une minute (99o21') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384'), jusqu'au point D. Cette ligne CD est la ligne de séparation des lots 202 et 203.

De ce point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-un degrés et trente-quatre minutes (81o34') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de trente-deux pieds et cinquante-sept centièmes (32.57'), jusqu'au point E.

Du point E, en suivant une ligne faisant un angle de un degré et quatre minutes(1o4') à droite avec le prolongement de la ligne DE, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de trois cent quarante-cinq pieds et quarante-huit centièmes (345.48') jusqu'au point de départ A. Cette ligne DEA est le côté Sud-Est du chemin du 2ième rang de Dutord.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de cent quarante-trois mille deux cent quarante-quatre pieds (143,244) carrés ou trois arpents carrés et huit cent quatre-vingt-douze millièmes (3.892). Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Rolland Pratte, suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

145. Le lot numéro DEUX CENT QUATRE (204) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant un arpent et neuf perches de front sur vingt-six arpents de profondeur en superficie.

146. Une terre située au second rang du Fief Dutord, à Bécancour, étant le numéro DEUX CENT CINQ (205) du cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la paroisse de Bécancour, contenant deux arpents et cinq perches de largeur sur vingt-huit arpents et sept perches de profondeur en superficie.

A DISTRAIRE dudit lot:Un terrain de forme irrégulière situé au sud-est du chemin du 2ième rang de Dutord (route Provinciale No 3) dans les limites de la paroisse de Notre-Dame de La

2-204

2-205

Numéro inscription : 85 561

Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 19 décembre 1963 et portannt le No 374-2, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 205 et 206 avec le côté Sud-Est du Chemin du 2ième rang Dutord. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 205 et 206, ceci en allant dans une direction sud-est, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384') jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-deux degrés et trente-cinq minutes (82o35') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de quatre cent soixante et dix-sept pieds et cinq dixièmes (477.5'), jusqu'au point C.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix-huit degrés et trois minutes (98o3') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384') jusqu'au point D. Cette ligne CD est la ligne de séparation des lots 204 et 205.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-deux degrés (82o) avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Nord- Est sur une longueur de quatre cent quatre-vingt-un pieds et sept dixièmes (481o7') jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est le coté Sud-Est du Chemin du 2ième rang Dutord.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de cent quatre-vingt-deux mille cinq cent cinquante neuf pieds carrés (182,559) ou quatre arpents et quatre-vingt-quinze centièmes (4.95) carrés. Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Pierre Beauchesne suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

147. Une terre située au 2ième rang Dutord en la dite paroisse de Bécancour, du comté de Nicolet, contenant deux arpents de largeur par quinze arpents de profondeur, plus ou moins, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Bécancour pour le comté de Nicolet, comme étant la partie ouest du lot numéro DEUX CENT SIX (P.O. 206) et bornée comme suit: En front à l'ouest par le chemin public, en profondeur à l'est, à la partie du dit lot appartenant à Gaston Beauchesne; au nord au lot 207 et au sud au lot 205.

J-206

148. Une autre terre située même rang et paroisse et contigue à l'immeuble ci-dessus décrit, contenant un arpent de front, sur quatorze arpents de profondeur, plus ou moins, connue et désignée au cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour comme étant la partie ouest du lot numéro

Numéro inscription : 85 561

J-207 DEUX CENT SEPT (207) et bornée comme suit: En front à l'ouest par le chemin public; en profondeur à l'est à la partie est dudit lot appartenant à Gaston Beauchesne, au nord au lot 208 et au sud au lot 206.

J-208 149. Le lot numéro DEUX CENT HUIT (208) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant cinquante neuf arpents et quatre-vingt-cinq perches en superficie.

J-209 150. Le lot numéro DEUX CENT NEUF (209) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant cinquante arpents en superficie.

J-210 151. Le lot numéro DEUX CENT DIX (210) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant dix arpents en superficie.

J-211 152. Le lot numéro DEUX CENT ONZE (211) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant soixante-neuf arpents et troisperches en superficie.

J-212 153. Un terrain ou emplacement faisant partie du lot de terre numéro DEUX CENT DOUZE (212) du cadastre officiel de la Paroisse de Bécancour du contenu ledit terrain de un demi arpent de front, sur un demi arpent de profondeur, borné devant au nord-ouest au chemin de front du second rang du Fief Dutord, en arrière au sud-est et du coté sud-ouest au reste du lot numéro 212; et du coté nord-est au numéro 215, avec batisses dessus construites, circonstances et dépendances.

J-213 154. Le lot numéro DEUX CENT TREIZE (213) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, mesurant cinquante perches carrés en superficie.

J-214 155. Le lot numéro DEUX CENT QUATORZE (214) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, mesurant vingt-neuf arpents et vingt-quatre perches carrés en superficie.

J-215 J-216 J-217 156. Les lots numéros DEUX CENT QUINZE, DEUX CENT SEIZE et DEUX CENT DIX SEPT (215, 216 et 217) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour. Tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 14 mai 1964 et portant le No D-374-43, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné.

A DISTRAIRE desdits lots: Un terrain de forme irrégulière situé au Sud-Est du chemin du 2ième rang de Dutord (route provinciale No 3), dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 14 mai 1964 et portant le No D-374-43, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Numéro inscription : 85 561

Partant d'un point A, lequel point est situé sur le coté Sud-Est du Chemin du 2ième Rang de Dutord, à quarante-quatre pieds et trois dixièmes (44.3') au Nord-Est de l'intersection de ce coté Sud-Est du chemin du 2ième Rang de Dutord, avec la ligne de séparation des lots 212 et 215. De ce point A, en suivant une ligne parallèle à la ligne de séparation des lots 212 et 215, laquelle ligne parallèle est située à quarante pieds (40') au Nord-Est de celle-ci, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de quatre cent treize (413'), jusqu'au point B.

De ce point B, en suivant une ligne faisant un angle de cent seize degrés et quarante et une minutes (116o41'), ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de cent quatre-vingt-sept pieds et cinq dixièmes (187.5'), jusqu'au point C.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de cent quinze degrés et treize minutes (115o13') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de soixante et sept pieds (67'), jusqu'au point D.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de cent quinze degrés et treize minutes (115o13') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de cent soixante et huit pieds (168'), jusqu'au point E.

Du point E, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et quatre degrés et quarante-sept minutes (64o47'), avec la ligne DE, ceci en allant dans une direction Nord-ouest, sur une longueur de quatre cent quatre-vingt-pieds (480'), jusqu'au point F. Cette ligne EF est parallèle et distante de quarante pieds (40') de la limite Nord-Est du lot 217.

Du point F, en suivant une ligne faisant un angle de cent seize degrés et seize minutes (116o16') avec la ligne EF, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de deux cent quarante-huit pieds (248), jusqu'au point G.

Du point G, en suivant une ligne faisant un angle de deux degrés et dix-huit minutes (2o18') à gauche avec le prolongement de la ligne FG, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de cent dix-neuf pieds et un dixième (119.1'), jusqu'au point de départ A.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de quatre arpents carrés et neuf perches carrés. Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Lesdits terrainsdistraitsappartiennent à H. Paul Cyrenne, suivant titres et comprennents bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

157. Le lot numéro DEUX CENT DIX HUIT (218) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, dans le deuxième rang du Fief Dutord, mesurant un arpent, une perche et neuf pieds de front sur trois arpents et cinq perches de profondeur, formant quatre arpents et deux perches en superficie.

158. Le lot numéro DEUX CENT DIX NEUF (219) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, mesurant quatre arpents et trente-cinq perches carrés en superficie.

Numéro inscription : 85 561

159. Un terrain de forme irrégulière, étant une partie du lot DEUX CENT VINGT (P. 220) du Cadastre Officiel de la Paroisse de Notre-Dame de la Nativité de Bécancour, lequel terrain est situé au nord-ouest du chemin du 2ième rang Dutord (route provinciale No 3), dans les limites de la dite Paroisse, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 19 décembre 1963 et portant le No D-374-4, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est sur la ligne de séparation du lot 219, avec le lot 220 à sept cent trente pieds et neuf dixièmes (730.9') de l'intersection du prolongement de cette ligne avec le coté Nord-Ouest du Chemin du 2ième rang Dutord. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 219 et 220 déjà mentionnée, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de cinquante huit pieds et deux dixièmes (58.2') jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-douze degrés et trente et une minutes (92o31') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de soixante et dix pieds et six dixièmes (70.6') jusqu'au point C.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de cent cinquante degrés et quarante quatre minutes (150o44') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Nord, sur une longueur de cinq cent trente-six pieds et deux dixièmes (536.2') jusqu'au point D. L'ensemble des lignes BC et CD est la séparation des lots 106 et 220.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de cinquante-huit degrés et quatorze minutes (58o14') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de sept cent trente sept pieds et quatre dixièmes (737.4'), jusqu'au point E. Cette ligne DE est la ligne de séparation des lots 220 et 222. Le point E est à sept cent vingt-six pieds et deux dixièmes (726.2') de l'intersection de cette ligne de séparation avec le coté Nord-Ouest du chemin du 2ième rang Dutord.

Du point E, en suivant une ligne faisant un angle de cinquante trois degrés et onze minutes (53o11') avec la ligne DE, ceci en allant dans une direction ouest, sur une longueur de six cent cinquante-sept pieds et six dixièmes (657.6'), jusqu'au point de départ A.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de deux cent mille deux cent vingt-trois pieds (200,223) carrés, ou cinq arpents carrés et quarante trois centièmes (5.43). Toutes les mesures de la présentes description sont anglaises.

160. Le lot numéro DEUX CENT VINGT ET UN (221) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant onze arpents et cinq perches en superficie.

161. Le lot numéro DEUX CENT VINGT DEUX (222) du

Numéro inscription : 85 561

cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant sept arpents et vingt-cinq perches en superficie.

162. Une terre située au second rang du Fief Dutord d'un arpent et trois quarts de largeur sur vingt-deux arpents de profondeur, étant la partie latérale et longitudinale sud-ouest du lot de terre numéro DEUX CENT VINGT TROIS (P. 223) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour.

A DISTRAIRE dudit lot: Un terrain de forme irrégulière situé au Sud-Est du chemin du 2ième rang de Dutord (route provinciales No 3) dans le comté de Nicolet, dans les limites de la paroisse de Notre-Dame de La Nativité de Bécancour, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 6 mars 1964 et portant le No D-374-38, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection du coté Sud-Est du Chemin du 2ième Rang de Dutord, avec la ligne de séparation des lots 223 et 224. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 223 et 224, ceci en allant dans une disrection Sud-Est, sur une longueur de deux cent quatre-vingt-huit pieds (288'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de cinquante quatre degrés et seize minutes (54o16') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de trois cent soixante et dix-huit pieds (378'), jusqu'au point C.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de cent vingt-deux degrés et seize minutes (122o16') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de trois cent trente sept pieds et cinquante cinq centièmes (337.55') jusqu'au point D. Ce point D est sur le coté Sud-Est du Chemin du 2ième Rang de Dutord.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quarante-neuf degrés et cinquante six minutes (49o56') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de deux cent vingt-six pieds (226'), jusqu'au point E.

Du point E, en suivant une ligne faisant un angle de trente-neuf minutes (39') à gauche avec le prolongement de la ligne DE, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de cent soixante et sept pieds et quarante-deux centièmes (167.42'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DEA est le coté Sud-Est du Chemin du 2ième Rang de Dutord.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de quatre-vingt-quatorze mille huit cent cinquante-quatre pieds (94.854) carrés, ou deux arpents (2) carrés et cinq cent soixante et dix sept millièmes (2.577). Toutes les mesures de la présente description s ont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Mme Marie Massé, suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Numéro inscription : 85 561

163. Un terrain situé sur le deuxième rang du Fief Dutord, en la paroisse de Bécancour, contenant un arpent, deux perches et dix pieds de largeur sur six arpents et trois perches de profondeur, de là, un arpent et seize pieds de largeur sur deux arpents de profondeur, contenant environ neuf arpents en superficie, plus ou moins, ledit terrain connu et désigné comme étant la partie nord-ouest du lot de terre numéro DEUX CENT VINGT TROIS (P.N.O. de 223) du cadastre officiel du comté de Nicolet et borné comme suit: en front, par le lot numéro 105, en profondeur, au sud, par le chemin public, au sud-ouest par partie du lot numéro 222, et au nord-est par la partie du lot numéro 225.

A DISTRAIRE dudit lot: Un terrain de forme irrégulière situé au nord-ouest du chemin du 2ième rang de Dutord (route Provinciale No 3), dans les limites de la paroisse de Notre Dame de la Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 10 mars 1964 et portant le No D-374-25, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection du coté Nord-Ouest du Chemin du 2ième Rang de Dutord, avec la ligne de séparation des lots 222 et 223. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 222 et 223, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest sur une longueur de deux cent soixante et neuf pieds et vingt sept centièmes (269.27'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-huit degrés et dix minutes (88o10') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de deux cent trois pieds et cinq dixièmes (203.5'), jusqu'au point C. Ce point C est la ligne de séparation des lots 223 et 225.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de quatre vingt douze degrés et quarante trois minutes (92o43') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de quatre cent cinquante deux pieds et cinquante deux centièmes (452.52'), jusqu'au point D. Ce point D est sur le coté Nord-Ouest du Chemin du 2ième rang de Dutord.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quarante-sept degrés et cinq minutes (47o5') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction sud-ouest, sur une longueur de deux cent quatre vingt trois pieds et trente sept centièmes (283.37'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est le coté Nord-Ouest du Chemin du 2ième rang de Dutord;

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de quatre-vingt mille huit cent quatre-vingt-un pieds (80,881) carrés ou deux arpents carrés et cent quatre vingt dix huit millièmes (2.198). Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Lucien Champoux suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

164. Le lot numéro DEUX CENT VINGT SIX (226) aux plan et livre de renvoi de la paroisse de Bécancour, comté de Nicolet contenant soixante quatorze arpents et soixante dix perches en superficie.

Numéro inscription : 85 561

A DISTRAIRE dudit lot:

a/ La partie appartenant à la meunerie Coopérative de Nicolet, suivant titre enregistré no 73373-B-109;

b/ Une autre partie appartenant à Joseph Deshaies, suivant titre enregistré no 74784-B-117;

c/ La partie vendue à la minicipalité de la paroisse de Bécancour, suivant acte enregistré no 47383-B-61;

d/ Un terrain de formè irrégulière, situé au Sud-Est du chemin du 2ième Rang de Dutord, (route Provinciale no 3) dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 6 mars 1964 et portant le No D-374-37, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 104 et 226 avec le côté Sud-Est du chemin du 2ième Rang de Dutord. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 104 et 226, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de trois cent vingt trois pieds et cinquante deux centièmes (323.52'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de cent sept degrés et cinquante-huit minutes (107o58') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de quatre cent douze pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes (412.94'), jusqu'au point C.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et onze degrés et quarante deux minutes (71o42') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de quatre-vingt-pieds (80'), jusqu'au point D. Ce point D est sur le coté Sud-Est du Chemin du 2ième Rang de Dutord.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de cent trente trois degrés et quarante-huit minutes (133o48') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de cinq cent trente-neuf pieds et six dixièmes (539.6'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est le coté Sud-Est du Chemin du 2ième Rang de Dutord.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de soixante et dix-neuf mille cent quatre-vingt-un pieds carrés (79,181), où deux arpents carrés et cent cinquante-deux millièmes (2.152). Toutes les mesures de la présentes descriptions sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Maurice Bernier, suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

J-779

165. Le lot numéro DEUX CENT VINGT NEUF (229) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant huit perches de front sur une profondeur de six perches dans la ligne du sud et d'un arpent et trois perches dans celle du nord, formant soixante seize perches en superficie.

A DISTRAIRE dudit lot:

Numéro inscription : 85 561

A/ Un terrain de forme irrégulière située au Nord-Ouest du chemin du 2ième rang de Dutord (route Provinciale No 3), dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 18 mars 1964 et portant le No D-374-31, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est sur le coté Nord-Ouest du Chemin du 2ième rang de Dutord, à cinq pieds et quatre-vingt-seize centièmes (5.96') de l'intersection de ce coté Nord-Ouest du Chemin, avec la ligne de séparation des lots 228 et 229. De ce point A, en suivant une ligne faisant un angle de cent vingt et un degrés et six minutes (121o6') avec la direction Nord-Est du coté Nord-Ouest du chemin du 2ième rang de Dutord, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de cent vingt-deux pieds et quatre-vingt-cinq centièmes (122.85'), jusqu'-au point B. Le point B est sur la ligne de séparation des lots 227 et 229.

De ce point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix-sept degrés et quarante-six minutes (97o46') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de soixante et neuf pieds (69'), jusqu'au point C. Cette ligne BC est la ligne de séparation des lots 227 et 229.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et dix neuf degrés et vingt neuf minutes (79o29') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de cent soixante et huit pieds et quarante-trois centièmes (168.43'), jusqu'au point D. Ce point D est sur le coté Nord-Ouest du chemin du 2ième Rang de Dutord.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et un degrés et quarante et une minutes (61o41') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de soixante et dix pieds (70') jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est le coté Nord-Ouest du Chemin du 2ième Rang de Dutord.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de neuf mille quatre cent trente et un pieds (9,431) carrés ou deux cent cinquante-six millièmes (0.256) d'arpent carré. Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Wellie Leblanc suivant titres et comprend les batisses dessus construites, circonstances et dépendances.

B/ Un terrain de forme irrégulière situé au nord-ouest du Chemin du 2ième Rang de Dutord (route Provinciale No 3), dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 18 mars 1964 et portant le No D-374-31, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est sur le coté Nord-Ouest du Chemin du 2ième Rang de Dutord, à cinq pieds et quatre-vingt-seize centièmes (5.96'), de l'intersection de ce coté

Numéro inscription : 85 561

Nord-Ouest du Chemin, avec la ligne de séparation des lots 228 et 229. De ce point A, en suivant une ligne faisant un angle de cent vingt et un degrés et six minutes (121o6') avec la direction Nord-Est du coté Nord-Ouest du chemin du 2ième Rang de Dutord, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de cent vingt deux pieds et quatre-vingt-cinq centièmes (122.85'), jusqu'au point B. Le point B est sur la ligne de séparation des lots 227 et 229.

De ce point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix-sept degrés et quarante-six minutes (97o46') avec le prolongement de la ligne AB, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de vingt-cinq pieds et soixante-huit centièmes (25.68'), jusqu'au point E. Cette ligne BE est sur la ligne de séparation des lots 227 et 229. Le point E est le coin Ouest du lot 229.

Du point E, en suivant la ligne de séparation des lots 228 et 229, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de cent dix-huit pieds et trois dixièmes (118.3'), jusqu'au point F. Le point F est sur le coté Nord-Ouest du Chemin du 2ième rang de Dutord (route Provinciale No 3).

Du point F, en suivant le coté Nord-Ouest du Chemin du 2ième rang de Dutord (route Provinciale No 3), ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de cinq pieds et quatre-vingt-seize centièmes (5.96'), jusqu'au point de départ A.

Borné ledit terrain: Au Nord-Ouest par le lot 227, au Nord-Est par le lot décrit ci-dessus appartenant à Wellie Leblanc, au Sud-Est par le chemin du 2ième rang de Dutord (route Provinciale No 3), au Sud-Ouest par le lot 228.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de mille huit cent quarante pieds carrés (1,840) ou cinq centièmes d'arpent carré (0.05). Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Dame Antoinette Beauchesne suivant titres.

Numéro inscription : 85 561

J-387

166. Le lot numéro DEUX CENT TRENTE (230) du cadastre officiel de la paroisse de Bécancour, comté de Nicolet, contenant cinquante six arpents en superficie, et avec batisses dessus construites, circonstances et dépendances.

A DISTRAIRE dudit lot: Un terrain situé au nord-ouest du chemin du 2ième rang de Dutord, contenant en superficie! environ un arpent vingt perches et appartenant à Henri Paul Cyrenne suivant titres enregistrés.

J-231

167. Le lot numéro DEUX CENT TRENTE ET UN (231) aux plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant cinquante-six arpents et quatre-vingt-treize perches en superficie.

A DISTRAIRE dudit lot: Un terrain de forme irrégulière situé au Nord du chemin du 2ième rang de Dutord, (route Provinciale No 3) dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 8 février 1964 et portant le No D-374-12, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 79 et 231 avec le côté Nord du Chemin du 2ième Rang de Dutord. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 79 et 231, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de huit cent quatre-vingt-cinq pieds et vingt-huit centièmes (885.28') jusqu'au point E.

Du point E, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-treize degrés et quarante-six minutes (93o46') avec la ligne AE, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de trois cent vingt-neuf pieds et quinze centièmes (329.15'), jusqu'au point F.

Du point F, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-trois degrés et sept minutes (83o7') avec la ligne EF, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de sept cent vingt-huit pieds et quatre dixièmes (728.4'), jusqu'au point G. Cette ligne FG est sur la ligne de séparation des lots 230 et 231.

Du point G, en suivant une ligne faisant un angle de cinquante-trois degrés et quarante-quatre minutes (53o44') avec le prolongement de la ligne FG, ceci en allant dans une direction Est, sur une longueur de deux cent quatre-vingt-quatre pieds et sept dixièmes (284.7'), jusqu'au point H.

Du point H, en suivant une ligne faisant un angle de sept degrés et vingt-neuf minutes (7o29') à gauche avec le prolongement de la ligne GH, ceci en allant dans une direction Est, sur une longueur de cinquante-six pieds et cinquante-quatre centièmes (56.54'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne GHA est sur le coté Nord du Chemin du 2ième Rang de Dutord.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de deux cent quarante-neuf mille deux cent six pieds (249,206) carrés, où six arpents carrés et soixante et dix-sept centièmes (6.77). Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Numéro inscription : 85 561

Numéro inscription : 85 561

Ledit terrain distrait appartient à Léopold Cyrenne suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

168. Le lot numéro DEUX CENT TRENTE DEUX (232) ✓
2-232 dux plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant quarante deux arpents et soixante quinze perches en superficie.

A DISTRAIRE de la juste moitié sud-ouest dudit lot un terrain appartenant à Joseph Rheault suivant titres enregistrés et contenant un demi arpent carré en superficie.

A DISTRAIRE également de la juste moitié nord-est dudit lot:

Un terrain de forme irrégulière situé au Sud-Est du Chemin du 2ième rang de Cournoyer (route Provinciale No 3) dans le comté de Nicolet, dans les limites de la paroisse de Notre Dame de la Nativité de Bécancour, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 2 janvier 1964 et portant le No D-374-10, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 232 et 233 avec le côté Sud-Est du Chemin du 2ième Rang de Cournoyer. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 232 et 233, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-six degrés et vingt-cinq minutes (86o25') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de deux cent quarante-neuf pieds et quinze centièmes (249.15'), jusqu'au point C.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-quatorze degrés et quarante-six minutes (94o46') avec la ligne CB, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest sur une longueur de cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et quatre-vingt-huit centièmes (199.88'), jusqu'au point D.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix-sept pieds et quatre minutes (97o4') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest sur une longueur de cent pieds et soixante et huit centièmes (100'.68'), jusqu'au point E.

Du point E, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-seize degrés et cinq minutes (96o5') avec la ligne ED, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest sur une longueur de cent soixante et dix neuf pieds et quarante-cinq centièmes (179.45') jusqu'au point F.

Du point F, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-six degrés et trente et une minutes (86o31'), ceci en allant dans une direction Nord-Est sur une longueur de trois cent soixante et quatorze pieds et trente centièmes (374.30'), jusqu'au point A. Cette ligne FA est sur le coté Sud-Ouest du Chemin du 2ième Rang Cournoyer.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie

Numéro inscription : 85 561

de cent dix-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf pieds (118,399) carrés, ou trois arpents carrés et sept centièmes (3.07'), Toutes les mesures de la présentes description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Jules Cyrenne, suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

J-233

169. Le lot numéro DEUX CENT TRENTE TROIS (233) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant quatre-vingt-douze arpents en superficie.

A DISTRAIRE Dudit lot: Un terrain de forme irrégulière situé au Sud-Est du Chemin du 2ième rang de Cournoyer (route Provinciale No 3) dans les limites de la paroisse de Notre-Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 25 mai 1964 et portant le no D-374-21, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 232 et 233, avec le côté Sud-Est du Chemin du 2ième Rang de Cournoyer. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 232 et 233, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de cent quatre-vingt-douze pieds (192'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix degrés et vingt-six minutes (90o26'), avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de deux cent cinquante-six pieds et quarante-sept centièmes (256.47'), jusqu'au point C.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix degrés et cinquante-six minutes (90o56') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de cent quatre-vingt-douze pieds (192'), jusqu'au point D.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-neuf degrés et cinq minutes (89o5') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de deux cent soixante pieds et quatre-vingt-huit centièmes (260.88'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA, est le coté Sud-Est du Chemin du 2ième rang de Cournoyer.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de quarante-neuf mille six cent quatre-vingt-sept pieds (49,687) carrés ou un arpent carré et trente-cinq centièmes (1.35). Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Rolland Cyrenne suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

J-234

170. Le lot numéro DEUX CENT TRENTE QUATRE (234) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant vingt cinq perches en superficie.

Numéro inscription : 85 561

J-235

171. Une terre située dans la Paroisse de Bécancour au second rang des concessions du fief Cournoyer du contenu de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, étant le numéro DEUX CENT TRENTE CINQ (235) du cadastre officiel de Bécancour.

J-236

172. Le lot numéro DEUX CENT TRENTE SIX (236) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant soixante et quinze arpents en superficie.

A DISTRAIRE dudit lot: Un terrain de forme irrégulière situé au Sud-Est du chemin du 2ième rang de Cournoyer (route Provinciale No 3), dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 18 mars 1964 et portant le No D-374-20, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est sur le côté sud-est du chemin du deuxième rang de Cournoyer, à quatre-vingt-dix-neuf pieds (99') de l'intersection du coté sud-est de ce chemin avec la ligne de séparation des lots 236 et 237. De ce point A, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix degrés et sept minutes (90o7') avec la direction Sud-Ouest du coté Sud-Est du chemin du 2ième rang de Cournoyer, ceci en allant dans une direction sud-est, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-neuf degrés et cinquante et une minutes (89o51') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384'), jusqu'au point C. Ce point C est sur la ligne de séparation des lots 235 et 236.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix degrés et huit minutes (90o8') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384'), jusqu'au point D. Cette ligne CD est la ligne de séparation des lots 235 et 236.

De ce point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-neuf degrés et cinquante-trois minutes (89o53') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384') jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est le coté sud-est du chemin du 2ième Rang de Cournoyer.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de cent quarante-sept mille deux cent pieds carrés (147,200), où quatre arpents carrés. Toutes les dimensions de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Maurice Dumont, suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

J-237

173. Le lot numéro DEUX CENT TRENTE SEPT (237) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant soixante quinze arpents en superficie.

Numéro inscription : 85 561

A DISTRAIRE dudit lot: Un terrain de forme irrégulière situé au Sud-Est du Chemin du 2ième rang de Cournoyer (route Provinciale No 3) dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 13 mars 1964 et portant le No D-374-17, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est situé sur le coté sud-est du Chemin du 2ième rang de Cournoyer, à cent vingt-neuf pieds (129') de l'intersection de ce coté sud-est du chemin, avec la ligne de séparation des lots 236 et 237. De ce point A, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-treize degrés et une minute (93o1') avec la direction Nord-Est du coté Sud-Est du chemin du 2ième Rang de Cournoyer, ceci en allant dans une direction Sud-Est sur une longueur de cent vingt-trois pieds, (123'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-huit degrés et sept minutes (88o7'), avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de deux cent quatre-vingt-dix-huit pieds et neuf dixièmes (298.9'), jusqu'au point C.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-onze degrés et cinquante-trois minutes (91o53') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de cent vingt-neuf (129'), jusqu'au point D.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-six degrés et cinquante-neuf minutes (86o59') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de deux cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et dix-neuf centièmes (299.19'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est le coté Sud-Est du chemin du 2ième rang de Cournoyer.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de trente-sept mille six cent cinquante-trois pieds carrés (37,653) où un arpent carré et vingt-trois millièmes (1.023). Toutes les dimensions de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Elphège Jutras et Déus Jutras suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

I-238

174. Le lot numéro DEUX CENT TRENTE HUIT (238) du cadastre officiel pour le comté de Nicolet dans la paroisse de Bécancour, contenant soixante arpents en superficie.

I-239

175. Une terre située sur le chemin du deuxième rang de fief Cournoyer, en ladite paroisse de Bécancour, contenant deux arpents et trois quarts de largeur au front, par trente arpents de profondeur, plus ou moins, connue et désignée au cadastre de la paroisse de Bécancour, comme étant le lot de terre numéro DEUX CENT TRENTE NEUF (239).

A DISTRAIRE dudit lot: Un terrain de forme parallélogramme situé au Sud-Est du 2ième rang de Cournoyer (route Pro-

Numéro inscription : 85 561

vinciale No 3) dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 13 février 1964 et portant le No D-374-28, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 238 et 239, avec le côté Sud-Est du Chemin du 2ième rang de Cournoyer. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 238 et 239, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix degrés et quarante-trois minutes (90o43') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de quatre cent quatre-vingt pieds (480'), jusqu'au point C.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-neuf degrés et dix-sept minutes (89o17') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384'), jusqu'au point D. Le point D est sur le coté Sud-Est du chemin du 2ième rang de Cournoyer.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix degrés et quarante-trois minutes (90o43') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de quatre cent quatre-vingt pieds (480'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est le coté Sud-Est du chemin du 2ème rang de Cournoyer.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de cent quatre-vingt-quatre mille trois cent vingt pieds (184,320) carrés ou cinq arpents carrés (5 arp. car.); Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Paul Emile Cyrenne, suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

176. Une terre située sur le deuxième rang du Fief Dutord, en la paroisse de Bécancour, ayant la dite terre deux arpents et trois quarts de largeur au front, sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, sans garantie de mesure précise, connue et désignée au cadastre susdit de Bécancour, sous le numéro DEUX CENT QUARANTE (240). J-240

177. Une terre située à Bécancour au deuxième rang du Fief Cournoyer, contenant deux arpents de largeur sur trente arpents de profondeur étant le lot numéro DEUX CENT QUARANTE ET UN (241) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour. J-241

A DISTRAIRE dudit lot: Un terrain de forme irrégulière situé au Sud-Est du 2ième rang de Cournoyer (route Provinciale No 3) dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 25 mai 1964 et portant le No D-374-22, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Numéro inscription : 85 561

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 241 et 243, avec le coté Sud-Est du Chemin du 2ième Rang de Cournoyer. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 241 et 243, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384') et jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et dix-huit degrés et quinze minutes (78o15') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-quinze pieds et cinq dixièmes (395.5') jusqu'au point C. Le point C est sur la ligne de séparation des lots 240 et 241.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de cent un degrés et quarante-sept minutes (101o47') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384'), jusqu'au point D. Cette ligne CD est la ligne de séparation des lots 240 et 241.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingts degrés et quarante et une minutes (80o41'), avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de cent dix-sept pieds et soixante et quinze centièmes (117.75') jusqu'au point E.

Du point E, en suivant une ligne faisantun angle de trois degrés et trente-deux minutes (3o32') à droite, avec le prolongement de la ligne DE, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de deux cent soixante et dix-huit pieds et cinq dixièmes (278.5') jusqu'au point de départ A. Cette ligne DEA est le coté Sud-Est du Chemin du 2ième rang de Cournoyer.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de cent quarante-neuf mille pieds (149,000) carrés ou quatre arpents et quarante-cinq millièmes (4.045). Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Lionel Comeau, suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

178. Le lot numéro DEUX CENT QUARANTE QUATRE (244) du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant soixante-treize arpents en superficie.

A DISTRAIRE dudit lot A/Un terrain de forme irrégulière situé au Sud-Est du 2ième rang de Cournoyer (route Provinciale No 3) dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 29 mai 1964 et portant le No D-374-23, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 244 et 245 avec le côté

Numéro inscription : 85 561

Sud-Est du Chemin du 2ième rang de Cournoyer. De ce point A, en suivant cette ligne de séparation des lots 244 et 245, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de deux cent quatre-vingt-huit pieds (288'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et dix-sept degrés et dix-sept minutes (77o17') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de quatre cent soixante et sept pieds et soixante et quatorze centièmes (467.74'), jusqu'au point C.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de cent deux degrés et quarante-huit minutes (102o48') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de deux cent quatre-vingt-huit pieds, jusqu'au point D. Cette ligne CD est le coté Nord-Est de la Route de Ste-Gertrude.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et dix-sept degrés et douze minutes (77o12') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de quatre cent soixante et huit pieds et deux dixièmes (468.2'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est le côté Sud-Est du chemin du 2ième rang de Cournoyer.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de cent trente et un mille, trois cent soixante et trois pieds carrés ou trois arpents carrés et cinquante-sept perches carrées (3.57). Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Achille Tourigny, suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites circonstances et dépendances.

B/ La partie vendue au Ministère de la Voirie de la Province de Québec, ayant une superficie de quatre-vingt-huit centièmes d'arpent carré (0.88).

179. Le lot numéro DEUX CENT CINQUANTE (250) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant cent cinq arpents en superficie

J-250

A DISTRAIRE dudit lot: Un terrain de forme irrégulière situé au Sud-Est du chemin du 2ième Rang de Cournoyer (route Provinciale No 3) dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 6 mars 1964 et portant le No D-374-24, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection du coté Sud-Est du Chemin du 2ième rang de Cournoyer, avec la ligne de séparation des lots 250 et 251, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de cinq cent soixante et seize pieds (576'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et seize degrés et cinquante-sept minutes (76o57') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de trois cent quarante-cinq pieds et trois centièmes (345.03'), jusqu'au point C.

Numéro inscription : 85 561

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de cent deux degrés et cinquante-neuf minutes (102o59') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de cinq cent soixante et seize pieds (576'), jusqu'au point D. Le point D est sur le coté Sud-Est du chemin du 2ième rang de Cournoyer.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et dix-sept degrés et deux minutes (77o2') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de trois cent quarante-quatre pieds et trois dixièmes (344.3') jusqu'au point de départ A. Cette ligne AD est le coté Sud-Est du Chemin du 2ième Rang de Cournoyer.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de cent quatre-vingt-treize mille cinq cent dix pieds (193,510) carrés, ou cinq arpents et vingt-six centièmes carrés (5.26). Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Gratien Morrissette suivant titres, et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

J-252 180. Le lot numéro DEUX CENT CINQUANTE DEUX (252) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour contenant soixante et trois arpents en superficie.

J-253 181. Le lot numéro DEUX CENT CINQUANTE TROIS (253) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant soixante et trois arpents en superficie.

J-254 182. Le lot numéro DEUX CENT CINQUANTE QUATRE (254) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant quarante-cinq arpents en superficie avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

J-256 183. Le lot numéro DEUX CENT CINQUANTE SIX (256) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant trente arpents en superficie.

J-257 184. Le lot numéro DEUX CENT CINQUANTE SEPT (257) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant dix arpents en superficie.

J-258 185. Le lot numéro DEUX CENT CINQUANTE HUIT (258) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant dix arpents en superficie.

J-259 186. Une terre à bois située au troisième rang du Fief Cournoyer à Bécancour, connue sous le numéro DEUX CENT CINQUANTE NEUF (259) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour, contenant un arpent et un tiers de front sur environ trente arpents de profondeur, le tout plus ou moins.

187. Une terre à bois située en la Paroisse de Bécancour, contenant environ six perches et demie de front sur environ quinze arpents plus ou moins, de profondeur, formant en tout une superficie de neuf arpents et soixante-quinze perches; bornée

Numéro inscription : 85 561

en front à Eugène Levasseur ou représentants, et se terminant en profondeur à un ruisseau; au sud-ouest au lot numéro 262 et à la route; et de l'autre coté au nord-est au lot 260; ladite terre étant connue et désignée comme faisant partie du lot numéro DEUX CENT SOIXANTE ET UN (P. 261) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour.

A DISTRAIRE la partie vendue pour l'élargissement du chemin.

188. Un terrain à être détaché d'une terre située au troisième rang de Cournoyer, à Bécancour, étant le lot numéro DEUX CENT SOIXANTE DEUX (262) du cadastre du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour et de forme irrégulière; tenant au nord à Lucien Boisvert ou représentants et aboutissant en pointe, au sud, à Albert Roy ou représentants, entre une route publique à l'ouest et Albert Roy ou représentants à l'est; formant neuf arpents, plus ou moins, en superficie.

A DISTRAIRE la partie vendue pour l'élargissement du chemin.

189. Le lot numéro DEUX CENT SOIXANTE QUATRE (264) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour, contenant un demi arpent de largeur sur vingt-six arpents de profondeur, le tout plus ou moins.

190. Le lot numéro DEUX CENT SOIXANTE CINQ (265) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant soixante arpents en superficie.

191. Une terre située en la paroisse de Bécancour de la contenance de un arpent de largeur sur quinze arpents de profondeur, le tout plus ou moins, connue et désignée comme étant la moitié nord-ouest du lot numéro DEUX CENT SOIXANTE SIX (½ N.O. 266) ducadastre officiel du comté de Nicolet, pour la paroisse de Bécancour, Bornée au sud-est à la balance du lot 266 appartenant à Théophile Houle ou représentants, au nord-est par le lot 265, au nord-ouest au fronteau des terres et au sud-ouest au lot 267.

192. Une lisière de terrain, faisant partie du lot numéro DEUX CENT SOIXANTE SIX (Ptie 266) du cadastre officiel du ommté de Nicolet, pour la paroisse de Bécancour, étant toute l'emprise du Canadien National Railway en travers dudit lot et bornée au nord-ouest et au sud-est par le résidu dudit lot 266, au nord-est par le lot 265 et au sud-ouest par le lot 267.

193. Le lot numéro DEUX CENT SOIXANTE SEPT (267) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant trente arpents en superficie.

194. Le lot numéro DEUX CENT SOIXANTE HUIT (268) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant trente arpents en superficie.

195. Le lot numéro DEUX CENT SOIXANTE NEUF (269) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant cinq perches de front sur trente arpents de profondeur, formant quinze arpents en superficie.

Numéro inscription : 85 561

J-270

196. Le lot numéro DEUX CENT SOIXANTE DIX (270) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant deux arpents de largeur sur trente arpents de profondeur formant soixante arpents en superficie.

J-271

197. Le lot numéro DEUX CENT SOIXANTE ONZE (271) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour contenant deux arpents de largeur sur trente arpents de profondeur formant soixante arpents en superficie.

J-272

198. Le lot numéro DEUX CENT SOIXANTE DOUZE (272) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant sept perches neuf pieds de front par trente arpents de profondeur, formant une superficie de vingt-deux arpents cinquante perches.

J-273

199. Le lot numéro DEUX CENT SOIXANTE TREIZE (273) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant un arpent deux perches et neuf pieds de front par trente arpents de profondeur, formant trente-sept arpents et cinquante perches en superficie.

J-274

200. Une terre au troisième rang Cournoyer, de deux arpents de largeur sur trente arpents de profondeur, connue comme étant le numéro DEUX CENT SOIXANTE QUATORZE (274) du cadastre de Bécancour.

J-275

201. Le lot numéro DEUX CENT SOIXANTE QUINZE (275) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant trente arpents en superficie.

J-276

202. Le lot numéro DEUX CENT SOIXANTE SEIZE (276) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant trente arpents en superficie.

J-277

203. Le lot numéro DEUX CENT SOIXANTE DIX-SEPT (277) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant trente arpents en superficie.

J-278

204. Le lot numéro DEUX CENT SOIXANTE DIX HUIT (278) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant trente arpents en superficie.

J-279

205. Le lot numéro DEUX CENT SOIXANTE DIX NEUF (279) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant quarante arpents en superficie.

J-284

206. Le lot numéro DEUX CENT QUATRE VINGT QUATRE (284) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour;

A DISTRAIRE une superficie de neuf centièmes d'arpent carré vendue au Ministère de la Voirie par M. Denis Beauchesne, devant Me J.A. Désilets, notaire, le 21 octobre 1949, dont copie enregistrée à Bécancourt sous le numéro 69249-B-100.

J-286

207. Le lot numéro DEUX CENT QUATRE VINGT SIX (286) du cadastre officiel pour le comté de Nicolet, pour la Paroisse de Bécancour, contenant sept perches et neuf pieds de front

par seize arpents et une perche de profondeur, formant douze arpents et sept perches en superficie.

J-302 208. Le lot numéro TROIS CENT DEUX (302) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant treize arpents et cinquante perches en superficie.

J-303 209. Le lot numéro TROIS CENT TROIS (303) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant treize arpents et cinquante perches en superficie.

J-310 210. Le lot numéro TROIS CENT DIX (310) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant sept perches et neuf pieds de largeur au front, allant en rétrécissant de manière à n'avoir que cinq perches de largeur à l'autre bout sur vingt et un arpents et cinq perches de profondeur, formant treize arpents et quarante-trois perches en superficie.

J-388 211. Une terre à bois détachée d'une terre située au troisième rang Dutord, de deux arpents de largeur sur la profondeur de vingt cinq arpents, le tout plus ou moins, faisant partie du lot numéro TROIS CENT DIX SEPT (Ptie 317) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour. Borné à un bout au nord-ouest à la balance dudit lot 317 appartenant à Marcel Leblanc pour partie et pour partie au terrain ci-dessous décrit, à l'autre bout au sud-est au fronteau des terres, d'un coté au nord-est au lot 316 et de l'autre coté au sud-ouest au lot 318.

A DISTRAIRE dudit lot: la partie vendue par Maurice Mayrand à Roger Montembault couvrant approximativement quatre arpents suivant la description contenue dans la vente enregistrée sous le No 72078-B-107, et telle que mentionnée sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 28 août 1964 et portant le No D-374-39, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné;

212. Un terrain contenant un arpent de largeur sur la profondeur qu'il y a du chemin public au nord-ouest jusqu'à un ruisseau qui le traverse à environ trente arpents dudit chemin au sud-est, ledit ruisseau en étant la ligne de profondeur, connu comme étant partie du coté sud-ouest du lot numéro TROIS CENT DIX SEPT (P.S.O. 317) du cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la paroisse de Bécancour. Borné à un bout au nord-ouest au chemin public du rang, à l'autre bout au sud-est au lot 317 décrit ci-dessus, d'un coté au nord-est à partie dudit lot 317 appartenant à Marcel Leblanc et de l'autre coté au sud-ouest au lot 318.

213. Une terre située au troisième rang Dutord, de deux arpents de largeur sur cinquante six arpents de profondeur. Bornée à un bout au nord-ouest au chemin public du rang, à l'autre bout au sud-est au ruisseau appelé La Ravine, d'un coté au nord-est au lot 317 et de l'autre coté au sud-ouest au lot 320. Laquelle terre est connue et désignée comme faisant partie du lot numéro TROIS CENT DIX HUIT (Ptie 318) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour; S-370

A DISTRAIRE de la partie dudit lot:- Un terrain de forme irrégulière situé au Sud-Est du Chemin du Coteau de Roche

Numéro inscription : 85 561

dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 28 avril 1964 et portant le No D-374-39, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 319 et 320 avec le coté sud-est du Chemin du Coteau de Roche. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 319 et 320, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de cent quatre-vingt-douze pieds (192'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-neuf degrés et deux minutes (89o2') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Nord-Est sur une longueur de trois cent quatre-vingt-quatre pieds et huit dixièmes (384.8'), jusqu'au point C. Ce point C est sur la ligne de séparation des lots 317 et 318.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix degrés et quarante-huit minutes (90o48') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de cent quatre-vingt-douze pieds (192'), jusqu'au point D. Cette ligne CD est la ligne de séparation des lots 317 et 318.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-neuf degrés et quinze minutes (89o15') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-quatre pieds et onze centièmes (384.11'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est le coté Sud-Est du Chemin du Coteau de Roches.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de soixante et treize mille huit cent quatorze pieds (73,814) carrés ou deux arpents carrés et six millièmes (2.006). Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Il est entendu que dans la description du terrain ci-dessus est inclus en plus de la partie du lot 318 du cadastre susdit, la totalité du lot trois cent dix neuf (319) du cadastre susdit.

Ledit terrain distrait appartient à Albert Morissette, suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

214. Une terre à bois faisant partie du lot numéro TROIS CENT VINGT (P. 320) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, mesurant deux arpents, sept perches et douze pieds de largeur sur seize arpents de profondeur formant quarante-quatre arpents et vingt-six perches en superficie, ainsi borné: en front au nord-ouest à une autre partie dudit No 320; en profondeur au sud-est au ruisseau appelé "La Ravine"; d'un côté au nord-est au No 322 et de l'autre coté au sud-ouest au lot No 323. Le tout tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair,

Numéro inscription : 85 561

a.g. en date du 11 mai 1964 et portant le No D-374-42, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné.

3-321

215. Une terre à bois faisant partie du lot numéro TROIS CENT VINGT ET UN (321) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, mesurant un arpent de largeur sur vingt-six arpents de profondeur, ainsi borné: en front au nord-ouest par le No 320; en profondeur, au sud-est au ruisseau appelé "La Ravine"; d'un coté au nord-est, au lot No 318 et de l'autre coté au sud-ouest au lot No 322. Le tout tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 11 mai 1964 et portant le No D-374-42, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné.

1-322

216. Le lot numéro TROIS CENT VINGT DEUX (322) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant trente-neuf arpents soixante-dix perches en superficie.

5-195

217. Un morceau de terre situé dansla paroisse de Bécancour contenant quatre arpents et demi et cinq perches de largeur sur neuf arpents et demi de profondeur dans la ligne nord-est et douze arpents et quart de profondeur dans la ligne sud-ouest faisant partie du lot numéro TROIS CENT VINGT QUATRE (P. 324) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, ainsi borné: en front au nord-ouest par une partie du lot 324 appartenant à Johnny Héon, en profondeur au sud-est par les lots 323, 325, 326 et partie de 324 appartenant à MM. Gaston Beauchesne, Eloi Montembault et le présent vendeur, d'un coté au nord-est au lot 320 et de l'autre coté au sud-ouest au lot 327 et 331. Toutes les mesures de la présente description étant plus ou moins.

5-325

218. Un terrain en bois debout, au quatrième rang du Fief Dutord, à Bécancour, faisant partie du lot de terre numéro TROIS CENT VINGT CINQ (P. 325) dudit cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant un demi arpent de largeur sur quatorze arpents de profondeur et formant en superficie sept arpents carrés. Borné ledit terrain à un bout au nord-ouest au fronteau des terrains, à l'autre bout au sud-est à partie du lot 325 appartenant à Emile Beauchesne ou représentants, d'un coté au nord-est à partie du lot 325 appartenant à Zéphirin Moreau, ou représentants et de l'autre coté au sud-ouest au lot 326.

3-327

219. Une terre à bois située sur le quatrième rang du Fief Dutord en la paroisse de Bécancour, contenant un arpent et demi de largeur sur environ trente arpents de profondeur, plus ou moins, connue et désignée comme étant partie du lot numéro TROIS CENT VINGT SEPT (Ptie 327) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour; ainsi bornée au nord-ouest par le No 331, au nord-est par le no 326, au sud-est par le ruisseau appelé La Ravine et au sud-ouest au No 328.

3-329

220. Une terre à bois située au troisième rang du Fief Dutord, faisant partie du lot numéro TROIS CENT VINGT NEUF (329) du cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la Paroisse de Bécancour, ayant un demi arpent de largeur par trente arpents de profondeur et bornée à un bout au nord-ouest à l'extrémité

Numéro inscription : 85 561

des terres du rang du Coteau de Roches, à l'autre bout au sud-est par le ruisseau appelé La Ravine, d'un coté au nord-est par le lot 328 et de l'autre coté au sud-ouest par une partie du lot 329.

221. Un terrain en bois debout faisant partie du lot de terre numéro TROIS CENT TRENTE (P. 330) du cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la paroisse de Bécancour, le dit terrain vendu contenant deux arpents de largeur, plus ou moins, sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, sans garantie de mesure précise. Borné à un bout au nord-ouest par le lot 332, à l'autre bout au sud-est à partie du lot 330 appartenant à Henri Morissette, d'un coté au nord-est par le lot 329, les deux autres cotés au sud-ouest au lot 334 ci-dessous décrit.

g-330

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 6 mars 1964 et portant le No D-374-37, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné.

222. Le lot numéro TROIS CENT TRENTE QUATRE (334) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant quatre-vingt-dix-huit arpents et vingt-cinq perches en superficie.

g-334

A DISTRAIRE dudit lot: La partie appartenant à monsieur André Bernet, mesurant trois quarts d'arpent de largeur par vingt arpents de profondeur, borné à un bout au nord-ouest au lot 333 à l'autre bout au sud-est,, d'un coté au nord-est à partie du lot 334, et de l'autre coté au sud-ouest au lot 337.

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 6 mars 1969 et portant le No D-374-37, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné.

223. Un terrain situé au quatrième rang du Fief Dutord connu et désigné comme étant le lot numéro TROIS CENT TRENTE CINQ (335) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant trente trois arpents en superficie.

g-335

224. Un terrain situé au quatrième rang du Fief Dutord connu et désigné comme étant le lot numéro TROIS CENT TRENTE SIX (336) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant vingt et un arpents en superficie.

g-336

225. Un terrain situé au troisième rang du Fief Dutord connu et désigné comme étant le lot numéro TROIS CENT TRENTE SEPT (337) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant cinquante-six arpents en superficie.

g-337

226. Le lot numéro TROIS CENT TRENTE HUIT (338) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant cinquante-six arpents et vingt-huit perches en superficie.

g-338

227. Une terre à bois située à Bécancour, au quatrième rang du Fief Dutord, mesurant deux arpents de largeur, sur

Numéro inscription : 85 561

g-339
g-340

trente arpents de profondeur, plus ou moins, faisant partie des lots numéros TROIS CENT TRENTE NEUF et TROIS CENT QUARANTE (P. 339 & P. 340) du cadastre de la paroisse de Bécancour, et répartie comme suit: savoir, Un arpent et deux tiers de largeur sur trente arpents de profondeur, faisant partie au nord-ouest du lot numéro TROIS CENT QUARANTE (P.N.O. 340) et un tiers d'arpent de largeur sur trente arpents de profondeur, faisant partie aussi au nord-ouest du lot de terre numéro TROIS CENT TRENTE NEUF (P.N.O. 339) et bornée comme suit: En front au nord-ouest, au lot No 341, appartenant partie à Jean Noel Champoux, et partie à Gaston Beauchesne; en profondeur au sud-est, partie à Raymond Coté, et partie à Robert Deshaies, lesquels possèdent les parties sud-est des dits lots; au nord-est à partie des lots 333, 336 et 338 et au sud-ouest partie du lot 343.

228. Un terrain situé dans le quatrième rang du Fief Dutord à Bécancour, contenant trois arpents moinsvingt-sept pieds de front, sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, borné en front au nord-ouest par le lot 342, en profondeur au sud-est au surplus dudit lot 343, d'un coté au nord-est par le lot 340 et de l'autre coté au sud-ouest par le lot 344, mesurant quatre-vingt-cinq arpents et cinq dixièmes carrés (85.5) en superficie et faisant partie du lot numéro TROIS CENT QUARANTE TROIS (P. 343) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour.

5-375

Tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 14 février 1964 et portant le No D-374-6, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné.

229. Un terrain faisant partie du lot numéro TROIS CENT QUARANTE QUATRE (P. 344) du cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la paroisse de Bécancour, mesurant deux arpents et demi de largeur sur environ six arpents de profondeur, plus ou moins, ainsi borné: en front au nord-ouest au lot 343 appartenant à Johnny Héon, en profondeur au sud-est à la balance du lot 344 appartenant à Gérard Doucet, d'un coté au nord-est au lot 343 et de l'autre coté au sud-ouest au lot 346.

g-344

230. Un terrain mesurant un demi arpent de largeur sur trente arpents de profondeur, faisant partie du lot numéro TROIS CENT QUARANTE SIX (P. 346) du cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la paroisse de Bécancour, ainsi borné: en front, au nord-ouest par le chemin public du Côteau de Roches, en profondeur au sud-est à partie du lot 346 appartenant à Pierre Blondin, d'un coté au nord-est à partie du lot 344 et le lot 345 et de l'autre coté au sud-ouest à une autre partie du lot 346 appartenant à Alphonse Provencher.

4-113

231. Une terre à bois faisant partie du lot numéro TROIS CENT QUARANTE HUIT (P. 348) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, mesurant un arpent et demi de largeur sur trente arpents de profondeur, ainsi borné: en front au nord-ouest par le chemin du Coteau de Roches, en profondeur au sud-est au surplus dudit lot 348, d'un coté au nord-est au lot 347 et de l'autre coté au sud-ouest au lot No 349.

g-348

Tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 24 février 1964 et portant le No D-374-6, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné.

Numéro inscription : 85 561

g-349

232. Un terrain en bois debout, situé au troisième rang du Fief Dutord, à Bécancour, connu et désigné comme étant le lot de terre numéro TROIS CENT QUARANTE NEUF (349) du cadastre de la Paroisse de Bécancour;

A DISTRAIRE la partie nord-ouest dudit lot présentement détenue par Jacques Cyrenne et comprenant un arpent de large, cinq arpents de long dans la ligne sud-est et six arpents de long dans la ligne sud-ouest.

g-351

233. Un morceau de terrain faisant partie du lot numéro TROIS CENT CINQUANTE ET UN (P. 351) du cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la paroisse de Bécancour, mesurant neuf perches de largeur par cinq arpents de profondeur, formant quatre arpents et deux cent soixante et trois millièmes en superficie, ainsi borné: en front au nord-ouest par le No 349 et une partie du No 351; en profondeur, au sud-est par une décharge , d'un coté au nord-est, par le lot No. 348 et de l'autre coté au sud-ouest par le lot No 352.

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 2 mars 1964 et portant le No D-374-18, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné.

g-352

234. Un morceau de terrain faisant partie du lot numéro TROIS CENT CINQUANTE DEUX (P. 352) du cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la paroisse de Bécancour, mesurant un arpent de largeur par dix-sept arpents de profondeur, ainsi borné: en front, au nord-ouest à une autre partie dudit No 352 à treize arpents du chemin du Côteau de Roches, en profondeur, à une autre partie dudit No 352 du coté nord-est partie par le lot No 350 et partie par le lot No. 351 et de l'autre coté au sud-ouest, par le lot No 353,

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 2 mars 1964 et portant le No D-374-18, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné.-

3-111

235. Le lot numéro QUATRE CENT QUATRE VINGT ONZE (491) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant treize arpents et demi en superficie.

A DISTRAIRE la lisière de terrain vendue à la Municipalité paroisse de Bécancour suivant acte enregistré sous le No 71938, tel que relaté au plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 18 mars 1964 et portant le No D-374-6, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné.

3-112

236. Le lot numéro QUATRE CENT QUATRE VINGT DOUZE (492) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, situé dans l'Ile Monteson, de forme irrégulière, ayant deux arpents et deux perches de largeur, à la profondeur, quatre arpents et deux perches de largeur, dans la ligne sud et deux arpents dans celle du nord, et ayant une superficie de quatre arpents et vingt-cinq perches.

3-113

237. Le lot numéro QUATRE CENT QUATRE VINGT TREIZE (493) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, situé dans l'Ile Monteson, de forme irrégulière,

Numéro inscription : 85 561

contenant cent arpents en superficie, plus ou moins.

A DISTRAIRE dudit lot: A/ Un terrain de forme irrégulière situé à l'ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson dans les limites de la paroisse de Notre Dame de la Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 12 mars 1964 et portant le No D-374-34, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 493 et 494 avec le coté Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 493 et 494, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de cent soixante et trois pieds et huit dixièmes (163.8'), jusqu'au point B. Ce point B est situé sur la rive Est de la rivière Bécancour.

De ce point B, en suivant la rive Est de la Rivière Bécancour, ceci en allant dans une direction Sud, sur une longueur de soixante et six pieds (66'), jusqu'au point C. Cette ligne BC est la rive Est de la rivière Bécancour.

De ce point C, en suivant une ligne parallèle à la ligne AB, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de cent quatre-vingt-dix-huit pieds jusqu'au point D. Ce point D est sur le coté Ouest du chemin de Front de l'Ile Montesson.

De ce point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix-huit degrés et cinquante minutes (98o50') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de cinquante pieds et cinquante-sept centièmes (50.57'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est le coté Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson. Les lignes AB et CD sus-mentionnées sont parallèles et distantes de cinquante pieds (50').

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de neuf mille quarante-cinq pieds (9,045) carrés, ou deux cent quarante-six millièmes d'arpents (0.246) carrés. Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Philippe Tousignant suivant titre et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

B/ Un terrain de forme irrégulière situé à l'ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 12 mars 1964 et portant le No D-374-34, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est sur le coté Ouest du Chemin de front de l'Ile Montesson, à une distante de quatre cent cinquante-six pieds et vingt-cinq centièmes (456.25') de l'intersection de ce coté ouest du chemin avec la ligne de séparation du lot 493 et 494. De ce point A, en suivant une ligne

Numéro inscription : 85 561

faisant un angle de soixante et quatorze degrés et trente-neuf minutes (74o39') avec la direction Sud-Ouest du coté Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson, ceci en allant dans une direction Ouest, sur une longueur de cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et six dixièmes (199.6'), jusqu'au point B. Ce point B est sur la rive Est de la rivière Bécancour.

De ce point B, en suivant la rive Est de la Rivière Bécancour, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de cent quinze pieds (115'), jusqu'au point C. Cette ligne BC est la rive Est de la rivière Bécancour.

De ce point C, en suivant une ligne parallèle et distante de cent pieds (100') de la ligne AB, ceci en allant dans une direction Est, sur une longueur de deux cent vingt et un pieds (221'), jusqu'au point D. Ce point D est sur le coté Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson.

De ce point D, en suivant une ligne faisant un angle de cent sept degrés et sept minutes (107o7') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de cinquante-deux pieds et vingt-trois centièmes (52.23'), jusqu'au point E.

Du point E, en suivant une ligne faisant un angle de un degré et quarante-six minutes (1o46') à gauche avec le prolongement de la ligne DE, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de cinquante et un pieds et sept dixièmes (51.7') jusqu'au point de départ A. Cette ligne DEA est la coté Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de vingt et un mille trente pieds (21,030) carrés, ou cinq cent soixante et onze millièmes (0.571) d'arpents carrés; Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à MM. Julien Plante et Antonio Paquin suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

3-114

238. Une terre située dans l'Ile Montesson, dans la paroisse de Bécancour, connue et désignée comme étant le lot de terre numéro QUATRE CENT QUATRE VINGT QUATORZE (494) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, du contenu de sept arpents et demi de largeur sur douze arpents de profondeur dans la ligne nord-ouest et quinze arpents dans la ligne sud-est, et de là, trois arpents et sept perches dansla ligne sud-est, et six arpents et deux perches dans la ligne nord-ouest, le tout plus ou moins; et formant en totalité cent vingt arpents en superficie, sans garantie de mesure précise; bornée devant à la Rivière Bécancour, en profondeur au No 495, et le petit Chenal d'en Bas, du coté sud-est au No 493 et du coté nord-ouest aux nos 499 et 495.

A DISTRAIRE dudit lot: Un terrain de forme irrégulière, situé au Nord-Est du Chemin de front de l'Ile Montesson, dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 27 janvier 1964 et portant le No D-374-9, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Numéro inscription : 85 561

été reconnues véritable et signées par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrites comme suit:

A/ Partie acquise de Henri Paul Massé:

a) Un terrain de forme irrégulière situé du coté Ouest du Petit Chenal dans les limites de la dite Paroisse de Bécancour, dans le comté de Nicolet:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 495 et 496 avec le coté Ouest du Petit Chenal. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 495 et 496, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de trois cent vingt-trois pieds (323'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne courbe, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de mille trois cent cinquante-deux pieds (1,352'), jusqu'au point C.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de quatre cent cinquante-neuf pieds (459), jusqu'au point D. Ce point D est sur la rive Sud-Ouest du Petit Chenal.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et dix degrés et cinquante-huit minutes (70o58') à droite avec le prolongement de la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de trois cent deux pieds (302'), jusqu'au point E.

Du point E, en suivant une ligne faisant un angle de quarante-huit degrés (48o) à droite avec le prolongement de la ligne DE, ceci en allant dans une direction Sud, sur une longueur de mille cinquante pieds (1,050) jusqu'au point F.

Du point F, en suivant une ligne faisant un angle de vingt-huit degrés (28o) à droite avec le prolongement de la ligne EF, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest sur une longueur de cent quarante-neuf pieds (149'), jusqu'au point G.

Du point G, en suivant une ligne faisant un angle de huit degrés et quarante minutes (8o40') à gauche avec le prolongement de la ligne FG, ceci en allant dans une direction Sud, sur une longueur de deux cent trente-deux pieds et cinq dixièmes (232.5'), jusqu'au point H.

Du point H, en suivant une ligne faisant un angle de vingt-trois degrés et vingt-cinq minutes (23o25') à gauche avec le prolongement de la ligne GH, ceci en allant dans une direction Sud, sur une longueur de trente-trois pieds (33'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DEFGHA est le coté Ouest du Petit Chenal.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de dix-huit arpents carrés (18) et quatre-vingt-trois perches carrées (83). Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

b) Un terrain de forme irrégulière situé en bordure du Fleuve St-Laurent dans les limites de la dite Paroisse de Bécancour, dans le comté de Nicolet:

Partant d'un point Q, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 496 et 498 avec la rive

Sud-Est du Fleuve St-Laurent. De ce point Q, en suivant une ligne droite, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de soixante pieds (60'), jusqu'au point R.

Du point R, en suivant une ligne faisant un angle de dix-sept degrés (17o) à droite avec le prolongement de la ligne QR, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de cent quarante-trois pieds (143'), jusqu'au point S.

Du point S, en suivant une ligne faisant un angle de trente-deux degrés et quarante-cinq minutes (32o45') à gauche avec le prolongement de la ligne RS, ceci en allant dans une direction Nord, sur une longueur de cent soixante et neuf pieds (169') jusqu'au point T.

Du point T, en suivant une ligne faisant un angle de cinquante et un degrés et quinze minutes (51o15') à gauche avec le prolongement de la ligne ST, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de cent quatorze pieds (114'), jusqu'au point U. La ligne QRSTU constitue la rive Sud-Est du Fleuve St-Laurent.

Du point U, en suivant une ligne faisant un angle de cinquante-neuf degrés et vingt minutes (59o20') avec la ligne TU, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de quatre cent dix-huit pieds (418'), jusqu'au point V.

Du point V, en suivant une ligne faisant un angle de trente-sept degrés et cinquante-cinq minutes (37o55') à droite avec le prolongement de la ligne UV, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de cent quarante-neuf pieds (149') jusqu'au point W.

Du point W, en suivant une ligne faisant un angle de huit degrés (8o) à droite avec le prolongement de la ligne VW, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de cent vingt pieds (120'), jusqu'au point X.

Du point X, en suivant une ligne faisant un angle de vingt-neuf degrés (29o) à droite avec le prolongement de la ligne WX, ceci en allant dans une direction Sud-Est, jusqu'au point Y.

Du point Y, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et douze degrés et cinquante-cinq minutes (72o55') à gauche, avec le prolongement de la ligne XY, ceci en allant dans une direction Est, sur une longueur de soixante et sept pieds (67'), jusqu'au point Z. Cette ligne UVWXYZ constitue la ligne de séparation des lots 496 et 497.

Du point Z, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-six degrés et trente-cinq minutes (86o35') avec la ligne YZ, ceci en allant dans une direction Sud, sur une longueur de soixante et quatorze pieds (74'), jusqu'au point M.

Du point M. en suivant une ligne faisant un angle de treize degrés et quinze minutes (13o15') à gauche avec le prolongement de la ligne ZM, ceci en allant dansune direction Sud-Est, sur une longueur de trois cent vingt-trois pieds (323'), jusqu'au point L.

Du point L, en suivant une ligne faisant un angle de cent cinquante-six degrés et trente-cinq minutes (156o35') avec la ligne ML, ceci en allant dans une direction Sud, sur une longueur de cent vingt-trois pieds (123'), jusqu'au point K.

Partant d'un point A, lequel point est sur le coté Nord-Est du Chemin de Front de l'Ile Montesson à sept cent vingt-neuf pieds et trois dixièmes (729.3') de l'intersection de ce coté avec la ligne de séparation des lots 494 et 499. De ce point A, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et neuf degrés et huit minutes (69o8') avec ce coté Nord-Est du Chemin de front de l'Ile Montesson, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de cent quatre-vingt-douze pieds (192'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix degrés (90o) avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384'), jusqu'au point C.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix degrés (90o) avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de cent quatre-vingt-douze pieds (192'), jusqu'au point D. Ce point D est sur le coté Nord-Est du Chemin de Front de l'Ile Montesson.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-seize degrés et cinquante-six minutes (96o56') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de deux cent neuf pieds et huit dixièmes (209'.8'), jusqu'au point E.

Du point E, en suivant une ligne faisant un angle de cent soixante et quatre degrés et cinquante-quatre minutes (164o54') avec la ligne DE, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de cent soixante et dix-sept pieds et soixante et cinq centièmes (177.65'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne BEA est le coté Nord-Est du Chemin de Front de l'Ile Montesson. Au point A, ce coté du Chemin fait un angle de cent soixante et sept degrés et vingt minutes (167o20').

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de soixante et dix-huit mille quatre cent soixante et trois pieds (78,463) carrés, ou deux arpents carrés et treize centièmes (2.13); Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Gilbert Massé, suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

239. Un terrain sis et situé dans l'Ile de Montesson dans la Paroisse de Bécancour, contenant environ trente-sept arpents en superficie; borné à l'est par le petit Chenal d'En Bas; au nord, par les numéros 496 et 498; à l'ouest et au nord-ouest par le numéro 499; au sud-ouest et au sud-est par le numéro 494, portant le numéro QUATRE CENT QUATRE VINGT QUINZE (495) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour.

3-115

240. Le lot numéro QUATRE CENT QUATRE VINGT SEIZE (496) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour, tel que montré sur un plan préparépar Edouard Lair, a.g. en date du 18 juin 1964 et portant le No D-374-47, pour la partie acquise de Henri Paul Massé et sur un autre plan préparé par ledit Edouard Lair, a.g. en date du 27 juillet 1966 et portant le No D-374-26 pour la partie acquise de Rolland Pratte, dont copies demeurent annexées à la minute des présentes après avoir

3-116

Numéro inscription : 85 561

été reconnues véritable et signées par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrites comme suit:

A/ Partie acquise de Henri Paul Massé:

a) Un terrain de forme irrégulière situé du coté Ouest du Petit Chenal dans les limites de la dite Paroisse de Bécancour, dans le comté de Nicolet:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 495 et 496 avec le coté Ouest du Petit Chenal. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 495 et 496, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de trois cent vingt-trois pieds (323') jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne courbe, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de mille trois cent cinquante-deux pieds (1,352'), jusqu'au point C.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de quatre cent cinquante-neuf pieds (459), jusqu'au point D. Ce point D est sur la rive Sud-Ouest du Petit Chenal.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et dix degrés et cinquante-huit minutes (70o58') à droite avec le prolongement de la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de trois cent deux pieds (302'), jusqu'au point E.

Du point E, en suivant une ligne faisant un angle de quarante-huit degrés (48o) à droite avec le prolongement de la ligne DE, ceci en allant dans une direction Sud, sur une longueur de mille cinquante pieds (1,050) jusqu'au point F.

Du point F, en suivant une ligne faisant un angle de vingt-huit degrés (28o) à droite avec le prolongement de la ligne EF, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest sur une longueur de cent quarante-neuf pieds (149'), jusqu'au point G.

Du point G, en suivant une ligne faisant un angle de huit degrés et quarante minutes (8o40') à gauche avec le prolongement de la ligne FG, ceci en allant dans une direction Sud, sur une longueur de deux cent trente-deux pieds et cinq dixièmes (232.5'), jusqu'au point H.

Du point H, en suivant une ligne faisant un angle de vingt-trois degrés et vingt-cinq minutes (23o25') à gauche avec le prolongement de la ligne GH, ceci en allant dans une direction Sud, sur une longueur de trente-trois pieds (33'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DEFGHA est le coté Ouest du Petit Chenal.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de dix-huit arpents carrés (18) et quatre-vingt-trois perches carrées (83). Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

b) Un terrain de forme irrégulière situé en bordure du Fleuve St-Laurent dans les limites de la dite Paroisse de Bécancour, dans le comté de Nicolet:

Partant d'un point Q, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 496 et 498 avec la rive

Numéro inscription : 85 561

Sud-Est du Fleuve St-Laurent. De ce point Q, en suivant une ligne droite, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de soixante pieds (60'), jusqu'au point R.

Du point R, en suivant une ligne faisant un angle de dix-sept degrés (17o) à droite avec le prolongement de la ligne QR, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de cent quarante-trois pieds (143'), jusqu'au point S.

Du point S, en suivant une ligne faisant un angle de trente-deux degrés et quarante-cinq minutes (32o45') à gauche avec le prolongement de la ligne RS, ceci en allant dans une direction Nord, sur une longueur de cent soixante et neuf pieds (169') jusqu'au point T.

Du point T, en suivant une ligne faisant un angle de cinquante et un degrés et quinze minutes (51o15') à gauche avec le prolongement de la ligne ST, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de cent quatorze pieds (114'), jusqu'au point U. La ligne QRSTU constitue la rive Sud-Est du Fleuve St-Laurent.

Du point U, en suivant une ligne faisant un angle de cinquante-neuf degrés et vingt minutes (59o20') avec la ligne TU, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de quatre cent dix-huit pieds (418'), jusqu'au point V.

Du point V, en suivant une ligne faisant un angle de trente-sept degrés et cinquante-cinq minutes (37o55') à droite avec le prolongement de la ligne UV, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de cent quarante-neuf pieds (149') jusqu'au point W.

Du point W, en suivant une ligne faisant un angle de huit degrés (8o) à droite avec le prolongement de la ligne VW, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de cent vingt pieds (120'), jusqu'au point X.

Du point X, en suivant une ligne faisant un angle de vingt-neuf degrés (29o) à droite avec le prolongement de la ligne WX, ceci en allant dans une direction Sud-Est, jusqu'au point Y.

Du point Y, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et douze degrés et cinquante-cinq minutes (72o55') à gauche, avec le prolongement de la ligne XY, ceci en allant dans une direction Est, sur une longueur de soixante et sept pieds (67'), jusqu'au point Z. Cette ligne UVWXYZ constitue la ligne de séparation des lots 496 et 497.

Du point Z, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-six degrés et trente-cinq minutes (86o35') avec la ligne YZ, ceci en allant dans une direction Sud, sur une longueur de soixante et quatorze pieds (74'), jusqu'au point M.

Du point M. en suivant une ligne faisant un angle de treize degrés et quinze minutes (13o15') à gauche avec le prolongement de la ligne ZM, ceci en allant dansune direction Sud-Est, sur une longueur de trois cent vingt-trois pieds (323'), jusqu'au point L.

Du point L, en suivant une ligne faisant un angle de cent cinquante-six degrés et trente-cinq minutes (156o35') avec la ligne ML, ceci en allant dans une direction Sud, sur une longueur de cent vingt-trois pieds (123'), jusqu'au point K.

R.D

Numéro inscription : 85 561

Du point K, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et quatre degrés et quarante minutes (64o40') à droite, avec le prolongement de la ligne LK, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de cinq cent trente trois pieds (533'), jusqu'au point J. Ce point J est sur la ligne de séparation des lots 496 et 498.

Du point J. en suivant une ligne courbe, laquelle ligne courbe est la ligne de séparation entre les lots 496 et 498, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de six cent soixante pieds (660'), jusqu'au point de départ Q.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de quatorze arpents carrés (14) et quatre vingt-trois perches (83) carrées. Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

B/ Partie acquise de Rolland Pratte:

Un terrain de forme irrégulière situé en bordure du Petit Chenal dans les limites de la dite Paroisse de Bécancour, dans le comté de Nicolet:

Partant d'un point B, lequel point est sur la ligne de séparation des lots 495 et 496, à deux cent vingt-trois pieds (223') de l'intersection de celle-ci avec le coté Nord-Ouest du Petit Chenal. De ce point B, en suivant la ligne de séparation des lots 495 et 496, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de deux cent quatre-vingt-dix pieds (290'), jusqu'au point I.

Du point I, en suivant la ligne courbe qui est la ligne de séparation des lots 496 et 498, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de mille sept cent soixante-treize pieds (1,773'), jusqu'au point J.

Du point J. en suivant une ligne faisant un angle de soixante-quatorze degrés et trente minutes (74o30') avec la tangente à la courbe au point J, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de cinq cent trente-trois pieds (533'), jusqu'au point K.

Du point K, en suivant une ligne faisant un angle de soixante-quatre degrés et quarante minutes (64o40') avec le prolongement de la ligne JK, ceci en allant dans une direction Nord, sur une longueur de cent vingt-trois pieds (123'), jusqu'au point L.

Du point L, en suivant une ligne faisant un angle de cent cinquante-six degrés et trente-cinq minutes (156o35') avec la ligne KL, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de trois cent vingt-trois pieds (323'), jusqu'au point M.

Du point M, en suivant une ligne faisant un angle de treize degrés et quinze minutes (13o15') avec le prolongement de la ligne LM, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de cent dix pieds (110'), jusqu'au point N.

Du point N, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt degrés (80o) avec le prolongement de la ligne MN, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de cinquante-neuf pieds (59'), jusqu'au point O.

85561

Numéro inscription : 85 561

Du point O, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et un degrés et quinze minutes (61o15') avec le prolongement de la ligne NO, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de six cent vingt-cinq pieds (625'), jusqu'au point P. Cette ligne OP longe le coté Ouest du Petit Chenal.

Du point P, en suivant une ligne faisant un angle de vingt-deux degrés et quarante-cinq minutes (22o45') avec le prolongement de la ligne OP, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de cinq cent quatre-vingt-trois pieds (583'), jusqu'au point D. Cette ligne PD longe le coté Ouest du Petit Chenal.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-six degrés et quarante minutes (86o40') avec le prolongement de la ligne PD, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de quatre cent cinquante-neuf pieds (459'), jusqu'au point C.

Du point C, en suivant une ligne courbe, ceci en allant dans une direction Sud, sur une longueur de mille trois cent cinquante-deux pieds (1,352'), jusqu'au point de départ B.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de trente arpents carrés et cinquante-huit perches carrées. Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

3-117

241. Le lot numéro QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX SEPT (497) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour contenant neuf arpents et cinquante-cinq perches en superficie.

A DISTRAIRE dudit lot: Un terrain de forme parallélogramme situé près de la rive du Fleuve St-Laurent dans les limites de la paroisse de Notre Dame de la Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 24 mars 1964 et portant le No D-374-36, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point peut être rattaché à la ligne des lots 496 et 497, de la façon suivante: Partant d'un point M, qui est l'intersection de la ligne de séparation des lots 496 et 497 avec la rive Sud-Est du Fleuve St-Laurent. De ce point M, en suivant la ligne de séparation des lots 496 et 497 ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de deux cent trois pieds (203') jusqu'au point N.

Du point N, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-six degrés et quarante-deux minutes (86o42') avec le prolongement de la ligne MN, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de quatre cent quatre-vingt-sept pieds (487'), jusqu'au point A. Cette ligne MNA est le rattachement du point A par rapport à la ligne de séparation des lots 496 et 497.

Du point A, en suivant une ligne faisant un angle de cent un degrés et neuf minutes (101o9') avec la ligne NA, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de cent cinquante-six pieds (156') jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et treize degrés et vingt et une minutes (73o21') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de cent pieds (100'), jusqu'au point C.

Numéro inscription : 85 561

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de cent six degrés et trente-neuf minutes (106o39') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de cent cinquante-six pieds (156'), jusqu'au point D.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et treize degrés et vingt et une minutes (73o21') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de cent pieds (100'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est parallèle et distante de cent cinquante pieds (150') de la ligne BC.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de quinze mille six cent pieds (15,600) carrés, ou quatre cent vingt quatre millièmes (0.424) d'arpents carrés. Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Cécile Bédard suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

242. Un terrain situé dans l'Ile Montesson, à Bécancour, connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX HUIT (498) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant environ vingt-cinq arpents en superficie.

3-118

243. Le lot numéro QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF (499) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour contenant deux cent soixante dix sept arpents en superficie, étant de forme irrégulière et avec maison dessus construite, circonstanceset dépendances, laquelle est montrée sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 2 janvier 1964 et portant le No D-374-8, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné.

5-375

A DISTRAIRE dudit lot:les emplacements suivants savoir:

a/ Un terrain de forme irrégulière situé au l'extrémité du Chemin de Front de l'Ile Montesson dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 6 mars 1964 et portant le No D-374-8-13, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est situé sur le coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson, à une distance de six mille deux cent quatre-vingt pieds et deux dixièmes (6,280.6') de l'intersection de ce coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson, avec la ligne de séparation des lots 494 et 499. De ce point A, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-onze degrés et trente-trois minutes (91o33') avec la partie mesurée du coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de deux cent trois pieds et sept dixièmes (203.7'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-douze degrés et six minutes (92o6') avec la ligne

Numéro inscription : 85 561

AB, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de deux cent cinquante pieds et dix-sept centièmes (250.17'), jusqu'au point C.

Du point C, en suivant une ligne faisantun angle de cent vingt-cinq degrés et trente-quatre minutes (125o34') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de cent soixante et trois pieds et soixante et cinq centièmes (163.65'), jusqu'au point D.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de cent vingt sept degrés et quarante minutes (127o40') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de trois cent vingt pieds (320'), jusqu'au point E.

Du point E, en suivant une ligne faisant un angle de dix-neuf degrés et vingt minutes (10o20') à droite avec le prolongement de la ligne DE, ceci en allant dans une direction Est, sur une longueur de cent quarante pieds (140'), jusqu'au point F.

Du point F, en suivant une ligne faisant un angle de vingt-deux degrés et vingt minutes (22o20') à droite avec le prolongement de la ligne EF, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de cent trente-six pieds (136'), jusqu'au point G.

Du point G, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et deux degrés (62o) à droite avec le prolongement de la ligne FG, ceci en allant dansune direction Sud, sur une longueur de quarante-deux pieds (42'), jusqu'au point H.

Du point H, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-degrés (80o) à droite avec le prolongement de la ligne GH, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de cent cinq pieds (105'), jusqu'au point I.

Du point I, en suivant une ligne faisant un angle de cinq degrés (5o) à gauche avec le prolongement de la ligne HI, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de trois cent quarante pieds (340'), jusqu'au point J.

Du point J, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et quatre degrés et neuf minutes (64o9') à gauche avec le prolongement de la ligne IJ, ceci en allant dans une direction Sud, sur une longueur de deux cent trente-neuf pieds (239') jusqu'au point K. La ligne BCDEFGHIJK est une ligne brisée représentant approximativement l'emplacement de la rive du Fleuve St-Laurent.

Du point K, en suivant une ligne faisant un angle de vingt-quatre degrés et trente et une minutes (24o31') avec la ligne JK, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de deux cent trente pieds et neuf dixièmes (230.9'), jusqu'au point L.

Du point L, en suivant une ligne faisant un angle de quatre vingt dix degrés (90o) avec la ligne KL, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de cent pieds (100'), jusqu'au point M.

Du point M, en suivant une ligne faisant un angle de quatre vingt dix degrés (90o) avec la ligne LM, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de quatre vingt deux pieds et quatre vingt trois centièmes (82.83'), jusqu'au point N.

Du point N, en suivant une ligne faisant un angle

Numéro inscription : 85 561

de quatre vingt douze degrés et quatorze minutes (92o14') avec la ligne MN, ceci en allant dansune direction Sud-Ouest, sur une longueur de cent cinquante pieds et dix-huit centièmes (150.18'), jusqu'au point O.

Du point O, en suivant une ligne faisant un angle de deux degrés et quarante-neuf minutes (2o49') à gauche avec le prolongement de la ligne NO, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de cent pieds (100'), jusqu'au point de départ A. La ligne NOA est le coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de cent soixante et onze mille quatre-vingt-seize pieds carrés (171,096) ou quatre arpents et six cent quarante-neuf millièmes (4.649). Toutes lesmesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à MM.Raymond Coté, Hormidas Lavigne, Chs-Henri Cormier, Bruno Deshaies, Pierre Blondin, Jules Bergeron, Gilles Hébert, Donat Drouin et Jean Caron suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

b/ Un terrain de forme irrégulière situé sur le coté Sud-Est du Chemin de Front de l'Ile Montesson, dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 6 mars 1964 et portant le No D-374-8-12, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection d'une ligne traversant le coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson, ceci sous un angle de quatre-vingt-treize degrés et quatorze minutes (93.14') avec la direction Sud-Ouest du Chemin. Ce point d'intersection est situé à six mille quatre-vingt-treize pieds et cinq dixièmes (6,093.5') du point de rencontre de ce coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson avec la ligne de séparation des lots 494 et 499. Le point A est sur le coté Sud-Est du Chemin de Front de l'Ile Montesson, à l'intersection de la ligne coupant le coté Nord-Ouest de ce Chemin sous un angle de quatre-vingt-treize degrés et quatorze minutes (93o14'). De ce point A, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-sept degrés et trente-sept minutes (87o37') avec la direction Nord-Est du coté Sud-Est du Chemin de Front de l'Ile Montesson, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de soixante pieds (60'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-douze degrés et vingt-trois minutes (92o23') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Nord-Est sur une longueur de cent vingt-cinq pieds (125'), jusqu'au point C. Le point C, est sur le coté Sud-Ouest du Chemin des Chalets.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-sept degrés et trente-sept minutes (87o37') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de soixante pieds (60'), jusqu'au point D. Cette ligne CD est le coté Sud-Ouest du Chemin des Chalets.

Numéro inscription : 85 561

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-douze degrés et vingt-trois minutes (92o23') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de cent vingt-cinq pieds (125'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est le coté Sud-Est du Chemin de front de l'Ile Montesson.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de sept mille quatre cent quatre-vingt-deux pieds (7,482) carrés, ou deux cent trois millièmes (0.203) d'arpents carrés. Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à MM. Bruno Pratte & Roger Tourigny suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

c/ Un terrain de forme irrégulière situé sur le Coté Sud-Est du Chemin de Front de l'Ile Montesson dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 6 mars 1964 et portant le No D-374-8-12, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point E, lequel point est sur le coté Sud-Est du Chemin de Front de l'Ile Montesson, à cent soixante pieds (160') du point A de la description précédente. De ce point Em en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-cinq degrés et cinquante-sept minutes (85o57') avec la direction Nord-Est du Coté Sud-Est du Chemin de Front de l'Ile Montesson, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de soixante pieds (60'), jusqu'au point F. Cette ligne EF est le coté Sud-Ouest du Chemin des Chalets.

Du point F, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-quatorze degrés et trois minutes (94o3') avec la ligne EF, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur oune longueur de deux cent cinquante pieds et soixante et huit centièmes (250.68'), jusqu'au point G.

Du point G, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-cinq degrés et cinquante-sept minutes (85o57') avec la ligne FG, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de soixante pieds (60'), jusqu'au point H. Ce point H est sur le coté Sud-Est du Chemin de Front de l'Ile Montesson

Du point H, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-quatorze degrés et trois minutes (94o3') avec la ligne GH, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de deux cent cinquante pieds et soixante-et-huit centièmes (250.68'), jusqu'au point de départ E. Cette ligne HE est le coté sud-est du chemin de front de l'ile Montesson.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de quinze mille pieds (15,000) carrés, ou quatre cent huit millièmes (0.408) d'arpents carrés. Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à M. Renaud Carignan, Monique Carignan Joyal, Mlle Colette Carignan, Mlle Cécile Bouvet suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

85561

Numéro inscription : 85 561

d/ Un terrain de forme irrégulière situé sur le coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 6 mars 1964 et portant le No D-374-8-4, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est situé sur le coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile de Montesson, à deux mille sept cent soixante et quatorze pieds et soixante et huit centièmes (2,774.68') de l'intersection de ce coté du Chemin de Front de l'Ile Montesson avec la ligne de séparation des lots 494 et 499. De ce point A, en suivant une ligne faisant un angle de quatre vingt quatre degrés et vingt deux minutes (84o22') avec la direction Nord-Est du coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de quatre-vingt-quinze pieds (95'), jusqu'au point B. Ce point B est sur la rive Sud-Est de la rivière Bécancour.

Du point B, en suivant la rive Sud-Est de la Rivière Bécancour, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de trois cent quatre-vingt pieds (380'), jusqu'au point C. Du point C, en suivant une ligne, dans une direction Sud-Est, sur une longueur de soixante et cinq pieds (65'), jusqu'au point D. Ce point D est sur le coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix degrés (90o) avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de soixante et quinze pieds (75'), jusqu'au point E. Cette ligne DE est le coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson.

Du point E, en suivant une ligne faisant un angle de neuf degrés et vingt-neuf minutes (9o29') à gauche avec le prolongement de la ligne DE, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de trois cent cinq pieds (305'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne EA est le coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de trente mille quatre cent vingt-cinq pieds (30,425) carrés ou huit cent vingt sept millièmes d'arpents carrés (0.827). Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Bruno Carbonneau, Irenée Rocheleau, Gisèle Carbonneau, Albert Allard et Rosaire Michel suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

e/ Un terrain de forme irrégulière situé au Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 6 mars 1964 et portant le No D-374-8-11, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement dé crit comme suit:

77

85561

Numéro inscription : 85 561

Partant d'un point A, lequel point est sur le coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson, à six mille cent vingt-neuf pieds et dix-sept centièmes (6,129.17') de l'intersection de ce coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson avec la ligne de séparation des lots 494 et 499. De ce point A, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-quatre degrés et quinze minutes (84o15') avec la partie mesurée du coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de cent vingt et un pieds et soixante et cinq centièmes (121.65'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-huit degrés et seize minutes (88o16') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de cent vingt-six pieds et quarante-cinq centièmes (126.45'), jusqu'au point C. Ce point C est sur le coté Sud-Ouest du Chemin des Chalets.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-sept degrés et cinquante-cinq minutes (87o55') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de cent trente pieds et un dixième (130.1'), jusqu'au point D. Cette ligne CD est le coté sud-ouest du Chemin des Chalets.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-huit degrés et quatre minutes (88o4') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de cent dix-huit pieds et quatre dixièmes (118.4'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est le coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de quinze mille six cent soixante et deux pieds (15,662) ou quatre cent vingt-cinq millièmes (0.425) d'arpents carrés. Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Gérard Beauchesne, Louis-Paul Mailhot, Jean-Paul Boucher et Arthur Boisvert suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

f/ Un terrain de forme irrégulière situé sur le coté Nord-Ouest du Chemin des Chalets, dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 6 mars 1964 et portant le No D-374-8-10, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est situé sur le coté Nord-Ouest du Chemin des Chalets, à six cent trente-deux pieds et vingt-neuf centièmes (632.29') de l'intersection de ce coté Nord-Ouest du Chemin des Chalets avec le coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson. De ce point A, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et dix huit degrés et dix minutes (78o 10') avec la partie mesurée du coté Nord-Ouest du Chemin des Chalets, ceci en allant dans une direction Ouest, sur une longueur de quatre vingt quatre pieds (84'), jusqu'au point B. Ce point B est situé sur la rive Sud-Est de la rivière Bécancour.

Numéro inscription : 85 561

Du point B, en suivant la rive Sud-Est de la rivière Bécancour, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de quatre vingt pieds (80'), jusqu'au point C. Du point C, en suivant une ligne dans une direction Est, ceci sur une longueur de soixante et neuf pieds (69'), jusqu'au point D. Ce point D est sur le coté Nord-Ouest du Chemin des Chalets.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre vingt trois degrés et cinquante quatre minutes (83o54') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de soixante et dix pieds (70'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est le coté Nord-Ouest du Chemin des Chalets.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de six mille trente-deux pieds (6,032) carrés, où cent soixante et quatre millièmes (0.164) d'arpents carrés. Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Charles Morel suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

g/ Un terrain de forme rectangulaire situé du coté Sud-Est du Chemin de l'Ile Montesson, dans les limites de la paroisse de Notre-Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 6 mars 1964 et portant le No D-374-8-9, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est sur le coté Sud-Est du Chemin de Front de l'Ile Montesson à quarante pieds (40') du point d'intersection d'une ligne perpendiculaire passant par ce point A et formant l'intersection avec le coté Nord-Ouest du Chemin de l'Ile Montesson, laquelle intersection située à cinq mille cent soixante et quatorze pieds et vingt-six centièmes (5,174.26') du point de rencontre de ce coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson avec la ligne de séparation des lots 494 et 499. De ce point A, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix degrés (90o) avec le coté Sud-Est du Chemin de Front de l'Ile Montesson, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de soixante pieds (60'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix degrés (90o) avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de soixante et quinze pieds (75'), jusqu'au point C.

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix degrés (90o) avec la ligne BC, ceci en allant dans une directionNord-Ouest, sur une longueur de soixante pieds (60'), jusqu'au point D. Ce point D est sur le coté Sud-Est du Chemin de Front de l'Ile Montesson.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix degrés (90o) avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest sur une longueur de soixante et quinze (75'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est le coté Sud-Est du Chemin de Front de l'Ile Montesson.

2a A

Numéro inscription : 85 561

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de quatre mille cinq cents pieds (4,500) carrés, ou cent vingt-deux millièmes d'arpents carrés (0.122). Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Claude St-Cyr suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

h/ Un terrain de forme irrégulière situé sur le coté Nord-Ouest du Chemin des Chalets, dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 6 mars 1964 et portant le No D-374-8-8, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est sur le coté Nord-Ouest du Chemin des Chalets, à soixante et sept pieds et quatre vingt deux centièmes (67.82') de l'intersection de ce coté Nord-Ouest du Chemin des Chalets avec le coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson. De ce point A, en suivant une ligne faisant un angle de soixante et dix sept degrés et quarante deux minutes (77o42') avec la direction Nord-Est du coté Nord-Ouest du Chemin des Chalets, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de soixante et trois pieds (63'), jusqu'au point B. Ce point B est sur la rive Sud-Est de la rivière Bécancour.

Du point B, en suivant la rive Sud-Est de la rivière Bécancour, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de cent quarante trois pieds et deux dixièmes (143.2') jusqu'au point C.

Du point C, en suivant une ligne dans une direction Sud-Est, sur une longueur de soixante et six pieds (66'), jusqu'au point D. Ce point D, est sur le coté Nord-Ouest du Chemin des Chalets.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre vingt onze degrés et trente-cinq minutes (91o35') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de cent cinquante-cinq pieds (155'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est le coté Nord-Ouest du Chemin des Chalets.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de neuf mille sept cent cinquante pieds (9,750) carrés ou deux cent soixante et cinq millièmes d'arpents (0.265) carrés. Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Alfred Grenier suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

i/ Un terrain de forme irrégulière situé sur le coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson, dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 6 mars 1964 et portant le No D-374-8-7, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Numéro inscription : 85 561

Partant d'un point A, lequel point est sur le coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson, à une distance de trois mille six cent cinquante-trois pieds et soixante et huit centièmes (3,653.68') de l'intersection de ce coin Nord-Ouest du Chemin de l'Ile Montesson, avec la ligne de séparation des lots 494 et 499. De ce point A, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix degrés (90o) avec le coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur longueur de quatre-vingt-seize pieds (96'), jusqu'au point B. Ce point B est sur la rive Sud-Est de la rivière Bécancour.

Du point B, en suivant la rive Sud-Est de la rivière Bécancour, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de soixante et dix huit pieds (78'), jusqu'au point C.

Du point C, en suivan t une ligne parallèle à la ligne AB, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de quatre-vingt-quatre pieds (84'), jusqu'au point D. Ce point D est sur le coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson.

De ce point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix degrés (90o) avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de soixante et quinze (75'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est le coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de six mille sept cent cinquante pieds carrés (6,750) ou cent quatre-vingt-trois millièmes d'arpents carrés (0.183). Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Normand Cyrenne suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

j/ Un terrain de Forme irrégulière situé sur le coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson, dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 6 mars 1964 et portant le No D-374-8-6-, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est sur le coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson, à trois mille trois cent quatre-vingt-quinze pieds et soixante et huit centièmes (3,395.68') de l'intersection de ce coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson, avec la ligne de séparation des lots 494 et 499. De ce point A, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix degrés (90o) avec le coté Nord-Ouest du Cheminde Front de l'Ile Montesson, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de soixante et quatre pieds (64') jusqu'au point B. Ce point B, est sur la rive Sud-Est de la rivière Bécancour.

De ce point B, en suivant la rive Sud-Est de la rivière Bécancour, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de deux cent cinquante-cinq pieds (255'), jusqu'au point C.

81

85561

Numéro inscription : 85 561

De ce point C, en suivant une ligne parallèle à la ligne AB, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de quatre-vingt-seize pieds (96'), jusqu'au point D. Ce point D est sur le coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix degrés (90o) avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de deux cent cinquante pieds (250'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est le coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de dix-sept mille neuf cent pieds carrés (17,900), ou quatre cent quatre-vingt-six millièmes d'arpents carrés (0.486). Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Gérard Bourque Jacques Cyrenne et Normand Cyrenne suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

k/ Un terrain de forme irrégulière situé sur le coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson, dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 6 mars 1964 et portant le No D-374-8-5, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est sur le coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson, à trois mille cent soixante et deux pieds et soixante et huit centièmes (3,162.68') de l'intersection de ce coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson, avec la ligne de séparation des lots 494 et 499. De ce point A, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix degrés (90o) avec le coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de soixante et cinq pieds (65'), jusqu'au point B. Ce point B est sur la rive Sud-Est de la rivière Bécancour.

De ce point B, en suivant la rive Sud-Est de la rivière Bécancour, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de deux cent vingt-cinq pieds (225'), jusqu'au point C.

De ce point C, en suivant une ligne parallèle à la ligne AB, ceci en allant dans une direction Sud-Est sur une longueur de soixante et deux pieds (62'), jusqu'au point D. Ce point D est sur le coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix degrés (90o) avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de deux cent vingt-cinq pieds (225'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est le coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de quatorze mille deux cent quatre-vingt-sept pieds carrés (14,287) ou trois cent quatre-vingt-huit millièmes (0.388) arpents carrés. Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Bruno Gaudet, Fernand Leblanc et Gérard Bourque suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Numéro inscription : 85 561

l/ Un terrain de forme irrégulière situé au Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson, dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 6 mars 1964 et portant le No D-374-8-3, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est situé sur le coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson, à une distance de deux mille six cent dix-neuf pieds et soixante et huit centièmes (2,619.68') de l'intersection de ce coté du Chemin de Front de l'Ile Montesson, avec la ligne de séparation des lots 494 et 499. De ce point A, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-quatre degrés et vingt-deux minutes (84o22') avec la direction Nord-Est du coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de quatre-vingt-dix pieds (90'), jusqu'au point B. Ce point B est sur la rive Sud-Est de la rivière Bécancour.

Du point B, en suivant la rive Sud-Est de la rivière Bécancour, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de cent cinquante-deux pieds (152'), jusqu'au point C. Du point C, en suivant une ligne parallèle à la ligne AB, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de quatre-vingt-quinze pieds (95'), jusqu'au point D. Ce point D est sur le coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-quinze degrés et trente-huit minutes (95o38') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de cent cinquante pieds (150'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est le coté Nord-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de treize mille huit cent soixante et quinze pieds (13,875) carrés, ou trois cent soixante et dix-sept millièmes d'arpents carrés (0.377). Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Raymond Vigneault suivant titres, et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

m/ Un terrain de forme irrégulière situé du coté Sud-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson, dans les limites de la paroisse de Notre Dame de La Nativité de Bécancour, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 6 mars 1964 et portant le No D-374-8-2, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 494 et 499, avec le coté Sud-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 494 et 499, ceci en

Numéro inscription : 85 561

allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de quarante-deux pieds (42'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne irrégulière étant la rive Est de la rivière Bécancour, ceci en allant dans une direction Nord-, sur une longueur de cinquante-six pieds (56'), jusqu'au point C.

Du point C, en suivant une ligne parallèle à la ligne AB, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de trente-deux pieds (32'), jusqu'au point D. Le point D est sur le coté Sud-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson.

De ce point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-treize degrés et neuf minutes (93o9') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de cinquante-six pieds (56'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est le coté Sud-Ouest du Chemin de Front de l'Ile Montesson.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de deux mille soixante et douze pieds (2,072) carrés, ou cinquante-six millièmes d'arpents carrés (0.056). Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Bruno Lethiecq suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

3-180

244. Une partie du lot numéro CINQ CENT (Ptie 500) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, mesurant cinquante neuf arpents cinquante quatre perches en superficie et ainsi bornée: en front vers le nord par le fleuve St-Laurent, en profondeur au sud par une autre partie dudit lot 500 et le lot 501 appartenant à Hervé Charest, d'un coté vers l'est par la rivière Bécancour et de l'autre coté vers l'ouest par le lot 502 et une autre partie dudit lot 500 décrite ci-dessous, le tout tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 18 mai 1964, portant le No D 374-44, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné.

245. Tous les droits, titres et intérêts que le vendeur a ou peut prétendre dans un terrain en forme de pointe faisant partie du lot numéro CINQ CENT (Ptie 500) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, mesurant un arpent et deux dixièmes carré en superficie et ainsi borné: au nord par le fleuve St-Laurent, à l'est par une autre partie du lot 500 décrite ci-dessus, à l'ouest au lot 502. Mesurant, ledit terrain environ deux cents pieds (200') dans la ligne nord le long du fleuve, quatre cent cinquante pieds (450') dans la ligne est et cinq cent pieds (500') dans la ligne ouest, le tout tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 18 mai 1964, portant le No D 374-44 dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné.-

5-391

246. Un morceau de terre situé dans la paroisse de Bécancour, àla concession de l'Anse, mesurant trois arpent de largeur sur neuf arpents de profondeur, plus ou moins, faisant partie du lot numéro CINQ CENT DEUX (Ptie 502) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, borné comme suit: au nord, par le fleuve St-Laurent, au sud par le lot 514, à l'est par partie du lot 502 appartenant à Charles Henri Cormier et à l'ouest par le lot 503 appartenant à J.Aimé Trempe ou représentants.

84

85561

Numéro inscription : 85 561

Le dit lot cadastral numéro 502 est décrit et montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 23 juillet 1964 et portant le No D-374-50, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné.

247. Un terrain situé dans le concession de l'Anse à Bécancour, contenant en superficie dix arpents soixante-dix perches, plus ou moins, borné en front au nord-ouest au fleuve St-Laurent, en profondeur au sud-est au lot 514, d'un coté au nord-est au lot 504 et de l'autre coté au sud-ouest au lot 507, connu et désigné sous les numéros CINQ CENT CINQ (505) et CINQ CENT SIX (506) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour. 3-135 3-136

248. Le lot numéro CINQ CENT SEPT (507) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant un arpent trente-sept perches en superficie. 3-137

249. Le lot numéro CINQ CENT HUIT (508) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant vingt et un arpents en superficie. 3-138

250. Le lot numéro CINQ CENT NEUF (509) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant cinq arpents soixante-quinze perches en superficie. 3-139

251. Le lot numéro CINQ CENT DIX (510) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant cinq arpents soixante-quinze perches en superficie. 3-130

252. Le lot numéro CINQ CENT ONZE (511) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant dix-sept arpents six perches en superficie. 3-131

253. Le lot numéro CINQ CENT DOUZE (512) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, situé à l'endroit appelé l'Anse ayant un arpent de front sur onze arpents et cinq perches de profondeur formant onze arpents cinquante perches en superficie. 3-132

254. Le lot numéro CINQ CENT TREIZE (513) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, situé à l'endroit appelé l'Anse ayant cinq perches de front sur onze arpents et cinq perches de profondeur formant cinq arpents soixante-quinze perches en superficie. 3-133

255. Le lot numéro CINQ CENT QUATORZE (514) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, au lieu appelé " Les Mares" contenant trois arpents de front par treize arpents deux perches de profondeur sur la ligne nord et douze arpents deux perches de profondeur sur la ligne sud, formant une superficie de trente-huit arpents dix perches. 3-134

256. Le lot numéro CINQ CENT DIX NEUF (519) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, 3-139

Numéro inscription : 85 561

contenant quinze arpents trente-trois perches en superficie.

257. Une terre située dans le rang des Mares, contenant un arpent trois perches et seize pieds de front sur onze arpents et cinq perches de profondeur formant quinze arpents et quatre-vingt-dix-sept perches en superficie, connue et désigné au cadastre d'enregistrement du comté de Nicolet, pour la Paroisse de Bécancour, par le numéro CINQ CENT VINGT (520). 3-140

258. Un terrain à être détaché du lot de terre numéro CINQ CENT VINGT ET UN (P. 521) du cadastre du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, situé au rang des Mares, dans le Fief Bécancour, au nord-est de la route numéro 3, mesurant un arpent et demi de largeur par douze arpents de profondeur, formant dix-huit arpents carrés en superficie, ainsi borné: en front à l'est par la rivière Bécancour, en profondeur à l'ouest par la route numéro 3 et un chemin privé, d'un coté vers le nord par une partie du même numéro appartenant au Gouvernement de la Province de Québec et de l'autre coté vers le sud par une autre partie dudit numéro décrite ci-dessous. 3-141

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 7 mai 1964 et portant le Numéro D-374-41, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné.

259. Un terrain faisant partie du lot numéro CINQ CENT VINGT ET UN (Ptie 521) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, situé au rang Des Mares dans le Fief Bécancour, contenant un arpent et demi de largeur sur douze arpents de profondeur, plus ou moins, formant dix-huit arpents en superficie, ainsi borné: au nord-est à la rivière Bécancour, au sud-ouest à la route Nationale numéro 3, d'un coté au nord-ouest au terrain ci-dessus décrit et de l'autre coté au sud-est au lot 522.

260. Un terrain à être pris et détaché d'une terre faisant partie du lot numéro CINQ CENT VINGT ET UN (P. 521) du cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la paroisse de Bécancour, de la contenance de deux arpents de largeur sur neuf arpents de profondeur, le tout plus ou moins, et telles que sont les bornes actuelles, bornée d'un bout au nord-est à la route nationale numéro 3, et de l'autre bout au sud-ouest au lot 8 cadastre Ste-Angèle de Laval appartenant à Hermann Hébert, d'un coté au sud-est par le lot 522 et de l'autre coté au nord-ouest par la ligne de Ste-Angèle de Laval.

261. Le lot numéro CINQ CENT VINGT DEUX (522) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie trente-sept arpents. 3-142

A DISTRAIRE dudit lot: La partie vendue au Ministère de la Voirie pour l'élargissement de la route, soit quatre-vingt-neuf millièmes d'arpent carré du coté nord-est de la dite route et deux cent vingt-sept millièmes d'arpent carré du coté sud-ouest de la dite route, le tout tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 13 février 1964 et portant le numéro D-374-6, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné.

Numéro inscription : 85 561

contenant quinze arpents trente-trois perches en superficie.

257. Une terre située dans le rang des Mares, contenant un arpent trois perches et seize pieds de front sur onze arpents et cinq perches de profondeur formant quinze arpents et quatre-vingt-dix-sept perches en superficie, connue et désigné au cadastre d'enregistrement du comté de Nicolet, pour la Paroisse de Bécancour, par le numéro CINQ CENT VINGT (520).

258. Un terrain à être détaché du lot de terre numéro CINQ CENT VINGT ET UN (P. 521) du cadastre du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, situé au rang des Mares, dans le Fief Bécancour, au nord-est de la route numéro 3, mesurant un arpent et demi de largeur par douze arpents de profondeur, formant dix-huit arpents carrés en superficie, ainsi borné: en front à l'est par la rivière Bécancour, en profondeur à l'ouest par la route numéro 3 et un chemin privé, d'un coté vers le nord par une partie du même numéro appartenant au Gouvernement de la Province de Québec et de l'autre coté vers le sud par une autre partie dudit numéro décrite ci-dessous.

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 7 mai 1964 et portant le Numéro D-374-41, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné.

259. Un terrain faisant partie du lot numéro CINQ CENT VINGT ET UN (Ptie 521) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, situé au rang Des Mares dans le Fief Bécancour, contenant un arpent et demi de largeur sur douze arpents de profondeur, plus ou moins, formant dix-huit arpents en superficie, ainsi borné: au nord-est à la rivière Bécancour, au sud-ouest à la route Nationale numéro 3, d'un coté au nord-ouest au terrain ci-dessus décrit et de l'autre coté au sud-est au lot 522.

260. Un terrain à être pris et détaché d'une terre faisant partie du lot numéro CINQ CENT VINGT ET UN (P. 521) du cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la paroisse de Bécancour, de la contenance de deux arpents de largeur sur neuf arpents de profondeur, le tout plus ou moins, et telles que sont les bornes actuelles, bornée d'un bout au nord-est à la route nationale numéro 3, et de l'autre bout au sud-ouest au lot 8 cadastre Ste-Angèle de Laval appartenant à Hermann Hébert, d'un coté au sud-est par le lot 522 et de l'autre coté au nord-ouest par la ligne de Ste-Angèle de Laval.

3-142

261. Le lot numéro CINQ CENT VINGT DEUX (522) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant en superficie trente-sept arpents.

A DISTRAIRE dudit lot: La partie vendue au Ministère de la Voirie pour l'élargissement de la route, soit quatre-vingt-neuf millièmes d'arpent carré du coté nord-est de la dite route et deux cent vingt-sept millièmes d'arpent carré du coté sud-ouest de la dite route, le tout tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 13 février 1964 et portant le numéro D-374-6, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné.

Bis

87

85561

Numéro inscription : 85 561

3-143
3-144
3-145
3-146

262. Les lots numéros CINQ CENT VINGT TROIS (523), CINQ CENT VINGT QUATRE (524), CINQ CENT VINGT CINQ (525) et CINQ CENT VINGT SIX (526) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant en superficie au total soixante seize arpents et quatre-vingt-dix-huit perches, le tout tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 2 juin 1964 et portant le numéro D-374-45, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné.

A DISTRAIRE desdits lots: La partie vendue au Ministère de la Voirie pour l'élargissement de la route contenant en superficie quatre cent sept millièmes d'arpent carré, le tout tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 18 mai 1964 et portant le numéro D-374-45, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné.

3-147

263. Le lot numéro CINQ CENT VINGT SEPT (527) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant soixante-deux perches en superficie.

3-148

264. Le lot numéro CINQ CENT VINGT HUIT (528) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant cinquante-neuf perches en superficie.

3-149

265. Le lot numéro CINQ CENT VINGT NEUF (529) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour contenant soixante arpents en superficie.

A DISTRAIRE dudit lot:

a) Une partie vendue au gouvernement de la Province de Québec contenant un arpent et quatre cent millièmes d'arpent carré, suivant acte enregistré sous le No 62166-B-86.

b) Une autre partie vendue au gouvernement de la Province de Québec, contenant un arpent et quatre cent seize millièmes d'arpent carré, suivant acte enregistré sous no 62723-B-87.

3-150

266. Le lot numéro CINQ CENT TRENTE (530) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Bécancour, contenant dix-huit ~~----~~ arpents en superficie.

A DISTRAIRE dudit lot: Une lisière de terrain à prendre du coté sud contenant trois quarts d'arpent de largeur sur la profondeur dudit lot appartenant à Paul Dubois.

J-1

267. Une terre située dans le premier rang de la paroisse de Ste-Angèle de Laval, communément appelé "Rang de la Grand'Rivière" contenant quinze arpents en superficie, connue et désignée sous le lot numéro UN (1) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Ste-Angèle de Laval, avec une grange dessus construite.

J-2

268. Le lot numéro DEUX (2) situé en la paroisse de Ste-Angèle de Laval, mesurant un arpent vingt-cinq perches de large par vingt arpents de profondeur du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Ste-Angèle de Laval,

A DISTRAIRE dudit lot: Une parcelle dudit lot vendue par Lucien Hould à Sa Majesté Elisabeth II aux droits de la Province de Québec, passée le 5 avril 1956 et enregistrée sous le numéro 73160-B-111.

Numéro inscription : 85 561

g-3

269. Le lot numéro TROIS (3) aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse de Ste-Angèle de Laval, comté de Nicolet contenant deux arpents deux perches et neuf pieds sur une profondeur de vingt et un arpents et cinq perches dans la ligne nord-est, et vingt-deux arpents et cinq perches dans celle du sud-ouest, formant quarante-neuf arpents et cinquante perches en superficie;

A DISTRAIRE dudit lot: Une superficie d'environ soixante-dix perches vendue à la Voirie Provinciale par Elphège Duhaime le 10 décembre 1954 sous le numéro 72282-B-108.

g-4
g-5

270. Les lots numéros QUATRE (4) et CINQ (5) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Ste-Angèle de Laval, contenant respectivement quarante-sept arpents quinze perches et onze arpents soixante-quinze perches.

A DISTRAIRE du lot numéro 4: Deux parties acquises par le Ministère de la Voirie mesurant respectivement 0.178 arpent carré et 0.146 arpent carré suivant acte enregistré sous le numéro 72887.

A DISTRAIRE également desdits lots 4 et 5 la partie vendue au Ministère de la Voirie mesurant 0.467 arpent carré, suivant acte enregistré sous le numéro 72608, le tout tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 13 février 1964 portant le No D-374-11, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné.

g-9

271. Une terre située sur le premier rang en la paroisse de Ste-Angèle de Laval, connue et désignée comme étant le lot numéro NEUF (9) du cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la paroisse de Ste-Angèle de Laval, contenant deux arpents de front sur une profondeur de trente-quatre arpents dans la ligne nord-est et de trente-cinq arpents dans celle du sud-ouest, formant soixante-neuf arpents en superficie;

A DISTRAIRE dudit lot:

a) La partie dudit lot vendue à Sa Majesté aux droits du Canada (0.067 arpent) par acte enregistrée sous le No 43,138-B-56.

b) la partie dudit lot vendue au Ministère de la Voirie (0.371 arpent) par acte enregistré sous le No 71,768-B-107.

g-13

272. Une terre située dans la paroisse de Ste-Angèle de Laval, dans le rang de la Grande Rivière, contenant trois arpents de front sur environ seize arpents de profondeur, formant quarante-neuf arpents en superficie, maintenant connue comme étant la partie sud-ouest du lot numéro TREIZE (P.S.O. 13) du cadastre d'enregistrement du comté de Nicolet, pour la paroisse de Ste-Angèle de Laval.

A DISTRAIRE dudit lot: Un terrain à prendre au coin nord-ouest contenant un arpent carré et appartenant à Napoléon Levasseur ou représentants.

g-17
g-18
g-19

273. Les lots numéros DIX SEPT (17), DIX HUIT (18) et DIX NEUF (19) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Ste-Angèle de Laval contenant respectivement cinquante-neuf arpents vingt-neuf perches, douze perches et cent soixante-deux pieds et cinquante-neuf arpents et trente-six perches en superficie.

Numéro inscription : 85 561

A DISTRAIRE:

a) Des dits lots 17, 18 et 19, les lisières de terrain vendues au Ministère de la Voirie pour l'élargissement de la route No 3 contenant en superficie sept cent trente-cinq millièmes d'arpent carré, le tout tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 14 février 1964 et portant le numéro D-374-11, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné.

b) Des lots 17, et 19: Un terrain de forme irrégulière situé au Nord-Ouest de la route provinciale no 3, dans les limites de la paroisse de Ste-Angèle de Laval, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 14 février 1964 et portant le Numéro D-374-11, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est sur le coté Nord-Ouest de la route provinciale No 3, pour ce qui est du nouveau tracé de 1954, à trois cent un pieds et un dixième (301.1') de l'intersection de ce coté de la route no 3 avec la ligne de séparation des lots 16 et 17. De ce point A, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-onze degrés et trente-six minutes (91o36') avec le coté mesuré de la route no 3, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest sur une longueur de cent trente-deux pieds et huit centièmes (132.08'), jusqu'au point B.

De ce point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-quatre degrés et deux minutes (83o2') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de cent quatre-vingt-un pieds et cinquante-cinq centièmes (181.55') jusqu'au point C.

De ce point C, en suivant une ligne faisant un angle de trois degrés et cinquante-huit minutes (3o58') à droite avec le prolongement de la ligne BC, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de cent quatre-vingt-dix-huit pieds et quatre centièmes (198.04'), jusqu'au point D. Cette ligne BCD est considérée comme étant la limite des hautes eaux ordinaires du fleuve St-Laurent.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-six degrés et cinquante-sept minutes (86o57'), avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de cent quatorze pieds et vingt-deux centièmes (114.22'), jusqu'au point E.

Du point E, en suivant une ligne étant le coté Nord-Ouest du nouveau tracé de la route no 3, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de trois cent soixante et neuf pieds et deux dixièmes (369.2'), jusqu'au point de départ A. Cette ligne EA est composée d'un arc de circonférence de trois cent soixante pieds et trois dixièmes (360.3') de longueur et de trois mille huit cent cinquante-trois pieds (3.853') de rayon, et d'un alignement droit de huit pieds et neuf dixièmes (8.9') de longueur.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de quarante-cinq mille trente pieds (45,030) carrés, ou un arpent carré et deux cent vingt quatre millièmes (1.224). Toutes les

90

85561

Numéro inscription : 85 561

mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Jean Louis Champoux suivant titres.

c) Du lot 17: Un terrain de forme irrégulière, situé au Nord-Ouest de la route provinciale no 3, dans les limites de la paroisse de Ste-Angèle de Laval, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 14 février 1964 et portant le No D-374-11, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point G, lequel point est l'intersection du coté Nord-Ouest de la route provinciale no 3, pour ce qui est du tracé de 1954, avec la ligne de séparation des lots 16 et 17. De ce point G, en suivant cette ligne de séparation, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de cent soixante et dix-sept pieds (177'), jusqu'au point F.

De ce point F, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-deux degrés et quatre minutes (82o4') avec la ligne GF, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de trois cent six pieds et cinquante-huit centièmes (306.58'), jusqu'au point B. Cette ligne FB est considérée comme étant la limite des hautes eaux ordinaires du Fleuve St-Laurent.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-seize degrés et cinquante minutes (96o50') avec la ligne FB, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de cent trente-deux pieds et huit centièmes (132.8'), jusqu'au point A.

Du point A, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-onze degrés et trente-six minutes (91o36') avec la ligne BA, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de trois cent un pieds et un dixième (301.1'), jusqu'au point de départ G. Cette ligne GA est le coté Nord-Ouest de la route provinciale no 3 pour ce qui est du tracé de 1954.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de quarante-six mille soixante et onze pieds (46,071) carrés, ou un arpent carrés et deux cent cinquante-deux millièmes (1.252). Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Germain Carignan suivant titres.

d) Du lot 19: Un terrain de forme irrégulière situé au nord-ouest de la route provinciale No 3, dans les limites de la dite paroisse, dans le comté de Nicolet, contenant quatre-vingt-un pieds soixante et huit centièmes dans les lignes nord-ouest et sud-est, cent vingt-et-un pieds dans la ligne nord-est et cent vingt-six pieds quatre-vingt-deux centièmes dans la ligne sud-ouest. Borné ledit terrain à un bout au nord-ouest par le Fleuve St-Laurent, à l'autre bout au sud-est par la route provinciale no 3, d'un coté au nord-est à partie du lot 19 et de l'autre coté au sud-ouest au lot numéro 20.

Tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 14 février 1964 et portant le No D-374-11, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné.

Ledit lot distrait appartient à Madeleine Lefebvre suivant titres.

Numéro inscription : 85 561

J-31
F.M.

274. Une terre située dans le rang de la Grande Rivière en la paroisse de Ste-Angèle de Laval, connue et désignée comme étant les lots TRENTE ET UN (31) et TRENTE DEUX (32) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la paroisse de Ste-Angèle de Laval contenant respectivement quarante arpents en superficie et cinquante et un arpents vingt-cinq perches en superficie.

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 25 mars 1964 et portant le No D-374-35, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

A DISTRAIRE:

a) Les lisières de terrain vendues au Ministère de la Voirie pour l'élargissement de la route provinciale No 3, contenant o.51 arpent carré dudit lot 31 et 0.122 arpent carré dudit lot 32, le tout par acte enregistré sous le numéro 72887, ainsi que 0.111 arpent carré dudit lot 31 et 0.117 arpent carré dudit lot 32 le tout par acte enregistré sous le No 72887.

b) Un terrain appartenant à Paul Emile Lenneville suivant acte enregistré sous le numéro 78772 à prendre dudit lot 31 situé au nord-ouest de la route provinciale no 3, et contenant cent pieds (100') par cent vingt cinq pieds (125').

c) Un autre terrain appartenantn à Joseph Boisvert suivant acte enregistré sous le numéro 79278 à prendre dudit lot 31 situé au nord-ouest de la route provinciale no 3 et contenant quatre vingt dix pieds (90') par cent quatre vingt dix pieds (190') mesure anglaise.

d) Les subdivisions numéro UN et DEUX du lot originaire TRENTE DEUX (32-1 et 32-2) appartenant à la succession de DamaseLevasseur, lequel terrain est situé au nord-ouest de la route provinciale no 3.

e) Un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, situé au sud-est de la route provinciale No 3, dans les limites de la paroisse de Ste-Angèle de Laval, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 3 avril 1964 et portant le No D-374-35, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné.

Ledit terrain fait partie des lots trente et un et trente deux (Ptie 31 et 32) et comprend la totalité du lot trente trois (33) puisque ce dernier lot est inclus dans le lot 32 et est plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point A, lequel point est l'intersection de la ligne de séparation des lots 33 et 34 avec le coté Sud-Est de la route provinciale No 3. De ce point A, en suivant la ligne de séparation des lots 33 et 34, puis la ligne de séparation des lots 32 et 34, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384'), jusqu'au point B.

Du point B, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix-neuf degrés et quarante-huit minutes (99o48') avec la ligne AB, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384') jusqu'au point C.

Numéro inscription : 85 561

Du point C, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt degrés et douze minutes (80o12') avec la ligne BC, ceci en allant dans une direction Nord-Ouest, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384'), jusqu'au point D. Ce point D est sur le coté Sud-Est de la route provinciale No 3.

Du point D, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-dix-neuf degrés et quarante-huit minutes (99o48') avec la ligne CD, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384') jusqu'au point de départ A. Cette ligne DA est le coté Sud-Est de la route provinciale No 3.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de cent quarante-sept mille quatre cent cinquante-six pieds carrés (147,456') ou quatre arpents carrés (4 arp. car.). Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

Ledit terrain distrait appartient à Henri Lenneville suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

f) Un autre terrain de forme irrégulière étant une partie desdits lots TRENTE ET UN et TRENTE DEUX (Ptie 31 et Ptie 32) situé au nord-ouest de la route provinciale No 3, dans les limites de la dite paroisse, dans le comté de Nicolet, tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 3 avril 1964 et portant le No D-374-35, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné; et plus explicitement décrit comme suit:

Partant d'un point E, lequel point est situé sur le coté Nord-Ouest de la route provinciale No 3, à quatre-vingt-onze pieds et quatorze centièmes (91.14') de l'intersection de ce coté du chemin avec la ligne de séparation des lots 32-1 et 32. De ce point En en suivant le coté nord-ouest de la route provinciale No 3, ceci en allant dans une direction Nord-Est, sur une longueur de trois cent quarante-trois pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes (383.94') jusqu'au point F.

Du point F, en suivant une ligne faisant un angle de quatre-vingt-un degrés et cinquante et une minutes (81o51') avec la ligne EF, ceci en allant dans une direction nord-ouest, sur une longueur de cent deux pieds (102'), jusqu'au point G. Ce point G est sur la rive Sud-Est du Fleuve St-Laurent.

Du point G, en suivant une ligne irrégulière constituée par la rive Sud-Est du Fleuve St-Laurent, ceci en allant dans une direction Sud-Ouest, sur une longueur de trois cent soixante et dix pieds (370'), jusqu'au point H.

Du point H, en suivant une ligne parallèle et distante de quatre-vingt-dix pieds (90') de la ligne de séparation des lots 32-1 et 32, ceci en allant dans une direction Sud-Est, sur une longueur de cent quatre-vingt-treize pieds (193') jusqu'au point de départ E. L'angle FEH est de quatre-vingt-dix-neuf degrés et cinq minutes (99o15').

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de cinquante mille cent quarante-neuf pieds carrés (50,149 pi.car.), ou un arpent et trois cent soixante-trois millièmes (1.363 arp.). Toutes les mesures de la présente description sont anglaises.

85561

Numéro inscription : 85 561

Ledit terrain distrait appartient à Henri Lenneville suivant titres et comprend les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

275. Une terre située dans la paroisse de Ste-Angèle de Laval, dans la concession du Petit Bois, deux arpents et demi de front sur treize arpents de profondeur, soit au pied de la cote du Petit Bois, connu et désigné comme étant la partie nord-ouest du lot numéro DEUX CENT (P.N.O. 200) du cadastre d'enregistrement du comté de Nicolet pour la paroisse de Ste-Angèle de Laval. Bornée ladite terre à un bout au nord-ouest au lot 13, à l'autre bout au sud-est au pied de la cote du Petit Bois soit une partie du lot 200, d'un coté au nord-est au lot 201 et partie du lot 13 et de l'autre coté au sud-ouest au lot 199 et partie dudit lot 13.

276. Une terre située sur le premier rang en la Paroisse de Gentilly, contenant cinq perches de front sur dix-neuf arpents de profondeur, formant neuf arpents et cinquante perches en superficie, connue et désignée comme étant le lot numéro DEUX CENT QUARANTE QUATRE (244) du cadastre officiel du comté de Nicolet, pour la Paroisse de Gentilly, et bornée comme suit: en front au nord-ouest, par le fleuve St-Laurent; en profondeur au sud-est par le lot 237; d'un coté au nord-est par le lot 243; et de l'autre coté au sud-ouest par la ligne limitative de la Paroisse.

277. Tous les droits, titres et intérêts que le vendeur a dans une lisière de terrain faisant partie du lot numéro QUARANTE (P. 40) du cadastre officiel du comté de Nicolet pour la Paroisse de Bécancour, mesurant deux perches de largeur ou trente-huit pieds et quatre dixièmes (38.4') anglais, sur une profondeur de dix-sept arpents et vingt-cinq centièmes (17.25') ou trois mille cent douze pieds (3,312) carrés anglais. Ce terrain est borné comme suit: Au nord-ouest par le Fleuve St-Laurent, au nord-est par le lot 40, au sud-est par le Chemin du premier Rang de Cournoyer, au sud-ouest par le lot 41. Ce terrain contient une superficie de trois (3) arpents carrés et quarante-cinq perches (45) carrées. Tel que montré sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 5 novembre 1964 et portant le No D-374-54, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné.

S E R V I T U D E S

Cette vente est faite à charge des servitudes ci-dessous décrites et affectant les lots mentionnés:

1. Le lot 41 du cadastre officiel de la paroisse de Bécancour affecté d'une servitude en faveur de Electric Service Corporation (Shawinigan Water & Power Co.,) suivant acte enregistré le 22 décembre 1927 sous le No 55831-B-75 et établie à perpétuité pour le passage et établissement d'une ligne électrique.

2. Le lot 106 du cadastre officiel paroisse de Bécancour, sujet à une servitude pour le passage d'une ligne électrique en faveur de Shawinigan Water & Power Co., suivant acte du 22 octobre 1941 enregistré sous le numéro 63237-B-88.

3. Le lot 107 du cadastre officiel paroisse de

Numéro inscription : 85 561

Bécancour est sujet à une servitude pour le passage d'une ligne électrique en faveur de Shawinigan Water & Power Co., suivant acte du 22 octobre 1944 enregistré sous le numéro 63239-B-88.

4. Le lot 108 du cadastre officiel paroisse de Bécancour est sujet à une servitude pour le passage d'une ligne électrique en faveur de Shawinigan Water & Power Co., suivant acte du 22 octobre 1941 enregistré sous le numéro 63236-B-88, et sujet à une servitude de droit de passage en faveur de Nérée Cyrenne suivant acte du 10 mai 1932 enregistré sous le numéro 58003-B78. Ainsi que sujet à une autre servitude pour le passage d'une ligne électrique en faveur de Shawinigan Water & Power Co., suivant acte du 22 octobre 1941 enregistré sous le numéro 63235-B-88.

5. Le lot 117 du cadastre officiel paroisse de Bécancour est sujet à une servitude pour le passage d'une ligne électrique en faveur de Shawinigan Water and Power Co., suivant acte du 22 octobre 1941, enregistré sous le No 63229-B-88.

6. Le lot 120 du cadastre officiel paroisse de Bécancour est sujet à une servitude pour le passage de lignes téléphoniques et électriques en faveur de Bell Telephone Co of Canada suivant acte en date du 19 décembre 1933, enregistré sous le No 58876-B-80.

7. Le lot 121 du cadastre officiel paroisse de Bécancour est sujet à une servitude pour le passage de lignes téléphoniques et électriques en faveur de Bell Téléphone Co of Canada suivant acte en date du 19 décembre 1933, enregistré sous le No 58876-B-80, ainsi que sujet à une servitude pour le passage d'une ligne électrique en faveur de Shawinigan Water and Power Co suivant acte du 22 octobre 1941 enregistré sous le No 63234-B-88.

8. Le lot 123 du cadastre officiel paroisse de Bécancour est sujet à une servitude pour le passage d'une ligne électrique en faveur de Shawinigan Water and Power Co suivant acte du 22 octobre 1941, enregistré sous le No 63232-B-88.

9. Le lot 124 du cadastre officiel paroisse de Bécancour est sujet à une servitude pour le passage de ligne électrique en faveur de Shawinigan Water and Power Co suivant acte du 22 octobre 1940, enregistré le 22 octobre 1941 sous l e No 63231-B-88, ainsi qu'une autre servitude pour le posage d'une ancre en faveur de Belle du Canada, suivant acte enregistré le 17 décembre 1956 sous le No 73803-B-114.

10. Le lot 126 du cadastre officiel paroisse de Bécancour est sujet à une servitude pour le passage de ligne électrique en faveur de Shawinigan Water and Power Co., suivant acte enregistré le 22 octobre 1941 sous le No 63230-B-88.

11. Le lot 127 du cadastre officiel paroisse de Bécancour est sujet à une servitude pour le passage de ligne électrique en faveur de Shawinigan Water and Power Co., suivant acte enregistré le 22 octobre 1941 sous le No 63229-B-88.

Numéro inscription : 85 561

12. Le lot 128 du cadastre officiel paroisse de Bécancour est sujet à une servitude pour le passage de ligne électrique en faveur de Shawinigan Water and Power Co suivant acte enregistré le 22 octobre 1941 sous le No 63229-B-88.

13. Le lot 129 du cadastre officiel paroisse de Bécancour est sujet à une servitude pour le passage de ligne électrique en faveur de Shawinigan Water and Power Co suivant acte enregistré le 22 octobre 1941 sous le No 63229-B-88.

14. Les lots 133, 134 et 135 du cadastre officiel paroisse de Bécancour sont sujets à une servitude pour le passage de ligne électrique en faveur de Shawinigan Water and Power Co suivant acte enregistré le 22 octobre 1941 sous le No 63240-B-88.

15. Le lot 144 du cadastre officiel paroisse de Bécancour est sujet à une servitude pour le posage de lignes téléphoniques et électriques en faveur de Bell du Canada, suivant acte en date du 13 août 1956, enregistré sous le No 73459-B-112.

16. Le lot 209 du cadastre officiel paroisse de Bécancour est sujet à une servitude de passage en faveur de Electric Service Corporation suivant acte du 17 décembre 1927, enregistré sous le No 55819-B-75. Cette servitude a été vendue à Shawinigan Water & Power Co., suivant acte enregistré sous le No 57116-B-77.

17. Le lot 210 du cadastre officiel paroisse de Bécancour est sujet à une servitude de passage en faveur de Electric Service Corporation suivant acte du enregistré sous le No 56364-B-76. Ladite servitude a été vendue à Shawinigan Water & Power Co., suivant acte enregistré sous le No 57116-B-77.

18. Le lot 211 du cadastre officiel paroisse de Bécancour est sujet à une servitude de passage en faveur de Electric Service Corporation suivant acte du 17 décembre 1927 enregistré sous le No 55819-B-75. Cette servitude à été vendue à Shawinigan Water & Power Co., suivant acte en date du 3 juillet 1930 enregistré sous le No 57116-B-77.

19. Le lot 229 du cadastre officiel paroisse de Bécancour est sujet à une servitude de passage en faveur de Electric Service Corporation suivant acte du 17 décembre 1927 enregistré sous le No 55820-B-75. Cette servitude a été vendue à Shawinigan Water & Power Co., enregistré sous le No 57116-B-77.

20. Le lot 231 du cadastre officiel paroisse de Bécancour est sujet à une servitude de passage en faveur de Electric Service Corporation suivant acte du 17 décembre 1927 enregistré sous le No 55821-B-75. Cette servitude a été vendue à Shawinigan Water & Power Co., enregistré sous le No 57116-B-77. De plus une servitude pour passage de lignes électriques grève ledit lot en faveur de Shawinigan Water & Power Co., suivant acte du 7 novembre 1949 enregistré sous le No 68654-B-99. En fin une servitude pour construction, opération et maintien d'une ligne de téléphone grève ledit immeuble en faveur de Bell Téléphone Co. of Canada Ltd suivant acte du 4 décembre 1928 enregistré sous le No 56346-B-76.

Numéro inscription : 85 561

21. Le lot 241 du cadastre officiel paroisse de Bécancour est sujet à une servitude de passage en faveur de Electric Service Corporation suivant acte du 19 décembre 1927 enregistré sous le No 55822-B-75. Cette servitude a été vendue à Shawinigan Water & Power Co., suivant acte du 3 juillet 1930 enregistré sous le No 57116-B-77. De plus une servitude pour passage de lignes électriques grève ledit immeuble en faveur de Shawinigan Water & Power Co., en date du 7 novembre 1949 enregistré sous le No 68654-B-99.

22. Le lot 324 du cadastre officiel paroisse de Bécancour est sujet à une servitude de passage en faveur de Shawinigan Water & Power Co., enregistré sous le No 63238-B-88.

23. Le lot 352 du cadastre officiel paroisse de Bécancour est sujet à une servitude de passage en faveur d'une autre partie dudit lot 352 suivant acte enregistré sous le No 40540 dont l'assiette est décrite sur un plan préparé par Edouard Lair, a.g. en date du 2 mars 1964 portant le No D-374-18, dont copie demeure annexée à la minute des présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire soussigné.

24. Le lot 493 du cadastre officiel paroisse de Bécancour est sujet à une servitude de passage en faveur de Shawinigan Water & Power Co., pour le passage d'une ligne électrique suivant acte du 1er juin 1942 enregistré sous le No 63511-B-88.

25. Les lots 500, 502 et 514 du cadastre officiel paroisse de Bécancour sont sujets à une servitude mutuelle de droit de passage à "l'endroit ou se faisait actuellement le passage toléré" le long de la rivière Bécancour à la distance d'à peu près un quart d'arpent de la dite rivière. Cette servitude a été établie envers les propriétaires des lots ou parties de lots 500, 501, 502, 514 et 515, le tout suivant acte en date du 22 juin 1927 enregistré sous le No 52079-B-74.

De plus ledit lot 514 du cadastre susdit est sujet à une servitude de passage pour atteindre la rive sur une lisière de quinze pieds de largeur telle que décrite dans un acte du 9 mai 1963, enregistré sous le No 78498-B-131 et ceci en faveur de Sa Majesté la Reine aux droits du Canada agissant par le Ministre des Transports.

26. Le lot 519 du cadastre officiel paroisse de Bécancour est sujet à une servitude de passage établie et non déterminée quant à son assiette sur le lot 519 par un acte d'accord entre plusieurs propriétaires par acte reçu le 12 juillet 1927 enregistré sous le No 55562-B-74.

De plus ledit lot 519 est sujet à une autre servitude de droit de passage en faveur de Sa Majesté la Reine agissant aux droits du Canada (Ministère des Transports) le tout d'après un avis signé par le secrétaire du Ministère des Transports en date du 5 décembre 1962 et enregistré sous le No 78358-B-130. Par acte déposé sous le No D-31267.

27. Les lots 520 et 521 du cadastre officiel paroisse de Bécancour sont sujets à une servitude de passage

Numéro inscription : 85 561

établie et non déterminée quant à son assiette sur le lot 519 par un acte d'accord entre plusieurs propriétaires par acte reçu le 12 juillet 1927 enregistré sous le No 55562-B-74.

28. Ledit lot 522 du cadastre officiel paroisse de Bécancour est sujet à deux servitudes pour le passage d'une ligne électrique en faveur de Shawinigan Water & Power Co., suivant acte enregistrés sous les numéros 55989-B-75 et 70772-B-104.

29. Le lot 529 du cadastre officiel paroisse de Bécancour est sujet à une servitude de passage en faveur de Electric Service Corporation en date du 27 décembre 1927 enregistré sous le No 55843-B-75. Cette servitude a été vendue à la Shawinigan Water & Power Co., suivant acte enregistré sous le No 57116-B-77.
De plus ledit lot 529 est sujet à une servitude pour le passage d'une ligne téléphonique en faveur de Bell Téléphone suivant acte du 13 août 1956 enregistré sous le No 73458-B-112.

30 Le lot 1 du cadastre officiel paroisse de Ste-Angèle de Laval est sujet à une servitude de passage dont l'assiette n'est cependant pas établie en faveur des lots 512 et 513 suivant acte du 12 juillet 1947 enregistré sous le No 66819-B-94.

31. Le lot 9 du cadastre officiel paroisse de Ste-Angèle de Laval est sujet à une servitude pour un droit de passage concédée à Sa Majesté aux droits du Canada (0.06 arpent) suivant acte du 9 mai 1963 enregistré sous le No 78497-B-131.

32. Le lot 17 du cadastre officiel paroisse de Ste-Angèle de Laval est sujet à une servitude en faveur de la Shawinigan Water & Power Co., le passage d'une ligne électrique suivant acte enregistré sous le No 72237-B-108.

33. Le lot 19 du cadastre officiel paroisse de Ste-Angèle de Laval est sujet à une servitude en faveur de la Shawinigan Water & Power Co., pour le passage d'une ligne électrique suivant acte enregistré sous le No 72237-B-108. Il est également sujet à une servitude de passage en faveur de Bell Téléphone of Canada suivant acte enregistré sous le No 72173-B-108.

34. Le lot 200 du cadastre officiel paroisse de Ste-Angèle de Laval est sujet à une servitude de puisage d'eau et de passage en faveur de Maurice Leblanc suivant acte du 29 décembre 1949, enregistré sous le No 64419.

35. De plus ledit lot 500 du cadastre officiel paroisse de Bécancour est sujet à une servitude de droit de passage en faveur de Sa Majesté la Reine agissant aux droits du Canada (Ministère des Transports) le tout suivant acte enregistré sous le No 78359-B-130.

Numéro inscription : 85 561

T I T R E S

Le vendeur déclare avoir acquis les immeubles présentement vendus et décrits ci-dessus aux fermes des actes suivants:

1. Les lots 1,2,3,4,5,6,7, Ptie 10 du cadastre officiel cadastre paroisse de Bécancour ainsi que le lot 244 cadastre paroisse Gentilly suivant vente que lui a consenti Rosario Cyrenne, le 30 mars 1964, enregistrée à Bécancour le 26 juin 1964 sous le No 79818. Les lots 4 et 5 ont fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 16 novembre 1964, enregistré audit bureau le 7 décembre 1964 sous le No 80612, et les lots 6 et 7 ont également fait l'objet d'un jugement émis le 16 novembre 1964, enregistré audit bureau le 7 décembre 1964 sous le No 80613. (RE: Dossier option No 88).

2. Les lots 8, 9, Ptie 10, 11, 12, 250, 252 et 253 du cadastre paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Gratien Morissette, le 22 mai 1964, enregistrée à Bécancour le 29 juin 1964 sous le No 79846. Les lots 8, 9, 10, 12 et 253 ont fait l'objet de jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 5 novembre 1964, enregistrés à Bécancourt le 26 novembre 1964, respectivement sous les Nos 80560, 80559, 80558, 80557 et 80556, (RE: Dossier option No 76).

3. Les lots 13, 14, 15, 22, 23, 24, 25, 26 et 265 du cadastre paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Joseph Morissette, le 1er juin 1964, enregistrée à Bécancourt le 30 juin 1964 sous le No 79859. Les lots 13, 14, 15, 22 et 23 ont fait l'objet de jugement en déclaration judiciare du droit de propriété, émis le 2 septembre 1964, enregistrés à Bécancourt le 12 septembre 1964 respectivement sous les Nos 80268, 80552, 80269, 80262 et 80267, Le lot 24 a également fait l'objet d'un jugement émis le 10 décembre 1964, enregistré à Bécancourt le 19 décembre 1964 sous le No 80655. Le lot 25 a également fait l'objet d'un jugement émis le 10 décembre 1964, enregistré à Bécancourt le 19 décembre 1964 sous le No 80653 et le lot 265 a également fait l'objet d'un jugement émis le 29 octobre 1964, enregistré à Bécancourt le 26 novembre 1964 sous le No 80572.- (RE: Dossier option No 50).

4. Les lots 16, 77, Ptie 78, 100, 284 et 497 du cadastre paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Dame Antoinette Beauchesne, veuve de Almanzor Tourigny, le 1er juin 1964 enregistrée à Bécancour le 29 juin 1964 sous le No 79857. Les lots 16, Ptie 78, 284 et 497 ont fait l'objet de jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 24 septembre 1964, enregistré à Bécancour le 5 octobre 1964 respectivement sous les Nos 80388, 80386, 80389 et 80387. (RE: Dossier options Nos 80 et 81.)

5. Les lots Ptie 17, 23 et Ptie 254 du cadastre paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Gilbert Provencher, le 30 mars 1964, enregistrée à Bécancour le 26 juin 1964 sous le No 79812. Les lots Ptie 17 et 23 ont fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 8 mars 1965, enregistré à Bécancour le 19 mars 1965 sous le No 80896. (RE: Dossier option No 68).

Numéro inscription : 85 561

6. Le lot Ptie 17, du cadastre paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Donat Robichaud le 27 mai 1964 enregistrée à Bécancour le 29 juin 1964 sous le No 79851. Ledit lot fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 16 novembre 1964, enregistré à Bécancour le 7 décembre 1964 sous le No 80614. (RE: Dossier option No 72).

7. Les lots Ptie 18, Ptie 317 et 318 du cadastre paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Albert Morrissette le 1er mai 1964 enregistrée à Bécancour le 10 juin 1964 sous le No 79835. Le lot Ptie 18 a fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 25 septembre 1964, enregistré à Bécancour le 5 octobre 1964 sous le No 80377. (RE: Dossier option No 71).

8. Les lots Ptie 18 et Ptie 19 du cadastre paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Charles Croteau le 1er mai 1964 enregistrée à Bécancour le 29 juin 1964 sous le No 79834. Les dits lots ont fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 2 septembre 1964, enregistré à Bécancour le 12 septembre 1964 respectivement sous les Nos 80264 et 80263. (RE: Dossier option No 73).

9. Le lot 19 du cadastre paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Joseph St-Louis le 19 février 1964 enregistrée à Bécancour le 21 février 1964 sous le No 79271. Ledit lot a fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 29 octobre 1964 enregistré à Bécancour le 12 novembre 1964 sous le No 80493. (RE: Dossier option No 74).

10. Les lots 20, 21 et 244 du cadastre paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Achille Tourigny le 30 mai 1964 enregistrée à Bécancour le 29 juin 1964 sous le No 79856. Le lot 20 a fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 2 septembre 1964 enregistré à Bécancour le 12 septembre 1964 sous le No 80265. Le lot 21 a également fait l'objet d'un jugement émis le 13 janvier 1965, enregistré à Bécancour le 30 janvier 1965 sous le No 80797. (RE: Dossier option No 70).

11. Les lots 27, Ptie 28, 30, Ptie 261, 262 et 264 du cadastre paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Paul Roy le 27 mai 1964 enregistrée à Bécancour le 29 juin 1964 sous le No 79847. Les lots 261 et 264 ont fait l'objet d'un jugement e n déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 10 novembre 1964 enregistré à Bécancour le 7 décembre 1964 respectivement sous les Nos 80607 et 80608. Les lots 27, Ptie 28 et 262 ont fait l'objet d'un jugement émis le 16 novembre 1964, enregistré à Bécancour le 7 décembre 1964 respectivement sous les Nos 80615A, 80610 et 80611. (RE: Dossier option No 62).

12. Leslots Ptie 28, 29, 31, 32 et Ptie 44 du cadastre paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Ernest Boisvert le 30 décembre 1963 enregistrée à Bécancour le

Numéro inscription : 85 561

17 janvier 1964 sous le No 79166. Les lots 29 et Ptie 44 ont fait L'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 29 octobre 1964, enregistré à Bécancour le 12 novembre 1964 respectivement sous les Nos 80491 et 80490. (RE: Dossier option No 49).

13. Les lots Ptie 33 et 36 du cadastre paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Joseph Tourigny le 31 mars 1964, enregistrée à Bécancour le 26 juin 1964 sous le No 79819. (RE: Dossier option No 67).

14. Le lot Ptie 33 du cadastre paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Paul Roy le 2 novembre 1964, enregistrée à Bécancour le 26 novembre 1964 sous le No 80551. Ladite partie a fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 18 décembre 1964, enregistré à Bécancour le 24 décembre 1964 sous le No 80684. (RE: Dossier option No 62).

15. Les lots 34 et 38 du cadastre paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Henri-Paul Tourigny le 21 mai 1964, enregistrée à Bécancour le 29 juin 1964 sous le No 79843. (RE: Dossier option No 75).

16. Le lot 37 du cadastre paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Henri-Paul Tourigny le 20 août 1964, enregistrée à Bécancour le 18 septembre 1964 sous le No 80279. (RE: Dossier option No 75).

17. Le lot 35 du cadastre paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Oscar Provencher le 21 mai 1964, enregistrée à Bécancour le 29 juin 1964 sous le No 79842. Ledit lot a fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 11 mars 1965, enregistré à Bécancour le 19 mars 1965 sous le No 80900. (RE: Dossier option No 69).

18. Les lots 37, 39 et 256 du cadastre paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Emile Poisson le 30 mars 1964, enregistrée à Bécancour le 26 juin 1964 sous le No 79817. Les lots 37 et 39 ont fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 24 septembre 1964, enregistré à Bécancour le 5 octobre 1964 respectivement sous les Nos 80392 et 80393. Ledit lot 256 a également fait l'objet d'un jugement émis le 10 novembre 1964, enregistré le 7 décembre 1964 sous le No 80609. (RE: Dossier option No 96).

19. Les lots 40 et 241 du cadastre paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Lionel Comeau le 27 mai 1964, enregistrée à Bécancour le 29 juin 1964 sous le No 79849. Le lot 40 a également fait l'objet d'une autre vente par ledit Lionel Comeau en date du 25 novembre 1964, enregistrée à Bécancour le 4 décembre 1964 sous le No 80593. Ledit lot 40 a également fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété émis le 16 novembre 1964, enregistré à Bécancour le 7 décembre 1964 sous le No 80615. (RE: Dossier option No 64).

X

Numéro inscription : 85 561

20. Le lot 41 du cadastre paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Robert Beauchesne le 19 février 1964, enregistrée à Bécancour le 21 février 1964 sous le No 79272. (RE: Dossier option No 57).

21. Le lot 42 du cadastre paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Nestor Morrissette le 31 mars 1964, enregistrée à Bécancour, le 26 juin 1964 sous le No 79822. Le lot 42 a fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 5 novembre 1964, enregistré à Bécancour le 7 décembre 1964 sous le No 80599. (RE: Dossier option No 83.)

22. Les lots Nos 43 et 267 du cadastre paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Patrick Carignan le 19 février 1964, enregistrée à Bécancour le 21 février 1964 sous le No 79273. Les dits lots ont fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 29 octobre 1964, enregistré à Bécancour le 12 novembre 1964 sous le No 80494. (RE: Dossier option No 59.)

23. Les lots Ptie 44, Ptie 47, 48, 236 et 278 du cadastre paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Maurice Dumont le 30 mars 1964, enregistrée à Bécancour le 26 juin 1964 sous le No 79815. (RE: Dossier option No 58.)

24. Les lots Ptie 44, 237, 257, 258, 275, 276 et 310 du cadastre paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Elphège Jutras et Deus Jutras le 1er juin 1964, enregistrée à Bécancour le 30 juin 1964 sous le No 79862. Ledit lot 257 a fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 7 mai 1965, enregistré à Bécancour le 15 mai 1965 sous le No 81102. Lesdits lots 275 et 276 ont fait l'objet d'un jugement émis le 11 février 1965 enregistré à Bécancour le 17 février 1965 sous le No 80832. Le lot 258 a fait l'objet d'un jugement émis le 11 mai 1965, enregistré à Bécancour le 15 mai 1965 sous le No 81104. Les lots 237 et 310 ont fait l'objet d'un jugement émis le 7 mai 1965, enregistré à Bécancour le 15 mai 1965 sous le No 81103. (RE: Dossier option No 54).

25. Les lots 45, 46, 277, 335, 337, P. 339 et P. 340 du cadastre paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Elphège Jutras et Deus Jutras le 19 mars 1964, enregistrée à Bécancour le 20 avril 1964 sous le No 79440. Ledit lot Ptie 46 a fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 20 octobre 1966, enregistré à Bécancour le 14 novembre 1966 sous le No 82747. Ledit lot 335 a également fait l'objet d'un jugement émis le 29 octobre 1964 enregistré à Bécancour le 26 novembre 1964 sous le No 80573. Partie du lot 340 a également fait l'objet d'un jugement émis le 29 octobre 1964, enregistré à Bécancour le 26 novembre 1964 sous le No 80574. (RE: Dossier option No 55).

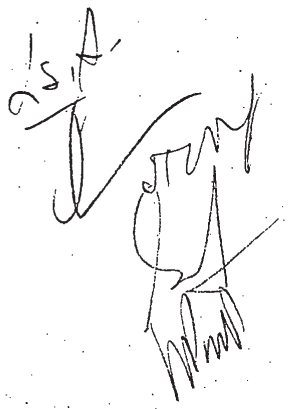

26. Les lots Ptie 47, Ptie 266 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Marcel Morrissette le 30 mars 1964, enregistrée à Bécancour le 26 juin 1964 sous le No 79814. (RE: Dossier option No 63).

Numéro inscription : 85 561

27. Le lot Ptie 47 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Marcel Leblanc, le 29 mai 1964, enregistrée à Bécancour le 29 juin 1964 sous le No 79853. (RE: Dossier option No 48).

28. Les lots Nos 49, 74, 78, 79, Ptie 231 et 279 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti André Cyrenne, le 21 mai 1964, enregistrée à Bécancour le 27 juin 1964 sous le No 79827. Lesdits lots 49 et Ptie 231 ont fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 2 septembre 1964, enregistré à Bécancour le 12 septembre 1964 respectivement sous les Nos 80261 et 80266. (RE: Dossier option No 45).

29. Les lots Nos 50, 52, 62, 64, 70, 71 et 233 et 234 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Rolland Cyrenne, le ler juin 1964, enregistrée à Bécancour le 30 juin 1964 sous le No 79858. Lesdits lots 62, 64, 70 et 71 ont fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le ler mars 1965, enregistré à Bécancour le 9 mars 1965 respectivement sous les Nos 80859, 80858, 80860 et 80856. Ledit lot 234 a également fait l'objet d'un jugement émis le 8 mars 1965 enregistré à Bécancour le 19 mars 1965 sous le No 80899. (RE: Dossier option Nos 41 et 61).

30. Les lots 51, 63, 91, 92, 95, Ptie 96 et 286 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Paul Cyrenne, le 25 juin 1964, enregistrée à Bécancour le 13 juillet 1964 sous le No 79987. Le lot Ptie 96 également suivant vente que lui a consenti ledit Paul Cyrenne le 17 août 1965 enregistré à Bécancour le 27 septembre 1965 sous le No 81612. Ledit lot 51 et 92 ont fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciare du droit de propriété, émis le 4 juin 1965 enregistré à Bécancour le 5 juillet 1965 respectivement sous les Nos 81281 et 81280. Le lot 63 a également fait l'objet d'un jugement émis le 9 juin 1965 enregistré à Bécancour le 5 juillet 1965 sous le No 81282. Le lot 95 a également fait l'objet d'un jugement émis le 9 juillet 1965 enregistré à Bécancour le 19 juillet 1965 sous le No 81331. (RE: Dossier option No 11).

31. Les lots 54, 56, 58, 59, 60, 61, 72, 302 303 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Gaston Cyrenne, le 22 mai 1964 enregistrée à Bécancour le 29 juin 1964 sous le No 79845. Les lots 54, 60 et 61 ont fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciciare du droit de propriété, émis le 24 septembre 1964, enregistré à Bécancour le 5 octobre 1964 respectivement sous les Nos 80379, 80381 et 80383. Les lots 302 et 303 ont également fait l'objet d'un jugement émis le 30 septembre 1964 enregistré à Bécancour le 16 octobre 1964 respectivement sous les Nos 80421 et 80422. (RE : Dossier option No 26).

32. Les lots 53 et 55 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti ledit Gaston Cyrenne, le 10 décembre 1964 enregistrée à Bécancour le 18 décembre 1964 sous le No 80647. (RE: Dossier option No 26)

Numéro inscription : 85 561

33. Les lots 57, Ptie 238, 239 et Ptie 271 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Paul Emile Cyrenne, le 18 mars 1964, enregistrée à Bécancour le 10 juin 1964 sous le No 79732. Ledit lot 271 a fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 29 octobre 1964, enregistré à Bécancour le 12 novembre 1964 sous le No 80492.(RE: Dossier options Nos 79 et 95).

34. Les lots 65, 86 et 87 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Joseph Roy, le 13 mai 1964, enregistrée à Bécancour le 29 juin 1964 sous le No 79841. Ledit lot 65 a fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 5 novembre 1964, enregistré à Bécancour le 26 novembre 1964 sous le No 80555. (RE: Dossier option No 5).

35. Les lots Ptie 66, 67, 68, 69, Ptie 73, Ptie 232, Ptie 238 et Ptie 271 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Jules Cyrenne le 19 février 1964, enregistrée à Bécancour le 21 février 1964 sous le No 79274. Ledit lot Ptie 238 a fait l'objet d'une rectification suivant acte du 2 avril 1965, enregistré à Bécancour sous le No 80970. Lesdits lots 66, 69 et Ptie 271 ont fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 29 octobre 1964, enreigstré à Bécancour le 12 novembre 1964 respectivement sous les Nos 80485, 80484 et 80571. (RE: Dossier option No 24).

36. Les lots Ptie 73, 75, 76, 231, 232, 272 et 273 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Oscar Dumont, le 30 mai 1964, enregistrée à Bécancour le 29 juin 1964 sous le No 79855. Lesdits lots 75 et 76 ont fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 7 novembre 1964, enregistré à Bécancour le 7 décembre 1964 respectivement sous les Nos 80603 et 80602. Lesdits lots 272 et 273 ont également fait l'objet d'un jugement émis le 11 février 1965 enregistré à Bécancour le 17 février 1965 sous le No 80833. (RE: Dossier option No 36).

37. Les lots 80, Ptie 208 et Ptie 325 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Albert Cyrenne, le 13 mai 1964, enregistrée à Bécancour le 29 juin 1964 sous le No 79839. (RE: Dossier option No 97A).

38. Les lots 81, 82, 83, Ptie 94, Ptie 98, 99, Ptie 101, Ptie 111, Ptie 112, Ptie 265 et Ptie 266 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Joseph Champoux, le 2 juin 1964, enregistrée à Bécancour le 30 juin 1964 sous le No 79863. Lesdits lots 83, Ptie 98, 99 et Ptie 112 ont fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 22 février 1965 enregistré à Bécancour le 9 mars 1965 respectivement sous les Nos 80855, 80854, 80853 et 80851. Ledit lot 81 a également fait l'objet d'un jugement émis le 19 février 1965 enregistré à Bécancour le 9 mars 1965 sous le No 80856. Ledit lot 82 a également fait l'objet d'un jugement émis le 8 mars 1965, enregistré à Bécancour le 19 mars 1965 sous le No 80898. (RE: Dossier option No 12).

Numéro inscription : 85 561

39. Les lots Nos 84, 85, 88, 89, 90 et Ptie 101 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Paul Tourigny, le 22 avril 1964, enregistrée à Bécancour le 29 juin 1964 sous le No 79833. Ledit lot 84 a fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 29 octobre 1964, enregistré à Bécancour le 26 novembre 1964 sous le No 80576. Ledit lot 89 a également fait l'objet d'un jugement émis le 20 juillet 1965 enregistré à Bécancour le 19 août 1965 sous le No 81475. (RE: Dossier option No 14).

40. Ledit lot Ptie 85 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Charles-Edouard Faucher, le 22 avril 1964, enregistrée à Bécancour le 27 juin 1964 sous le No 79830. Ledit lot a fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le ler mars 1965, enregistré à Bécancour le 9 mars 1965 sous le No 80857. (RE: Dossier option No 42).

41. Les lots 93, Ptie 96 et Ptie 98 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Claude Mailhot, le 10 décembre 1964, enregistrée à Bécancour le 18 décembre 1964 sous le No 80650. (RE: Dossier option No 171).

42. Les lots Ptie 94, 97, 229, Ptie 230 et 270 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti ledit Claude Mailhot, le 21 avril 1964, enregistrée à Bécancour le 27 juin 1964 sous le No 79828. Lesdits lots Ptie 94, 229 et Ptie 230 ont fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 10 novembre 1964, enregistré à Bécancour le 7 décembre 1964 respectivement sous les Nos 80604, 80605 et 80606. (RE: Dossier option No 37).

43. Les lots Ptie 96, Ptie 231 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Léopold Cyrenne, le 29 mai 1964, enregistrée à Bécancour le 29 juin 1964 sous le No 79852. (RE: Dossier option No 43).

44. Les lots Ptie 101, 102, Ptie 103 et 498 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Marcel St-Onge, le 18 mars 1964, enregistrée à Bécancour le 10 juin 1964 sous le No 79738. Ledit lot 102 a fait objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 4 novembre 1964, enregistré à Bécancour le 26 novembre 1964 sous le No 80568. (RE: Dossier option No 13).

45. Les lots 103, Ptie 104, Ptie 224, Ptie 225, Ptie 327 et Ptie 496 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Henri-Paul Massé, le 25 juin 1964, enregistrée à Bécancour le 13 juillet 1964 sous le No 79998. Lesdits lots Ptie 224 et Ptie 225 ont fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 11 février 1965, enregistré à Bécancour le 17 février 1965 sous le No 80834. (RE: Dossier option No 18.)

46. Les lots 104, Ptie 225 et 520 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti

Numéro inscription : 85 561

Alphonse Provencher, le 22 avril 1964, enregistrée à Bécancour, le 27 juin 1964 sous le No 79832. (RE: Dossier option No 46).

47. Les lots 105, Ptie 111, Ptie 320, Ptie 321 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Lucien Champoux, le 27mai 1964, enregistrée à Bécancour le 29 juin 1964 sous le No 79848. Lesdits lots Ptie 320 et Ptie 321 ont fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 24 septembre 1964 enregistré le 5 octobre 1964 respectivement sous les Nos 80384 et 80390. (RE: Dossier option No 27.)

48. Le lot 106 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Paul St-Onge, le 10 mars 1964, enregistrée à Bécancour le 20 avril 1964 sous le No 79434. (RE: Dossier option No 2).

49. Les lots 107, 110 et 218 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Elphège Germain, le 18 mars 1964, enregistrée à Bécancour le 26 juin 1964 sous le No 79811. Ledit 107 a fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 29 octobre 1964, enregistré à Bécancour le 26 novembre 1964 sous le No 80566. (RE: Dossier option No 23).

50. Le lot Ptie 108 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Louis Hébert, le 25 juin 1964, enregistrée à Bécancour le 13 juillet 1964 sous le No 79986. (RE: Dossier option No 10).

51. Les lots Ptie 108, 213, 214, 215, 216, 217, et 219 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Jean Cyrenne, le 1er juin 1964, enregistrée à Bécancour, le 30 juin 1964 sous le No 79860. Lesdits lots partie 108, 213, 215, Ptie 217 et Ptie 219 ont fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 28 décembre 1964, enregistré à Bécancour le 23 janvier 1965 respectivement sous les Nos 80796, 80774, 80773, 80771 et 80772. (RE; Dossier option No 97.)

52. Le lot 109, Ptie 212 et Ptie 240 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Les Commissaires d'Ecoles pour la municipalité de Bécancour, le 14 août 1965 enregistrée à Bécancour le 19 août 1965 sous le No 81481. (RE: Dossier option No 108).

53. Les lots nos 112, 113, 119, Ptie 121, 505 et 506 du cadastre officielparoisse de Bécancour ainsi que le lot 1 cadastre paroisse St-Angèle de Laval, suivant vente que lui a consenti Eloi Deshaies, le 14 avril 1964, enregistrée à Bécancour le 27 juin 1964 sous le No 79825. Ledit 121 a fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 2 novembre 1964, enregistré à Bécancour le 26 novembre 1964 sous le No 80577. Lesdits lots 505 et 510 ont également fait objet d'un jugement émis le 5 novembre 1964 enregistré à Bécancour le 7 décembre 1964 sous le No 80600. Ledit lot 1 a également fait l'objet d'un jugement émis le 8 mars 1965 enregistré à Bécancour le 19 mars 1965 sous le No 80897. (RE: Dossier option No 22).

Numéro inscription : 85 561

54. Les lots 114, Ptie 200, Ptie 351 et Ptie 352 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Paul Dubois, le 18 mars 1964, enregistrée à Bécancour le 10 juin 1964 sous le No 79737. Ledit lot Ptie 351 a fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 2 novembre 1964, enregistré à Bécancour le 12 novembre 1964 sous le No 80496. (RE; Dossier option No 56).

55. Les lots 115, 118 et Ptie 120 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Marcel Mayrand, le 1er juin 1964, enregistrée à Bécancour le 30 juin 1964 sous le No 79868. Lesdits lot 115 et 118 ont fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 5 novembre 1964, enregistré à Bécancour le 26 novembre 1964 sous le No 80554. Ledit lot partie 120 a également fait l'objet d'un jugement émis le 5 novembre 1964, enregistré à Bécancour le 26 novembre 1964 sous le No 80567. (RE: Dossier option No 34).

56. Les lots 116, 122 et 495 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Albert Cyrenne, le 19 mars 1964, enregistrée à Bécancour le 10 juin 1964 sous le No 79734. (RE: Dossier option No 28).

57. Les lots 117, 120, 121, 125, 127, 128, Ptie 129, Ptie 327 et Ptie 329 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Jules Massé le 1er avril 1964, enregistrée à Bécancour le 27 juin 1964 sous le No 79824. Le lot 128 a fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 2 novembre 1964, enregistré à Bécancour le 7 décembre 1964 sous le No 80597. Les lots Ptie 120 et Ptie 121 ont également fait l'objet d'un jugement émis le 5 novembre 1964 enregistré à Bécancour le 26 novembre 1964 sous le No 80567, et le 7 décembre 1964 sous le No 80601. (RE: Dossier option No 20).

58. Les lots Ptie 123, Ptie 206 et Ptie 207 et Ptie 346 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Françoise Cyrenne le 18 mars 1964, enregistrée à Bécancour le 10 juin 1964 sous le No 79739. Ledit lot Ptie 123 a fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 30 septembre 1964, enregistré à Bécancour le 16 octobre 1964 sous le No 80420. Ledit lot Ptie 207 a également fait l'objet d'un jugement émis le 29 octobre 1964, enregistré à Bécancour le 26 novembre 1964 sous le No 80570. (RE: Dossier option No 98.)

59. Les lots Ptie 123 et Ptie 496 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Rolland Pratte le 2 juin 1964 enregistrée à Bécancour le 30 juin 1964 sous le No 79864. Ledit lot Ptie 496 a fait l'objet d'une correction de description cadastrale suivant acte du 17 septembre 1966 enregistré à Bécancour le 21 septembre 1966 sous le No 82598. De plus ledit lot Ptie 496 a fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 26 octobre 1966, enregistré à Bécancour le 14 novembre 1966 sous le No 82746. (RE: Dossier option No 33).

85561

Numéro inscription : 85 561

60. Les lots 124, 349 du cadastre officiel paroisse de Bécancour et le lot 2 cadastre officiel paroisse Ste-Angèle de Laval suivant vente que lui a consenti Rémi St-Onge, le 11 mars 1964, enregistrée à Bécancourt le 20 avril 1964 sous le No 79435. (RE: Dossier options Nos 35 et 39).

61. Le lot 127 et maison sur lot 125 du cadastre officiel paroisee de Bécancour suivant vente que lui a consenti Jules Massé, le 29 décembre 1964, enregistrée à Bécancourt le 5 janvier 1965 sous le No 80725. (RE: Dossier option No 20).

62. Les lots 126 et Ptie 130 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti ledit Jules Massé, le 10 décembre 1964, enregistrée à Bécancourt le 18 décembre 1964 sous le No 80651. (RE: dossier option No 20).-

63. Les lots Ptie 129 et Ptie 130 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Raymond Coté, le 13 mai 1964, enregistrée à Bécancour le 29 juin 1964 sous le No 79840. Lesdits lots ont fait l'objet d'une correction de description cadastrale suivant acte en date du 7 octobre 1964, enregistrée à Bécancourt le 15 octobre 1964 sous le No 80424. (RE: Dossier option No 47).

64. Les lots 131, 202, et Ptie 324 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Godefroy Montembeault le 30 décembre 1963 enregistrée à Bécancour le 17 janvier 1964 sous le No 79168. Ledit lot Ptie 324 a fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 29 octobre 1964 enregistrée à Bécancour le 12 novembre 1964 sous le No 80495. (RE: Dossier option No 60).

65. Le lot Ptie 133 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Godefroy Montembeault le 10 décembre 1964 enregistrée à Bécancour le 18 décembre 1964 sous le No 80649. (RE: Dossier option No 60).

66. Les lots 132 et 201 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Louis Descormiers le 30 décembre 1963, enregistrée à Bécancour le 17 janvier 1964 sous le No 79170. (RE: Dossier option No 78.)

67. Les lots Ptie 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 336 et 508 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Marcel Cyrenne le 22 mai 1964, enregistrée à Bécancour le 30 juin 1964 sous le No 79867. Les lots Nos 133, 134, 136, 137, 138, 139 et 336 ont fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 29 octobre 1964, enregistré à Bécancour le 2 novembre 1964 respectivement sous les Nos 80483, 80485, 80487, 80481, 80482, 80488 et 80489. (RE: Dossier option No 65.)

68. Les lots 144, 145, Ptie 343, Ptie 348, 491 et 522 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti J. Donat Gingras le 12 juin 1964, enregistrée à Bécancour le 30 juin 1964 sous le No 79865. Ledit Ptie 348 a fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété émis le 25 septembre 1964 enregistré à Bécancour le 5 octobre 1964 sous le No 80378. (RE: Dossier option No 66.)

85561

Numéro inscription : 85 561

69. Les lots 203, Ptie 344 et Ptie 346 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Rolland Pratte le 19 mars 1964, enregistrée à Bécancour le 10 juin 1964 sous le No 79736. Ledit lot Ptie 344a fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 5 novembre 1964, enregistré à Bécancour le 26 novembre 1964 sous le No 80569. (RE: Dossier option No 91).

70. Les lots 204, 205, 512 et 513 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Pierre Beauchesne le 30 décembre 1963 enregistrée à Bécancour le 17 janvier 1964 sous le No 79167. (RE: Dossier options Nos 40 et 92).

71. Les lots Ptie 208, 209, 210, 2 11, Ptie 317 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Marcel Mayrand le 31 mars 1964, enregistrée à Bécancour le 30 juin 1964 sous le No 79861. Lesdits lots Ptie 208 et 210 ont fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 5 novembre 1964, enregistré à Bécancour le 26 novembre 1964 respectivement sous les Nos 80564, 80565. (RE: Dossier option No 84).

72. Le lot Ptie 220 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Joseph Deshaies le 30 décembre 1963, enregistrée à Bécancour le 17 janvier 1964 sous le No 79169. (RE: Dossier option No 85.)

73. Les lots 221, 222, Ptie 223 et 322 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Dame Henri Massé, veuve de Emile Leblanc le 30 mars 1964, enregistrée à Bécancour le 26 juin 1964 sous le No 79816. (RE; Dossier option No 86).

74. Le lot Ptie 223 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Lucien Champoux le 31 mars 1964, enregistrée à Bécancour le 26 juin 1964 sous le No 79620. (RE: Dossier option No 87).

75. Les lots 226, Ptie 330, Ptie 334 et 338 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Maurice Bernier le 1er avril 1964, enregistrée à Bécancour le 27 juin 1964 sous le No 79823. Ledit lot Ptie 334 également suivant vente que lui a consenti ledit Maurice Bernier le 12 mai 1964, enregistrée à Bécancour le 29 juin 1964 sous le No 79838. Ledit lot Ptie 226 et 338 ont fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 24 septembre 1964 enregistré à Bécancour le 5 octobre 1964 sous le No 80391. (RE: Dossier option No 89).

76. Les lots Ptie 226, 230, 235 et 274 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Omer Pratte le 30 mars 1964, enregistrée à Bécancour le 26 juin 1964 sous le No 79813. Ledit lot Ptie 226 a fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 5 novembre 1964, enregistré à Bécancour le 26 novembre 1964 sous le No 80561. (RE; Dossier option No 93).

Numéro inscription : 85 561

77. Ledit lot Ptie 240 et Ptie 254 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Jean Bruno Comeau le 18 mars 1964 , enregistrée à Bécancour le 10 juin 1964 sous le No 79733. (RE: Dossier option No 94).

78. Le lot 259 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Dame Bertha Genest, veuve de Antonio Comeau le 27 mai 1964, enregistrée à Bécancour le 29 juin 1964 sous le No 79650. (RE: Dossier option No 64).

79. Le lot 268 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Léopold Cyrenne le 7 octobre 1964, enregistrée à Bécancour le 15 octobre 1964 sous le No 80423. (RE: Dossier option No 43).

80. Le lot 269 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti ledit Léopold Cyrenne le 17 juillet 1964, enregistrée à Bécancour le 20 août 1964 sous le No 80177. (RE: Dossier option No 43).

81. Les lots 492 et 493 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Charles-Edouard Fournier, le 19 mars 1964, enregistrée à Bécancour le 10 juin 1964 sous le No 79435. (RE: Dossier option No 9).

82. Le lot 494 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Gilbert Massé le 11 mars 1964, enregistrée à Bécancour le 20 avril 1964 sous le No 79436. (RE: Dossier option No 21).

83. Le lot 499 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Pierre Piché le 17 avril 1964, enregistrée à Bécancour le 27 juin 1964 sous le No 79826. Une partie dudit lot 499 suivant rétrocession que lui ont consenti des Missionnaires Oblats Marie Immaculé suivant acte du 25 novembre 1964 enregistré à Bécancour le 4 décembre 1964 sous le No 80594 (RE: Dossier options Nos 6 et 7).

84. Le lot Ptie 500 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Gaston Beauchesne le 29 mai 1964, enregistrée à Bécancour le 29 juin 1964 sous le No 79854. Ledit lot 500 a fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 20 juillet 1965, enregistré à Bécancour le 20 septembre 1966, sous le No 82597. (RE: Dossier option No 44).

85. Le lot Ptie 502 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Jules Duhaime le 11 mars 1964, enregistrée à Bécancour le 20 avril 1964 sous le No 79433. Ledit lot a fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 2 décembre 1964, enregistré à Bécancour le 11 décembre 1964 sous le No 80635. (RE: Dossier option No 32).

86. Le lot Ptie 502, et 514 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Joseph Hébert le 31 mars 1964, enregistrée à Bécancour le 26 juin 1964 sous le No 79821. Lesdits lots Ptie 502 et 514 ont fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis

Numéro inscription : 85 561

le 24 septembre 1964, enregistré à Bécancour le 5 octobre 1964 respectivement sous les Nos 80394 et 80385. (RE: Dossier option No 53).

87. Les lots 507, 508, 509, 510, 511, 523, 524, 525 et 526 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Oscar Morrissette le 19 juin 1964, enregistrée à Bécancour le 30 juin 1964 sous le No 79870. Ledit lot 507 a fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 5 avril 1965, enregistré à Bécancour le 10 avril 1965 sous le No 80974. (RE: Dossier option No 16).

88. Le lot 519 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Donat Dumont le 22 avril 1964, enregistrée à Bécancour le 27 juin 1964 sous le No 79829. (RE: Dossier option No 31).

89. Le lot Ptie 521 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Lucien Cyrenne le 21 mai 1964, enregistrée à Bécancour le 29 juin 1964 sous le No 79844. Ledit lot Ptie 521 a fait l'objet d'un jugement en déclaration judiciaire du droit de propriété, émis le 24 septembre 1964, enregistré à Bécancour le 5 octobre 1964 sous le No 80382. (RE: Dossier option No 3).

90. Le lot Ptie 521 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Henri Désilets le 18 mars 1964, enregistrée à Bécancour le 10 juin 1964 sous le No 79740. (RE: Dossier option No 4).

91. Le lot Ptie 521 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Marguerite et Hélène Houle le 18 mars 1964, enregistrée à Bécancour le 10 juin 1964 sous le No 79741. (RE: Dossier option No 82).

92. Les lots 527, 528 et 529 du cadastre officiel paroisse de Bécancour suivant vente que lui a consenti Donat Morrissette le 22 avril 1964, enregistrée à Bécancour le 27 juin 1964 sous le No 79831. Lesdits lots 528 et 529 ont fait l'objet d'un jugement judiciaire du droit de propriété, émis le 5 novembre 1964, enregistré à Bécancour le 26 novembre 1964 respectivement sous les Nos 80563 et 80562. (RE: Dossier option No 17).

93. Les lots Ptie 529 du cadastre officiel de la paroisse de Bécancour et le lot 9 du cadastre officiel paroisse Ste-Angèle de Laval suivant vente que lui a consenti Augustin Pépin le 11 mars 1964, enregistrée à Bécancour le 20 avril 1964 sous le No 79437. (RE: Dossier option No 52).

94. Le lot 530 du cadastre officiel paroisse de Bécancour et Ptie 13 du cadastre officiel paroisse Ste-Angèle de Laval suivant vente quue lui a consenti Omer Cormier le 11 mars 1964, enregistrée à Bécancour le 20 avril 1964 sous le No 79438. (RE: Dossier option No 25).

Numéro inscription : 85 561

95. Le lot 3 du cadastre officiel paroisse de Ste-Angèle de Laval suivant vente que lui a consenti Rémi St-Onge le 12 mai 1964, enregistrée à Bécancour le 29 juin 1964 sous le No 79837. Ledit lot 3 a fait l'objet d'un jugement judiciaire du droit de propriété, émis le 10 décembre 1964, enregistré à Bécancour le 19 décembre 1964 sous le No 80654. (RE: Dossier option 38).

96. Les lots Nos 4, 5, 17, 18, et 19 du cadastre officiel paroisse de Ste-Angèle de Laval suivant vente que lui a consenti Jean Louis Champoux le 11 mars 1964, enregistrée à Bécancour le 20 avril 1964 sous le No 79439. Ledit lot No 4 a fait l'objet d'un jugement judiciaire du droit de propriété, émis le 29 octobre 1964, enregistré à Bécancour le 26 novembre 1964 sous le No 80553. Ledit lot 18 a également fait l'objet d'un jugement émis le 5 novembre 1964, enregistré à Bécancour le 7 décembre 1964 sous le No 80598. (RE: Dossier option No 51).

97. Les lots Ptie 4, Ptie 31 et 32 du cadastre officiel paroisse de Ste-Angèle de Laval suivant vente que lui a consenti Henri Lenneville le 12 mai 1964, enregistrée à Bécancour le 29 juin 1964 sous le No 79836. Ledit lot 31 a fait l'objet d'un jugement judiciaire du droit de propriété, émis le 29 octobre 1964, enregistré à Bécancour le 26 novembre 1964 sous le No 80575. (RE: Dossier option No 77).

98. Le lot 200 du cadastre officiel paroisse de Ste-Angèle de Laval suivant vente que lui a consenti Omer Cormier le 3 juillet 1965, enregistrée à Bécancour le 28 juillet 1965 sous le No 81362. (RE: Dossier option No 25).

99. La partie des lots 250, 252, 253, 254, 256, 257, 258, 261, 262, 262, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 318, 233, 235 et 236 du cadastre officiel paroisse de Bécancour, antérieurement occupée par The Quebec Montreal and Southern Railway Company, suivant vente que lui a consenti La Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada, le 6 mai 1965, enregistrée à Bécancourt le 1er juin 1965 sous le No 81166.

C H A R G E S

Cette vente est faite aux charges et conditions suivantes que l'acquéreur s'engage remplir et exécuter fidèlement, savoir:

1. Prendre les immeubles vendus dans l'état où ils se trouvent actuellement, l'acquéreur déclarent les avoir vu et en être satisfait.

2. Payer toutes les taxes municipales et scolaires, générales et spéciales, ainsi que toutes autres impositions foncières et les rentes seigneuriales pouvant affecter les susdits immeubles à compter du premier mars 1969, quitte pour le passé;

3. Payer le cout des présentes, copies, enregistrement.

Numéro inscription : 85 561

4. De ne pas exiger du vendeur aucun autre titre ou certificat de recherches que ceux présentement entre les mains du vendeur et que l'acquéreur reconnait avoir reçus, dont quittance pour autant.

5. Les parties reconnaissent que tous les ajustements ont été faits en date du vingt huit février mil neuf cent soixante neuf à leur satisfaction mutuelle.

6. Respecter tous les baux actuellement existants sur les immeubles vendus, l'acquéreur ayant droit aux revenus des dits baux à compter du premier mars mil neuf cent soixante-neuf.

P R I X

La présente vente a en outre été consentie pour et moyennant la somme de TROIS MILLION DEUX CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE TROIS DOLLARS SOIXANTE CINQ CENTS -------- ($3,292,963.65) payable par l'acquéreur aux conditions et selon les modalités établies par l'arreté en conseil numéro 1718 en date du 4 juin 1969 soit:

1. UN MILLION ($1,000,000.00) ce jour;

2. UN MILLION ($1,000,000.00) le premier septembre prochain (1969).

3. UN MILLION DEUX CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE TROIS DOLLARS SOIXANTE CINQ CENTS ($1,292,963.65) soit le solde le premier mars prochain (1970).

Le tout avec intéret à compter du premier mars mil neuf cent soixante neuf (date de la prise de possession et des ajustements) au taux de neuf pour cent (9%) l'an, payable semi-annuellement le premier septembre 1969 et le premier mars 1970 sur le solde impayé du présent prix d'acquisition.

Il est entendu que le prix de vente ci-dessus ou tout solde du dit prix de vente ne portera pas hypothèque mais ne sera considéré que comme dette chirographaire, en conséquence le présent vendeur renonce à tout privilège de bailleur de fonds ou autrement.

DECLARATIONS

Les parties reconnaissent et déclarent que la présente vente comprend outre les immeubles propriétés du vendeur, les taxes municipales, scolaires, rentes seigneuriales, les intérets courrus, les primes d'assurances ainsi que tous frais reliés à cette transaction et ce jusqu'au 28 février 1969.

Le présent acquéreur est autorisé à se porter acquéreur des terrains ainsi que tous les immeubles du présent vendeur de meme que du paiement des taxes municipales, scolaires, rentes seigneuriales, des intérets courrus et des frais en vertu de l'arreté en conseil numéro 647 en date du 6 mars 1969.-

Numéro inscription : 85 561

Numéro inscription : 85 561

DONT ACTE à Québec sous le numéro huit mille sept cent quarante deux des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, les parties signent en présence du notaire soussigné.-

(Signé) Louis Archambault
R. Letendre
Henri w. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.

Normand Provencher, notaire

114

85561

Numéro inscription : 85 561

Numéro inscription : 85 561

115

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 203

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancour

comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

ROLLAND PRATTE

Echelle 100 = 1 Po (m.a.)

Nicolet, le 13 mars 1964

Préparé par : Edouard Lair
Arp-Géo et Ing.P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-26
PAR: Edouard Lair

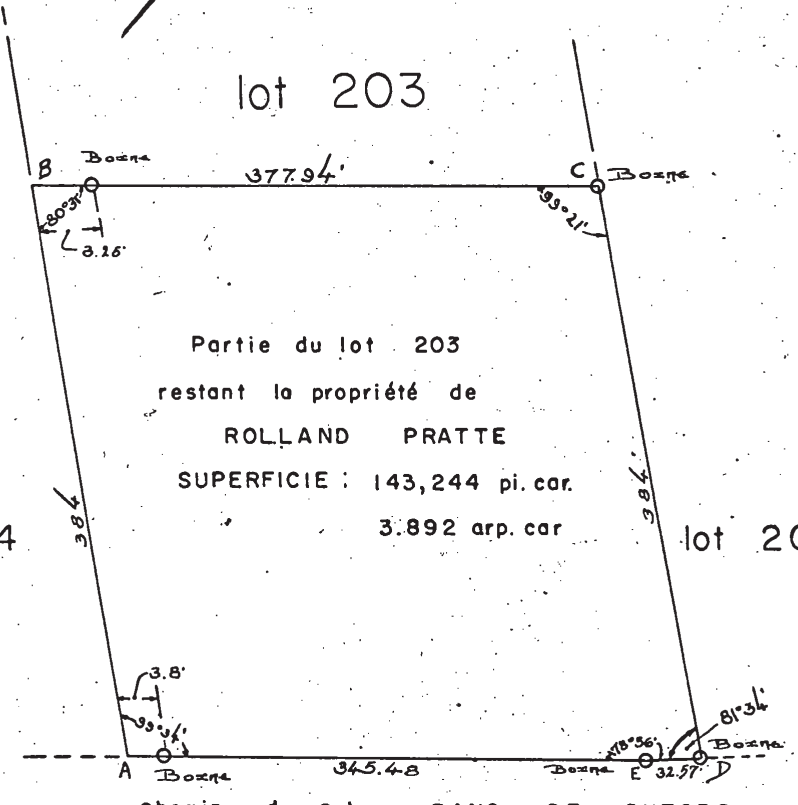

D-374-26

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85-561

Numéro inscription : 85 561

117

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 202

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancour

comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

GODEFROY MONTEMBEAULT

Echelle 100 pi. = 1 po (m.a.)

Nicolet, le 23 décembre 1963

Préparé par: Edouard Lair
Arp-Géo et Ing. P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 3743
PAR Edouard Lair

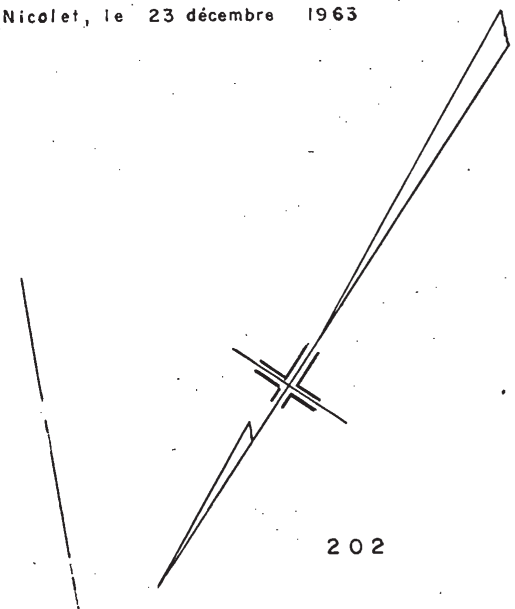

2ème rang Dutord

202

4.6'

Borne

B

396.6

C

Borne

80° 27'

99° 48'

Partie du lot 202

restant la propriété de

GODEFROY MONTEMBEAULT

Superficie: 150,413 pi. car.
4.08 arp. car.

203

384

384

201

99° 27'

80° 17'

Borne

A

398

D

Borne

← Québec

Chemin du 2ème rang Dutord
(Route provinciale no 3)

Ste-Angèle →

127

131

132

1er RANG DUTORD

D-374-5

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Numéro inscription : 85 561

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

119

PLAN

montrant deux emplacements étant une partie des lots 201 et 132

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancour

comté de Nicolet

Terrains restant la propriété de

LOUIS DESCORMIERS

Echelle 100 pi = 1 po. (m.a.)

Nicolet, le 18 décembre 1963

Préparé par : Edouard Lair
Arp-Geo, et Ing. P.

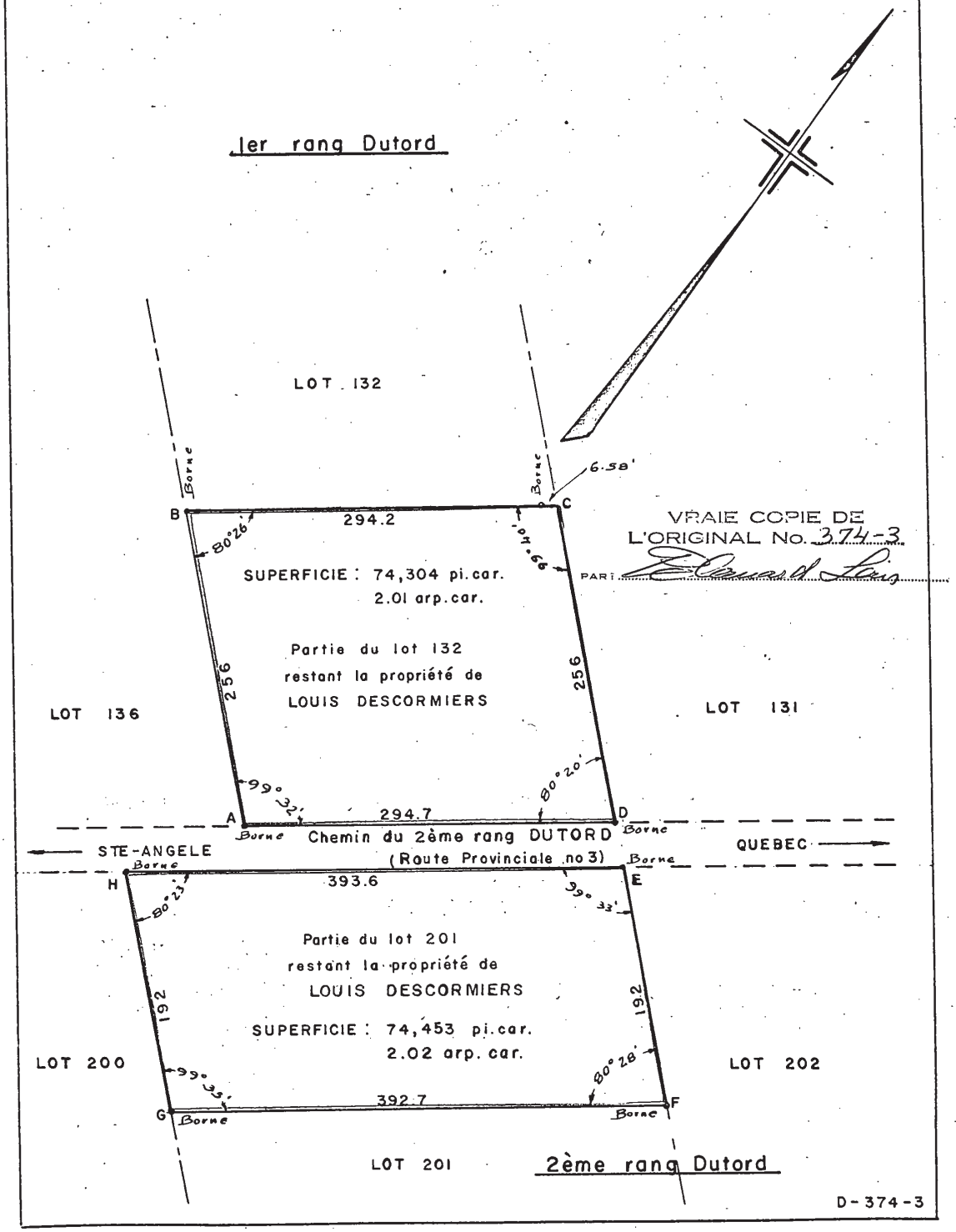

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-3
PAR : Edouard Lair

D-374-3

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85 561

Numéro inscription : 85 561

121

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 200

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancour

comté de Nicolet

Terrain restant la Propriété de

PAUL DUBOIS

Echelle 100 = 1 po (m.a)

Nicolet, le 2 mars 1964

Préparé par: Edouard Lair
Arp.Géo et Ing.P.

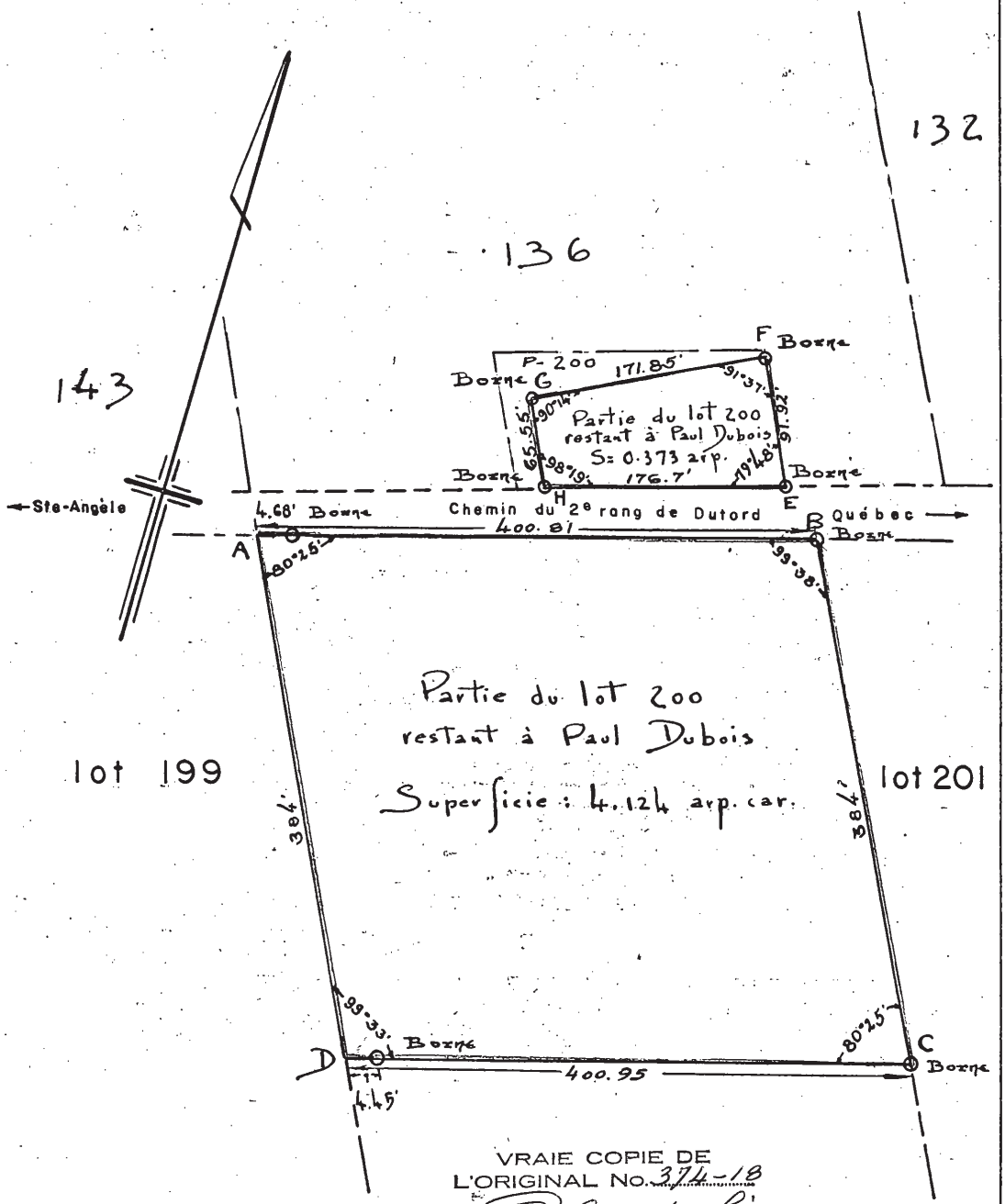

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-18
PAR: Edouard Lair

D-374-18

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Numéro inscription : 85 561

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

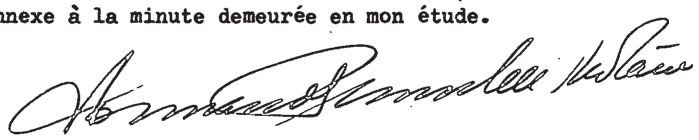

ENRG. L 11 - 07 - 1969

85 561

Numéro inscription : 85 561

PLAN

montrant une partie de la Route chez Joseph Pépin

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

comté de Nicolet

Echelle : 200' = 1"

Préparé par Edouard Lair
Ing. et Arp.-Géo.

Nicolet, le 5 Novembre 1964

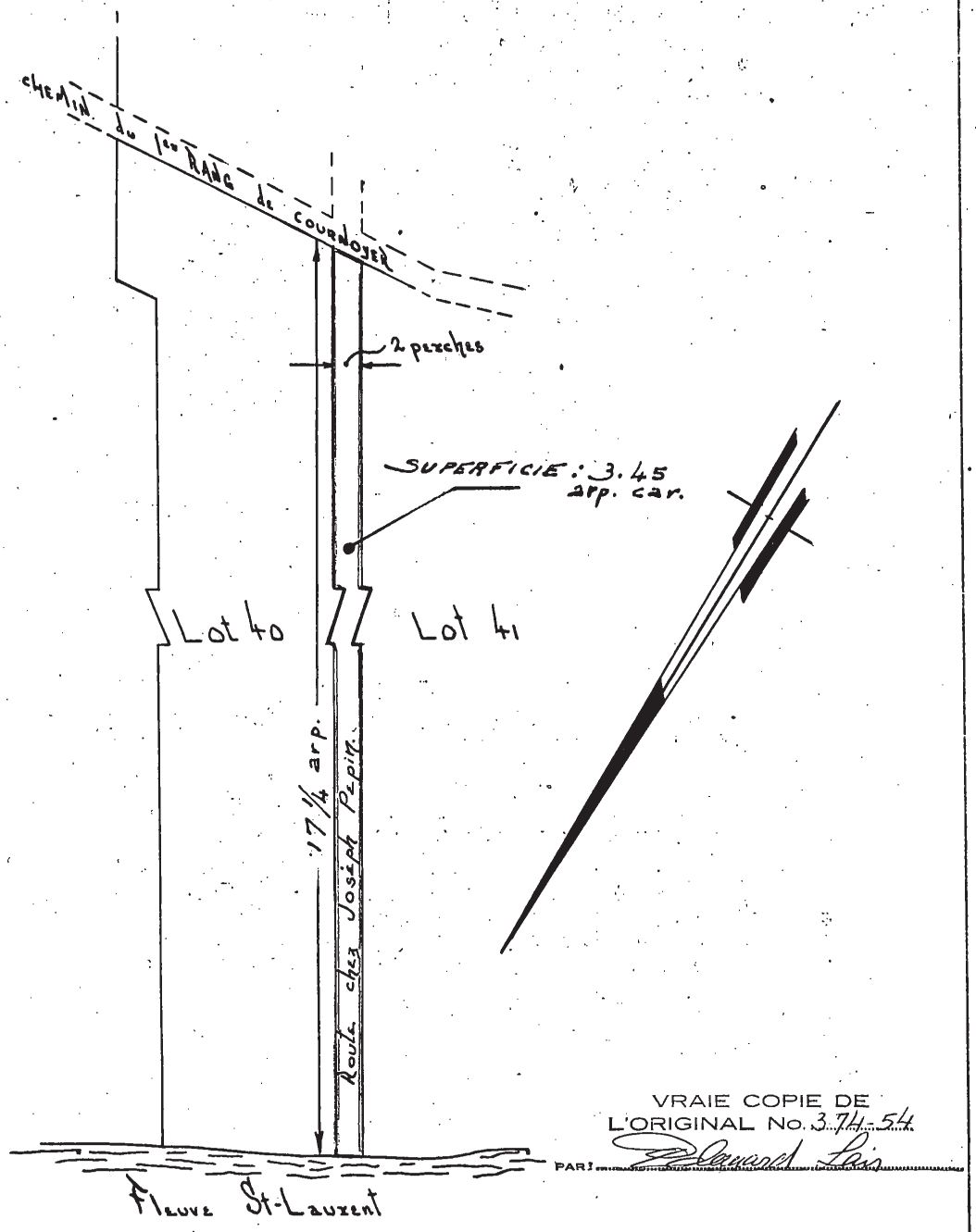

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 3.74-54
PAR : Edouard Lair

D-374-54

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à la Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85 561

Numéro inscription : 85 561

125

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 41

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancour

comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

ROBERT BEAUCHESNE

Echelle 100 = 1 po (m.a.)

Nicolet, le 19 février 1964

Préparé par: Edouard Lair
Arp. Géo et Ing. P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-19
PAR: Edouard Lair

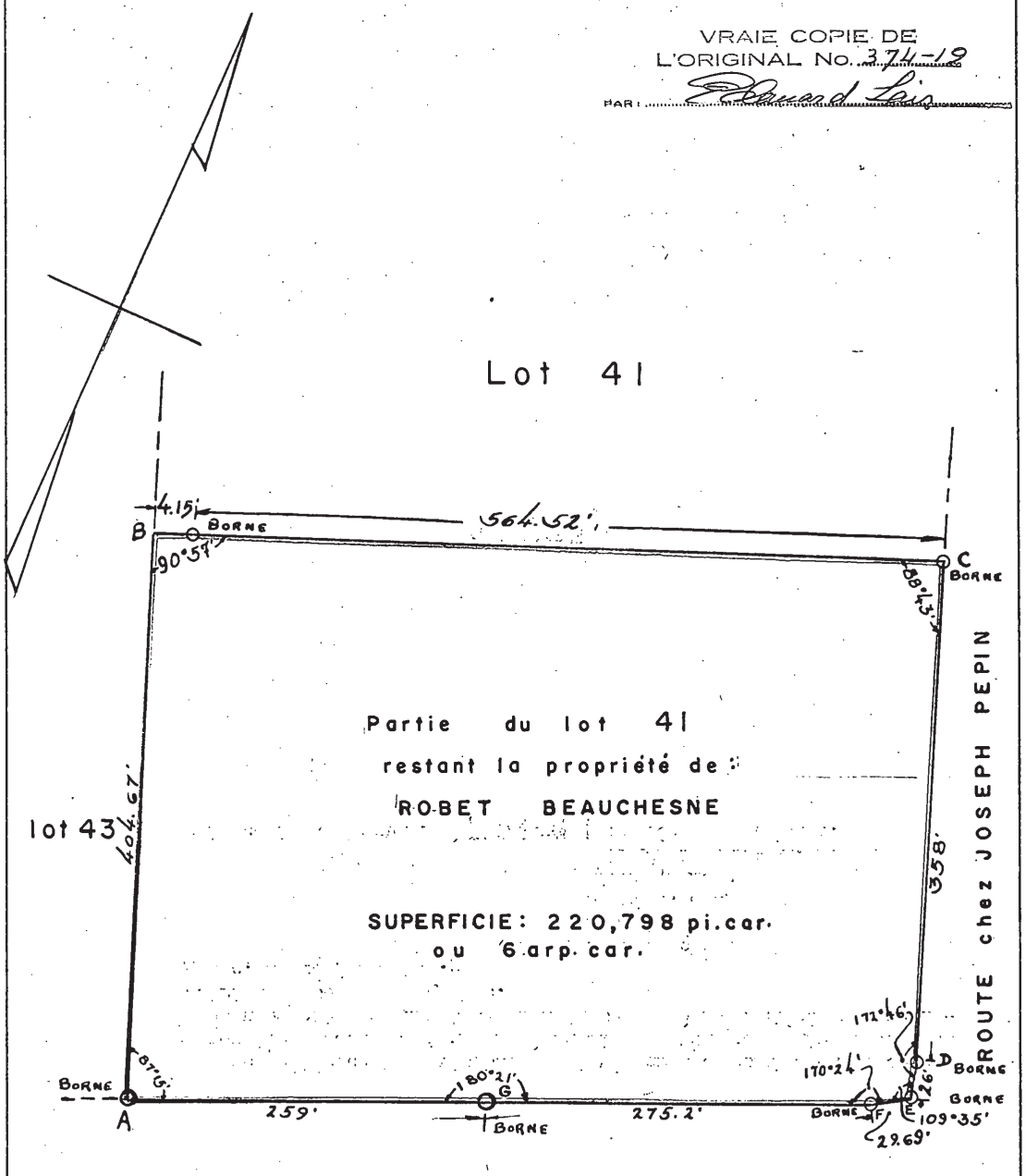

D-374-19

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Numéro inscription : 85 561

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

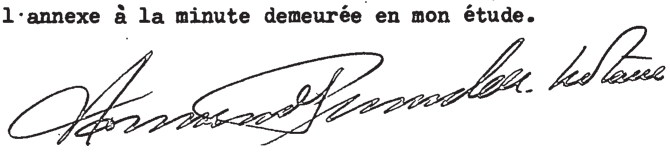

ENRG. A 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

127

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot **499**

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

CHARLES MOREL

Nicolet, le 6 mars 1964

Echelle : 100 pi = 1 po. (m.a.)

Préparé par : Edouard Lair
Arp-Géo et Ing. P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-8-10
PAR : Edouard Lair

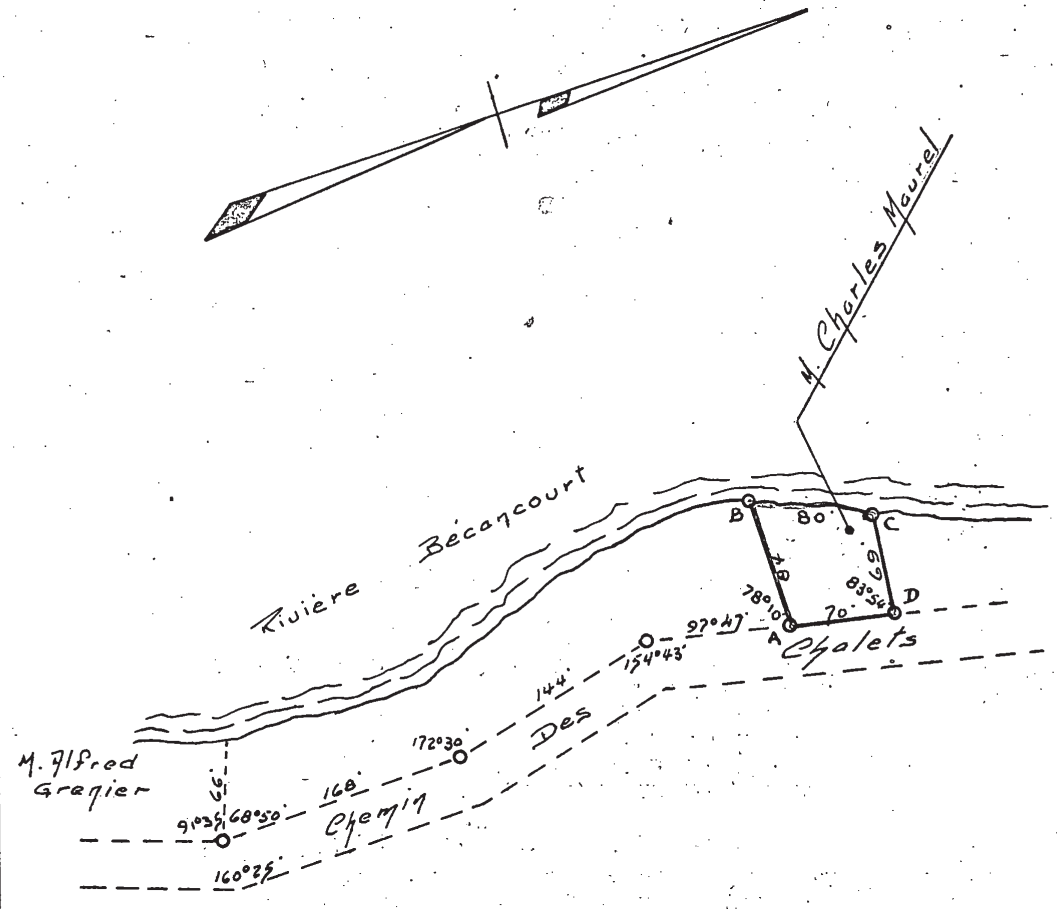

D-374-8-10

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Numéro inscription : 85 561

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

Normand Provencher, notaire

ENRG. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

129

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 250

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancour

comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de :

GRATIEN MORISSETTE

Echelle 100 = 1 Po (m.o.)

Nicolet, le 6 mars 1964

Préparé par : Edouard Lair
Arp-Géo et Ing.P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-24
PAR : Edouard Lair

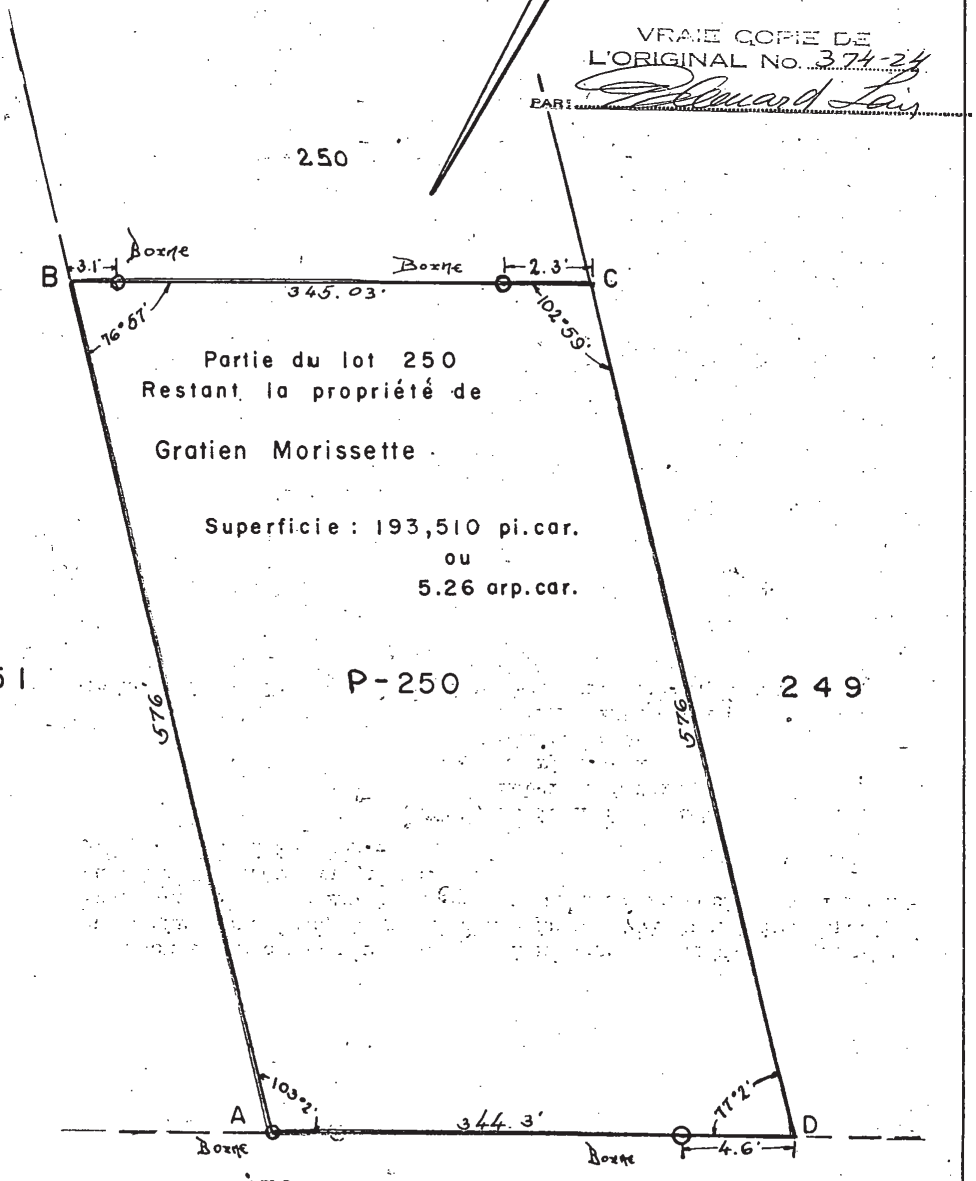

Québec Chemin du 2ème Rang de Cournoyer (route no 3) Ste-Angèle

D-374-24

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

131

PLAN

montrant les emplacements à distraire sur les lots 4 et 5
du Cadastre Officiel de la Paroisse de

PAROISSE DE ST-ANGELE-DE-LAVAL

Nicolet, le 13 février 1964
Echelle : 100 pi = 1 po.
Préparé par : Edouard Lair
Arp-Géo et Ing.P.

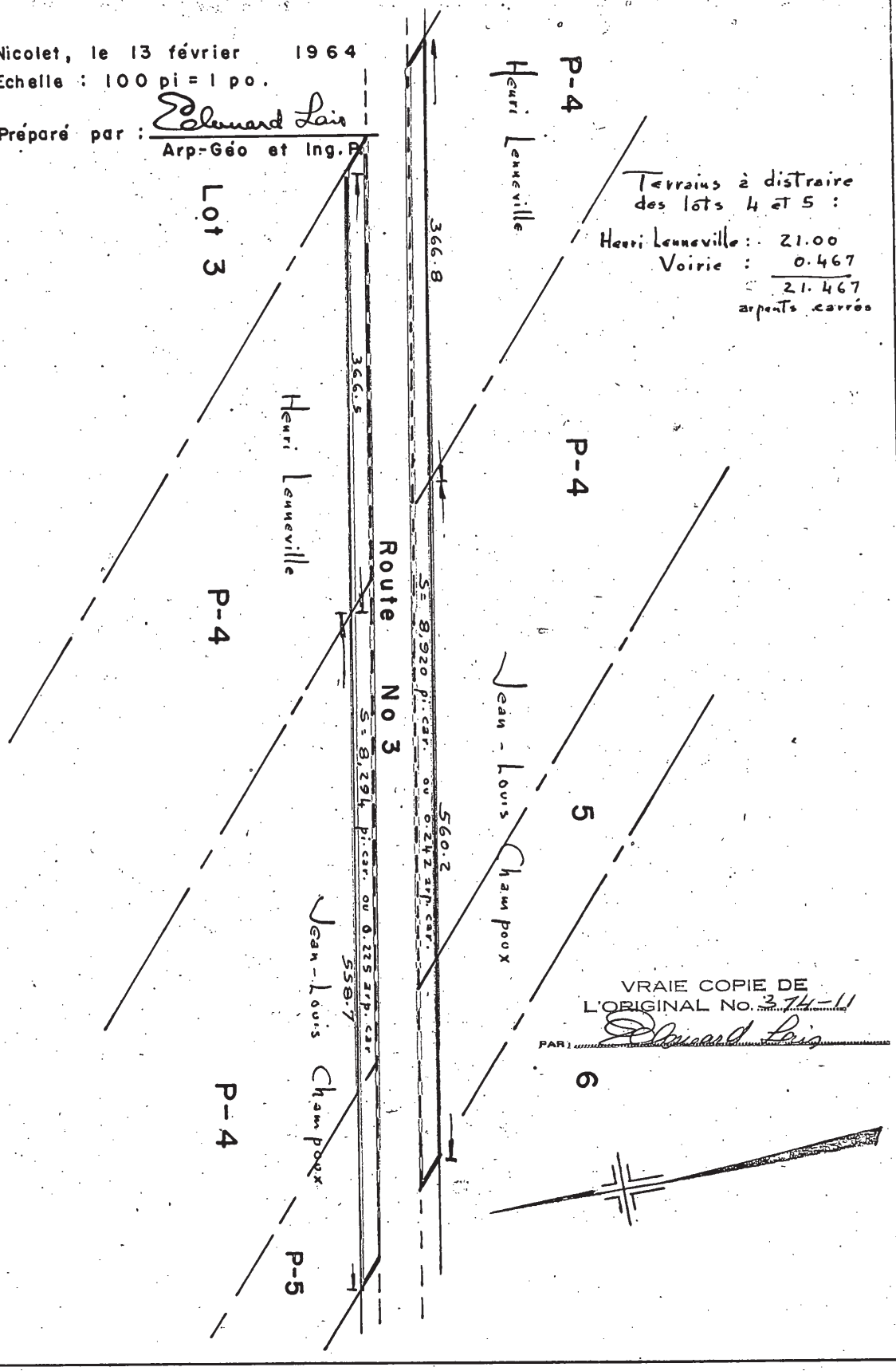

Terrains à distraire des lots 4 et 5 :

Henri Lenneville : 21.00
Voirie : 0.467
21.467
arpents carrés

VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL No. 374-11
PAR Edouard Lair

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

D-374-11

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à la Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. 6961-07-11

19-5-98

Numéro inscription : 85 561

133

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 244

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancour

comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de:

ACHILLE TOURIGNY

Echelle 100 = 1 Po (m.a.)

Nicolet, le 29 Mai 1964

Préparé par : Edouard Lair
Arp-Géo et Ing.P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 3.74-23
PAR Edouard Lair

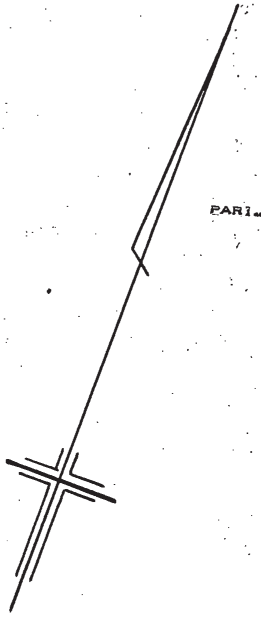

Ste-Angèle Chemin du 2ème Rang de COURNOYER (route no 3) Québec

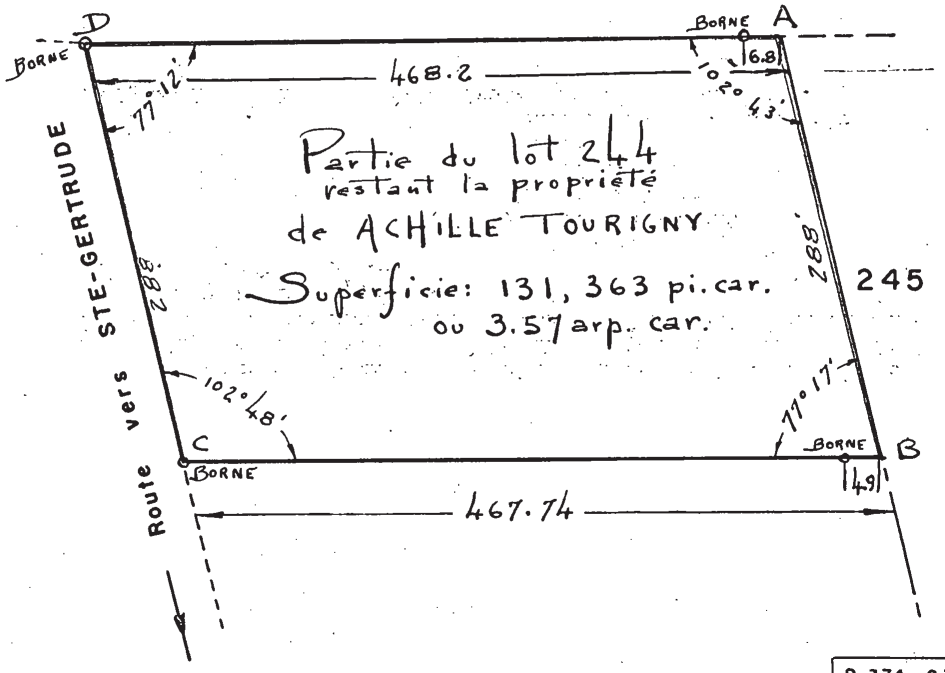

D-374-23

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Numéro inscription : 85 561

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

135

PLAN

montrant des emplacements étant une partie du lot 499

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

GERARD BOURQUE
JACQUES CYRENNE
NORMAND CYRENNE

Nicolet, le 6 mars 1964

Echelle : 100 pi = 1 po. (m.a.)

Préparé par : Edouard Lair
Arp-Géo et Ing. P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-8-6
PAR : Edouard Lair

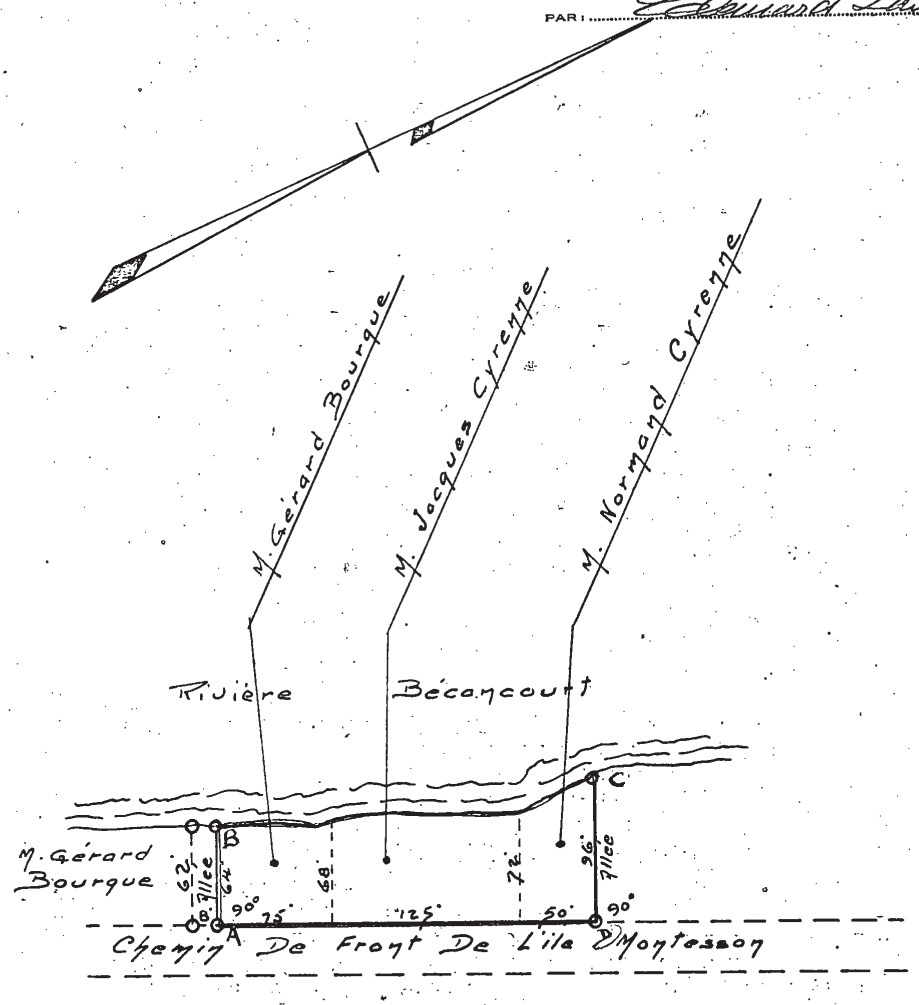

D-374-8-6

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85 561

Numéro inscription : 85 561

137

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 499

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

NORMAND CYRENNE

Nicolet, le 6 mars 1964

Echelle : 100 pi = 1 po. (m.a.)

Préparé par : Edouard Lair
Arp-Géo et Ing. P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-8-7
PAR : Edouard Lair

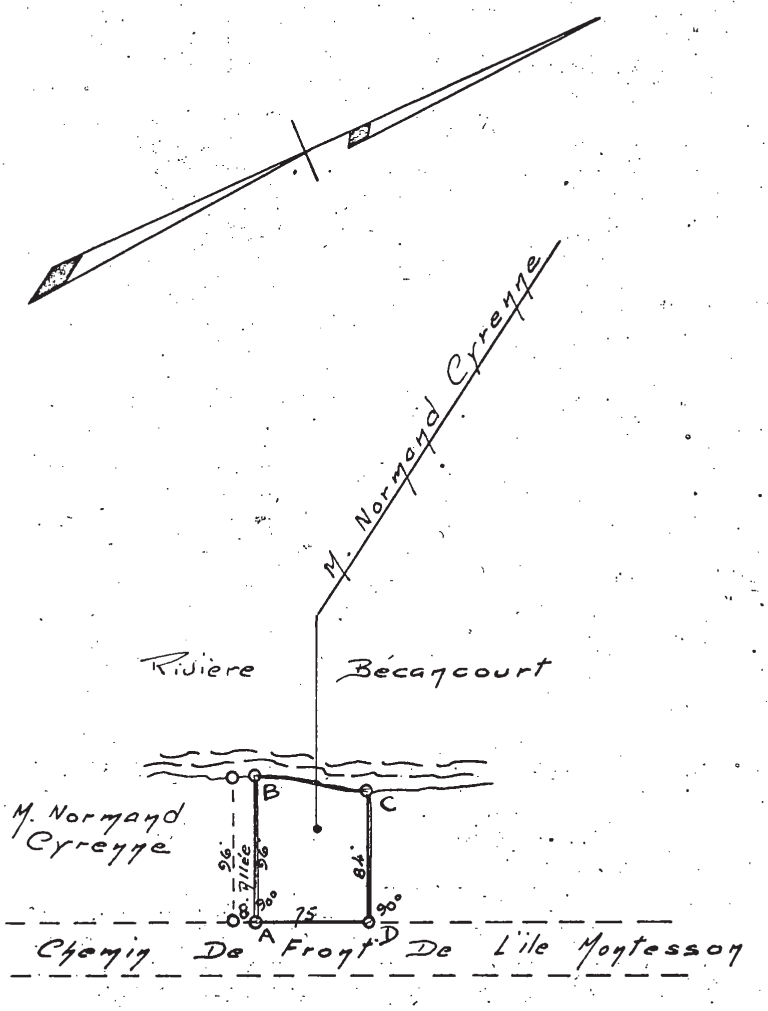

D-374-8-7

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

139

PLAN

montrant un emplacement étant le lot 319 et une partie du lot 318

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

ALBERT MORISSETTE

Echelle: 100 pi. = 1 po. (m.a.)

Nicolet, le 28 avril 1964

Préparé par: Edouard Lair
Arp-Géo et Ing.P.

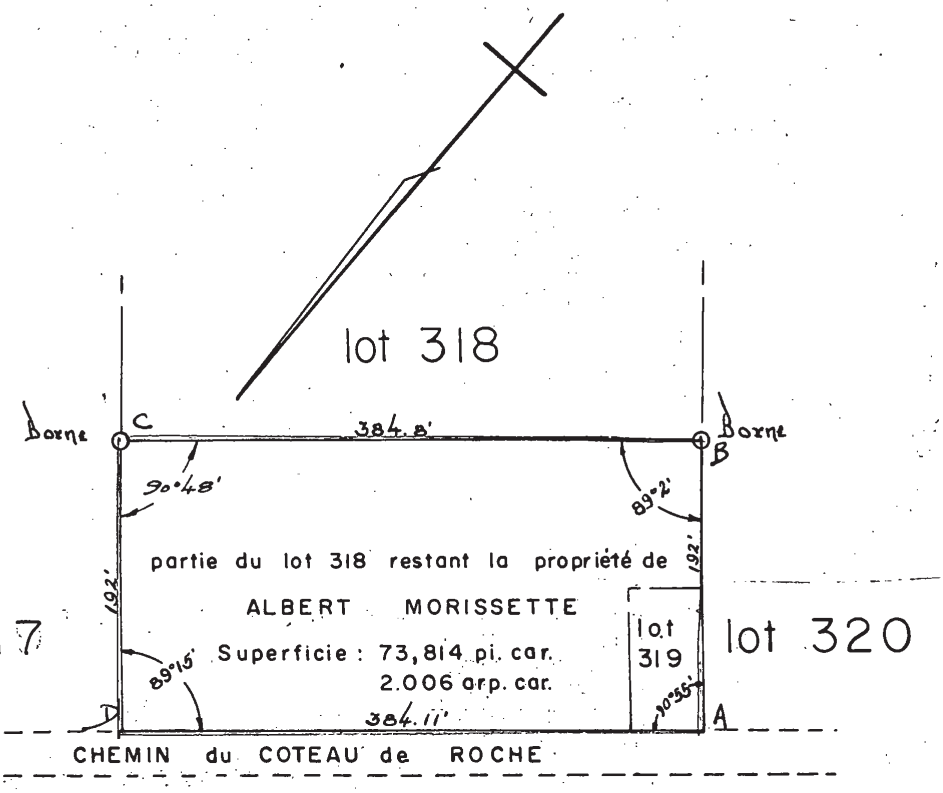

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 3714-39
PAR: Edouard Lair

D3714-39

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

195 98

Numéro inscription : 85 561

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 220

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancour

comté de Nicolet

Terrain acquis par le

TRUST GENERAL du CANADA

Echelle 100 pi = 1 po. (m.a.)

Nicolet, le 19 décembre 1963

Préparé : Edouard Lair
Arp-Geo, et Ing. P.

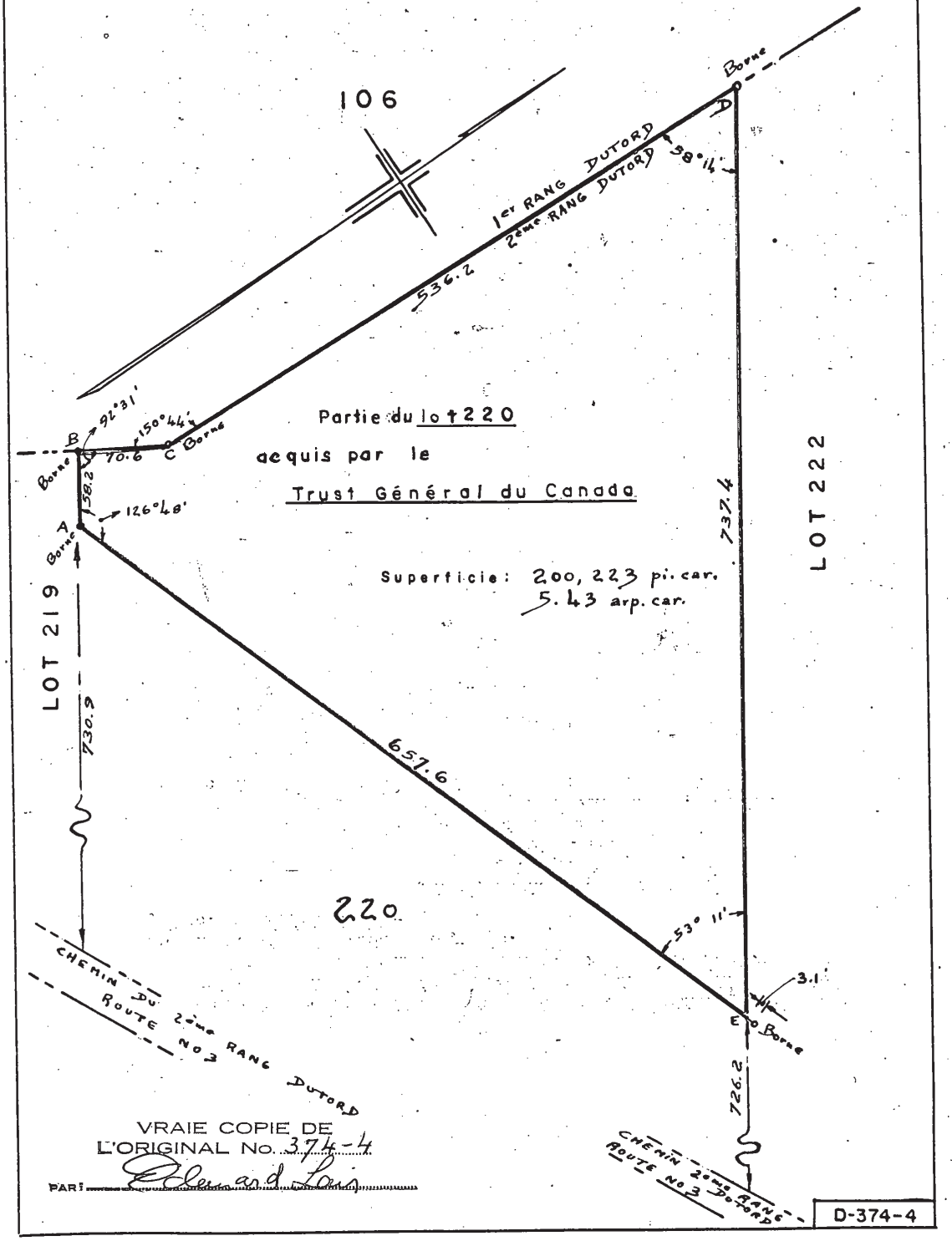

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-4
PAR : Edouard Lair

D-374-4

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Numéro inscription : 85 561

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri w. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 205

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancour

comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

PIERRE BEAUCHESNE

Echelle: 100' = 1 po. (m.a.)

Nicolet, le 19 décembre 1963

Préparé par : Edouard Lair
Arp-Géo et Ing. P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-2
PAR Edouard Lair

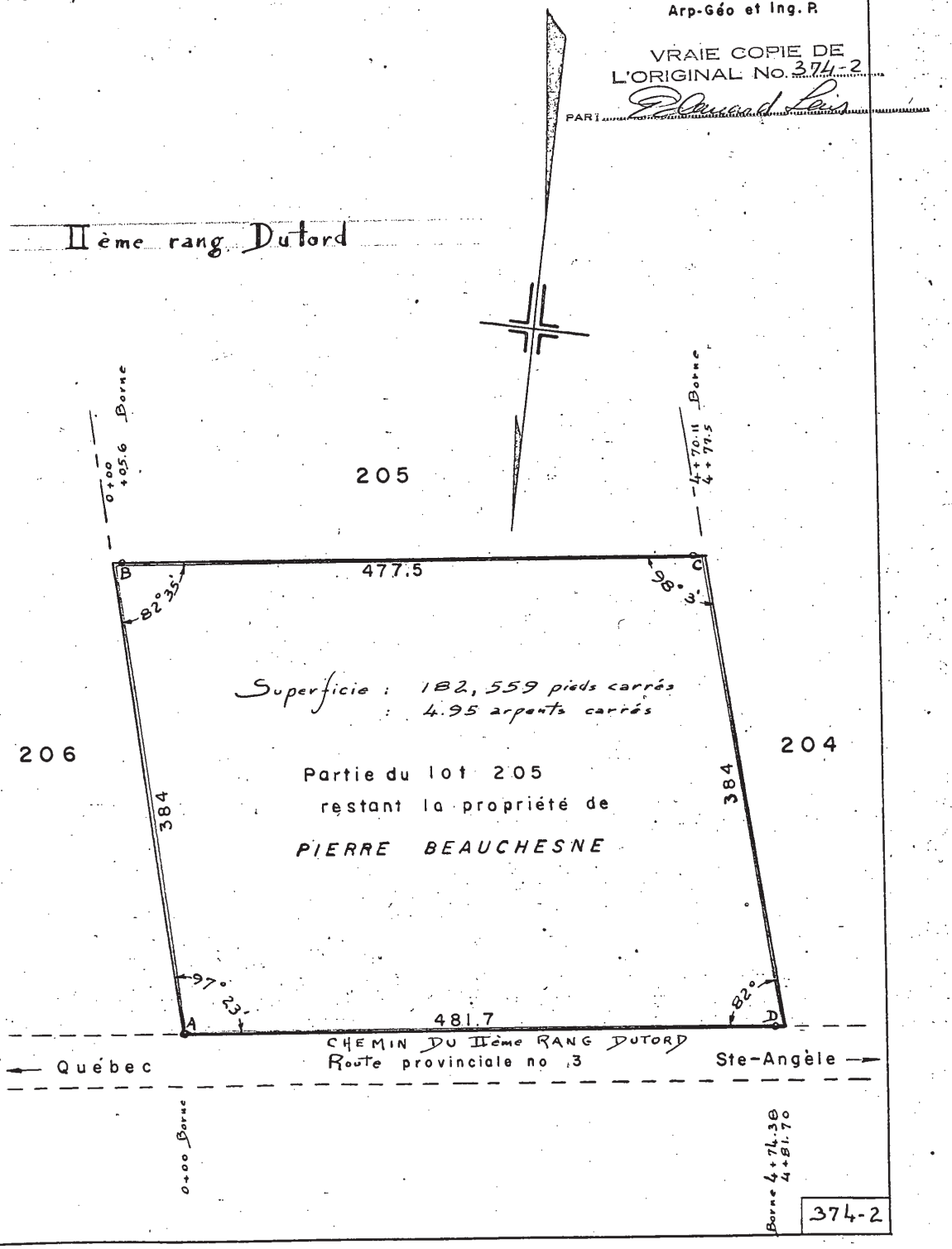

374-2

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri w. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 223
du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrain restant la Propriété de

MME EMILE LEBLANC

Nicolet, le 6 mars 1964

Echelle : 60 = 1 po. (m.a.)

Préparé par: Edouard Lair
Arp-Gée et Ing.P.

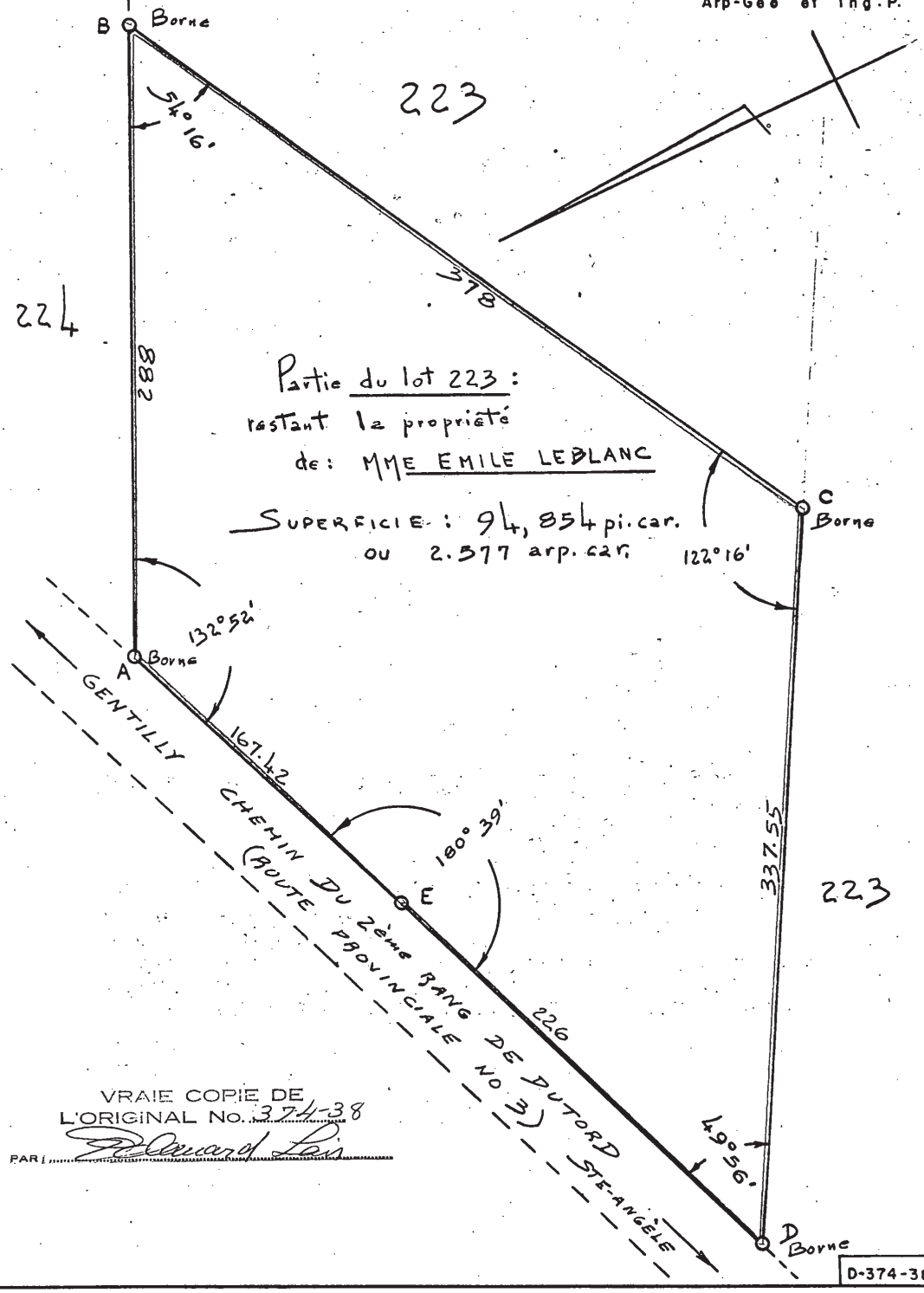

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-38
PAR : Edouard Lair

D-374-38

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85 561

Numéro inscription : 85 561

147

PLAN

montrant des emplacements étant une partie du lot **499**
du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

Mlle CECILE BOUVET —— RENAUD CARIGNAN

Mlles COLETTE CARIGNAN & MONIQUE CARIGNAN JOYAL

ROGER TOURIGNY —— BRUNO PRATTE

Nicolet, le 6 mars 1964

Echelle: 100 pi = 1 po. (m.a.)

Préparé par: Edouard Lair
Arp-Geo et Ing.P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-8-12
PAR: Edouard Lair

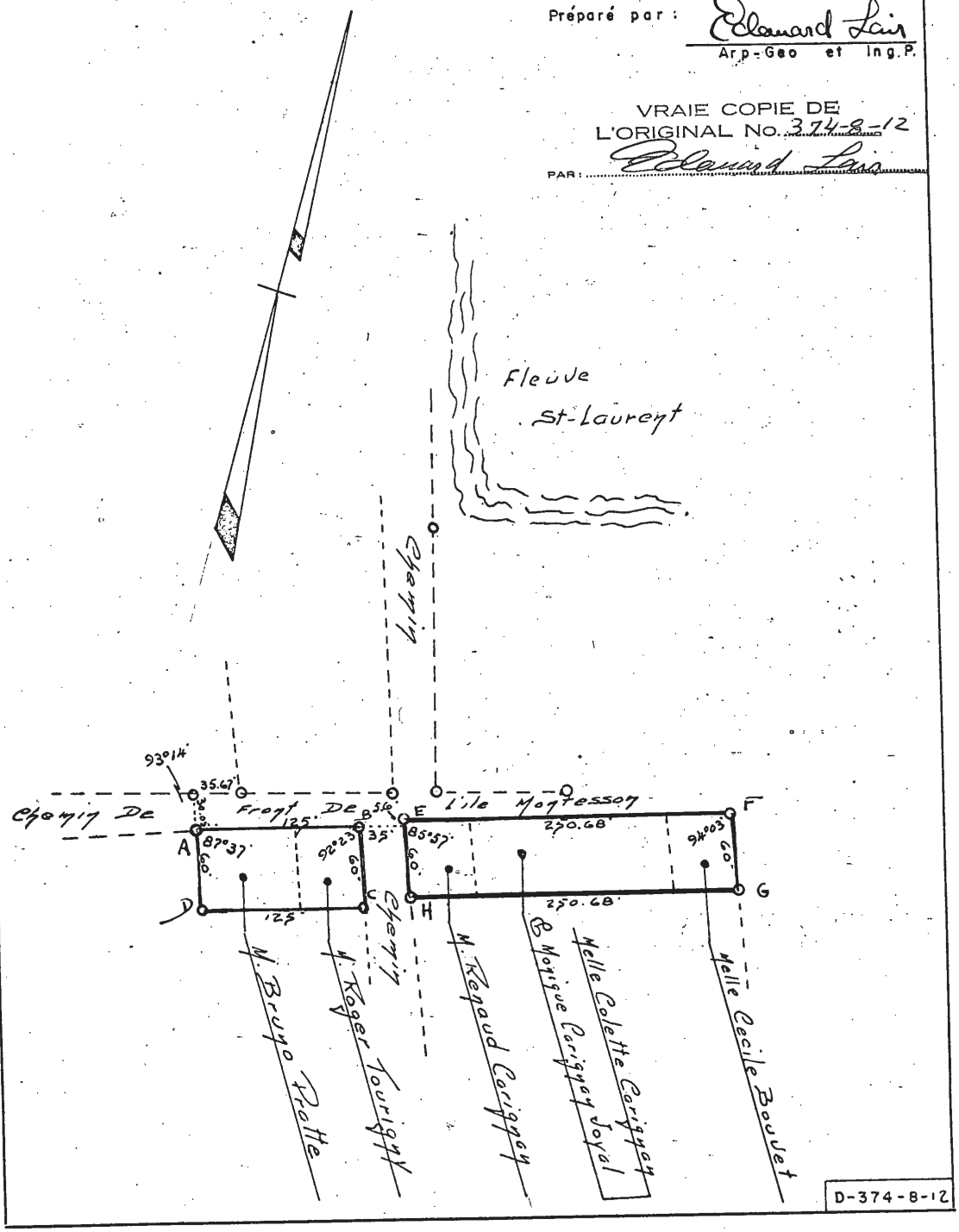

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

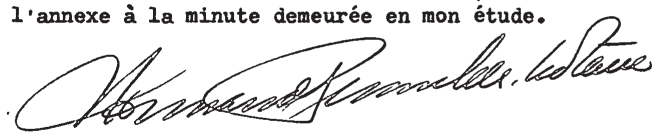

ENRG. le 11-07-1969

85561

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 499

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

ALFRED GRENIER

Nicolet, le 6 mars 1964

Echelle : 100 pi = 1 po. (m.a.)

Préparé par : Edouard Lair
Arp-Géo et Ing.P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-8-8
PAR : Edouard Lair

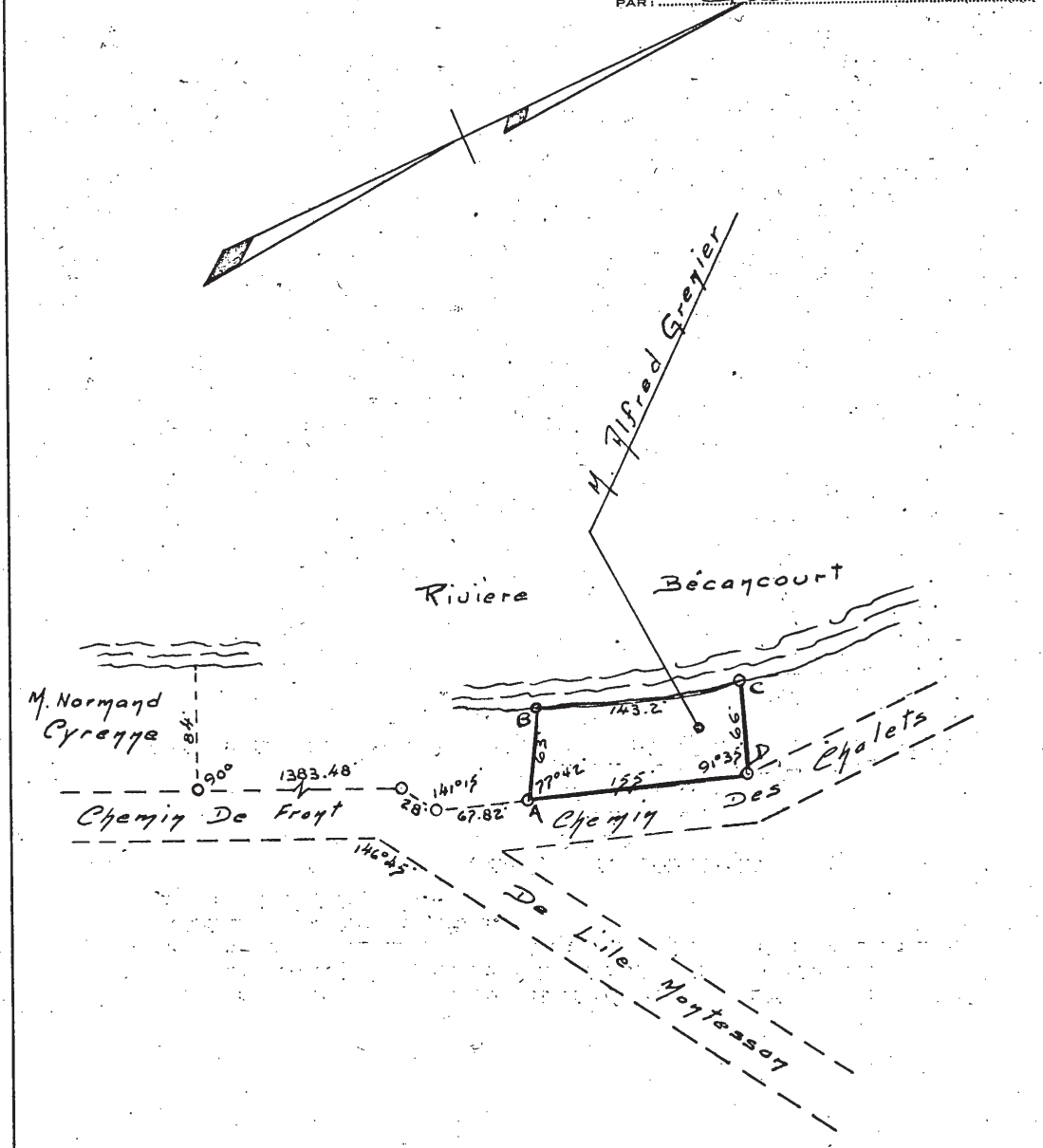

D-374-8-8

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85 561

Numéro inscription : 85 561

PLAN

montrant un emplacement étant une partie des lots 224 et 225

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrain

restant la propriété de

HENRI-PAUL MASSE

Nicolet, le 18 juin 1964

Echelle: 60 pieds = 1 pouce

Préparé par: Edouard Lair

Arp-Géo et Ing.P.

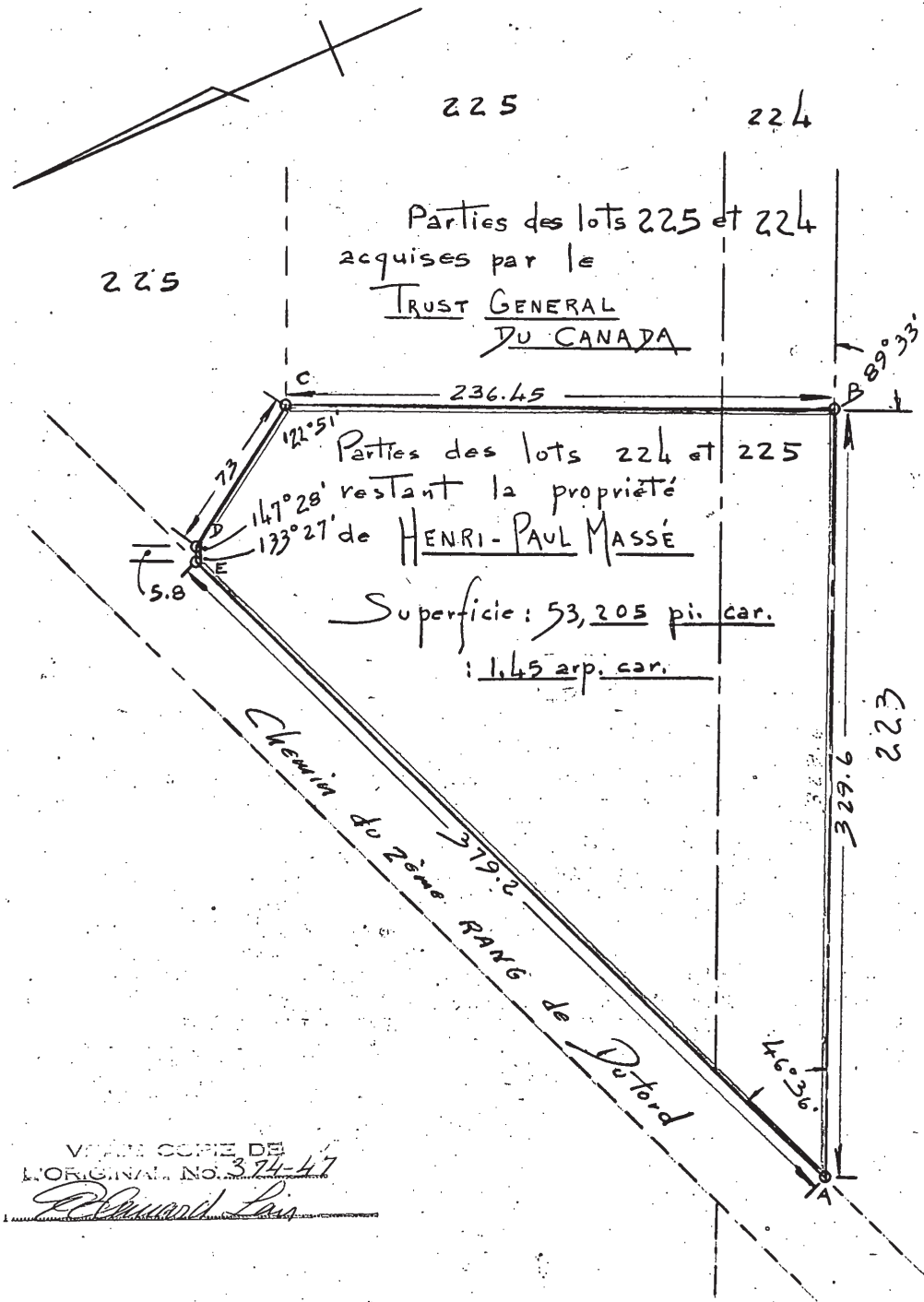

VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL No. 374-47

PAR: Edouard Lair

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

D 374-47

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85-561

Numéro inscription : 85 561

153

PLAN

montrant un emplacement étant une partie des lots 31, 32, 33

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

PAROISSE DE ST-ANGELE-DE-LAVAL

comté de Nicolet

Terrain acquis par le

TRUST GENERAL DU CANADA

Nicolet, le 25 mars 1964

Echelle: 5 arp. = 1 po. (m.a.)

Préparé par : Edouard Lair

374-35

Edouard Lair

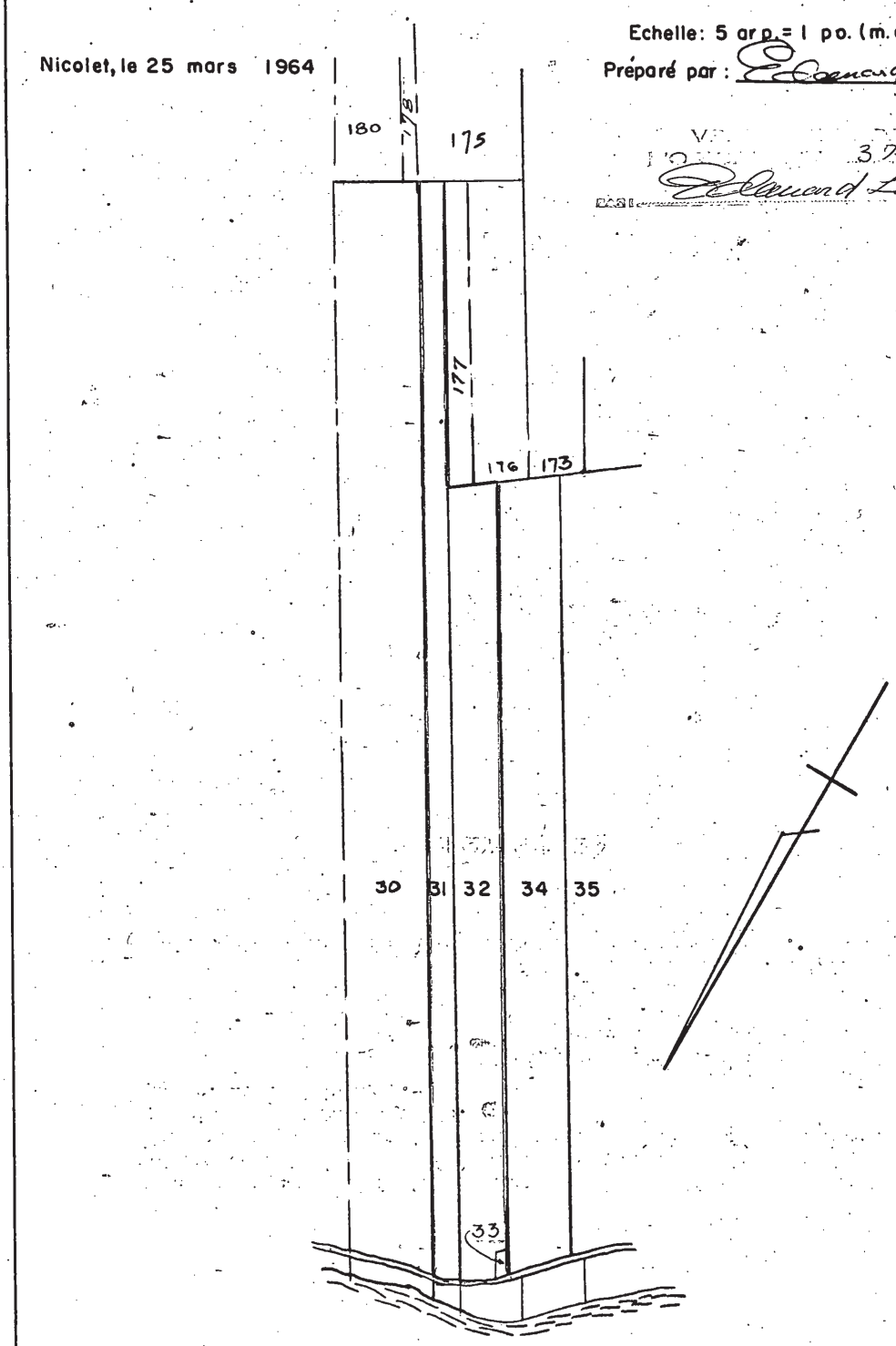

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

374-35

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

Normand Provencher, notaire

ENRG. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

155

PLAN

montrant 2 emplacements étant une partie des lots 73 et 232

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancour

comté de Nicolet

Terrains restant la propriété de

JULES CYRENNE

Echelle 100 pi = 1 po (m.a)

Nicolet, le 2 janvier 1964

Préparé par : Edouard Lair
Arpenteur-Géomètre

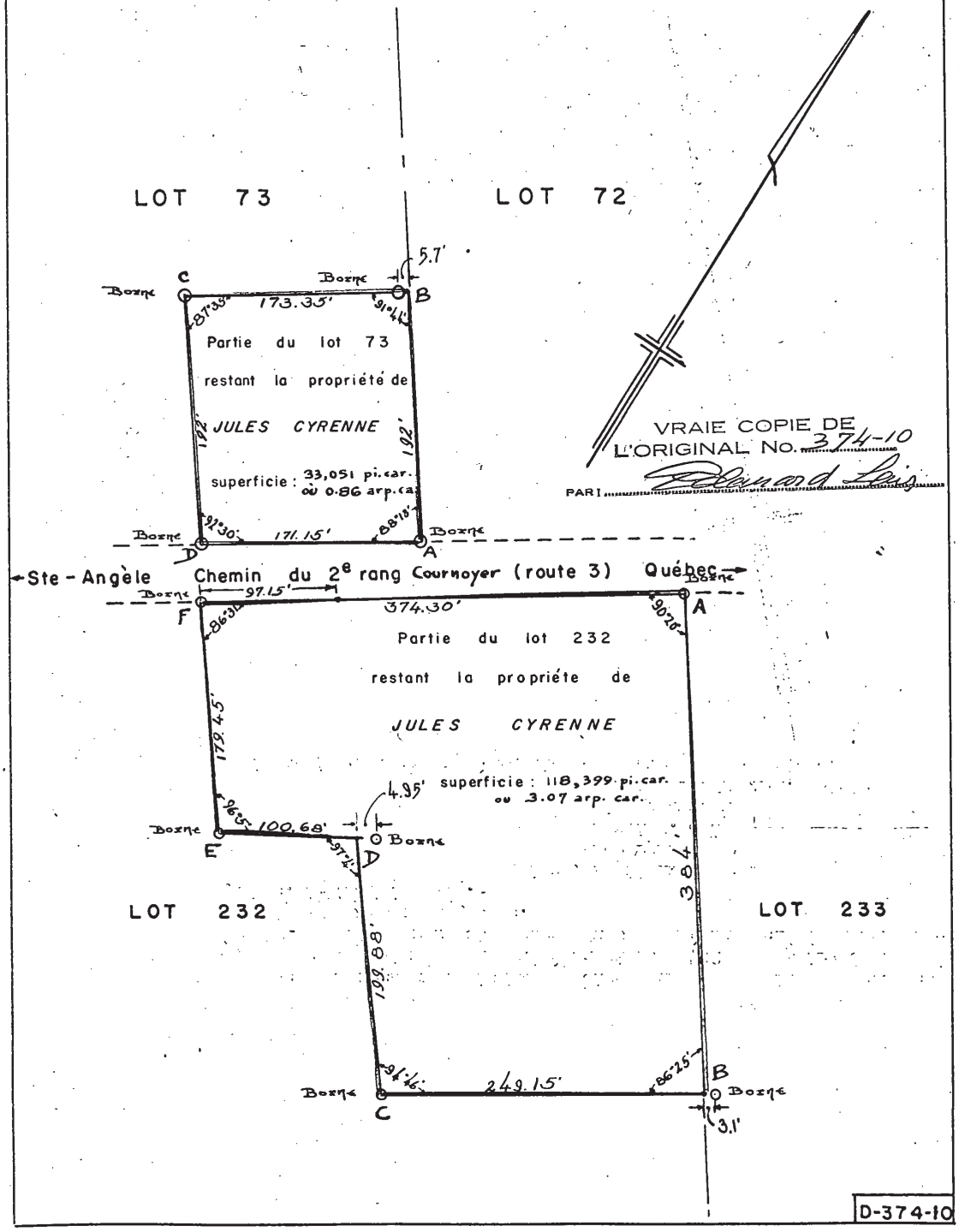

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-10
PARI ..... Edouard Lair

D-374-10

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

157

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 72

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

GASTON CYRENNE

Echelle 60' = 1 Po. (m.a.)

Nicolet, le 21 Mai 1964

Préparé par: Edouard Lair
Arp-Géo et Ing. P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 3-74-32
PAR: Edouard Lair

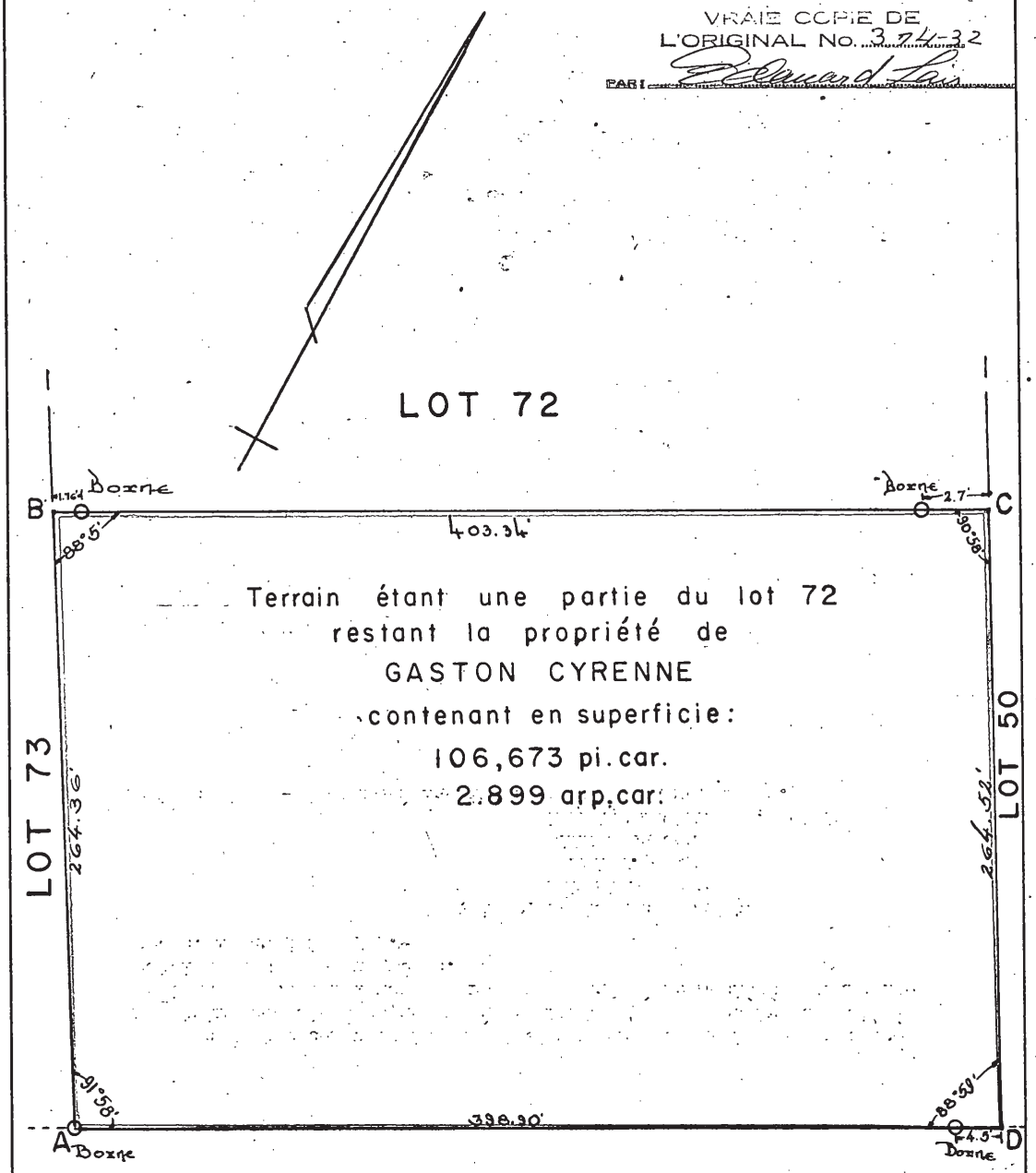

D-374-32

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Numéro inscription : 85 561

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. 2 11 - 07-1969

85-561

PLAN

montrant le terrain occupé par Rolland Pratte
sur le lot 496
du Cadastre Officiel de la Paroisse de
Notre-Dame de la Nativité de Bécancour
COMTE DE NICOLET
terrain acquis par le
Trust Général du Canada
VILLE DE BECANCOUR

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-26
PAR: Edouard Lair

NICOLET, le 27 juillet 1966

ECHELLE : 200 pieds = 1 pouce (mes. angl.)

PREPARE PAR: Edouard Lair
Ingénieur et Arpenteur-Géomètre

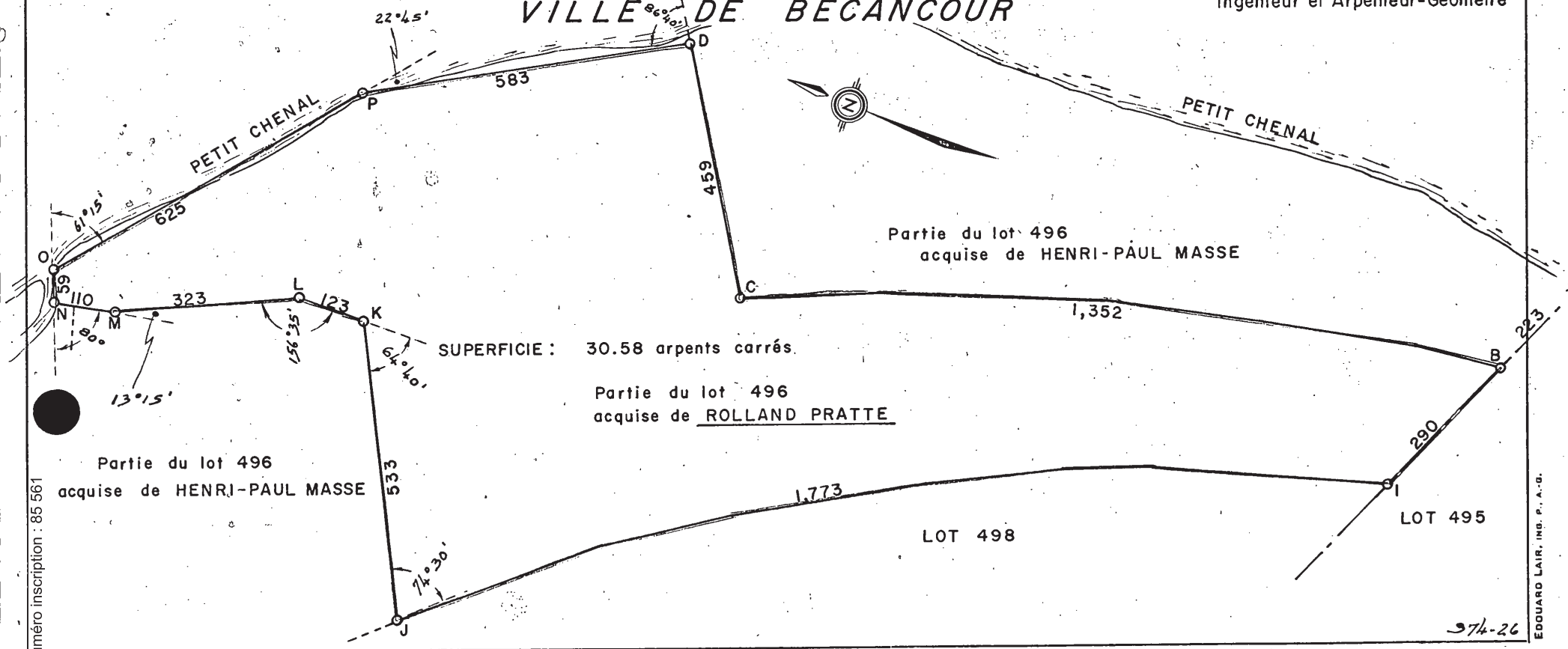

SUPERFICIE : 30.58 arpents carrés.

374-26

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Numéro inscription : 85 561

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri w. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85561

PLAN

montrant des emplacements étant les lots 33, 32-1, 32-2 et une partie des lots 31 et 32 du Cadastre Officiel de la Paroisse de.

ST ANGELE DE LAVAL

COMTE DE NICOLET

Terrains restant la propriété de

HENRI LENNEVILLE

ECHELLE 100' = 1"

NICOLET, le 3 avril 1964

Préparé par: Edouard Lair
Arp.Géo & Ing.P.

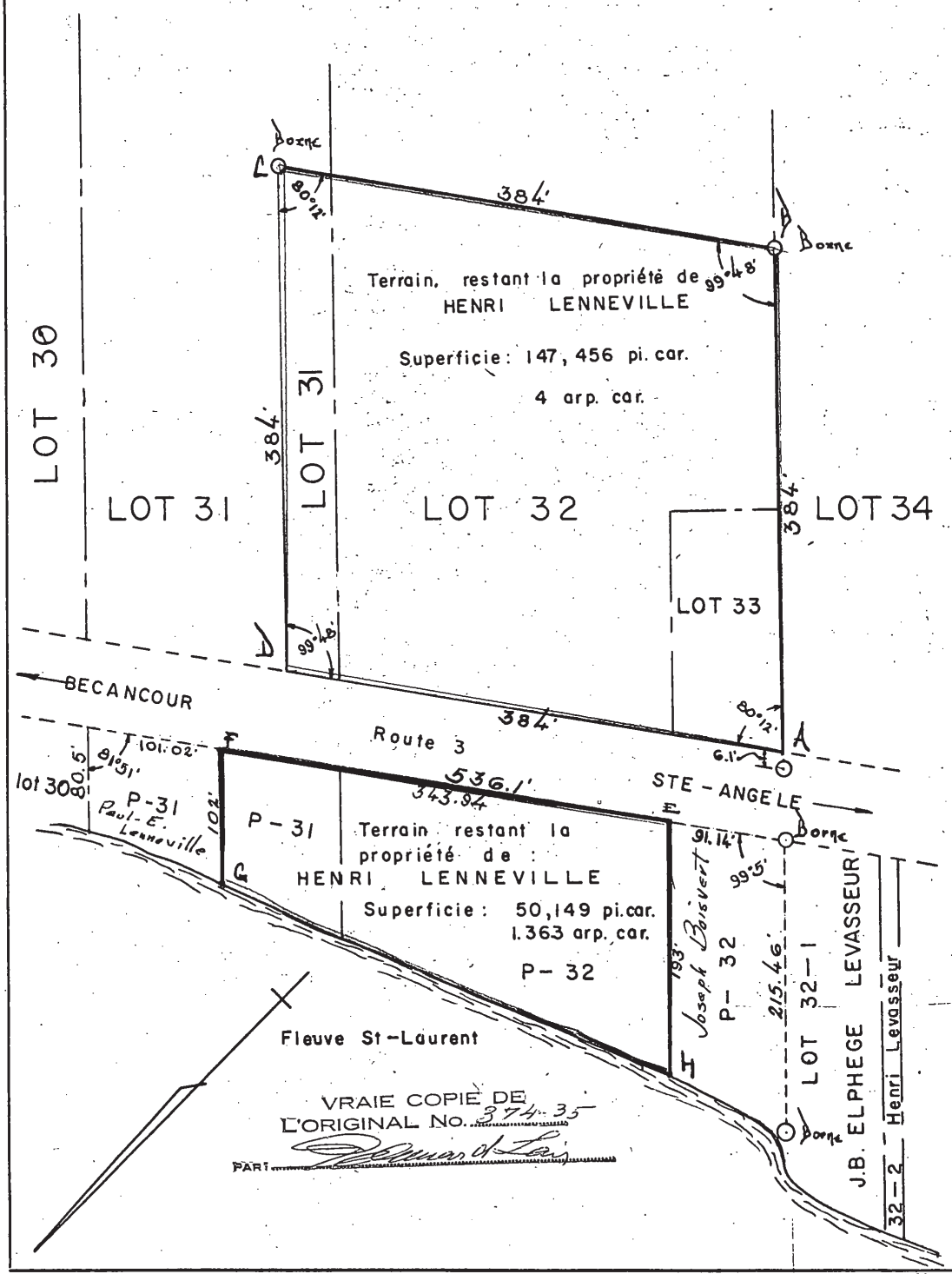

VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL No. 374-35
PAR: Edouard Lair

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

D-374-35

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENR. 6961-07-11

19-5-98

PLAN

montrant un terrain étant une partie des lots 31,32 et 33
du Cadastre Officiel de la Paroisse de
Ste-Angèle-de-Laval
Comté de Nicolet
Terrain étant la propriété du
MINISTERE DE LA VOIRIE

Nicolet, le 15 avril 1964

Echelle: 100'= 1"

Préparé par: Edouard Lair
Arp-Géo et Ing.P.

VRAIE COPIE DU
L'ORIGINAL No. 374-35
PAR Edouard Lair

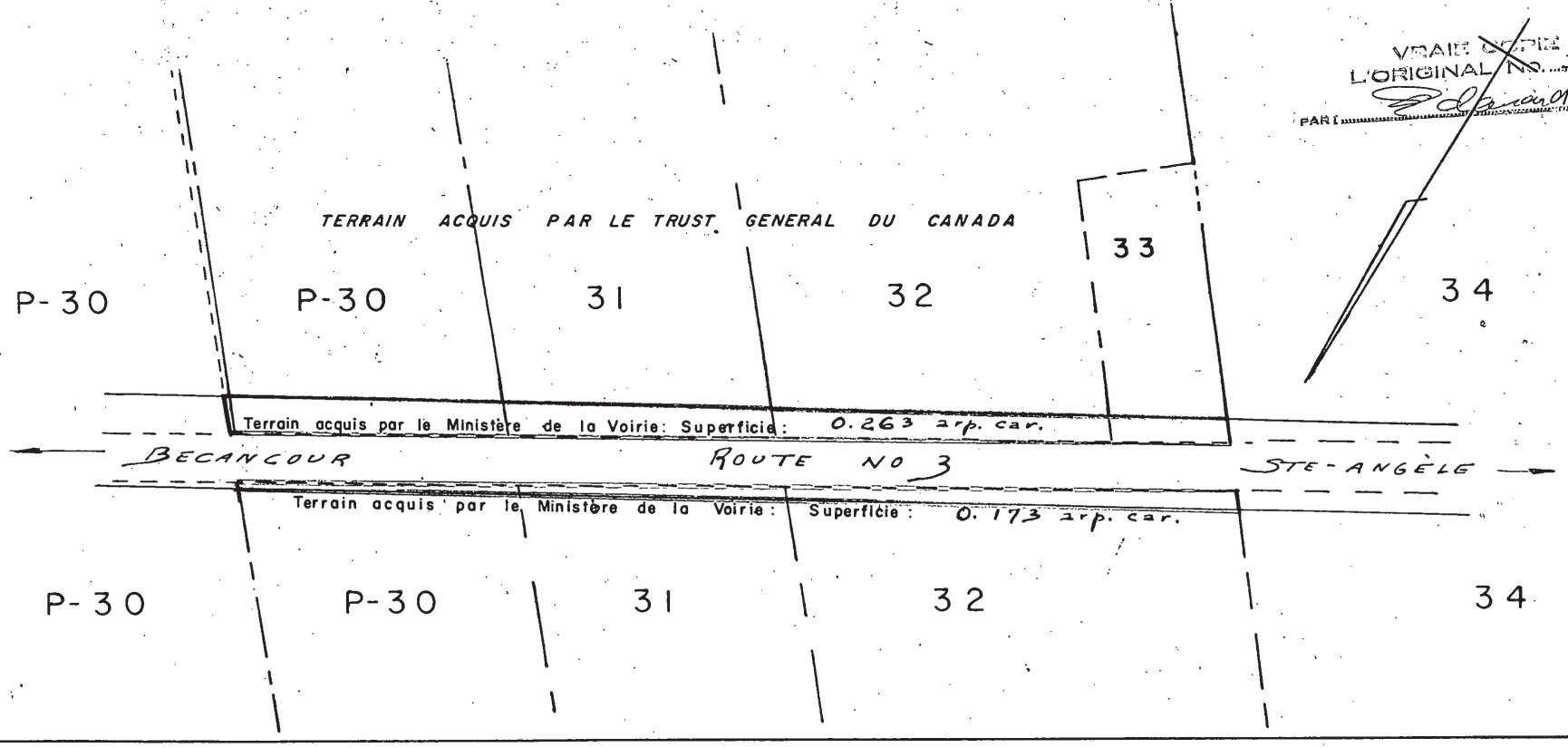

D 374-35

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Numéro inscription : 85 561

163

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

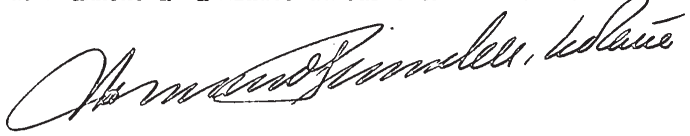

ENRG. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 499

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

ALFRED GRENIER
CLAUDE ST-CYR

Nicolet, le 6 mars 1964

Echelle : 100 pi = 1 po. (m.a.)

Préparé par: Edouard Lair
Arp-Géo et Ing. P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-8-9
PAR: Edouard Lair

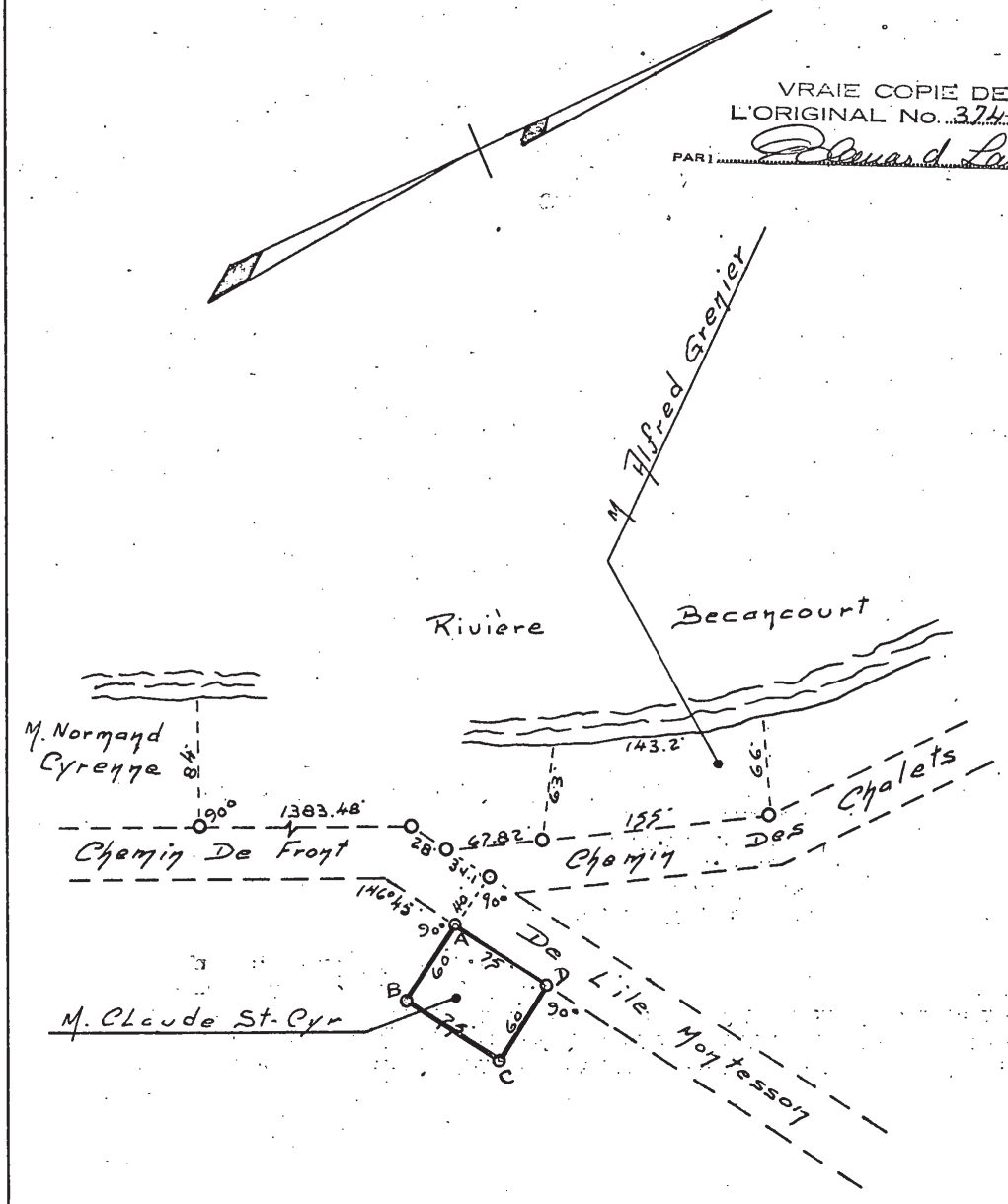

D-374-8-9

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Numéro inscription : 85 561

Document reconnù véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

167

PLAN

montrant des emplacements étant une partie du lot 499

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

GERARD BEAUCHESNE

LOUIS-PAUL MAILHOT

J-PAUL BOUCHER & ARTHUR BOISVERT

Nicolet, le 6 mars 1964

Echelle: 100pi = 1 po.(m.a.)

Préparé par: Edouard Lair

Arp-Géo et Ing.P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-8-11
PAR: Edouard Lair

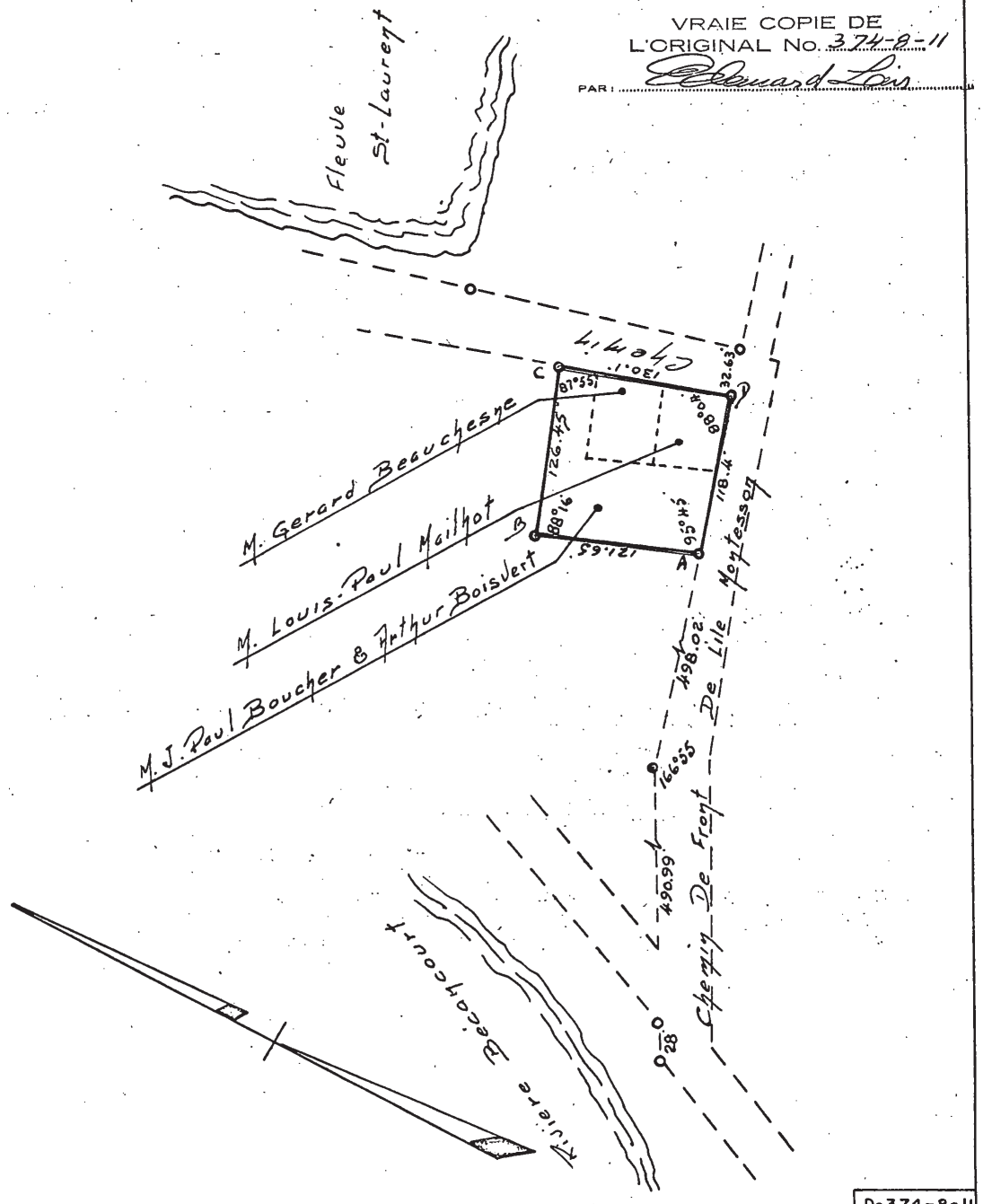

D-374-8-11

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

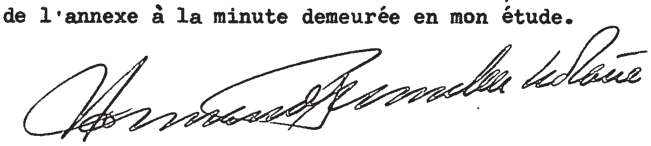

ENRG. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

169

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 494

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancour

comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

GILBERT MASSE

Echelle 100 pi = 1 po (m,a)

Nicolet, le 27 janvier 1964

Préparé par: Edouard Lair
Arpenteur-Géomètre

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-9
PAR: Edouard Lair

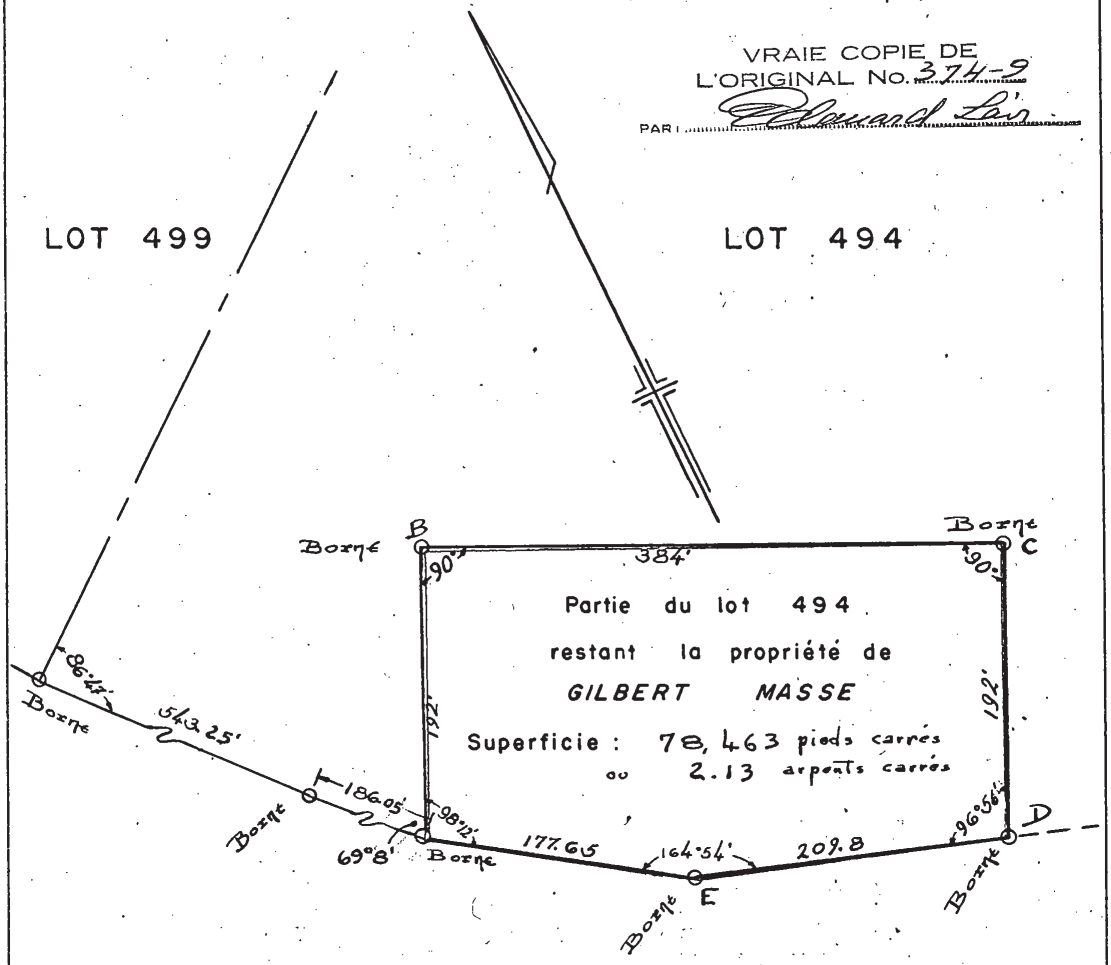

CHEMIN DE FRONT DE L'ILE MONTESSON

D-374-9

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Numéro inscription : 85 561

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri w. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

19598

171

D-374-6

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 491
du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrain acquis par le

TRUST GENERAL du CANADA

Nicolet, le 18 mars 1964
Echelle: 100' = 1 po. (m.a.)

Préparé par: Edouard Lair
Arp-Géo et Ing.P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-6
PAR: Edouard Lair

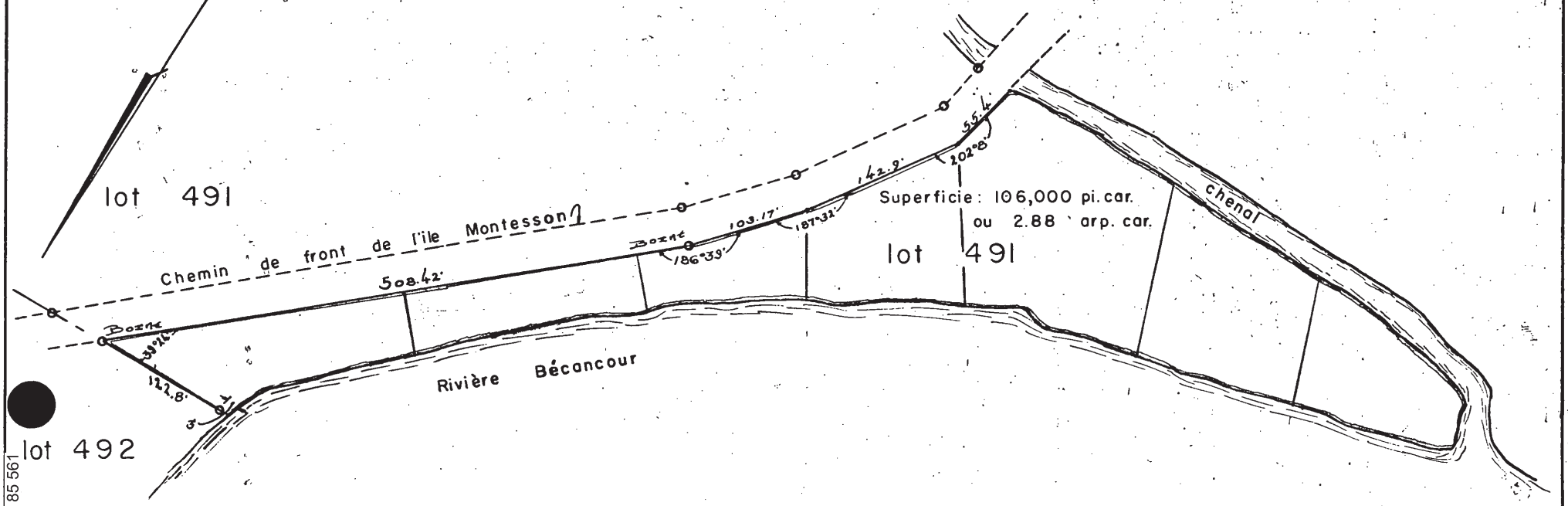

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Numéro inscription : 85 561

Numéro inscription : 85 561

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

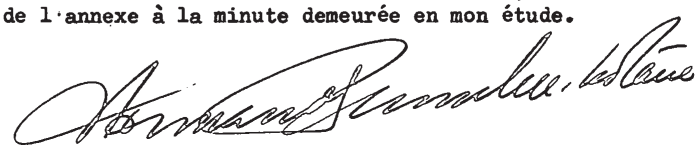

ENRG. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 100
du Canastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrain restant la Propriété de

ANTOINETTE BEAUCHESNE

Echelle: 60' = 1 po (m.a.)

Nicolet, le 18 mars 1964

Préparé par: Edouard Lair
Arp-Géo et Ing.P.

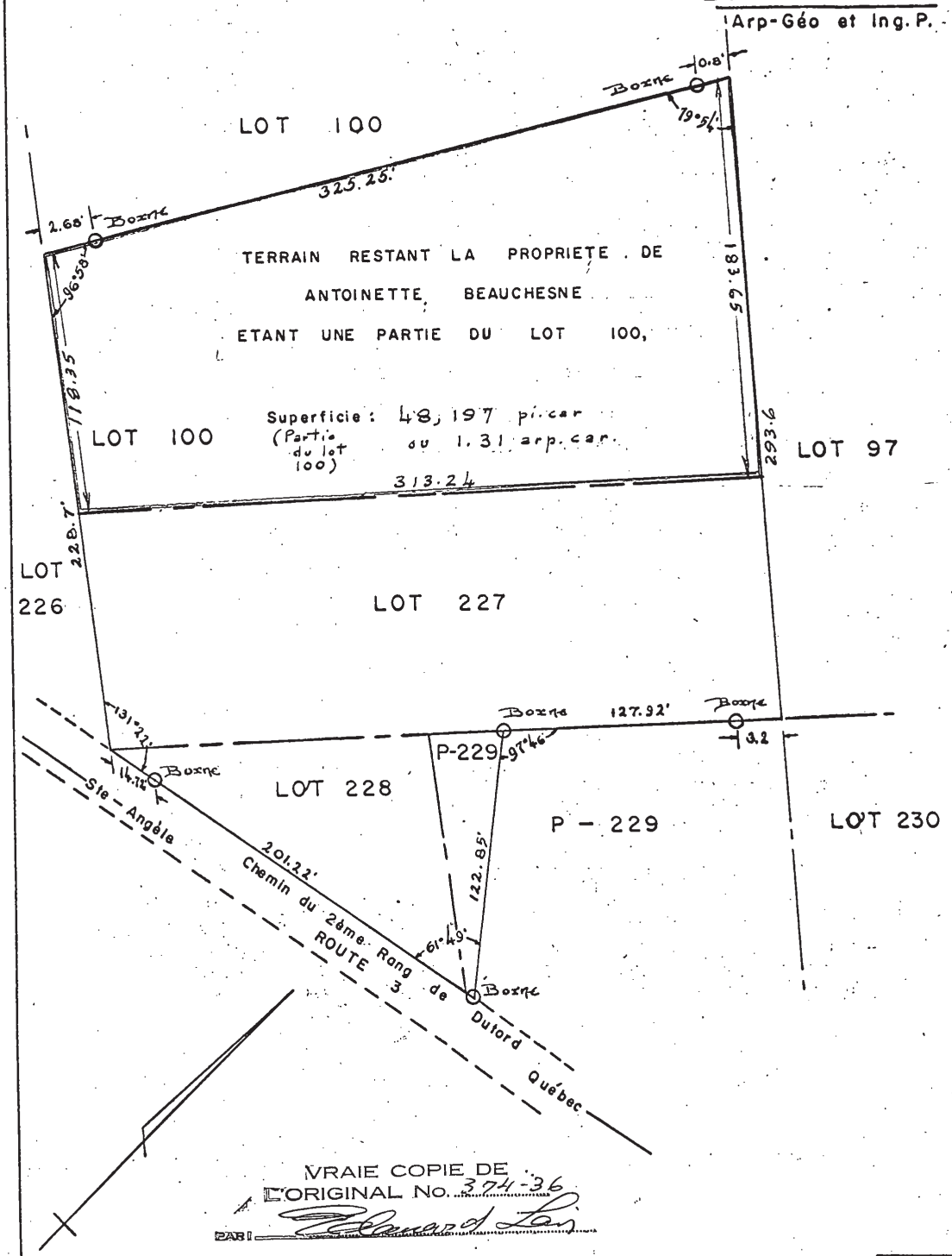

VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL No. 374-36
PAR: Edouard Lair

D-374-36

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

1.75

PLAN

montrant des emplacements étant une partie du lot 499

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

BRUNO GAUDET

FERNAND LEBLANC

GERARD BOURQUE

Nicolet, le 6 mars 1964

Echelle : 100 pi = 1 po. (m.a.)

Préparé par : Edouard Lair
Arp-Géo et Ing.P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-8-5
Edouard Lair

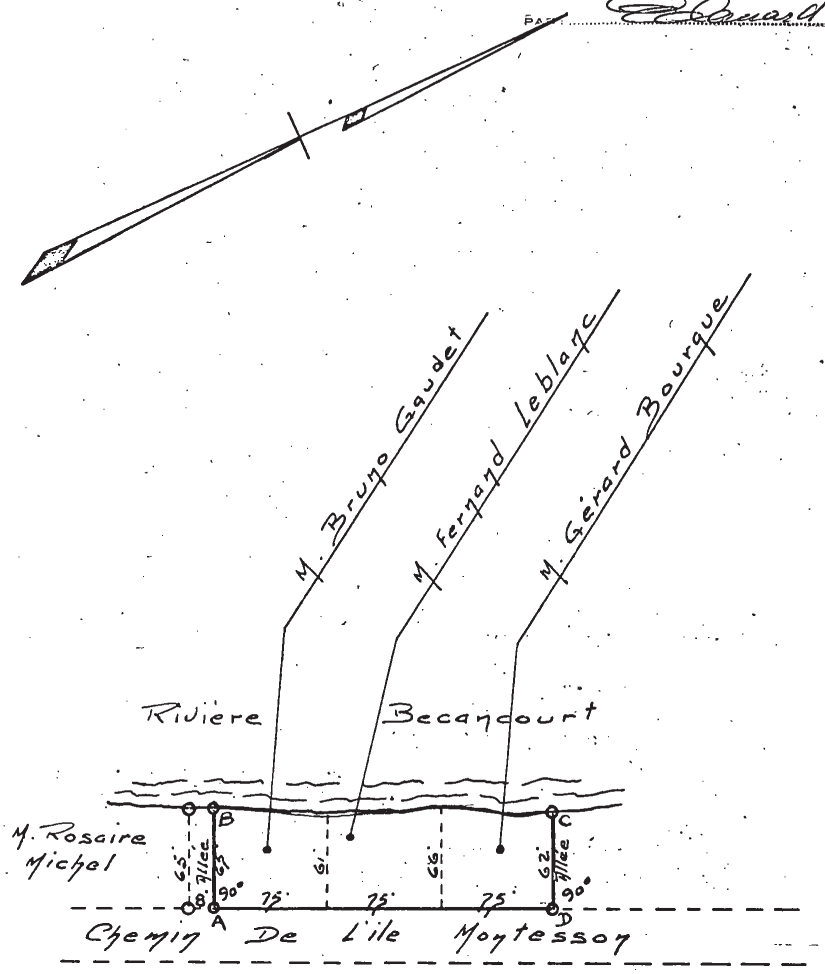

D-374-8-5

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85 561

Numéro inscription : 85 561

177

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 233

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativite de Bécancour

comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

ROLLAND CYRENNE

Echelle 60 = 1 Po (m.a)

Nicolet, le 25 mai 1964

Préparé par: Edouard Lair
Arp-Géo et Ing. P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-21
PAR: Edouard Lair

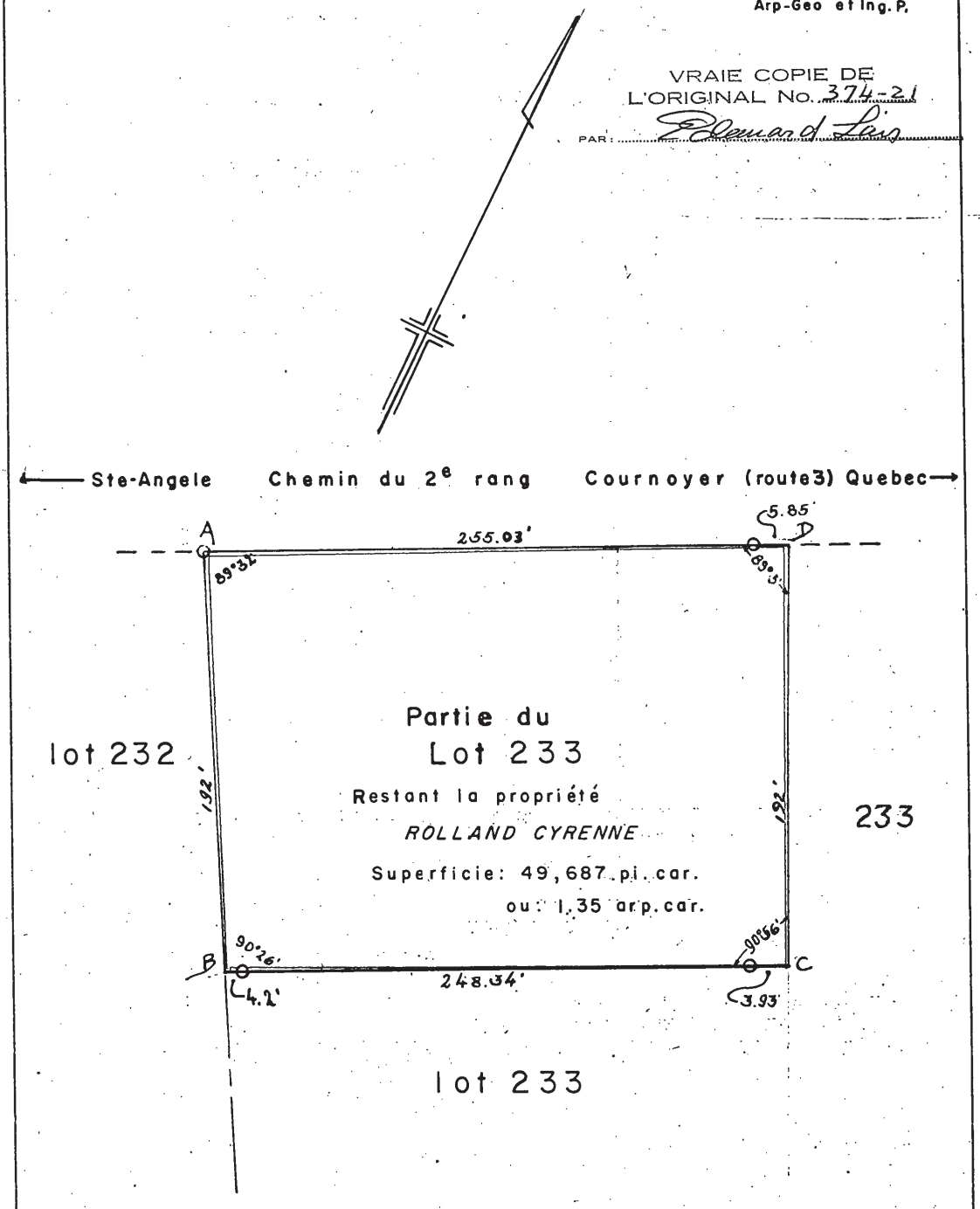

D-374-21

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

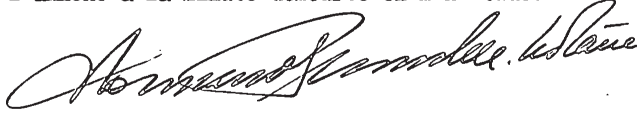

ENRG. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

179

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 45

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancour

comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

ELPHEGE et DEUS JUTRAS

Echelle 40' = 1 po (m.a.)

Nicolet, le 19 février 1964

Préparé par: Edouard Lair
Arp-Géo et Ing. P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-16
PAR: Edouard Lair

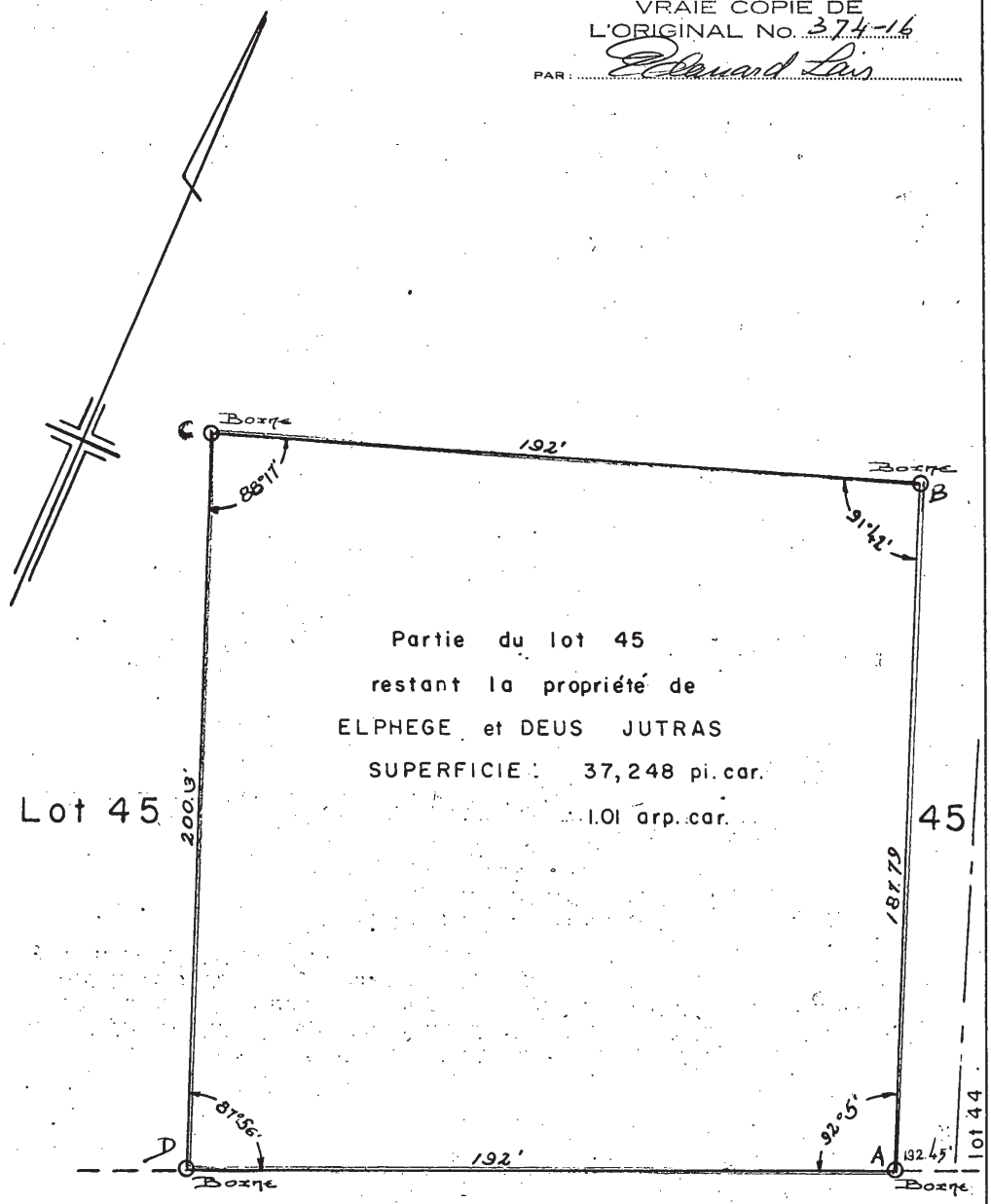

← Ste-Angèle Chemin du 2ième Rang de COURNOYER (route no 3) QUEBEC →

D-374-16

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 47

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancour

comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

MARCEL MORISSETTE

Echelle 100 = 1 po (m.a.)

Nicolet, le 18 mars 1964

Préparé par : Edouard Lair
Arp-Géo et Ing. P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL, No. 374-30
PAR : Edouard Lair

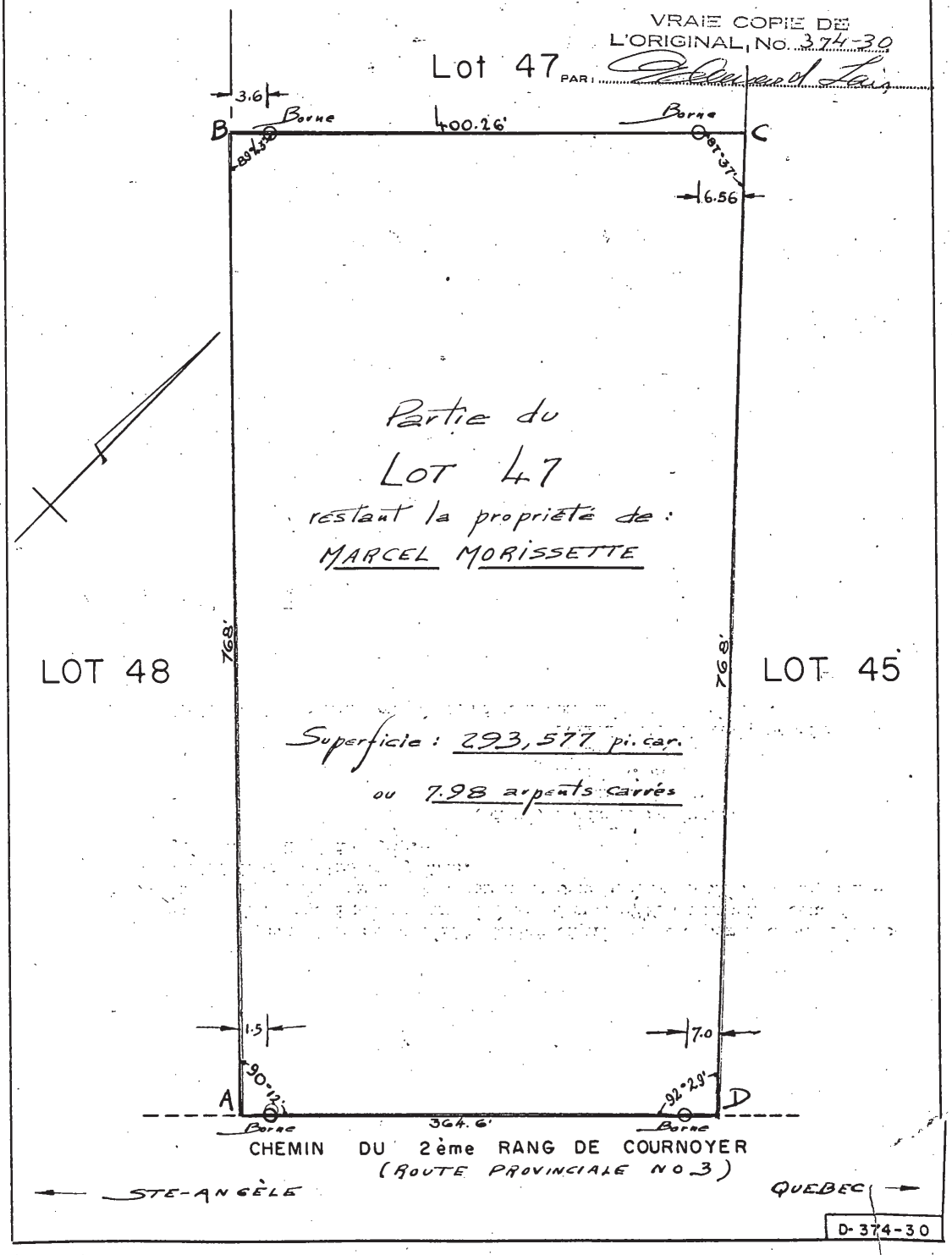

D-374-30

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Numéro inscription : 85 561

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85_561

Numéro inscription : 85 561

183

PLAN

montrant un emplacement, étant une partie du lot 30

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancour

comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de:

PAUL ROY

Echelle : 60 = 1 Po (m.a.)

Nicolet, le 26 mai 1964

Préparé par : Edouard Lair
Arp-Géo et Ing.P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-27
PAR : Edouard Lair

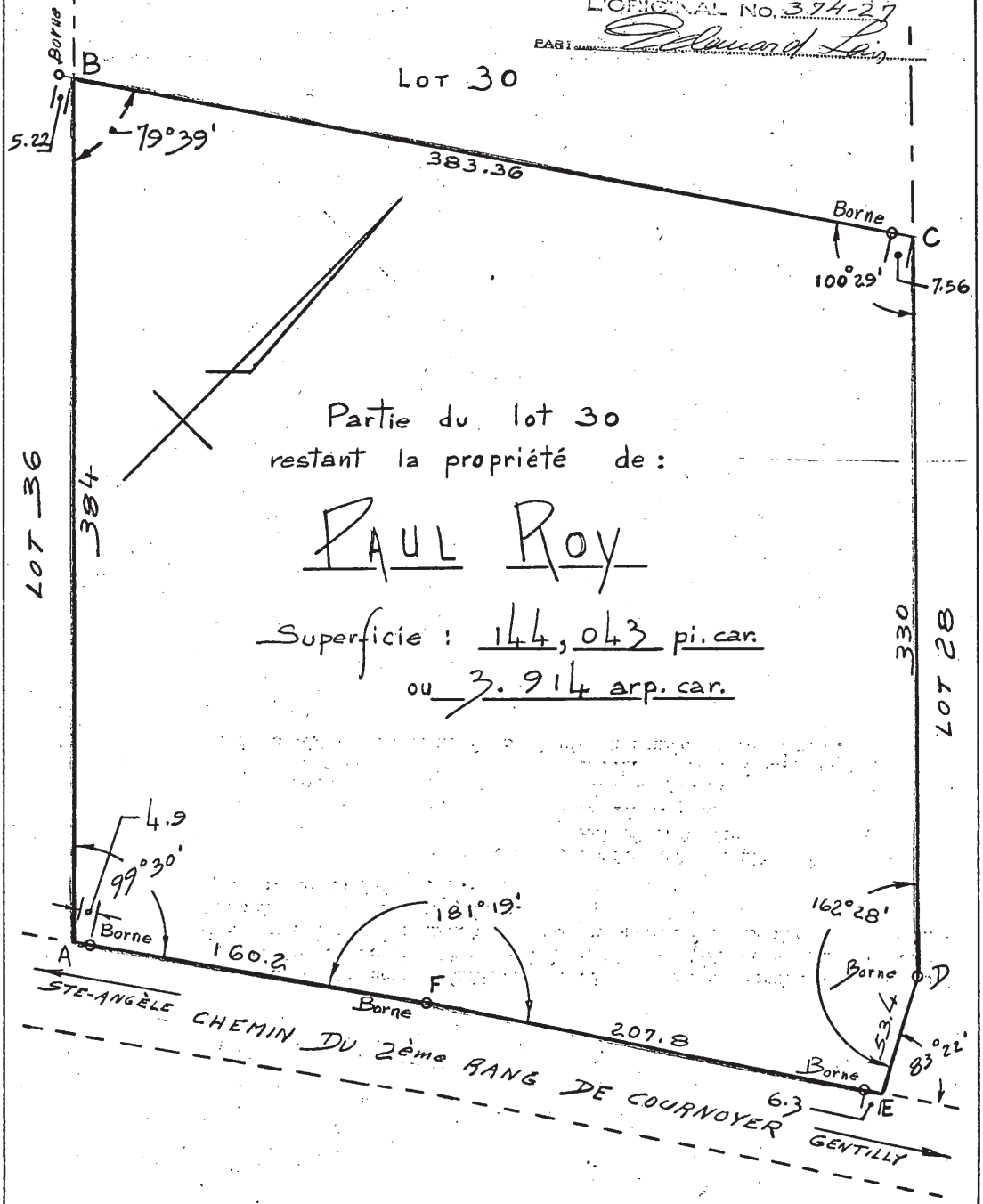

D-374-27

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson.
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

185

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 28.

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancour

comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

ERNEST BOISVERT

Echelle 100' = 1 po. (m.a.)

Nicolet, le 18 décembre 1963

Préparé par: Edouard Lair
Arp-Géo, et Ing. P.

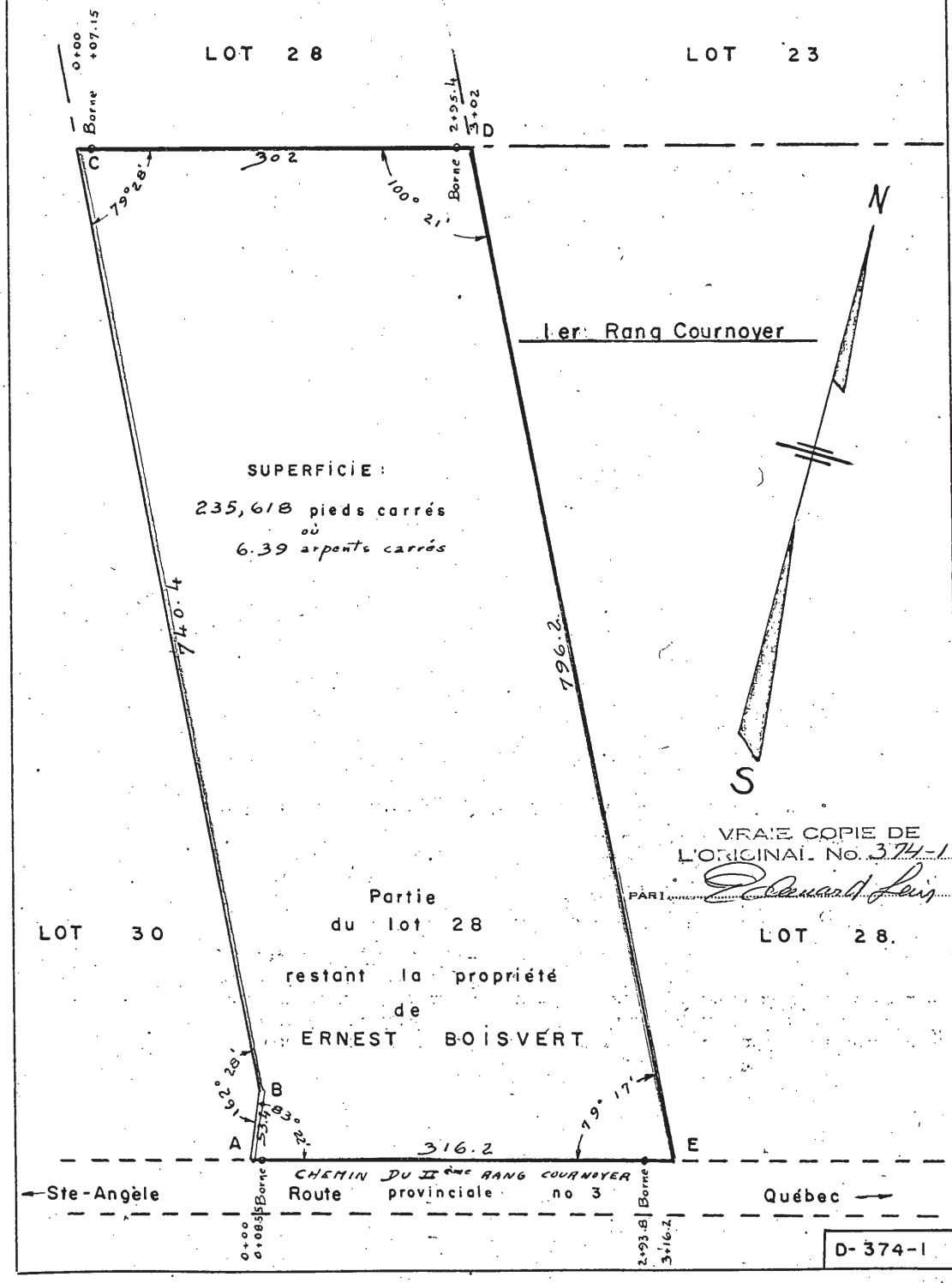

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-1
PAR Edouard Lair

D-374-1

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Numéro inscription : 85 561

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

187

PLAN

montrant un emplacement étant une partie des lots 23 et 28
du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrain restant la Propriété de

GILBERT PROVENCHER

Echelle: 100 pi. = 1 po (m.a.)

Nicolet, le 18 mars 1964

Préparé par: Edouard Lair
Arp.-Géo et Ing.P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 3.74-29
PAR: Edouard Lair

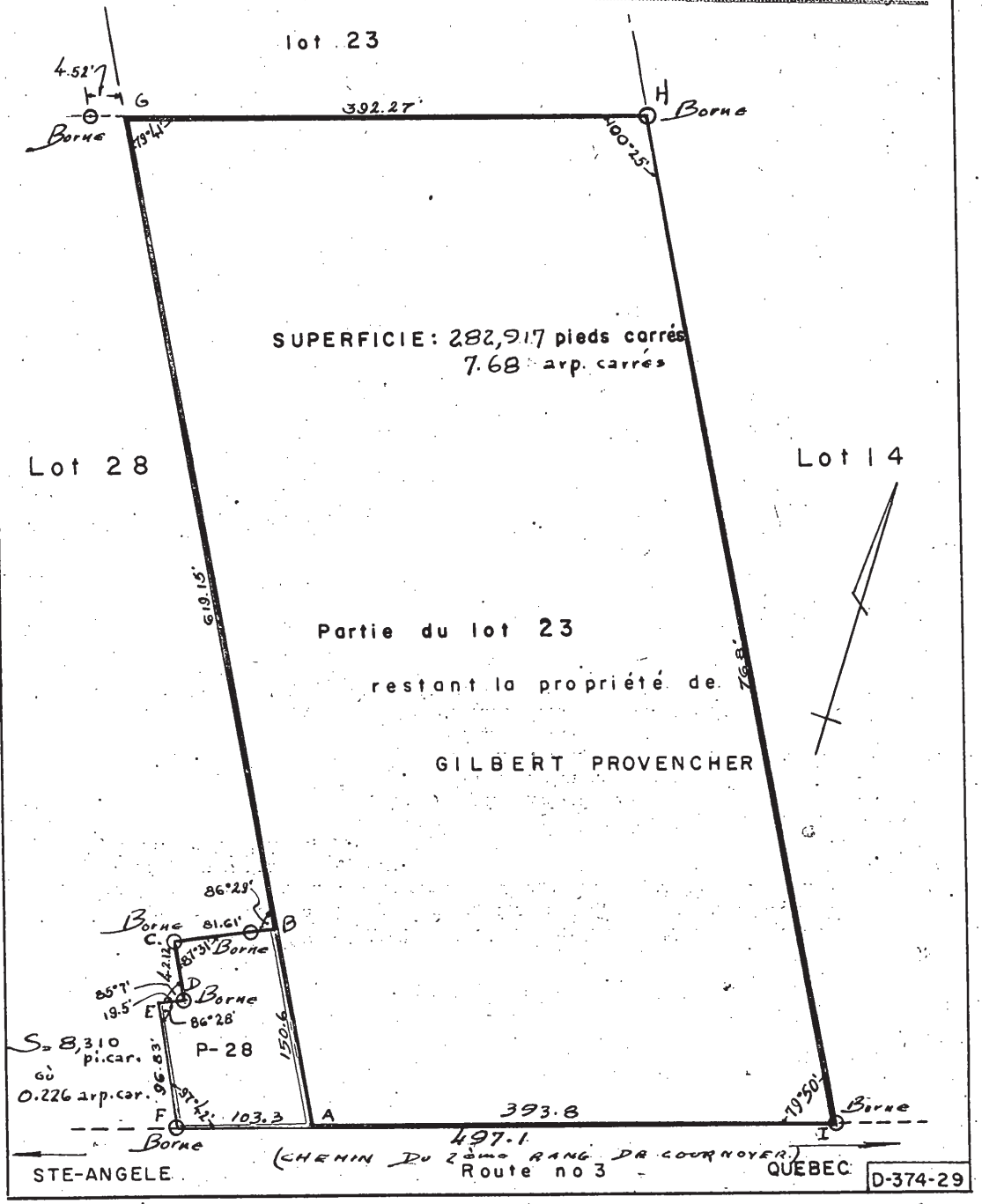

D-374-29

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Numéro inscription : 85 561

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRE. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 522

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Terrain acquis par le MINISTERE de la VOIRIE

Nicolet, le 13 février 1964

Echelle : 100 pi = 1 po.

Préparé par : Edouard Lair
Arp. Géo et Ing.P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-6
PAR: Edouard Lair

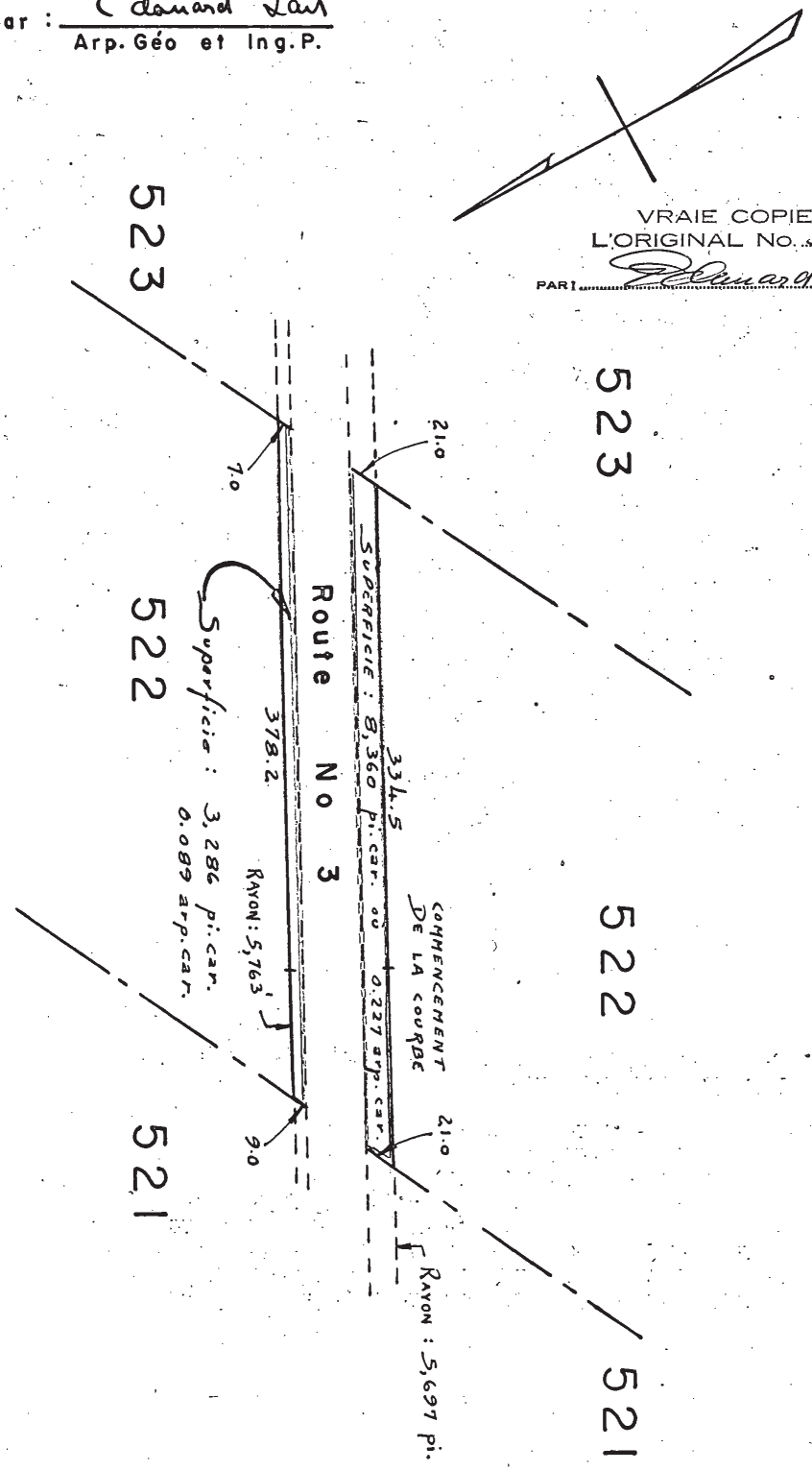

D-374-6

Option 66

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri w. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

6961-40-11 & ENRG.

19558

Numéro inscription : 85 561

191

PLAN

montrant un emplacement étant une partie des lots
523, 524, 525 et 526
du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrain acquis par le

MINISTERE DE LA VOIRIE

Nicolet, le 18 mai 1964

Echelle: 100 pi. = 1 po.

Préparé par: Edouard Lair
Arp-Géo et Ing. P.

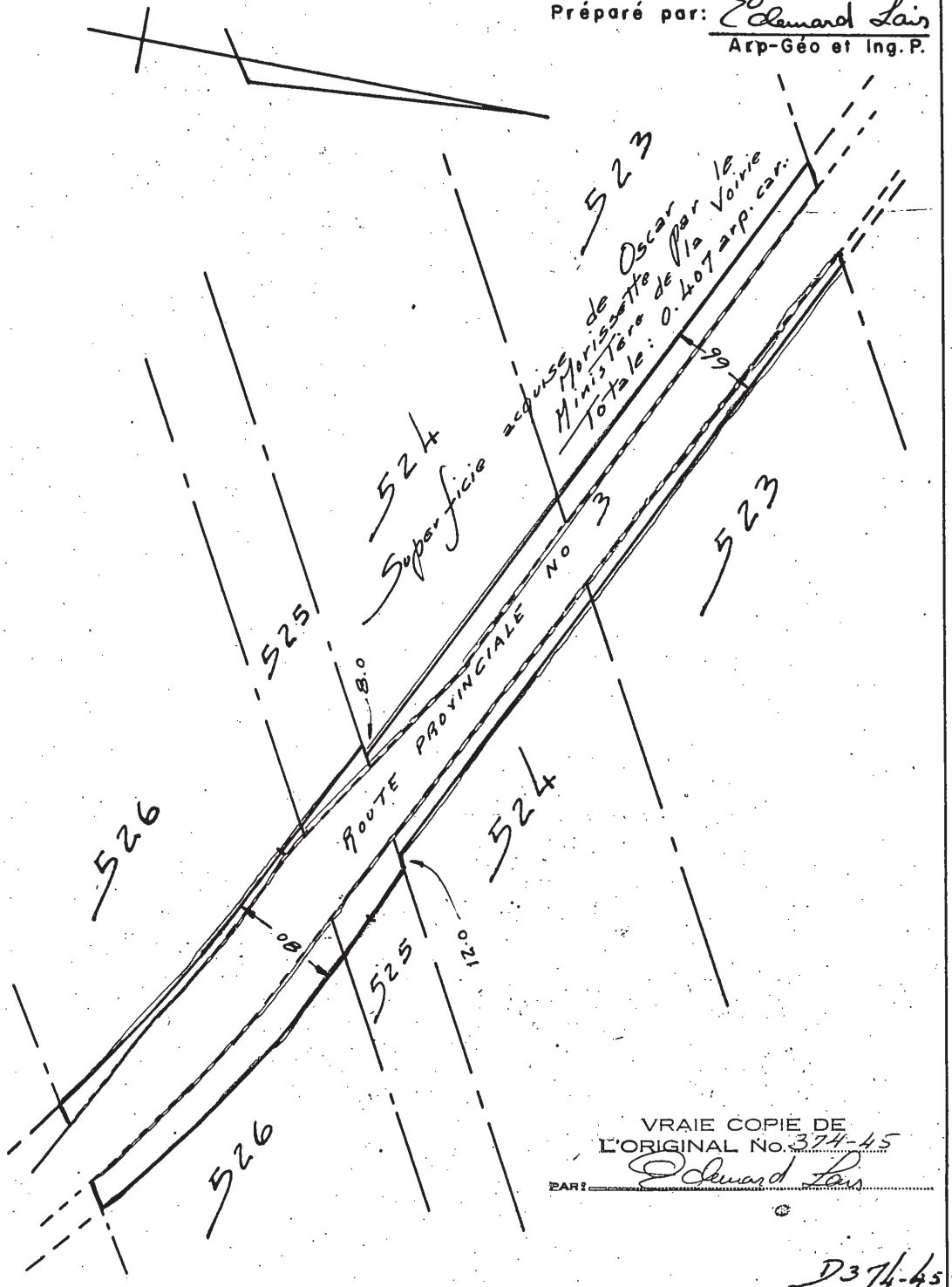

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-45
PAR: Edouard Lair

D374-45

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à la Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

Normand Provencher, notaire

ENRG. le 11-07-1969

19558

Numéro inscription : 85 561

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 499

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

BRUNO CARBONNEAU

IRENEE ROCHELEAU

Mlle GISELLE CARBONNEAU

ALBERT ALLARD

ROSAIRE MICHEL

Nicolet, 6 mars 1964

Echelle : 100 pi = 1 po. (m.a.)

Préparé par: Edouard Lair

Arp-Géo et Ing. P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-8-4
PAR: Edouard Lair

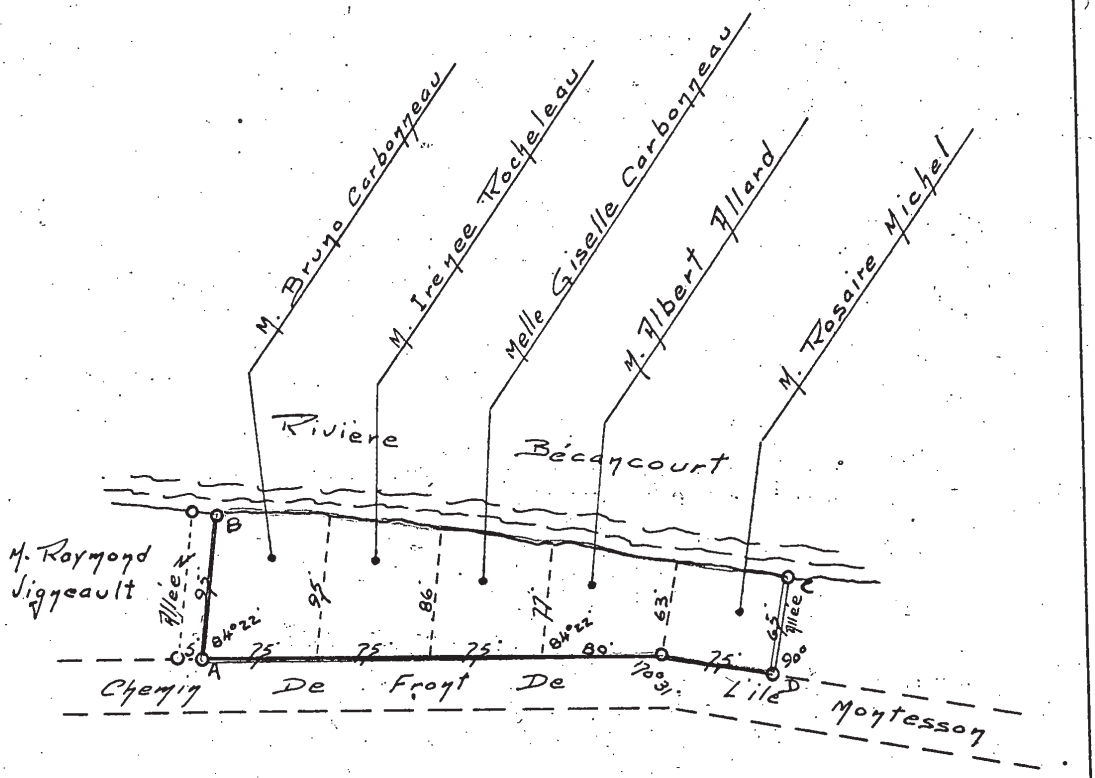

D-374-8-4

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Numéro inscription : 85 561

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

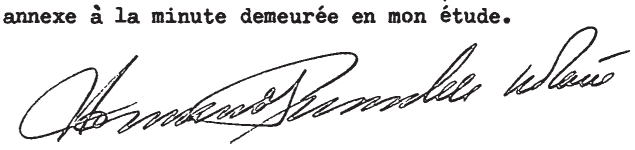

ENRG. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

EDOUARD LAIR, INC.

PLAN

montrant des emplacements étant une partie du lot 499

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

RAYMOND VIGNEAULT

Echelle : 100pi = 1po (m. a.)

Nicolet, le 6 mars 1964

Préparé par : Edouard Lair
Arp-Géo et Ing. P.

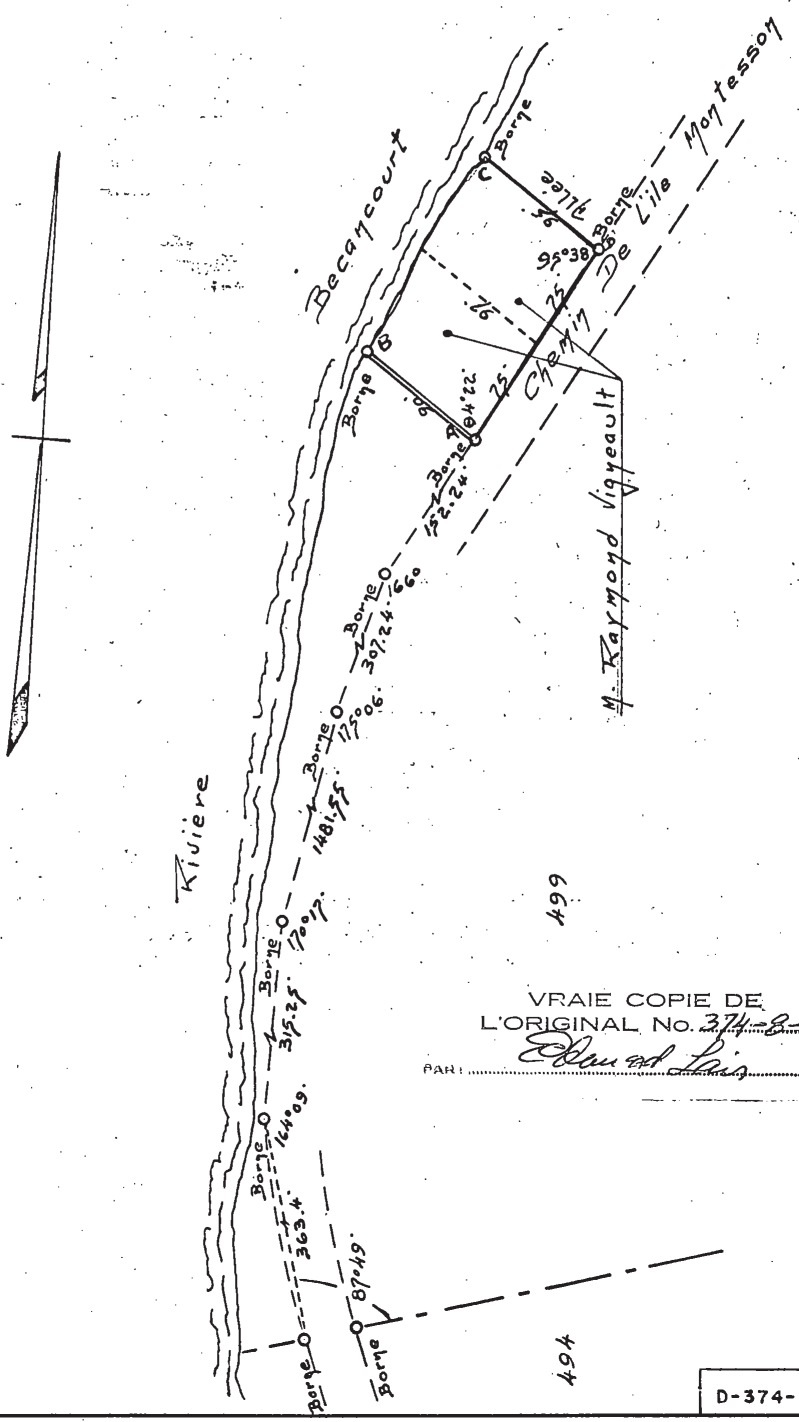

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-8-3
PAR : Edouard Lair

D-374-8-3

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85-561

Numéro inscription : 85 561

197

PLAN

montrant un terrain boisé étant une partie du lot 352

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

comté de Nicolet

Terrain acquis par le

TRUST GENERAL de CANADA

Nicolet, le 2 mars 1964

Echelle: 1 arp = 1 po (m.a.)

Préparé par: Edouard Lair
Arp-Géo et Ing, P.

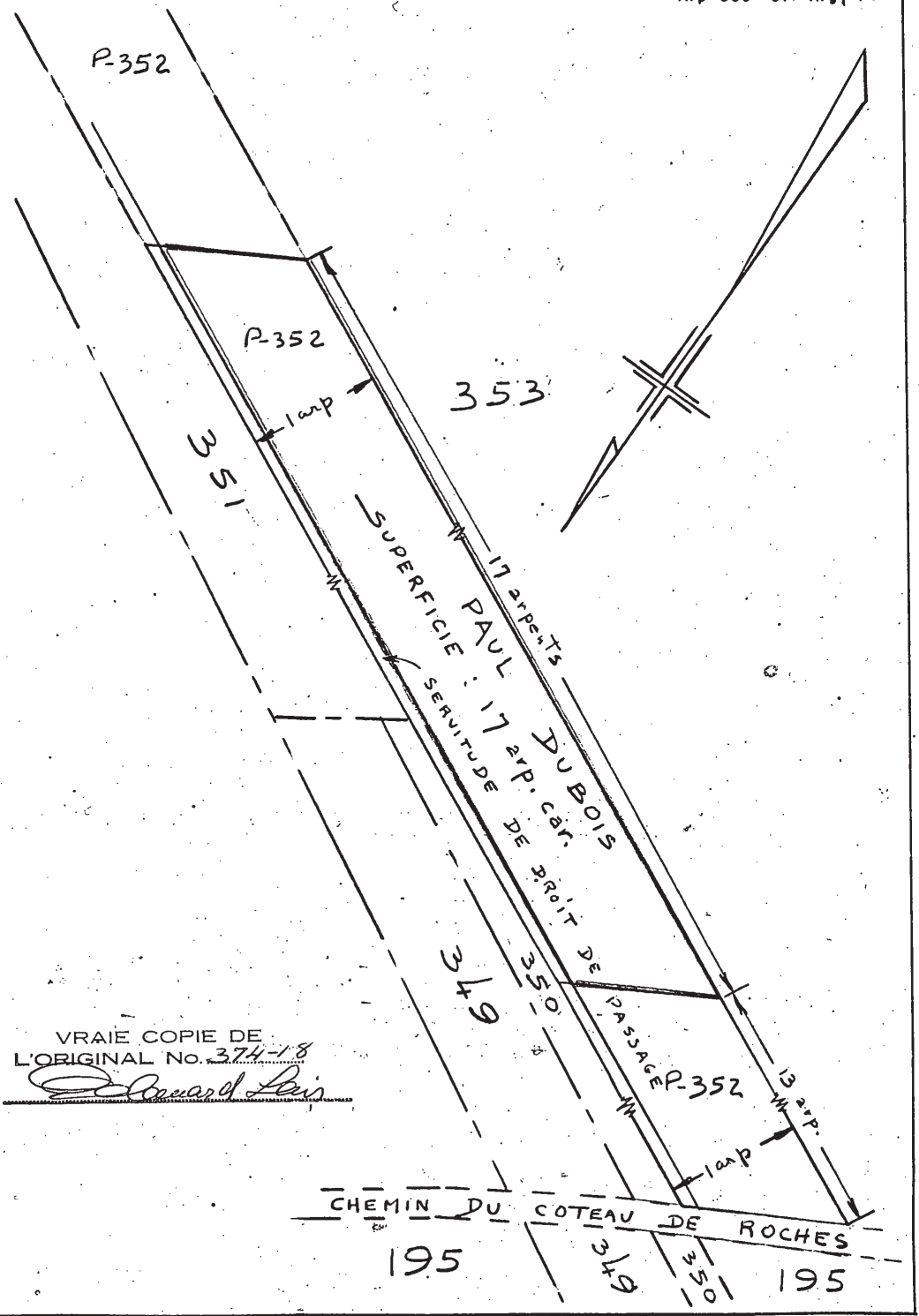

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-18
PAR: Edouard Lair

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

D-374-18

Numéro inscription : 85 561

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

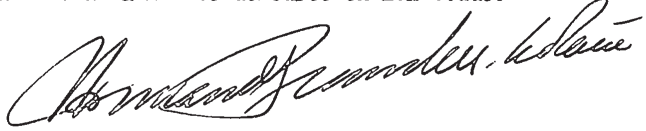

ENRG. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

199

PLAN

montrant un terrain boisé étant une partie du lot 351

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativite de Bécancourt

comté de Nicolet

Terrain acquis
par le

TRUST GENERAL du CANADA

Nicolet, le 2 mars 1964

Echelle: 1arp=1po (m.a.)

Préparé par: Edouard Lair
Arp-Géo et Ing. P.

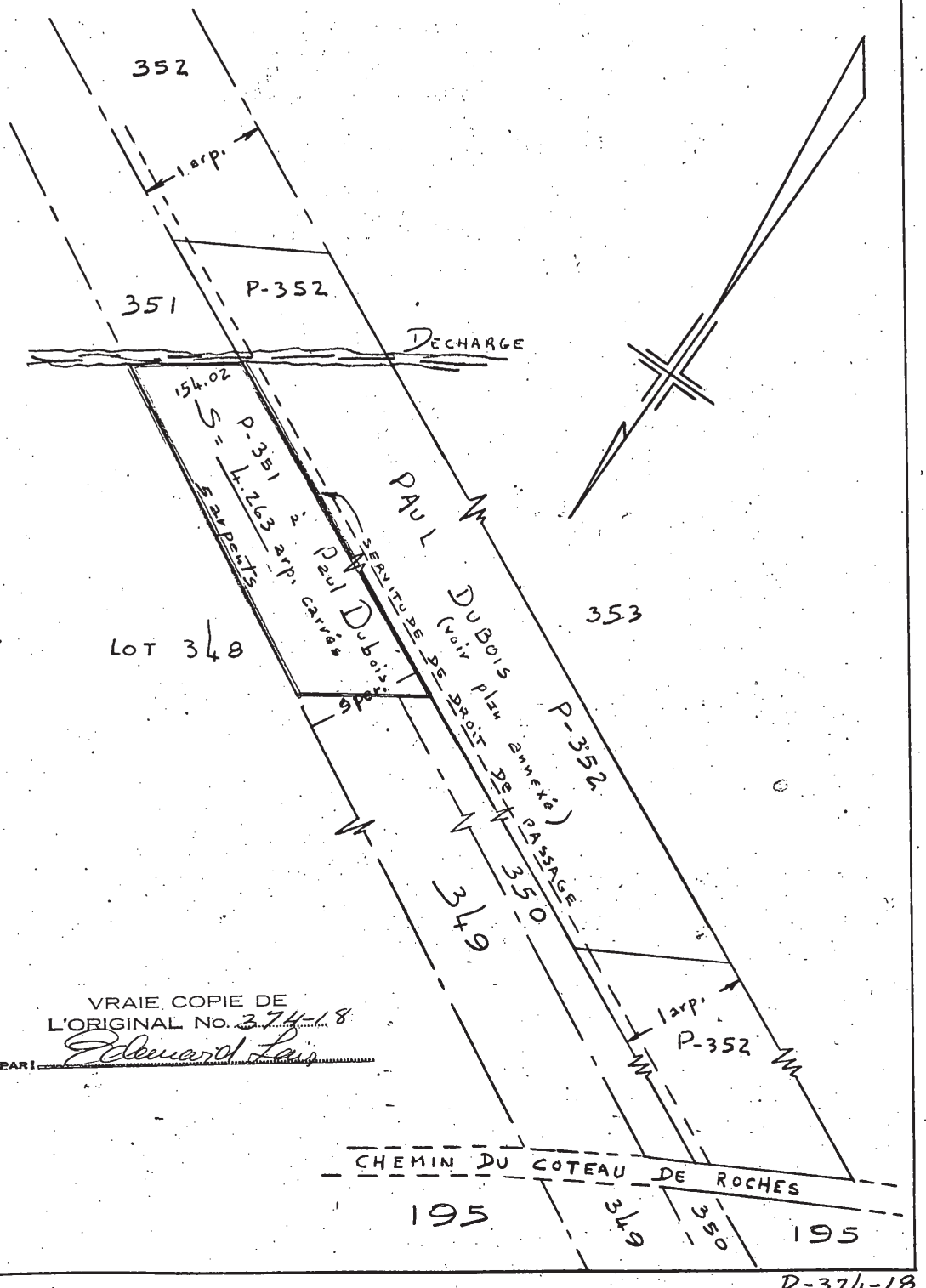

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-18
PAR: Edouard Lair

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

D-374-18

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la miniute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

201

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 348

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

comté de Nicolet

Terrain acquis par le

TRUST GENERAL du CANADA

Echelle 5 arp. = 1 po.

Nicolet, le 24 février 1964

Préparé par : Edouard Lair
Arp-Géo et Ing. P.

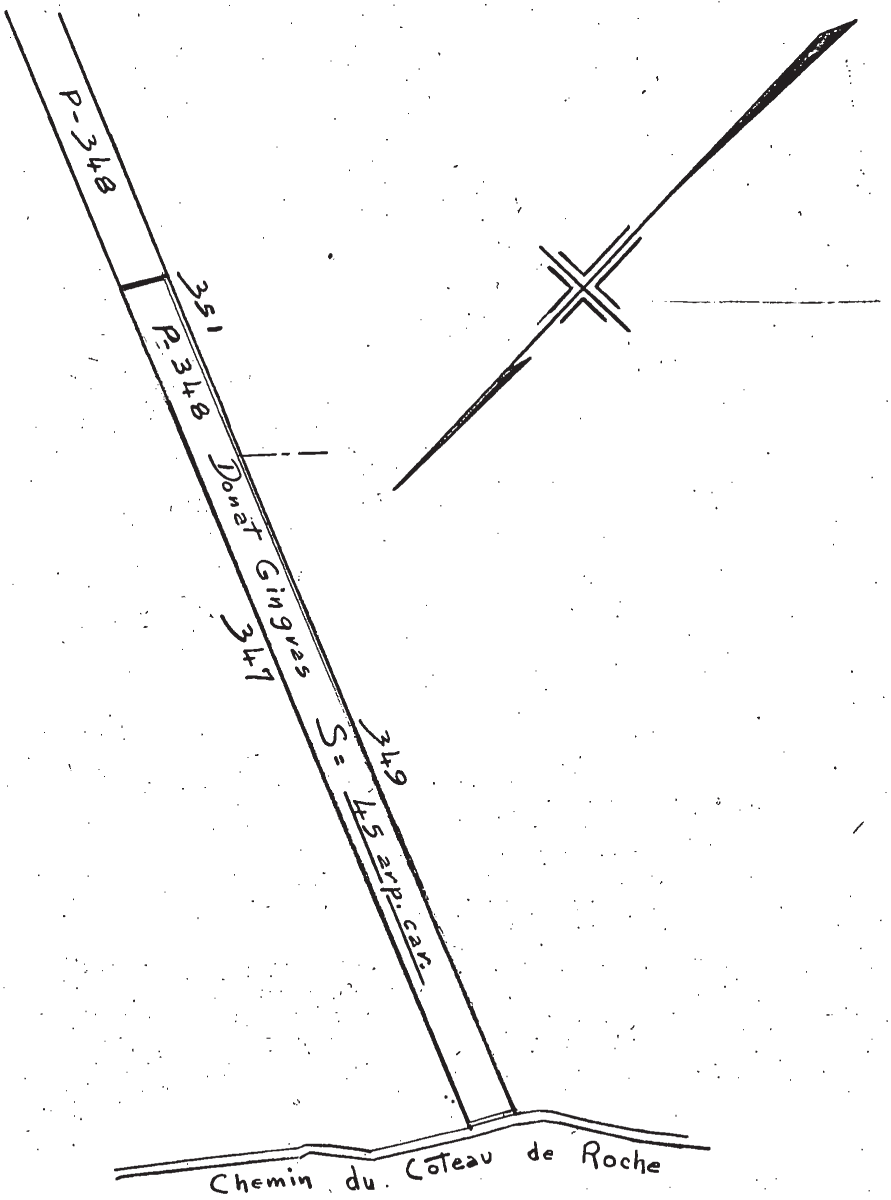

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-6
PAR: Edouard Lair

Option 66 D-374-6

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri w. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

195,98

Numéro inscription : 85 561

203

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 499

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

BRUNO LETHIECQ

Echelle : 100 = 1 po. (m.a.)

Nicolet, le 6 mars 1964

Préparé par : Edouard Lair
Arp-Géo et Ing. P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-8-2
PAR : Edouard Lair

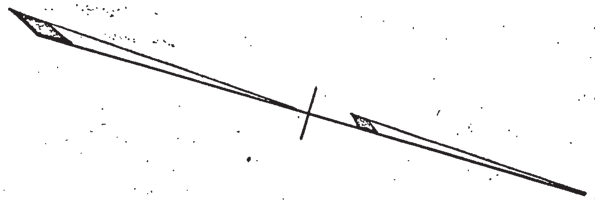

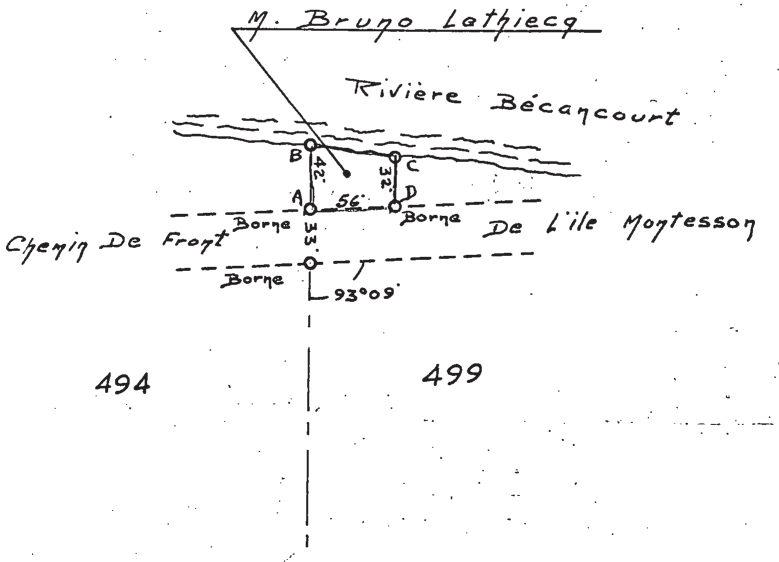

Superficie : 2.072 pieds carrés
ou 0.056 arpents carrés

D-374-8-2

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85-561

Numéro inscription : 85 561

205

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 499

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

PIERRE PICHE

Echelle: 20 pieds = 1 pouce

Nicolet, le 2 janvier 1964

Préparé par: Edouard Lair
Arp-Géo. & Ing.-P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No 374-8
PAR: Edouard Lair

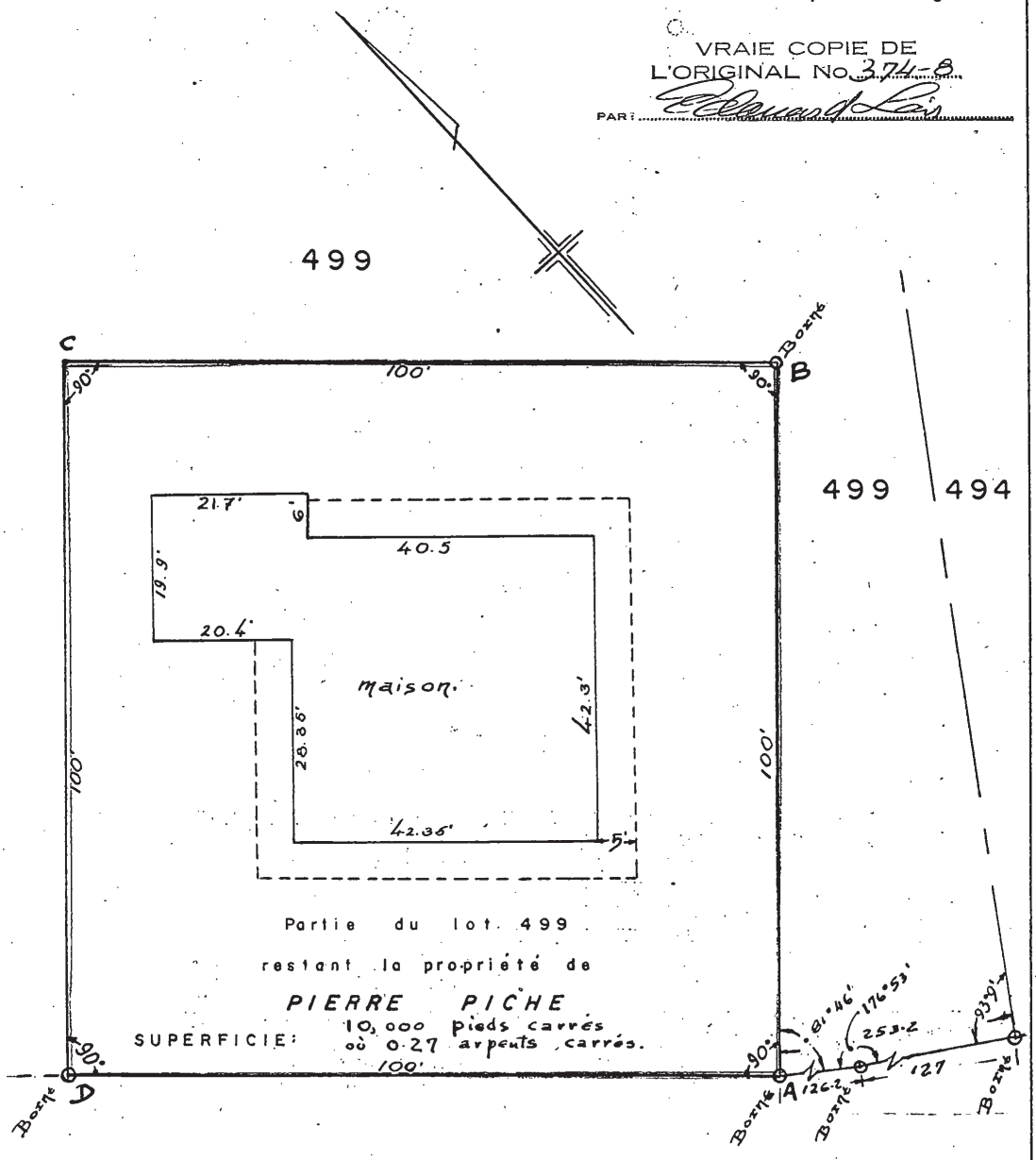

CHEMIN DE FRONT DE L'ILE MONTESSON

D-374-8

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 237

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancour

comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

DEUS JUTRAS

Echelle 60 = 1 po (m.a)

Nicolet, le 13 mars 1964

Préparé par: Edouard Lair
Arp-Géo et Ing.P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-17
PAR: Edouard Lair

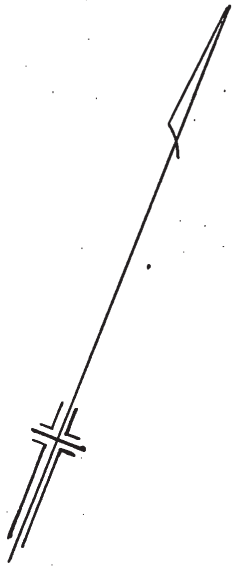

← Ste-Angèle Chemin du 2ème Rang de Cournoyer (route no 3) Québec →

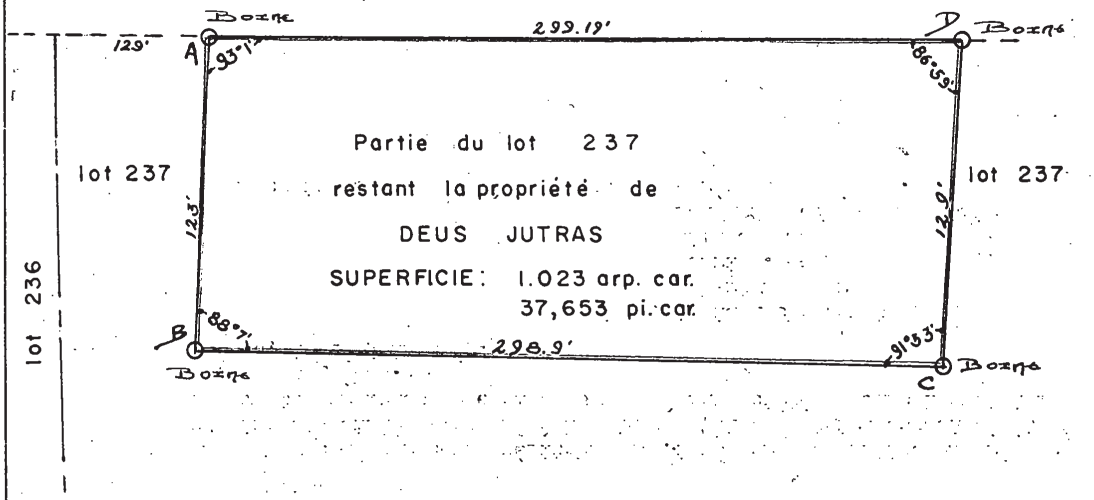

D-374-17

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Numéro inscription : 85 561

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

Normand Provencher, notaire

ENRG. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 241

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancour

comté de Nicolet

Terroin restant la propriété de

LIONEL COMEAU

Echelle 100 = 1 Po (m.a)

Nicolet, le 25 mai 1964

Préparé par : Edouard Lair
Arp. Géo et Ing. P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-22
PAR : Edouard Lair

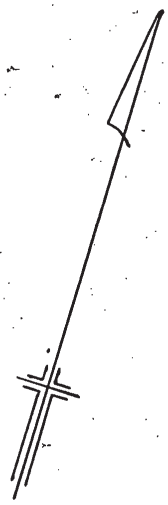

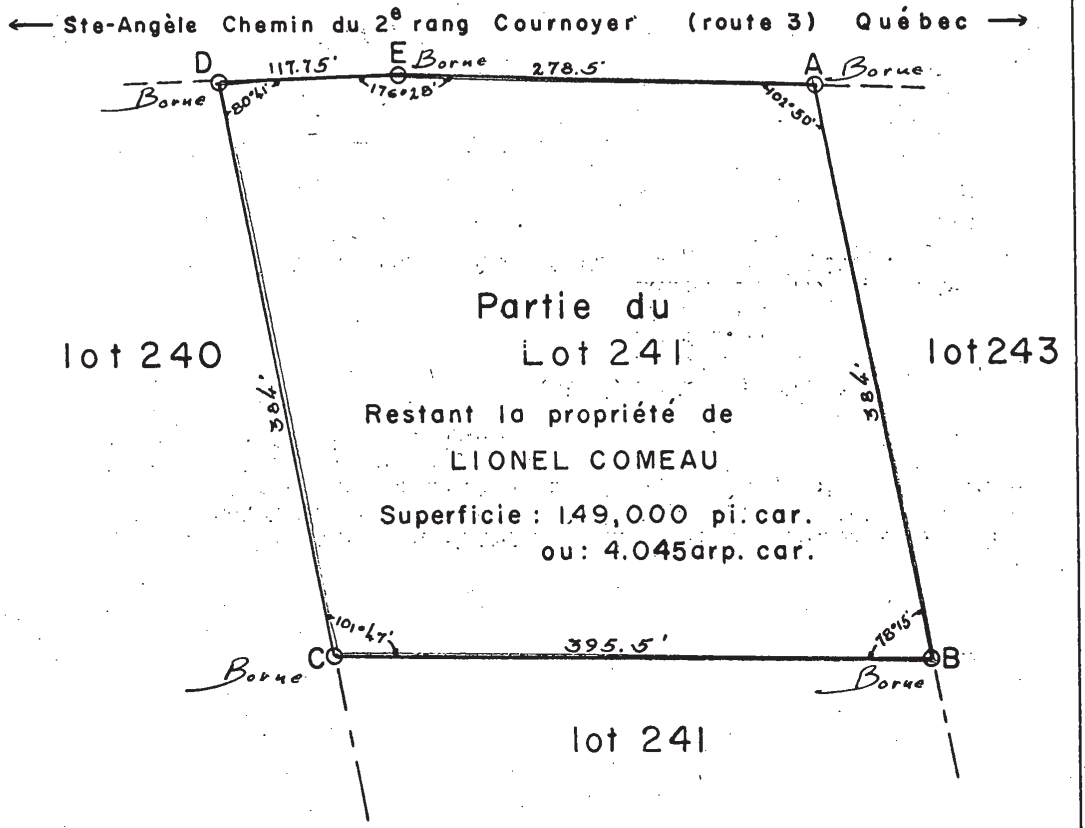

D-374-22

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

195 58

Numéro inscription : 85 561

211

PLAN

montrant des emplacements étant une partie du lot 499

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

RAYMOND COTE
CHS-HENRI CORMIER
PIERRE BLONDIN
GILLES HEBERT
JACQUES CARON

HORMIDAS LAVIGNE
BRUNO DESHAIES
JULES BERGERON
DONAT DROUIN

Nicolet, le 6 mars 1964

Echelle : 100 pi = 1 po. (m.a.)

Préparé par : Edouard Lair
Arp-Géo et Ing.P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-8-13
PAR : Edouard Lair

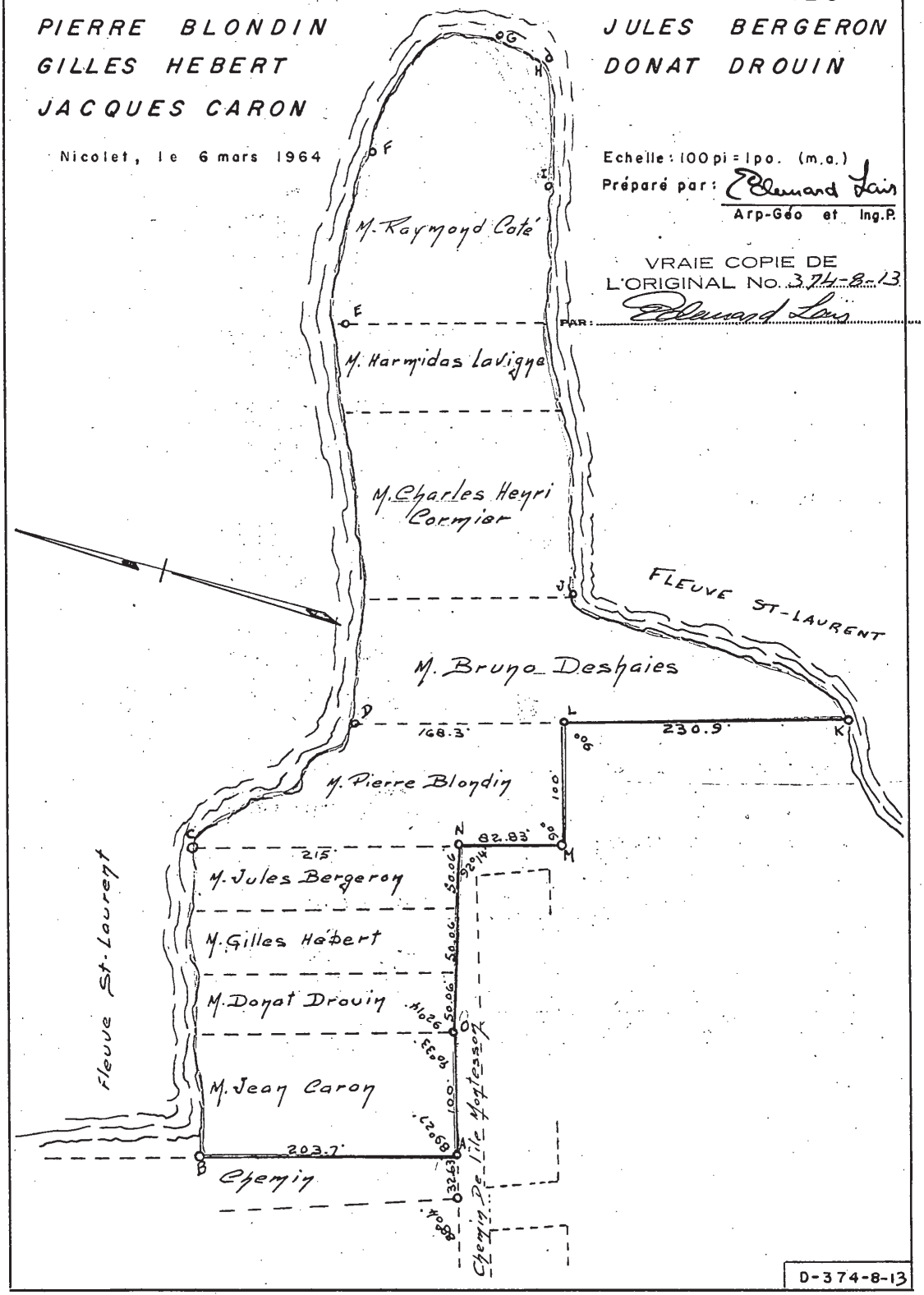

D-374-8-13

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

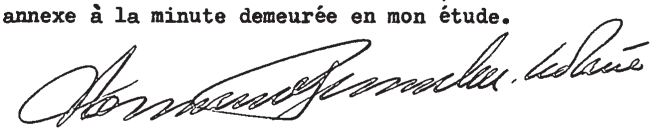

ENRG. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

213

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 223

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

LUCIEN CHAMPOUX

Echelle : 60 pi = 1 po. (m.a.)

Nicolet, le 10 mars 1964

Préparé par: Edouard Lair
Arp-Géo-Ing. P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-25
PAR: Edouard Lair

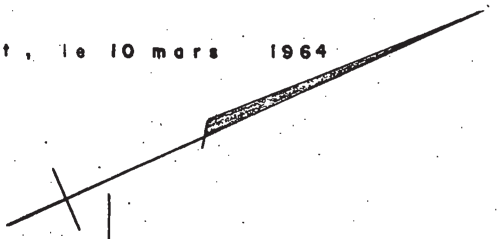

LOT 223

B — Borne — 88°10' — 203.50' — Borne — 91°45' — C

1.6

4.2

Terrain restant la propriété de Lucien Champoux

Superficie : 80,881 pi.car.
ou 2.198 arp. car.

269.27'

Partie du lot 223

LOT 222

LOT 225

452.32'

Ste-Angèle

3.35

132.2'

A — Borne

Chemin du 2ème Rang de Dutord

183.37'

Borne

91.37

47°5'

Québec

D

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

D-374-25

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

215

PLAN

montrant des emplacements étant une partie du lot 226

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrains restant la propriété de

LA MEUNERIE COOPERATIVE DE NICOLET, LA PAROISSE DE BECANCOURT, JOSEPH DESHAIES, MAURICE BERNIER, OMER PRATTE.

Nicolet, le 6 mars 1964

Echelle: 100 pi = 1 po. (m.a.)

Préparé par: Edouard Lair
Arp-Géo et Ing. P.

VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL No. 371-37
Edouard Lair

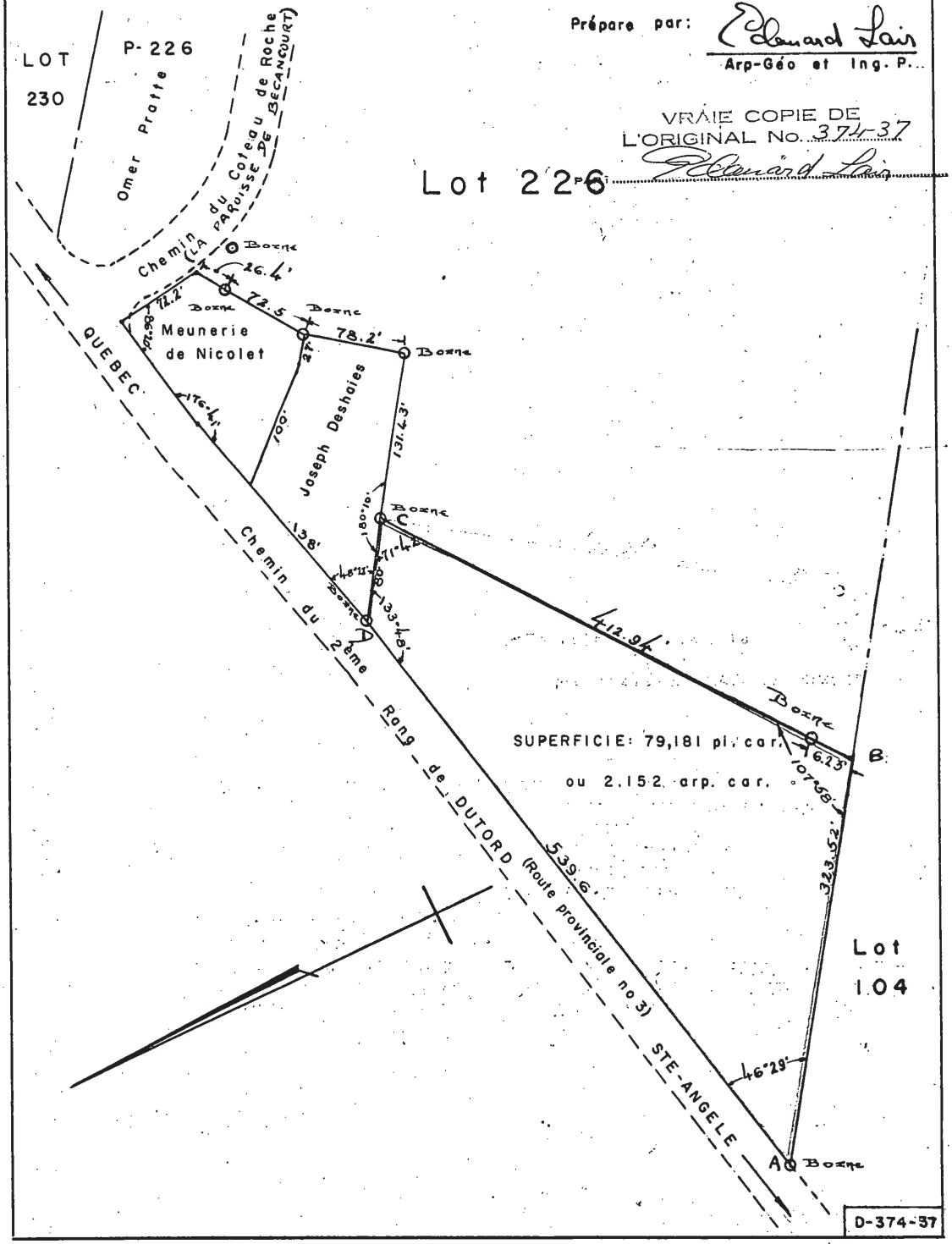

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Numéro inscription : 85 561

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

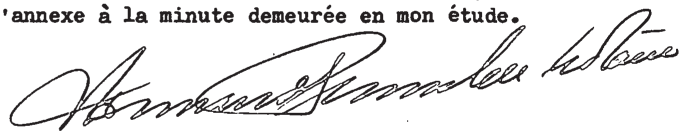

ENRG. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 229

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrain restant la Propriété de

WELLIE LEBLANC

Echelle : 30 pi. = 1 po (m.a.)

Nicolet, le 18 mars 1964

Préparé par: Edouard Lair
Arp-Géo et Ing. P.

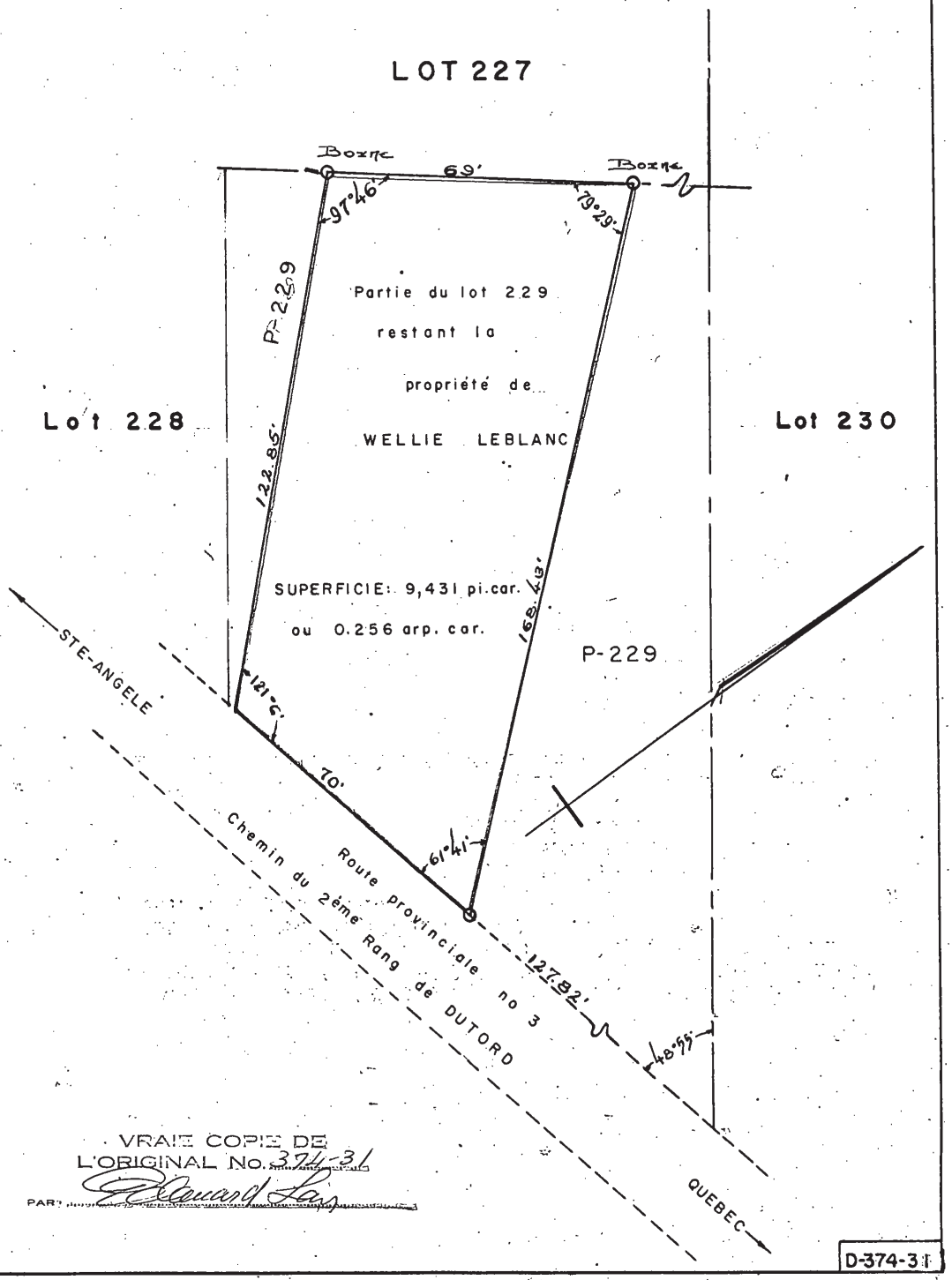

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-31
PAR: Edouard Lair

D-374-31

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. R 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

219

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 229

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrain restant la Propriété de

ANTOINETTE BEAUCHESNE

Echelle : 30 pi. = 1 po (m.a.)

Nicolet, le 18 mars 1964

Préparé par : Edouard Lair
Arp-Géo et Ing. P.

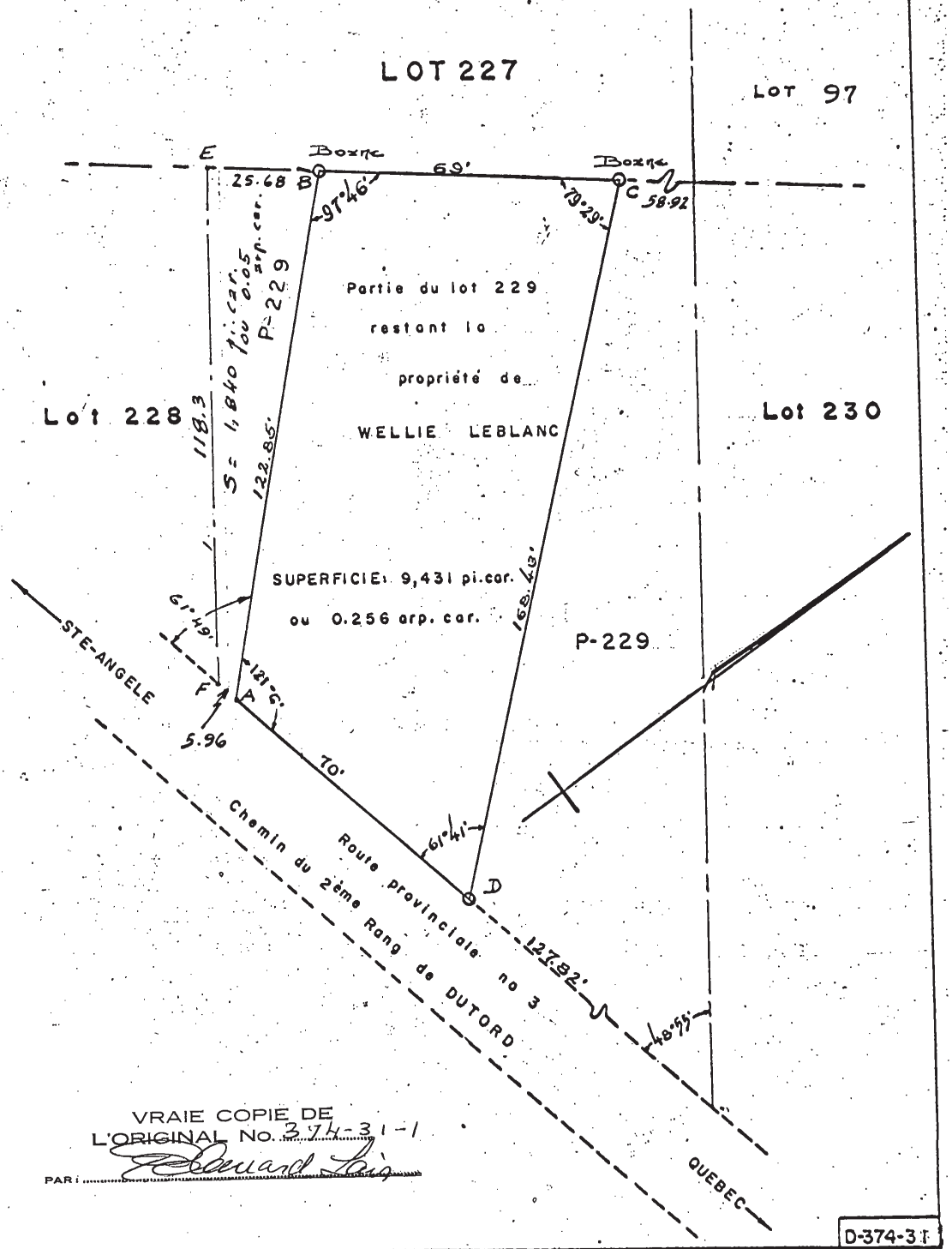

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-31-1
PAR : Edouard Lair

D-374-31

EDOUARD LAIR, ING. P.Q. A.-G.

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. L 11 - 07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 231

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancour

comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

LEOPOLD CYRENNE

lot 96

Echelle 100 = 1 po (m.a.)

Nicolet, le 8 février 1964

Partie du lot 231

Préparé par: Edouard Lair
Arg-Géo et Ing.P.

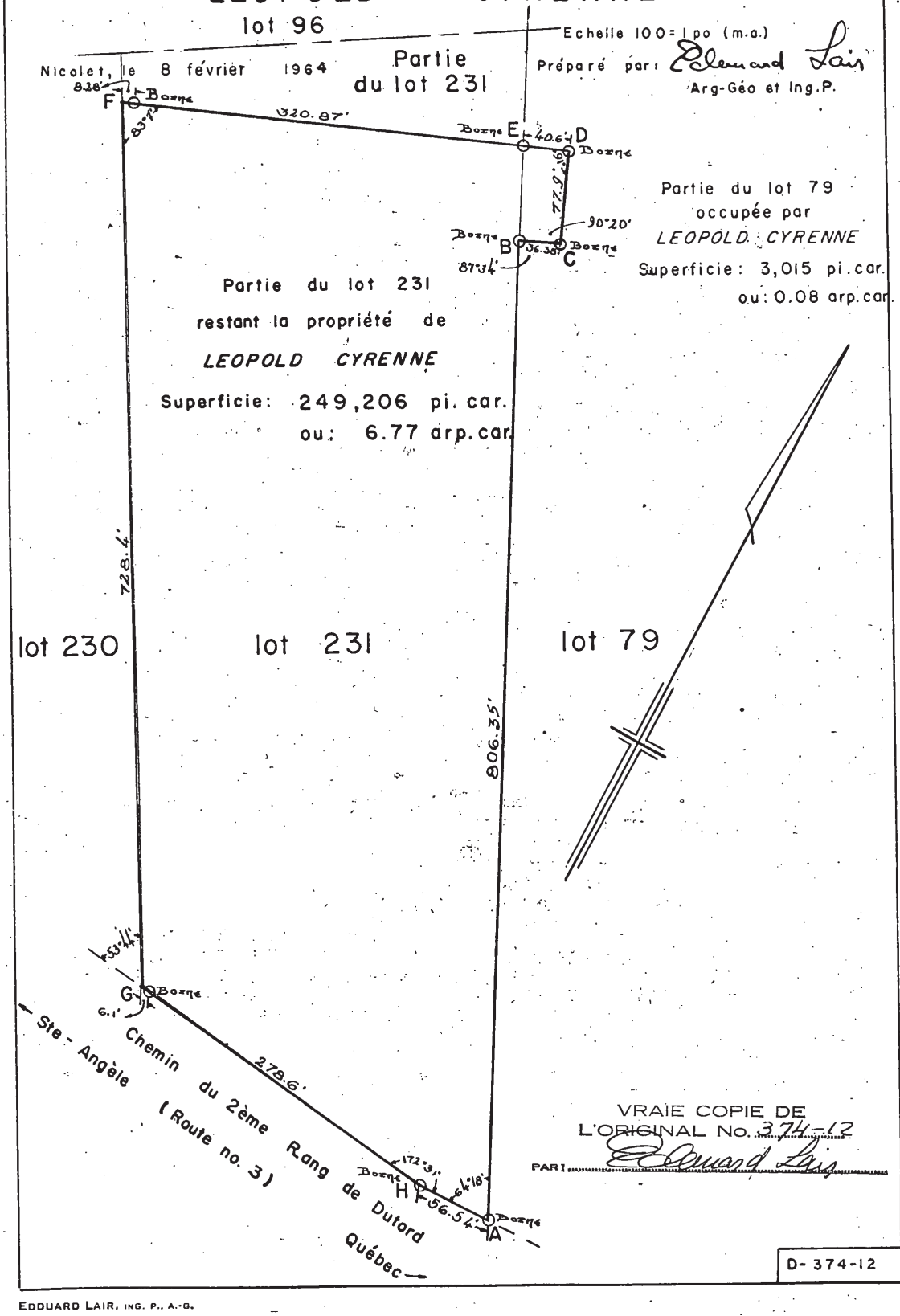

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-12
PAR Edouard Lair

D-374-12

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

223

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 14

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancour

comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

JOSEPH MORISSETTE

Echelle 100 = 1 po (m.a.)

Nicolet, le 29 Mai 1964

Préparé par: Edouard Lair
Arp-Géo et Ing.P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-15
PAR: Edouard Lair

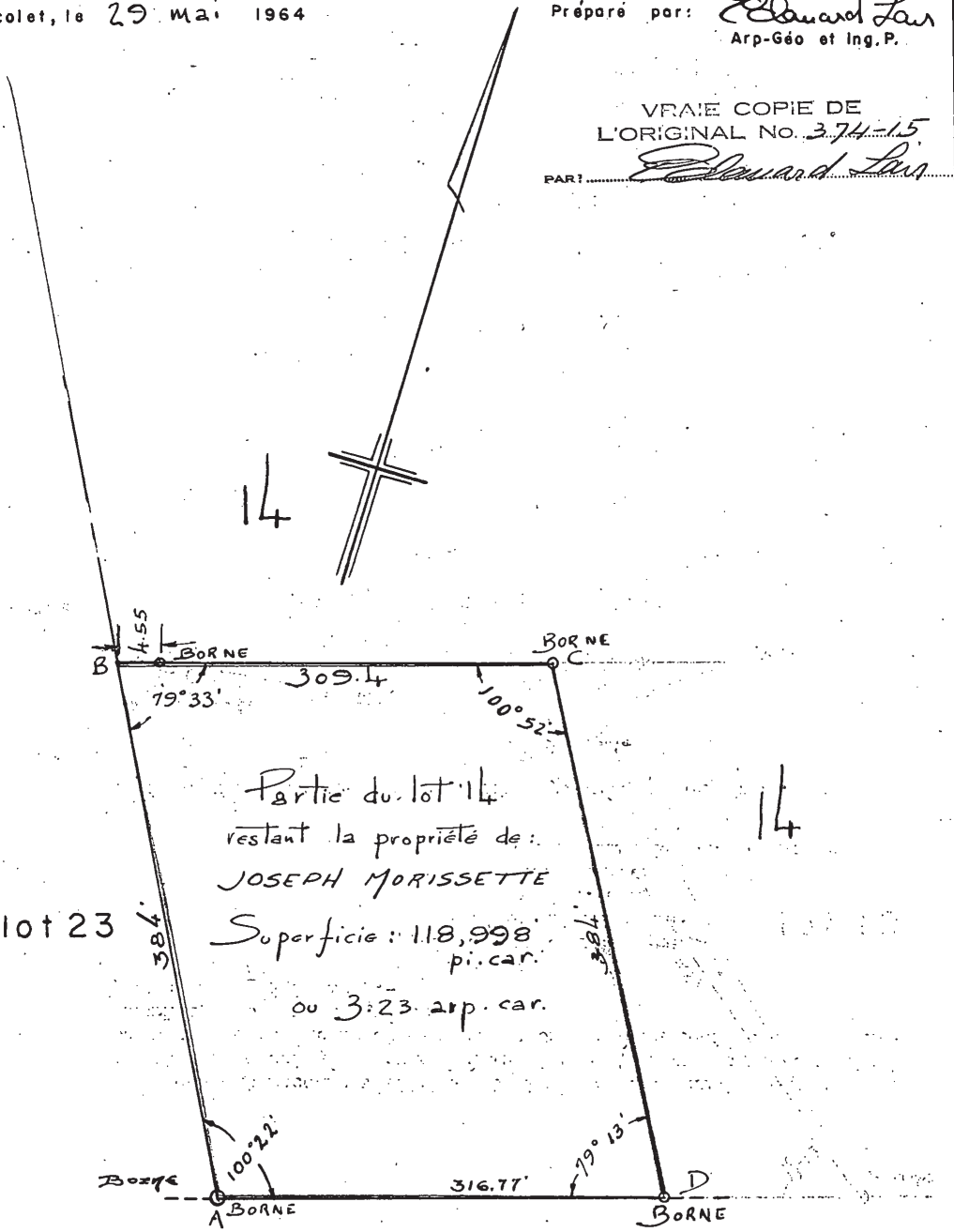

Chemin du 2ème rang de COURNOYER ou

← Ste-Angèle (route provinciale no 3) Québec →

D-374-15

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Numéro inscription : 85 561

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

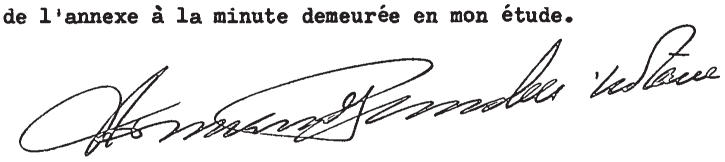

ENRG. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 43

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

PATRICK CARIGNAN

Echelle: 50 pieds = 1 po. (m.a.)

Nicolet, le 2 janvier 1964

Préparé par: Edouard Lair
Arp-Géo & Ing.-P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-7
PAR: Edouard Lair

P-43

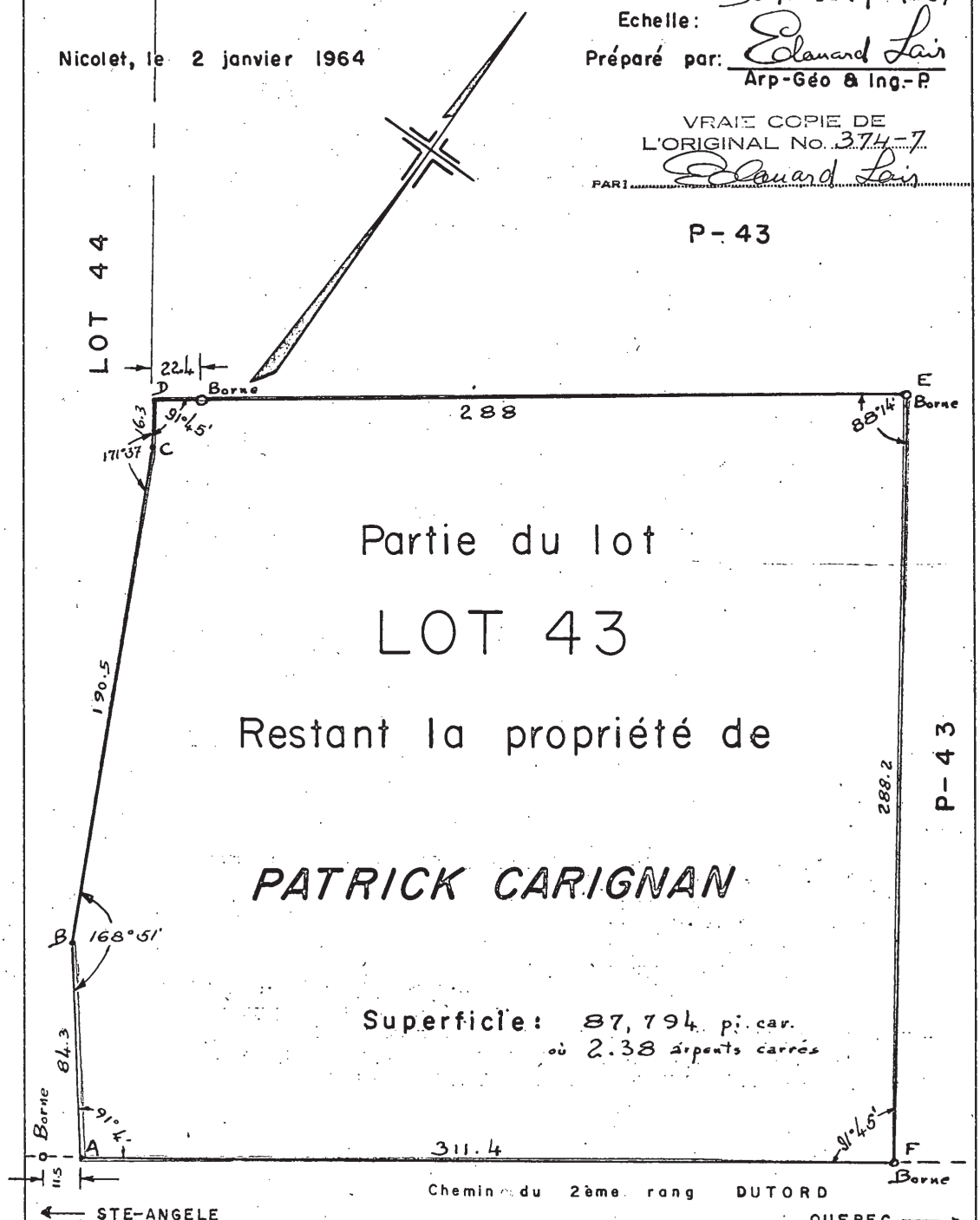

D-374-7

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Numéro inscription : 85 561

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85-561

Numéro inscription : 85 561

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 96

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrain acquis par le

TRUST GENERAL du CANADA

Nicolet, le 18 mai 1964

Echelle: 5 arpents = 1 pouce

Préparé par: Edouard Lair
Arp-Géo et Ing.P.

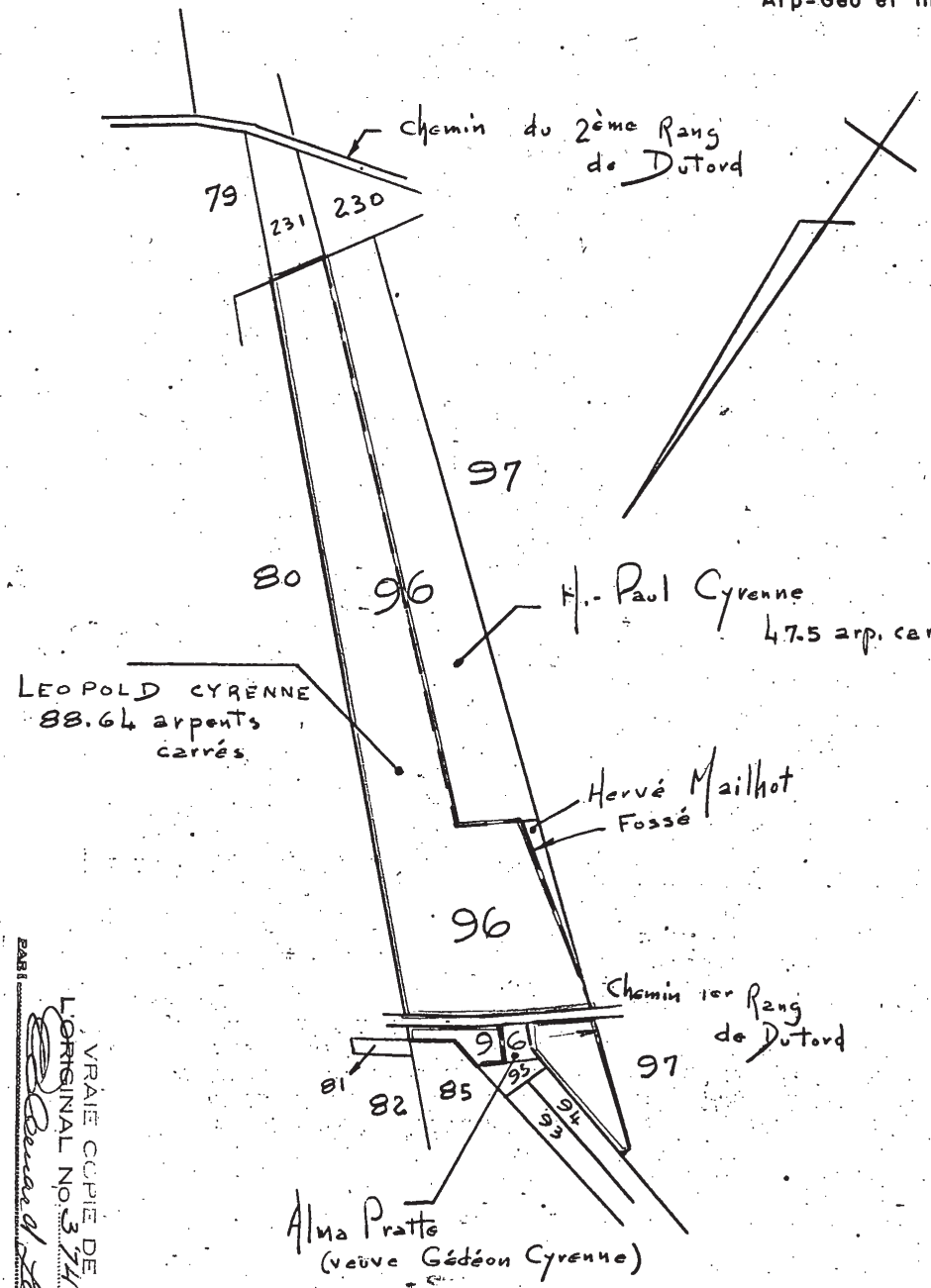

VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL No 3374-12

PAR: Edouard Lair

D374-12

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Numéro inscription : 85 561

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENR.G. 26-07-1969

85-5-61

Copies pour annexion
aux actes notariés.

329

PLAN

montrant le terrain occupé par

JOSEPH CHAMPOUX

ETANT LES LOTS 99, 81, 82, 83,
ET UNE PARTIE DES LOTS 101, 94, 98,
du Cadastre Officiel de la Paroisse
de Notre-Dame de la Nativité
de BECANCOURT

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 380-1450
PAR: Léonard Lair

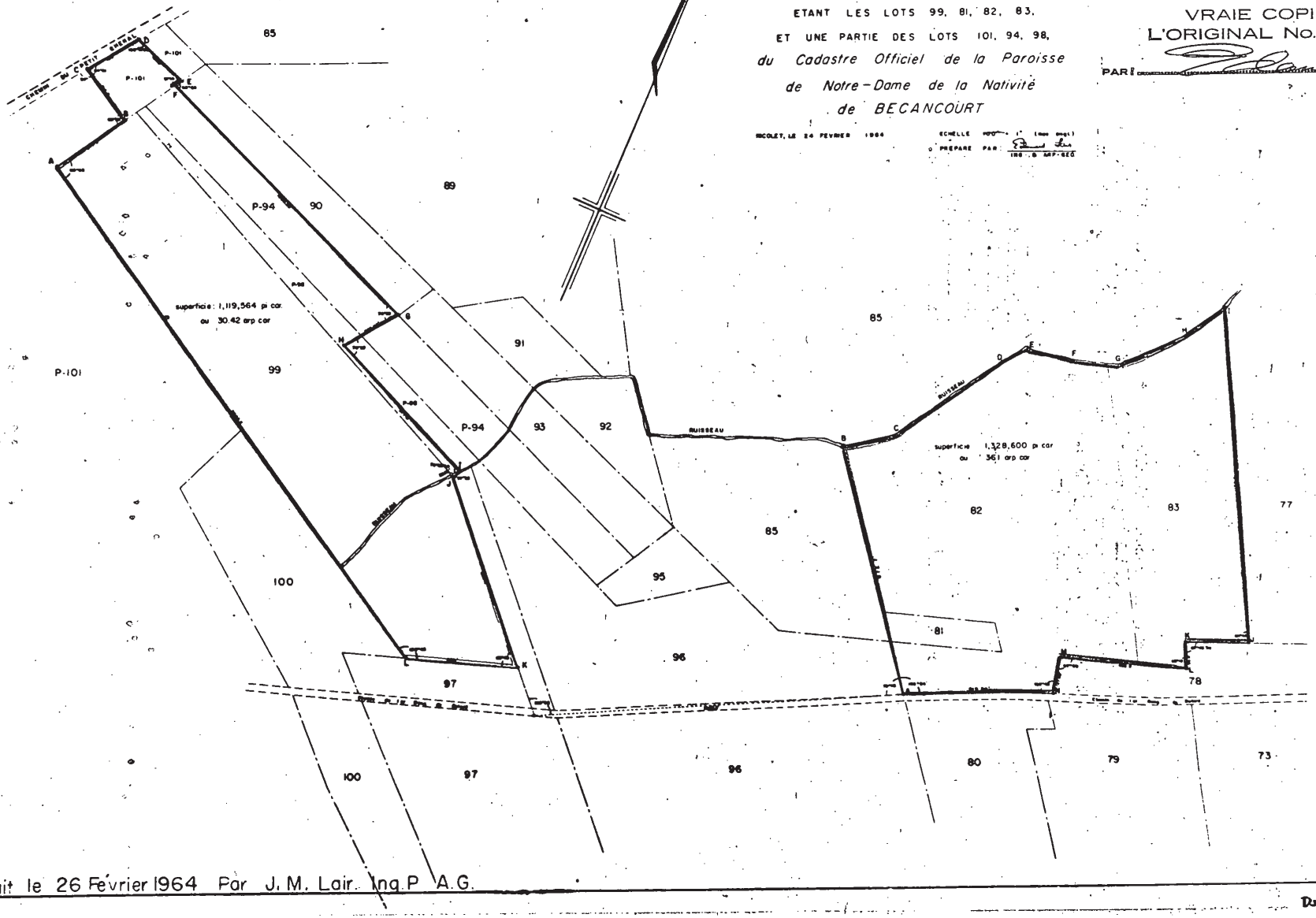

Plan réduit le 26 Février 1964 Par J. M. Lair. Ing.P A.G.

Numéro inscription : 85 561

Numéro inscription : 85 561

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85-561

Numéro inscription : 85 561

231

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 79

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancour

comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

ANDRE CYRENNE

Echelle 60 = 1 po (m.a.)

Nicolet, le 4 mai 1964

Préparé par: Edouard Lair
Arg-Géo et Ing. P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-14
PAR: Edouard Lair

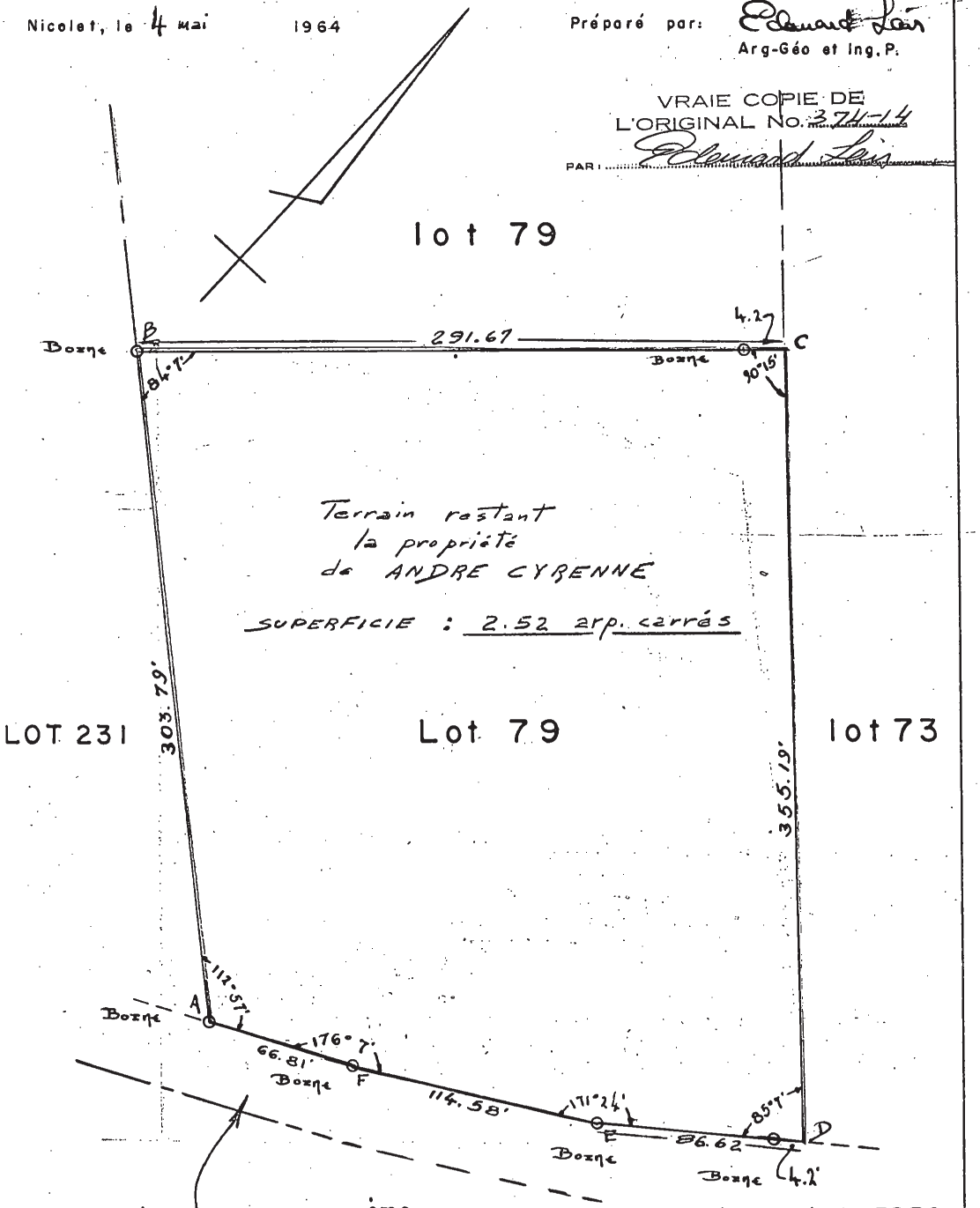

D-374-14

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Numéro inscription : 85 561

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85561

233

PLAN

montrant le terrain occupé par

JOSEPH CHAMPOUX

étant une partie des lots 111 et 112

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

NICOLET, le 23 février 1964 Echelle : 100' = 1"

Préparé par : Edouard Lair

Ing. et Arp.—Geo.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 390-1450
PAR : Edouard Lair

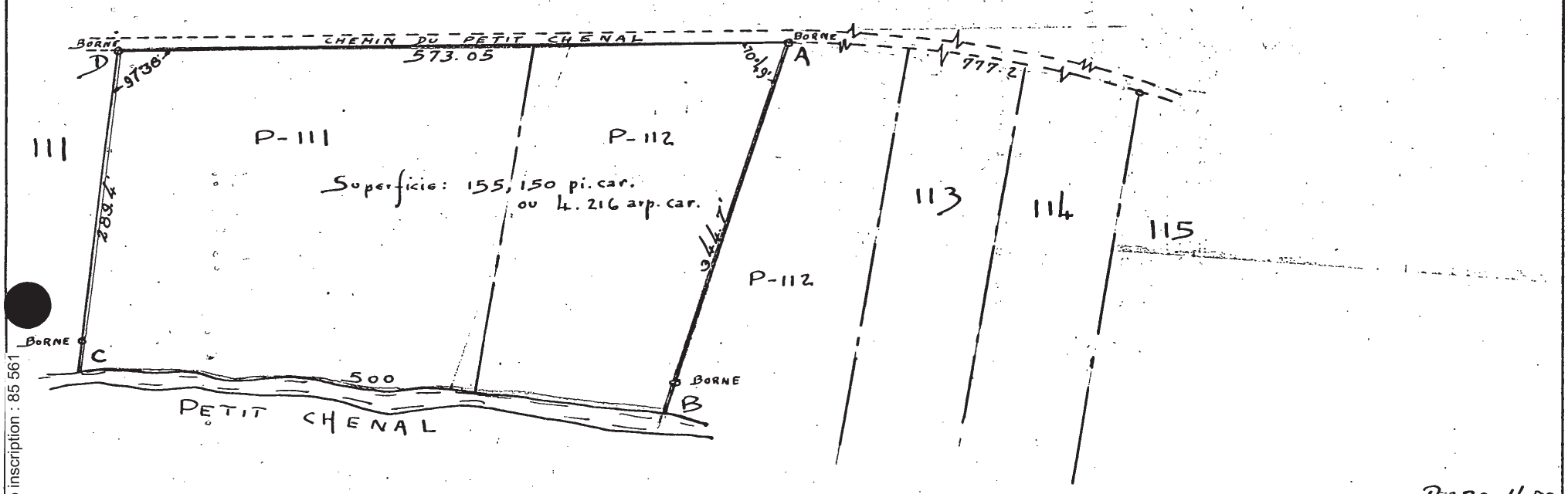

D 390-1450

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Numéro inscription : 85 561

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 111
du Cadastre Officiel de la Paroisse du

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrain acquis par le

TRUST GENERAL du CANADA

Nicolet, le 7 mai 1964

Echelle: 3 arp = 1 po. (m.a.)

Préparé par: Edouard Lair
Arp-Géo et Ing. P.

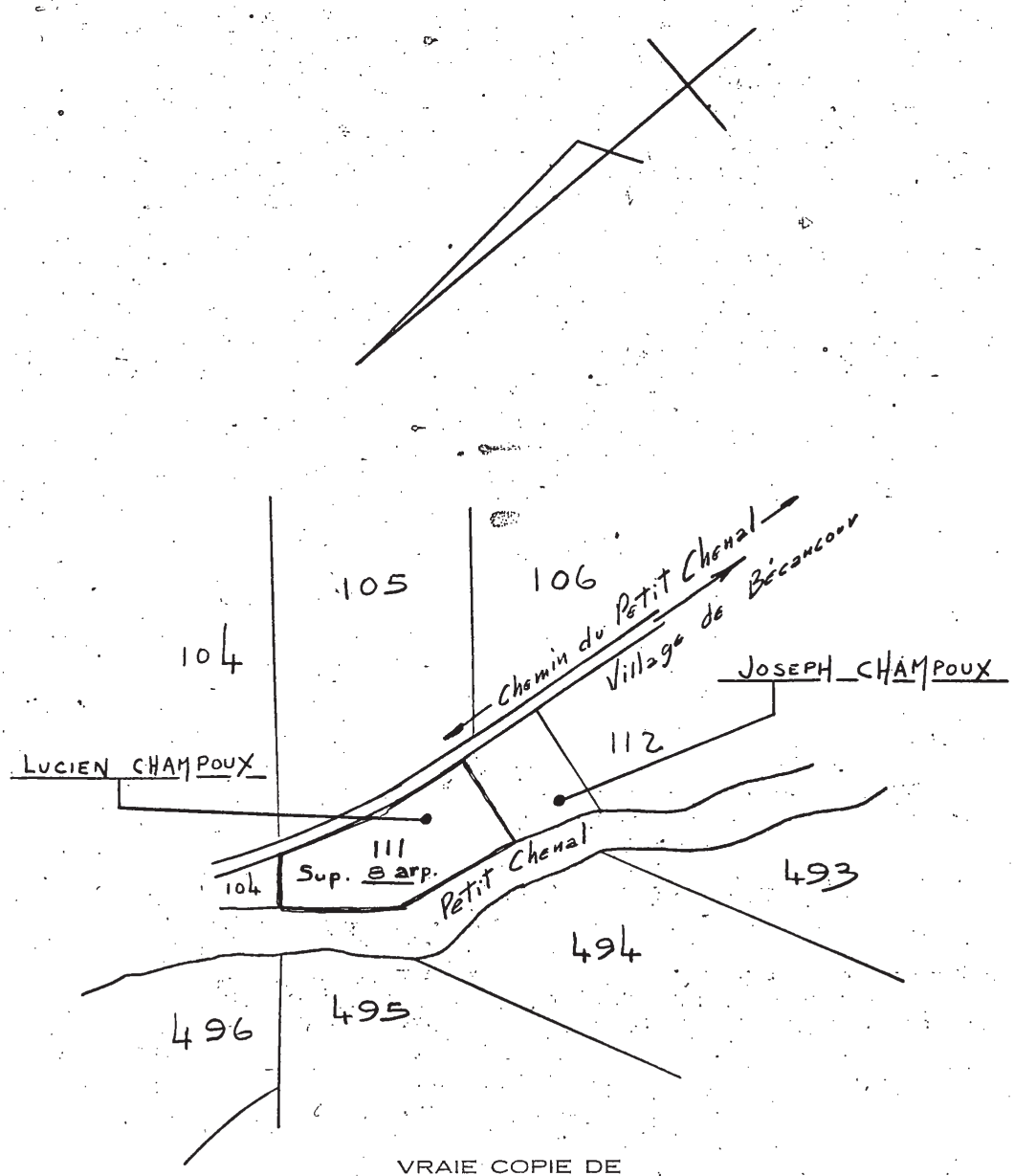

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-42
PAR: Edouard Lair

D 374-42

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85 561

Numéro inscription : 85 561

PLAN

montrant un emplacement étant une partie des lots 330, 334

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrain acquis par le

TRUST GENERAL du CANADA

Nicolet, le 6 mars 1964

Echelle : 5 arp. = 1 po. (m.a.)

Préparé par : Edouard Lair

Arp-Géo et Ing. P.

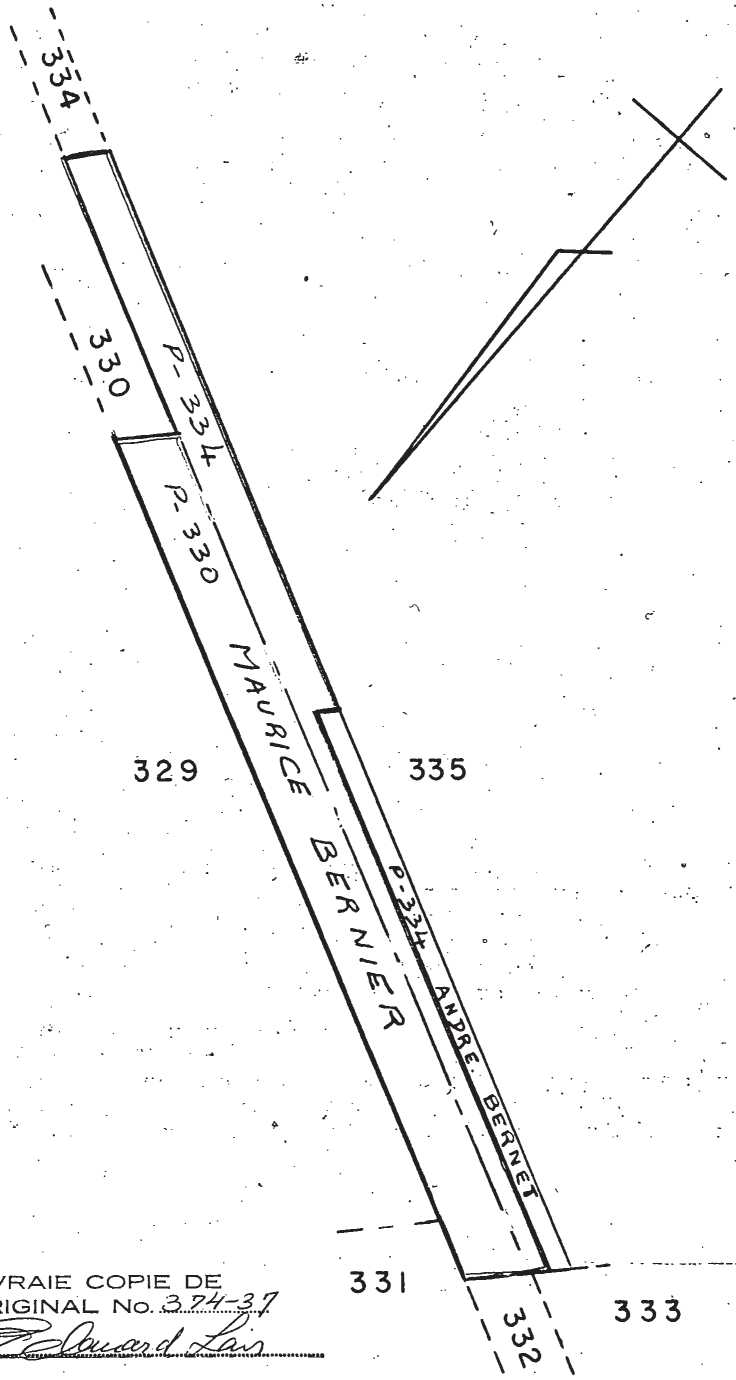

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-37
PAR: Edouard Lair

D-374-37

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

19598

Numéro inscription : 85 561

PLAN

montrant un emplacement étant une partie des lots 320 et 321

du Cadastre Officiel de la Paroisse du

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrain acquis par le

TRUST GENERAL du CANADA

Nicolet, le 11 mai 1964

Echelle: 1 arpent = 1 pouce

Préparé par: Edouard Lair
Arp-Géo et Ing. P.

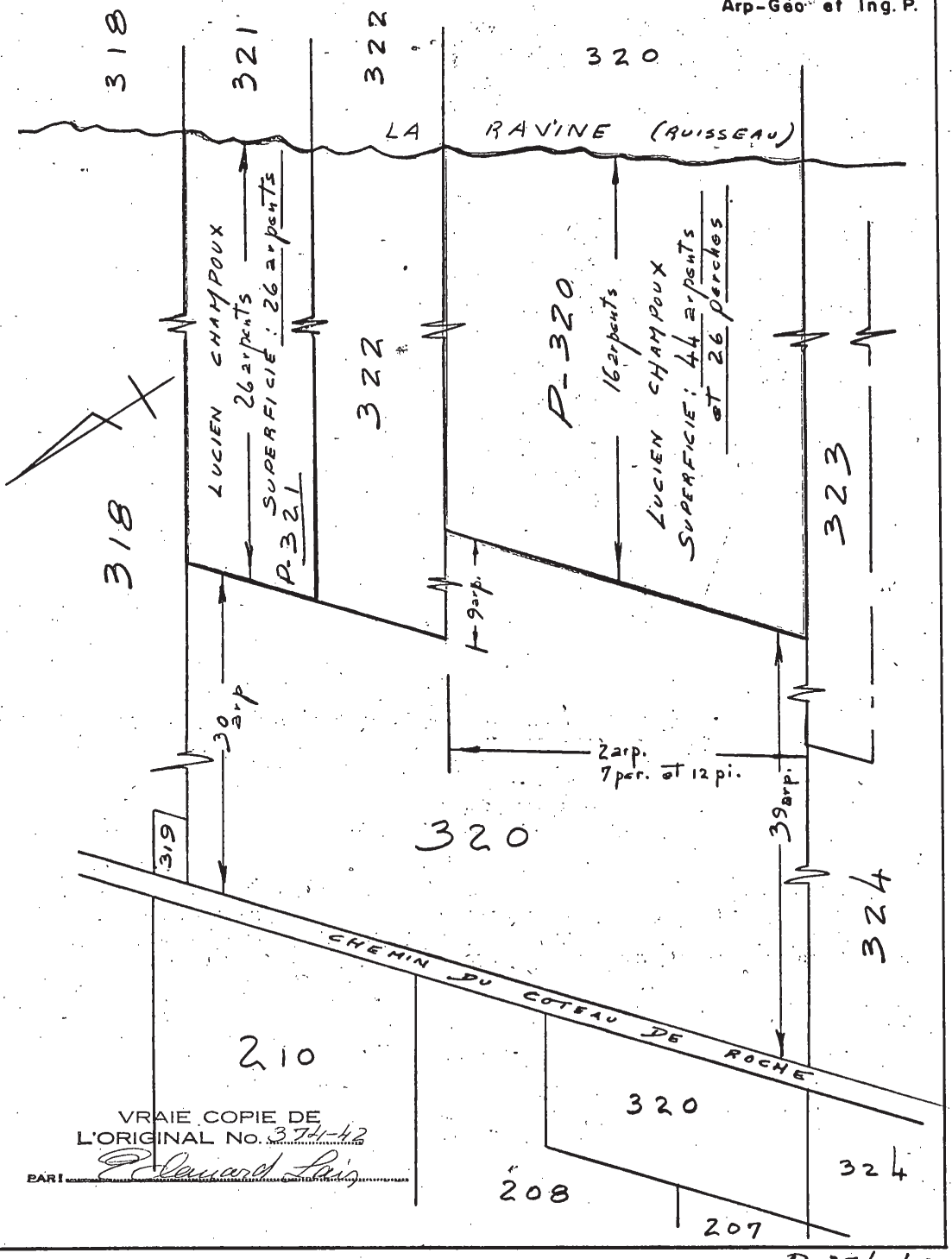

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-42
PAR: Edouard Lair

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

D 374-42

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec,
Québec, le 26 juin 1969.

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

PLAN

montrant trois emplacements étant une partie du lot 493
du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrains restant la propriété de
PHILIPPE TOUSIGNANT
JULIEN PLANTE
ANTONIO PAQUIN

Echelle: 60 pi. = 1 po. (m.a.)

Nicolet, le 12 mars 1964

Préparé par: Edouard Lair
Arp-Géo et Ing. P.

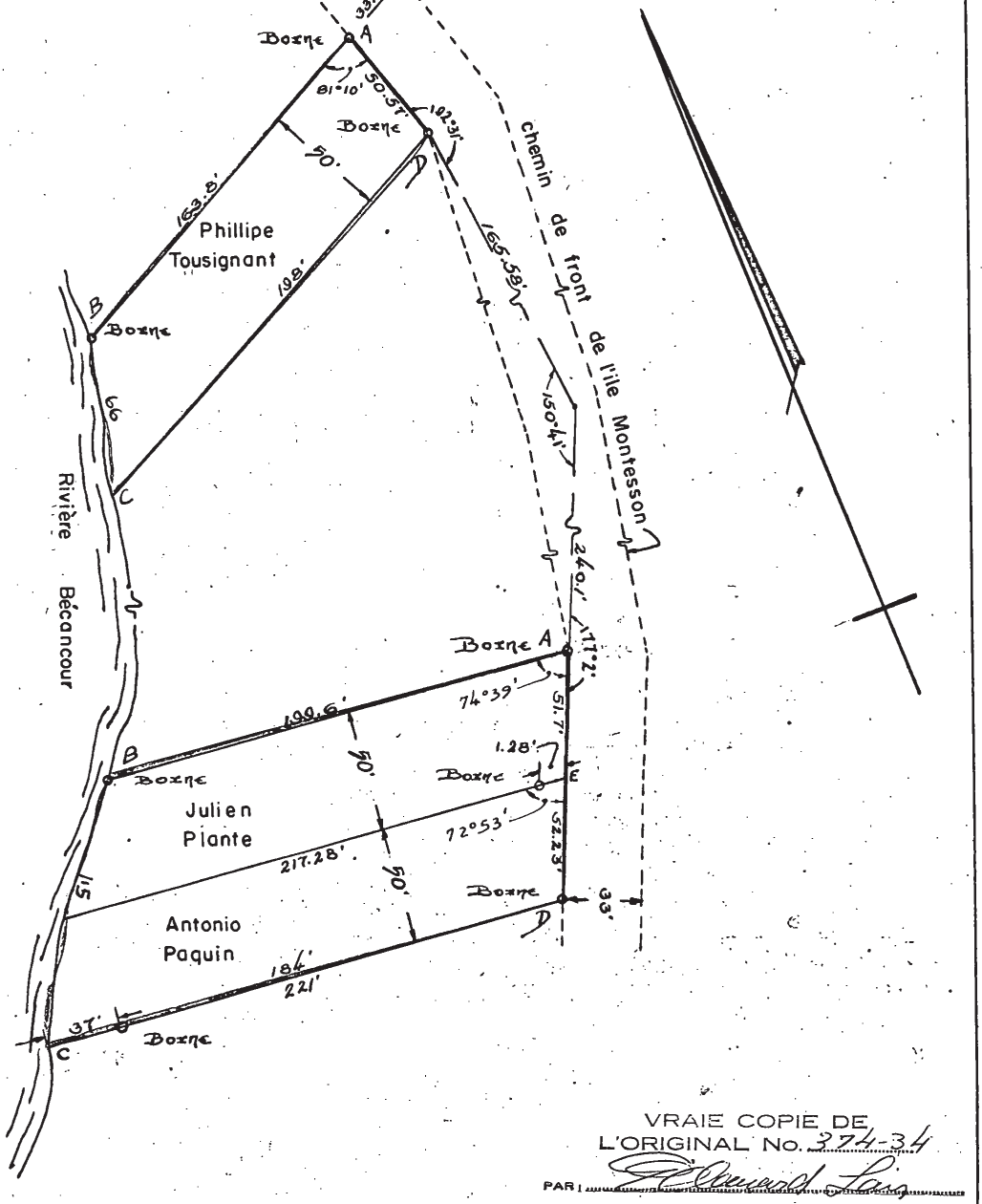

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-34
PAR: Edouard Lair

D-374-34

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85561

Numéro inscription : 85 561

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 236

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancour

comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

MAURICE DUMONT

Echelle 100 = 1 Po (m.a)

Nicolet, le 18 mars 1964

Préparé par : Edouard Lair
Arp-Géo et Ing. P.

VRAIE COPIE DE
L'ORIGINAL No. 374-20
PAR : Edouard Lair

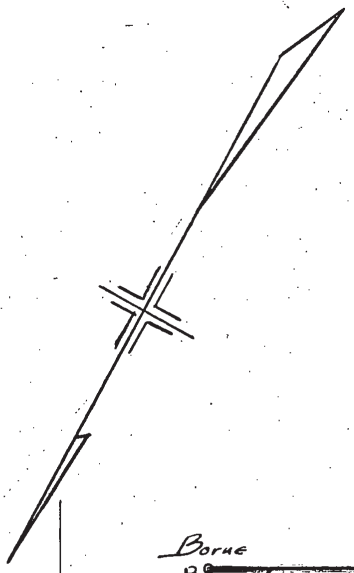

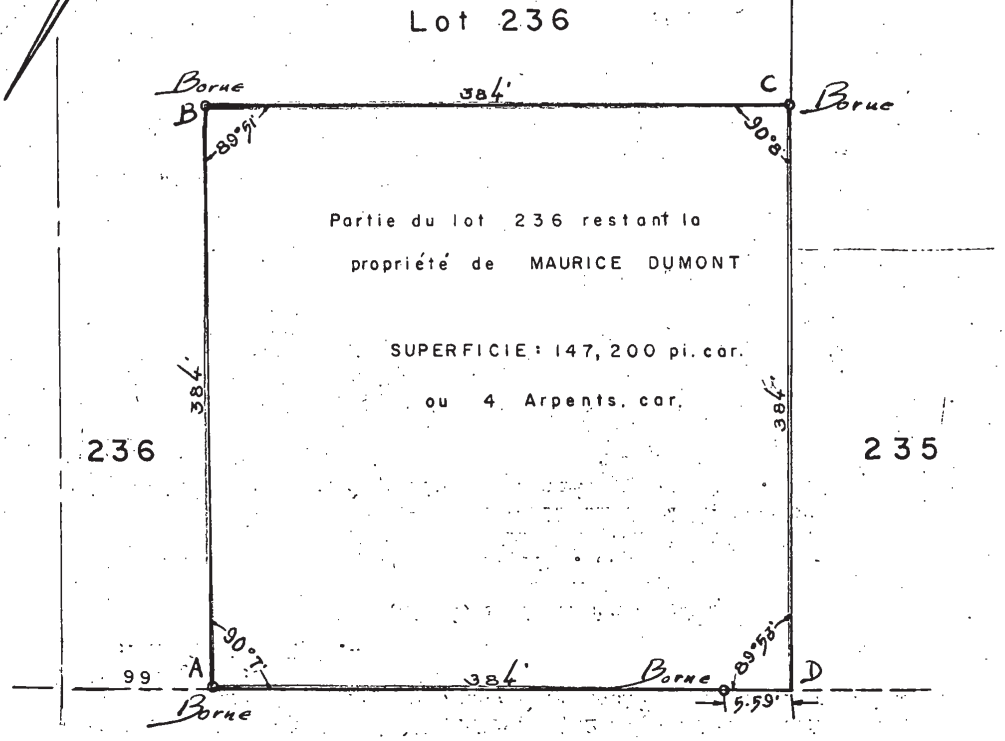

← Québec Chemin du 2ème Rang de COURNOYER (route no 3) Ste-Angele →

D-374-20

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à La Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

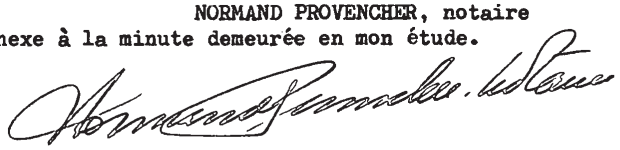

ENRG. le 11-07-1969

85-561

Numéro inscription : 85 561

PLAN

montrant un emplacement étant une partie du lot 239

du Cadastre Officiel de la Paroisse de

Notre-Dame de la Nativité de Bécancourt

Comté de Nicolet

Terrain restant la propriété de

PAUL-EMILE CYRENNE

Nicolet, le 13 février 1964

Echelle 100' = 1 Po (m.a.)

Préparé par: Edouard Lair
Arp-Géo et Ing. P.

374-28
Edouard Lair

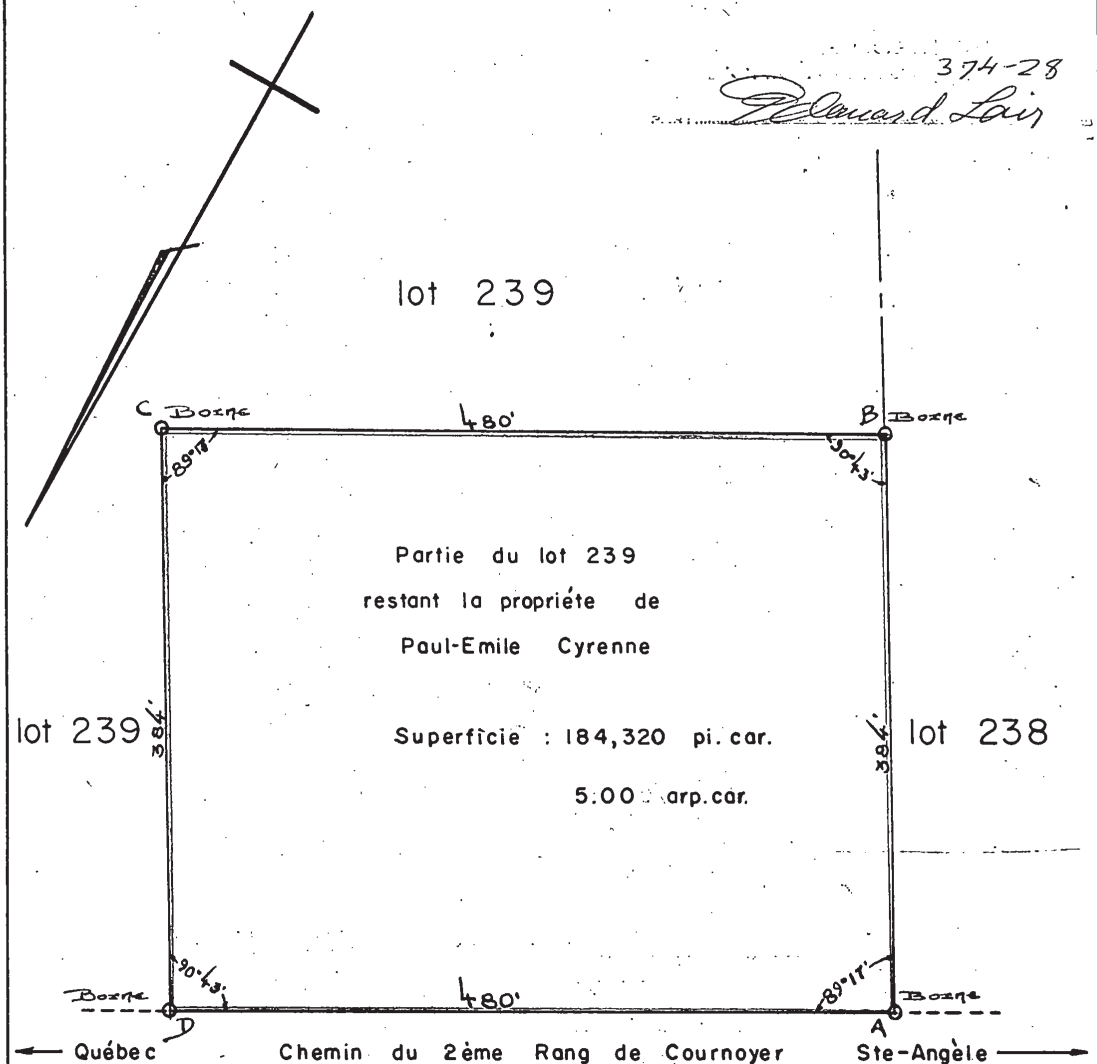

D-374-28

EDOUARD LAIR, ING. P., A.-G.

Numéro inscription : 85 561

Document reconnu véritable et signé par les parties en présence du notaire soussigné et annexé à la minute 8742 du notaire soussigné étant une vente par Trust General du Canada à la Société du Parc Industriel du Centre du Québec.
Québec, le 26 juin 1969.-

(Signé) Louis Archambault
Robert Letendre
Henri W. Joly
Gilles Samson
NORMAND PROVENCHER, notaire

Vraie copie de l'annexe à la minute demeurée en mon étude.

ENRG. le 11-07-1969

85 561

PAROISSE DE
NOTRE-DAME DE LA NATIVITÉ DE BÉCANCOUR

Index aux immeubles
2002480278

No 208 Index aux Immeubles de [redacted] dans le Comté de Nicolet

Date de l'Enregistrement Année	Mois	Jour	Indication de l'Enregistrement No.	Reg.	Vol.	Page	Nature de l'Acte	Nom du Vendeur, Donateur, Créancier, etc., etc.	Nom de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, etc., etc.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT	Transports Noms des Cessionnaires	Montants transportés $ cts.	Radiations Partielles	Radiations Totales
1914	juin	26	47486	B	61	455	Vente	Séraphine Desbiens	Ludger Lemire Joseph Pauzé jr.	Prix $1600.00 payé comptant. —				
1919	Sept.	22	51126	B	67	36	Vente	Cyrille Lavigueur	Joseph Pauzé jr.	Prix $700. dont $500 payés + bal. due à 6%. —				23430
1923	juillet	21	57225	B	68	475	Vente	Joseph Pauzé jr. fils de Hilaire	Joseph Pauzé fils de John					
1926	Août	9	66147	B	75	626	Testament	Joseph Maynard	Maurice Maynard	Pour la portion immeuble + bon ensemble test. —				
1928	Août	9	56148	B	75	627	Cession	Maurice Maynard	Joseph Maynard	décédé à Bécancour le 27 sept. 1926				
1928	août	17	56160	B	75	644	Certificat	Le Percepteur, ministère	Joseph Maynard	déclaré au Gouvernement. —				
1934	Sept.	13	59211	B	80	574	Obligation	Alfred Pare	Maurice Maynard	Montant $900.00 exempté à 5%	Ludger Trottier			28016
1935	Août	26	59694	B	81	278	Vente	Maurice Maynard	Bruno Maynard	Prix $2400.00 payable par termes —				21997
1935	Nov.	29	59841	B	81	429	Donation	Joseph Thivierge	Henri Thivierge	Moyennant l'abergé de 460.00 avec intérêt à 4½%				23429
1936	sept.	1	60317	B	82	230	Echange	Bruneau Maynard	Marcel Maynard	Retour de $300.00 payé.				
1937	Mars	2	104	AA	1	3	Vente additionnelle	Maurice Bruno Maynard	Le Cons. de Nicolet	— vu 60552-60553				
1941	Août	9	4490	A	5	512	Prêt	L'Assomption Co. à Jean Louis Maynard	Joseph Henri Thivierge	Montant $3200.00 hypo add'l $500.00. —				31773
1941	Août	9	349	AA	19	9	Adresse	" " "	" " "					
1937	Fév.	6	60552	B	82	608	Obligation hypothèque	Maurice Maynard	Le Cons. de Nicolet Cie Canadienne	Prix: $3000.00. Hyp. add: $400.00 Cad: 20104				24169.
1937	Fév.	6	60553	B	82	609	Obligation hypothèque	Maurice Maynard	Le Cons. de Nicolet Cie Canadienne	Prix: $500.00 Hyp. add: $100.00 Cad: 20104				24169.
1945	Janv.	4	65133	B	91	515	Vente	Henri Thivierge	Jean Côme Thivierge	Prix: $1500.00 payé				
1944	Juin	20	64752	B	94	Cession rente	Mme Joseph Thivierge	Jean Côme Thivierge jr.	Cession annuelle $ 150.00				29973	
1954	Janv.	24	71620	B	106	Prêt	L'Office des prêts agricoles	Jean Côme Thivierge	Montant $ 1500.00 au 2½% H. add. $ 200.00				31773	
1954	Janv.	24	810	AA		Addition	" " "	Rés. 71620 - Bk 106						
1958	Nov.	24	76648	B	113	Servitude	Marcel Maynard	Jeff. Lit & Co		$ 95.00 payé				
1958	Nov.	14	76894	B	118	Vente	Jean Côme Thivierge	Albert Lajeunesse		Prix: $ 3600.00. Vue ab. pour jouir	Tiff. de Lodge $ 2330 10 Jan 243			31773
1964	Juin	29	79839	"	137	Vente	Albert Lajeunesse	Cons. de Nicolet		Hyp: $ 15,390.00 payé.				
"	"	30	79861	"	"	"	Marcel Maynard	" " "		Prix: $41,000.00 payé.				
"	Déc.	16	80564	"	141	Jugement	Cour supérieure S.R.	" "		Vente				
1969	Juillet	11	85581	-	-	Vente	T.M. du Cons.	Me Jean Jacques Maynard		" "				
1995	04	17	110875			Servitude	S.P.I.C.Q.	Gaz Inter Cité Québec Inc.						

P.

PAROISSE DE
NOTRE-DAME DE LA NATIVITÉ DE BÉCANCOUR

No 209 Index aux Immeubles de [redacted]

Index aux immeubles
2002480279

de Maskinongé

Date de l'Enregistrement Année	Mois	Jour	Indication de l'Enregistrement No.	Reg.	Vol.	Page	Nature de l'Acte	Nom du Vendeur, Donateur, Créancier, etc., etc.	Nom de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, etc., etc.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT	Transports Noms des Cessionnaires	Montants transportés $ cts.	Radiations Partielles	Radiations Totales
1928	Juin	16	55819	B	75	183	Acte de	Maurice Maynard	Electric Service Corp.	acte de vente #7.50 payés				
1928	Août	9	56147	B	75	626	Testament	Joseph Maynard	Maurice Maynard	Testament fait en faveur de l'appelant seulement				
1928	Août	9	56148	B	75	627	Acte	Maurice Maynard	Joseph Maynard	décidé à Bec. le 21 Sept. 1921				
1928	Août	9	56160	B	75	641	Certificat	Le Procureur du Québec	Joseph Maynard	Exempt: déclaré au Gouvernement				
1930	août	11	57146	B	77	306	Certificat	Exportation de Service Corp.	Joseph Maynard et Cie.	Montant #210,000,000.				39509
1930	Sept	12	2	R.R.	7	13	Hypothèque	Shawinigan Water & Power Co.	Montreal Trust Co.	Montant #1900.00 avec int à 5%	Lucien Dutton	1900.00		22016
1934	Sept	23	9211	B	80	574	Obligation	Alfred Pasco	Maurice Maynard	Prix #2400.00 payable par termes				21997
1935	août	26	59694	B	81	278	Vente	Maurice Maynard	Bruno Maynard	Valeur de #360.00 payé				
1936	Sept	8	60317	B	82	230	Echange	Bruneau Maynaud	Marcel Maynard	Prix 3000.00 Hyp. add. #400.00 Ad. No: 104				24169
1937	Fév.	6	60552	B.	87	600	Obligation	Maurice Maynard	La Cie de Pulp & Papier Canadien	Prix #500.00 Hyp. add. #100.00 Ad. No: 104				24164
1937	Fév	6	60553	B.	87	607	Hypothèque	Maurice Maynard	La Cie de Pulp & Papier Canadien	ayant nos: 60552-60553				
1937	Mars	2	104	RR	1	3	Avis à adresse	Maurice Bruno, Marcel Maynard	La C. de P. & P. C.					
1961	Juin	30	79861	B	137		Vente	Joseph Maynard	Cie Mun. du Cap	Prix #41,000.00 payé				
1969	Avril	21	85561				Vente	Fief du Cuida	Soc du P. Indien	Voir acte				
1970	Jan	9	86295				Avis	non-accès (Voir)						
"	"	"	86295A				"	" " "						
1985	04	17	110875				Servitude	S.P.I.C.Q.	Cap Intercité Industrie					
1970	01	09	86294				Avis	Min. Voirie	S.P.I.C.Q.	Re Upp. index le 1987-08-10 RL.				
1988	11	17	107968				Ratification	S.P.I.C.Q.	Sa Majesté	Rc: 86294 & 88344 Stn.				

PAROISSE DE
NOTRE-DAME DE LA NATIVITÉ DE BÉCANCOUR

No 211 annulé le 18/3/1970, sauf partie,

Index aux Immeubles d e [redacted]

Remplacé par Nos 709 et 709, Vieux Cad à folio 330.

dans le Comté d

Index aux immeubles
2002480281

Date de l'Enregistrement Année	Mois	Jour	Indication de l'Enregistrement No.	Reg.	Vol.	Page	Nature de l'Acte	Noms du Vendeur, Donateur, Créancier, etr., etc.	Noms de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, etc., etc.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT	Transports Noms des Cessionnaires	Mentions transportés $ cts.	Radiations Partielles	Radiations Totales
1928	Jan	16	55819	B	75	183	Procès-verbal de	Maurice Moreau	Electric Service Corp.	Procès-verbal pour $7.50 payées — —				
1928	Sept	9	56147	B	75	646	Testament	Joseph Moreau	Maurice Moreau	son légataire universel & son exécuteur test.				
1928	Sept	9	56148	B	75	647	Avis	Maurice Moreau	Joseph Moreau	décédé à Bécancour le 21 Sept. 1971				
1928	Sept	17	56160	B	75	664	Certificat de Exception en faveur		Joseph Moreau	déposé au Gouvernement —				
1930	Août	11	57116	B	77	306	Vente	Electric Service Corp.	Joseph Moreau	Montant $210,000,000.				39509
1930	Sept	12	2 R.P.	B	1	3	Hypothèque	Dominican Hotels Limited	Montreal Trust Co.	Montant $2000.00 vit à 5% —				22016
1936	Mai	11	60097	B	81	770	Obligation	Lucien Trottier	Maurice Moreau	Prix $1000.00 dont $300.00 payés. balance a 5% d'intérêt				21999
1936	Sept	2	60317	B	82	239	Obligation	Maurice Moreau	Marcel Moreau	Prix $3000.00 hyp. addl. $400.00 Ad. no: 104				24164
1937	Fév	6	60552	B	87	600	Acte d'hyp.	Maurice Moreau	La C. Agricole C. Canadienne	Prix $850.00 hyp. addl. $100.00 Ad. no: 104				24164
1937	Fév	6	60553	B	87	607	Acte d'hyp.	Maurice Moreau	La C. Agricole C. Canadienne	mêmes: 60552 - 60553 -				
1937	Mars	2	104	AD	3		Avis d'adresse	Maurice Bureau Marcel Moreau	La C. Agricole C. Canadienne					
1961	Mai	15	76826	B	125		testament	Maurice Moreau	Gladys Tompkins	décédé le 12 Mars 1958				
"	"	"	76827	"	"		Avis de	Marcel Moreau	Maurice Moreau	avec.				
"	"	"	76828	"	"		Certificat de	Le Receveur de	" "					
"	"	"	76829	"	"		Vente	Gladys Tompkins	Marcel Moreau					
"	"	"	76830	"	"		Avis de	Marcel Moreau	Gladys Tompkins	décédé le 22 Janvier 1958				
"	"	"	76831	"	"		Certificat de	Le Receveur de	" "	avec				
1964	Juin	30	74961	-	137		Vente	Marcel Moreau	Trust de la Province	Prix; $41,000.00 payés				
1969	Juillet	8	85561	-	-		Vente	Trust de la Province	Succ. des Veuves	Vente nulle				
1970	Jan	9	86295				dépôt	Non-accès (Vaux)						
"	"	"	86295A				"	" " "						
1985	04	17	110875				Servitude	S.P.I.C.Q.	Gray Rocher - Cité Soulange Inc					
1970	01	09	86294				Avis	Non Voirie	S.P.I.C.Q.	ne s'applique à 1987-08-10 RL				
1988	11	17	107968				Ratification	S.P.I.C.Q.	Sa Majesté	Re: 86294 & 88344				

PARCISSE DE
NOTRE-DAME DE LA NATIVITÉ DE BÉCANCOUR

Index aux Immeubles dans

Index aux immeubles
2002480262

Date de l'Enregistrement Année	Mois	Jour	Indication de l'Enregistrement No.	Reg.	Vol.	Page	Nature de l'Acte	Nom du Vendeur, Donateur, Créancier, etc., etc.	Nom de l'Acquéreur, Donataire, Débiteur, etc. etc.	MONTANT DES CRÉANCES ET TERMES DE PAIEMENT	Transports Noms des Cessionnaires	Montants transportés $ cts.	Radiations Partielles	Radiations Totales
1919	Mai	2	50799	B	67	161	Obligation	Edmond Leblanc	Pierre Lyrenne	Prêt #1450 avec intérêt à 6%				22421
1932	mai	2	57979	B	75	759	Radiation	Albert Lyrenne	Pierre Lyrenne					
1932	mai	13	58003	B	75	788	Compromis mariage	Pierre Lyrenne	Albert Lyrenne					
1933	Jan	11	58420	B	79	446	Testament	Amelie Lyrenne	Pierre Lyrenne	Seul légataire universel.				
1933	Jan	11	58421	B	79	447	Déclaration	Pierre Lyrenne	Amelie Lyrenne	décédé le 28 mai 1931.				
1933	Jan	11	58422	B	79	448	Quittance	Le Receveur des Successions	Amelie Lyrenne	Exemption de droit.				
1933	Mai	8	58548	B	79	590	Vente	Pierre Lyrenne	Albert Lyrenne	Moyennant obligation et hypothèque				22839
1934	Mai	23	676	Ad	2	38	Avis d'hyp.	Chs Aug. Bellefeuille	Albert Lyrenne	Jugement #1852.00 et dépens				
1934	Mai	23	59063	B	83	40	Jugement	Chs Aug. Bellefeuille	Albert Lyrenne	#1852.00 et dépens				21649
1935	Fev.	2	521	Avis	de	Lenteur	Le C.C.M.C. Rastel	Nil	Albert Lyrenne	Avis de retrait, Inv. # 33				
1938	Juillet	13	61414	B	94	548	Prêt	L'Office du C.A. de Québec	Albert Lyrenne	Montant: #3000.00 au 3½ annuel. Hyp. add. #6500.00				31778
1938	Juillet	13	170	C.P.I.	15	Réserve	L'Office du Crédit Agricole de Québec	Hôtel du	Gouvernement Québec.					
1964	Jan	10	79176	B	135	Quittance	Albert Lyrenne	Bancara Lyrenne						
1965	Janv	19	81481	B	144	Vente	Cyrenne Bécancour	Trust J du Can.	Inv. #7520.00 jours.					
1966	Dec	22	82867	B	150	Prêt	Albert Lyrenne	Bancara Lyrenne	#2000.00 int 6%					
1969	Mars	28	85721	"	158	Transport	" "	" Jean Lyrenne	de Intima de #8967 - #11.00 ca		Actl 2745			35055
"	1969	"	85220			Vente	" "	" "	#5,000 payés					35055
~~1969~~	Juill	11	85561			Cession	Trust et du Can.	Soc. des Immeubles	Cact					
1970	Janvier	9	86295			Acte	Non-accès. (Vente)							
"	"	"	86295A			"	" "							
"		9	86294			Cpf	Vente Immeuble							
1971	Déc	29	88713			Vente	Jean Lyrenne	Vente Immeuble	#35000.00 taxé					
1973	Sept	25	91134			Quittance	Lyrenne Françoise	Ministère des Transports	#8,000.00 Re: 88294					
1983	10	18	108810			Servitude	Jean Lyrenne	Soc. Entr.-Cie Québec						
1988	11	17	107968			Cession	Sa Majesté	S.P.I.C.Q.	Cpl					
1988	11	17	107968			Ratification	S.P.I.C.2	Sa Majesté	Re: 88294 & 88344					
1989	05	30	110946			Servitude	S.P.I.C. 2.	Hydro-Québec						

A-2

RÔLE D'ÉVALUATION

Rôle d'évaluation

1. Identification de l'unité d'évaluation

Retour au menu

Adresse : RUE DESORMEAUX
Cadastre(s) et numéro(s) de lot : 6515720
Numéro matricule : 8835-81-6390-0-000-0000
Utilisation prédominante : ESPACE DE TERRAIN NON AMÉNAGÉ ET NON EXPLOITÉ (EXCLUANT L'EXPLOITATION NON COMMERCIALE DE LA FORÊT)
Numéro d'unité de voisinage : 3210

2. Propriétaire

Retour au menu

Nom : S P I P B
Statut aux fins d'imposition scolaire : Non disponible
Adresse postale : 1000 BOULEVARD ARTHUR-SICARD, BECANCOUR QC G9H 2Z8
Date d'inscription au rôle : 2000-01-01

3. Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Retour au menu

Caractéristiques du terrain		Caractéristiques du bâtiment principal	
Mesure frontale :	433,33 m	**Nombre d'étages :**	0
Superficie :	721 739,688 m2	**Année de construction :**	
		Aire d'étages :	
		Genre de construction :	
		Lien physique :	
		Nombre de logements :	0
		Nombre de locaux non résidentiels :	0
		Nombre de chambres locatives :	0

4. Valeurs au rôle d'évaluation

Retour au menu

Date de référence au marché :	2020-07-01
Valeur du terrain :	1 010 400 $
Valeur du bâtiment :	0 $
Valeur de l'immeuble :	1 010 400 $
Valeur de l'immeuble au rôle antérieur :	0 $

5. Répartition fiscale

Retour au menu

Catégorie et classe d'immeuble à des fins d'application des taux variés de taxation :

Valeur imposable de l'immeuble : 1 010 400 $ **Valeur non imposable de l'immeuble :** 0 $

A-3
RÉPERTOIRES

Répertoire des terrains contaminés

Les renseignements présentés sont ceux qui ont été portés à l'attention du Ministère avant le 26 février 2024.

Municipalité : Bécancour

Exporter au format Excel | Raffiner votre recherche | Nouvelle recherche

Nom du dossier▲▼[3] Numéro de la fiche▲▼	Adresse Latitude Longitude (Deg. Déc. NAD83)	MRC	Nature des contaminants[1]		État de la réhabilitation (R)[2] et qualité des sols résiduels AVANT réhabilitation(Qav) APRÈS réhabilitation(Qap)	Date de création ou date de mise à jour▲▼
			Eau souterraine	Sol		
(17) Centre-du-Québec						
9214-5564 Québec inc. 9774	7505, chemin Louis-Riel Bécancour 46,33821 -72,37647	Bécancour	[1]	[1]	R : Non terminée	2013-12-04
Académie des pompiers Terrain de pratique Bécancour 8693	900, avenue Jean-Demers Bécancour 46,353283762 -72,4219630584	Bécancour		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Soufre total (S)	R : Non terminée	2015-10-06
Air Liquide Canada inc (plan 2) - salle des compresseurs 11554	5425, boulevard Raoul-Duchesne Bécancour 46,381865 -72,375401	Bécancour		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2019 Q : Plage B-C	2020-01-14
Aire d'entreposage pour conteneurs ou sel en vrac - SPIPB 12427	600, rue Alphonse-Deshaies Bécancour 46,3847026826 -72,3780202869	Bécancour	Chlorures (Cl-)		R : Non terminée	2020-11-25
Alsa Services Canada inc. 695, avenue Dutord - Usine de Bécancour 9775	695, avenue Dutord Bécancour 46,3726104431 -72,3911730363	Bécancour	Aluminium (Al), Chlorures (Cl-), Cuivre (Cu), Fluorures totaux	Cuivre (Cu), Nickel (Ni)	R : Terminée en 2012 Q : <= C	2013-05-27
Aluminerie de Bécancour inc Entrepôt Dynamark Bécancour 11541	5500, boulevard Bécancour Bécancour 46,3759309618 -72,3736748519	Bécancour	Aluminium (Al), Fluorures totaux	Benzo(a)pyrène, Benzo(b+j+k)fluoranthène, Cuivre (Cu), Manganèse (Mn), Sélénium (Se)	R : Terminée en 2010 Q : <= C	2020-10-14
Aluminerie de Bécancour inc Bécancour 8949	5500, boulevard Bécancour Bécancour 46,3759309618 -72,3736748519	Bécancour	Fluorures totaux	Baryum (Ba), Cuivre (Cu), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Manganèse (Mn), Métaux*, Soufre total (S)	R : Terminée en 2021 Q : Non précisée	2022-05-13
Aluminerie de Bécancour inc. 2480	5555, rue Pierre-Thibault Bécancour 46,3845944444 -72,3831222222	Bécancour	Aluminium (Al), Fluorures totaux	Cyanure total (CN-), Fluorure disponible (F-), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures légers*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Nickel (Ni)	R : Non terminée	2013-12-03
Aluminerie de Bécancour inc. (déversement du 15 mai 2019) 12154	5555, rue Pierre-Thibault Bécancour 46,3845944444 -72,3831222222	Bécancour		Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2019 Q : Plage A-B	2019-11-11
Arkema Canada inc.	655, boulevard Alphonse-Deshaies Bécancour	Bécancour	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Xylènes (o,m,p)	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Xylènes (o,m,p) (tot)	R : Non terminée	2016-08-01

0041	46,3853808539 -72,3754650043						
Autobus H. Blanchet inc. 1545	7875, boulevard du Parc-Industriel Bécancour 46,3042138889 -72,278425	Bécancour		Manganèse (Mn)	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2019-10-08
Autobus H. Blanchet inc./ancien garage d'entretien de Sainte-Gertrude 1544	7875, boulevard du Parc-Industriel Bécancour 46,3042138889 -72,278425	Bécancour			Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2011 Q : Plage B-C	2017-12-04
Biranghi Canada inc. 2461	700, rue Alphonse-Deshaies Bécancour 46,3807137483 -72,3736346326	Bécancour			Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*	R : Terminée en 1999 Q : Plage B-C	2003-08-29
Boulevard des Acadiens (Route 132) Secteur Saint-Grégoire à Bécancour 8110	46,2557694444 -72,5285944444	Bécancour			Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non nécessaire Q : > C	2021-09-23
Canadoil Forge Ltée 1318	805, boulevard Alphonse-Deshaies Bécancour 46,3790104831 -72,3700092669	Bécancour			Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*	R : Non terminée	2017-02-16
Centrale nucléaire Gentilly II-Hydro-Québec 2399	4900, boulevard Bécancour Bécancour 46,3946666667 -72,355	Bécancour			Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1993 Q : Non précisée	2016-12-06
Centre nucléaire Gentilly II 1259	4900, boulevard Bécancour Bécancour 46,3946666667 -72,355	Bécancour		Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2016 Q : <= A	2017-03-15
Création Mobilis inc. 8859	12 660, boul. Bécancour 46,3364 -72,506158	Bécancour			Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2010 Q : <= B	2010-08-19
EcoPro Cam Canada, S.E.C. 3325	46,3600015 -72,406516	Bécancour			Baryum (Ba), Manganèse (Mn)	R : Non nécessaire Q : Non précisée	2024-02-19
Garage Bouvette & Fils inc. 1593	1690, boulevard Bécancour Bécancour 46,404203768 -72,2728993209	Bécancour		Hydrocarbures aromatiques monocycliques*	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot), Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2018 Q : <= B	2019-08-05
Garage Omer Beauchemin 0110	9300, boulevard de Port-Royal Bécancour 46,2240880556 -72,4471547222	Bécancour		Hydrocarbures aromatiques monocycliques*	Hydrocarbures aromatiques monocycliques * (pot)	R : Non terminée	2004-08-05
Gentilly 1 5934	4900, boulevard Bécancour Bécancour	Bécancour			Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2002 Q : > C	2004-01-20
Lieu d'enfouissement de fumée de silice (cellules 1 à 6) 2959	46,36288 -72,34483	Bécancour			Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2022-12-14
Lieu d'entreposage de Bécancour	805, Georges-E.-Ling Bécancour	Bécancour			Baryum (Ba), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2011 Q : Plage B-C	2021-10-21

10924	46,3650259531 -72,4039371961							
Norsk Hydro Canada inc. Usine de Bécancour 7987	7000, boulevard Raoul-Duchesne Bécancour 46,3711691413 -72,4085218236		Bécancou		Chlorures (Cl-)	Baryum (Ba), Cadmium (Cd), Hexachlorobenzène, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Manganèse (Mn), Nickel (Ni), Zinc (Zn)	R : Terminée en 2009 Q : <= C	2008-06-25
Olin Produits de chloralcalis - Usine de Bécancour 10754	675, boulevard Alphonse-Deshaies Bécancour 46,3823774057 -72,3731767697		Bécancou		Chlorures (Cl-)		R : Non terminée	2015-08-20
Oriens Technologies 10185	6245, boulevard Raoul-Duchesne Bécancour 46,37386 -72,38924		Bécancou		[1]	[1]	R : Non terminée	2014-03-05
RC Turcotte inc. (ancien Servac inc) 11612	13000, rue des Glaïeuls Bécancour 46,3198333333 -72,4781833333		Bécancou			Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 1997 Q : <= C	2018-03-06
Recyclage d'Aluminium Québec inc 9917	695, avenue Dutord Béca cour 46,3726104431 -72,3911730363		Bécancou		Aluminium (Al), Chlorures (Cl-), Cuivre (Cu), Fluorures totaux	Cuivre (Cu), Nickel (Ni)	R : Terminée en 2013 Q : <= C	2013-11-29
RHI Canada inc. en voie de devenir Service de transformation Bécancour inc. 9264	7000, rue Yvon-Trudeau Bécancour 46,3674397464 -72,3979666112		Bécancou		Cuivre (Cu), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2013 Q : Plage B-C	2019-06-13
RMI produits réfractaires - Refrabec 7988	690, rue Jean-Demers Bécancour 46,357145 -72,42543		Bécancou			Cuivre (Cu)	R : Terminée en 2004 Q : <= B	2007-12-19
Servac inc 2422	13000, rue des Glaïeuls Bécancour 46,3198333333 -72,4781833333		Bécancou		Hydrocarbures aromatiques monocycliques*	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Métaux*	R : Terminée en 1992 Q : Non précisée	2018-03-06
Silicium Québec Société en commandite (usine principale) 11724	6500, rue Yvon-Trudeau Bécancour 46,3708863792 -72,3899873854		Bécancou		Manganèse (Mn)	Hydrocarbures aromatiques polycycliques*	R : Terminée en 2019 Q : Plage B-C	2019-11-26
Société du parc industriel de Bécancour 10994	805, Georges-E.-Ling Bécancour 46,3650259531 -72,4039371961		Bécancou			Baryum (Ba)	R : Non nécessaire Q : Non précisée	2023-03-01
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, lot 708-1. 6685	1000, boulevard Arthur-S card Bécancour 46,39784 -72,38023		Bécancou			Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2005-09-02
Société immobilière Paris et Frères inc 2483	7940, rue des Ormeaux Bécancour 46,3429 -72,4221666667		Bécancou			Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Terminée en 2018 Q : <= B	2018-11-12
Station-service Ultramar 2411	12230, boul. Bécancour 46,3384166667 -72,5038		Bécancou			Benzène (pot), Éthylbenzène (pot), Toluène (pot), Xylènes (o,m,p) (pot)	R : Terminée en 1993 Q : Plage B-C	2002-03-19
StatoilHydro Entrepôt Boutin - Bécancour	500, boulevard Alphonse-Deshaies Bécancour		Bécancou			Manganèse (Mn)	R : Terminée en 2008 Q : <= C	2010-07-07

8312	46,3879572266 -72,3817922668					
Stolt LNGaz inc. lot 3 294 074 10401	450, boulevard Alphonse-Deshaies Bécancour 46,3883333333 -72,3813888889	Bécancour	Baryum (Ba), Chlorures (Cl-), Phosphore total (P-PO4-3)	Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	R : Non terminée	2015-03-20
Stolt LNGaz inc. lots3 294 072 (sud-est) et 3 294 075 (sud) 10402	450, boulevard Alphonse-Deshaies Bécancour 46,3883333333 -72,3813888889	Bécancour	Chlorures (Cl-), Cuivre (Cu), Phosphore total (P-PO4-3)		R : Non terminée	2014-11-12

(1) : Certains renseignements concernant ce terrain n'y apparaissent pas compte tenu qu'ils sont susceptibles d'être protégés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Si vous désirez obtenir la communication de ces renseignements pour ce terrain en particulier, vous devez en faire la demande au répondant régional en matière d'accès à l'information. Votre demande sera alors examinée et une décision sur l'accessibilité à ces renseignements sera rendue et vous sera communiquée dans les délais légaux.

(2) : L'inscription « R : Non nécessaire » signifie qu'il n'est pas nécessaire de réhabiliter le terrain puisque le résultat d'une étude de caractérisation démontre que le niveau de contamination des sols est jugé conforme à l'usage actuel du terrain. Par exemple, un niveau de contamination situé dans la plage B-C est conforme à un usage industriel.

(3) : Peut ne pas correspondre au nom du propriétaire actuel.

* : Contaminant non listé dans la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

Québec

© Gouvernement du Québec, 2024

Culture et Communications Québec

Répertoire du patrimoine culturel du Québec

Résultat de la recherche (7)

1

50 résultats par page

Type	Nom	Région	Municipalité		Multimédias
Immobilier	Église de Saint-Édouard	Centre-du-Québec	Bécancour		
Immobilier	Église de Saint-Grégoire-le-Grand	Centre-du-Québec	Bécancour		
Immobilier	Moulin à vent de Saint-Grégoire	Centre-du-Québec	Bécancour		
Immobilier	Moulin Michel	Centre-du-Québec	Bécancour		
Mobilier	Orgue (Casavant, Opus 139, 1901)	Centre-du-Québec	Bécancour		
Mobilier	Orgue (Casavant, Opus 1513, 1935)	Centre-du-Québec	Bécancour		
Plaque	Plaque du tricentenaire de Gentilly	Centre-du-Québec	Bécancour		

1

50 résultats par page

Résultat de la recherche

Fichier de résultat en format .CSV Fichier de résultat en format .TXT Voir sur carte Signaler une erreur

#	COORDONNÉE x (degrés)	COORDONNÉE y (degrés)	IDENTIFIANT DU PUITS (?)	PROFONDEUR (mètres)	NIVEAU D'EAU À LA FIN DES TRAVAUX (mètres)	SÉQUENCE STRATIGRAPHIQUE	ÉPAISSEUR COUCHE (mètres)	DESCRIPTION MATÉRIAU (?)	SÉQUENCE STRATIGRAPHIQUE	ÉPAISSEUR COUCHE (mètres)	DESCRIPTION MATÉRIAU (?)
1	-72.39265	46.34535	1978-100-10811504	21.6	-3.05	1	1.2	TERR_PASSANTA_BLOC	2	20.4	ROCH_Inconnu

Québec
© Gouvernement du Québec

Numéro du lieu	X2107927
Latitude	46.353283762
Longitude	-72.4219630584
Adresse civique	900, avenue Jean-Demers Bécancour (Québec)
Code postal (civique)	G9H 3A3
MRC(s) et Région(s) administrative(s)	380 - Bécancour, 17 - Centre-du-Québec
Nombre de fiche(s) GTC pour ce lieu	1
Milieu récepteur	Sol

Relation : [Détail sur les fiches (répertoire)]

Numéro de la fiche GTC	Autre(s) adresse(s) affectée(s)	Nature des contaminants (eau souterraine)	Nature des contaminants (sol)	Qualité des sols résiduels avant réhabilitation	État de réhabilitation	Qualité des sols résiduels après réhabilitation	Date de création ou date de mise à jour
8693	null	null	Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50, Soufre total (S)	Plage B-C	Non débutée	<= C	2015-10-06

Numéro du lieu	X2127154
Latitude	46.3650259531
Longitude	-72.4039371961
Adresse civique	805, Georges-E.-Ling Bécancour (Québec)
Code postal (civique)	G9H 2Z8
MRC(s) et Région(s) administrative(s)	380 - Bécancour, 17 - Centre-du-Québec
Nombre de fiche(s) GTC pour ce lieu	2
Milieu récepteur	Sol

Relation : [Détail sur les fiches (répertoire)]

Numéro de la fiche GTC	Autre(s) adresse(s) affectée(s)	Nature des contaminants (eau souterraine)	Nature des contaminants (sol)	Qualité des sols résiduels avant réhabilitation	État de réhabilitation	Qualité des sols résiduels après réhabilitation	Date de création ou date de mise à jour
10994	null	null	Baryum (Ba)	Plage B-C	Non nécessaire	null	2023-03-01
10924	null	null	Baryum (Ba), Hydrocarbures aromatiques polycycliques*, Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	> C	Terminée en 2011	Plage B-C	2021-10-21

Numéro du lieu	X2195096
Latitude	46.3600015
Longitude	-72.406516
Adresse civique	null
Code postal (civique)	null
MRC(s) et Région(s) administrative(s)	380 - Bécancour, 17 - Centre-du-Québec
Nombre de fiche(s) GTC pour ce lieu	1
Milieu récepteur	Sol

Relation : [Détail sur les fiches (répertoire)]

Numéro de la fiche GTC	*Autre(s)* adresse(s) affectée(s)	Nature des contaminants (eau souterraine)	Nature des contaminants (sol)	Qualité des sols résiduels avant réhabilitation	État de réhabilitation	Qualité des sols résiduels après réhabilitation	Date de création ou date de mise à jour
13325	900 avenue Georges E. Ling Bécancour G9H 4V2	null	Baryum (Ba), Manganèse (Mn)	null	Non nécessaire	null	2024-02-19

Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

enviro WEB > Navigateur cartographique

Repère GTC

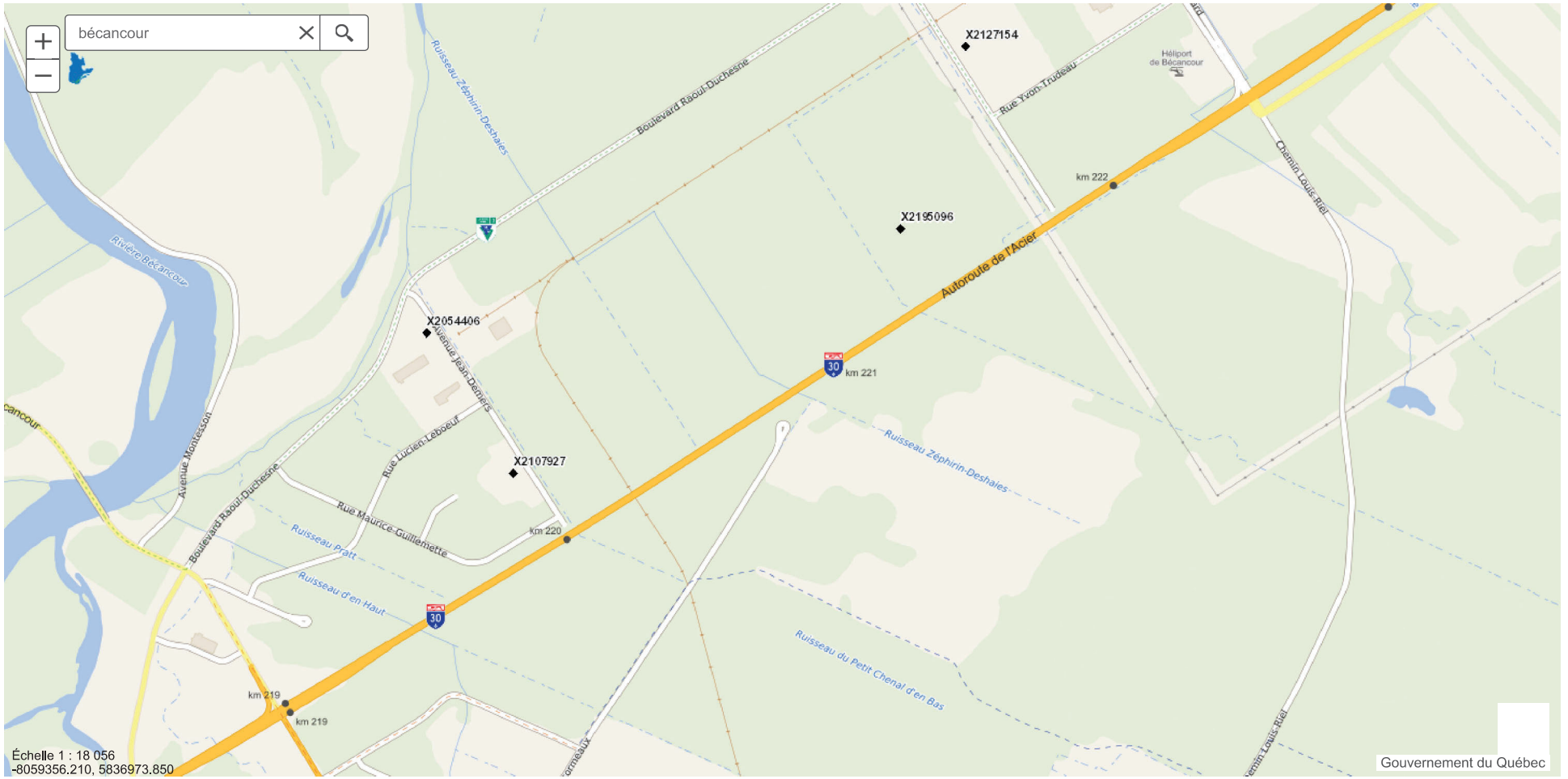

ANNEXE

B

PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES ET IMAGES SATELLITES HISTORIQUES

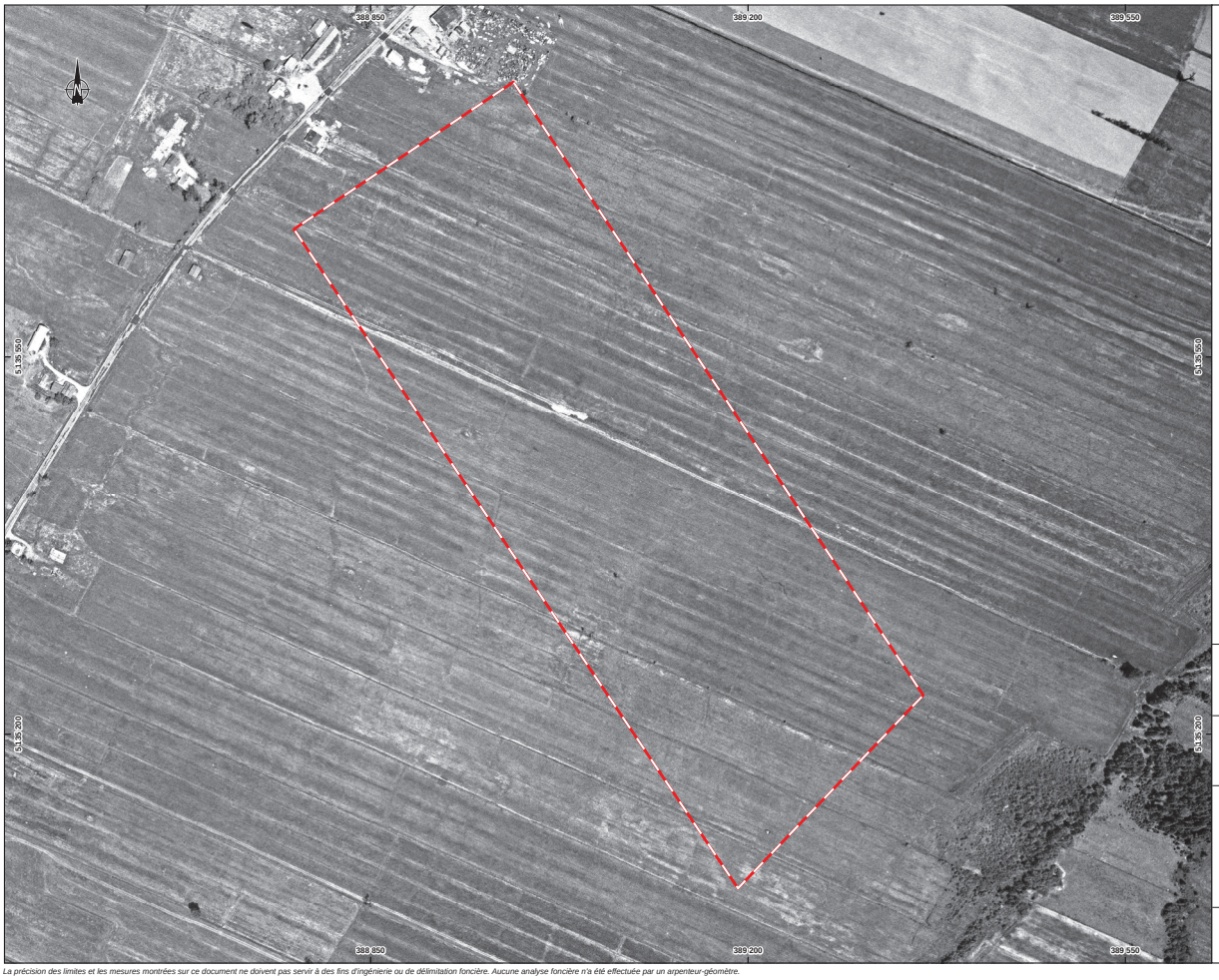

Site à l'étude

Vale Canada

Évaluation environnementale de site Phase I

Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques

Annexe B
Photographie aérienne (1965)

Sources :
ADRéseau+, réseau routier, MERN Québec, 2020-03
Photographie aérienne, MERN, Q65600_167, 1965

0 35 70 m
MTM, fuseau 8, NAD83

2024-02-23

Préparation : M. Legault-Meek
Dessin : C. Pierre
Vérification : A. Gauthier
CA0016429_5038_Vale_Becancour_240223.aprx
CA0016429_5038_Vale_Becancour_Annexe8_1965_240223

La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

Site à l'étude

Vale Canada

Évaluation environnementale de site Phase I

Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques

Annexe B
Photographie aérienne (1976)

Sources :
ADRisseau+, réseau routier, MERN Québec, 2020-03
Photographie aérienne, MERN, Q76502_040, 1976

0 35 70 m
MTM, fuseau 8, NAD83

2024-02-23

Préparation : M. Legault-Meek
Dessin : C. Pierre
Vérification : A. Gauthier
CA0016429_5038_Vale_Becancour_240223.aprx
CA0016429_5038_Vale_Becancour_Annexe8_1976_240223

La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

Site à l'étude

Vale Canada

Évaluation environnementale de site Phase I

Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques

Annexe B
Photographie aérienne (1987)

Sources :
ADRésseau+, réseau routier, MERN Québec, 2020-03
Photographie aérienne, MERN, Q67898_059, 1987

0 35 70 m
MTM, fuseau 8, NAD83

2024-02-23

Préparation : M. Legault-Meek
Dessin : C. Pierre
Vérification : A. Gauthier
CA0016429_5038_Vale_Becancour_240223.aprx
CA0016429_5038_Vale_Becancour_AnnexeB_1987_240223

La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

Site à l'étude

Vale Canada

Évaluation environnementale de site Phase I

Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques

Annexe B
Photographie aérienne (1997)

Sources :
ADRisseau+, réseau routier, MERN Québec, 2020-03
Photographie aérienne, MERN, HMQ97130_221, 1997

0 35 70 m
MTM, fuseau 8, NAD83

2024-02-23

Préparation : M. Legault-Meek
Dessin : C. Pierro
Vérification : A. Gauthier
CA0016429_5038_Vale_Becancour_240223.aprx
CA0016429_5038_Vale_Becancour_AnnexeB_1997_240223

La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

ANNEXE

C

CARTES, PLANS ET DOCUMENTS HISTORIQUES

C-1

CARTES TOPOGRAPHIQUES

Toporama

February 7, 2024

polygonLayer

Override 1

1:55,563

0 0.475 0.95 1.9 mi

0 0.75 1.5 3 km

Ressources naturelles Canada | Natural Resources Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par le ministre de Ressources naturelles Canada, 2024.
© Her Majesty the King in Right of Canada, as represented by the Minister of Natural Resources, 2024.

Canada

ANNEXE

D

DOCUMENTATION FOURNIE PAR LE CLIENT

Document privilégié et confidentiel

ANNEXE

E

RÉPONSES AUX DEMANDES D'INFORMATION

E-1

MELCCFP

Ministère
de l'Environnement,
de la Lutte contre
les changements
climatiques, de la Faune
et des Parcs
Québec

Nicolet, le 10 mars 2023

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
1000, boulevard Arthur-Sicard
Bécancour (Québec) G9H 2Z8

N/Réf. : 7450-17-01-01102-01
402220945
AM000006647

Objet : Travaux de remblais déblais en rive, en littoral et en marais en vue de détourner un cours d'eau

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande d'autorisation soumise le 29 juillet 2022 et complétée le 7 mars 2023, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet comportant les activités décrites ci-dessous :

> Les travaux consistent au remblai et au détournement de milieu hydrique (ruisseau Zéphirin Deshaies), au remblai et au déblai d'un marais ainsi qu'au déblai (reprofilage) et remblai de milieu hydrique (ruisseau Mayrand), le tout localisé sur les lots 3 294 025, 3 416 942, 3 417 067, 3 417 068, 6 515 719, 6 515 720, 6 550 779, 6 550 780 et 6 550 781 du cadastre du Québec, dans la ville de Bécancour, faisant partie de la municipalité régionale de comté de Bécancour.

Les activités nécessaires à la réalisation du projet affectent des milieux humides (marais) et hydriques (rive et littoral) sur une superficie de 63 710 m^2. Le tout localisé sur les lots 3 294 025, 3 416 942, 6 515 719, 6 515 720, 6 550 779, 6 550 780 et 6 550 781 du cadastre du Québec, dans la ville de Bécancour, faisant partie de la municipalité régionale de comté de Bécancour.

La réalisation du projet affectera des milieux humides (marais) et hydriques (littoral) sur une superficie de 4 994 m^2. Ce milieu sera remis dans l'état où il était avant que ne débutent ces travaux ou dans un état s'en rapprochant à la fin des travaux, au plus tard le printemps suivant la fin des travaux. Le tout localisé sur les lots 3 294 025, 3 416 942, 3 417 067, 3 417 068 et 6 550 780 du cadastre du Québec, dans la ville de Bécancour, faisant partie de la municipalité régionale de comté de Bécancour.

Les activités de remblais et de déblais (reprofilage) doivent débuter dans les deux ans de la date de délivrance de cette autorisation. À défaut, l'autorisation pour cette activité est annulée de plein droit.

Le titulaire a payé une contribution financière d'un montant de 1 081 806,03 dollars en date du 7 mars 2023 en guise de compensation calculée conformément à l'article 46.0.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- AM000006647 – Demande d'autorisation pour des travaux de remblais et déblais en rive, en littoral et en marais en vue de détourner un cours d'eau, soumise le 29 juillet 2022, par M. Hugo Lavoie, ing., Avizo Experts-Conseils inc., incluant les formulaires et les documents joints;

- D1000049766C – Lettre de réponse à la première demande d'information du 20 septembre 2022, intitulée « 402173080-20221006 », soumise le 6 octobre 2022, par M. Hugo Lavoie, ing., Avizo Experts-Conseils inc., incluant tous les documents joints;

- 402183719 – Lettre de réponse à la deuxième demande d'information du 14 novembre 2022, intitulée « 402183719-FINAL-nm », soumise le 24 janvier 2023, par M. Neil McLaughlin, ing., Avizo Experts-Conseils inc., incluant tous les documents joints;

- D1000082559C – Lettre de réponse à la troisième demande d'information du 30 novembre 2022, intitulée « 402191920-FINAL », soumise le 3 février 2023, par M. Neil McLaughlin, ing., et M^{me} Geneviève Marquis, géologue, Avizo Experts-Conseils inc., incluant tous les documents joints;

- D1000088868C et D1000088870C – Documents en complément d'information à la lettre de réponse à la troisième demande d'information du 30 novembre 2022, soumis le 16 février 2023, par Avizo Experts-Conseils inc., mettant à jour l'identification du représentant;

- D1000090399C et D1000090418C – Lettres de réponse au rappel du 17 février 2023, intitulées respectivement « DI02-ReponsesComplementaires » et « DI03-ReponsesComplemetaires », soumises le 23 février 2023, par M. Neil McLaughlin, ing., et M^{me} Geneviève Marquis, géologue, Avizo Experts-Conseils inc., incluant tous les documents joints;

- D1000091479C, D1000091480C, D1000091481C, D1000091482C, D1000091483C et D1000091484C – Compléments d'information à la lettre de rappel du 17 février 2023, soumis le 25 février 2023, par Avizo Experts-Conseils inc.;

- D1000093349C – Second complément d'information à la lettre de rappel du 17 février 2023, soumis le 3 mars 2023 par Avizo Experts-Conseils inc., incluant tous les documents joints.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

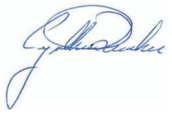

CP/VD/sv

Cynthia Provencher, ing.
Directrice régionale de l’analyse
et de l’expertise de la Mauricie
et du Centre-du-Québec

Ministère
de l'Environnement,
de la Lutte contre
les changements
climatiques, de la Faune
et des Parcs
Québec

PAR COURRIEL

Nicolet, le 25 octobre 2023

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
1000, boulevard Arthur-Sicard
Bécancour (Qc) G9H 2Z8

N/Réf. : 7450-17-01-01029-01
402291654
AM000016617

Objet : Travaux de remblais et déblais en rive, littoral et zone inondable de plusieurs cours d'eau ainsi qu'en marécage et marais en vue de prolonger diverses conduites d'eaux souterraines

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande d'autorisation soumise le 30 mai 2023 et complétée le 19 octobre 2023, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet comportant les activités décrites ci-dessous :

> Les travaux consistent aux remblais et déblais de milieux humides et hydriques, le tout localisé sur les lots 3 294 025, 3 294 855, 3 416 942, 3 416 973, 3 416 975, 3 416 997, 3 416 999, 3 417 068, 6 393 890, 6 459 139, 6 515 719 et 6 515 721 du cadastre du Québec, dans la ville de Bécancour, faisant partie de la municipalité régionale de comté de Bécancour.

La réalisation du projet affectera des milieux humides de type marécage arbustif, marécage arborescent et marais, puis des milieux hydriques (littoral, rive et zone inondable) sur une superficie de 9 981 m^2. Ces milieux seront remis dans l'état où il était avant que ne débutent ces travaux ou dans un état s'en rapprochant à la fin des travaux, au plus tard le printemps suivant la fin des travaux, le tout localisé sur les lots 3 294 025, 3 294 855, 3 416 942, 3 416 973, 3 416 975, 3 416 997, 3 416 999, 3 417 068, 6 393 890, 6 459 139, 6 515 719 et 6 515 721 du cadastre du Québec, dans la ville de Bécancour, faisant partie de la municipalité régionale de comté de Bécancour.

L'activité de remblais et déblais doit débuter dans les deux ans de la date de délivrance de cette autorisation. À défaut, l'autorisation pour cette activité est annulée de plein droit.

Conformément aux articles 46.0.1 et 46.0.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement,* aucune contribution financière n'est exigée.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- AM000016617 – Demande d'autorisation ministérielle pour le prolongement de diverses conduites d'eaux souterraines, soumise le 30 mai 2023, par M. Hugo Mailhot-Couture, Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, incluant les formulaires et les documents joints;

- D1000155126C – Lettre de réponse à la première demande d'information du 22 août 2023, intitulée « 402269258_reponse DI_lot N et H conduites », soumise le 20 septembre 2023, par M. Hugo Mailhot-Couture, Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, incluant tous les formulaires et documents joints;

- D1000155481C – Document en guise de complément d'information à la première demande d'information du 22 août 2023, intitulé « Annexe 23-694687_N-Addenda_04 », soumis le 21 septembre 2023, par M. Hugo Mailhot-Couture, Société du parc industriel et portuaire de Bécancour;

- D1000162580C – Lettre de réponse à la deuxième demande d'information du 10 octobre 2023, intitulée «402287607_Reponse_DI2 », soumise le 17 octobre 2023, par M. Hugo Mailhot-Couture, Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, incluant tous les documents joints;

- D1000163262C – Courriel en guise de complément d'information à la deuxième demande d'information du 10 octobre 2023, intitulé « Précisions DI2_2023-10-19 », soumis le 19 octobre 2023, par M. Hugo Mailhot-Couture, Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

CP/VD/sv

Cynthia Provencher, ing.
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise du Centre-du-Québec

Ministère
de l'Environnement,
de la Lutte contre
les changements
climatiques, de la Faune
et des Parcs
Québec

PAR COURRIEL

Nicolet, le 16 novembre 2023

MODIFICATION D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 30)

Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
1000, boulevard Arthur-Sicard
Bécancour (Qc) G9H 2Z8

N/Réf. : 7450-17-01-01029-02
402298546
AM000022830

Objet : Modification des travaux de remblais et déblais en rive, littoral et zone inondable de plusieurs cours d'eau ainsi qu'en marécage et marais en vue de prolonger diverses conduites d'eaux souterraines

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de modification soumise le 10 novembre 2023 et complétée le 14 novembre 2023, j'autorise, en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la modification suivante :

> Travaux supplémentaires de remblais et déblais en milieux humides et hydriques, le tout localisé sur les lots 3 294 019, 3 294 020, 3 294 025, 3 294 855, 3 295 201, 3 416 942, 3 416 973, 3 416 975, 3 416 996, 3 416 997, 3 416 999, 3 417 068, 6 393 890, 6 459 139, 6 515 719, 6 515 720 et 6 515 721 du cadastre du Québec, dans la ville de Bécancour, faisant partie de la municipalité régionale de comté de Bécancour.

La réalisation du projet affectera des milieux humides et hydriques (rive, marécage arbustif, marécage arborescent, littoral, marais et zone inondable de faible courant) sur une superficie supplémentaire de 23 264 m^2. Ces milieux seront remis dans l'état où ils étaient avant que ne débutent ces travaux ou dans un état s'en rapprochant à la fin des travaux, au plus tard le printemps suivant la fin des travaux.

La présente modification concerne l'autorisation délivrée le 25 octobre 2023, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet comportant l'activité décrite ci-dessous :

> Les travaux consistent aux remblais et déblais de milieux humides et hydriques, le tout localisé sur les lots 3 294 025, 3 294 855, 3 416 942, 3 416 973, 3 416 975, 3 416 997, 3 416 999, 3 417 068, 6 393 890, 6 459 139, 6 515 719 et 6 515 721 du cadastre du Québec, dans la ville de Bécancour, faisant partie de la municipalité régionale de comté de Bécancour.

Conformément aux articles 46.0.1 et 46.0.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement,* aucune contribution financière n'est exigée.

L'activité de remblais et déblais doit débuter dans les deux ans de la date de délivrance de cette modification. À défaut, la modification d'autorisation pour cette activité est annulée de plein droit.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- AM000022830 – Demande de modification d'autorisation ministérielle pour le prolongement de diverses conduites d'eaux souterraines, soumise le 10 novembre 2023, par M. Hugo Mailhot-Couture, Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, incluant tous les formulaires et documents joints;

- D1000169693C – Lettre de réponse à la première demande d'information du 13 novembre 2023, intitulée « 402298420_reponse_DI1_modifAM_conduites_lotH et N », signée le 14 novembre 2023, par M^{me} Catherine Dumais, AtkinsRealis, soumise le 14 novembre 2023, concernant la désignation cadastrale et la confirmation de certaines mesures, incluant le formulaire joint;

- D1000169739C – Document de complément d'information à la première demande d'information, intitulé « Complement reponseDI1_modifAM_conduites_Lots H et N », soumis le 14 novembre 2023, par M. Hugo Mailhot-Couture, Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, concernant le remblai d'un milieu humide déjà autorisé, incluant le formulaire joint.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,

CP/VD/sv

Cynthia Provencher, ing.
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise du Centre-du-Québec

E-2
MUNICIPALITÉ

Bécancour

Le 22 février 2024

Monsieur Jean-Simon Aubé
WSP Canada inc.
1600, boulevard René-Lévesque
11e étage
Montréal (Québec) H3H 1P9

Par courriel : Jean-Simon.Aube@wsp.com

Objet : Demande d'accès du 30 janvier 2024
Demande de nature environnementale
Lot 6 515 720 du cadastre du Québec à Bécancour
N/Réf. : 2024-013
V/Réf. : CA0016429.5038

Monsieur,

Comme requis aux termes de votre demande mentionnée en objet, nous vous transmettons ci-joint copie des documents que nos recherches ont permis de trouver, à savoir :

- grille des usages et normes (1 page);
- copie de la matrice graphique (1 page).

De plus, nous ne pouvons vous donner accès au rapport de caractérisation biologique du territoire du parc industriel et portuaire de Bécancour (127 pages), détenu par la Ville de Bécancour, puisque l'accès celui-ci relève davantage de la compétence de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

En vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), ci-après « la Loi », nous vous invitons donc à transmettre votre demande à la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour dont les coordonnées sont les suivantes :

Mme Élaine Charbonneau
Responsable de l'accès aux documents
1000, boulevard Arthur-Sicard
Bécancour (Québec) G9H 2Z8
Tél. : 819-294-6656
echarbonneau@spipb.com

Bien que, pour répondre à votre demande, nos recherches ont été effectuées, en toute bonne foi, au meilleur de nos connaissances et de nos moyens, nous ne prétendons pas que les documents transmis sont exhaustifs. Cela ne vous dispense pas d'effectuer des recherches supplémentaires auprès d'autres organismes, dont le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, la Société du Parc industriel et Portuaire de Bécancour ainsi que le Registre foncier du Québec.

Enfin, conformément à l’article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez d’ailleurs ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Finalement, vous trouverez également, ci-joint, la reproduction des articles de la Loi évoqués dans cette décision.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Me Sébastien Rheault
Responsable de l’accès aux documents

SR/em

p. j.

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

51. Lorsque la demande est écrite, le responsable rend sa décision par écrit et en transmet copie au requérant et, le cas échéant, au tiers qui a présenté des observations conformément à l'article 49.

La décision doit être accompagnée du texte de la disposition sur laquelle le refus s'appuie, le cas échéant, et d'un avis les informant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV et indiquant notamment le délai pendant lequel il peut être exercé.

VILLE DE BÉCANCOUR
Grille des usages et normes

CÉDULE « B »
Feuillet nº 25

Groupe d'usage		I	I	I	I	I	P				
Numéro de zone		02-209	02-209	02-209	02-209	02-209	02-209.1				
CLASSE D'USAGES PERMIS											
Habitation	H										
unifamiliale	h1										
bi et trifamiliale	h2										
multifamiliale	h3										
maison mobile	h4										
Commerce	C										
détails et service	c1										
mixtes	c2										
artériel léger	c3										
artériel lourd	c4										
services pétroliers	c5										
Industrie	1										
légère	i1	●	●	●							
lourde	i2				●						
extraction	i3										
Communautaire	P										
institutionnel	p1										
récréationnel	p2										
utilité publique	p3					●					
conservation	p4					●	●				
Agricole	A										
agricole	a1										
Usage spécifiquement	exclus										
	permis				Note 1						
NORMES PERSCRITES											
Structure											
Isolée		●			●						
Jumelée			●								
Contiguë				●							
Terrain											
superficie (m^2)	min.	1500	1000	750	1500						
profondeur (m)	min.	30	30	30	30						
frontage (m)	min.	30	20	15	30						
Marges											
avant (m)	min.	10	10	10	10						
avant (m)	max.										
latérale (m)	min.	5	0	0	5						
latérales totales (m)	min.	10	10	10	10						
arrière (m)	min.	15	15	15	15						
Bâtiment											
hauteur (étage)	min.	1	1	1	1						
hauteur (étage)	max.	8	8	8	8						
superficie d'implantation (m^2)	min.										
largeur (m)	min.										
Rapport											
logement / bâtiment	max.										
espace bâti/terrain	min.										
espace bâti/terrain	max.										
AMENDEMENTS											
Numéro du règlement		488	488	488	488	1395	1395				
					1641						
DISPOSITIONS SPÉCIALES		7.3.6.4.1 7.3.6.4.2									

NOTE:

1. Les piscicultures et ses activités de transformation associées, sans activité extérieure à l'exception de l'entreposage, sont autorisées uniquement à l'intérieur d'un bâtiment, et ce, dans l'affectation industrielle lourde (I-LO) définie au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour.

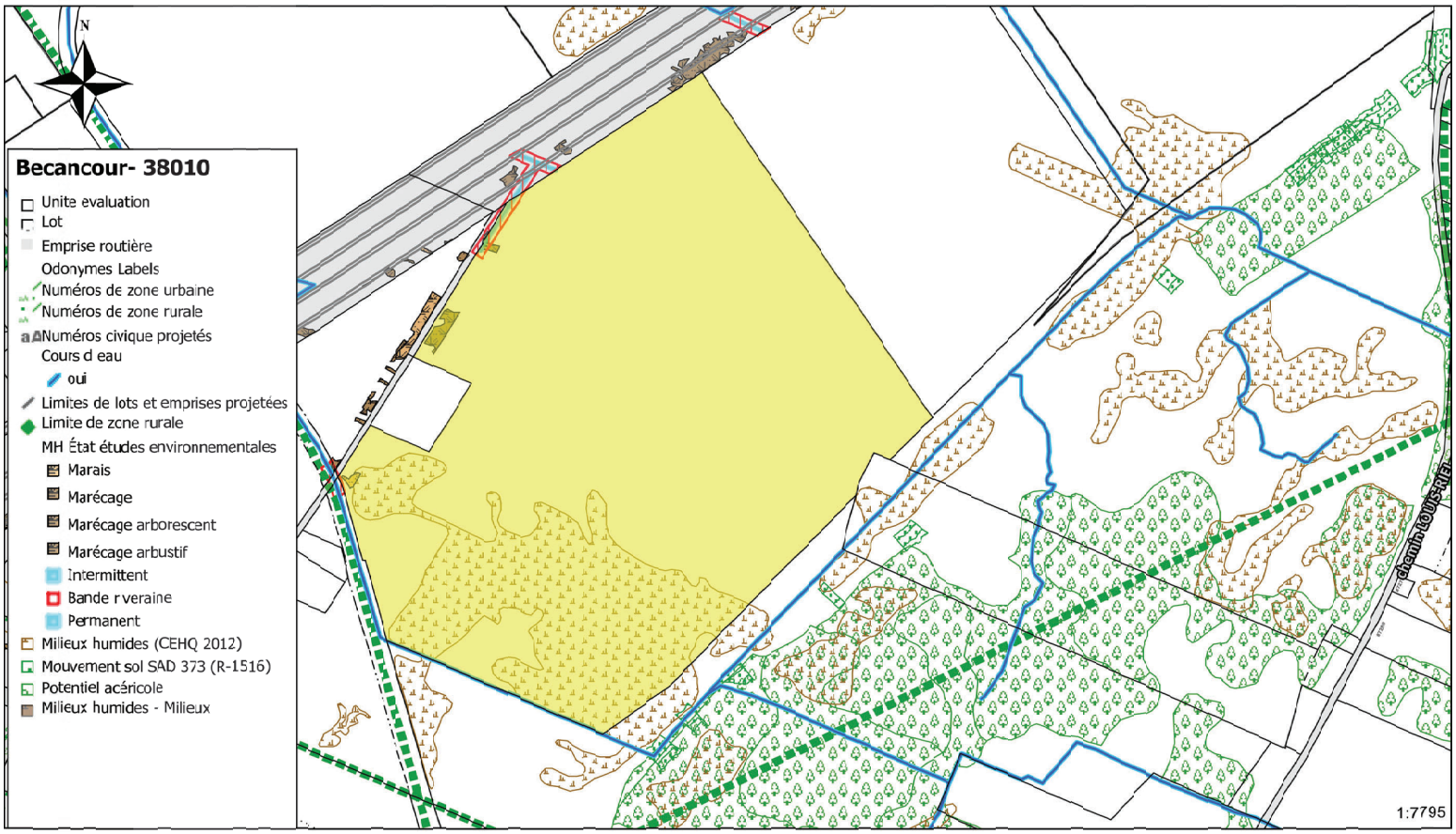
N
Becancour- 38010
Unite evaluation
Lot
Emprise routière
Odonymes Labels
Numéros de zone urbaine
Numéros de zone rurale
Numéros civique projetés
Cours d eau
oui
Limites de lots et emprises projetées
Limite de zone rurale
MH État études environnementales
Marais
Marécage
Marécage arborescent
Marécage arbustif
Intermittent
Bande riveraine
Permanent
Milieux humides (CEHQ 2012)
Mouvement sol SAD 373 (R-1516)
Potentiel acéricole
Milieux humides - Milieux
1:7795

NOTE EXPLICATIVE

AVIS DE RECOURS

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit et elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec
525, boulevard René-Lévesque Est, bur. 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal
2045, rue Stanley, bur. 900
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : 514 873-4196
Sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement personnel, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites à un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres textes de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délai

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit explicitement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de trente (30) jours (art. 135).

NOTE EXPLICATIVE

Appel devant la Cour du Québec

a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

b) Délai

L'article 149 prévoit que l'appel est formé par le dépôt auprès de la Cour du Québec d'un avis à cet effet au greffe de la Cour dans les trente (30) jours qui suivent la date de réception de la décision finale par les parties.

L'avis précise les questions de droit ou de compétence qui devraient être examinées en appel.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la Loi, la déclaration d'appel doit être signifiée aux parties et à la Commission dans les dix (10) jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

L'appel est régi par les articles 351 à 390 du *Code de procédure civile*, compte tenu des adaptations nécessaires. Toutefois, les parties ne sont pas tenues de déposer de mémoire de leurs prétentions.

ANNEXE

F

AUTRES DOCUMENTS CONSULTÉS

ANNEXE G

Modélisation de la dispersion atmosphérique et du panache des tours de refroidissement

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. **MODÉLISATION DE LA DISPERSION ATMOSPHÉRIQUE ET DU PANACHE DE LA TOUR DE REFROIDISSEMENT** 1
1.1 MODÉLISATION DE LA DISPERSION ATMOSPHÉRIQUE 1
1.2 MODÈLE DE DISPERSION 1
1.2.1 Météorologie 2
1.2.2 Récepteurs 4
1.2.3 Conversion du NO en NO_2 4
1.2.4 Estimation des concentrations pour une période inférieur à une heure 7
1.2.5 Normes de qualité de l'air et concentrations initiales 7
1.2.6 Scénario et paramètres d'émission 8
1.2.7 Effets de sillage des bâtiments 9
1.2.8 Résultats de l'étude de dispersion atmosphérique 12
1.3 MODÉLISATION DES PANACHES DE VAPEUR DES TOURS DE REFROIDISSEMENT 21
1.3.1 Modèle de panache de vapeur 21
1.3.2 Données météorologiques 22
1.3.3 Paramètres des tours de refroidissement 23
1.3.4 Résultats 23

LISTE DES TABLEAUX

Page

Tableau G.1 Récepteurs sensibles de Bécancour et Gentilly 6
Tableau G.2 Concentrations initiales et normes de qualité de l'air ambiant 8
Tableau G.3 Paramètres des sources d'émissions atmosphériques de l'usine d'IFFCO Canada utilisés dans l'étude de dispersion 10
Tableau G.4 Sommaire des résultats de l'étude de dispersion atmosphérique – Maximums aux récepteurs hors de zone industrielle, mais incluant les résidences à l'intérieur de la zone industrielle. 13
Tableau G.5 Sommaire des résultats de l'étude de dispersion atmosphérique – Maximums aux résidences à l'intérieur du territoire de la SPIPB 13
Tableau G.6 Sommaire des résultats de l'étude de dispersion atmosphérique – Maximums aux récepteurs sensibles de Bécancour et Gentilly 14
Tableau G.7 Dimensions des cellules des tours de refroidissement 24
Tableau G.8 Paramètres pour le modèle SACTI 24

LISTE DES FIGURES

Page

Figure G.1 Rose des vents à 10 m du sol – Gentilly (2005-2009) 3
Figure G.2 Domaine de modélisation, topographie et récepteurs 5
Figure G.3 Sources et principaux bâtiments de l'usine d'IFFCO Canada 11
Figure G.4 Contribution (µg/m³) maximale horaire du projet aux concentrations de dioxyde d'azote (NO_2) dans l'air ambiant 15
Figure G.5 Contribution (µg/m³) maximale journalière du projet aux concentrations de dioxyde d'azote (NO_2) dans l'air ambiant 16
Figure G.6 Contribution (µg/m³) moyenne annuelle du projet aux concentrations de dioxyde d'azote (NO_2) dans l'air ambiant 17
Figure G.7 Contribution (µg/m³) maximale journalière du projet aux concentrations de particules (PMt et $PM_{2.5}$) dans l'air ambiant 18
Figure G.8 Contribution (µg/m³) moyenne annuelle du projet aux concentrations de particules (PMt et $PM_{2.5}$) dans l'air ambiant 19
Figure G.9 Contribution (µg/m³) maximale sur 4 minutes du projet aux concentrations de d'ammoniac (NH_3) dans l'air ambiant 20
Figure G.10 Relation entre la longueur de Monin-Obukov (L) et la rugosité de la surface (z_0) en fonction de la classe de stabilité de Pasquill (Myrup et Ranzieri, 1976) 23

1. MODÉLISATION DE LA DISPERSION ATMOSPHÉRIQUE ET DU PANACHE DE LA TOUR DE REFROIDISSEMENT

Cette annexe présente plus de détails sur la méthodologie utilisée pour l'évaluation des concentrations maximales de contaminants dans l'air ambiant liées à l'exploitation de l'usine de fabrication d'engrais proposée par IFFCO Canada à Bécancour dont les résultats ont été présentés au Chapitre 7 du rapport principal. Dans un deuxième temps, la méthodologie pour évaluer l'ampleur et les impacts des panaches de vapeur des tours de refroidissement est aussi présentée.

1.1 MODÉLISATION DE LA DISPERSION ATMOSPHÉRIQUE

Afin d'évaluer les effets du projet du la qualité de l'air et faire la démonstration que le projet n'entrainerait pas de dépassements des normes de qualité de l'air du Québec spécifiées à l'annexe K du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère* (RAA), une étude de dispersion atmosphérique (modélisation de la dispersion atmosphérique) a été réalisée par SNC-Lavalin, division Environnement (SLE).

La méthodologie utilisée pour la modélisation de la dispersion atmosphérique rencontre les exigences du *Guide de la modélisation de la dispersion atmosphérique* du MDDEP (Leduc, 2005) et de l'annexe H du RAA. Les sous-sections suivantes présentent les détails techniques de l'étude de dispersion atmosphérique.

1.2 MODÈLE DE DISPERSION

Le modèle AERMOD (« ***A****merican Meteorological Society and* ***E****nvironmental Protection Agency* ***R****egulatory Air Dispersion* ***Mod****el* », version 12345) a été utilisé pour cette étude. Ce modèle est régulièrement utilisé dans les études d'impact sur la qualité de l'air de projets industriels au Québec et ailleurs dans le monde. Il s'agit en fait du modèle règlementaire aux États-Unis et dans plusieurs provinces canadiennes, dont le Québec.

Ce modèle permet de tenir compte du sillage des bâtiments sur la dispersion des émissions de cheminées. Le modèle considère aussi l'élévation initiale du panache due à la quantité de mouvement vertical et à la flottabilité (« buoyancy ») des gaz chauds s'échappant des cheminées. Finalement, le modèle tient aussi compte de la variation horaire des paramètres météorologiques et des inversions de température au sol ou en altitude.

L'approche utilisée dans la modélisation est dite conservatrice, car aucune transformation chimique et aucun puits (déposition par voies sèche et humide, absorption par la végétation) n'ont été considérés. Par le fait même, les concentrations ont tendance à être surestimées à mesure que l'on s'éloigne de la source.

Les données d'entrée du modèle comprennent :

- les caractéristiques des émissions (taux d'émission des divers contaminants, vitesse de sortie des gaz, température d'émission, etc.);

- les caractéristiques des sources d'émission (position, diamètre et hauteur des cheminées, dimensions des sources de surface);
- les dimensions caractéristiques des bâtiments si les effets de sillage de bâtiments sur les panaches des cheminées sont considérés;
- les données météorologiques horaires (température, vitesse et direction du vent, indices de la stabilité atmosphérique et de la turbulence, hauteur de mélange);
- la position et l'élévation des récepteurs, c'est-à-dire les lieux où l'on désire évaluer la concentration atmosphérique du polluant;
- des paramètres contrôlant les options du modèle et les calculs statistiques à effectuer sur les concentrations calculées par le modèle.

Pour cette étude, les phénomènes de déposition sèche ou humide n'ont pas été considérés et l'option de dispersion en mode urbain a été sélectionnée pour toutes les sources.

1.2.1 Météorologie

Les principaux paramètres météorologiques contrôlant la dispersion atmosphérique des émissions d'une cheminée et considérés par le modèle AERMOD sont : la vitesse et la direction du vent, les indices de la stabilité atmosphérique (vitesse de friction, longueur de Monin-Obukov) et la hauteur de mélange. Ces paramètres, de même que la température ambiante, doivent être fournis sur une base horaire au modèle.

Le jeu de données météorologiques préparé par le MDDEFP pour le modèle de dispersion AERMOD et les études de dispersion atmosphérique dans le parc industriel de Bécancour a été utilisé. Ce jeu de données pour la période de 2005 à 2009 est basé sur les observations horaires du vent et de la température de la tour météorologique (10, 37 et 48 m du sol) de la centrale nucléaire d'Hydro-Québec à Gentilly, à l'est de la zone industrielle, complétées par les observations horaires du couvert nuageux, du plafond et de la pression atmosphérique à l'aéroport de Dorval (Pierre-Elliot Trudeau) et des sondages aérologiques de Maniwaki pour la même période. Bien que la station aérologique de Maniwaki soit située à 300 km à l'ouest de Bécancour, elle est tout de même considérée représentative la plupart du temps des conditions météorologiques en altitude dans l'ouest et le centre-sud du Québec.

La rose des vents illustrant la fréquence de la provenance du vent par classe de vitesse à Gentilly pour la période de 2005 à 2009 est présentée à la Figure 1.1. La rose des vents illustre clairement l'effet de canalisation du vent dans la vallée du Saint-Laurent avec des vents dominants en provenance du sud-ouest et du sud-sud-ouest (24,4 %) et du nord-est (14,3 %). Ces vents dominants en fréquence le sont aussi pour la vitesse, avec des vitesses moyennes de 13,3 km/h pour le sud-ouest et de 12,5 km/h pour le nord-est. La vitesse moyenne de toutes les observations est de 9 km/h et le vent est calme 4,8% du temps.

Figure 1.1 Rose des vents à 10 m du sol – Gentilly (2005-2009)

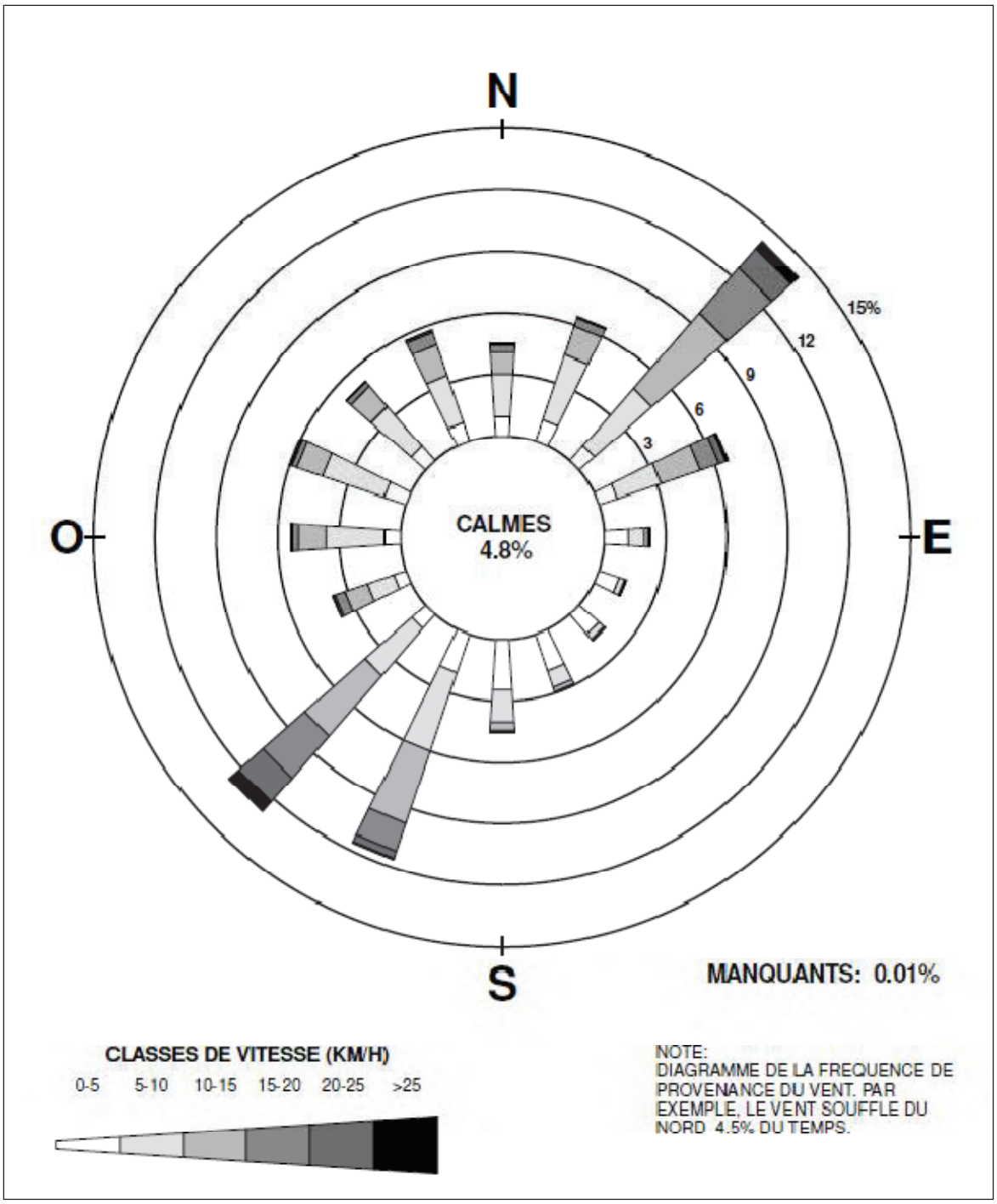

1.2.2 Récepteurs

Les récepteurs, ou points de calculs des concentrations de contaminants dans l'air ambiant, ont été disposés dans le domaine de modélisation de la façon suivante et apparaissent avec la topographie à la Figure 1.2 :

- aux 25 m jusqu'à 100 m le long de la propriété d'IFFCO Canada ;
- aux 100 m dans un domaine de 6 x 6 km centré sur l'usine ;
- aux 250 m dans un domaine de 10 x 10 km centré sur l'usine ;
- aux 500 m dans un domaine de 20 x 20 km, comprenant les villes de Bécancour à l'est, de Gentilly à l'est et de Cap-de-la-Madeleine et de Champlain sur la rive nord du fleuve St-Laurent ;
- aux 135 résidences situées dans le territoire géré par la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB) dont la liste et les coordonnées ont été fournies par cette dernière;
- à 32 récepteurs sensibles (écoles, garderie, résidences pour personnes agées) identifiés à Bécancour et à Gentilly. La carte de la Figure 1.2 peut être consultée avec la liste de ces récepteurs présentée au Tableau 1.1.

Bien que le domaine de modélisation soit relativement plat, la topographie locale a été prise en considération dans la modélisation en spécifiant l'élévation et l'information sur les pentes des 6 879 récepteurs à partir des données numériques d'élévation du Canada à l'échelle 1:50 000 d'une résolution horizontale approximative de 20 m. Le processeur de terrain AERMAP (version 11103) a été utilisé à cet effet.

1.2.3 Conversion du NO en NO_2

Dans l'atmosphère, le NO est converti plus ou moins rapidement en NO_2 en fonction principalement de la concentration d'ozone de l'atmosphère et des conditions météorologiques. Du point de vue des normes de qualité de l'air ambiant, ce sont les concentrations de NO_2 dans l'air ambiant qui doivent être évaluées.

Dans cette étude, l'hypothèse de la conversion totale du NO en NO_2 a été utilisée. Cette hypothèse très conservatrice qui surestime grandement les concentrations de NO_2 dans l'air ambiant considère que le NO émis à l'atmosphère se transforme instantanément en NO_2 au point d'émission.

Figure 1.2 Domaine de modélisation, topographie et récepteurs

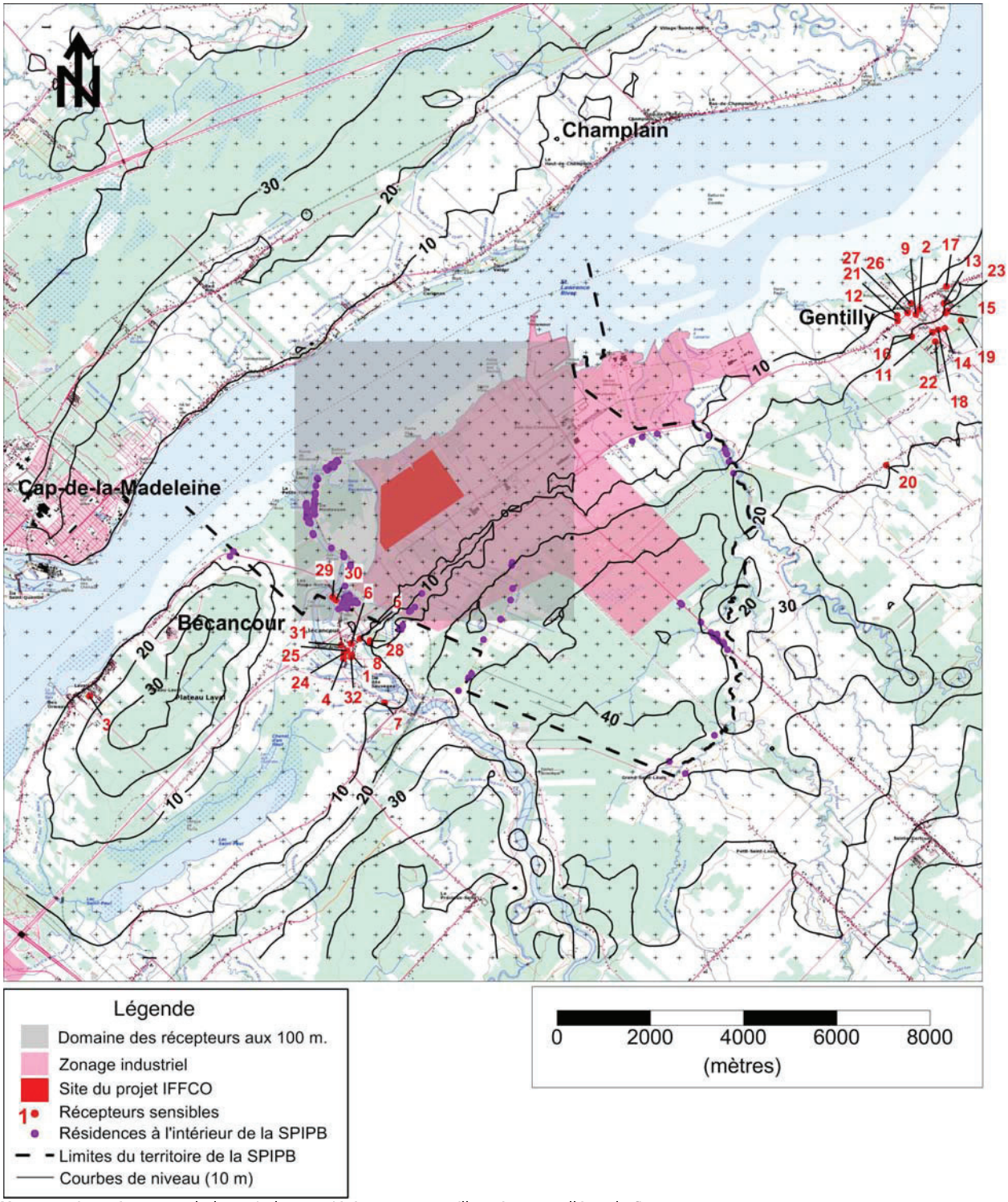

Notes : Les récepteurs le long de la propriété ne sont pas illustrés pour alléger la figure.

Voir aussi le Tableau 1.1 pour les récepteurs sensibles.

Tableau 1.1 Récepteurs sensibles de Bécancour et Gentilly

Récepteurs sensibles		Ville	Coordonnées (UTM18-WGS84)		Élévation (m)	Par rapport à IFFCO Canada	
			X-Est (m)	Y-Nord (m)		Distance (km)	Direction
1	École Terre-des-Jeunes	Bécancour	697 483	5 135 008	9	4,1	SSO
2	École Harfang-des-Neiges	Gentilly	709 651	5 142 432	17	11	ENE
3	Garderie la Ribambelle	Bécancour (Laval)	691 849	5 134 124	13	8,7	OSO
4	Garderie Le gros câlin	Bécancour	697 297	5 134 934	6	4,3	SSO
5	CPE Chez-moi Chez-toi	Bécancour	697 650	5 135 370	10	3,7	SSO
6	Garderie Sylvie Paré	Bécancour	697 461	5 135 253	9	3,9	SSO
7	Garderie Les pignons verts	Bécancour	698 177	5 133 984	10	4,9	SSO
8	Service de garde les amis de Léa-Rose	Bécancour	697 870	5 135 282	10	3,7	SSO
9	Garderie des P'tits minous à Marie	Gentilly	709 569	5 142 325	19	10,9	ENE
10	Garderie Karine Michel	Gentilly	712 539	5 144 869	27	14,6	ENE
11	Garderie Kathleen Cloutier	Gentilly	709 934	5 141 938	21	11,1	ENE
12	Garderie Les petits fripons	Gentilly	709 190	5 142 182	15	10,5	ENE
13	Garderie Les p'tits trésors	Gentilly	710 180	5 142 562	20	11,6	ENE
14	Garderie Kim Gentes	Gentilly	710 200	5 142 018	21	11,4	ENE
15	Garderie les petits trésors	Gentilly	710 215	5 142 353	20	11,5	ENE
16	Garderie France Beaudet	Gentilly	709 490	5 141 847	20	10,7	ENE
17	Garderie Bryko	Gentilly	710 230	5 142 925	13	11,7	ENE
18	Garderie Diane Leblanc	Gentilly	710 055	5 141 987	21	11,3	ENE
19	Garderie l'Île aux petits trésors	Gentilly	710 542	5 142 192	22	11,8	ENE
20	Garderie Isabelle L'Italien	Gentilly	708 936	5 139 082	30	9,7	E
21	Garderie Maryse Pépin	Gentilly	709 173	5 142 305	11	10,5	ENE
22	Garderie Mélanie Régimbald	Gentilly	709 998	5 141 738	22	11,2	ENE
23	Garderie Ginette Rousseau	Gentilly	710 253	5 142 394	21	11,6	ENE
24	Résidences Mgr Moreau	Bécancour	697 303	5 135 049	7	4,2	SSO
25	Villa des cygnes	Bécancour	697 368	5 135 104	8	4,1	SSO
26	Résidences L'Assomption	Gentilly	709 463	5 142 555	13	10,9	ENE
27	La rose du temps	Gentilly	709 397	5 142 355	17	10,8	ENE
28	Jeux d'eau	Bécancour	697 871	5 135 320	10	3,7	SSO
29	Terrain de baseball	Bécancour	697 058	5 136 249	7	3,3	SO
30	Terrain de soccer	Bécancour	697 136	5 136 186	7	3,3	SO
31	Centre culturel	Bécancour	697 243	5 135 226	8	4,1	SSO
32	Patinoire extérieure	Bécancour	697 458	5134964	8	4,2	SSO

Note : les récepteurs sensibles sont présentés par numéro (en rouge) sur une carte à la Figure 1.2.

1.2.4 Estimation des concentrations pour une période inférieur à une heure

Certaines des normes du RAA sont pour une durée inférieure à une heure (4 minutes par exemple pour le SO_2 ou le NH_3) alors que les résultats du modèle de dispersion sont représentatifs d'une durée d'une heure ou plus. La formule spécifiée à l'annexe H du RAA a été utilisée pour estimer les concentrations maximales sur 4 minutes à partir des concentrations maximales horaires obtenues du modèle de dispersion. Les résultats maximums horaires sont donc multipliés par un facteur de 1,91 pour l'estimation d'une concentration maximale sur 4 minutes pour le SO_2 ou le NH_3.

1.2.5 Normes de qualité de l'air et concentrations initiales

Les normes de qualité l'air du RAA sont présentés au Tableau 1.2.

Le modèle de dispersion atmosphérique permet d'estimer la contribution de l'usine aux concentrations de contaminants dans l'air ambiant. Les concentrations initiales permettent de tenir compte de la présence de contaminants atmosphériques déjà présents dans le milieu ou provenant d'autres sources. Ces concentrations initiales sont ajoutées aux résultats du modèle de dispersion atmosphérique et les concentrations résultantes sont alors comparées aux normes de qualité de l'air ambiant.

Les concentrations initiales qui ont été déterminées à partir des résultats du suivi de la qualité de l'air à la station du MDDEFP à l'aréna de Bécancour pour la période de 2009 à 2011 (voir Chapitre 3) sont présentées au Tableau 1.2. Elles ont été déterminées selon la procédure établie par le MDDEFP selon la durée de la façon suivante :

- 4 minutes, une et huit heures : $99^{ième}$ centile annuel moyen sur 3 ans des moyennes sur 4 minutes, une et huit heures.
- 24 heures : $98^{ième}$ centile annuel moyen sur 3 ans des moyennes quotidiennes.
- Annuelle : moyennes sur trois ans.

Pour la durée de 4 minutes pour le SO_2, les statistiques horaires ont été multipliées par le facteur de 1,91 (section G.1.5) afin d'obtenir des estimations pour les statistiques sur 4 minutes.

Le RAA propose des concentrations initiales par défaut pour tous les contaminants pour lesquelles des normes existent. Il s'agit en général de niveaux relativement élevés typiques des milieux urbains ou fortement industrialisés. Ces valeurs par défaut sont significativement plus élevées que les valeurs de concentrations initiales dérivées des mesures de la qualité de l'air à l'aréna de Bécancour (Tableau 1.2). Puisque le projet est situé dans une zone industrielle et que les mesures de la station de l'aréna de Bécancour ne sont probablement pas représentatives de l'ensemble de la zone d'étude, et plus particulièrement aux résidences situées dans la zone industrielle, les valeurs par défaut du RAA ont été considérées comme concentrations initiales.

Pour les $PM_{2.5}$, étant donné que la concentration initiale dérivée des mesures à Bécancour de 26 µg/m³ est supérieure à la valeur par défaut de 20 µg/m³ du RAA, cette dernière valeur est tout de même sélectionnée pour la concentration initiale, tel que mentionné à l'article 202 du RAA.

Tableau 1.2 Concentrations initiales et normes de qualité de l'air ambiant

Contaminants	Périodes	Concentrations initiales ($\mu g/m^3$)			Normes du RAA ($\mu g/m^3$)
		Selon les mesures à Bécancour (1)		Par défaut du RAA (2) (Valeurs retenues)	
		Années de référence	Concentrations ($\mu g/m^3$)		
Dioxyde de soufre (SO_2)	4 minutes	2009-2011	78	**150**	1 050 (99,5% du temps, sans jamais dépasser 1 310 $\mu g/m^3$)
	24 heures		20	**50**	288
	Annuelle		3,6	**20**	52
Dioxyde d'azote (NO_2)	1 heure	2009-2011	41	**150**	414
	24 heures		26	**100**	207
	Annuelle		8,4	**40**	103
Monoxyde de carbone (CO)	1 heure	1995	1 114	**2 650**	34 000
	8 heures		916	**1 750**	12 700
Particules totales (PMt)	24 heures	1999-2001	55	**90**	120
Particules fines ($PM_{2.5}$)	24 heures	2009-2011	26	**20**	30
Ammoniac (NH_3)	4 minutes	N.D.	N.D.	**0**	350

Notes : (1) Concentrations initiales déterminées à partir des mesures à la station de l'aréna de Bécancour du MDDEFP.
(2) Valeurs par défaut de l'annexe K du RAA.

1.2.6 Scénario et paramètres d'émission

Un seul scénario d'émission, correspondant à la production ultime de l'usine (120 % de la capacité de production nominale) pour une production de 100 % d'urée granulaire et aux émissions maximales prévisibles de chaque source d'émission en exploitation normale, a été considéré. La production de FED n'entraine pas d'émissions atmosphériques contrairement à la granulation de l'urée.

Les sources d'émission considérées comprennent le reformeur primaire, la chaudière auxiliaire, le granulateur d'urée, le séchoir de sulfate d'ammonium et les dépoussiéreurs des points de transfert liés à la manutention et au chargement de l'urée. Pour le chargement de l'urée, seul le chargement des trains a été considéré, puisqu'il s'agirait du pire cas (basé sur le nombre de points de transfert et par le fait que les émissions seraient sur le site de l'usine comparativement au chargement des navires pour lequel les émissions seraient étalées sur une plus grande surface). Les émissions des pilotes des torchères sont considérées négligeables par rapport aux émissions des autres sources de l'usine.

Les paramètres d'émission, ou les caractéristiques physiques des sources et leurs taux d'émission de contaminants, sont présentés au Tableau 1.3. Ces paramètres correspondent à ce qui est présenté à la Section 3.10 du rapport principal. En ce qui concerne les émissions de particules fines ($PM_{2.5}$), l'hypothèse conservatrice que ces dernières représentaient 100 % des particules totales a été considérée dans l'analyse. La localisation des sources est présentée à la Figure 1.3 sur un schéma simplifiée de l'usine d'IFFCO Canada.

1.2.7 Effets de sillage des bâtiments

Les effets de sillage des bâtiments sur la dispersion atmosphérique et l'élévation des panaches des cheminées ont été considérés dans l'analyse. Les dimensions et hauteurs des bâtiments ont été analysées avec le programme BPIP *« Building Profile Input Program »* de l'US EPA.

Les principaux bâtiments de l'usine et les réservoirs de NH_3 ont été les bâtiments considérés dans l'analyse. Les hauteurs par rapport au sol de ces structures sont indiquées à la Figure 1.3.

Tableau 1.3 Paramètres des sources d'émissions atmosphériques de l'usine d'IFFCO Canada utilisés dans l'étude de dispersion

Sources (Cheminées ou sorties de dépoussiéreurs)		Coordonnées (m) (UTM18, WGS84)		Hauteur (m)	Température (°C)	Vitesse (m/s)	Diamètre (m)	Taux d'émission (g/s)				
		X-Est	Y-Nord					SO_2	CO	NOx	PMt $PM_{2,5}$	NH_3
A	Reformeur primaire	699 502	5 138 326	40	150	20,1	3,2	0,58	10,5	10,3	0,95	-
B	Chaudière	699 381	5 138 274	40	150	21,5	2,2	0,34	6,1	1,3	0,56	-
C	Granulateur d'urée	699 171	5 138 734	55	43	28,4	4,5	-	-	-	12,1	12,1
D	Séchoir de sulfate d'ammonium	699 126	5 138 719	20	43	15	0,2	-	-	-	0,011	0,0056
E	Point de transfert d'urée au granulateur	699 156	5 138 737	15	40	21,8	0,3	-	-	-	0,044	-
F1	Point de transfert d'urée au stockage (1 de 2)	699 082	5 138 753	30	40	21,8	0,3	-	-	-	0,044	-
F2	Point de transfert d'urée au stockage (2 de 2)	699 053	5 138 796	30	40	21,8	0,3	-	-	-	0,044	-
G1	Point de transfert d'urée du stockage vers le chargement des wagons (1 de 2)	699 355	5 139 007	30	40	21,8	0,3	-	-	-	0,044	-
G1	Point de transfert d'urée du stockage vers le chargement des wagons (2 de 2)	699 386	5 138 964	30	40	21,8	0,3	-	-	-	0,044	-
J1	Point de transfert d'urée au chargement des wagons (1 de 2)	699 433	5 138 966	40	40	19,7	0,41	-	-	-	0,070	-
J2	Point de transfert d'urée au chargement des wagons (2 de 2)	699 474	5 138 906	40	40	19,7	0,41	-	-	-	0,070	-

Note : Émissions basées sur le taux de production journalier ultime (120% de la capacité nominale), 100% de la production en urée granulaire et les taux d'émissions maximums prévisibles, tel que discuté au chapitre 3 du rapport principal.

Une case vide (-) indique des émissions négligeables ou inexistantes.

Le niveau de base de l'usine est à 7,3 m au-dessus du niveau moyen de la mer.

Figure 1.3 Sources et principaux bâtiments de l'usine d'IFFCO Canada

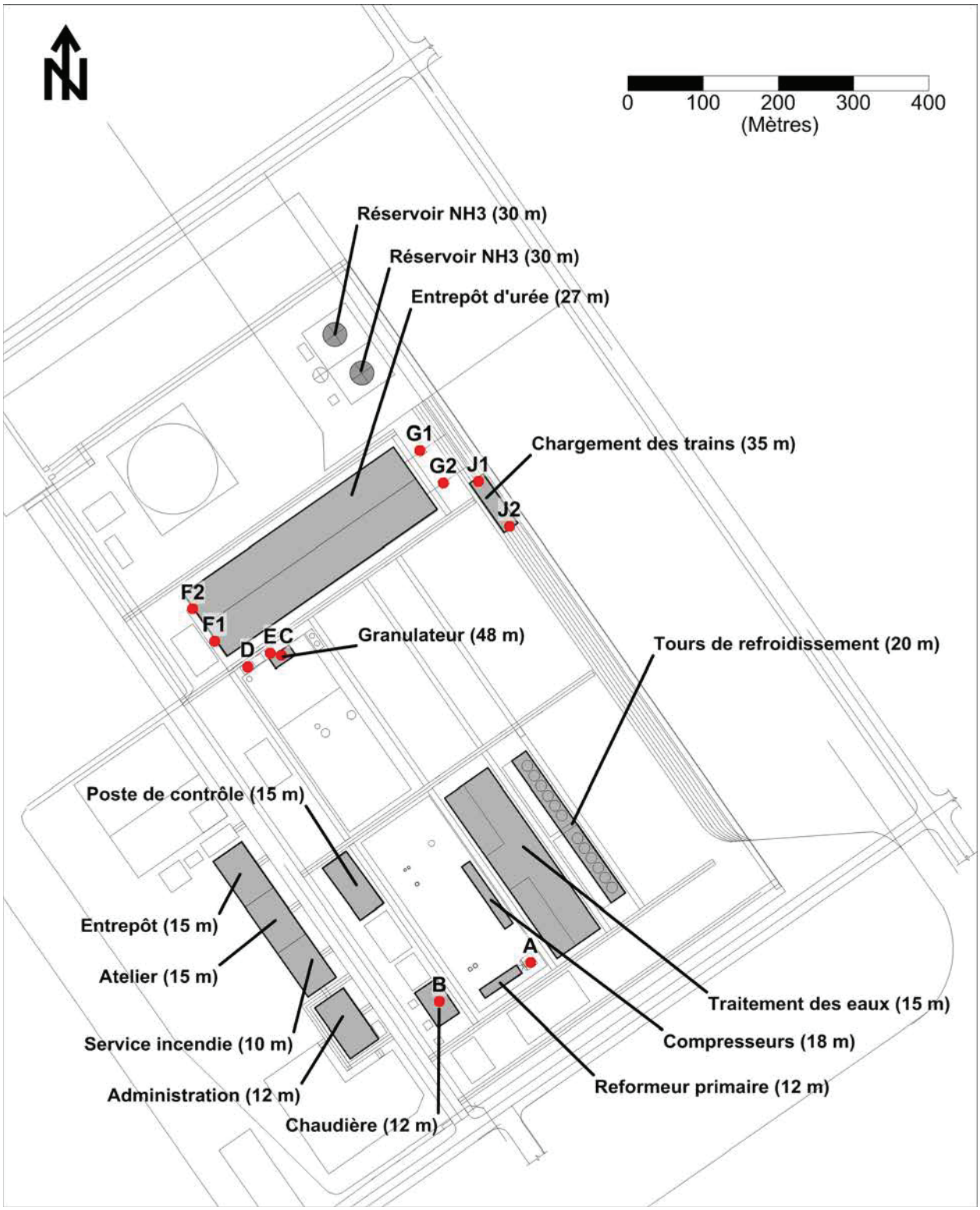

Note : Les points rouges représentent les sources identifiées au Tableau 1.3.

1.2.8 Résultats de l'étude de dispersion atmosphérique

Les contributions maximales du projet aux concentrations de contaminants calculées dans l'air ambiant sont présentées au Tableau 1.4. Il s'agit des concentrations maximales calculées aux endroits où les normes du RAA sont applicables, i.e. à l'extérieur de la zone industrielle du territoire de la SPIPB, mais incluant les résidences situées à l'intérieur de la zone industrielle. Les concentrations initiales sont aussi ajoutées aux contributions maximales de l'usine projetée. Toutes ces valeurs sont aussi comparées aux normes de qualité de l'air ambiant du RAA :

- Pour le SO_2 et le CO, la contribution du projet est à toute fin pratique négligeable (moins de 1% des normes).
- Les contributions les plus significatives du projet sont pour le NO_2 sur une base horaire (35 µg/m³, 8,5 % de la norme de 414 µg/m³), pour les $PM_{2.5}$ sur une base journalière (6,9 µg/m³, 23 % de la norme de 30 µg/m³) et pour le NH_3 sur 4 minutes (54 µg/m³, 23 % de la norme de 350 µg/m³).

En ajoutant les concentrations initiales, il apparaît clairement au Tableau 1.4 que le projet n'entraînerait pas de dépassement des normes de qualité de l'air.

Les deux tableaux suivants présentent des résultats qui n'ont pas été rapportés dans le rapport principal. Le Tableau 1.5 présente les concentrations maximales calculées sur l'ensemble des résidences à l'intérieur du territoire de la SPIPB et le Tableau 1.6 présente les concentrations maximales calculées sur l'ensemble des récepteurs sensibles. Les contributions maximales de l'usine proposée y sont inférieures à celles du Tableau 1.4.

Les Figure G.4 à G.10 présentent les contours de concentrations maximales respectivement pour le NO_2 horaire, journalier et annuel, les $PM_{2.5}$ journalières et annuelles et le NH_3 sur 4 minutes. Ces figures montrent que les concentrations maximales calculées dans l'air ambiant pour la contribution du projet diminuent rapidement avec la distance et que les concentrations calculées dans les zones habitées et aux autres éléments sensibles sont significativement inférieures aux valeurs présentées au Tableau 1.4.

Tableau 1.4 Sommaire des résultats de l'étude de dispersion atmosphérique – Maximums aux récepteurs hors de zone industrielle, mais incluant les résidences à l'intérieur de la zone industrielle.

Contaminants	Périodes	Contributions de l'usine		Concentrations initiales		Totaux		Normes du RAA
		µg/m³	% critère	µg/m³	% critère	µg/m³	% critère	µg/m³
SO_2	4 minutes	5,8	0,44 %	150	11 %	156	12 %	1 310
	24 heures	0,51	0,18 %	50	17 %	51	18 %	288
	Annuelle	0,029	0,06 %	20	38 %	20	39 %	52
NO_2	1 heure	35	8,5 %	150	36 %	185	45 %	414
	24 heures	5,8	2,8 %	100	48 %	106	51 %	207
	Annuelle	0,31	0,30 %	40	39 %	40	39 %	103
CO	1 heure	55	0,16 %	2 650	7,8 %	2 705	8,0 %	34 000
	8 heures	14	0,11 %	1 750	14 %	1 764	14 %	12 700
PMT	24 heures	6,9	5,8 %	90	75 %	97	81 %	120
$PM_{2,5}$	24 heures	6,9	23 %	20	67 %	27	90 %	30
NH_3	4 minutes	54	16 %	0,0	0,0 %	54	16 %	350

Tableau 1.5 Sommaire des résultats de l'étude de dispersion atmosphérique – Maximums aux résidences à l'intérieur du territoire de la SPIPB

Contaminants	Périodes	Contributions de l'usine		Concentrations initiales		Totaux		Normes du RAA
		µg/m³	% critère	µg/m³	% critère	µg/m³	% critère	µg/m³
SO_2	4 minutes	4,8	0,37 %	150	11 %	155	12 %	1 310
	24 heures	0,39	0,13 %	50	17 %	50	17 %	288
	Annuelle	0,024	0,05 %	20	38 %	20	39 %	52
NO_2	1 heure	30	7,2 %	150	36 %	180	30	414
	24 heures	4,3	2,1 %	100	48 %	104	4.3	207
	Annuelle	0,26	0,26 %	40	39 %	40	0.26	103
CO	1 heure	46	0,13 %	2 650	7,8 %	2 696	7,9 %	34 000
	8 heures	15	0,11 %	1 750	14 %	1 765	14 %	12 700
PMT	24 heures	4,1	3,4 %	90	75 %	94	78 %	120
$PM_{2,5}$	24 heures	4,1	14 %	20	67 %	24	80 %	30
NH_3	4 minutes	44	12 %	0,0	0,0 %	44	12 %	350

Tableau 1.6 Sommaire des résultats de l'étude de dispersion atmosphérique – Maximums aux récepteurs sensibles de Bécancour et Gentilly

Contaminants	Périodes	Contributions de l'usine		Concentrations initiales		Totaux		Normes du RAA
		µg/m³	% critère	µg/m³	% critère	µg/m³	% critère	µg/m³
SO_2	4 minutes	4,4	0,34 %	150	11 %	154	12 %	1 310
	24 heures	0,22	0,08 %	50	17 %	50	17 %	288
	Annuelle	0,018	0,04 %	20	38 %	20	38 %	52
NO_2	1 heure	28	6,7 %	150	36 %	178	43 %	414
	24 heures	2,7	1,3 %	100	48 %	103	50 %	207
	Annuelle	0,21	0,20 %	40	39 %	40	39 %	103
CO	1 heure	42	0,12 %	2 650	7,8 %	2 692	7,9 %	34 000
	8 heures	12	0,09 %	1 750	14 %	1 762	14 %	12 700
PMT	24 heures	3,0	2,5 %	90	75 %	93	77 %	120
$PM_{2,5}$	24 heures	3,0	9,9 %	20	67 %	23	77 %	30
NH_3	4 minutes	38	11 %	0,0	0,0 %	38	11 %	350

Figure 1.4 Contribution (µg/m³) maximale horaire du projet aux concentrations de dioxyde d'azote (NO_2) dans l'air ambiant

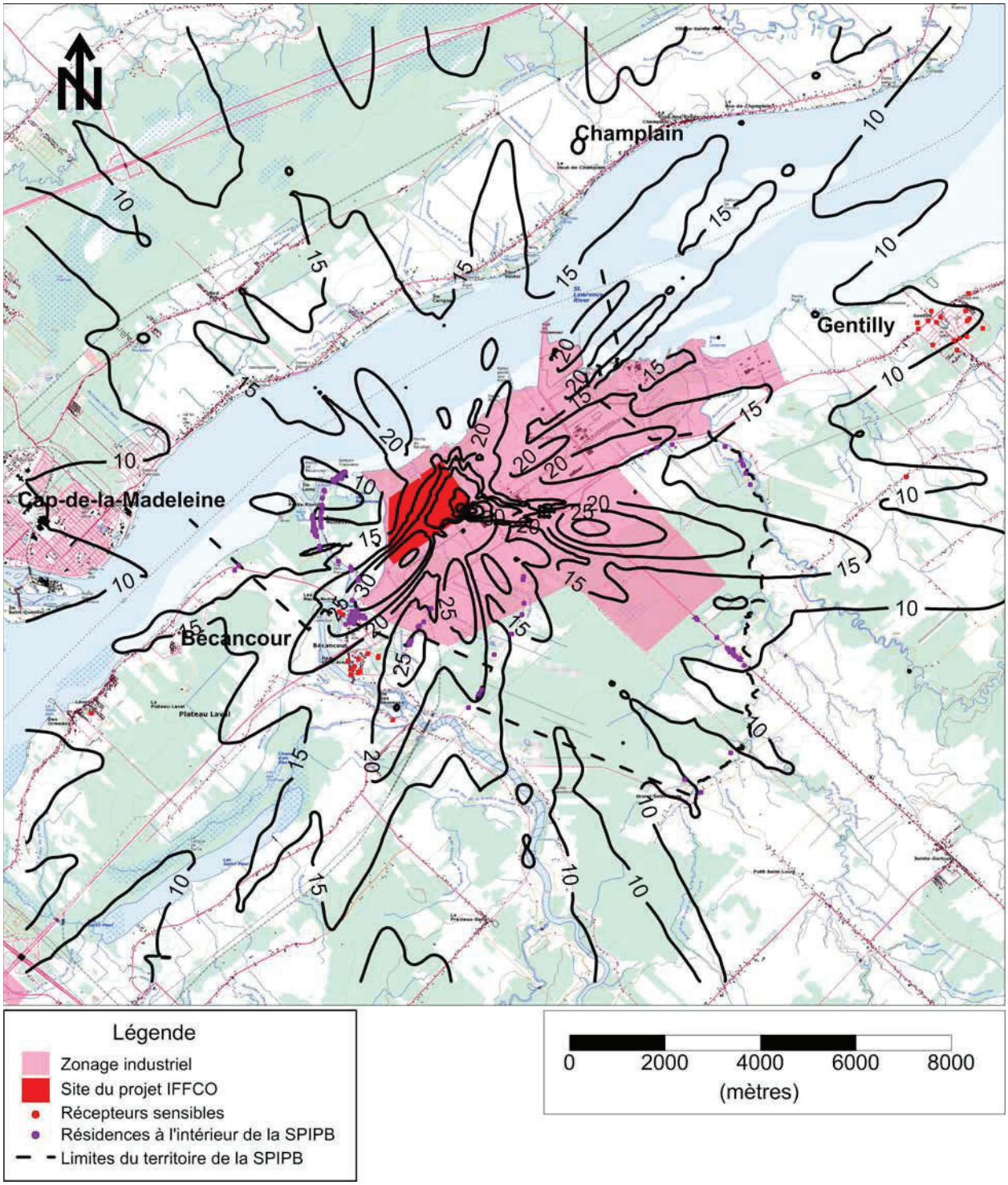

Norme du RAA : 414 µg/m³

Modèle de dispersion : AERMOD; météorologie : Gentilly 2005 à 2009.

Figure 1.5 Contribution (µg/m³) maximale journalière du projet aux concentrations de dioxyde d'azote (NO_2) dans l'air ambiant

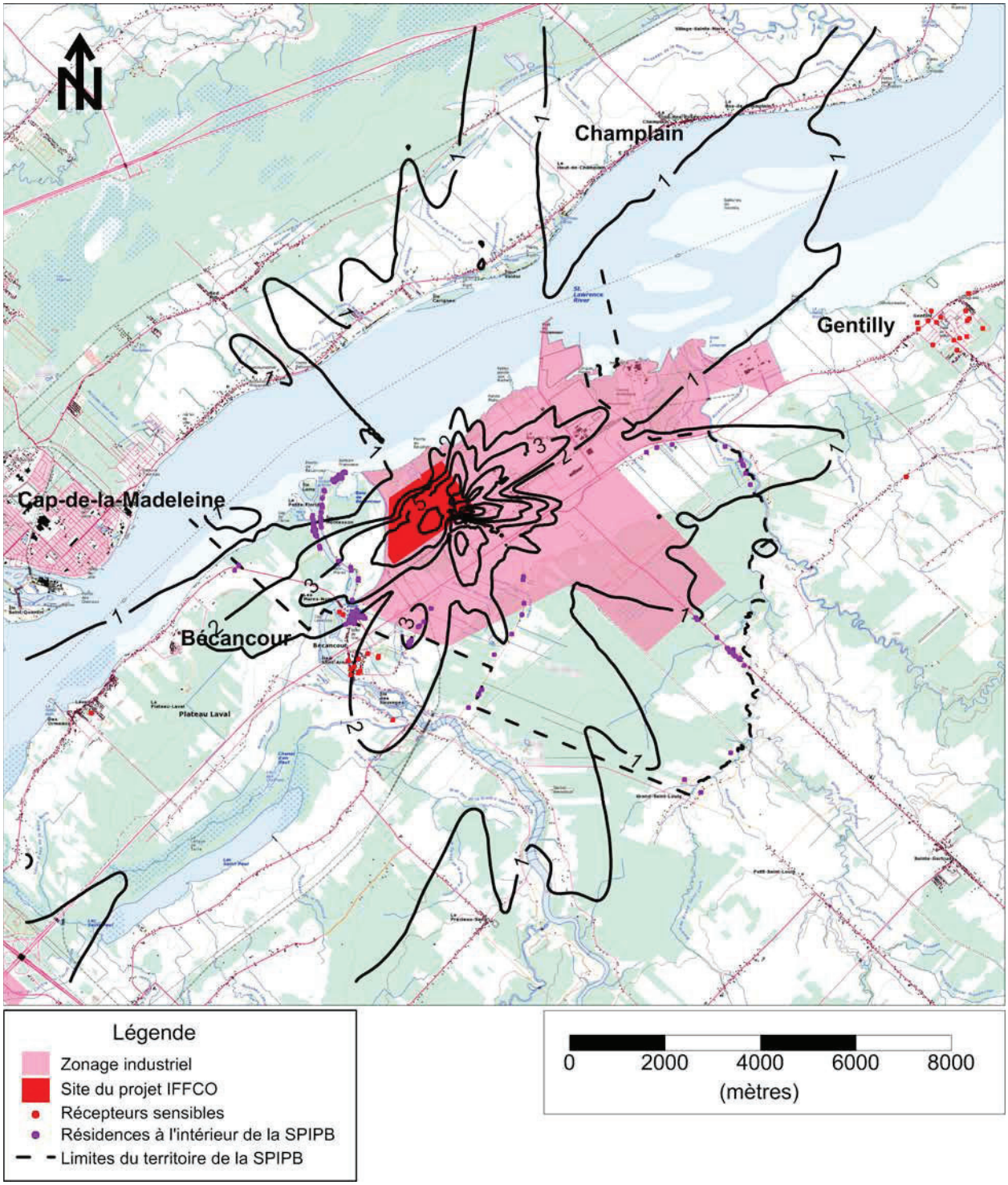

Norme du RAA : 207 µg/m³

Modèle de dispersion : AERMOD; météorologie : Gentilly 2005 à 2009.

Figure 1.6 Contribution (µg/m³) moyenne annuelle du projet aux concentrations de dioxyde d'azote (NO_2) dans l'air ambiant

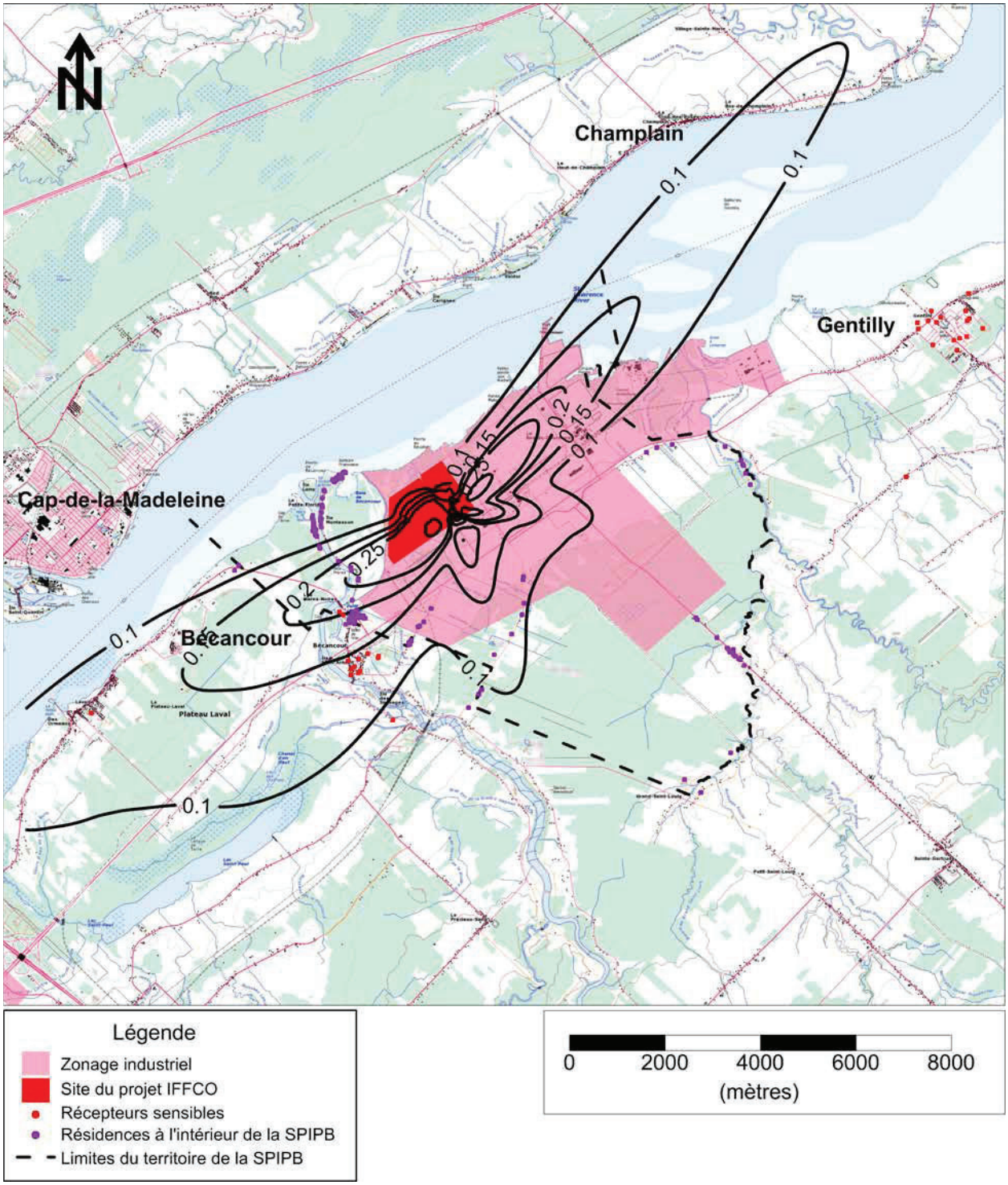

Norme du RAA : 103 µg/m³

Modèle de dispersion : AERMOD; météorologie : Gentilly 2005 à 2009.

Figure 1.7 Contribution (µg/m³) maximale journalière du projet aux concentrations de particules (PMt et $PM_{2.5}$) dans l'air ambiant

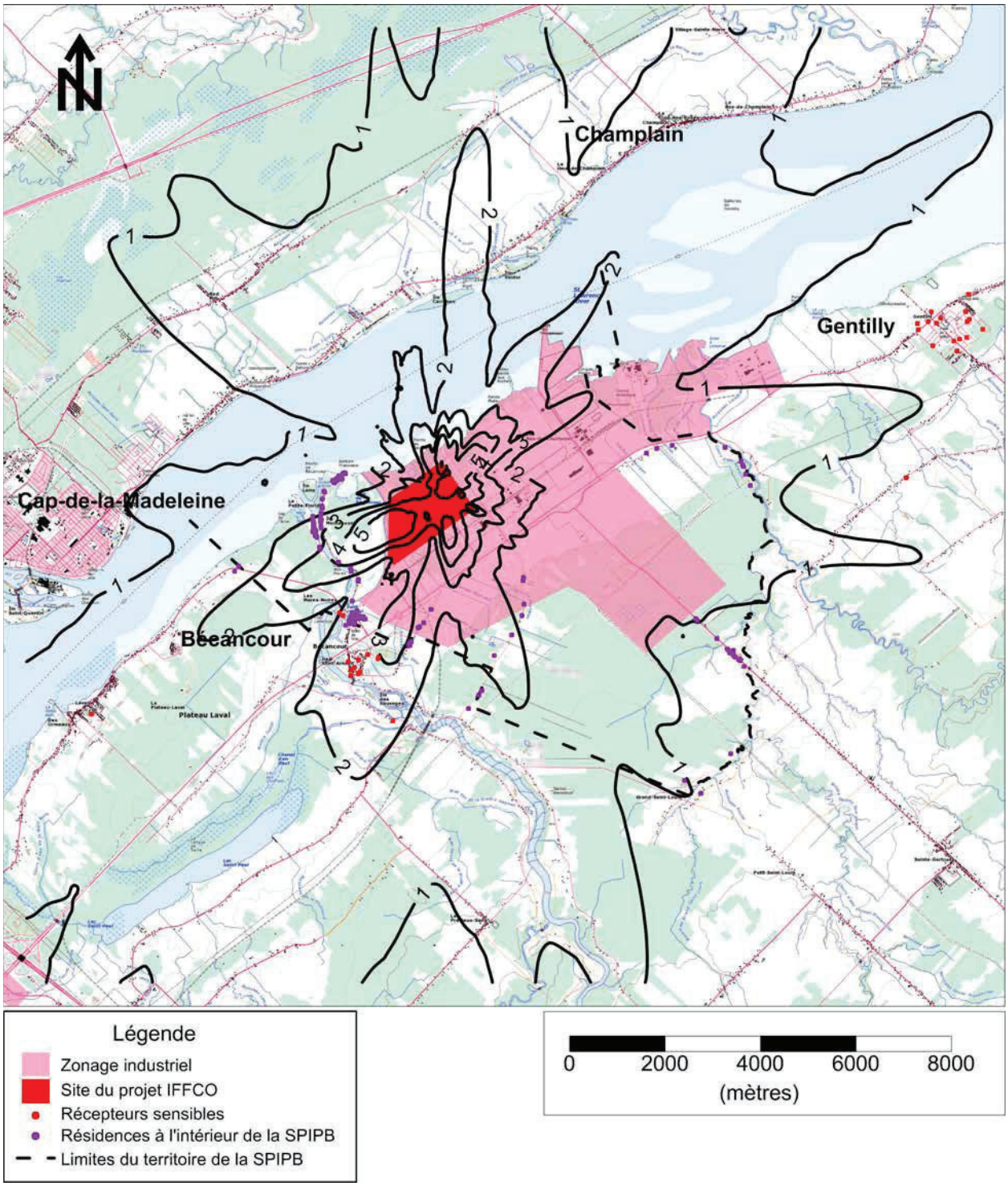

Normes du RAA : 120 µg/m³ pour les PMt
30 µg/m³ pour les $PM_{2.5}$

Modèle de dispersion : AERMOD; météorologie : Gentilly 2005 à 2009.

Figure 1.8 Contribution (µg/m³) moyenne annuelle du projet aux concentrations de particules (PMt et $PM_{2.5}$) dans l'air ambiant

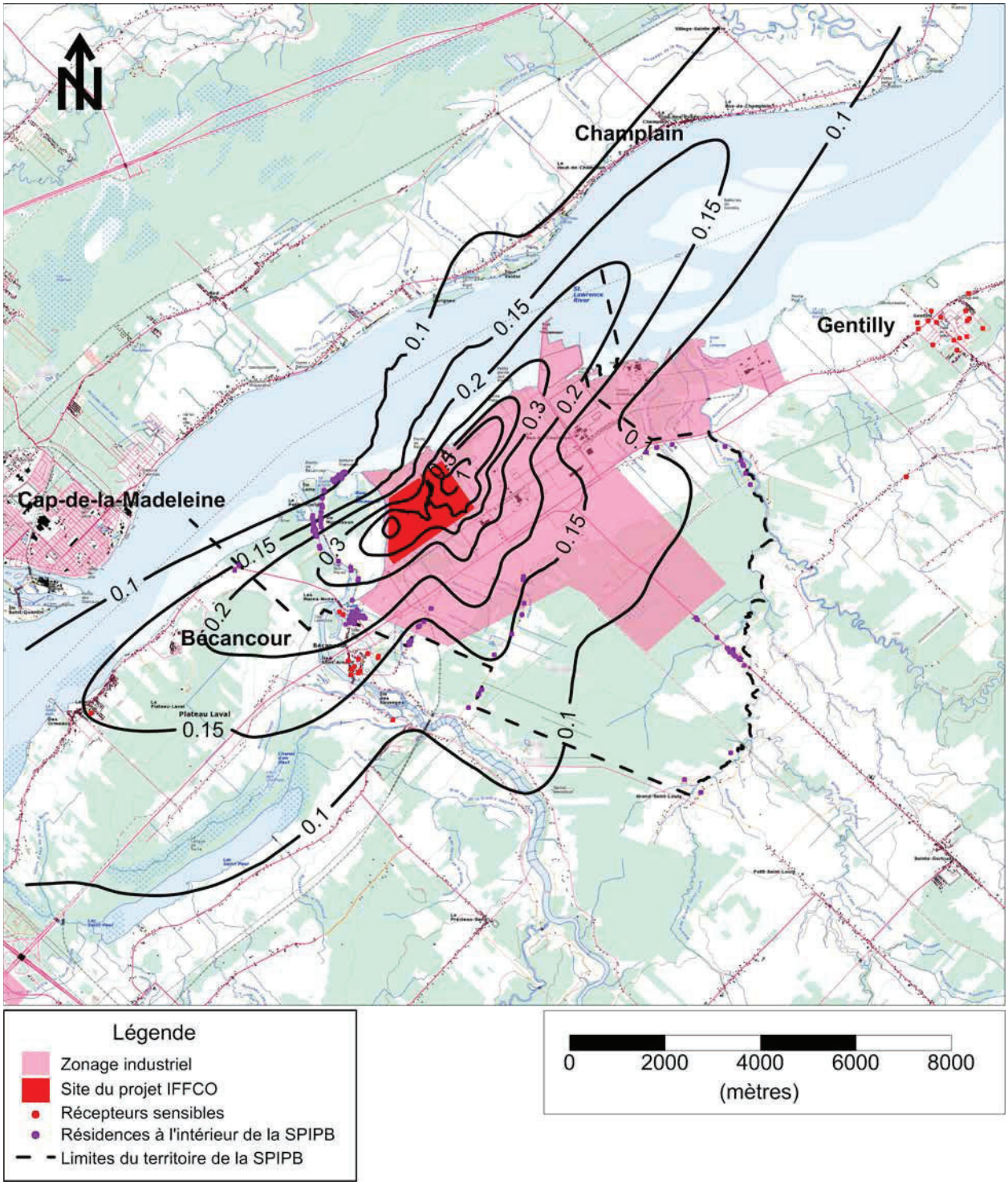

Normes du RAA : aucune

Modèle de dispersion : AERMOD; météorologie : Gentilly 2005 à 2009.

Figure 1.9 Contribution (µg/m³) maximale sur 4 minutes du projet aux concentrations de d'ammoniac (NH_3) dans l'air ambiant

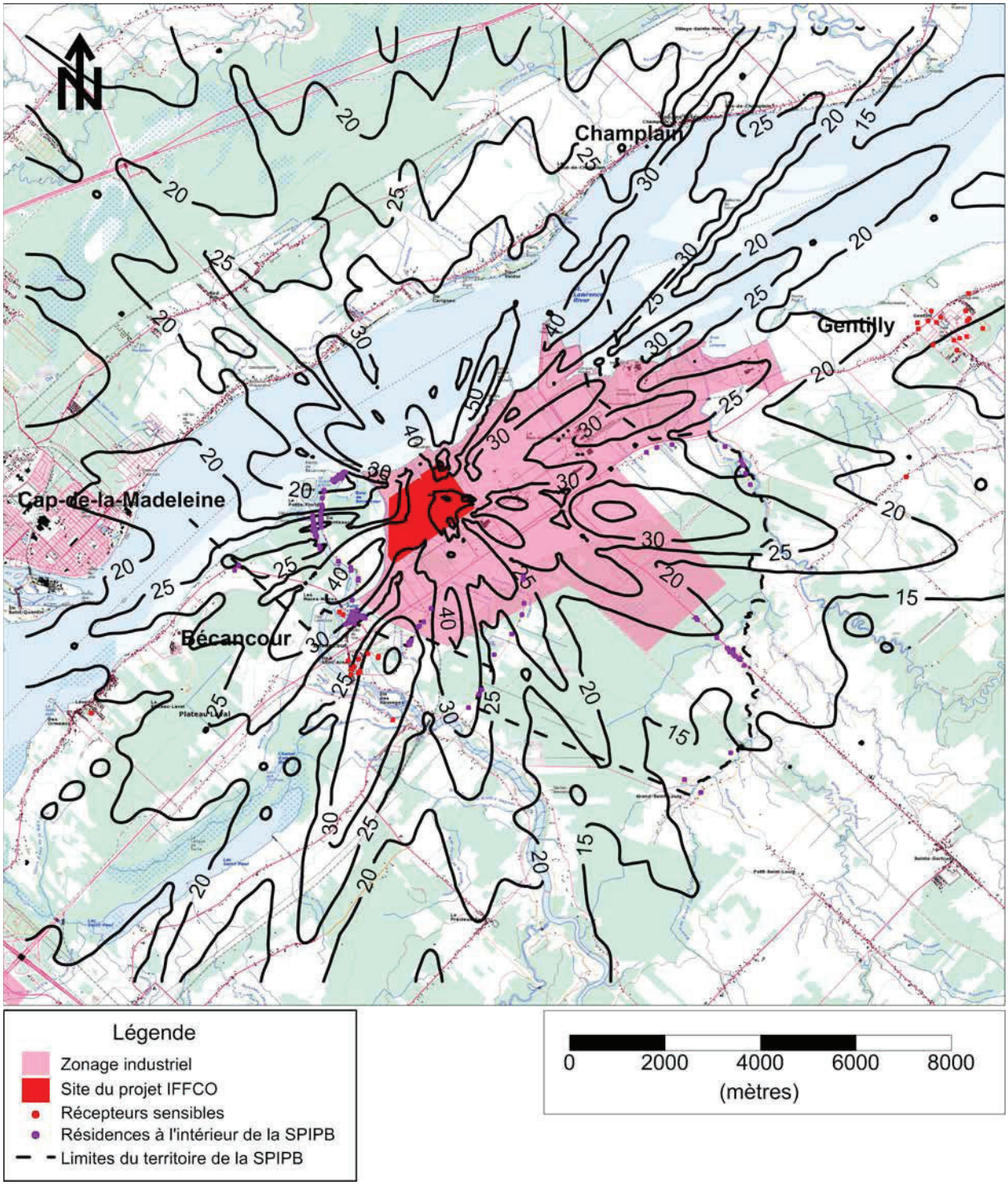

Normes du RAA : 350 µg/m³

Modèle de dispersion : AERMOD; météorologie : Gentilly 2005 à 2009.

1.3 MODÉLISATION DES PANACHES DE VAPEUR DES TOURS DE REFROIDISSEMENT

Les tours de refroidissement évaporeront une quantité d'eau variant entre 485 à 620 t/h pour le niveau maximum de refroidissement requis (environ 500 MW). Dans certaines conditions météorologiques, cette vapeur pourrait se condenser et demeurer visible sur de longues distances ou provoquer du brouillard ou de la glace sur la chaussée des routes ou les structures avoisinantes. Cette section présente la méthodologie d'évaluation des effets des panaches de vapeur des tours de refroidissement. Les résultats et leur analyse sont présentés dans le chapitre 7 du rapport principal.

1.3.1 Modèle de panache de vapeur

Le modèle SACTI (« Seasonal and Annual Cooling Tower Impact model » de l'Electric Power Research Institute) a été utilisé pour les panaches des tours de refroidissement. Ce dernier permet d'estimer la fréquence des panaches visibles et leurs dimensions (longueur, hauteur) et la fréquence de formation de brouillard (et de glaçage) au niveau du sol.

Le modèle SACTI a été développé par l'Université de l'Illinois et l'Argonne National Laboratory aux États-Unis (Carhart, R.A. et Policastro, A.J., 1991, EPRI, 1987). Ce modèle tient compte des échanges de chaleur lors des changements de phase de la vapeur d'eau. Ce modèle est largement utilisé en Amérique du nord lors de l'évaluation des impacts de tours de refroidissement.

Le modèle SACTI ne simule pas chaque heure de la période de simulation. En fonction des paramètres de la tour et d'analyses statistiques des conditions météorologiques, un certain nombre de panaches types caractérisés par des conditions météorologiques particulières sont définis par le modèle. Le modèle de panache de vapeur est alors exécuté pour chaque panache-type pour un nombre restreint de direction du vent, typiquement pour un vent parallèle, perpendiculaire et à 45° par rapport à l'axe de la tour de refroidissement. Les résultats de ces simulations sont alors combinés avec les analyses statistiques des conditions météorologiques et des panaches-types pour produire des statistiques sur le brouillard ou le glaçage au sol, ou des fréquences de hauteur et de longueur de panaches visibles. Le modèle SACTI utilise les définitions suivantes dans l'évaluation des impacts des panaches de vapeur :

- **Brouillard :**

Lorsque l'humidité relative atteint ou dépasse 100 %. La densité de la vapeur condensée n'est pas prise en compte.

- **Glaçage :**

Lorsque l'humidité relative atteint ou dépasse 100 % et que la température est inférieure au point de congélation (0°C). Il s'agit de conditions favorisant la formation de glace ou de givre au sol ou sur les structures. La durée de ces événements et l'accumulation de givre ou de glace n'est pas prise en compte.

- **Panache visible :**

Tout endroit dans le panache où l'humidité relative atteint ou dépasse 100%. La densité de la vapeur condensée et le contraste du panache avec l'environnement ne sont pas pris en compte, i.e qu'un panache peu dense et translucide sur un fond nuageux sera considéré comme visible au même titre qu'un panache très dense et opaque sur un ciel bleu.

1.3.2 Données météorologiques

Le processeur météorologique du modèle SACTI utilise un fichier de données météorologiques dans le format américain et demande des hauteurs de mélange deux fois par jour. Le modèle SACTI détermine lui-même les hauteurs de mélange horaires et les classes de stabilité à appliquer. Étant donné que SACTI utilise les mêmes paramètres météorologiques que le modèle de dispersion ISCST (vent, température, stabilité et hauteur de mélange dans le format RAMMET) auxquels l'humidité relative est ajoutée, SLE a légèrement modifié le code du processeur météorologique de SACTI pour accepter les données météorologiques dans le format du modèle ISCST auxquelles l'humidité relative doit être ajoutée.

Le modèle SACTI a été alimenté avec les données météorologiques préparées pour le Parc industriel de Bécancour par le MDDEFP pour le modèle de dispersion AERMOD (format AERMET) à partir des observations horaires de la station météorologique de la centrale nucléaire de Gentilly, des observations du couvert nuageux à Dorval et des sondages aérologiques de Maniwaki pour la période de 2005 à 2009.

Puisque les données fournies par le MDDEFP ne contiennent pas d'information sur l'humidité de l'air (humidité relative, point de rosée ou température du thermomètre mouillé), les observations horaires d'humidité relative et du point de rosée de la station de Nicolet (23 km à l'ouest du site, sur la rive sud du St-Laurent) ont été ajoutées à la base de données. Puisque l'humidité et la température de l'air sont des paramètres météorologiques intimement liées, les observations de la température de Nicolet ont aussi été utilisées, i.e. que les températures observées à Gentilly dans le fichier original du MDDEFP ont été remplacées par celles de Nicolet.

Finalement, les données dans le format AERMET du MDDEFP ont été reformatées dans le format RAMMET, ce qui implique aussi les transformations additionnelles suivantes :

- Transformation de la direction du vent « d'où vient » le vent dans AERMET à « vers où » va le vent dans RAMMET.
- Estimation des classes de stabilité de Pasquill-Gifford (classes de A à F) à partir des valeurs horaires de la longueur de Monin-Obukov (L) et de la rugosité de la surface (z_0) du fichier AERMET selon l'abaque de Golder reproduite à la Figure 1.10.

Figure 1.10 Relation entre la longueur de Monin-Obukov (L) et la rugosité de la surface (z_0) en fonction de la classe de stabilité de Pasquill (Myrup et Ranzieri, 1976)

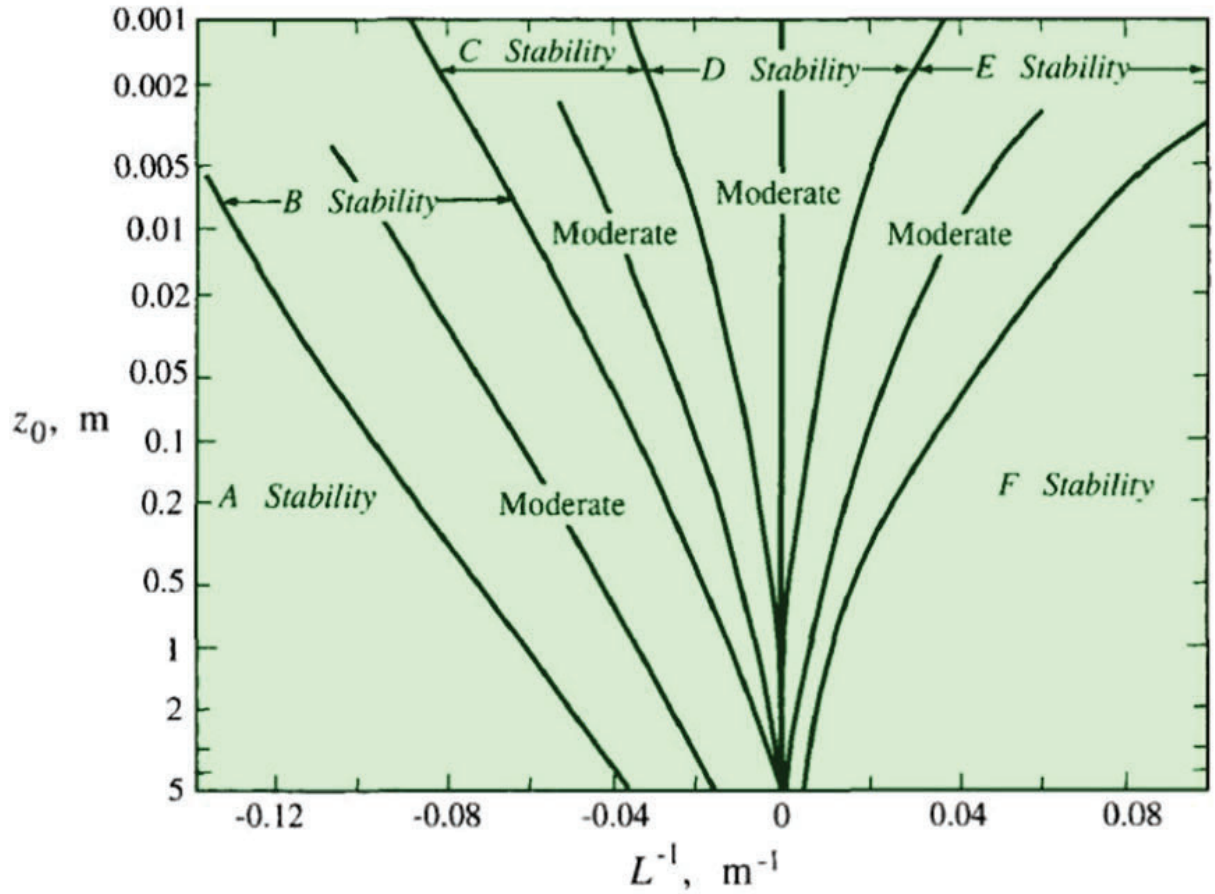

Source: Atmospheric Chemistry and Physics - From Air Pollution to Climate Change (2nd Edition), Copyright © 2006 John Wiley & Sons

1.3.3 Paramètres des tours de refroidissement

Les tours de refroidissement (une tour pour l'usine d'ammoniac et une tour pour l'usine d'urée) sont composées de douze cellules (six par tour) alignées dans l'axe perpendiculaire au boulevard Raoul Duchesne au sud du site d'implantation et parallèlement à la rue Arthur-Sicard à l'est du site. Les dimensions physiques des tours sont présentées au Tableau 1.7 et les autres intrants au modèle SACTI sont présentés au Tableau 1.8.

1.3.4 Résultats

Les résultats sont présentés dans les sections 7.3.2.4 et 7.3.6 du Rapport principal de l'étude d'impact.

Tableau 1.7 Dimensions des cellules des tours de refroidissement

Diamètre de chaque ventilateur (m)	8,5
Nombre de cellules des tours	12
Longueur totale des tours (m)	230
Largeur totale des tours (m)	22
Hauteur des tours (m)	20

Tableau 1.8 Paramètres pour le modèle SACTI

Débit d'air total entrant dans la tour (kg/s)	9 539	
Flux de chaleur total dissipé (MW)	500	
Diamètre équivalent des cellules des tours (m)	29,4	
Angles typiques analysés	55, 100 et 145° Vent perpendiculaire, à 45° et parallèle à l'axe des tours	
Coordonnées des cellules des tours (m) (origine au centre des tours)		
Cellule	**X (+ vers l'est)**	**Y (+ vers le nord)**
1	57.3	-80.4
2	47.9	-67.3
3	39.4	-54.6
4	30.0	-41.1
5	20.8	-27.5
6	11.2	-14.6
7	-9.3	15.8
8	-18.7	28.5
9	-28.1	42.2
10	-36.9	55.3
11	-46.5	68.7
12	-55.7	81.8

RÉFÉRENCES

CARHART,R.A. et POLICASTRO,A.J. (1991), *A Second-Generation Model for Cooling Tower Plume Rise and Dispersion – I. Single Sources*, *Atmospheric Environment*, Vol. 25A, No8, pp. 155-1576, 1991.

EPRI, 1987, *User's Manual : Cooling Tower Plume Prediction Code (SACTI)*, Electric Power Research Institute, September 1987.

LEDUC, R., 2005. Guide de la modélisation de la dispersion atmosphérique, Québec, ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs, Direction du suivi de l'état de l'environnement, envirodoq no ENV/2005/0072, rapport no QA/49, 38 p.

avizo
EXPERTS-CONSEILS

Chargé de projet: Marc Demarais, B.Sc., Urb.
Relevés : Kimberley Bélanger, Biol., Patrick Laniel, Biol. et Érica Beaulieu Biol.
Cartographie: Marie-Hélène Archambault, Géomaticienne
10-03-2022

1) Terrain 5, Impact sur les milieux humides

Bécancour
No projet : 21-0762

Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
1000, boulevard Arthur-Sicard
Bécancour (Québec) G9H 2Z8

- Limite de terrain
- Zone d'impact

Milieux humides et hydriques

- Permanent
- Fossé
- Cours d'eau hors site
- Bande riveraine
- Marais
- Marécage arboré
- Marécage arbustif
- Marais et marécage
- Milieu humide hors site
- Milieu humide détruit

Sources: Avizo Experts-Conseils, Esri satellite, Groupe Qualitas (2018), Cartographie des milieux humides potentiels du Québec (CMHPQ) 2019, Ministère de l'énergie et des Ressources naturelles (2020)

Système de référence NAD 83 / Projection cartographique MTM8
Format d'impression 11 x 17 pouces
Échelle:

1:5 000

0 50 100 150 m

Document privilégié et confidentiel

Québec Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec Depuis 1988

CDPNQ Bécancour

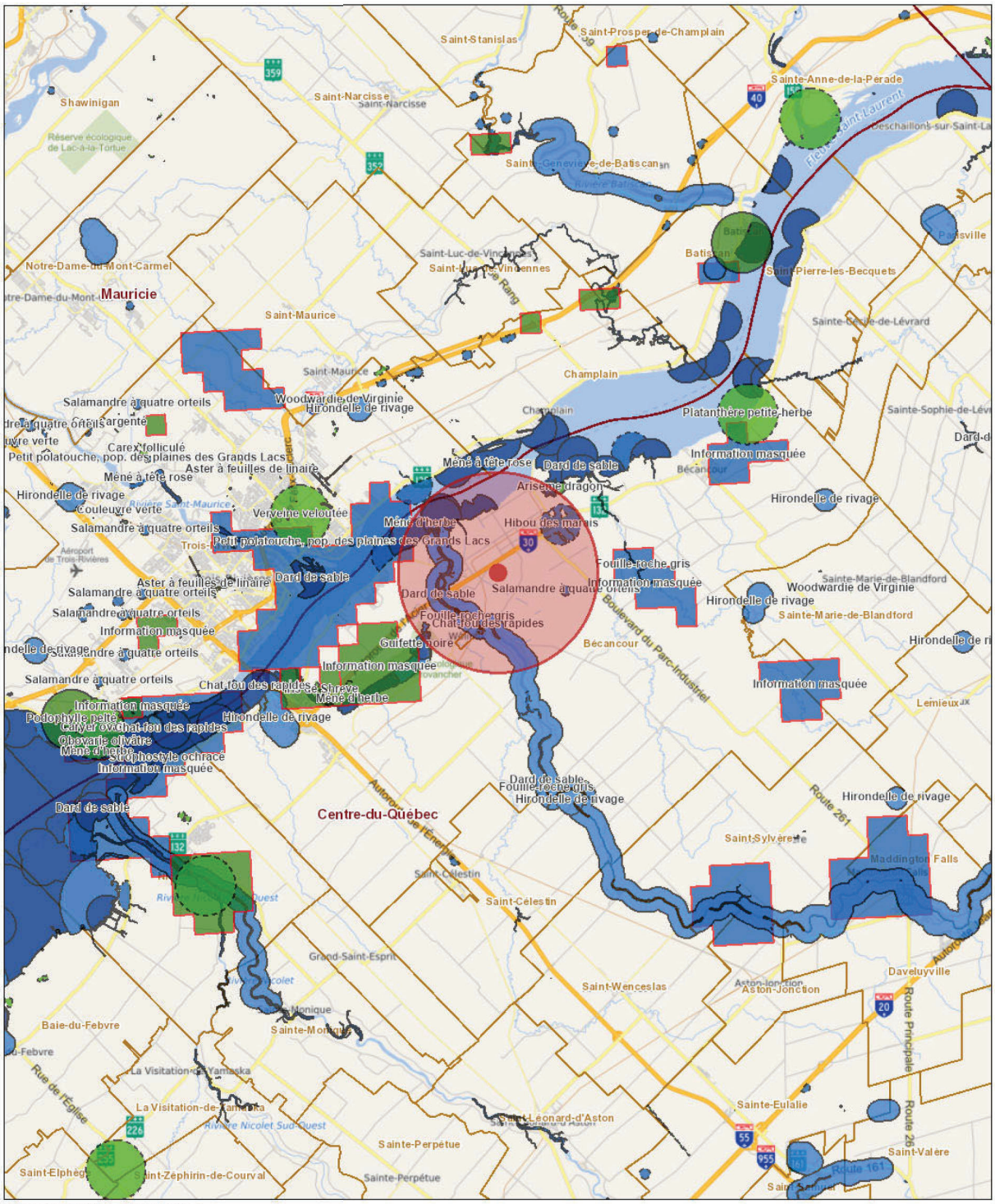

2024-02-26 15 h 25 min 02 s

Occurrences floristiques
- Occurrences floristiques menacées ou vulnérables
- Occurrences floristiques menacées ou vulnérables
- Occurrences floristiques susceptibles
- Occurrences floristiques masquées

Occurrences fauniques
- Occurrences fauniques menacées ou vulnérables
- Occurrences fauniques menacées ou vulnérables
- Occurrences fauniques susceptibles
- Occurrences fauniques candidates
- Occurrences fauniques masquées
- Municipalité
- Région administrative

1:258,513

0 2 4 8 mi

0 3.25 6.5 13 km

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, Msp

Données confidentielles au sujet d'espèces menacées ou vulnérables

ANNEXE

G

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

VALE PLANT - SPIPB

Visite de site - 16 janvier 2024

Photo 1	Vue générale du site

Photo 2	Travaux civils sur le chemin d’accès (GNP – Voirie)

VALE PLANT - SPIPB

Visite de site - 16 janvier 2024

Photo 3	Vue aérienne de la limite est du site

Photo 4	Activités de construction autour du site

VALE PLANT - SPIPB

Visite de site - 16 janvier 2024

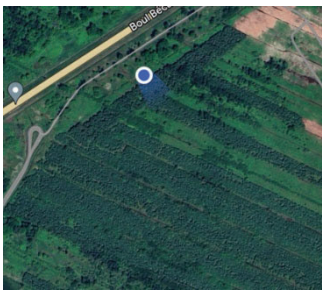

Photo 5	Vue côté nord du site – Présence d'une conduite Énergir (pancartes jaune fluo.)

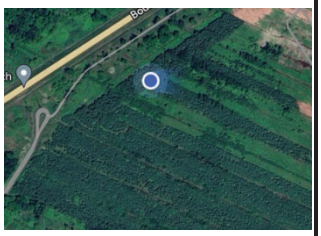

Photo 6	Aperçu de la densité des rangs de bois

VALE PLANT - SPIPB

Visite de site - 16 janvier 2024

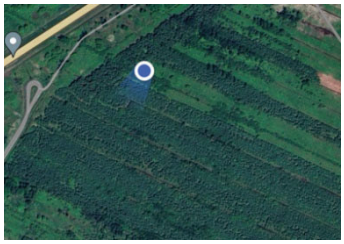

Photo 7	Fossé et boisé côté ouest du site

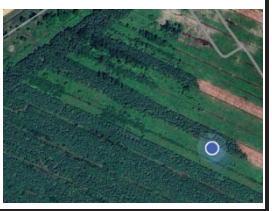

Photo 8	Aperçu au sud du site (présence d'une clôture du chantier adjacent)

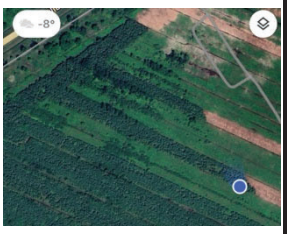

Photo 9	Clôture du chantier adjacent au sud du site

Photo 10	Vue sur la clairière au centre du site

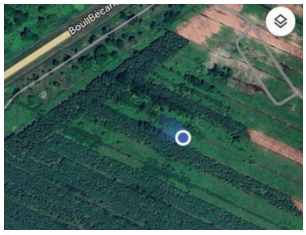

Photo 11	Potentiel milieu humide au centre du site

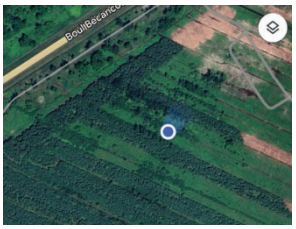

Photo 12	Fossé traversant le centre du site

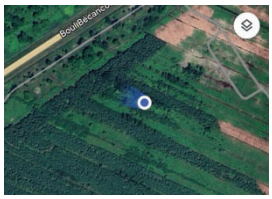

Photo 13	Aperçu au centre nord du site

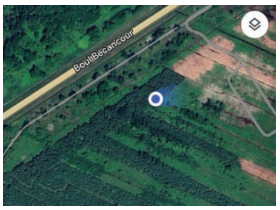

Photo 14	Présence de fossé sur le côté est du site

ANNEXE

E-2 *RAPPORT D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE - PHASE II*

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE MÉTAUX VALE QUÉBEC INC.

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE II

CONSTRUCTION D'UNE USINE DE SULFATE DE NICKEL POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES – PARTIE DU LOT 6 515 720, BÉCANCOUR (QUÉBEC)

OCTOBRE 2024

RÉFÉRENCE WSP : CA0016429.5038

VERSION FINALE – RÉVISION 1

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE MÉTAUX
VALE QUÉBEC INC.

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE II

CONSTRUCTION D'UNE USINE DE SULFATE DE NICKEL POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES – PARTIE DU LOT 6 515 720, BÉCANCOUR (QUÉBEC)

VERSION FINALE – RÉVISION 1

RÉFÉRENCE WSP : CA0016429.5038

OCTOBRE 2024

WSP CANADA INC.
1135, BOULEVARD LEBOURGNEUF
QUÉBEC (QUÉBEC) G2K 0M5
CANADA

TÉLÉPHONE : +1-418-623-2254
TÉLÉCOPIEUR : +1-418-624-1857

WSP.COM

SIGNATURES

PRÉPARÉ PAR

22 octobre 2024

Jean-Simon Aubé, CPI
Chargé de projets – Sites contaminés Est
Sciences de la Terre et environnement

Date

RÉVISÉ PAR

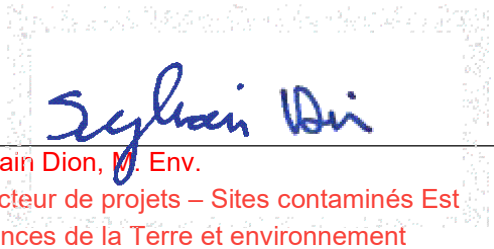

22 octobre 2024

Sylvain Dion, M. Env.
Directeur de projets – Sites contaminés Est
Sciences de la Terre et environnement

Date

ÉQUIPE DE RÉALISATION

WSP CANADA INC. (WSP)

Révision	Sylvain Dion, M. Env.
Chargé de projet	Jean-Simon Aubé, CPI.
Travaux de terrain	Alexandre Cortes Jean-Sébastien Arvisais Félix St-Pierre
Cartographie et géomatique	Céline Pierre
Traitement de texte et édition	Linette Poulin

RÉFÉRENCE À CITER

WSP. 2024. Évaluation environnementale de site Phase II. Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques – Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec). Rapport produit pour Transition Énergétique Métaux Vale Québec inc. Référence WSP : CA0016429.5038. 25 pages, tableaux, cartes et annexes.

TABLE DES MATIÈRES

1 Introduction 1
1.1 Mise en contexte 1
1.2 Objectifs 1
1.3 Mandat 1
1.4 Limites et conditions générales 1

2 Description du site 3
2.1 Localisation et données générales 3
2.2 Topographie 3
2.3 Géologie 4
2.4 Hydrologie et hydrogéologie 4

3 Étude antérieure 5

4 Description des travaux 7
4.1 Programme de caractérisation 7
4.2 Méthodologie 8
4.2.1 Références 8
4.2.2 Procédures de nettoyage des équipements 8
4.2.3 Conservation et transport des échantillons 8
4.3 Travaux préparatoires 8
4.3.1 Localisation des sondages 8
4.3.2 Déboisement et débroussaillage 9
4.4 Caractérisation des sols et des sédiments 9
4.4.1 Description des échantillons de sol 9
4.4.2 Prélèvement des échantillons de sol 9
4.4.3 Tranchées d'exploration 9
4.4.4 Sédiments 10
4.5 Caractérisation de l'eau souterraine 10
4.5.1 Aménagement des puits d'observation 10
4.5.2 Développement des puits d'observation 10
4.5.3 Relevé des niveaux d'eau 11
4.5.4 Purge et échantillonnage 11
4.5.5 Essais de perméabilité 11
4.6 Caractérisation de l'eau de surface 11
4.7 Gestion de déblais de forage et eaux de purge 12
4.8 Arpentage et nivellement 12
4.9 Programme analytique 12
4.10 Programme de contrôle de la qualité 13

5 Contexte hydrogéologique 15
5.1 Stratigraphie locale 15
5.2 Hydrogéologie 15
5.2.1 Unités hydrostratigraphiques 15
5.2.2 Propriétés hydrauliques des matériaux 15
5.2.3 Piézométrie et écoulement des eaux souterraines 15

6 Constat environnemental 17
6.1 Critères de comparaison 17
6.1.1 Critères de comparaison pour les sols 17
6.1.2 Critères de comparaison pour les sédiments 17
6.1.3 Critères de comparaison pour l'eau souterraine 17
6.1.4 Critères de comparaison pour l'eau de surface 18
6.2 Indices de contamination 18
6.3 Résultats d'analyses pour les sols 18
6.4 Résultats d'analyses pour les sédiments 18
6.5 Résultats d'analyses pour l'eau souterraine 19
6.5.1 Paramètres physico-chimiques 19
6.6 Résultats d'analyses pour l'eau de surface 19
6.7 Résultats du programme de contrôle et d'assurance qualité 20
6.7.1 Sols 20
6.7.2 Sédiments 20
6.7.3 Eau souterraine 20
6.7.4 Eau de surface 21

7 Conclusion et recommandations 23

Références bibliographiques 25

TABLE DES MATIÈRES

Tableaux

Tableau 1	Données générales concernant le site à l'étude	3
Tableau 2	Programme analytique réalisé	12
Tableau 3	Niveaux d'eau dans les puits d'observation – Campagne avril 2024	16
Tableau 4	Niveaux d'eau dans les puits d'observation – Campagne août 2024	16
Tableau 5	Valeurs des paramètres physico-chimiques mesurées lors de la purge	19
Tableau 6	Résultats analytiques des échantillons de sol	29
Tableau 7	Résultats analytiques des échantillons de sédiment	29
Tableau 8	Résultats analytiques des échantillons d'eau souterraine - Campagne avril 2024	29
Tableau 9	Résultats analytiques des échantillons d'eau souterraine - Campagne août 2024	29
Tableau 10	Résultats analytiques de l'échantillon d'eau de surface	29
Tableau 11	Résultats du programme de contrôle de la qualité sur les échantillons de sol	29
Tableau 12	Résultats du programme de contrôle de la qualité sur les échantillons de sédiment	29
Tableau 13	Résultats du programme de contrôle de la qualité sur les échantillons d'eau souterraine - Campagne avril 2024	29
Tableau 14	Résultats du programme de contrôle de la qualité sur les échantillons d'eau souterraine - Campagne août 2024	29
Tableau 15	Résultats du programme de contrôle de la qualité sur l'échantillon d'eau de surface	29

TABLE DES MATIÈRES

Cartes

Carte 1	Emplacement du site à l'étude	33
Carte 2	Localisation des sondages	33
Carte 3	Résultats analytiques des sols	33
Carte 4	Résultats analytiques des sédiments	33
Carte 5	Résultats analytiques de l'eau souterraine	33
Carte 6	Résultats analytiques de l'eau de surface	33
Carte 7	Carte piézométrique	33

Annexes

A	Limites et conditions générales de l’étude
B	Reportage photographique
C	Rapports de sondage
D	Certificats d’analyse

1 Introduction

1.1 Mise en contexte

Dans le contexte de la construction d'une usine de sulfate de nickel, la compagnie Transition Énergétique Métaux Vale Québec inc. (Vale) souhaite procéder à la réalisation d'une évaluation environnementale de site (ÉES) Phase II de la partie du lot 6 515 720, à Bécancour (Québec). La carte 1 montre l'emplacement général du site à l'étude.

De plus, une ÉES Phase I a été réalisée afin d'établir l'historique environnemental du terrain où les travaux sont prévus (site à l'étude)[1]. Des sources de contamination ayant été identifiées pour celui-ci, une ÉES Phase II avait été recommandée afin de vérifier la présence de contamination et de préciser la nature et l'ampleur de la contamination, le cas échéant. Ces informations permettront, notamment, une meilleure planification de la gestion des sols excavés en fonction des orientations présentées dans le Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (Guide d'intervention) du MELCCFP.

1.2 Objectifs

Les objectifs spécifiques du mandat sont les suivants :

- de préciser la qualité environnementale des sols et de l'eau souterraine du site à l'étude.
- le cas échéant, localiser les secteurs affectés par la présence de sols contaminés et estimer les superficies et les volumes de sols par plages et type de contamination.
- évaluer les conditions hydrogéologiques du site.

1.3 Mandat

WSP Canada Inc. (WSP) a été mandatée le 16 octobre 2023 par monsieur Brad Keiser, directeur de projet chez Vale, pour la réalisation d'une caractérisation environnementale des sols et de l'eau souterraine au site précédemment décrit.

1.4 Limites et conditions générales

Les informations contenues dans ce rapport sont soumises aux limites et conditions générales décrites à l'annexe 1.

[1] WSP, 2024. Évaluation environnementale de site Phase II. Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques – Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec). Rapport produit pour Transition Énergétique Métaux Vale Québec inc.. Référence WSP : CA0016429.5038. 29 pages et annexes.

2 Description du site

2.1 Localisation et données générales

La carte 1 présente la localisation du site à l'étude et les limites de propriété approximatives, établies à partir d'un plan d'arpenteur de René Beaudoin Q.L.S. (Beaudoin, 2022). Les données générales concernant le site à l'étude sont présentées au tableau 1 et proviennent de l'ÉES Phase I (WSP, 2024). Notons que ces données proviennent de celles de la visite de l'ÉES Phase I réalisée en début de mandat et que les conditions du site ont pu subir des changements depuis celle-ci.

Tableau 1 Données générales concernant le site à l'étude

Adresse :	Bécancour (Québec)	
Lots et cadastre :	6 515 720, cadastre rénové du Québec	
Coordonnées géographiques (NAD83) :	Latitude : 46° 21' 12,40'' N	Longitude : 72° 24' 17,77'' O
Superficie :	187 357 m²	
Propriétaire :	Comité des entreprises et organismes du Parc industriel et portuaire de Bécancour (CEOP)	
Occupation actuelle :	Terrain inoccupé et vacant	
Type d'activité :	Site vacant	
Zonage :	02-209	
Usages autorisés par le zonage :	I1 : Industrie légère I2 : Industrie lourde P3 : Utilité publique P4 : Conservation	
Zonage des terrains voisins :	Terrains au sud, à l'ouest et à l'est : Même zonage que le site à l'étude Terrain au nord : autoroute et servitude du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)	

2.2 Topographie

La carte topographique la plus récente (RNCan, 2024) montre que le site à l'étude est à une altitude d'environ 10 m au-dessus du niveau moyen des mers. La topographie générale du secteur est plane. L'écoulement se fait vers le nord-ouest, en direction du fleuve Saint-Laurent.

Le site à l'étude est plus bas que la propriété adjacente au sud et plus haut que la propriété adjacente au nord.

2.3 Géologie

La carte interactive du SIGÉOM (MRNF, 2024a) indique que le socle rocheux du site à l'étude fait partie de la province géologique de la plate-forme du Saint-Laurent et est composé de calcaire dans la partie nord-ouest et de shale rouge, de grès vert, de siltstone, de gypse et d'anhydrite dans la partie sud-est.
Les dépôts meubles naturels sont quant à eux des sédiments alluviaux de terrasse fluviale pour le secteur nord-ouest. Pour le secteur sud-est du site à l'étude, il s'agit d'un substrat rocheux principalement composé de till remanié d'une épaisseur qui est généralement de moins de 1 m.

2.4 Hydrologie et hydrogéologie

Le fleuve Saint-Laurent s'écoule à environ 2,8 km au nord-ouest du site à l'étude et la rivière Bécancour s'écoule à environ 1,9 km à l'ouest du site.

Le gradient hydraulique du secteur serait faible, avec une tendance vers le nord-ouest en direction du fleuve Saint-Laurent. La présence d'infrastructures souterraines peut toutefois affecter l'écoulement de façon locale.

Dans le SIH, un puits est répertorié dans un rayon de 1 km du site à l'étude; il se retrouve à plus de 950 m de celui-ci. Aucun puits ne se situe en aval du site à l'étude. Il est peu probable que ce puits serve à l'alimentation en eau potable étant donné son emplacement et sa distance du site et le fait que le secteur du parc industriel est déjà desservi par un réseau de distribution d'eau potable.

Selon les informations recueillies au Répertoire des installations municipales de distribution d'eau, la prise d'eau municipale du centre-ville de Bécancour se trouve à la rivière Bécancour (3,5 km du site à l'étude).

3 Étude antérieure

Le site à l'étude a déjà fait l'objet d'une étude à caractère environnemental :

- WSP, 2024. *Évaluation environnementale de site Phase II.* Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques – Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec). Rapport produit pour Transition Énergétique Métaux Vale Québec inc.. Référence WSP : CA0016429.5038. 29 pages et annexes.

Les principales sources de contamination identifiées sont les suivantes :

- La présence d'une zone d'entreposage et de recyclage d'automobiles sur le terrain au coin nord-est du site à l'étude (empiétant sur celui-ci), jusqu'à au moins 1965;
- La présence d'un ancien site d'enfouissement de déchets dangereux en amont hydraulique du site à l'étude, contamination en fluorure du ruisseau Mayrand observée lors de l'étude de Phase III (WSP, 2022) du terrain voisin.

4 Description des travaux

4.1 Programme de caractérisation

Le programme de caractérisation environnementale a été élaboré par WSP en lien avec les sources de contamination identifiées dans l'ÉES Phase II et également afin de couvrir l'ensemble du site selon les demandes de Vale. Des sondages ont été placés selon une approche ciblée pour couvrir les sources de contamination, tandis que d'autres ont été répartis de façon aléatoire sur l'ensemble du site de façon à assurer une bonne représentativité.

Les grandes étapes du programme de travail alors réalisées ont été les suivantes :

- la vérification de la présence d'infrastructures souterraines publiques dans le secteur des travaux par le biais de demandes adressées à Info-Excavation et à la municipalité;
- la mobilisation de l'équipe de WSP, de l'équipe de forage, d'excavation et d'arpentage et du matériel requis pour la réalisation des travaux;
- le positionnement des sondages en fonction des sources de contamination identifiées;
- la réalisation des sondages pour les besoins de l'étude :
  - 31 tranchées d'exploration d'une profondeur prévue de 2 m;
  - 8 forages aménagés en puits d'observation;
  - 3 sondages manuels pour le prélèvement de sédiments.
- le prélèvement d'un échantillon d'eau de surface;
- le développement des puits d'observation;
- le relevé de niveaux d'eau, la purge et l'échantillonnage de l'eau souterraine dans les puits d'observation lors d'une première campagne en avril 2024 et une deuxième campagne en août 2024;
- la réalisation d'essais de perméabilité dans les puits d'observation;
- le prélèvement d'échantillons pour le programme de contrôle de la qualité;
- le relevé de la position des sondages et le nivellement des puits d'observation;
- la démobilisation de l'équipe de WSP, de l'équipe de forage et d'excavation et du matériel requis pour la réalisation des travaux;
- la transmission des échantillons au laboratoire responsable des analyses chimiques et la réalisation d'analyses chimiques sur certains échantillons.

Les travaux de terrain se sont déroulés principalement du 19 février au 23 avril 2024.

Une deuxième campagne d'échantillonnage de l'eau souterraine dans les puits d'observation a été réalisée le 20 août 2024. Prendre note que les puits d'observation 24_BH_105, 24_BH_108 et 24_BH_121 ont été démolis de manière non intentionnelle entre les deux campagnes par des travaux de remblayage réalisés par le voisin sur le site à l'étude. En guise de bonnes pratiques, ces puits devraient être démantelés selon les procédures en vigueur.

Des photographies prises lors de ces travaux sont insérées à l'annexe 2.

4.2 Méthodologie

4.2.1 Références

Le prélèvement, les manipulations et la conservation des échantillons ont été effectués conformément aux procédures décrites dans les guides habituellement utilisés dans le domaine, soit :

- Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales : généralités (cahier 1) (Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec [CEAEQ], 2008);
- Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales : échantillonnage des eaux souterraines (cahier 3) (CEAEQ, 2012);
- Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales : échantillonnage des sols (cahier 5) (CEAEQ, 2010), incluant la Mise à jour de la section 5.3.3 « Échantillon pour l'analyse des composés organiques volatils » (CEAEQ, 2016);
- Guide de caractérisation des terrains (MELCCFP, 2024).

4.2.2 Procédures de nettoyage des équipements

L'ensemble des équipements non dédiés utilisés pour le prélèvement et l'homogénéisation des échantillons a été nettoyé entre chaque utilisation selon la procédure de nettoyage recommandée par le CEAEQ dans son Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales.

4.2.3 Conservation et transport des échantillons

Les échantillons de sols et de sédiments destinés aux analyses chimiques ont été déposés dans les contenants désignés fournis par le laboratoire sélectionné. Les échantillons ont par la suite été conservés dans des glacières dont la température interne était maintenue autour de 4 °C à l'aide de cellules réfrigérantes, jusqu'à leur arrivée au laboratoire responsable des analyses.

4.3 Travaux préparatoires

4.3.1 Localisation des sondages

Un plan de localisation des forages a été préparé par WSP préalablement aux travaux, en lien avec les objectifs de l'étude. Ce plan a été soumis au Client avant le début des travaux pour approbation.

La localisation des sondages a été reportée sur le terrain par un arpenteur de WSP et l'utilisation d'un appareil GPS d'une précision d'environ 15 mm et ajustée pour tenir compte de la position des infrastructures de surface et souterraines. En général, les sondages ont pu être réalisés aux endroits prévus. Des piquets identifiés ont été mis en place pour chacun des sondages avant le début des travaux.

La localisation finale des sondages est illustrée à la carte 2.

4.3.2 Déboisement et débroussaillage

Étant donné la densité du couvert forestier à l'emplacement prévu de certains sondages, du déboisement a été effectué à l'aide de la pelle mécanique avant l'exécution des sondages, pour permettre l'accès aux équipements d'excavation et de forage.

4.4 Caractérisation des sols et des sédiments

4.4.1 Description des échantillons de sol

La nature et certaines propriétés des sols rencontrés dans les sondages ont été décrites à partir d'un examen visuel des échantillons, selon les méthodes d'identification et de classification reconnues et utilisées dans le domaine de la géotechnique et des sols, soit le système de classification unifiée des sols. La présence d'indices de contamination par des hydrocarbures pétroliers ou autres substances a aussi été notée. Cette description implique le recours au jugement et à l'interprétation du personnel ayant réalisé l'examen des matériaux.

4.4.2 Prélèvement des échantillons de sol

À moins d'indication contraire, des échantillons de sols destinés aux analyses chimiques ont été prélevés dans chacune des unités stratigraphiques rencontrées, par intervalle maximal de 1 m. Les échantillons ont été prélevés à l'aide de truelles en acier inoxydable ou de gants de nitrile à utilisation unique. Les échantillons étaient généralement des échantillons composés préparés à partir de cinq sous-échantillons homogénéisés.

4.4.3 Tranchées d'exploration

Les 22 tranchées d'exploration prévues initialement au programme de travail ont été positionnées dans la partie nord-ouest du site (24_TP_101 à 24_TP_113 et 24_TP_115 à 24_TP_123). À la demande de Vale, huit tranchées d'exploration ont été ajoutées dans la partie sud-est du site, soit une parcelle de terrain que Vale a comme projet d'acquérir. Finalement, une tranchée d'exploration (24_TP_132) a été réalisée selon les recommandations de l'ÉES Phase I, soit à l'emplacement d'une ancienne zone d'entreposage et de recyclage d'automobiles sur le terrain au coin nord-est du site (empiétant sur celui-ci), jusqu'à au moins 1965.

Les tranchées d'exploration ont été réalisées entre le 19 et le 29 février 2024 par les Entreprises GNP inc. de Victoriaville, à l'aide d'une pelle mécanique et sous la supervision de WSP.

Les tranchées d'exploration se sont poursuivies jusqu'à l'atteinte prévue de 2,0 m ou du socle rocheux. La profondeur de ces sondages a varié entre 0,80 et 3,40 m, profondeur atteinte pour les besoins géotechniques.

Les échantillons ont été recueillis directement dans les déblais d'excavation. La nomenclature utilisée pour les échantillons a été établie comme suit : année du sondage, type de sondage, numéro séquentiel, suivi par l'intervalle de profondeur en centimètres (p. ex. 24-TP-101 0-50).

4.4.4 Sédiments

Trois échantillons de sédiments (SED-01 à SED-03) ont été prélevés dans le ruisseau Mayrand traversant le site. L'emplacement du prélèvement de l'échantillon SED-03 correspond également à une station de prélèvement d'eau de surface. Ces échantillons ont été prélevés à l'aide d'une pelle pédologique après le prélèvement des échantillons d'eau de surface, afin d'éviter la remise en suspension des particules. La nomenclature utilisée pour les échantillons a été établie comme suit : type d'échantillon, suivi du numéro séquentiel (p. ex. SED-01). Ces travaux ont été effectués le 23 avril 2024.

4.5 Caractérisation de l'eau souterraine

4.5.1 Aménagement des puits d'observation

Huit forages ont été aménagés en puits d'observation afin d'établir les conditions hydrogéologiques qui prévalent sur le site et d'y prélever des échantillons d'eau souterraine représentatifs des aquifères qui le traversent.

Le puits BH_124S a été aménagé dans les dépôts meubles même si l'épaisseur de l'aquifère des dépôts meubles était très faible.

De façon générale, les puits d'observation sont composés d'un tube de polychlorure de vinyle (PCV) de 51 mm de diamètre intérieur à raccords vissés et d'une crépine faite du même matériel. La partie crépinée du puits est enrobée d'un matériau filtrant constitué de sable de silice qui se poursuit jusqu'à 30 cm au-dessus du sommet de la crépine. Un bouchon de bentonite a été mis en place au-dessus de la lanterne de silice afin d'éviter l'infiltration d'eau à partir de la surface ou de l'horizon sus-jacent.

Les schémas d'aménagement des puits sont présentés dans le rapport distinct préliminaire de l'investigation géotechnique.

4.5.2 Développement des puits d'observation

Tous les puits d'observation ont été développés afin de retirer les particules fines libérées lors des opérations de forage et de redonner à la formation aquifère sa conductivité hydraulique naturelle. Le développement a été effectué à l'aide d'une pompe Hydrolift II et d'une tubulure de polyéthylène haute densité (PEHD) Waterra® de 5/8 po de diamètre extérieur dédiée à chaque puits et munie d'une vanne à bille et d'un anneau de développement. Le développement a été effectué jusqu'à l'obtention d'une eau claire, autant que possible. Ces travaux ont été effectués entre le 25 mars et le 5 avril 2024.

4.5.3 Relevé des niveaux d'eau

Les niveaux d'eau dans les puits d'observation ont été mesurés préalablement à la purge, soit le 11 avril 2024 lors de la première campagne et le 20 août 2024 lors de la deuxième campagne. Pour ce faire, une sonde à interface a été utilisée. Elle a été nettoyée entre chacune des mesures. La vérification de la présence d'une phase libre a été effectuée préalablement à la mesure du niveau d'eau.

Prendre note que les puits d'observation 24_BH_105, 24_BH_108 et 24_BH_121 ont été démolis entre les deux campagnes. Aucun relevé d'eau n'a pu être mesuré dans ces puits lors de la deuxième campagne.

4.5.4 Purge et échantillonnage

L'eau souterraine des puits d'observation a été purgée et échantillonnée le 11 avril 2024 lors de la première campagne et le 20 août 2024 lors de la deuxième campagne. Les puits d'observation 24_BH_105, 24_BH_108 et 24_BH_121 ont été démolis entre les deux campagnes. Ainsi, ces puits n'ont pu être échantillonnés lors de la deuxième campagne.

La technique de purge à faible débit avec suivi des paramètres a été employée. La purge a été effectuée à l'aide d'une pompe péristaltique. Une section de tubage de silicone a été utilisée afin de connecter la pompe péristaltique à la tubulure de PEHD. Un tubage de silicone différent a été utilisé pour chaque puits.

Lors de la purge, la valve était positionnée au milieu de la colonne d'eau autant que possible afin de limiter la mise en suspension de particules. Le pH, la conductivité électrique, la concentration en oxygène dissous, la température ainsi que le potentiel d'oxydoréduction ont été compilés régulièrement durant la purge de chacun des puits d'observation à l'aide d'une sonde multiparamètres YSI positionnée à l'intérieur d'une cellule d'écoulement. Le prélèvement des échantillons d'eau souterraine a été effectué une fois la stabilité des paramètres physico-chimiques atteinte.

Les échantillons prélevés pour l'analyse des métaux ont été filtrés sur le terrain à l'aide de filtres 0,45 µm dédiés.

4.5.5 Essais de perméabilité

Des essais de perméabilité ont été réalisés dans les puits d'observation sur le site par l'équipe d'investigation géotechnique. Les résultats sont présentés dans un rapport distinct.

4.6 Caractérisation de l'eau de surface

Un prélèvement d'eau de surface (ES-01) a été effectué à une station en amont du ruisseau Mayrand traversant le site.

Les échantillons d'eau de surface ont été prélevés par immersion d'un contenant sans agent de conservation fourni par le laboratoire analytique, puis par transvasement dans les pots avec agent. La station d'eau de surface a été échantillonnée le 23 avril 2024.

4.7 Gestion de déblais de forage et eaux de purge

En l'absence d'indices de contamination, les déblais des puits d'observation ont été étendus à proximité du forage d'où ils provenaient, tout comme les eaux de purge.

4.8 Arpentage et nivellement

La localisation finale (x, y, z) des sondages a été relevée le 18 avril 2024 par un arpenteur de WSP, à l'aide d'un appareil dont la précision était de 15 mm.

Les coordonnées obtenues ont été intégrées aux rapports de sondage à l'annexe 3, tandis que la localisation finale des sondages est présentée à la carte 2.

4.9 Programme analytique

Le tableau 2 résume le programme analytique réalisé. Le choix des paramètres est basé sur les sources potentielles de contamination révélées lors de l'ÉES Phase I, les activités projetées du site et pour répondre aux exigences du MELCCFP.

Tableau 2 Programme analytique réalisé

MATRICE	PARAMÈTRES	NOMBRE D'ANALYSES RÉALISÉ		DUPLICATA (%)
		ÉCHANTILLONS ORIGINAUX	DUPLICATAS	
Sols	Hydrocarbures pétroliers C_{10}-C_{50} (HP C_{10}-C_{50})	47	6	13
	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)	46	6	13
	14 métaux (Ag, As, Ba, Cd, Co, Cr, Cu, Sn, Mn, Mo, Ni, Pb, Se, Zn), et Hg	46	6	13
	Bromures, chlorures, fluorures, sulfates	24	2	8
	Soufre total	24	2	8
Sédiments	HP C_{10}-C_{50}	3	1	33
	HAP	3	1	33
	14 métaux (Ag, As, Ba, Cd, Co, Cr, Cu, Sn, Mn, Mo, Ni, Pb, Se, Zn), et Hg et CrVI	3	1	33
	Bromures, cchlorures, fluorures, sulfates, sulfures, nitrites + nitrates	3	1	33
	Soufre total	3	1	33
	Azote ammoniacal	3	1	33
Eau souterraine – Campagne avril 2024	HP C_{10}-C_{50}	8	1	13
	Composés organiques volatils (COV)	8	1	13
	HAP	8	1	13
	17 métaux (Al, Sb, Ag, As, Ba, B, Cd, Co, Cr, Cu, Na, Mn, Mo, Ni, Pb, Se, Zn), et Hg et CrVI	8	1	13
	Bromures, chlorures, cyanures, fluorures, sulfates, sulfures, nitrites, nitrates	8	1	13
	Azote ammoniacal	8	1	13
	Matières en suspension (MES)	8	1	13

MATRICE	PARAMÈTRES	NOMBRE D'ANALYSES RÉALISÉ		DUPLICATA (%)
		ÉCHANTILLONS ORIGINAUX	DUPLICATAS	
Eau souterraine – Campagne août 2024	HP C_{10}-C_{50}	5	1	20
	COV	5	1	20
	HAP	5	1	20
	17 métaux (Al, Sb, Ag, As, Ba, B, Cd, Co, Cr, Cu, Na, Mn, Mo, Ni, Pb, Se, Zn), et Hg et CrVI	5	1	20
	Bromures, chlorures, cyanures, fluorures, sulfates, sulfures, nitrites, nitrates	5	1	20
	Azote ammoniacal	5	1	20
	Matières en suspension (MES)	5	1	20
Eau de surface	HP C_{10}-C_{50}	1	1	100
	COV	1	1	100
	HAP	1	1	100
	17 métaux (Al, Sb, Ag, As, Ba, B, Cd, Co, Cr, Cu, Na, Mn, Mo, Ni, Pb, Se, Zn), et Hg et CrVI	1	1	100
	Bromures, chlorures, cyanures, fluorures, sulfates, sulfures, nitrites, nitrates	1	1	100
	Azote ammoniacal	1	1	100
	Matières en suspension (MES)	1	1	100

Les échantillons ont été analysés par un laboratoire accrédité par le CEAEQ pour les paramètres analytiques demandés, soit Agat Laboratoires de Québec (accréditations n^{os} 405).

4.10 Programme de contrôle de la qualité

Afin de confirmer la validité des méthodes d'échantillonnage, un programme de contrôle de la qualité basé sur les recommandations du MELCCFP a été appliqué. Ce programme a compris le prélèvement d'échantillons duplicata de terrain dans une proportion d'au moins 10 % et leurs analyses pour les paramètres les plus pertinents. Le tableau 2 présente la proportion d'analyses réalisées en duplicata.

Des contrôles internes ont également été effectués par le laboratoire dans le contexte de son propre programme de contrôle de la qualité.

5 Contexte hydrogéologique

5.1 Stratigraphie locale

De façon générale, la stratigraphie observée sur le site à l'étude consiste en un horizon de tourbe et de terre végétale, en un sol naturel constitué généralement d'un mélange de sable et de silt à des proportions variables et contenant parfois des cailloux, des racines et/ou de la matière organique à des proportions variant entre 5 et 20 % et des traces d'argile.

Le socle rocheux a été rencontré à des profondeurs variant entre 0,8 et 3,4 m dans tous les sondages, à l'exception de la tranchée d'exploration 24_TP_116 qui s'est terminée à une profondeur de 4,6 m et où le roc n'a pas été atteint.

Les rapports de sondage détaillés sont présentés à l'annexe 3.

5.2 Hydrogéologie

5.2.1 Unités hydrostratigraphiques

Les travaux réalisés sur le site à l'étude ont permis d'identifier deux unités hydrostratigraphiques sur la propriété, soit :

- les dépôts meubles (sols naturels), constitués d'un mélange de sable et de silt à des proportions variables;
- le roc, un shale souvent désagrégé dans sa partie superficielle.

5.2.2 Propriétés hydrauliques des matériaux

Les propriétés hydrauliques des matériaux ont été déterminées dans le rapport géotechnique présenté sous pli séparé[2]. Les données se retrouvent à la section 3.3.3 de ce rapport.

5.2.3 Piézométrie et écoulement des eaux souterraines

Les élévations des niveaux d'eau mesurées lors des relevés du 11 avril et du 20 août 2024 sont présentées respectivement aux tableaux 3 et 4,. La profondeur de la nappe variait entre 0,40 m (24_BH_125 et 24_BH_129) et 1,15 m (24_BH_107) à partir de la surface du sol lors de la première campagne et entre 0,23 m (24_BH_125) et 0,87 m (24_BH_107) lors de la deuxième campagne.

[2] WSP, 2024. Projet d'usine de sulfate de nickel dans le parc industriel et portuaire de Bécancour. Investigation géotechnique (préliminaire). Rapport produit pour Transition énergétique métaux Vale Québec Inc. Référence WSP : CA0016429.5038. 27 pages et annexes.

Tableau 3 Niveaux d'eau dans les puits d'observation – Campagne avril 2024

PUITS D'OBSERVATION	ÉLÉVATION DU SOL (m)*	PROFONDEUR DE L'EAU P/R AU PVC (m)	HAUTEUR PVC P/R AU SOL (m)	PROFONDEUR DE L'EAU P/R AU SOL (m)	ÉLÉVATION PIÉZOMÉTRIQUE (m)*
					11 AVRIL 2024
24_BH_105	9,14	1,21	0,45	0,76	8,38
24_BH_107	8,87	1,74	0,59	1,15	7,72
24_BH_108	9,16	1,06	0,38	0,68	8,48
24_BH_116	9,14	0,94	0,44	0,50	8,64
24_BH_121	9,12	0,94	0,48	0,46	8,66
24_BH_124S	9,30	1,07	0,47	0,60	8,70
24_BH_125	9,29	0,96	0,56	0,40	8,89
24_BH_129	9,30	1,20	0,80	0,40	8,90

* Élévation géodésique.

La carte piézométrique basée sur l'ensemble des données du 11 avril 2024 est présentée à la carte 8. Les données obtenues suggèrent un écoulement vers le nord-ouest.

Tableau 4 Niveaux d'eau dans les puits d'observation – Campagne août 2024

PUITS D'OBSERVATION	ÉLÉVATION DU SOL (m)*	PROFONDEUR DE L'EAU P/R AU PVC (m)	HAUTEUR PVC P/R AU SOL (m)	PROFONDEUR DE L'EAU P/R AU SOL (m)	ÉLÉVATION PIÉZOMÉTRIQUE (m)*
					20 AOÛT 2024
24_BH_107	8,87	1,46	0,59	0,87	8,00
24_BH_116	9,14	0,81	0,44	0,37	8,77
24_BH_124S	9,30	0,86	0,47	0,39	8,91
24_BH_125	9,29	0,79	0,56	0,23	9,06
24_BH_129	9,30	1,07	0,80	0,27	9,03

6 Constat environnemental

6.1 Critères de comparaison

6.1.1 Critères de comparaison pour les sols

Les résultats des analyses effectuées sur les échantillons de sols ont été interprétés en fonction des critères génériques du Guide d'intervention et des valeurs limites de l'annexe I du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RESC). Les usages projetés du site étant industriels, les critères applicables ont été identifiés comme étant les critères génériques « C ».

6.1.2 Critères de comparaison pour les sédiments

Dans le contexte où le ruisseau Mayrand sera détourné hors du site, les sédiments dans le ruisseau devront être gérés comme des sols après assèchement. Ainsi, les résultats ont été comparés aux critères génériques du Guide d'intervention.

6.1.3 Critères de comparaison pour l'eau souterraine

Le principal impact appréhendé est lié à la résurgence des eaux souterraines du site à l'étude dans les eaux de surface. Les résultats ont donc été comparés aux critères de Résurgence dans les eaux de surface (RES) du Guide d'intervention. Certains critères de RES sont déterminés à partir des critères pour l'eau de surface décrits dans « Critères de qualité de l'eau de surface » (MELCC, 2021b). La valeur retenue pour chaque paramètre correspond alors à la plus basse des quatre valeurs suivantes :

- 100 X CPCO (Critère de prévention de la contamination des organismes aquatiques);
- 1 X CVAA (Critère de protection de la vie aquatique, effet aigu);
- 100 X CVAC (Critère de protection de la vie aquatique, effet chronique);
- 1 X CFP (Critère de protection de la faune terrestre piscivore).

Les critères de RES pour certains composés doivent par ailleurs être ajustés en fonction de certains paramètres du milieu récepteur (dureté, pH, concentration en chlorures).

Des seuils d'alerte correspondant à 50 % du critère le plus restrictif ont aussi été appliqués en raison de la présence d'un plan d'eau en aval du site à l'étude, comme recommandé dans le Guide d'intervention.

6.1.4 Critères de comparaison pour l'eau de surface

Selon les usages présumés de l'eau de surface, les résultats des analyses des échantillons d'eau de surface ont été comparés aux critères CPCO, CVAC, CVAA et CFTP des « Critères de qualité de l'eau de surface » (MELCC, 2021c), ajustés pour tenir compte de certains paramètres du milieu récepteur (dureté, pH, concentration en chlorures, MES). Les valeurs utilisées et les stations d'où elles proviennent sont précisées aux tableaux de résultats.

6.2 Indices de contamination

Aucun indice de contamination n'a été perçu lors du prélèvement des échantillons.

6.3 Résultats d'analyses pour les sols

Les résultats analytiques pour les sols sont compilés au tableau 6 (inséré à la fin du rapport) et illustrés à la carte 3, tandis que les certificats d'analyses en laboratoire sont insérés à l'annexe E.

Tous les résultats obtenus sur les échantillons de sol analysés ont présenté des concentrations inférieures au critère générique « C » pour tous les paramètres.

Des concentrations dans la plage « B-C » en métaux (As ou Ba) ont été obtenues au droit de trois échantillons provenant des tranchées 24_TP_115, 24_TP125 et 24_TP_131. Des concentrations dans la plage « A-B » en métaux (As, Ba, Cu et/ou Mo) ainsi qu'en soufre total ont également été obtenues dans quelques échantillons. Autrement, les résultats ont présenté des concentrations inférieures au critère générique « A » ou sous la limite de détection rapportée par le laboratoire. Notons que tous les échantillons analysés pour les paramètres des HP C_{10}-C_{50} et des HAP ont montré des concentrations inférieures à la limite de détection.

6.4 Résultats d'analyses pour les sédiments

La carte 4 et le tableau 7 insérés à la fin du rapport résument les résultats d'analyses chimiques sur les échantillons de sédiments, et les certificats d'analyses sont insérés à l'annexe E.

Tout comme les sols, les résultats obtenus pour les échantillons des sédiments ont présenté des concentrations inférieures au critère générique « C » pour tous les paramètres.

Une concentration dans la plage « B-C » en manganèse a été obtenue au droit de l'échantillon SED-03 alors que des concentrations en cobalt, nickel et soufre total dans la plage « A-B » ont été obtenues au droit des trois échantillons de sédiment. Autrement, tous les résultats ont présenté des concentrations inférieures au critère générique « A » ou la limite de détection du laboratoire pour le reste des paramètres analysés.

6.5 Résultats d'analyses pour l'eau souterraine

Les résultats analytiques pour l'eau souterraine pour la campagne d'avril 2024 et pour la campagne d'août 2024 sont compilés respectivement aux tableaux 8 et 9 insérés à la fin du rapport et illustrés aux cartes 5 et 6, tandis que les certificats d'analyses en laboratoire sont insérés à l'annexe E.

Tous les résultats obtenus pour les échantillons d'eau souterraine ont présenté des concentrations inférieures aux critères RES ainsi qu'aux seuils d'alerte pour tous les paramètres analysés. Notons que tous les échantillons analysés pour les paramètres des HP C_{10}-C_{50} HAM, HAC et HAP ont montré des concentrations inférieures à la limite de détection.

Les puits d'observation 24_BH_105, 24_BH_108 et 24_BH_121 ont été démolis entre les deux campagnes. Ainsi, ces puits n'ont pu être échantillonnés lors de la deuxième campagne. Considérant les résultats obtenus lors des deux campagnes, il n'a pas été recommandé de reconstruire ces puits d'observation.

6.5.1 Paramètres physico-chimiques

La température, la conductivité électrique, la teneur en oxygène dissous, le pH et le potentiel d'oxydoréduction ont été mesurés lors de la purge des puits d'observation préalablement à l'échantillonnage de l'eau souterraine. Le tableau 5 résume les valeurs stabilisées lors de la première campagne.

Tableau 5 Valeurs des paramètres physico-chimiques mesurées lors de la purge

PUITS D'OBSERVATION	TEMPÉRATURE (°C)	CONDUCTIVITÉ ÉLECTRIQUE SPÉCIFIQUE (µS/cm)	TENEUR EN OXYGÈNE DISSOUS (%)	pH	POTENTIEL D'OXYDO-RÉDUCTION (mV)
24BH105	6,0	686	3	8,8	20
24BH107	5,8	571	5	7,4	40
24BH108	4,6	487	11	7,6	0
24BH116	5,6	652	13	7,4	0
24BH121	5,6	675	7	7,2	0
24BH124	4,8	468	10	7,4	0
24BH125	3,0	382	69	7,6	0
24BH129	3,0	413	49	7,6	0

6.6 Résultats d'analyses pour l'eau de surface

Les résultats analytiques pour l'eau de surface sont compilés au tableau 10 inséré à la fin du rapport et illustrés à la carte 7, tandis que les certificats d'analyses en laboratoire sont insérés à l'annexe E.

L'échantillon d'eau de surface prélevé dans le ruisseau Mayrand a présenté une concentration en fluorures supérieures au critère CVAC, alors que les résultats pour tous les autres paramètres analysés ont montré des concentrations inférieures aux critères CPCO, CPTP, CVAA et CVAC. De plus, le pH de 8,2 de l'échantillon d'eau de surface se trouvait à l'intérieur de l'intervalle recommandé par le MELCCFP.

6.7 Résultats du programme de contrôle et d'assurance qualité

6.7.1 Sols

La comparaison entre les résultats obtenus pour les duplicatas et les échantillons originaux des sols est présentée au tableau 11, tandis que le programme de contrôle et d'assurance qualité du laboratoire est présenté dans les certificats d'analyses joints à l'annexe E.

Les écarts relatifs pour les HPC_{10}-C_{50} et les HAP n'ont pu être calculés, car les résultats de l'échantillon original et son duplicata étaient inférieurs à la limite de détection du laboratoire.

Lorsque les écarts relatifs ont pu être calculés pour les métaux, les bromures, les chlorures, les sulfates et le soufre total, ceux-ci étaient inférieures à 30 % dans 90 % des cas. Les écarts relatifs les plus élevés sont de 40 % et les résultats obtenus se situent près de la limite de détection. Leur écart demeure donc acceptable.

Dans l'ensemble, le programme de contrôle et d'assurance qualité est considéré comme ayant permis de confirmer la validité des procédures d'échantillonnage et de manipulation des échantillons de sols.

6.7.2 Sédiments

La comparaison entre les résultats obtenus pour les duplicatas et les échantillons originaux des sédiments est présentée au tableau 12, tandis que le programme de contrôle et d'assurance qualité du laboratoire est présenté dans les certificats d'analyses joints à l'annexe E.

Les écarts relatifs pour les HPC_{10}-C_{50} et les HAP n'ont pu être calculés, car les résultats de l'échantillon original et son duplicata étaient inférieurs à la limite de détection du laboratoire.

Les écarts relatifs calculés pour les autres paramètres entre les échantillons originaux et leurs duplicatas sont tous inférieurs à 30 %, à l'exception de l'azote ammoniacal (40 %) dont les résultats obtenus sont inférieurs à dix fois la limite de détection.

Le programme de contrôle et d'assurance qualité est considéré comme ayant permis de confirmer la validité des procédures d'échantillonnage et de manipulation des échantillons de sédiments.

6.7.3 Eau souterraine

La comparaison entre les résultats obtenus pour les duplicatas et les échantillons originaux d'eau souterraine est présentée au tableau 13 pour la campagne d'avril 2024 et au tableau 14 pour la campagne d'août 2024, tandis que le programme de contrôle et d'assurance qualité du laboratoire est présenté dans les certificats d'analyses joints à l'annexe E.

Lors des deux campagnes, les écarts relatifs pour les HPC_{10}-C_{50}, les COV, les HAP et quelques composés inorganiques n'ont pu être calculés, car les résultats de l'échantillon original et son duplicata étaient inférieurs à la limite de détection du laboratoire.

Lorsque les écarts relatifs ont pu être calculés pour les métaux, le carbone organique dissous et quelques composés inorganiques, ceux-ci étaient inférieures à 30 % dans 70 % des cas. Parmi les résultats présentant un écart supérieur à 30 %, la majorité se situent près des limites de détection et leur écart demeure donc acceptable.

Ainsi, malgré les écarts observés, le programme de contrôle et d'assurance qualité est tout de même considéré comme ayant permis de confirmer la validité des procédures d'échantillonnage et de manipulation des échantillons d'eau souterraine.

6.7.4 Eau de surface

La comparaison entre les résultats obtenus pour le duplicata et l'échantillon original d'eau de surface est présentée au tableau 15, tandis que le programme de contrôle et d'assurance qualité du laboratoire est présenté dans les certificats d'analyses joints à l'annexe E.

Les écarts relatifs calculés entre l'échantillon original et son duplicata sont tous inférieurs à 30 %.

Ainsi, le programme de contrôle et d'assurance qualité est considéré comme ayant permis de confirmer la validité des procédures d'échantillonnage et de manipulation de l'échantillon d'eau de surface.

7 Conclusion et recommandations

Dans le contexte de la construction d'une usine de sulfate de nickel, WSP a été mandatée par la compagnie Transition Énergétique Métaux Vale Québec inc. pour procéder à la réalisation d'une ÉES Phase II de la partie du lot 6 515 720, à Bécancour (Québec). De plus, une ÉES Phase I avait été réalisée préalablement à l'ÉES Phase II, laquelle avait soulevé des sources potentielles de contamination. Ainsi, les objectifs de la caractérisation environnementale étaient de préciser la qualité environnementale des sols, des sédiments, de l'eau souterraine et de l'eau de surface du site. Ces informations permettront, notamment, une meilleure planification de la gestion des sols excavés en fonction des orientations présentées dans le Guide d'intervention.

Les travaux de terrain se sont déroulés principalement du 19 février au 23 avril 2024 et ont été effectués parallèlement à une étude géotechnique. Le programme de travail pour la portion environnementale du projet a compris la réalisation de 31 tranchées d'exploration, de 8 forages aménagés en puits d'observation et de trois sondages manuels. Ils ont aussi compris le prélèvement d'échantillons de sols, de sédiments, d'eau souterraine et d'eau de surface et leur analyse pour différents paramètres. Des essais de perméabilité ont en outre été réalisés par l'équipe de l'investigation géotechnique et sont présentés dans un rapport distinct. Par ailleurs, une deuxième campagne d'échantillonnage de l'eau souterraine dans les puits d'observation a été réalisée le 20 août 2024.

Tous les résultats obtenus sur les échantillons de sol analysés ont présenté des concentrations inférieures au critère générique « C » pour tous les paramètres, soit le critère applicable pour l'usage industriel projeté. Des concentrations dans la plage « B-C » en métaux (As ou Ba) ainsi que des concentrations dans la plage « A-B » en métaux (As, Ba, Cu et/ou Mo) ainsi qu'en soufre total ont été obtenues dans quelques échantillons.

Tout comme les sols, les résultats obtenus pour les échantillons des sédiments ont présenté des concentrations inférieures au critère générique « C » pour tous les paramètres. Une concentration dans la plage « B-C » en manganèse a été obtenue au droit de l'échantillon SED-03 alors que des concentrations en cobalt, nickel et soufre total dans la plage « A-B » ont été obtenues au droit des trois échantillons de sédiment.

L'eau souterraine du secteur respecte les critères de RES du Guide d'intervention ainsi que le seuil d'alerte applicable lors des deux campagnes réalisées en avril et août 2024. Aucun impact significatif n'est appréhendé sur la nappe d'eau souterraine et sur le récepteur potentiel, à savoir le fleuve Saint-Laurent. Rappelons que les puits d'observation 24_BH_105, 24_BH_108 et 24_BH_121 ont été démolis entre les deux campagnes de manière non intentionnelle. Considérant les résultats obtenus lors des deux campagnes, il n'est pas recommandé de reconstruire ces puits d'observation. En guise de bonnes pratiques, ces puits devraient être démantelés selon les procédures en vigueur.

Un échantillon d'eau de surface a été prélevé dans le ruisseau Mayrand en amont hydraulique du site. Les résultats obtenus ont présenté une concentration en fluorures supérieure au critère CVAC alors que les résultats pour tous les autres paramètres analysés ont montré des concentrations inférieures aux critères CPCO, CPTP, CVAA et CVAC. Aucune perte d'usage n'est appréhendée pour cet aquifère puisque la zone en aval du site à l'étude est desservie par un système de distribution d'eau potable. Notons également qu'il est prévu de détourner le ruisseau en raison de la future construction.

Aucune étude additionnelle de nature environnementale portant sur les sols, les sédiments, l'eau souterraine et l'eau de surface n'apparait nécessaire pour le site à l'étude.

Dans le cas où des sols ou des sédiments affectés par des concentrations supérieures au critère générique « A » devaient être excavés, ils devraient être gérés selon la Grille de gestion des sols excavés du Guide d'intervention et le Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés (RSCTSC).

Références bibliographiques

- ACNOR. 2001, confirmée en 2013. *Évaluation environnementale de site, phase II*. Norme CSA Z769-00. Association canadienne de normalisation. 23 p.
- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. 2022a. *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés*. LRQ. c. Q-2, r. 18. Version à jour au 1er juin 2022.
- CEAEQ. 2016. « Mise à jour de la section 5.3.3 : Échantillon pour l'analyse des composés organiques volatils ». Addenda au « Cahier 5 : échantillonnage des sols » du *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales*. Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. 9 p.
- CEAEQ. 2012. « Cahier 3 : échantillonnage des eaux souterraines ». *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales*. Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. 60 p. et annexes.
- CEAEQ. 2010. « Cahier 5 : échantillonnage des sols ». *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales*. Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. 59 p.
- CEAEQ. 2008. « Cahier 1 : Généralités ». *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyse environnementale*. Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec. 58 p.
- EC ET MDDEP. 2007. *Critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec et cadres d'application : prévention, dragage et restauration*. 39 p. Environnement Canada et ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
- MELCCFP. 2022a. *Atlas de l'eau*. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Consulté le 10 avril 2024 au https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/atlas/atlas-argis/index.html
- MELCC. 2021a. *Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés.* Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 283 p. et annexes.
- MELCC. 2021b. *Critères de la qualité de l'eau de surface.* Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Consulté en ligne au http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/criteres_eau/index.asp
- MDDELCC. 2015. *Système d'information hydrogéologique (SIH)*. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Mis à jour le 15 janvier 2015. Consulté le 10 avril 2024 au http://sih.environnement.gouv.qc.ca/index.html.
- MENV. 2003. *Guide de caractérisation des terrains*. Ministère de l'Environnement du Québec. Service des lieux contaminés. 82 p. et annexes.
- MERN. 2022b. « Géologie détaillée du Québec ». *Carte interactive du SIGÉOM*. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Consultée le 10 avril 2024 au http://sigeom.mrn.gouv.qc.ca/signet/classes/I1108_afchCarteIntr
- RNC. 2022. « L'Atlas du Canada – Toporama ». *Site Internet de Ressources naturelles Canada*. Consulté le 10 avril 2024 au http://atlas.gc.ca/site/francais/toporama.

TABLEAUX

Tableau 6 (1 de 3)
Résultats analytiques des échantillons de sol

Caractérisation environnementale de Site Phase II
Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques – Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)
N/Réf.: CA0016429.5038

Paramètres	Critères [1] ou valeurs limites [2] (mg/kg)				LDR [3] (mg/kg)	Échantillon / Date de prélèvement / Résultats d'analyse (mg/kg)														
	A	B	C	RESC		24-TP-101-0-55	24-TP-102 0-50	24-TP-102 100-150	24-TP-103 10-50	24-TP-103 50-100	24-TP-104 50-90	24-TP-105 0-50	24-TP-106 0-50	24-TP-106 50-90	24-TP-107 0-50	24-TP-107 50-100	24-TP-108 40-90	24-TP-109 40-95	24-TP-110 0-50	24-TP-110 50-100	24-TP-111 0-50
						2024-02-20	2024-02-20	2024-02-20	2024-02-15	2024-02-15	2024-02-20	2024-02-15	2024-02-21	2024-02-21	2024-02-22	2024-02-22	2024-02-20	2024-02-20	2024-02-20	2024-02-20	2024-02-20
Hydrocarbures pétroliers																				
Hydrocarbures pétroliers C_{10}-C_{50}	100	700	3 500	10 000	100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)																				
Acénaphtène	0,1	10	100	100	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Acénaphtylène	0,1	10	100	100	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Anthracène	0,1	10	100	100	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (a) anthracène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (a) pyrène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (b + j + k) fluoranthène	0,1	1	10	136	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (b) fluoranthène	0,1	1	10	-	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (c) phénanthrène	0,1	1	10	56	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (g, h, i) pérylène	0,1	1	10	18	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (j) fluoranthène	0,1	1	10	-	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (k) fluoranthène	0,1	1	10	-	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Chrysène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Dibenzo(a,h)anthracène	0,1	1	10	82	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Dibenzo(a,h)pyrène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Dibenzo(a,i)pyrène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Dibenzo(a,l)pyrène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Diméthyl-1,3naphtalène	0,1	1	10	56	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Diméthyl-7,12benzo(a)anthracène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Fluoranthène	0,1	10	100	100	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Fluorène	0,1	10	100	100	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Indéno (1, 2, 3-c, d) pyrène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Méthyl-1 naphtalène	0,1	1	10	56	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Méthyl-2 naphtalène	0,1	1	10	56	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Méthyl-3 cholanthrène	0,1	1	10	150	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Naphtalène	0,1	5	50	56	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Phénanthrène	0,1	5	50	56	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Pyrène	0,1	10	100	100	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Triméthyl-2, 3, 5 naphtalène	0,1	1	10	56	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Métaux																				
Argent	2	20	40	200	0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Arsenic	6	30	50	250	1	3	3	4	2	3	**8**	2	**8**	**8**	4	5	3	**7**	2	4	2
Baryum	340	500	2 000	10 000	20	55	53	39	60	52	80	35	83	64	119	44	<20	67	31	32	74
Cadmium	1,5	5	20	100	0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Chrome	100	250	800	4 000	2	18	16	12	16	16	23	11	29	25	27	22	9	27	11	14	14
Cobalt	25	50	300	1 500	2	8	6	6	6	7	12	5	14	13	8	11	5	13	5	6	5
Cuivre	50	100	500	2 500	1	20	12	21	7	19	32	11	27	27	14	33	17	30	13	22	10
Étain	5	50	300	1 500	5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5
Manganèse	1000	1 000	2 200	11 000	10	157	235	358	236	475	725	200	551	597	330	419	264	509	204	396	175
Mercure	0,2	2	10	50	0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2
Molybdène	2	10	40	200	1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Nickel	50	100	500	2 500	2	20	16	13	14	18	33	11	38	34	22	29	11	38	12	17	13
Plomb	50	500	1 000	5 000	5	9	10	<5	6	6	12	<5	12	10	12	10	<5	12	5	<5	6
Sélénium	1	3	10	50	0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Zinc	140	500	1 500	7 500	5	53	52	33	44	45	68	32	72	67	70	64	32	71	37	39	41
Autres composés inorganiques																				
Bromures	6	50	300	1 500	1	<1	<1	-	<1	-	-	<1	-	-	-	-	<1	<1	-	-	-
Chlorures	-	-	-	-	2	40	7	-	5	-	-	8	-	-	-	-	4	26	-	-	-
Chlorures	-	-	-	-	2	40	7	-	5	-	-	8	-	-	-	-	4	26	-	-	-
Fluorures	200	400	2 000	10 000	10	<10	<10	-	<10	-	-	<10	-	-	-	-	<10	<10	-	-	-
Soufre total	400	2 000	2 000	-	200	<200	248	-	223	-	-	<200	-	-	-	-	<200	<200	-	-	-
pH (sans unité)	-	-	-	-	2	110	44	-	62	-	-	29	-	-	-	-	37	64	-	-	-
pH (sans unité)	-	-	-	-	-	6,75	7,38	-	-	-	-	-	-	-	-	8,49	8,73	-	-	-	-

NOTES:

[1]: Critères génériques du Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (MELCCFP, 2021).
Pour les métaux et métalloïdes, les critères « A » utilisés représentent la teneur de fond établie pour la province géologique des Basses-Terres du Saint-Laurent.

[2]: Valeurs limites de l'Annexe I du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RESC).

[3]: Limite de détection rapportée par le laboratoire d'analyses.

LÉGENDE:

-	: Non défini ou non analysé
100	: Concentration ≤ A
100	: A < Concentration ≤ B
100	: B < Concentration ≤ C
100	: C < Concentration < RESC
100	: Concentration ≥ RESC

Préparé par: J.-S. Aubé
Vérifié par: S. Dion

Tableau 6 (2 de 3)
Résultats analytiques des échantillons de sol

Caractérisation environnementale de Site Phase II
Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques – Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)
N/Réf.: CA0016429.5038

Paramètres	Critères [1] ou valeurs limites [2] (mg/kg)				LDR [3] (mg/kg)	Échantillon / Date de prélèvement / Résultats d'analyse (mg/kg)														
	A	B	C	RESC		24-TP-112 5-50	24-TP-112 50-90	24-TP 113 0-45	24-TP-113 45-100	24-TP-115 0-56	24-TP-115 56-100	24-TP-116 0-50	24-TP-117 48-100	24-TP-118 0-45	24-TP-119 0-48	24-TP-119 48-100	24-TP-120 45-100	24-TP-121 0-50	24-TP-121 50-100	24-TP-122 0-50	24-TP-123 0-52
						2024-02-21	2024-02-21	2024-02-21	2024-02-21	2024-02-20	2024-02-20	2024-02-21	2024-02-21	2024-02-21	2024-02-22	2024-02-22	2024-02-21	2024-02-22	2024-02-22	2024-02-22	2024-02-20
Hydrocarbures pétroliers																					
Hydrocarbures pétroliers C_{10}-C_{50}	100	700	3 500	10 000	100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)																					
Acénaphtène	0,1	10	100	100	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Acénaphtylène	0,1	10	100	100	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Anthracène	0,1	10	100	100	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (a) anthracène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (a) pyrène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (b + j + k) fluoranthène	0,1	1	10	136	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (b) fluoranthène	0,1	1	10	-	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (c) phénanthrène	0,1	1	10	56	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (g, h, i) pérylène	0,1	1	10	18	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (j) fluoranthène	0,1	1	10	-	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (k) fluoranthène	0,1	1	10	-	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Chrysène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Dibenzo(a,h)anthracène	0,1	1	10	82	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Dibenzo(a,h)pyrène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Dibenzo(a,i)pyrène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Dibenzo(a,l)pyrène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Diméthyl-1,3naphtalène	0,1	1	10	56	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Diméthyl-7,12benzo(a)anthracène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Fluoranthène	0,1	10	100	100	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Fluorène	0,1	10	100	100	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Indéno (1, 2, 3-c, d) pyrène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Méthyl-1 naphtalène	0,1	1	10	56	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Méthyl-2 naphtalène	0,1	1	10	56	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Méthyl-3 cholanthrène	0,1	1	10	150	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Naphtalène	0,1	5	50	56	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Phénanthrène	0,1	5	50	56	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Pyrène	0,1	10	100	100	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Triméthyl-2, 3, 5 naphtalène	0,1	1	10	56	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Métaux																					
Argent	2	20	40	200	0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Arsenic	6	30	50	250	1	3	3	1	3	5	6	4	4	2	2	3	4	2	3	2	3
Baryum	340	500	2 000	10 000	20	100	39	45	<20	110	**701**	40	37	51	97	30	<20	74	24	53	87
Cadmium	1,5	5	20	100	0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Chrome	100	250	800	4 000	2	23	14	14	9	21	23	17	17	15	21	12	11	18	10	17	16
Cobalt	25	50	300	1 500	2	7	6	5	4	9	11	8	8	7	6	6	5	6	4	6	8
Cuivre	50	100	500	2 500	1	11	15	7	15	17	32	22	26	14	8	21	18	10	17	11	16
Étain	5	50	300	1 500	5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5
Manganèse	1000	1 000	2 200	11 000	10	237	397	116	292	322	588	283	400	205	165	332	355	137	304	207	430
Mercure	0,2	2	10	50	0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2
Molybdène	2	10	40	200	1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Nickel	50	100	500	2 500	2	19	14	13	8	24	31	19	20	16	17	14	12	16	10	16	19
Plomb	50	500	1 000	5 000	5	10	<5	<5	<5	10	11	8	8	7	9	6	6	7	<5	8	9
Sélénium	1	3	10	50	0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Zinc	140	500	1 500	7 500	5	60	34	39	24	59	64	51	56	49	59	40	32	51	29	49	51
Autres composés inorganiques																					
Bromures	6	50	300	1 500	1	<1	-	<1	-	<1	-	-	<1	-	<1	-	-	<1	-	<1	<1
Chlorures	-	-	-	-	2	8	-	4	-	10	-	-	4	-	3	-	-	4	-	4	6
Chlorures	-	-	-	-	2	8	-	4	-	10	-	-	4	-	3	-	-	4	-	4	6
Fluorures	200	400	2 000	10 000	10	<10	-	<10	-	<10	-	-	<10	-	<10	-	-	<10	-	<10	<10
Soufre total	400	2 000	2 000	-	200	357	-	<200	-	204	-	-	346	-	**441**	-	-	393	-	**429**	**495**
pH (sans unité)	-	-	-	-	2	63	-	64	-	55	-	-	65	-	83	-	-	60	-	51	46
pH (sans unité)	-	-	-	-	-	7,05	-	-	-	-	-	-	8,72	-	-	-	-	6,8	-	-	-

NOTES:
[1]: Critères génériques du Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (MELCCFP, 2021).
Pour les métaux et métalloïdes, les critères « A » utilisés représentent la teneur de fond établie pour la province géologique des Basses-Terres du Saint-Laurent.
[2]: Valeurs limites de l'Annexe I du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RESC).
[3]: Limite de détection rapportée par le laboratoire d'analyses.

LÉGENDE:
-	: Non défini ou non analysé
100	: Concentration ≤ A
100	: A < Concentration ≤ B
100	: B < Concentration ≤ C
100	: C < Concentration < RESC
100	: Concentration ≥ RESC

Préparé par: J.-S. Aubé
Vérifié par: S. Dion

Tableau 6 (3 de 3)
Résultats analytiques des échantillons de sol

Caractérisation environnementale de Site Phase II
Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques – Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)
N/Réf.: CA0016429.5038

Paramètres	Critères [1] ou valeurs limites [2] (mg/kg)				LDR [3] (mg/kg)	Échantillon / Date de prélèvement / Résultats d'analyse (mg/kg)														
	A	B	C	RESC		24-TP-124 0-45	24-TP-124 45-90	24-TP-125 50-90	24-TP-126 0-50	24-TP-127 0-50	24-TP-127 50-90	24-TP-128 0-50	24-TP-128 50-90	24-TP-129 0-50	24-TP-130 0-50	24-TP-131 0-50	24-TP-131 50-90	24-TP-132 0-50	24-TP-132 100-120	24-TP-132 50-100
						2024-02-26	2024-02-26	2024-02-26	2024-02-26	2024-02-29	2024-02-29	2024-02-29	2024-02-29	2024-02-29	2024-02-29	2024-02-29	2024-02-29	2024-02-26	2024-02-26	2024-02-26
Hydrocarbures pétroliers																				
Hydrocarbures pétroliers C_{10}-C_{50}	100	700	3 500	10 000	100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)																				
Acénaphtène	0,1	10	100	100	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Acénaphtylène	0,1	10	100	100	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Anthracène	0,1	10	100	100	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (a) anthracène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (a) pyrène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (b + j + k) fluoranthène	0,1	1	10	136	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (b) fluoranthène	0,1	1	10	-	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (c) phénanthrène	0,1	1	10	56	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (g, h, i) pérylène	0,1	1	10	18	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (j) fluoranthène	0,1	1	10	-	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (k) fluoranthène	0,1	1	10	-	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Chrysène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Dibenzo(a,h)anthracène	0,1	1	10	82	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Dibenzo(a,h)pyrène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Dibenzo(a,i)pyrène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Dibenzo(a,l)pyrène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Diméthyl-1,3naphtalène	0,1	1	10	56	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Diméthyl-7,12benzo(a)anthracène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Fluoranthène	0,1	10	100	100	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Fluorène	0,1	10	100	100	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Indéno (1, 2, 3-c, d) pyrène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Méthyl-1 naphtalène	0,1	1	10	56	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Méthyl-2 naphtalène	0,1	1	10	56	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Méthyl-3 cholanthrène	0,1	1	10	150	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Naphtalène	0,1	5	50	56	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Phénanthrène	0,1	5	50	56	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Pyrène	0,1	10	100	100	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Triméthyl-2, 3, 5 naphtalène	0,1	1	10	56	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Métaux																				
Argent	2	20	40	200	0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	-
Arsenic	6	30	50	250	1	3	**10**	**14**	4	5	**10**	**11**	**11**	**14**	**7**	**25**	**49**	5	**8**	-
Baryum	340	500	2 000	10 000	20	86	41	**691**	104	39	42	68	74	81	82	70	53	50	241	-
Cadmium	1,5	5	20	100	0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	-
Chrome	100	250	800	4 000	2	21	22	33	27	31	26	27	28	30	33	31	31	19	26	-
Cobalt	25	50	300	1 500	2	8	11	16	10	16	15	13	13	16	17	18	25	10	17	-
Cuivre	50	100	500	2 500	1	7	21	29	11	40	33	26	28	41	40	33	**82**	26	39	-
Étain	5	50	300	1 500	5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	-
Manganèse	1000	1 000	2 200	11 000	10	269	380	642	354	294	429	645	714	1 270	503	548	820	419	868	-
Mercure	0,2	2	10	50	0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	-
Molybdène	2	10	40	200	1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	**8**	<1	<1	-
Nickel	50	100	500	2 500	2	18	29	44	24	44	36	38	38	45	49	46	49	25	39	-
Plomb	50	500	1 000	5 000	5	10	8	14	11	14	17	13	12	10	14	14	39	9	15	-
Sélénium	1	3	10	50	0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5	-
Zinc	140	500	1 500	7 500	5	55	57	87	68	79	75	78	76	78	97	92	87	56	80	-
Autres composés inorganiques																				
Bromures	6	50	300	1 500	1	<1	-	<1	<1	<1	-	<1	-	<1	<1	<1	-	<1	<1	-
Chlorures	-	-	-	-	2	7	-	10	42	11	-	4	-	54	7	10	-	5	8	-
Chlorures	-	-	-	-	2	7	-	10	42	11	-	4	-	54	7	10	-	5	8	-
Fluorures	200	400	2 000	10 000	10	<10	-	<10	<10	<10	-	<10	-	<10	<10	<10	-	<10	<10	-
Soufre total	400	2 000	2 000	-	200	<200	-	<200	254	<200	-	<200	-	233	<200	<200	-	<200	**478**	-
pH (sans unité)	-	-	-	-	2	158	-	108	163	68	-	81	-	116	121	121	-	68	103	-
pH (sans unité)	-	-	-	-	-	6,31	-	-	7,7	-	-	8,07	-	-	-	-	-	8,26	-	-

NOTES:
[1]: Critères génériques du Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (MELCCFP, 2021).
Pour les métaux et métalloïdes, les critères « A » utilisés représentent la teneur de fond établie pour la province géologique des Basses-Terres du Saint-Laurent.
[2]: Valeurs limites de l'Annexe I du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RESC).
[3]: Limite de détection rapportée par le laboratoire d'analyses.

LÉGENDE:

-	: Non défini ou non analysé
100	: Concentration ≤ A
100	: A < Concentration ≤ B
100	: B < Concentration ≤ C
100	: C < Concentration < RESC
100	: Concentration ≥ RESC

Préparé par: J.-S. Aubé
Vérifié par: S. Dion

Tableau 7
Résultats analytiques des échantillons de sédiment

Caractérisation environnementale de Site Phase II
Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques – Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)
N/Réf.: CA0016429.5038

Paramètres	Critères [1] ou valeurs limites [2] (mg/kg)				LDR [3] (mg/kg)	Échantillon / Date de prélèvement / Résultats d'analyse (mg/kg)		
	A	B	C	RESC		SED-01	SED-02	SED-03
						2024-04-23	2024-04-23	2024-04-23
Hydrocarbures pétroliers								
Hydrocarbures pétroliers C_{10}-C_{50}	100	700	3 500	10 000	100	<100	<100	<100
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)								
Acénaphtène	0,1	10	100	100	0,003	<0,01	<0,01	<0,003
Acénaphtylène	0,1	10	100	100	0,003	<0,01	<0,01	<0,003
Anthracène	0,1	10	100	100	0,01	<0,02	<0,02	<0,01
Benzo (a) anthracène	0,1	1	10	34	0,01	<0,02	<0,02	<0,01
Benzo (a) pyrène	0,1	1	10	34	0,01	<0,02	<0,02	<0,01
Benzo (b + j + k) fluoranthène	0,1	1	10	136	0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Benzo (b) fluoranthène	0,1	1	10	-	0,01	<0,02	<0,02	<0,01
Benzo (c) phénanthrène	0,1	1	10	56	0,01	<0,02	<0,02	<0,01
Benzo (g, h, i) pérylène	0,1	1	10	18	0,01	<0,02	<0,02	<0,01
Benzo (j) fluoranthène	0,1	1	10	-	0,01	<0,02	<0,02	<0,01
Benzo (k) fluoranthène	0,1	1	10	-	0,01	<0,02	<0,02	<0,01
Chrysène	0,1	1	10	34	0,01	<0,02	<0,02	0,01
Dibenzo(a,h)anthracène	0,1	1	10	82	0,003	<0,01	<0,01	<0,00
Dibenzo(a,h)pyrène	0,1	1	10	34	0,01	<0,02	<0,02	<0,01
Dibenzo(a,i)pyrène	0,1	1	10	34	0,01	<0,02	<0,02	<0,01
Dibenzo(a,l)pyrène	0,1	1	10	34	0,01	<0,02	<0,02	<0,01
Diméthyl-1,3naphtalène	0,1	1	10	56	0,01	<0,02	<0,02	<0,01
Diméthyl-7,12benzo(a)anthracène	0,1	1	10	34	0,01	<0,02	<0,02	<0,01
Fluoranthène	0,1	10	100	100	0,01	<0,02	<0,02	<0,01
Fluorène	0,1	10	100	100	0,01	<0,02	<0,02	<0,01
Indéno (1, 2, 3-c, d) pyrène	0,1	1	10	34	0,01	<0,02	<0,02	<0,01
Méthyl-1 naphtalène	0,1	1	10	56	0,01	<0,02	<0,02	<0,01
Méthyl-2 naphtalène	0,1	1	10	56	0,01	<0,02	<0,02	<0,01
Méthyl-3 cholanthrène	0,1	1	10	150	0,01	<0,02	<0,02	<0,01
Naphtalène	0,1	5	50	56	0,01	<0,02	<0,02	<0,01
Phénanthrène	0,1	5	50	56	0,01	<0,02	<0,02	<0,01
Pyrène	0,1	10	100	100	0,01	<0,02	<0,02	<0,01
Triméthyl-2, 3, 5 naphtalène	0,1	1	10	56	0,01	<0,02	<0,02	<0,01
Métaux								
Argent	2	20	40	200	0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Arsenic	6	30	50	250	0,7	2,8	4,7	5,2
Baryum	340	500	2 000	10 000	20	177	167	141
Cadmium	1,5	5	20	100	0,3	0,7	0,6	0,4
Chrome	100	250	800	4 000	1	24	24	25
Chrome hexavalent	2	6	10	-	0,4	<0,4	<0,4	<0,4
Cobalt	25	50	300	1 500	2	**29**	**28**	**29**
Cuivre	50	100	500	2 500	1	17	20	19
Étain	5	50	300	1 500	5	<5	<5	<5
Manganèse	1000	1 000	2 200	11 000	3	564	946	**1 120**
Mercure	0,2	2	10	50	0,02	0,1	0,0	0,0
Molybdène	2	10	40	200	2	<2	<2	<2
Nickel	50	100	500	2 500	2	**52**	49	48
Plomb	50	500	1 000	5 000	5	12	13	13
Sélénium	1	3	10	50	0,5	<0,5	<0,5	<0,5
Zinc	140	500	1 500	7 500	5	137	118	110
Autres composés inorganiques								
Azote ammoniacal (N)	-	-	-	-	5	12	28	7
Bromures	6	50	300	1 500	1	<1	<1	<1
Fluorures	200	400	2 000	10 000	10	<10	<10	<10
Nitrates+nitrites	-	-	-	-	4	<4	<4	<4
Soufre total	400	2 000	2 000	-	100	**1 030**	**1 400**	**497**
Sulfates	-	-	-	-	2	818	841	215
pH (sans unité)	-	-	-	-	-	818	841	215

NOTES:
[1]: Critères génériques du Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (MELCCFP, 2021).
Pour les métaux et métalloïdes, les critères « A » utilisés représentent la teneur de fond établie pour la province géologique des Basses-Terres du Saint-Laurent.
[2]: Normes de l'Annexe I du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RESC).
[3]: Limite de détection rapportée par le laboratoire d'analyses.

Préparé par: J.-S. Aubé
Vérifié par: S. Dion

LÉGENDE:
- : Non défini ou non analysé
100 : Concentration ≤ A
100 : A < Concentration ≤ B
100 : B < Concentration ≤ C
100 : C < Concentration < RESC
100 : Concentration ≥ RESC

Tableau 8 (1 de 3)
Résultats analytiques des échantillons d'eau souterraine - Campagne avril 2024

Caractérisation environnementale de site Phase II
Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques – Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)
N/Réf.: CA0016429.5038

Paramètres	Critères (µg/L)		LDR [2] (µg/L)	Échantillon / Date de prélèvement / Résultats d'analyse (µg/L)							
				BH_105	BH_107	BH_108	BH_116	BH_121	BH_124S	BH_125	BH_129
	SA[1]	RES[1]		2024-04-11	2024-04-11	2024-04-11	2024-04-11	2024-04-11	2024-04-11	2024-04-11	2024-04-11
Hydrocarbures pétroliers											
Hydrocarbures pétroliers C_{10}-C_{50}	1 400	2 800	100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100
Hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM)											
Benzène	475	950	0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3
Chlorobenzène	65	130	1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Dichloro-1,2 benzène	35	70	0,7	<0,7	<0,7	<0,7	<0,7	<0,7	<0,7	<0,7	<0,7
Dichloro-1,3 benzène	50	100	1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Dichloro-1,4 benzène	50	100	1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Éthylbenzène	80	160	0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3
Styrène	400	800	1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Toluène	100	200	1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Xylènes totaux (o, m, p)	185	370	1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Hydrocarbures aliphatiques chlorés (HAC)											
Chloroforme	2 850	5 700	1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Chlorure de vinyle	120	240	0,7	<0,7	<0,7	<0,7	<0,7	<0,7	<0,7	<0,7	<0,7
Dichloro-1,1 éthène	600	1 200	1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Dichloro-1,2 éthane	1 850	3 700	1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	-	-	1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Dichloro-1,2 éthène (cis)	2 750	5 500	1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Dichloro-1,2 éthène (trans)	7 000	14 000	1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Dichloro-1,2 propane	750	1 500	1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Dichloro-1,3 propane	2 950	5 900	1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	-	-	1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Dichloro-1,3 propène (cis)	-	-	1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Dichloro-1,3 propène (trans)	-	-	1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Dichlorométhane	4 250	8 500	1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Tétrachloro-1, 1, 2, 2 éthane	200	400	0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2
Tétrachloroéthène	165	330	0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3
Tétrachlorure de carbone	80	160	1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Trichloro-1, 1, 1 éthane	400	800	1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Trichloro-1, 1, 2 éthane	800	1 600	0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3
Trichloroéthène	900	1 800	0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3

NOTES:
[1]: Seuil d'alerte de 50% (SA) ou de Résurgence dans les eaux de surface (RES) du Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (MELCCFP, 2021).
[2]: Limite de détection rapportée par le laboratoire d'analyses.
[3]: Ajustement de la valeur du critère en fonction de la dureté de l'eau ($CaCO_3$) de 72 mg/L.

Préparé par: J.-S. Aubé
Vérifié par: S. Dion

LÉGENDE:
- : Non défini ou non analysé
100 : Concentration < critères
100 : Concentration > SA
100 : Concentration > RES

Tableau 8 (2 de 3)
Résultats analytiques des échantillons d'eau souterraine - Campagne avril 2024

Caractérisation environnementale de Site Phase II
Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques – Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)
N/Réf.: CA0016429.5038

Paramètres	Critères (µg/L)		LDR [2] (µg/L)	Échantillon / Date de prélèvement / Résultats d'analyse (µg/L)							
				BH_105	BH_107	BH_108	BH_116	BH_121	BH_124S	BH_125	BH_129
	SA[1]	RES[1]		2024-04-11	2024-04-11	2024-04-11	2024-04-11	2024-04-11	2024-04-11	2024-04-11	2024-04-11
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)											
Acénaphtène	50	100	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Anthracène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (a) anthracène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (a) pyrène	0,9	1,8	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Benzo (b + j + k) fluoranthène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (b) fluoranthène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (j) fluoranthène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (k) fluoranthène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Chrysène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Dibenzo(a,h)anthracène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Fluoranthène	7	14	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Fluorène	-	110	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Indéno (1, 2, 3-c, d) pyrène	-	1,8	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Naphtalène	50	100	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Phénanthrène	2,35	4,7	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Pyrène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Sommation des HAP	0,9	1,8	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Autres substances organiques											
Carbone organique dissous	-	-	300	2 850	4 510	2 730	2 850	2 340	2 680	3 740	3 930

NOTES:

[1]: Seuil d'alerte de 50% (SA) ou de Résurgence dans les eaux de surface (RES) du Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (MELCCFP, 2021).

[2]: Limite de détection rapportée par le laboratoire d'analyses.

[3]: Ajustement de la valeur du critère en fonction de la dureté de l'eau ($CaCO_3$) de 72 mg/L.

Préparé par: J.-S. Aubé
Vérifié par: S. Dion

LÉGENDE:

-	: Non défini ou non analysé
100	: Concentration < critères
100	: Concentration > SA
100	: Concentration > RES

Tableau 8 (3 de 3)
Résultats analytiques des échantillons d'eau souterraine - Campagne avril 2024

Caractérisation environnementale de Site Phase II
Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques – Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)
N/Réf.: CA0016429.5038

Paramètres	Critères (µg/L)		LDR [2] (µg/L)	Échantillon / Date de prélèvement / Résultats d'analyse (µg/L)							
				BH_105	BH_107	BH_108	BH_116	BH_121	BH_124S	BH_125	BH_129
	SA[1]	RES[1]		2024-04-11	2024-04-11	2024-04-11	2024-04-11	2024-04-11	2024-04-11	2024-04-11	2024-04-11
Métaux											
Aluminium	-	-	1	12	3	5	9	19	3	3	5
Antimoine	550	1 100	0,02	0,21	0,35	0,3	0,16	0,05	0,2	0,34	0,21
Argent [3]	0,6	1,2	0,005	0,006	0,007	0,012	0,011	0,009	0,014	0,01	0,009
Arsenic	170	340	0,03	0,48	0,61	0,46	0,49	0,26	0,45	0,38	0,39
Baryum [3]	440,5	881	0,02	39	88	85	101	61	138	70	84
Bore	14 000	28 000	3	593	247	278	189	338	45	59	75
Cadmium [3]	0,75	1,5	0,01	0,04	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	0,02	0,02	0,01
Chrome	-	-	0,05	0,16	0,26	0,07	2,78	0,07	0,09	0,15	0,07
Chrome hexavalent	8	16	8	<8	<8	<8	<8	<8	<8	<8	<8
Cobalt	185	370	0,01	0,04	0,07	0,11	0,15	0,09	0,23	0,17	0,75
Cuivre [3]	5	10	0,1	0,8	0,3	2,9	0,4	0,9	1,9	1,5	1,5
Manganèse	1 560	3 120	0,01	8,18	81	30	407	204	248	24	249
Mercure	0	0	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
Molybdène	14 500	29 000	0,01	0,92	0,37	1,15	1,27	0,27	21	3,22	4,37
Nickel [3]	177,5	355	0,03	0,14	0,29	0,33	2,86	0,36	0,87	1,08	1,65
Plomb [3]	27	54	1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Sélénium	31	62	0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	0,4	<0,4
Sodium	-	-	3	189 000	62 300	67 900	54 500	64 300	4 460	7 300	8 050
Zinc [3]	45,5	91	0,3	1,7	1,3	1,8	3	3	3,7	1,3	4,3
Autres composés inorganiques											
Azote ammoniacal (N)	1 450	2 900	50	540	500	630	740	360	70	<50	<50
Bromures	-	-	100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100
Chlorures	430 000	860 000	500	3 500	6 700	4 700	2 000	8 600	1 800	4 600	2 800
Cyanures totaux	-	22	5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5	<5
Fluorures	2 000	4 000	100	320	170	170	170	530	200	180	210
Nitrates	150 000	300 000	20	<20	<20	710	<20	<20	60	<20	<20
Nitrites	300	600	20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20
Sulfates	-	-	500	83 900	83 500	62 600	186 000	135 000	29 300	58 700	42 900
Sulfures totaux	53,5	107	20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20
Paramètres physico-chimiques											
pH (sans unité)	-	-	-	8,5	7,6	7,8	7,6	7,5	7,6	7,7	7,7
Matières en suspension (MES)	-	-	2 000	2 000	<2000	<2000	<2000	<2000	<2000	<2000	<2000

NOTES:

[1]: Seuil d'alerte de 50% (SA) ou de Résurgence dans les eaux de surface (RES) du Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (MELCCFP, 2021).

[2]: Limite de détection rapportée par le laboratoire d'analyses.

[3]: Ajustement de la valeur du critère en fonction de la dureté de l'eau ($CaCO_3$) de 72 mg/L.

Préparé par: J.-S. Aubé
Vérifié par: S. Dion

LÉGENDE:

-	: Non défini ou non analysé
100	: Concentration < critères
100	: Concentration > SA
100	: Concentration > RES

Tableau 9 (1 de 3)
Résultats analytiques des échantillons d'eau souterraine - Campagne août 2024

Caractérisation environnementale de site Phase II
Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques – Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)
N/Réf.: CA0016429.5038

Paramètres	Critères (µg/L)		LDR [2] (µg/L)	Échantillon / Date de prélèvement / Résultats d'analyse (µg/L)				
				BH-107	BH-116	BH-124	BH-125	BH-129
	SA[1]	RES[1]		2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20
Hydrocarbures pétroliers								
Hydrocarbures pétroliers C_{10}-C_{50}	1 400	2 800	100	<100	<100	<100	<100	<100
Hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM)								
Benzène	475	950	0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3
Chlorobenzène	65	130	1	<1	<1	<1	<1	<1
Dichloro-1,2 benzène	35	70	0,7	<0,7	<0,7	<0,7	<0,7	<0,7
Dichloro-1,3 benzène	50	100	1	<1	<1	<1	<1	<1
Dichloro-1,4 benzène	50	100	1	<1	<1	<1	<1	<1
Éthylbenzène	80	160	0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3
Styrène	400	800	1	<1	<1	<1	<1	<1
Toluène	100	200	1	<1	<1	<1	<1	<1
Xylènes totaux (o, m, p)	185	370	1	<1	<1	<1	<1	<1
Hydrocarbures aliphatiques chlorés (HAC)								
Chloroforme	2 850	5 700	1	<1	<1	<1	<1	<1
Chlorure de vinyle	120	240	0,7	<0,7	<0,7	<0,7	<0,7	<0,7
Dichloro-1,1 éthène	600	1 200	1	<1	<1	<1	<1	<1
Dichloro-1,2 éthane	1 850	3 700	1	<1	<1	<1	<1	<1
Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	-	-	1	<1	<1	<1	<1	<1
Dichloro-1,2 éthène (cis)	2 750	5 500	1	<1	<1	<1	<1	<1
Dichloro-1,2 éthène (trans)	7 000	14 000	1	<1	<1	<1	<1	<1
Dichloro-1,2 propane	750	1 500	1	<1	<1	<1	<1	<1
Dichloro-1,3 propane	2 950	5 900	1	<1	<1	<1	<1	<1
Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	-	-	1	<1	<1	<1	<1	<1
Dichloro-1,3 propène (cis)	-	-	1	<1	<1	<1	<1	<1
Dichloro-1,3 propène (trans)	-	-	1	<1	<1	<1	<1	<1
Dichlorométhane	4 250	8 500	1	<1	<1	<1	<1	<1
Tétrachloro-1, 1, 2, 2 éthane	200	400	0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2	<0,2
Tétrachloroéthène	165	330	0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3
Tétrachlorure de carbone	80	160	1	<1	<1	<1	<1	<1
Trichloro-1, 1, 1 éthane	400	800	1	<1	<1	<1	<1	<1
Trichloro-1, 1, 2 éthane	800	1 600	0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3
Trichloroéthène	900	1 800	0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3

NOTES:
[1]: Seuil d'alerte de 50% (SA) ou de Résurgence dans les eaux de surface (RES) du Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (MELCCFP, 2021).
[2]: Limite de détection rapportée par le laboratoire d'analyses.
[3]: Ajustement de la valeur du critère en fonction de la dureté de l'eau ($CaCO_3$) de 72 mg/L.

LÉGENDE:
- : Non défini ou non analysé
100 : Concentration < critères
100 : Concentration > SA
100 : Concentration > RES

Tableau 9 (2 de 3)
Résultats analytiques des échantillons d'eau souterraine - Campagne août 2024

Caractérisation environnementale de site Phase II
Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques – Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)
N/Réf.: CA0016429.5038

Paramètres	Critères (µg/L)		LDR [2] (µg/L)	Échantillon / Date de prélèvement / Résultats d'analyse (µg/L)				
				BH-107	BH-116	BH-124	BH-125	BH-129
	SA[1]	RES[1]		2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)								
Acénaphtène	50	100	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Anthracène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (a) anthracène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (a) pyrène	0,9	1,8	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Benzo (b + j + k) fluoranthène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (b) fluoranthène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (j) fluoranthène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Benzo (k) fluoranthène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Chrysène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Dibenzo(a,h)anthracène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Fluoranthène	7	14	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Fluorène	-	110	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Indéno (1, 2, 3-c, d) pyrène	-	1,8	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Naphtalène	50	100	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Phénanthrène	2,35	4,7	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Pyrène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Sommation des HAP	0,9	1,8	0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
Autres substances organiques								
Carbone organique dissous	-	-	300	5 770	6 640	4 480	3 490	6 220

NOTES:
[1]: Seuil d'alerte de 50% (SA) ou de Résurgence dans les eaux de surface (RES) du Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (MELCCFP, 2021).
[2]: Limite de détection rapportée par le laboratoire d'analyses.
[3]: Ajustement de la valeur du critère en fonction de la dureté de l'eau ($CaCO_3$) de 72 mg/L.

LÉGENDE:
- : Non défini ou non analysé
100 : Concentration < critères
100 : Concentration > SA
100 : Concentration > RES

Tableau 9 (3 de 3)
Résultats analytiques des échantillons d'eau souterraine - Campagne août 2024

Caractérisation environnementale de site Phase II
Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques – Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)
N/Réf.: CA0016429.5038

Paramètres	Critères (µg/L)		LDR [2] (µg/L)	Échantillon / Date de prélèvement / Résultats d'analyse (µg/L)				
				BH-107	BH-116	BH-124	BH-125	BH-129
	SA[1]	RES[1]		2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20
Métaux								
Aluminium	-	-	1	3	15	1	2	5
Antimoine	550	1 100	0,02	0,03	0,31	0,08	0,16	0,28
Argent [3]	0,6	1,2	0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Arsenic	170	340	0,03	0,21	0,64	0,28	0,24	1,05
Baryum [3]	440,5	881	0,02	98	73	173	165	128
Bore	14 000	28 000	3	368	395	70	148	193
Cadmium [3]	0,75	1,5	0,01	<0,01	0,02	0,01	<0,01	<0,01
Chrome	-	-	0,05	0,14	0,2	0,05	0,1	0,18
Chrome hexavalent	8	16	8	<8	<8	<8	<8	<8
Cobalt	185	370	0,01	0,04	0,15	0,28	0,14	0,63
Cuivre [3]	5	10	0,1	0,2	1,6	1,3	1,8	1,6
Manganèse	1 560	3 120	0,01	104	140	237	81	260
Mercure	0	0	0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
Molybdène	14 500	29 000	0,01	0,1	2,49	18	1,54	4,49
Nickel [3]	177,5	355	0,03	0,19	0,88	0,6	0,79	1,87
Plomb [3]	27	54	1	<1	<1	<1	<1	<1
Sélénium	31	62	0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4	<0,4
Sodium	-	-	3	57 500	109 000	5 110	5 700	24 700
Zinc [3]	45,5	91	0,3	1,4	1,5	0,8	2,7	1,1
Autres composés inorganiques								
Azote ammoniacal (N)	1 450	2 900	50	660	460	80	50	<50
Bromures	-	-	100	<100	<100	<100	<100	<100
Chlorures	430 000	860 000	500	17 200	14 900	2 200	3 300	4 400
Cyanures totaux	-	22	5	<5	<5	<5	<5	<5
Fluorures	2 000	4 000	100	100	340	120	<100	180
Nitrates	150 000	300 000	20	<20	20	50	345	120
Nitrites	300	600	20	50	60	70	20	60
Sulfates	-	-	500	87 300	150 000	25 900	36 300	60 600
Sulfure d'hydrogène	53,5	107	20	40	<20	<20	<20	<20
Paramètres physico-chimiques								
pH (sans unité)	-	-	-	7,62	8,14	7,29	10,00	7,56
Matières en suspension (MES)	-	-	2 000	14 000	90 000	<2000	3 000	186 000

NOTES:

[1]: Seuil d'alerte de 50% (SA) ou de Résurgence dans les eaux de surface (RES) du Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (MELCCFP, 2021).

[2]: Limite de détection rapportée par le laboratoire d'analyses.

[3]: Ajustement de la valeur du critère en fonction de la dureté de l'eau ($CaCO_3$) de 72 mg/L.

LÉGENDE:

-	: Non défini ou non analysé
100	: Concentration < critères
100	: Concentration > SA
100	: Concentration > RES

Tableau 10 (1 de 3)
Résultats analytiques de l'échantillon d'eau de surface

Caractérisation environnementale de Site Phase II
Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques – Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)
N/Réf.: CA0016429.5038

Paramètres	Critères[1] (µg/L)				LDR [2] (µg/L)	Échantillon / Date de prélèvement / Résultats d'analyse (µg/L)
						ES-01
	CPCO	CFTP	CVAA	CVAC		2024-04-23
Hydrocarbures pétroliers						
Hydrocarbures pétroliers C_{10}-C_{50}	-	-	-	-	100	<100
Hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM)						
Benzène	51	-	950	370	0,3	<0,3
Chlorobenzène	1 600	-	220	1,3	1	<1
Dichloro-1,2 benzène	1 300	-	120	0,7	0,7	<0,7
Dichloro-1,3 benzène	960	-	100	28	1	<1
Dichloro-1,4 benzène	190	-	100	26	1	<1
Éthylbenzène	2 100	-	160	90	0,3	<0,3
Styrène	8	-	1 400	72	1	<1
Toluène	15 000	-	1 300	2	1	<1
Xylènes totaux (o, m, p)	16 000	-	370	41	1	<1
Hydrocarbures aliphatiques chlorés (HAC)						
Chloroforme	470	-	5 700	630	1	<1
Chlorure de vinyle	2,4	-	8 400	930	0,7	<0,7
Dichloro-1,1 éthène	7 100	-	1 200	130	1	<1
Dichloro-1,2 éthane	37	-	8 200	100	1	<1
Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	-	-	-	-	1	<1
Dichloro-1,2 éthène (cis)	36 000	-	5 500	620	1	<1
Dichloro-1,2 éthène (trans)	10 000	-	14 000	1 500	1	<1
Dichloro-1,2 propane	15	-	2 000	230	1	<1
Dichloro-1,3 propane	-	-	5 900	260	1	<1
Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	21	-	81	9	1	<1
Dichloro-1,3 propène (cis)	21	-	81	9	1	<1
Dichloro-1,3 propène (trans)	21	-	81	9	1	<1
Dichlorométhane	590	-	8 500	98	1	<1
Tétrachloro-1, 1, 2, 2 éthane	4	-	910	200	0,2	<0,2
Tétrachloroéthène	3,3	-	1 400	110	0,3	<0,3
Tétrachlorure de carbone	1,6	-	690	77	1	<1
Trichloro-1, 1, 1 éthane	42 000	-	800	89	1	<1
Trichloro-1, 1, 2 éthane	16	-	3 200	730	0,3	<0,3
Trichloroéthène	30	-	1 800	21	0,3	<0,3

NOTES:
[1]: Critères de Prévention de la contamination (CPCO), de Protection de la faune terrestre piscivore (CPTP), de protection de la vie aquatique effet aigu (CVAA) ou effet chronique (CVAC) des Critères de la qualité de l'eau au Québec (MELCCFP, 2021)
[2]: Limite de détection rapportée par le laboratoire d'analyses.
[3]: Ajustement de la valeur du critère en fonction de la dureté de l'eau ($CaCO_3$) de 72 mg/L.
[4]: Ajustement de la valeur du critère en fonction d'un pH de 8,2 et d'une concentration en carbonique organique de 12 mg/L.
[5]: Ajustement de la valeur du critère en fonction d'un pH de 8,2 et d'une température de 14°C.
[6]: Ajustement de la valeur du critère en fonction d'un pH de 8,2 et d'une concentration en sulfures totaux de <0,02 mg/L.

LÉGENDE:
- : Non défini ou non analysé
100 : Concentration < critères
100 : Concentration > critère le plus sévère

Préparé par: J.-S. Aubé
Vérifié par: S. Dion

Tableau 10 (2 de 3)
Résultats analytiques de l'échantillon d'eau de surface

Caractérisation environnementale de Site Phase II
Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques – Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)
N/Réf.: CA0016429.5038

Paramètres	Critères[1] (µg/L)				LDR [2] (µg/L)	Échantillon / Date de prélèvement / Résultats d'analyse (µg/L)
						ES-01
	CPCO	CFTP	CVAA	CVAC		2024-04-23
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)						
Acénaphtène	990	-	100	38	0,1	<0,1
Anthracène	40 000	-	-	-	0,1	<0,1
Benzo (a) anthracène	0,018	-	-	-	0,1	<0,1
Benzo (a) pyrène	0,018	-	-	-	0,01	<0,01
Benzo (b + j + k) fluoranthène	0,018	-	-	-	0,1	<0,1
Benzo (b) fluoranthène	0,018	-	-	-	0,1	<0,1
Benzo (j) fluoranthène	0,018	-	-	-	0,1	<0,1
Benzo (k) fluoranthène	0,018	-	-	-	0,1	<0,1
Chrysène	0,018	-	-	-	0,1	<0,1
Dibenzo(a,h)anthracène	0,018	-	-	-	0,1	<0,1
Fluoranthène	140	-	14	1,6	0,1	<0,1
Fluorène	5 300	-	110	12	0,1	<0,1
Indéno (1, 2, 3-c, d) pyrène	0,018	-	-	-	0,1	<0,1
Naphtalène	1 200	-	100	11	0,1	<0,1
Phénanthrène	-	-	4,7	1,4	0,1	<0,1
Pyrène	4 000	-	-	-	0,1	<0,1
Sommation des HAP	0,018	-	-	-	0,1	<0,1
Autres substances organiques						
Carbone organique dissous	-	-	-	-	300	12 600

NOTES:
[1]: Critères de Prévention de la contamination (CPCO), de Protection de la faune terrestre piscivore (CPTP), de protection de la vie aquatique effet aigu (CVAA) ou effet chronique (CVAC) des Critères de la qualité de l'eau au Québec (MELCCFP, 2021)
[2]: Limite de détection rapportée par le laboratoire d'analyses.
[3]: Ajustement de la valeur du critère en fonction de la dureté de l'eau ($CaCO_3$) de 72 mg/L.
[4]: Ajustement de la valeur du critère en fonction d'un pH de 8,2 et d'une concentration en carbonique organique de 12 mg/L.
[5]: Ajustement de la valeur du critère en fonction d'un pH de 8,2 et d'une température de 14°C.
[6]: Ajustement de la valeur du critère en fonction d'un pH de 8,2 et d'une concentration en sulfures totaux de <0,02 mg/L.

LÉGENDE:
- : Non défini ou non analysé
100 : Concentration < critères
100 : Concentration > critère le plus sévère

Préparé par: J.-S. Aubé
Vérifié par: S. Dion

Tableau 10 (3 de 3)
Résultats analytiques de l'échantillon d'eau de surface

Caractérisation environnementale de Site Phase II
Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques – Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)
N/Réf.: CA0016429.5038

Paramètres	Critères[1] (µg/L)				LDR [2] (µg/L)	Échantillon / Date de prélèvement / Résultats d'analyse (µg/L)
						ES-01
	CPCO	CFTP	CVAA	CVAC		2024-04-23
Métaux						
Aluminium [3][4]	-	-	4 500	1 300	1	721
Antimoine	640	-	1 100	240	0,1	0,2
Argent [3]	11 000	-	0,98	0,1	0,02	<0,02
Arsenic	21	-	340	150	0,1	2,5
Baryum [3]	160 000	-	881	309	0,05	54
Bore	160 000	-	28 000	5 000	5	107
Cadmium [3]	130	-	1,46	0,196	0,02	0,04
Chrome	-	-	-	-	0,05	1,64
Chrome hexavalent	9 400	-	16	11	8	<8
Cobalt	-	-	370	100	0,04	0,65
Cuivre [3]	38 000	-	9,9	6,8	0,1	2
Manganèse	59 000	-	3 120	1 446	0,1	82
Mercure	0,0018	0,0013	1,4	1	0,05	<0,05
Molybdène	10 000	-	29 000	3 200	0,05	1,39
Nickel [3]	4 600	-	335	39	0,08	2,41
Plomb [3]	190	-	45	2	0,03	0,59
Sélénium	4 200	-	62	5	0,06	0,23
Sodium	-	-	-	-	0,4	33 900
Zinc [3]	26 000	-	89	89	0,3	14
Autres composés inorganiques						
Azote ammoniacal (N) [5]	-	-	3 800	840	50	<50
Bromures	-	-	-	-	100	<100
Chlorures	-	-	860 000	230 000	500	18 400
Cyanures totaux	-	-	22	5	5	<5
Fluorures	-	-	4 000	200	100	**380**
Nitrates	-	-	-	3 000	20	510
Nitrates+nitrites	-	-	-	-	20	510
Nitrites	-	-	600	200	20	<20
Sulfates	-	-	500 000	500 000	500	39 800
Sulfures d'hydrogène [6]	-	-	0,32	0,36	0,18	<0,18
Paramètres physico-chimiques						
pH (sans unité)	-	-	-	-	-	8,12
Matières en suspension (MES)	-	-	-	-	2 000	15 000

NOTES:

[1]: Critères de Prévention de la contamination (CPCO), de Protection de la faune terrestre piscivore (CPTP), de protection de la vie aquatique effet aigu (CVAA) ou effet chronique (CVAC) des Critères de la qualité de l'eau au Québec (MELCCFP, 2021)

[2]: Limite de détection rapportée par le laboratoire d'analyses.

[3]: Ajustement de la valeur du critère en fonction de la dureté de l'eau ($CaCO_3$) de 72 mg/L.

[4]: Ajustement de la valeur du critère en fonction d'un pH de 8,2 et d'une concentration en carbonique organique de 12 mg/L.

[5]: Ajustement de la valeur du critère en fonction d'un pH de 8,2 et d'une température de 14°C.

[6]: Ajustement de la valeur du critère en fonction d'un pH de 8,2 et d'une concentration en sulfures totaux de <0,02 mg/L.

LÉGENDE:

-	: Non défini ou non analysé
100	: Concentration < critères
100	: Concentration > critère le plus sévère

Préparé par: J.-S. Aubé
Vérifié par: S. Dion

Tableau 11
Résultats du programme de contrôle de la qualité sur les échantillons de sol

Caractérisation environnementale de Site Phase II
Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques – Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)
N/Réf.: CA0016429.5038

Paramètres	Critères [1] ou valeurs limites [2] (mg/kg)				LDR [3] (mg/kg)	Échantillon / Date de prélèvement / Résultats d'analyse (mg/kg)																
	A	B	C	RESC		24-TP-102 0-50	DUP1	Écart relatif[4]	24-TP-102 100-150	DUP3	Écart relatif[4]	24-TP-116 0-50	DUP9	Écart relatif[4]	24-TP-120 45-100	DUP6	Écart relatif[4]	24-TP-124 0-45	DUP13	Écart relatif[4]	24-TP-124 45-90	DUP14	Écart relatif[4]
						2024-02-20	2024-02-20		2024-02-20	2024-02-20		2024-02-21	2024-02-21		2024-02-21	2024-02-21		2024-02-26	2024-02-26		2024-02-26	2024-02-26	
Hydrocarbures pétroliers																						
Hydrocarbures pétroliers C_{10}-C_{50}	100	700	3 500	10 000	100	<100	<100	-	<100	<100	-	<100	<100	-	<100	<100	-	<100	<100	-	<100	<100	-
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)																						
Acénaphtène	0,1	10	100	100	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-
Acénaphtylène	0,1	10	100	100	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-
Anthracène	0,1	10	100	100	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-
Benzo (a) anthracène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-
Benzo (a) pyrène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-
Benzo (b + j + k) fluoranthène	0,1	1	10	136	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-
Benzo (b) fluoranthène	0,1	1	10	-	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-
Benzo (c) phénanthrène	0,1	1	10	56	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-
Benzo (g, h, i) pérylène	0,1	1	10	18	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-
Benzo (j) fluoranthène	0,1	1	10	-	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-
Benzo (k) fluoranthène	0,1	1	10	-	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-
Chrysène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-
Dibenzo(a,h)anthracène	0,1	1	10	82	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-
Dibenzo(a,h)pyrène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-
Dibenzo(a,i)pyrène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-
Dibenzo(a,l)pyrène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-
Diméthyl-1,3naphtalène	0,1	1	10	56	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-
Diméthyl-7,12benzo(a)anthracène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-
Fluoranthène	0,1	10	100	100	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-
Fluorène	0,1	10	100	100	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-
Indéno (1, 2, 3-c, d) pyrène	0,1	1	10	34	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-
Méthyl-1 naphtalène	0,1	1	10	56	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-
Méthyl-2 naphtalène	0,1	1	10	56	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-
Méthyl-3 cholanthrène	0,1	1	10	150	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-
Naphtalène	0,1	5	50	56	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-
Phénanthrène	0,1	5	50	56	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-
Pyrène	0,1	10	100	100	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-
Triméthyl-2, 3, 5 naphtalène	0,1	1	10	56	0,1	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-	<0,1	<0,1	-
Métaux																						
Argent	2	20	40	200	0,5	<0,5	<0,5	-	<0,5	<0,5	-	<0,5	<0,5	-	<0,5	<0,5	-	<0,5	<0,5	-	<0,5	<0,5	-
Arsenic	6	30	50	250	1	3	2	40%	4	4	0%	4	3	29%	4	4	0%	3	2	40%	**10**	**9**	11%
Baryum	340	500	2 000	10 000	20	53	58	9%	39	52	29%	40	51	24%	<20	<20	-	86	80	7%	41	48	16%
Cadmium	1,5	5	20	100	0,5	<0,5	<0,5	-	<0,5	<0,5	-	<0,5	<0,5	-	<0,5	<0,5	-	<0,5	<0,5	-	<0,5	<0,5	-
Chrome	100	250	800	4 000	2	16	18	12%	12	15	22%	17	19	11%	11	13	17%	21	18	15%	22	23	4%
Cobalt	25	50	300	1 500	2	6	7	15%	6	7	15%	8	8	0%	5	5	0%	8	6	29%	11	10	10%
Cuivre	50	100	500	2 500	1	12	9	29%	21	26	21%	22	21	5%	18	20	11%	7	6	15%	21	21	0%
Étain	5	50	300	1 500	5	<5	<5	-	<5	<5	-	<5	<5	-	<5	<5	-	<5	<5	-	<5	<5	-
Manganèse	1000	1 000	2 200	11 000	10	235	343	37%	358	459	25%	283	244	15%	355	396	11%	269	189	35%	380	396	4%
Mercure	0,2	2	10	50	0,2	<0,2	<0,2	-	<0,2	<0,2	-	<0,2	<0,2	-	<0,2	<0,2	-	<0,2	<0,2	-	<0,2	<0,2	-
Molybdène	2	10	40	200	1	<1	<1	0%	<1	<1	-	<1	<1	-	<1	<1	-	<1	<1	-	<1	<1	-
Nickel	50	100	500	2 500	2	16	17	6%	13	18	32%	19	20	5%	12	13	8%	18	15	18%	29	29	0%
Plomb	50	500	1 000	5 000	5	10	8	22%	<5	5	-	8	8	0%	6	<5	18%	10	9	11%	8	9	12%
Sélénium	1	3	10	50	0,5	<0,5	<0,5	-	<0,5	<0,5	-	<0,5	<0,5	-	<0,5	<0,5	-	<0,5	<0,5	-	<0,5	<0,5	-
Zinc	140	500	1 500	7 500	5	52	50	4%	33	44	29%	51	56	9%	32	35	9%	55	47	16%	57	58	2%
Autres composés inorganiques																						
Bromures	6	50	300	1 500	1	<1	<1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<1	<1	0%	-	-	-
Chlorures	-	-	-	-	2	7	5	33%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	6	15%	-	-	-
Chlorures	-	-	-	-	2	7	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	6	15%	-	-	-
Fluorures	200	400	2 000	10 000	10	<10	<10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<10	<10	0%	-	-	-
Soufre total	400	2 000	2 000	-	200	248	310	22%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<200	254	24%	-	-	-
Sulfates		-	-	-	2	44	55	22%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	158	157	1%	-	-	-

NOTES:

[1]: Critères génériques du Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (MELCCFP, 2021).
Pour les métaux et métalloïdes, les critères « A » utilisés représentent la teneur de fond établie pour la province géologique des Basses-Terres du Saint-Laurent.

[2]: Valeurs limites de l'Annexe I du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RESC).

[3]: Limite de détection rapportée par le laboratoire d'analyses.

[4]: Écart relatif calculé selon l'équation suivante: (|Conc. éch#1 - Conc. éch#2| /Conc. moyenne)* 100. Pour une valeur inférieure à la LDR, la concentration utilisée correspond à |LDR|.

Préparé par: J.-S. Aubé
Vérifié par: S. Dion

LÉGENDE:

-	: Non défini ou non analysé
100	: Concentration ≤ A
100	: A < Concentration ≤ B
100	: B < Concentration ≤ C
100	: C < Concentration < RESC
100	: Concentration ≥ RESC

Tableau 12
Résultats du programme de contrôle de la qualité sur les échantillons de sédiment

Caractérisation environnementale de Site Phase II
Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques – Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)
N/Réf.: CA0016429.5038

Paramètres	Critères [1] ou valeurs limites [2] (mg/kg)				LDR [3] (mg/kg)	Échantillon / Date de prélèvement / Résultats d'analyse (mg/kg)		
	A	B	C	RESC		SED-01	DUP-SED	Écart relatif[4]
						2024-04-23	2024-04-23	2024-04-23
Hydrocarbures pétroliers								
Hydrocarbures pétroliers C_{10}-C_{50}	100	700	3 500	10 000	100	<100	<100	-
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)								
Acénaphtène	0,1	10	100	100	0,003	<0,006	<0,009	-
Acénaphtylène	0,1	10	100	100	0,003	<0,006	<0,009	-
Anthracène	0,1	10	100	100	0,01	<0,02	<0,03	-
Benzo (a) anthracène	0,1	1	10	34	0,01	<0,02	<0,03	-
Benzo (a) pyrène	0,1	1	10	34	0,01	<0,02	<0,03	-
Benzo (b + j + k) fluoranthène	0,1	1	10	136	0,01	<0,01	<0,01	-
Benzo (b) fluoranthène	0,1	1	10	-	0,01	<0,02	<0,03	-
Benzo (c) phénanthrène	0,1	1	10	56	0,01	<0,02	<0,03	-
Benzo (g, h, i) pérylène	0,1	1	10	18	0,01	<0,02	<0,03	-
Benzo (j) fluoranthène	0,1	1	10	-	0,01	<0,02	<0,03	-
Benzo (k) fluoranthène	0,1	1	10	-	0,01	<0,02	<0,03	-
Chrysène	0,1	1	10	34	0,01	<0,02	<0,03	-
Dibenzo(a,h)anthracène	0,1	1	10	82	0,003	<0,01	<0,01	-
Dibenzo(a,h)pyrène	0,1	1	10	34	0,01	<0,02	<0,03	-
Dibenzo(a,i)pyrène	0,1	1	10	34	0,01	<0,02	<0,03	-
Dibenzo(a,l)pyrène	0,1	1	10	34	0,01	<0,02	<0,03	-
Diméthyl-1,3naphtalène	0,1	1	10	56	0,01	<0,02	<0,03	-
Diméthyl-7,12benzo(a)anthracène	0,1	1	10	34	0,01	<0,02	<0,03	-
Fluoranthène	0,1	10	100	100	0,01	<0,02	<0,03	-
Fluorène	0,1	10	100	100	0,01	<0,02	<0,03	-
Indéno (1, 2, 3-c, d) pyrène	0,1	1	10	34	0,01	<0,02	<0,03	-
Méthyl-1 naphtalène	0,1	1	10	56	0,01	<0,02	<0,03	-
Méthyl-2 naphtalène	0,1	1	10	56	0,01	<0,02	<0,03	-
Méthyl-3 cholanthrène	0,1	1	10	150	0,01	<0,02	<0,03	-
Naphtalène	0,1	5	50	56	0,01	<0,02	<0,03	-
Phénanthrène	0,1	5	50	56	0,01	<0,02	<0,03	-
Pyrène	0,1	10	100	100	0,01	<0,02	<0,03	-
Triméthyl-2, 3, 5 naphtalène	0,1	1	10	56	0,01	<0,02	<0,03	-
Métaux								
Argent	2	20	40	200	0,5	<0,5	<0,5	-
Arsenic	6	30	50	250	0,7	2,8	2,9	4%
Baryum	340	500	2 000	10 000	20	177	183	3%
Cadmium	1,5	5	20	100	0,3	0,7	0,7	7%
Chrome	100	250	800	4 000	1	24	24	0%
Chrome hexavalent	2	6	10	-	0,4	<0,4	<0,4	-
Cobalt	25	50	300	1 500	2	**29**	**28**	4%
Cuivre	50	100	500	2 500	1	17	16	6%
Étain	5	50	300	1 500	5	<5	<5	-
Manganèse	1000	1 000	2 200	11 000	3	564	651	14%
Mercure	0,2	2	10	50	0,02	0,1	0,1	0%
Molybdène	2	10	40	200	2	<2	<2	-
Nickel	50	100	500	2 500	2	**52**	49	6%
Plomb	50	500	1 000	5 000	5	12	12	0%
Sélénium	1	3	10	50	0,5	<0,5	<0,5	-
Zinc	140	500	1 500	7 500	5	137	129	6%
Autres composés inorganiques								
Azote ammoniacal (N)	-	-	-	-	5	12	18	40%
Bromures	6	50	300	1 500	1	<1	<1	-
Fluorures	200	400	2 000	10 000	10	<10	<10	-
Nitrates+nitrites	-	-	-	-	4	<4	<4	-
Soufre total	400	2 000	2 000	-	100	**1 030**	**1 350**	27%
Sulfates	-	-	-	-	2	818	1 080	28%

NOTES:

[1]: Critères génériques du Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (MELCCFP, 2021).
Pour les métaux et métalloïdes, les critères « A » utilisés représentent la teneur de fond établie pour la province géologique des Basses-Terres du Saint-Laurent.

[2]: Normes de l'Annexe I du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés (RESC).

[3]: Limite de détection rapportée par le laboratoire d'analyses.

[4]: Écart relatif calculé selon l'équation suivante: (|Conc. éch#1 - Conc. éch#2| /Conc. moyenne)* 100.
Pour une valeur inférieure à la LDR, la concentration utilisée correspond à |LDR|.

Préparé par: J.-S. Aubé
Vérifié par: S. Dion

LÉGENDE:

-	: Non défini ou non analysé
100	: Concentration ≤ A
100	: A < Concentration ≤ B
100	: B < Concentration ≤ C
100	: C < Concentration < RESC
100	: Concentration ≥ RESC

Tableau 13 (1 de 3)
Résultats du programme de contrôle de la qualité sur les échantillons d'eau souterraine - Campagne avril 2024

Caractérisation environnementale de Site Phase II
Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques – Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)
N/Réf.: CA0016429.5038

Paramètres	Critères (µg/L)		LDR [2] (µg/L)	Échantillon / Date de prélèvement / Résultats d'analyse (µg/L)		
				BH_108	DUP-1	Écart relatif[4]
	SA[1]	RES[1]		2024-04-11	2024-04-11	
Hydrocarbures pétroliers						
Hydrocarbures pétroliers C_{10}-C_{50}	1 400	2 800	100	<100	<100	-
Hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM)						
Benzène	475	950	0,3	<0,3	<0,3	-
Chlorobenzène	65	130	1	<1	<1	-
Dichloro-1,2 benzène	35	70	0,7	<0,7	<0,7	-
Dichloro-1,3 benzène	50	100	1	<1	<1	-
Dichloro-1,4 benzène	50	100	1	<1	<1	-
Éthylbenzène	80	160	0,3	<0,3	<0,3	-
Styrène	400	800	1	<1	<1	-
Toluène	100	200	1	<1	<1	-
Xylènes totaux (o, m, p)	185	370	1	<1	<1	-
Hydrocarbures aliphatiques chlorés (HAC)						
Chloroforme	2 850	5 700	1	<1	<1	-
Chlorure de vinyle	120	240	0,7	<0,7	<0,7	-
Dichloro-1,1 éthène	600	1 200	1	<1	<1	-
Dichloro-1,2 éthane	1 850	3 700	1	<1	<1	-
Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	-	-	1	<1	<1	-
Dichloro-1,2 éthène (cis)	2 750	5 500	1	<1	<1	-
Dichloro-1,2 éthène (trans)	7 000	14 000	1	<1	<1	-
Dichloro-1,2 propane	750	1 500	1	<1	<1	-
Dichloro-1,3 propane	2 950	5 900	1	<1	<1	-
Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	-	-	1	<1	<1	-
Dichloro-1,3 propène (cis)	-	-	1	<1	<1	-
Dichloro-1,3 propène (trans)	-	-	1	<1	<1	-
Dichlorométhane	4 250	8 500	1	<1	<1	-
Tétrachloro-1, 1, 2, 2 éthane	200	400	0,2	<0,2	<0,2	-
Tétrachloroéthène	165	330	0,3	<0,3	<0,3	-
Tétrachlorure de carbone	80	160	1	<1	<1	-
Trichloro-1, 1, 1 éthane	400	800	1	<1	<1	-
Trichloro-1, 1, 2 éthane	800	1 600	0,3	<0,3	<0,3	-
Trichloroéthène	900	1 800	0,3	<0,3	<0,3	-

NOTES:

[1]: Seuil d'alerte de 50% (SA) ou de Résurgence dans les eaux de surface (RES) du Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (MELCCFP, 2021).

[2]: Limite de détection rapportée par le laboratoire d'analyses.

[3]: Ajustement de la valeur du critère en fonction de la dureté de l'eau ($CaCO_3$) de 72 mg/L.

[4]: Écart relatif calculé selon l'équation suivante: (|Conc. éch#1 - Conc. éch#2| /Conc. moyenne)* 100. Pour une valeur inférieure à la LDR, la concentration utilisée correspond à |LDR|.

LÉGENDE:

-	: Non défini ou non analysé
100	: Concentration < critères
100	: Concentration > SA
100	: Concentration > RES

Préparé par: J.-S. Aubé
Vérifié par: S. Dion

Tableau 13 (2 de 3)
Résultats du programme de contrôle de la qualité sur les échantillons d'eau souterraine - Campagne avril 2024

Caractérisation environnementale de Site Phase II
Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques – Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)
N/Réf.: CA0016429.5038

Paramètres	Critères (µg/L)		LDR [2] (µg/L)	Échantillon / Date de prélèvement / Résultats d'analyse (µg/L)		
				BH_108	DUP-1	Écart relatif[4]
	SA[1]	RES[1]		2024-04-11	2024-04-11	
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)						
Acénaphtène	50	100	0,1	<0,1	<0,1	-
Anthracène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	-
Benzo (a) anthracène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	-
Benzo (a) pyrène	0,9	1,8	0,01	<0,01	<0,01	-
Benzo (b + j + k) fluoranthène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	-
Benzo (b) fluoranthène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	-
Benzo (j) fluoranthène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	-
Benzo (k) fluoranthène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	-
Chrysène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	-
Dibenzo(a,h)anthracène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	-
Fluoranthène	7	14	0,1	<0,1	<0,1	-
Fluorène	-	110	0,1	<0,1	<0,1	-
Indéno (1, 2, 3-c, d) pyrène	-	1,8	0,1	<0,1	<0,1	-
Naphtalène	50	100	0,1	<0,1	<0,1	-
Phénanthrène	2,35	4,7	0,1	<0,1	<0,1	-
Pyrène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	-
Sommation des HAP	0,9	1,8	0,1	<0,1	<0,1	-
Autres substances organiques						
Carbone organique dissous	-	-	300	2 730	2 540	7%

NOTES:
[1]: Seuil d'alerte de 50% (SA) ou de Résurgence dans les eaux de surface (RES) du Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (MELCCFP, 2021).
[2]: Limite de détection rapportée par le laboratoire d'analyses.
[3]: Ajustement de la valeur du critère en fonction de la dureté de l'eau ($CaCO_3$) de 72 mg/L.
[4]: Écart relatif calculé selon l'équation suivante: (|Conc. éch#1 - Conc. éch#2| /Conc. moyenne)* 100. Pour une valeur inférieure à la LDR, la concentration utilisée correspond à |LDR|.

LÉGENDE:
- : Non défini ou non analysé
100 : Concentration < critères
100 : Concentration > SA
100 : Concentration > RES

Préparé par: J.-S. Aubé
Vérifié par: S. Dion

Tableau 13 (3 de 3)
Résultats du programme de contrôle de la qualité sur les échantillons d'eau souterraine - Campagne avril 2024

Caractérisation environnementale de Site Phase II
Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques – Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)
N/Réf.: CA0016429.5038

Paramètres	Critères (µg/L)		LDR [2] (µg/L)	Échantillon / Date de prélèvement / Résultats d'analyse (µg/L)		
				BH_108	DUP-1	Écart relatif[4]
	SA[1]	RES[1]		2024-04-11	2024-04-11	
Métaux						
Aluminium	-	-	1	5	3	50%
Antimoine	550	1 100	0,02	0,30	0,28	7%
Argent [3]	0,6	1,2	0,005	0,012	0,009	29%
Arsenic	170	340	0,03	0,46	0,45	2%
Baryum [3]	440,5	881	0,02	85	81	5%
Bore	14 000	28 000	3	278	277	0%
Cadmium [3]	0,75	1,5	0,01	<0,01	<0,01	-
Chrome	-	-	0,05	0,07	<0,05	33%
Chrome hexavalent	8	16	8	<8	-	-
Cobalt	185	370	0,01	0,11	0,1	10%
Cuivre [3]	5	10	0,1	2,9	0,6	131%
Manganèse	1 560	3 120	0,01	30	29	1%
Mercure	0	0	0,05	<0,05	<0,05	-
Molybdène	14 500	29 000	0,01	1,15	1,18	3%
Nickel [3]	177,5	355	0,03	0,33	0,26	24%
Plomb [3]	27	54	1	<1	<1	-
Sélénium	31	62	0,4	<0,4	<0,4	-
Sodium	-	-	3	67 900	68 500	1%
Zinc [3]	45,5	91	0,3	1,8	<0,3	-
Autres composés inorganiques						
Azote ammoniacal (N)	1 450	2 900	50	630	660	5%
Bromures	-	-	100	<100	<100	-
Chlorures	430 000	860 000	500	4 700	4 400	7%
Cyanures totaux	-	22	5	<5	<5	-
Fluorures	2 000	4 000	100	170	150	12%
Nitrates	150 000	300 000	20	710	430	49%
Nitrites	300	600	20	<20	<20	-
Sulfates	-	-	500	62 600	64 400	3%
Sulfures totaux	53,5	107	20	<20	<20	-
Paramètres physico-chimiques						
Matières en suspension (MES)	-	-	2 000	<2000	<2000	-

NOTES:

[1]: Seuil d'alerte de 50% (SA) ou de Résurgence dans les eaux de surface (RES) du Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (MELCCFP, 2021).

[2]: Limite de détection rapportée par le laboratoire d'analyses.

[3]: Ajustement de la valeur du critère en fonction de la dureté de l'eau ($CaCO_3$) de 72 mg/L.

[4]: Écart relatif calculé selon l'équation suivante: (|Conc. éch#1 - Conc. éch#2| /Conc. moyenne)* 100. Pour une valeur inférieure à la LDR, la concentration utilisée correspond à |LDR|.

LÉGENDE:

-	: Non défini ou non analysé
100	: Concentration < critères
100	: Concentration > SA
100	: Concentration > RES

Préparé par: J.-S. Aubé
Vérifié par: S. Dion

Tableau 14 (1 de 3)
Résultats du programme de contrôle de la qualité sur les échantillons d'eau souterraine - Campagne août 2024

Caractérisation environnementale de Site Phase II
Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques – Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)
N/Réf.: CA0016429.5038

Paramètres	Critères (µg/L)		LDR [2] (µg/L)			
	SA[1]	RES[1]		BH-116 2024-08-20	DUP-01 2024-08-20	Écart relatif[4]
Hydrocarbures pétroliers						
Hydrocarbures pétroliers C_{10}-C_{50}	1 400	2 800	100	<100	<100	-
Hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM)						
Benzène	475	950	0,3	<0,3	<0,3	-
Chlorobenzène	65	130	1	<1	<1	-
Dichloro-1,2 benzène	35	70	0,7	<0,7	<0,7	-
Dichloro-1,3 benzène	50	100	1	<1	<1	-
Dichloro-1,4 benzène	50	100	1	<1	<1	-
Éthylbenzène	80	160	0,3	<0,3	<0,3	-
Styrène	400	800	1	<1	<1	-
Toluène	100	200	1	<1	<1	-
Xylènes totaux (o, m, p)	185	370	1	<1	<1	-
Hydrocarbures aliphatiques chlorés (HAC)						
Chloroforme	2 850	5 700	1	<1	<1	-
Chlorure de vinyle	120	240	0,7	<0,7	<0,7	-
Dichloro-1,1 éthène	600	1 200	1	<1	<1	-
Dichloro-1,2 éthane	1 850	3 700	1	<1	<1	-
Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	-	-	1	<1	<1	-
Dichloro-1,2 éthène (cis)	2 750	5 500	1	<1	<1	-
Dichloro-1,2 éthène (trans)	7 000	14 000	1	<1	<1	-
Dichloro-1,2 propane	750	1 500	1	<1	<1	-
Dichloro-1,3 propane	2 950	5 900	1	<1	<1	-
Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	-	-	1	<1	<1	-
Dichloro-1,3 propène (cis)	-	-	1	<1	<1	-
Dichloro-1,3 propène (trans)	-	-	1	<1	<1	-
Dichlorométhane	4 250	8 500	1	<1	<1	-
Tétrachloro-1, 1, 2, 2 éthane	200	400	0,2	<0,2	<0,2	-
Tétrachloroéthène	165	330	0,3	<0,3	<0,3	-
Tétrachlorure de carbone	80	160	1	<1	<1	-
Trichloro-1, 1, 1 éthane	400	800	1	<1	<1	-
Trichloro-1, 1, 2 éthane	800	1 600	0,3	<0,3	<0,3	-
Trichloroéthène	900	1 800	0,3	<0,3	<0,3	-

NOTES:
[1]: Seuil d'alerte de 50% (SA) ou de Résurgence dans les eaux de surface (RES) du Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (MELCCFP, 2021).
[2]: Limite de détection rapportée par le laboratoire d'analyses.
[3]: Ajustement de la valeur du critère en fonction de la dureté de l'eau ($CaCO_3$) de 72 mg/L.
[4]: Écart relatif calculé selon l'équation suivante: (|Conc. éch#1 - Conc. éch#2| /Conc. moyenne)* 100. Pour une valeur inférieure à la LDR, la concentration utilisée correspond à |LDR|.

LÉGENDE:
- : Non défini ou non analysé
100 : Concentration < critères
100 : Concentration > SA
100 : Concentration > RES

Préparé par: J.-S. Aubé
Vérifié par: S. Dion

Tableau 14 (2 de 3)
Résultats du programme de contrôle de la qualité sur les échantillons d'eau souterraine - Campagne août 2024

Caractérisation environnementale de Site Phase II
Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques – Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)
N/Réf.: CA0016429.5038

Paramètres	Critères (µg/L)		LDR [2] (µg/L)			
	SA[1]	RES[1]		BH-116 2024-08-20	DUP-01 2024-08-20	Écart relatif[4]
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)						
Acénaphtène	50	100	0,1	<0,1	<0,1	-
Anthracène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	-
Benzo (a) anthracène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	-
Benzo (a) pyrène	0,9	1,8	0,01	<0,01	<0,01	-
Benzo (b + j + k) fluoranthène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	-
Benzo (b) fluoranthène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	-
Benzo (j) fluoranthène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	-
Benzo (k) fluoranthène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	-
Chrysène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	-
Dibenzo(a,h)anthracène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	-
Fluoranthène	7	14	0,1	<0,1	<0,1	-
Fluorène	-	110	0,1	<0,1	<0,1	-
Indéno (1, 2, 3-c, d) pyrène	-	1,8	0,1	<0,1	<0,1	-
Naphtalène	50	100	0,1	<0,1	<0,1	-
Phénanthrène	2,35	4,7	0,1	<0,1	<0,1	-
Pyrène	-	-	0,1	<0,1	<0,1	-
Sommation des HAP	0,9	1,8	0,1	<0,1	<0,1	-
Autres substances organiques						
Carbone organique dissous	-	-	300	6 640	4 610	36%

NOTES:
[1]: Seuil d'alerte de 50% (SA) ou de Résurgence dans les eaux de surface (RES) du Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (MELCCFP, 2021).
[2]: Limite de détection rapportée par le laboratoire d'analyses.
[3]: Ajustement de la valeur du critère en fonction de la dureté de l'eau ($CaCO_3$) de 72 mg/L.
[4]: Écart relatif calculé selon l'équation suivante: (|Conc. éch#1 - Conc. éch#2| /Conc. moyenne)* 100. Pour une valeur inférieure à la LDR, la concentration utilisée correspond à |LDR|.

LÉGENDE:
- : Non défini ou non analysé
100 : Concentration < critères
100 : Concentration > SA
100 : Concentration > RES

Préparé par: J.-S. Aubé
Vérifié par: S. Dion

Tableau 14 (3 de 3)
Résultats du programme de contrôle de la qualité sur les échantillons d'eau souterraine - Campagne août 2024

Caractérisation environnementale de Site Phase II
Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques – Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)
N/Réf.: CA0016429.5038

Paramètres	Critères (µg/L)		LDR [2] (µg/L)	BH-116	DUP-01	Écart relatif[4]
	SA[1]	RES[1]		2024-08-20	2024-08-20	
Métaux						
Aluminium	-	-	1	15	19	24%
Antimoine	550	1 100	0,02	0,31	0,17	58%
Argent [3]	0,6	1,2	0,005	<0,005	<0,005	-
Arsenic	170	340	0,03	0,64	0,67	5%
Baryum [3]	440,5	881	0,02	73	86	16%
Bore	14 000	28 000	3	395	471	18%
Cadmium [3]	0,75	1,5	0,01	0,02	<0,01	67%
Chrome	-	-	0,05	0,2	0,11	58%
Chrome hexavalent	8	16	8	<8	<8	-
Cobalt	185	370	0,01	0,15	0,16	6%
Cuivre [3]	5	10	0,1	1,6	0,5	105%
Manganèse	1 560	3 120	0,01	140	157	11%
Mercure	0	0	0,05	<0,05	<0,05	-
Molybdène	14 500	29 000	0,01	2,49	1,15	74%
Nickel [3]	177,5	355	0,03	0,88	0,49	57%
Plomb [3]	27	54	1	<1	<1	-
Sélénium	31	62	0,4	<0,4	<0,4	-
Sodium	-	-	3	109 000	129 000	17%
Zinc [3]	45,5	91	0,3	1,5	0,7	73%
Autres composés inorganiques						
Azote ammoniacal (N)	1 450	2 900	0,05	460	540	16%
Bromures	-	-	100	<100	<100	-
Chlorures	430 000	860 000	500	14 900	15 100	1%
Cyanures totaux	-	22	0,005	<5	<5	-
Fluorures	2 000	4 000	100	340	330	3%
Nitrates	150 000	300 000	0,02	20	<20	-
Nitrites	300	600	0,02	60	50	18%
Sulfates	-	-	500	150 000	154 000	3%
Sulfure d'hydrogène	53,5	107	0,02	<20	<20	-
Paramètres physico-chimiques						
pH (sans unité)	-	-	-	8,14	8,25	1%
Matières en suspension (MES)	-	-	2 000	90 000	139 000	43%

NOTES:

[1]: Seuil d'alerte de 50% (SA) ou de Résurgence dans les eaux de surface (RES) du Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés (MELCCFP, 2021).

[2]: Limite de détection rapportée par le laboratoire d'analyses.

[3]: Ajustement de la valeur du critère en fonction de la dureté de l'eau ($CaCO_3$) de 72 mg/L.

[4]: Écart relatif calculé selon l'équation suivante: (|Conc. éch#1 - Conc. éch#2| /Conc. moyenne)* 100. Pour une valeur inférieure à la LDR, la concentration utilisée correspond à |LDR|.

LÉGENDE:

-	: Non défini ou non analysé
100	: Concentration < critères
100	: Concentration > SA
100	: Concentration > RES

Préparé par: J.-S. Aubé
Vérifié par: S. Dion

Tableau 15 (1 de 3)
Résultats du programme de contrôle de la qualité sur l'échantillon d'eau de surface

Caractérisation environnementale de site Phase II
Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques – Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)
N/Réf.: CA0016429.5038

Paramètres	Critères[1] (µg/L)				LDR [2] (µg/L)	Échantillon / Date de prélèvement / Résultats d'analyse (µg/L)		
						ES-01	DUP-ES	Écart relatif[7]
	CPCO	CFTP	CVAA	CVAC		2024-04-23	2024-04-23	
Hydrocarbures pétroliers								
Hydrocarbures pétroliers C_{10}-C_{50}	-	-	-	-	100	<100	<100	-
Hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM)								
Benzène	51	-	950	370	0,3	<0,3	<0,3	-
Chlorobenzène	1 600	-	220	1,3	1	<1	<1	-
Dichloro-1,2 benzène	1 300	-	120	0,7	0,7	<0,7	<0,7	-
Dichloro-1,3 benzène	960	-	100	28	1	<1	<1	-
Dichloro-1,4 benzène	190	-	100	26	1	<1	<1	-
Éthylbenzène	2 100	-	160	90	0,3	<0,3	<0,3	-
Styrène	8	-	1 400	72	1	<1	<1	-
Toluène	15 000	-	1 300	2	1	<1	<1	-
Xylènes totaux (o, m, p)	16 000	-	370	41	1	<1	<1	-
Hydrocarbures aliphatiques chlorés (HAC)								
Chloroforme	470	-	5 700	630	1	<1	<1	-
Chlorure de vinyle	2,4	-	8 400	930	0,7	<0,7	<0,7	-
Dichloro-1,1 éthène	7 100	-	1 200	130	1	<1	<1	-
Dichloro-1,2 éthane	37	-	8 200	100	1	<1	<1	-
Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	-	-	-	-	1	<1	<1	-
Dichloro-1,2 éthène (cis)	36 000	-	5 500	620	1	<1	<1	-
Dichloro-1,2 éthène (trans)	10 000	-	14 000	1 500	1	<1	<1	-
Dichloro-1,2 propane	15	-	2 000	230	1	<1	<1	-
Dichloro-1,3 propane	-	-	5 900	260	1	<1	<1	-
Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	21	-	81	9	1	<1	<1	-
Dichloro-1,3 propène (cis)	21	-	81	9	1	<1	<1	-
Dichloro-1,3 propène (trans)	21	-	81	9	1	<1	<1	-
Dichlorométhane	590	-	8 500	98	1	<1	<1	-
Tétrachloro-1, 1, 2, 2 éthane	4	-	910	200	0,2	<0,2	<0,2	-
Tétrachloroéthène	3,3	-	1 400	110	0,3	<0,3	<0,3	-
Tétrachlorure de carbone	1,6	-	690	77	1	<1	<1	-
Trichloro-1, 1, 1 éthane	42 000	-	800	89	1	<1	<1	-
Trichloro-1, 1, 2 éthane	16	-	3 200	730	0,3	<0,3	<0,3	-
Trichloroéthène	30	-	1 800	21	0,3	<0,3	<0,3	-

NOTES:
[1]: Critères de Prévention de la contamination (CPCO), de Protection de la faune terrestre piscivore (CPTP), de protection de la vie aquatique effet aigu (CVAA) ou effet chronique (CVAC) des Critères de la qualité de l'eau au Québec (MELCCFP, 2021)
[2]: Limite de détection rapportée par le laboratoire d'analyses.
[3]: Ajustement de la valeur du critère en fonction de la dureté de l'eau ($CaCO_3$) de 72 mg/L.
[4]: Ajustement de la valeur du critère en fonction d'un pH de 8,2 et d'une concentration en carbonique organique de 12 mg/L.
[5]: Ajustement de la valeur du critère en fonction d'un pH de 8,2 et d'une température de 14°C.
[6]: Ajustement de la valeur du critère en fonction d'un pH de 8,2 et d'une concentration en sulfures totaux de <0,02 mg/L.
[7]: Écart relatif calculé selon l'équation suivante: (|Conc. éch#1 - Conc. éch#2| /Conc. moyenne)* 100.
Pour une valeur inférieure à la LDR, la concentration utilisée correspond à |LDR|.

LÉGENDE:
- : Non défini ou non analysé
100 : Concentration < critères
100 : Concentration > critère le plus sévère

Préparé par: J.-S. Aubé
Vérifié par: S. Dion

Tableau 15 (2 de 3)
Résultats du programme de contrôle de la qualité sur l'échantillon d'eau de surface

Caractérisation environnementale de Site Phase II
Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques – Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)
N/Réf.: CA0016429.5038

Paramètres	Critères[1] (µg/L)				LDR [2] (µg/L)	Échantillon / Date de prélèvement / Résultats d'analyse (µg/L)		
						ES-01	DUP-ES	Écart relatif[7]
	CPCO	CFTP	CVAA	CVAC		2024-04-23	2024-04-23	
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)								
Acénaphtène	990	-	100	38	0,1	<0,1	<0,1	-
Anthracène	40 000	-	-	-	0,1	<0,1	<0,1	-
Benzo (a) anthracène	0,018	-	-	-	0,1	<0,1	<0,1	-
Benzo (a) pyrène	0,018	-	-	-	0,01	<0,01	<0,01	-
Benzo (b + j + k) fluoranthène	0,018	-	-	-	0,1	<0,1	<0,1	-
Benzo (b) fluoranthène	0,018	-	-	-	0,1	<0,1	<0,1	-
Benzo (j) fluoranthène	0,018	-	-	-	0,1	<0,1	<0,1	-
Benzo (k) fluoranthène	0,018	-	-	-	0,1	<0,1	<0,1	-
Chrysène	0,018	-	-	-	0,1	<0,1	<0,1	-
Dibenzo(a,h)anthracène	0,018	-	-	-	0,1	<0,1	<0,1	-
Fluoranthène	140	-	14	1,6	0,1	<0,1	<0,1	-
Fluorène	5 300	-	110	12	0,1	<0,1	<0,1	-
Indéno (1, 2, 3-c, d) pyrène	0,018	-	-	-	0,1	<0,1	<0,1	-
Naphtalène	1 200	-	100	11	0,1	<0,1	<0,1	-
Phénanthrène	-	-	4,7	1,4	0,1	<0,1	<0,1	-
Pyrène	4 000	-	-	-	0,1	<0,1	<0,1	-
Sommation des HAP	0,018	-	-	-	0,1	<0,1	<0,1	-
Autres substances organiques								
Carbone organique dissous	-	-	-	-	300	12 600	12 400	2%

NOTES:

[1]: Critères de Prévention de la contamination (CPCO), de Protection de la faune terrestre piscivore (CPTP), de protection de la vie aquatique effet aigu (CVAA) ou effet chronique (CVAC) des Critères de la qualité de l'eau au Québec (MELCCFP, 2021)

[2]: Limite de détection rapportée par le laboratoire d'analyses.

[3]: Ajustement de la valeur du critère en fonction de la dureté de l'eau ($CaCO_3$) de 72 mg/L.

[4]: Ajustement de la valeur du critère en fonction d'un pH de 8,2 et d'une concentration en carbonique organique de 12 mg/L.

[5]: Ajustement de la valeur du critère en fonction d'un pH de 8,2 et d'une température de 14°C.

[6]: Ajustement de la valeur du critère en fonction d'un pH de 8,2 et d'une concentration en sulfures totaux de <0,02 mg/L.

[7]: Écart relatif calculé selon l'équation suivante: (|Conc. éch#1 - Conc. éch#2| /Conc. moyenne)* 100.
Pour une valeur inférieure à la LDR, la concentration utilisée correspond à |LDR|.

LÉGENDE:

-	: Non défini ou non analysé
100	: Concentration < critères
100	: Concentration > critère le plus sévère

Préparé par: J.-S. Aubé
Vérifié par: S. Dion

Tableau 15 (3 de 3)
Résultats du programme de contrôle de la qualité sur l'échantillon d'eau de surface

Caractérisation environnementale de site Phase II
Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques – Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)
N/Réf.: CA0016429.5038

Paramètres	Critères[1] (µg/L)				LDR [2] (µg/L)	Échantillon / Date de prélèvement / Résultats d'analyse (µg/L)		
						ES-01	DUP-ES	Écart relatif[7]
	CPCO	CFTP	CVAA	CVAC		2024-04-23	2024-04-23	
Métaux								
Aluminium [3][4]	-	-	4 500	1 300	1	721	721	0%
Antimoine	640	-	1 100	240	0,1	0,2	0,2	0%
Argent [3]	11 000	-	0,98	0,1	0,02	<0,02	<0,02	-
Arsenic	21	-	340	150	0,1	2,5	2,5	0%
Baryum [3]	160 000	-	881	309	0,05	54	53	2%
Bore	160 000	-	28 000	5 000	5	107	105	2%
Cadmium [3]	130	-	1,46	0,196	0,02	0,04	0,03	29%
Chrome	-	-	-	-	0,05	1,64	1,52	8%
Chrome hexavalent	9 400	-	16	11	8	-8	8	0%
Cobalt	-	-	370	100	0,04	0,65	0,67	3%
Cuivre [3]	38 000	-	9,9	6,8	0,1	2	1,8	11%
Manganèse	59 000	-	3 120	1 446	0,1	82	82	1%
Mercure	0,0018	0,0013	1,4	1	0,05	<0,05	<0,05	-
Molybdène	10 000	-	29 000	3 200	0,05	1,39	1,39	0%
Nickel [3]	4 600	-	335	39	0,08	2,41	2,54	5%
Plomb [3]	190	-	45	2	0,03	0,59	0,61	3%
Sélénium	4 200	-	62	5	0,06	0,23	0,25	8%
Sodium	-	-	-	-	0,4	33 900	33 500	1%
Zinc [3]	26 000	-	89	89	0,3	14	13	9%
Autres composés inorganiques								
Azote ammoniacal (N) [5]	-	-	3 800	840	50	<0,05	<0,05	-
Bromures	-	-	-	-	100	<100	<100	-
Chlorures	-	-	860 000	230 000	500	18 400	18 200	1%
Cyanures totaux	-	-	22	5	5	<0,005	<0,005	-
Fluorures	-	-	4 000	200	100	**380**	**380**	0%
Nitrates	-	-	-	3 000	20	0,51	0,5	2%
Nitrates+nitrites	-	-	-	-	20	0,51	0,5	2%
Nitrites	-	-	600	200	20	<0,02	<0,02	-
Sulfates	-	-	500 000	500 000	500	39 800	38 600	3%
Sulfures d'hydrogène [6]	-	-	0,32	0,36	0,18	<0,02	<0,02	-
Paramètres physico-chimiques								
Matières en suspension (MES)	-	-	-	-	2 000	15 000	14 000	7%

NOTES:

[1]: Critères de Prévention de la contamination (CPCO), de Protection de la faune terrestre piscivore (CPTP), de protection de la vie aquatique effet aigu (CVAA) ou effet chronique (CVAC) des Critères de la qualité de l'eau au Québec (MELCCFP, 2021)

[2]: Limite de détection rapportée par le laboratoire d'analyses.

[3]: Ajustement de la valeur du critère en fonction de la dureté de l'eau ($CaCO_3$) de 72 mg/L.

[4]: Ajustement de la valeur du critère en fonction d'un pH de 8,2 et d'une concentration en carbonique organique de 12 mg/L.

[5]: Ajustement de la valeur du critère en fonction d'un pH de 8,2 et d'une température de 14°C.

[6]: Ajustement de la valeur du critère en fonction d'un pH de 8,2 et d'une concentration en sulfures totaux de <0,02 mg/L.

[7]: Écart relatif calculé selon l'équation suivante: (|Conc. éch#1 - Conc. éch#2| /Conc. moyenne)* 100.
Pour une valeur inférieure à la LDR, la concentration utilisée correspond à |LDR|.

LÉGENDE:

-	: Non défini ou non analysé
100	: Concentration < critères
100	: Concentration > critère le plus sévère

Préparé par: J.-S. Aubé
Vérifié par: S. Dion

CARTES

Site à l'étude

Site
46° 21' 12,37" N
72° 24' 17,77" O

Ci-contre

0 4 km

Transition Énergétique Métaux Vale Québec inc.

Évaluation environnementale de site Phase II

Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques – Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)

Carte 1
Emplacement du site à l'étude

Sources :
MRNF Québec, BDTQ, 1/20 000, 2007
MRNF Québec, AQréseau+, réseau routier, 2020-03
MRNF Québec, SDA, 1/20 000, 2019-01
RNCan, BNDT, 1/250 000, 2007

0 0,2 0,4 km
MTM, fuseau 8, NAD83

2024-05-16

Préparation : J.-S. Aubé
Dessin : C. Pierre
Vérification : S. Dion
CA0016429_5038_Vale_Becancour_PII_240516.aprx
CA0016429_5038_Vale_Becancour_PII_C1_SiteLoc_240516

La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

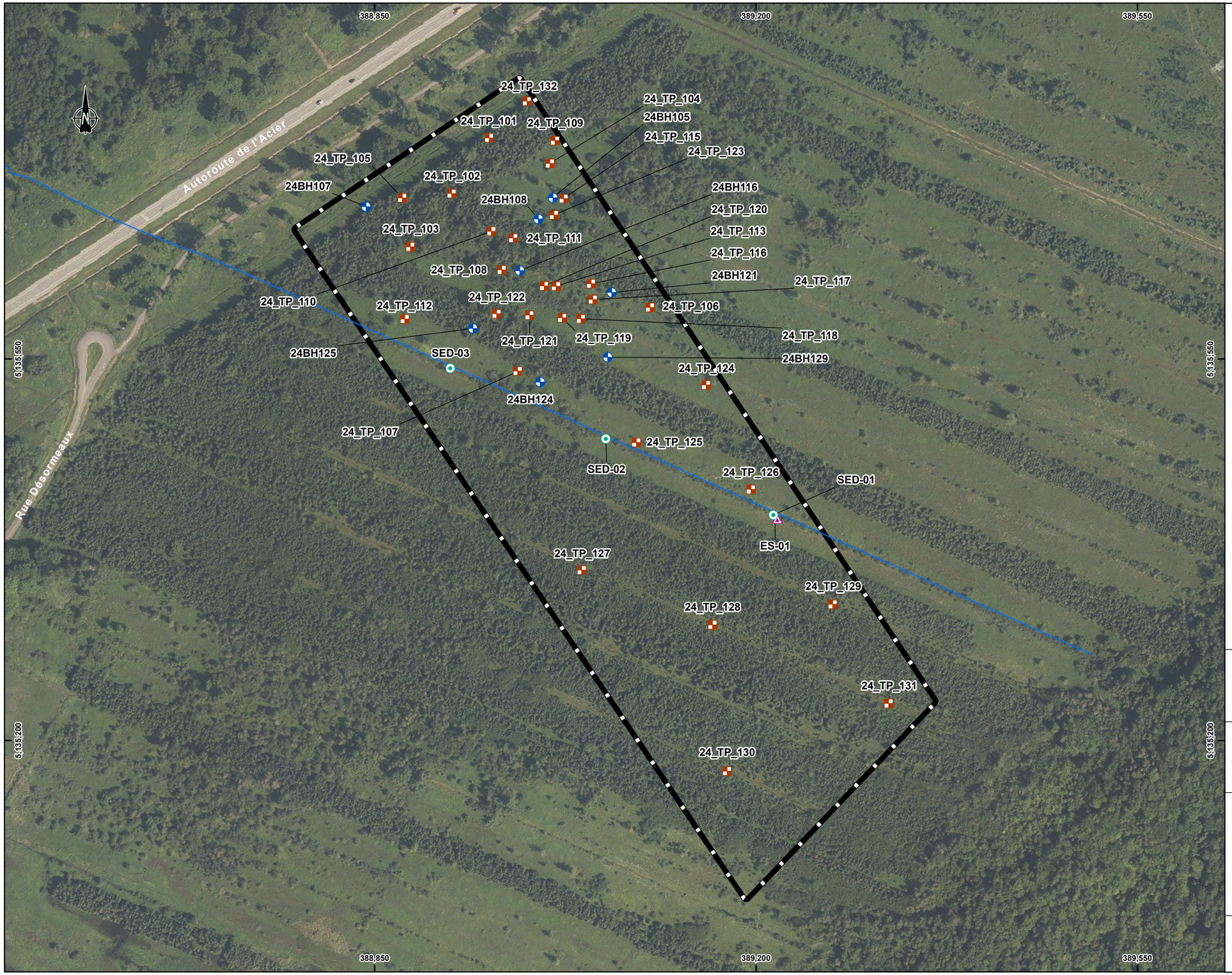

Site à l'étude

Ruisseau Mayrand

Type de sondage

Eau de surface

Sédiment

Puits d'observation

Tranchée d'exploration

Transition Énergétique Métaux Vale Québec inc.

Évaluation environnementale de site Phase II

Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques - Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)

Carte 2
Localisation des sondages

Sources :
MRNF Québec, AQréseau+, réseau routier, 2020-03
MRNF Québec, BDTQ, 1/20 000, 2007
MRNF Québec, Mosaïque d'Orthophotographies aériennes de l'Inventaire Écoforestier du Québec méridional, 2018
MRNF Québec, SDA, 1/20 000, 2019-01

0 35 70 m

MTM, fuseau 8, NAD83

2024-05-17

Préparation : J.-S. Aubé
Dessin : C. Pierre
Vérification : S. Dion
CA0016429_5038_Vale_Becancour_PII_240517.aprx
CA0016429_5038_Vale_Becancour_PII_C2_sondages_240517

La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

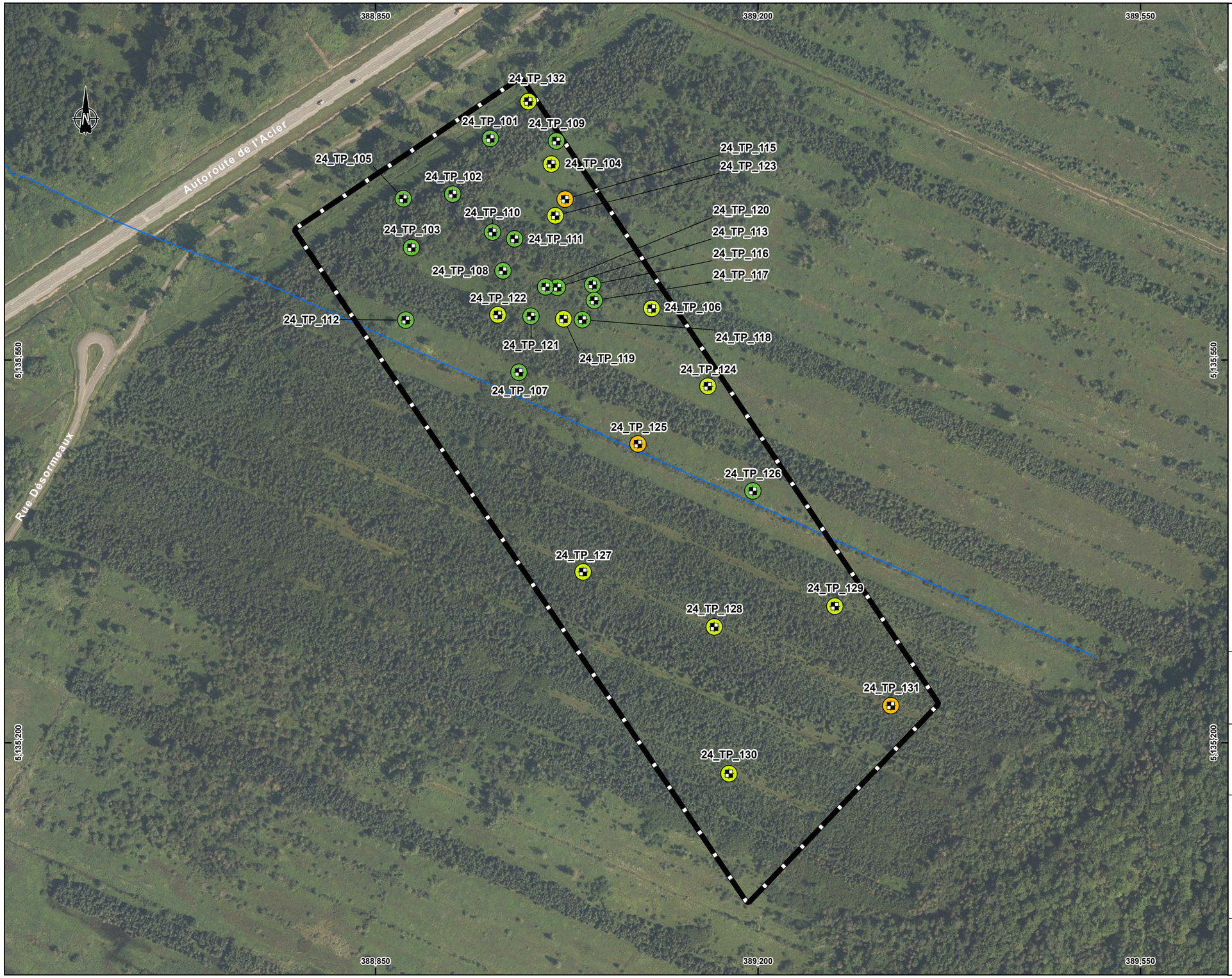

Site à l'étude

Ruisseau Mayrand

Type de sondage

Tranchée d'exploration

Résultats analytiques comparés aux critères du Guide d'intervention[1] et aux valeurs limites de l'Annexe I du RESC[2]

Concentration(s) ≥ RESC

Concentration(s) > C et < RESC

Concentration(s) > B et ≤ C

Concentration(s) > A et ≤ B

Concentration(s) ≤ A

Aucune analyse

Notes

[1] Critères génériques du *Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés* (MELCCFP, 2021).

[2] Valeurs limites de l'annexe I du *Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés* (RESC).

Transition Énergétique Métaux Vale Québec inc.

Évaluation environnementale de site Phase II

Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques - Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)

Carte 3
Résultats analytiques des sols

Sources :

MRNF Québec, AQréseau+, réseau routier, 2020-03
MRNF Québec, BDTQ, 1/20 000, 2007
MRNF Québec, Mosaïque d'Orthophotographies aériennes de l'Inventaire Écoforestier du Québec méridional, 2018
MRNF Québec, SDA, 1/20 000, 2019-01

0 35 70 m

MTM, fuseau 8, NAD83

2024-05-17

Préparation : J.-S. Aubé
Dessin : C. Pierre
Vérification : S. Dion
CA0016429_5038_Vale_Becancour_PII_240517.aprx
CA0016429_5038_Vale_Becancour_PII_C3_resultats_sols_240517

La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

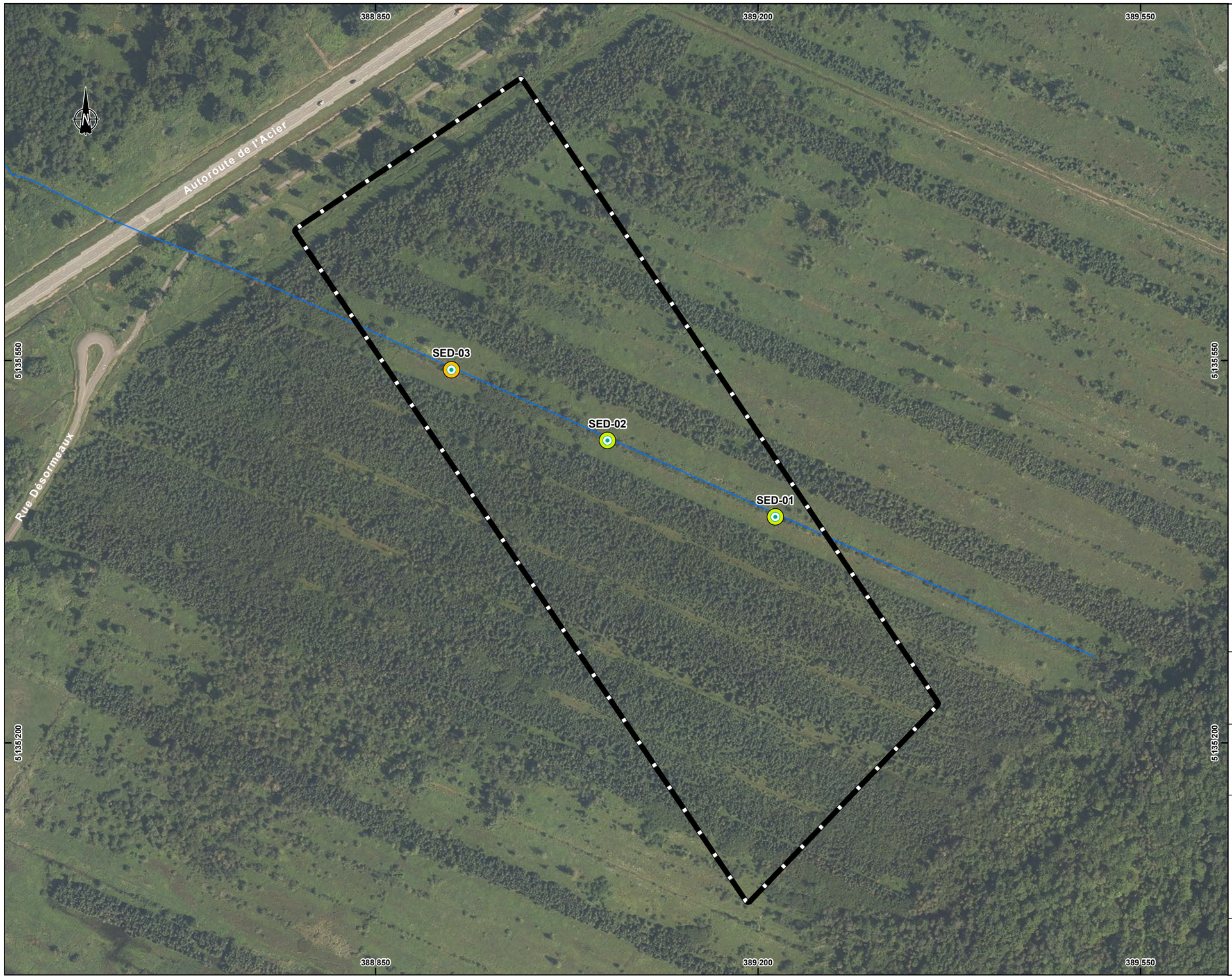

Site à l'étude

Ruisseau Mayrand

Type de sondage

Sédiment

Résultats analytiques comparés aux critères du Guide d'intervention[1] et aux valeurs limites de l'Annexe I du RESC[2]

Concentration(s) ≥ RESC

Concentration(s) > C et < RESC

Concentration(s) > B et ≤ C

Concentration(s) > A et ≤ B

Concentration(s) ≤ A

Aucune analyse

Notes

[1] Critère "Résurgence dans l'eau de surface" (RES) du *Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés* (MELCCFP, 2021)

[2] Seuil d'alerte (SA) des critères RES du *Guide d'intervention PSRTC*

Transition Énergétique Métaux Vale Québec inc.

Évaluation environnementale de site Phase II

Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques - Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)

Carte 4
Résultats analytiques des sédiments

Sources :
MRNF Québec, AQréseau+, réseau routier, 2020-03
MRNF Québec, BDTQ, 1/20 000, 2007
MRNF Québec, Mosaïque d'Orthophotographies aériennes de l'Inventaire Écoforestier du Québec méridional, 2018
MRNF Québec, SDA, 1/20 000, 2019-01

0 35 70 m

MTM, fuseau 8, NAD83

2024-05-24

Préparation : J.-S. Aubé
Dessin : C. Pierre
Vérification : S. Dion
CA0016429_5038_Vale_Becancour_PII_240524.aprx
CA0016429_5038_Vale_Becancour_PII_C4_resultats_sediments_240524

La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

Site à l'étude

Ruisseau Mayrand

Type de sondage

Puits d'observation

Résultats analytiques comparés aux seuils d'alerte et critères du *Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés* (MELCCFP, 2021)

Concentration(s) > RES[1]

Concentration(s) > SA[2] et ≤ RES

Concentration(s) ≤ SA

Aucune analyse

Notes

[1] Critère "Résurgence dans l'eau de surface" (RES) du *Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés* (MELCCFP, 2021)

[2] Seuil d'alerte (SA) des critères RES du *Guide d'intervention PSRTC*

Transition Énergétique Métaux Vale Québec inc.

Évaluation environnementale de site Phase II

Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques - Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)

Carte 5
Résultats analytiques de l'eau souterraine - Campagne Avril 2024

Sources :

MRNF Québec, AQréseau+, réseau routier, 2020-03
MRNF Québec, BDTQ, 1/20 000, 2007
MRNF Québec, Mosaïque d'Orthophotographies aériennes de l'Inventaire Écoforestier du Québec méridional, 2018
MRNF Québec, SDA, 1/20 000, 2019-01

0 35 70 m

MTM, fuseau 8, NAD83

2024-05-24

Préparation : J.-S. Aubé
Dessin : C. Pierre
Vérification : S. Dion
CA0016429_5038_Vale_Becancour_PII_240524.aprx
CA0016429_5038_Vale_Becancour_PII_C5_resultats_eau_sout_240524

wsp

La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

Site à l'étude

Ruisseau Mayrand

Type de sondage

Puits d'observation

Résultats analytiques comparés aux seuils d'alerte et critères du *Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés* (MELCCFP, 2021)

Concentration(s) > RES[1]

Concentration(s) > SA[2] et ≤ RES

Concentration(s) ≤ SA

Aucune analyse

Notes

[1] Critère "Résurgence dans l'eau de surface" (RES) du *Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés* (MELCCFP, 2021)

[2] Seuil d'alerte (SA) des critères RES du *Guide d'intervention PSRTC*

Transition Énergétique Métaux Vale Québec inc.

Évaluation environnementale de site Phase II

Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques - Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)

Carte 6
Résultats analytiques de l'eau souterraine - Campagne Août 2024

Sources :
MRNF Québec, AQréseau+, réseau routier, 2020-03
MRNF Québec, BDTQ, 1/20 000, 2007
MRNF Québec, Mosaïque d'Orthophotographies aériennes de l'Inventaire Écoforestier du Québec méridional, 2018
MRNF Québec, SDA, 1/20 000, 2019-01

0 35 70 m

MTM, fuseau 8, NAD83

2024-10-10

Préparation : J.-S. Aubé
Dessin : C. Pierre
Vérification : S. Dion
CA0016429_5038_Vale_Becancour_PII_240524.aprx
CA0016429_5038_Vale_Becancour_PII_C5_resultats_eau_sout_240524

wsp

La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

Site à l'étude

Ruisseau Mayrand

Type de sondage

Eau de surface

Résultats analytiques comparés aux Critères de *Prévention de la contamination* (CPCO), de *Protection de la faune terrestre piscivore* (CPTP), *de protection de la vie aquatique effet aigu* (CVAA) ou *effet chronique* (CVAC) des Critères de la qualité de l'eau au Québec (MELCCFP, 2021)

Concentration(s) > Critères de qualité de l'eau

Concentration(s) ≤ Critères de qualité de l'eau

Échantillon Nom de l'échantillon

Paramètres Résultats analytiques comparés aux Critères

Notes

[1] Critère "Résurgence dans l'eau de surface" (RES) du *Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés* (MELCCFP, 2021)

[2] Seuil d'alerte (SA) des critères RES du *Guide d'intervention PSRTC*

Transition Énergétique Métaux Vale Québec inc.

Évaluation environnementale de site Phase II

Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques - Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)

Carte 7
Résultats analytiques de l'eau de surface

Sources :
MRNF Québec, AQréseau+, réseau routier, 2020-03
MRNF Québec, BDTQ, 1/20 000, 2007
MRNF Québec, Mosaïque d'Orthophotographies aériennes de l'Inventaire Écoforestier du Québec méridional, 2018
MRNF Québec, SDA, 1/20 000, 2019-01

0 35 70 m

MTM, fuseau 8, NAD83

2024-05-24

Préparation : J.-S. Aubé
Dessin : C. Pierre
Vérification : S. Dion
CA0016429_5038_Vale_Becancour_PII_240524.aprx
CA0016429_5038_Vale_Becancour_PII_C6_resultats_eau_surf_240524

La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

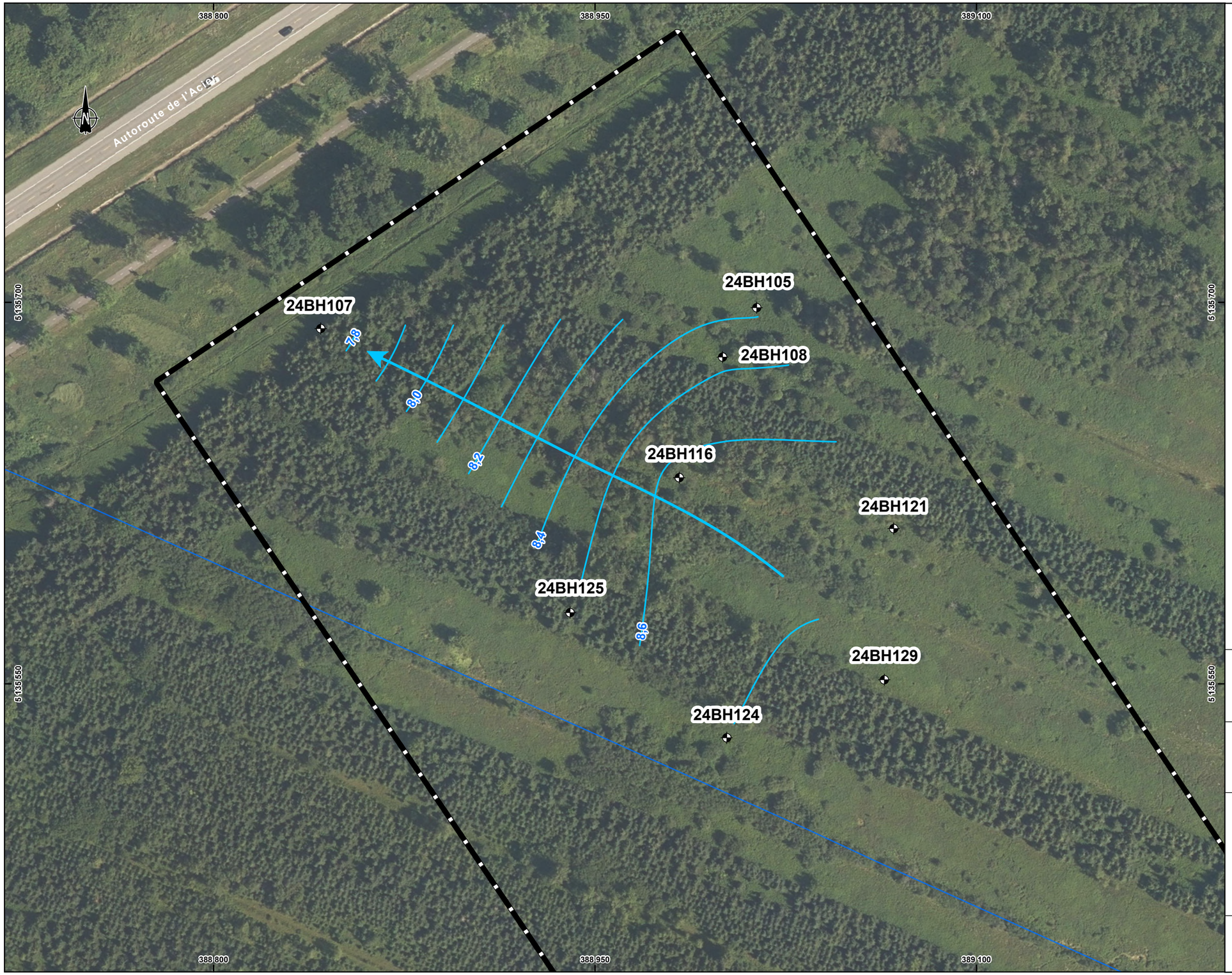

Site à l'étude

Ruisseau Mayrand

Type de sondage

Puits d'observation

Piézométrie

Isopièze

Sens présumé de l'écoulement de l'eau souterraine

Transition Énergétique Métaux Vale Québec inc.

Évaluation environnementale de site Phase II

Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques - Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)

Carte 8
Carte piézométrique - Avril 2024

Sources :
MRNF Québec, AQréseau+, réseau routier, 2020-03
MRNF Québec, BDTQ, 1/20 000, 2007
MRNF Québec, Mosaïque d'Orthophotographies aériennes de l'Inventaire Écoforestier du Québec méridional, 2018
MRNF Québec, SDA, 1/20 000, 2019-01

0 15 30 m
MTM, fuseau 8, NAD83

2024-05-24

Préparation : J.-S. Aubé
Dessin : C. Pierre
Vérification : S. Dion
CA0016429_5038_Vale_Becancour_PII_240524.aprx
CA0016429_5038_Vale_Becancour_PII_C7_piezo_240524

wsp

La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

ANNEXE

A

LIMITES ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉTUDE

WSP Canada Inc. (WSP) a préparé ce rapport uniquement pour son destinataire Transition Énergétique Métaux Vale Québec inc., conformément à la convention de consultant convenue entre les parties. Advenant qu'une convention de consultant n'ait pas été exécutée, les parties conviennent que les Modalités générales à titre de consultant de WSP régiront leurs relations d'affaires, lesquelles vous ont été fournies avant la préparation de ce rapport.

Ce rapport est destiné à être utilisé dans son intégralité. Aucun extrait ne peut être considéré comme représentatif des résultats de l'évaluation.

Les conclusions présentées dans ce rapport sont basées sur le travail effectué par du personnel technique, entraîné et professionnel, conformément à leur interprétation raisonnable des pratiques d'ingénierie et techniques courantes et acceptées au moment où le travail a été effectué.

Le contenu et les opinions exprimées dans le présent rapport sont basés sur les observations et/ou les informations à la disposition de WSP au moment de sa préparation, en appliquant des techniques d'investigation et des méthodes d'analyse d'ingénierie conformes à celles habituellement utilisées par WSP et d'autres ingénieurs/techniciens travaillant dans des conditions similaires, et assujettis aux mêmes contraintes de temps, et aux mêmes contraintes financières et physiques applicables à ce type de projet.

WSP dénie et rejette toute obligation de mise à jour du rapport si, après la date du présent rapport, les conditions semblent différer considérablement de celles présentées dans ce rapport ; cependant, WSP se réserve le droit de modifier ou de compléter ce rapport sur la base d'informations, de documents ou de preuves additionnels.

WSP ne fait aucune représentation relativement à la signification juridique de ses conclusions.

La divulgation de tout renseignement faisant partie du présent rapport relève uniquement de la responsabilité de son destinataire. Si un tiers utilise, se fie, ou prend des décisions ou des mesures basées sur ce rapport, ledit tiers en est le seul responsable. WSP n'accepte aucune responsabilité quant aux dommages que pourrait subir un tiers suivant l'utilisation de ce rapport ou quant aux dommages pouvant découler d'une décision ou mesure prise basée sur le présent rapport.

WSP a exécuté ses services offerts au destinataire de ce rapport conformément à la convention de consultant convenue entre les parties tout en exerçant le degré de prudence, de compétence et de diligence dont font habituellement preuve les membres de la même profession dans la prestation des mêmes services ou de services comparables à l'égard de projets de nature analogue dans des circonstances similaires. Il est entendu et convenu entre WSP et le destinataire de ce rapport que WSP n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, de quelque nature que ce soit. Sans limiter la généralité de ce qui précède, WSP et le destinataire de ce rapport conviennent et comprennent que WSP ne fait aucune représentation ou garantie quant à la suffisance de sa portée de travail pour le but recherché par le destinataire de ce rapport.

En préparant ce rapport, WSP s'est fié de bonne foi à l'information fournie par des tiers, tel qu'indiqué dans le rapport. WSP a raisonnablement présumé que les informations fournies étaient correctes et WSP ne peut donc être tenu responsable de l'exactitude ou de l'exhaustivité de ces informations.

Les bornes et les repères d'arpentage utilisés dans ce rapport servent principalement à établir les différences d'élévation relative entre les emplacements de prélèvement et/ou d'échantillonnage et ne peuvent servir à d'autres fins. Notamment, ils ne peuvent servir à des fins de nivelage, d'excavation, de construction, de planification, de développement, etc.

Les conditions générales d'un site ne peuvent être extrapolées au-delà des zones définies et des emplacements de prélèvement et d'échantillonnage. Les conditions d'un site entre les emplacements de prélèvement et d'échantillonnage peuvent différer des conditions réelles. La précision et l'exactitude de toute extrapolation et spéculation au-delà des emplacements des prélèvements et d'échantillonnage dépendent des conditions naturelles, de l'historique de développement du site et des changements entraînés par la construction et des autres activités sur le site. De plus, l'analyse a été effectuée pour les paramètres chimiques et physiques déterminés seulement, et il ne peut pas être présumé que d'autres substances chimiques ou conditions physiques ne sont pas présentes. WSP ne fournit aucune garantie et ne fait aucune représentation contre les risques environnementaux non décelés ou contre des effets négatifs causés à l'extérieur de la zone définie.

L'original du fichier électronique que nous vous transmettons sera conservé par WSP pour une période minimale de dix ans. WSP n'assume aucune responsabilité quant à l'intégrité du fichier qui vous est transmis et qui n'est plus sous le contrôle de WSP. Ainsi, WSP n'assume aucune responsabilité quant aux modifications faites au fichier électronique suivant sa transmission au destinataire.

Ces limitations sont considérées comme faisant partie intégrante du présent rapport.

ANNEXE

B

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Photo 1 Vue générale du site avant le déboisement. Vue en direction sud.

Photo 2 Réalisation de la tranchée d'exploration 24_TP_112. Vue en direction sud-est.

Photo 3 Intérieur de la tranchée d'exploration 24_TP_112.

Photo 4 Aménagement du puits d'observation 24_BH_125. Vue en direction est.

Photo 5 Développement du puits d'observation 24_BH_125. Vue en direction ouest.

Photo 6 Échantillonnage de l'eau souterraine au puits d'observation 24_BH_107 lors de la campagne d'avril 2024.

Photo 7 Échantillonnage de sédiments SED-01 dans le ruisseau Mayrand. Vue en direction ouest.

Photo 8 Échantillonnage de l'eau de surface ES-01 dans le ruisseau Mayrand. Vue en direction ouest.

Photo 9 Échantillonnage de l'eau souterraine au puits d'observation 24_BH_107 lors de la campagne d'août 2024.

ANNEXE

C

RAPPORTS DE SONDAGE

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_101

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-20
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5 135 752,8 m E : 388 955,0 m MTM NAD83 Zone 8
N^{O} PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	8,85 m
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	Pelle CAT

PROFONDEUR (m)	STRATIGRAPHIE			ÉCHANTILLONS			ANALYSES
	NIVEAU (m) / PROFONDEUR	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE - NUMÉRO	PROFONDEUR	ÉTAT	
	8,85	Niveau					
	0,00	SOL ORGANIQUE : (ML) SILT SABLEUX, plasticité faible, brun, humide. Présence de cailloux (5%), blocs (5%) et matière organique (racine 5%).		0-55	0,00		AG SD w = 19% AC
	8,30				0,55		
	0,55	SOL NATUREL : (GM) GRAVIER SABLEUX ET SILTEUX, gris, (Till), humide. Présence de cailloux (10%) et blocs (10%).		55-110			AG w = 8%
1	7,75						
	1,10	Fin de la tranchée sur roc désagrégé.			1,10		
2							
3							
4							

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Brahim Ousmane, ing.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_102

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-20
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5 135 701,8 m E : 388 920,5 m MTM NAD83 Zone 8
N^{O} PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	9,21 m
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	Pelle CAT

PROFONDEUR (m)	NIVEAU (m) / PROFONDEUR	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE - NUMÉRO	PROFONDEUR	ÉTAT	ANALYSES
	9,21	Niveau					
	0,00	SOL NATUREL : (SM) SABLE SILTEUX, traces de gravier, brun, humide. Présence de cailloux (5%), blocs (5%) et matière organique (racine 2%).		0-50	0,00		AC
	8,63						
	0,57	(GM) GRAVIER SABLEUX ET SILTEUX, gris, (Till), humide. Présence de cailloux (5%) et blocs (5%).		50-100	0,57		AG
1					1,00		
				100-150			AC
	7,71						
	1,50	Accumulation d'eau observée.		150-200	1,50		
2	7,21						
	2,00	Fin de la tranchée sur roc probable.			2,00		
3							
4							

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Brahim Ousmane, ing.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_103

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-20
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5 135 652,9 m E : 388 882,7 m MTM NAD83 Zone 8
N^{O} PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	9,04 m
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	Pelle CAT

PROFONDEUR (m)	STRATIGRAPHIE: NIVEAU (m) / PROFONDEUR	STRATIGRAPHIE: DESCRIPTION	STRATIGRAPHIE: SYMBOLE	ÉCHANTILLONS: TYPE - NUMÉRO	ÉCHANTILLONS: PROFONDEUR	ÉCHANTILLONS: ÉTAT	ANALYSES
	9,04	Niveau					
	0,00	SOL NATUREL : (SM) SABLE SILTEUX ET GRAVELEUX, un peu d'argile, brun, (Till), humide. Présence de matière organique (racine 5%).			0,00 0,10		AG SD w = 9% AC
				10-50			
				50-100			AC
1							
	7,84						
	1,20	(ML) SILT ARGILEUX, traces de gravier, gris, (Till), humide à très humide. Présence de cailloux (±10%%) et blocs (10%).			1,20		
				100-150			
2							
	6,29						
	2,75	Devenant saturé.			2,75		
3							
	5,64						
	3,40	Fin de la tranchée sur roc probable.			3,40		
4							

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Brahim Ousmane, ing.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_104

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-20
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5 135 729,3 m E : 389 010,8 m MTM NAD83 Zone 8
N^{O} PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	9,29 m
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	Pelle CAT

PROFONDEUR (m)	STRATIGRAPHIE: NIVEAU (m) / PROFONDEUR	STRATIGRAPHIE: DESCRIPTION	STRATIGRAPHIE: SYMBOLE	ÉCHANTILLONS: TYPE - NUMÉRO	ÉCHANTILLONS: PROFONDEUR	ÉCHANTILLONS: ÉTAT	ANALYSES
	9,29	Niveau					
	0,00	SOL ORGANIQUE : (SM) SABLE SILTEUX, un peu de gravier, brun, humide. Présence de matière organique.		0-50	0,00		AG w = 19%
	8,79						
	0,50	(SM) SABLE SILTEUX ET GRAVELEUX, gris, (Till), humide.		50-90	0,50		AC
	8,39						
1	0,90	Fin de la tranchée sur roc désagrégé.			0,90		
2							
3							
4							

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Brahim Ousmane, ing.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

DATE : 2024-05-14

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_105

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-20
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5 135 697,7 m E : 388 875,3 m MTM NAD83 Zone 8
N^{O} PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	8,87 m
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	Pelle CAT

PROFONDEUR (m)	STRATIGRAPHIE: NIVEAU (m) / PROFONDEUR	STRATIGRAPHIE: DESCRIPTION	STRATIGRAPHIE: SYMBOLE	ÉCHANTILLONS: TYPE - NUMÉRO	ÉCHANTILLONS: PROFONDEUR	ÉCHANTILLONS: ÉTAT	ANALYSES
	8,87	Niveau					
	0,00	SOL NATUREL : (ML) SILT SABLEUX, traces de gravier, brun, humide. Présence de matière organique (racine 5% à 10%).		0-50	0,00		AC
	8,40				0,50		
	0,47	(ML) SILT SABLEUX, traces d'argile et gravier, brun, (Till), humide. Présence de cailloux (5%).		50-100 100-140			
1	7,47				1,40		AG SD w = 8%
	1,40	(GM) GRAVIER SABLEUX ET SILTEUX, traces d'argile, gris, (Till), humide. Présence de cailloux (10%).		140-180			
	7,07				1,80		
	1,80	Fin de la tranchée sur roc probable.					
2							
3							
4							

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Brahim Ousmane, ing.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_106

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-21
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5 135 597,2 m E : 389 102,7 m MTM NAD83 Zone 8
N^{O} PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	9,14 m
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	Pelle CAT

PROFONDEUR (m)	STRATIGRAPHIE: NIVEAU (m) / PROFONDEUR	STRATIGRAPHIE: DESCRIPTION	STRATIGRAPHIE: SYMBOLE	ÉCHANTILLONS: TYPE - NUMÉRO	ÉCHANTILLONS: PROFONDEUR	ÉCHANTILLONS: ÉTAT	ANALYSES
	9,14	Niveau					
	0,00	SOL ORGANIQUE : (ML) SILT SABLEUX, traces de gravier, brun, humide. Présence de matière organique (5-10%).		0-50	0,00		AC
	8,64						
	0,50	SOL NATUREL : (GM) GRAVIER SABLEUX ET SILTEUX, gris, (Till), humide. Présence de cailloux (5%) et de blocs (5%)		50-90	0,50		AG w = 9% AC
	8,24						
1	0,90	Fin de la tranchée sur roc probable.			0,90		
2							
3							
4							

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Brahim Ousmane, ing.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_107

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-22
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5 135 538,9 m E : 388 981,1 m MTM NAD83 Zone 8
N^{O} PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	9,53 m
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	Pelle CAT

PROFONDEUR (m)	STRATIGRAPHIE: NIVEAU (m) / PROFONDEUR	STRATIGRAPHIE: DESCRIPTION	STRATIGRAPHIE: SYMBOLE	ÉCHANTILLONS: TYPE - NUMÉRO	ÉCHANTILLONS: PROFONDEUR	ÉCHANTILLONS: ÉTAT	ANALYSES
	9,53	Niveau					
	0,00	SOL ORGANIQUE : (ML) SILT SABLEUX, brun, humide. Présence de matière organique (racines 5-10%).		0-50	0,00		AC
	9,03						
	0,50	SOL NATUREL : (GM) GRAVIER SABLEUX ET SILTEUX, brun-gris, (Till), humide. Présence de cailloux (5%).		50-100	0,50		AC
1	8,53				1,00		
	1,00	Devenant gris.		100-150			
	8,03				1,50		
	1,50	(SM) SABLE SILTEUX ET GRAVELEUX, gris, humide à saturé. Présence de cailloux (5%) et blocs (5%).		150-200			
2					2,00		AG w = 11%
	7,13			200-250			
	2,40	Venue d'eau à 2.40 m.					
	6,88						
	2,65	Fin de la tranchée sur roc désagrégé.			2,65		
3							
4							

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Brahim Ousmane, ing.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_108

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-20
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5 135 631,7 m E : 388 966,5 m MTM NAD83 Zone 8
N^{O} PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	9,22 m
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	Pelle CAT

PROFONDEUR (m)	NIVEAU (m) / PROFONDEUR	DESCRIPTION	SYMBOLE	ÉCHANTILLONS – TYPE - NUMÉRO	ÉCHANTILLONS – PROFONDEUR	ÉCHANTILLONS – ÉTAT	ANALYSES
	9,22	Niveau					
	0,00	SOL ORGANIQUE : (OL) SILT ORGANIQUE, plasticité faible, brun, humide. Présence de cailloux (5%) et matière organique (10%).		0-40	0,00		
	8,82 0,40	SOL NATUREL : (SM) SABLE SILTEUX ET GRAVELEUX, gris, (Till), humide à saturé. Présence de cailloux (5%) et blocs (5%).		40-90	0,40		AC
1				90-150	0,90		AG w = 12%
	7,52 1,70	Venue d'eau à 1.7 m.		150-200	1,50		
2	7,12 2,10	Fin de la tranchée sur roc désagrégé.			2,10		
3							
4							

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Brahim Ousmane, ing.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_109

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-20
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5 135 750,4 m E : 389 015,4 m MTM NAD83 Zone 8
N^{O} PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	9,25 m
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	Pelle CAT

PROFONDEUR (m)	STRATIGRAPHIE: NIVEAU (m) / PROFONDEUR	STRATIGRAPHIE: DESCRIPTION	STRATIGRAPHIE: SYMBOLE	ÉCHANTILLONS: TYPE - NUMÉRO	ÉCHANTILLONS: PROFONDEUR	ÉCHANTILLONS: ÉTAT	ANALYSES
	9,25	Niveau					
	0,00	SOL ORGANIQUE : (OL) SILT ORGANIQUE, plasticité faible, brun, humide. Présence de matière organique (racine 10-15%).		0-40	0,00		
	8,85				0,40		AG SD w = 17%
	0,40	SOL NATUREL : (GP) GRAVIER ET SILT, un peu d'argile, traces de sable, gris, (Till), humide.		40-95			AC
	8,30				0,95		
1	0,95	Fin de la tranchée sur roc désagrégé.					
2							
3							
4							

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Brahim Ousmane, ing.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

DATE : 2024-05-14

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_110

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-20
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5 135 667,1 m E : 388 957,0 m MTM NAD83 Zone 8
N^{O} PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	8,59 m
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	Pelle CAT

PROFONDEUR (m)	STRATIGRAPHIE: NIVEAU (m) / PROFONDEUR	STRATIGRAPHIE: DESCRIPTION	STRATIGRAPHIE: SYMBOLE	ÉCHANTILLONS: TYPE - NUMÉRO	ÉCHANTILLONS: PROFONDEUR	ÉCHANTILLONS: ÉTAT	ANALYSES
	8,59	Niveau					
	0,00	SOL ORGANIQUE : (OL) SILT ORGANIQUE, plasticité faible, brun, humide. Présence de matière organique (racine 10-15%).		0-50	0,00		AC
	8,09				0,50		AG w = 11%
	0,50	SOL NATUREL : (SM) SABLE SILTEUX ET GRAVELEUX, gris, (Till), humide. Présence de cailloux (5%) et blocs (5%).		50-100			AC
1					1,00		
				100-150			
					1,50		
	6,89			150-170			
	1,70	Fin de la tranchée sur roc désagrégé.			1,70		
2							
3							
4							

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Brahim Ousmane, ing.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

DATE : 2024-05-14

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_111

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-20
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5 135 660,9 m E : 388 977,1 m MTM NAD83 Zone 8
N^{O} PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	9,00 m
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	Pelle CAT

PROFONDEUR (m)	NIVEAU (m) / PROFONDEUR	DESCRIPTION	SYMBOLE	ÉCHANTILLONS TYPE - NUMÉRO	ÉCHANTILLONS PROFONDEUR	ÉCHANTILLONS ÉTAT	ANALYSES
	9,00	Niveau					
	0,00	SOL ORGANIQUE : (OL) SILT ORGANIQUE, plasticité faible, brun, humide. Présence de cailloux (2%) et matière organique (racine 15%).		0-50	0,00		AC
	8,50						
	0,50	SOL NATUREL : (GM) GRAVIER SABLEUX ET SILTEUX, gris, (Till), humide. Présence de blocs (5%).		50-100	0,50		
1					1,00		AG SD w = 8%
	7,65			100-135			
	1,35	Fin de la tranchée sur roc désagrégé.			1,35		
2							
3							
4							

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Brahim Ousmane, ing.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

DATE : 2024-05-14

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_112

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-20
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5 135 586,6 m E : 388 877,6 m MTM NAD83 Zone 8
N^{O} PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	9,17 m
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	Pelle CAT

PROFONDEUR (m)	NIVEAU (m) / PROFONDEUR	DESCRIPTION	SYMBOLE	ÉCHANTILLONS TYPE - NUMÉRO	ÉCHANTILLONS PROFONDEUR	ÉCHANTILLONS ÉTAT	ANALYSES
	9,17	Niveau					
	0,00	SOL NATUREL : (ML) SILT ET SABLE, un peu de gravier, traces d'argile, brun, humide à très humide.		05-50	0,00 0,05		AG w = 23%
				50-90			AC
							AC
	8,27						
1	0,90	(GM) GRAVIER SILTEUX ET SABLEUX, brun, (Till), humide. Présence de cailloux (5%).		90-160	0,90		
	7,57						
	1,60	Devenant saturé.			1,60		
2							
	6,57						
	2,60	Fin de la tranchée sur roc probable.			2,60		
3							
4							

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Brahim Ousmane, ing.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_113

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-21
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5 135 616,6 m E : 389 016,3 m MTM NAD83 Zone 8
N^{O} PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	9,22 m
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	CAT 336D

PROFONDEUR (m)	NIVEAU (m) / PROFONDEUR	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE - NUMÉRO	PROFONDEUR	ÉTAT	ANALYSES
	9,22	Niveau					
	0,00	SOL ORGANIQUE : (SM) SABLE SILTEUX ET GRAVELEUX, brun, humide. Présence de matière organique (racine 10%).		0-45	0,00		AC
	8,77				0,45		
	0,45	SOL NATUREL : (SM) SABLE SILTEUX ET GRAVELEUX, gris-brun, (Till), humide. Présence de cailloux (5%).		45-100			AC
1					1,00		
				100-150			
					1,50		
				150-200			
	7,22						
2	2,00	Devenant saturé. Présence de cailloux (5%) et de blocs (5%) et venue d'eau à 2,50 m.			2,00		AG w = 10%
					2,60		
3	6,12						
	3,10	Fin de la tranchée sur roc désagrégé.			3,10		
4							

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Brahim Ousmane, ing.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_115

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-20
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5 135 697,2 m E : 389 023,4 m MTM NAD83 Zone 8
N^{O} PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	9,11 m
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	Pelle CAT

PROFONDEUR (m)	STRATIGRAPHIE: NIVEAU (m) / PROFONDEUR	STRATIGRAPHIE: DESCRIPTION	STRATIGRAPHIE: SYMBOLE	ÉCHANTILLONS: TYPE - NUMÉRO	ÉCHANTILLONS: PROFONDEUR	ÉCHANTILLONS: ÉTAT	ANALYSES
	9,11	Niveau					
	0,00	SOL ORGANIQUE : (ML) SILT SABLEUX, un peu d'argile, traces de gravier, brun, humide. Présence de cailloux (5-10%) et matière organique (racine <5%).		0-56	0,00		AG SD w = 16% AC
	8,55				0,56		
	0,56	SOL NATUREL : (SM) SABLE SILTEUX ET GRAVELEUX, gris, (Till), humide. Présence de cailloux (10%).		56-100			AC
1	8,06				1,05		
	1,05	Fin de la tranchée sur roc désagrégé.					
2							
3							
4							

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Brahim Ousmane, ing.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

DATE : 2024-05-14

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_116

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-21
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5 135 619,0 m E : 389 048,6 m MTM NAD83 Zone 8
N° PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	9,28 m
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	CAT 336D

PROFONDEUR (m)	NIVEAU (m) / PROFONDEUR	DESCRIPTION	SYMBOLE	ÉCHANTILLONS TYPE - NUMÉRO	ÉCHANTILLONS PROFONDEUR	ÉCHANTILLONS ÉTAT	ANALYSES
	9,28	Niveau					
	0,00	SOL NATUREL : (ML) SABLE SILTEUX ET GRAVELEUX, brun, (Till), humide. Présence de cailloux (10%) et matière organique (racine 5%).		0-50	0,00		AC
					0,50		
				50-100			
1	8,28				1,00		
	1,00	Devenant gris.		100-150			
					1,50		
				150-200			
2	7,28				2,00		
	2,00	Venue d'eau à 2,60 m.					
	6,68						
	2,60	(SM) SABLE GRAVELEUX, un peu de silt, gris, (Till) saturé.			2,60		AG SD w = 10%
3							
4							
	4,68						
	4,60	Fin de la tranchée dû à l'instabilité des parois.			4,60		

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Brahim Ousmane, ing.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_117

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-21
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5 135 604,6 m E : 389 050,1 m MTM NAD83 Zone 8
N^{O} PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	9,11 m
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	CAT 336D

PROFONDEUR (m)	STRATIGRAPHIE: NIVEAU (m) / PROFONDEUR	STRATIGRAPHIE: DESCRIPTION	STRATIGRAPHIE: SYMBOLE	ÉCHANTILLONS: TYPE - NUMÉRO	ÉCHANTILLONS: PROFONDEUR	ÉCHANTILLONS: ÉTAT	ANALYSES
	9,11	Niveau					
	0,00	SOL ORGANIQUE : (ML) SILT SABLEUX, traces de gravier, brun, humide. Présence de matière organique (racine 5%).		0-48	0,00		
	8,63				0,48		
	0,48	SOL NATUREL : (SM) SABLE GRAVELEUX, un peu de silt, brun, (Till), humide. Présence de cailloux (10%).		48-100			AC
1	8,11				1,00		
	1,00	Devenant gris-brun.		100-150			
	7,61				1,50		AG w = 9%
	1,50	Devenant gris. Venue d'eau à 1.90 m.		150-200			
2					2,00		
3							
	5,81						
	3,30	Fin de la tranchée sur roc désagrégé.			3,30		
4							

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Brahim Ousmane, ing.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_118

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-21
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5 135 586,9 m E : 389 039,2 m MTM NAD83 Zone 8
N^{O} PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	9,12 m
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	CAT 336D

PROFONDEUR (m)	STRATIGRAPHIE: NIVEAU (m) / PROFONDEUR	STRATIGRAPHIE: DESCRIPTION	STRATIGRAPHIE: SYMBOLE	ÉCHANTILLONS: TYPE - NUMÉRO	ÉCHANTILLONS: PROFONDEUR	ÉCHANTILLONS: ÉTAT	ANALYSES
	9,12	Niveau					
	0,00	SOL ORGANIQUE : (ML) SILT SABLEUX ET GRAVELEUX, brun, humide. Présence de cailloux (5-10%) et matière organique (racine 10%).		0-45	0,00		AC
	8,67						
	0,45	(SM) SABLE GRAVELEUX ET SILTEUX, gris-brun, (Till), humide. Présence de cailloux (10%) et blocs (10%).		45-100	0,45		AG w = 8%
1	8,12				1,00		
	1,00	Devenant gris.		100-150			
	7,62				1,50		
	1,50	Venue d'eau à 2.8 m.		150-210			
2					2,10		
3	5,82						
	3,30	Fin de la tranchée sur roc désagrégé.			3,30		
4							

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Brahim Ousmane, ing.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_119

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-22
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5 135 587,7 m E : 389 022,0 m MTM NAD83 Zone 8
N^{O} PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	9,12 m
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	Pelle CAT

PROFONDEUR (m)	NIVEAU (m) / PROFONDEUR	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE - NUMÉRO	PROFONDEUR	ÉTAT	ANALYSES
	9,12	Niveau					
	0,00	SOL ORGANIQUE : (SM) SABLE SILTEUX, brun, humide. Présence de matière organique (racines 5%).		0-48	0,00		AC
	8,64						
	0,48	SOL NATUREL : (GM) GRAVIER SABLEUX ET SILTEUX, brun-gris, (Till), humide. Présence de cailloux (5%).		48-100	0,48		AC
1	8,12				1,00		
	1,00	Devenant gris.		100-150			
					1,50		
				150-200			
2	7,12				2,00		AG w = 11%
	2,00	Venue d'eau à 2,65 m.					
3	5,92						
	3,20	Fin de la tranchée sur roc désagrégé.			3,20		
4							

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Brahim Ousmane, ing.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_120

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-21
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5 135 617,0 m E : 389 005,5 m MTM NAD83 Zone 8
N^{O} PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	9,14 m
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	CAT 336D

PROFONDEUR (m)	NIVEAU (m) / PROFONDEUR	DESCRIPTION	SYMBOLE	ÉCHANTILLONS TYPE - NUMÉRO	ÉCHANTILLONS PROFONDEUR	ÉCHANTILLONS ÉTAT	ANALYSES
	9,14	Niveau					
	0,00	SOL NATUREL : (SM) SABLE SILTEUX ET GRAVELEUX, brun, (Till), humide. Présence de cailloux (5%), blocs (5%) et matière organique (racines 2 à 5%).		0-45	0,00		
	8,69						
	0,45	(SM) SABLE SILTEUX, traces de gravier, gris, (Till), humide. Présence de cailloux (5%).		45-100	0,45		AG SD w = 12% AC
1	8,14						
	1,00	Devenant GRAVELEUX. Présence de cailloux (5%) et blocs (5%).		100-155	1,00		
				155-200	1,55		
2	7,14						
	2,00	Devenant humide à saturé. Venue d'eau à 2,35 m.			2,00		
	6,69				2,40		
	2,45	Fin de la tranchée sur roc probable.			2,45		
3							
4							

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Brahim Ousmane, ing.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_121

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-22
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5 135 590,1 m E : 388 992,1 m MTM NAD83 Zone 8
N^{O} PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	9,26 m
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	Pelle CAT

PROFONDEUR (m)	NIVEAU (m) / PROFONDEUR	DESCRIPTION	SYMBOLE	ÉCHANTILLONS TYPE - NUMÉRO	ÉCHANTILLONS PROFONDEUR	ÉCHANTILLONS ÉTAT	ANALYSES
	9,26	Niveau					
	0,00	SOL ORGANIQUE : (SM) SABLE SILTEUX, brun, humide. Présence de matière organique (racines 10%).		0-50	0,00		AC
	8,76						
	0,50	SOL NATUREL : (SM) SABLE GRAVELEUX, un peu de silt, brun-gris, (Till), humide. Présence de cailloux (5%) et blocs (5%).		50-100	0,50		AC
1	8,26				1,00		AG w = 10%
	1,00	Devenant gris.		100-150			
	7,76				1,50		
	1,50	(GM) GRAVIER SABLEUX ET SILTEUX, gris, (Till), humide à saturé. Présence de cailloux (5%) et blocs (5%).		150-200			
2	7,26				2,00		
	2,00	Venue d'eau à 2,40 m.					
	6,36						
	2,90	Fin de la tranchée sur roc désagrégé.			2,90		
3							
4							

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Brahim Ousmane, ing.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

DATE : 2024-05-14

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_122

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-22
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5 135 591,5 m E : 388 961,9 m MTM NAD83 Zone 8
N^{O} PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	8,92 m
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	Pelle CAT

PROFONDEUR (m)	NIVEAU (m) / PROFONDEUR	DESCRIPTION	SYMBOLE	ÉCHANTILLONS TYPE - NUMÉRO	ÉCHANTILLONS PROFONDEUR	ÉCHANTILLONS ÉTAT	ANALYSES
	8,92	Niveau					
	0,00	SOL ORGANIQUE : (OL) SILT ORGANIQUE, plasticité faible, brun, humide. Présence de cailloux (5%) et matière organique (racines 20%).		0-50	0,00		AC
	8,42						
	0,50	SOL NATUREL : (SM) SABLE SILTEUX, un peu de gravier gris, (Till), humide. Présence de cailloux (5%) et blocs (5%).		50-100	0,50		
1					1,00		
				100-150			
					1,50		
				150-200			
	6,92						
2	2,00	Présence de fragments de roc désagrégé. Venue d'eau à 2,40 m.			2,00		AG SD w = 11%
	6,32						
	2,60	Fin de la tranchée sur roc désagrégé.			2,60		
3							
4							

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Brahim Ousmane, ing.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

DATE : 2024-05-14

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_123

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-20
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5 135 682,1 m E : 389 014,4 m MTM NAD83 Zone 8
N^{O} PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	9,00 m
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	Pelle CAT

PROFONDEUR (m)	STRATIGRAPHIE: NIVEAU (m) / PROFONDEUR	STRATIGRAPHIE: DESCRIPTION	STRATIGRAPHIE: SYMBOLE	ÉCHANTILLONS: TYPE - NUMÉRO	ÉCHANTILLONS: PROFONDEUR	ÉCHANTILLONS: ÉTAT	ANALYSES
	9,00	Niveau					
	0,00	SOL ORGANIQUE : (ML-SM) SILT ET SABLE, un peu d'argile, traces de gravier, brun, humide. Présence de matière organique (racines 5%).		0-52	0,00		AG SD w = 18% AC
	8,48						
	0,52	SOL NATUREL : (SM) SABLE SILTEUX ET GRAVELEUX, gris, (Till), humide. Présence de cailloux (5%).		52-100	0,52		
	8,10						
1	0,90	Fin de la tranchée sur roc désagrégé.			0,90		
2							
3							
4							

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Brahim Ousmane, ing.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

DATE : 2024-05-14

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_124

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-22
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5,135,526.0 m E : 389,154.0 m MTM NAD83 Zone 8
N^{O} PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	Pelle CAT

PROFONDEUR (m)	STRATIGRAPHIE: NIVEAU (m) / PROFONDEUR	STRATIGRAPHIE: DESCRIPTION	STRATIGRAPHIE: SYMBOLE	ÉCHANTILLONS: TYPE - NUMÉRO	ÉCHANTILLONS: PROFONDEUR	ÉCHANTILLONS: ÉTAT	ANALYSES
	0.00	Niveau					
	0.00	TOURBE.					
	-0.10						
	0.10	SOL NATUREL - SILT SABLEUX, traces d'argile, brun, humide. Présence de matière organique (racines 5%).		0-45			AC
	-0.45				0.45		
	0.45	Devenant un peu d'argile.		45-90			AC
	-0.90				0.90		
1	0.90	Devenant sans argile.		90-120			
	-1.20				1.20		
	1.20	Fin de la tranchée sur roc probable.					
2							
3							
4							

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Félix St-Pierre, CPI.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_125

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-26
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5,135,473.0 m E : 389,090.0 m MTM NAD83 Zone 8
N^{O} PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	Pelle CAT

PROFONDEUR (m)	STRATIGRAPHIE			ÉCHANTILLONS			ANALYSES
	NIVEAU (m) / PROFONDEUR	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE - NUMÉRO	PROFONDEUR	ÉTAT	
	0.00	Niveau					
	0.00	TERRE VÉGÉTALE.					
	-0.10						
	0.10	SOL NATUREL - SABLE SILTEUX, traces d'argile, brun, humide. Présence de matière organique (racines 10%).		0-50			
	-0.50				0.50		
	0.50	GRAVIER SABLEUX, un peu de silt, brun, humide.		50-90			AC
1	-1.00				0.90		
	1.00	Fin de la tranchée sur roc probable.					
2							
3							
4							

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Félix St-Pierre, CPI.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_126

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-26
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5,135,430.0 m E : 389,195.0 m MTM NAD83 Zone 8
Nº PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	Pelle CAT

PROFONDEUR (m)	STRATIGRAPHIE: NIVEAU (m) / PROFONDEUR	STRATIGRAPHIE: DESCRIPTION	STRATIGRAPHIE: SYMBOLE	ÉCHANTILLONS: TYPE - NUMÉRO	ÉCHANTILLONS: PROFONDEUR	ÉCHANTILLONS: ÉTAT	ANALYSES
	0.00	Niveau					
	0.00	TERRE VÉGÉTALE.					
	-0.10	SOL NATUREL - SABLE GRAVELEUX, un peu de silt, brun, humide. Présence de matière organique (racines 10%).		0-50			AC
	0.10				0.50		
				50-100			
1	-1.00				1.00		
	1.00	GRAVIER SABLEUX, traces de silt, brun, humide.		100-120			
	-1.20				1.20		
	1.20	Fin de la tranchée sur roc probable.					
2							
3							
4							

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Félix St-Pierre, CPI.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_127

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-29
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5,135,356.0 m E : 389,040.0 m MTM NAD83 Zone 8
Nº PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	Pelle CAT

PROFONDEUR (m)	STRATIGRAPHIE: NIVEAU (m) / PROFONDEUR	STRATIGRAPHIE: DESCRIPTION	STRATIGRAPHIE: SYMBOLE	ÉCHANTILLONS: TYPE - NUMÉRO	ÉCHANTILLONS: PROFONDEUR	ÉCHANTILLONS: ÉTAT	ANALYSES
	0.00	Niveau					
	0.00	TOURBE.					
	-0.10	SOL NATUREL - SABLE SILTEUX, brun-gris, oxydé, peu humide.		0-50			AC
	0.10						
	-0.50				0.50		
	0.50	SABLE, un peu de silt, traces de gravier, brun, peu humide. Présence de cailloux (10%) et matière organique (racines 10%).		50-90			AC
1	-1.10				0.90		
	1.10	Fin de la tranchée sur roc probable.					
2							
3							
4							

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Félix St-Pierre, CPI.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_128

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-29
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5,135,306.0 m E : 389,160.0 m MTM NAD83 Zone 8
N^{O} PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	Pelle CAT

PROFONDEUR (m)	STRATIGRAPHIE			ÉCHANTILLONS			ANALYSES
	NIVEAU (m) / PROFONDEUR	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE - NUMÉRO	PROFONDEUR	ÉTAT	
	0.00	Niveau					
	0.00	SOL NATUREL - SABLE SILTEUX, un peu de gravier, brun-gris, humide. Présence de cailloux (5%) et matière organique (racines 5%).		0-50			AC
	-0.50				0.50		
	0.50	GRAVIER SABLEUX, traces de silt, brun, humide. Présence de cailloux (5%).		50-90			AC
	-0.90				0.90		
1	0.90	Fin de la tranchée sur roc probable.					
2							
3							
4							

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Félix St-Pierre, CPI.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_129

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-29
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5,135,325.0 m E : 389,270.0 m MTM NAD83 Zone 8
N^{O} PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	Pelle CAT

PROFONDEUR (m)	STRATIGRAPHIE: NIVEAU (m) / PROFONDEUR	STRATIGRAPHIE: DESCRIPTION	STRATIGRAPHIE: SYMBOLE	ÉCHANTILLONS: TYPE - NUMÉRO	ÉCHANTILLONS: PROFONDEUR	ÉCHANTILLONS: ÉTAT	ANALYSES
	0.00	Niveau					
	0.00	TERRE VÉGÉTALE.					
	-0.05	SOL NATUREL - GRAVIER SABLEUX, un peu de silt, brun-gris. Présence de cailloux (20%) et matière organique (5%).		0-50			AC
	0.05						
	-0.50				0.50		
	0.50	Devenant traces de silt et gris.		50-80			
	-0.80				0.80		
	0.80	Fin de la tranchée sur roc probable.					
1							
2							
3							
4							

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Félix St-Pierre, CPI.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_130

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-29
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5,135,172.0 m E : 389,173.0 m MTM NAD83 Zone 8
N^{O} PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	Pelle CAT

PROFONDEUR (m)	STRATIGRAPHIE			ÉCHANTILLONS			ANALYSES
	NIVEAU (m) / PROFONDEUR	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE - NUMÉRO	PROFONDEUR	ÉTAT	
	0.00	Niveau					
	0.00	SOL NATUREL - SABLE SILTEUX, traces de gravier, brun-gris, humide. Présence de matière organique (racines 10%).		0-50			AC
	-0.50				0.50		
	0.50	GRAVIER SABLEUX, traces de silt, gris, humide.		50-90			
1	-1.10				0.90		
	1.10	Fin de la tranchée sur roc probable.					
2							
3							
4							

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Félix St-Pierre, CPI.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_131

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-29
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5,135,234.0 m E : 389,322.0 m MTM NAD83 Zone 8
Nº PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	Pelle CAT

PROFONDEUR (m)	STRATIGRAPHIE: NIVEAU (m) / PROFONDEUR	STRATIGRAPHIE: DESCRIPTION	STRATIGRAPHIE: SYMBOLE	ÉCHANTILLONS: TYPE - NUMÉRO	ÉCHANTILLONS: PROFONDEUR	ÉCHANTILLONS: ÉTAT	ANALYSES
	0.00	Niveau					
	0.00	TERRE VÉGÉTALE.					
	-0.05	SOL NATUREL - SABLE SILTEUX, traces de gravier, brun, humide. Présence de matière organique (racine 5%).		MA-01			AC
	0.05						
	-0.50				0.50		
	0.50	GRAVIER SABLEUX, traces de silt, brun, humide.		MA-02			AC
1	-1.00				0.90		
	1.00	Fin de la tranchée sur roc probable.					
2							
3							
4							

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Félix St-Pierre, CPI.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

RAPPORT DE TRANCHÉE : 24_TP_132

CLIENT :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.	DATE - DÉBUT / FIN :	2024-02-26
PROJET :	Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques	COORDONNÉES :	N : 5,135,791.0 m E : 388,997.0 m MTM NAD83 Zone 8
N^{O} PROJET :	CA0016429.5038	ÉL. TERRAIN :	
LOCALISATION :	Partie du lot 6 615 720, Bécancour (Québec)	LONG. / LARG. :	PAROIS :
ENTREPRENEUR :	GNP	ÉQUIPEMENT :	Pelle CAT

PROFONDEUR (m)	STRATIGRAPHIE			ÉCHANTILLONS			ANALYSES
	NIVEAU (m) / PROFONDEUR	DESCRIPTION	SYMBOLE	TYPE - NUMÉRO	PROFONDEUR	ÉTAT	
	0.00	Niveau					
	0.00	TERRE VÉGÉTALE.					
	-0.05	SOL NATUREL - SABLE GRAVELEUX, un peu de silt, brun, humide. Présence de matière organique (racines 10%).		0-50			AC
	0.05						
	-0.50				0.50		
	0.50	GRAVIER SABLEUX, traces de silt, brun, humide.		50-100			AC
1	-1.00				1.00		
	1.00	Devenant sans silt et peu humide.		100-120			AC
	-1.20				1.20		
	1.20	Fin de la tranchée sur roc probable.					
2							
3							
4							

REMARQUE(S) :

PRÉPARÉ PAR : Félix St-Pierre, CPI.
VÉRIFIÉ PAR : Abdul Karim Elsalfiti, ing., M. Sc. A.

WSP_FR_Tranchee-Geo.sty

ANNEXE

D

CERTIFICATS D’ANALYSE

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

NOM DU CLIENT: **WSP CANADA INC.**
1135 BOULEVARD LEBOURGNEUF
QUEBEC, QC G2K 0M5
(418) 623-7066

À L'ATTENTION DE: **Jean-Simon Aubé**

N° DE PROJET: **CA0016429.5038 Phase WP 03**

N° BON DE TRAVAIL: **24Q125609**

ANALYSE DES SOLS VÉRIFIÉ PAR: **Galya Minkova, Chimiste, AGAT Québec**

ORGANIQUE DE TRACE VÉRIFIÉ PAR: **EmmanuelBrousseau, Chimiste, AGAT Québec**

DATE DU RAPPORT: **12 mars 2024**

NOMBRE DE PAGES: **48**

VERSION*: **1**

Pour tout complément d'information concernant cette analyse, veuillez contacter votre chargé(e) de projet client au (418) 266-5511.

*Notes

Avis de non-responsabilité:

- *L'ensemble des travaux réalisés dans le présent document ont été effectués en utilisant des protocoles normalisés reconnus, ainsi que des pratiques et des méthodes généralement acceptées. En vue d'améliorer la performance, les méthodes analytiques d'AGAT pourraient comprendre des modifications issues des méthodes de référence spécifiées.*
- *Tous les échantillons seront éliminés trente (30) jours après réception au laboratoire à moins qu'une Entente d'entreposage à long terme ne soit signée et retournée. Certaines analyses spécialisées peuvent être exemptées. Veuillez communiquer avec votre chargé de projets à la clientèle pour plus d'informations.*
- *La responsabilité d'AGAT en ce qui concerne tout retard, exécution ou non-exécution de ces services s'applique uniquement envers le client et ne s'étend à aucune autre tierce partie. À moins qu'il n'en soit par ailleurs convenu expressément par écrit, la responsabilité d'AGAT se limite au coût réel de l'analyse ou des analyses spécifiques incluses dans les services.*
- *Sauf accord écrit préalable d'AGAT Laboratoires, ce certificat ne doit être reproduit que dans sa totalité.*
- *Les résultats d'analyse communiqués ci-joint ne concernent que les échantillons reçus par le laboratoire.*
- *L'application des lignes directrices est fournie « en l'état » sans garantie de quelque nature que ce soit, ni expresse ni tacite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties de qualité marchande, d'aptitude à un usage particulier ou de non-contrefaçon. AGAT n'assume aucune responsabilité à l'égard de toute erreur ou omission dans les directives que contient ce document.*
- *Toutes les informations rapportables sont disponibles sur demande auprès d'AGAT Laboratoires, conformément aux normes ISO/IEC 17025:2017, DR-12-PALA et/ou NELAP.*
- *Pour les échantillons environnementaux dans la province de Québec : L'analyse est effectuée et les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus. Une température supérieure à 6°C à la réception, comme indiqué dans la notification de réception d'échantillon (SRN), pourrait indiquer que l'intégrité des échantillons a été compromise si le délai entre l'échantillonnage et la soumission au laboratoire ne pouvait être minimisé.*

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

14 Métaux extractibles totaux + Hg (Basse limite WSP)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27

DATE DU RAPPORT: 2024-03-12

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-101-0-55	24-TP-102 0-50	24-TP-102 100-150	24-TP-103 10-50	24-TP-103 50-100
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-20	2024-02-20	2024-02-20	2024-02-15	2024-02-15
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	5691187	5691212	5691265	5691328	5691331
Argent	mg/kg	2	20	40	200	0.5	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]
Arsenic	mg/kg	6	30	50	250	1	3[<A]	3[<A]	4[<A]	2[<A]	3[<A]
Baryum	mg/kg	340	500	2000	10000	20	55[<A]	53[<A]	39[<A]	60[<A]	52[<A]
Cadmium	mg/kg	1.5	5	20	100	0.5	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]
Chrome	mg/kg	100	250	800	4000	2	18[<A]	16[<A]	12[<A]	16[<A]	16[<A]
Cobalt	mg/kg	25	50	300	1500	2	8[<A]	6[<A]	6[<A]	6[<A]	7[<A]
Cuivre	mg/kg	50	100	500	2500	1	20[<A]	12[<A]	21[<A]	7[<A]	19[<A]
Étain	mg/kg	5	50	300	1500	5	<5[<A]	<5[<A]	<5[<A]	<5[<A]	<5[<A]
Manganèse	mg/kg	1000	1000	2200	11000	10	157[<A]	235[<A]	358[<A]	236[<A]	475[<A]
Mercure	mg/kg	0.2	2	10	50	0.2	<0.2[<A]	<0.2[<A]	<0.2[<A]	<0.2[<A]	<0.2[<A]
Molybdène	mg/kg	2	10	40	200	1	<1[<A]	<1[<A]	<1[<A]	<1[<A]	<1[<A]
Nickel	mg/kg	50	100	500	2500	2	20[<A]	16[<A]	13[<A]	14[<A]	18[<A]
Plomb	mg/kg	50	500	1000	5000	5	9[<A]	10[<A]	<5[<A]	6[<A]	6[<A]
Sélénium	mg/kg	1	3	10	50	0.5	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]
Zinc	mg/kg	140	500	1500	7500	5	53[<A]	52[<A]	33[<A]	44[<A]	45[<A]

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-118 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

14 Métaux extractibles totaux + Hg (Basse limite WSP)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27

DATE DU RAPPORT: 2024-03-12

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-104 50-90	24-TP-105 0-50	24-TP-106 0-50	24-TP-106 50-90	24-TP-107 0-50
						MATRICE:	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	2024-02-20	2024-02-15	2024-02-21	2024-02-21	2024-02-22
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	**5691338**	**5691341**	**5691346**	**5691347**	**5691348**
Argent	mg/kg	2	20	40	200	0.5	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]
Arsenic	mg/kg	6	30	50	250	1	8[A-B]	2[<A]	8[A-B]	8[A-B]	4[<A]
Baryum	mg/kg	340	500	2000	10000	20	80[<A]	35[<A]	83[<A]	64[<A]	119[<A]
Cadmium	mg/kg	1.5	5	20	100	0.5	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]
Chrome	mg/kg	100	250	800	4000	2	23[<A]	11[<A]	29[<A]	25[<A]	27[<A]
Cobalt	mg/kg	25	50	300	1500	2	12[<A]	5[<A]	14[<A]	13[<A]	8[<A]
Cuivre	mg/kg	50	100	500	2500	1	32[<A]	11[<A]	27[<A]	27[<A]	14[<A]
Étain	mg/kg	5	50	300	1500	5	<5[<A]	<5[<A]	<5[<A]	<5[<A]	<5[<A]
Manganèse	mg/kg	1000	1000	2200	11000	10	725[<A]	200[<A]	551[<A]	597[<A]	330[<A]
Mercure	mg/kg	0.2	2	10	50	0.2	<0.2[<A]	<0.2[<A]	<0.2[<A]	<0.2[<A]	<0.2[<A]
Molybdène	mg/kg	2	10	40	200	1	<1[<A]	<1[<A]	<1[<A]	<1[<A]	<1[<A]
Nickel	mg/kg	50	100	500	2500	2	33[<A]	11[<A]	38[<A]	34[<A]	22[<A]
Plomb	mg/kg	50	500	1000	5000	5	12[<A]	<5[<A]	12[<A]	10[<A]	12[<A]
Sélénium	mg/kg	1	3	10	50	0.5	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]
Zinc	mg/kg	140	500	1500	7500	5	68[<A]	32[<A]	72[<A]	67[<A]	70[<A]

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-118 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

14 Métaux extractibles totaux + Hg (Basse limite WSP)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27

DATE DU RAPPORT: 2024-03-12

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-107 50-100	24-TP-108 40-90	24-TP-109 40-95	24-TP-110 0-50	24-TP-110 50-100
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-22	2024-02-20	2024-02-20	2024-02-20	2024-02-20
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	**5691352**	**5691358**	**5691414**	**5691505**	**5691507**
Argent	mg/kg	2	20	40	200	0.5	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]
Arsenic	mg/kg	6	30	50	250	1	5[<A]	3[<A]	7[A-B]	2[<A]	4[<A]
Baryum	mg/kg	340	500	2000	10000	20	44[<A]	<20[<A]	67[<A]	31[<A]	32[<A]
Cadmium	mg/kg	1.5	5	20	100	0.5	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]
Chrome	mg/kg	100	250	800	4000	2	22[<A]	9[<A]	27[<A]	11[<A]	14[<A]
Cobalt	mg/kg	25	50	300	1500	2	11[<A]	5[<A]	13[<A]	5[<A]	6[<A]
Cuivre	mg/kg	50	100	500	2500	1	33[<A]	17[<A]	30[<A]	13[<A]	22[<A]
Étain	mg/kg	5	50	300	1500	5	<5[<A]	<5[<A]	<5[<A]	<5[<A]	<5[<A]
Manganèse	mg/kg	1000	1000	2200	11000	10	419[<A]	264[<A]	509[<A]	204[<A]	396[<A]
Mercure	mg/kg	0.2	2	10	50	0.2	<0.2[<A]	<0.2[<A]	<0.2[<A]	<0.2[<A]	<0.2[<A]
Molybdène	mg/kg	2	10	40	200	1	<1[<A]	<1[<A]	<1[<A]	<1[<A]	<1[<A]
Nickel	mg/kg	50	100	500	2500	2	29[<A]	11[<A]	38[<A]	12[<A]	17[<A]
Plomb	mg/kg	50	500	1000	5000	5	10[<A]	<5[<A]	12[<A]	5[<A]	<5[<A]
Sélénium	mg/kg	1	3	10	50	0.5	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]
Zinc	mg/kg	140	500	1500	7500	5	64[<A]	32[<A]	71[<A]	37[<A]	39[<A]

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-118 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

14 Métaux extractibles totaux + Hg (Basse limite WSP)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27

DATE DU RAPPORT: 2024-03-12

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-111 0-50	24-TP-112 5-50	24-TP-112 50-90	24-TP- 113 0-45	24-TP-113 45-100
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-20	2024-02-21	2024-02-21	2024-02-21	2024-02-21
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	5691511	5691549	5691550	5691555	5691559
Argent	mg/kg	2	20	40	200	0.5	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]
Arsenic	mg/kg	6	30	50	250	1	2[<A]	3[<A]	3[<A]	1[<A]	3[<A]
Baryum	mg/kg	340	500	2000	10000	20	74[<A]	100[<A]	39[<A]	45[<A]	<20[<A]
Cadmium	mg/kg	1.5	5	20	100	0.5	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]
Chrome	mg/kg	100	250	800	4000	2	14[<A]	23[<A]	14[<A]	14[<A]	9[<A]
Cobalt	mg/kg	25	50	300	1500	2	5[<A]	7[<A]	6[<A]	5[<A]	4[<A]
Cuivre	mg/kg	50	100	500	2500	1	10[<A]	11[<A]	15[<A]	7[<A]	15[<A]
Étain	mg/kg	5	50	300	1500	5	<5[<A]	<5[<A]	<5[<A]	<5[<A]	<5[<A]
Manganèse	mg/kg	1000	1000	2200	11000	10	175[<A]	237[<A]	397[<A]	116[<A]	292[<A]
Mercure	mg/kg	0.2	2	10	50	0.2	<0.2[<A]	<0.2[<A]	<0.2[<A]	<0.2[<A]	<0.2[<A]
Molybdène	mg/kg	2	10	40	200	1	<1[<A]	<1[<A]	<1[<A]	<1[<A]	<1[<A]
Nickel	mg/kg	50	100	500	2500	2	13[<A]	19[<A]	14[<A]	13[<A]	8[<A]
Plomb	mg/kg	50	500	1000	5000	5	6[<A]	10[<A]	<5[<A]	<5[<A]	<5[<A]
Sélénium	mg/kg	1	3	10	50	0.5	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]
Zinc	mg/kg	140	500	1500	7500	5	41[<A]	60[<A]	34[<A]	39[<A]	24[<A]

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-118 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

14 Métaux extractibles totaux + Hg (Basse limite WSP)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27

DATE DU RAPPORT: 2024-03-12

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-115 0-56	24-TP-115 56-100	24-TP-116 0-50	24-TP-117 48-100	24-TP-118 0-45
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-20	2024-02-20	2024-02-21	2024-02-21	2024-02-21
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	5691573	5691590	5691604	5691665	5691670
Argent	mg/kg	2	20	40	200	0.5	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]
Arsenic	mg/kg	6	30	50	250	1	5[<A]	6[A]	4[<A]	4[<A]	2[<A]
Baryum	mg/kg	340	500	2000	10000	20	110[<A]	701[B-C]	40[<A]	37[<A]	51[<A]
Cadmium	mg/kg	1.5	5	20	100	0.5	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]
Chrome	mg/kg	100	250	800	4000	2	21[<A]	23[<A]	17[<A]	17[<A]	15[<A]
Cobalt	mg/kg	25	50	300	1500	2	9[<A]	11[<A]	8[<A]	8[<A]	7[<A]
Cuivre	mg/kg	50	100	500	2500	1	17[<A]	32[<A]	22[<A]	26[<A]	14[<A]
Étain	mg/kg	5	50	300	1500	5	<5[<A]	<5[<A]	<5[<A]	<5[<A]	<5[<A]
Manganèse	mg/kg	1000	1000	2200	11000	10	322[<A]	588[<A]	283[<A]	400[<A]	205[<A]
Mercure	mg/kg	0.2	2	10	50	0.2	<0.2[<A]	<0.2[<A]	<0.2[<A]	<0.2[<A]	<0.2[<A]
Molybdène	mg/kg	2	10	40	200	1	<1[<A]	<1[<A]	<1[<A]	<1[<A]	<1[<A]
Nickel	mg/kg	50	100	500	2500	2	24[<A]	31[<A]	19[<A]	20[<A]	16[<A]
Plomb	mg/kg	50	500	1000	5000	5	10[<A]	11[<A]	8[<A]	8[<A]	7[<A]
Sélénium	mg/kg	1	3	10	50	0.5	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]
Zinc	mg/kg	140	500	1500	7500	5	59[<A]	64[<A]	51[<A]	56[<A]	49[<A]

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-118 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

14 Métaux extractibles totaux + Hg (Basse limite WSP)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27

DATE DU RAPPORT: 2024-03-12

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-119 0-48	24-TP-119 48-100	24-TP-120 45-100	24-TP-121 0-50	24-TP-121 50-100
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-22	2024-02-22	2024-02-21	2024-02-22	2024-02-22
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	5691686	5691690	5691707	5691785	5691786
Argent	mg/kg	2	20	40	200	0.5	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]
Arsenic	mg/kg	6	30	50	250	1	2[<A]	3[<A]	4[<A]	2[<A]	3[<A]
Baryum	mg/kg	340	500	2000	10000	20	97[<A]	30[<A]	<20[<A]	74[<A]	24[<A]
Cadmium	mg/kg	1.5	5	20	100	0.5	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]
Chrome	mg/kg	100	250	800	4000	2	21[<A]	12[<A]	11[<A]	18[<A]	10[<A]
Cobalt	mg/kg	25	50	300	1500	2	6[<A]	6[<A]	5[<A]	6[<A]	4[<A]
Cuivre	mg/kg	50	100	500	2500	1	8[<A]	21[<A]	18[<A]	10[<A]	17[<A]
Étain	mg/kg	5	50	300	1500	5	<5[<A]	<5[<A]	<5[<A]	<5[<A]	<5[<A]
Manganèse	mg/kg	1000	1000	2200	11000	10	165[<A]	332[<A]	355[<A]	137[<A]	304[<A]
Mercure	mg/kg	0.2	2	10	50	0.2	<0.2[<A]	<0.2[<A]	<0.2[<A]	<0.2[<A]	<0.2[<A]
Molybdène	mg/kg	2	10	40	200	1	<1[<A]	<1[<A]	<1[<A]	<1[<A]	<1[<A]
Nickel	mg/kg	50	100	500	2500	2	17[<A]	14[<A]	12[<A]	16[<A]	10[<A]
Plomb	mg/kg	50	500	1000	5000	5	9[<A]	6[<A]	6[<A]	7[<A]	<5[<A]
Sélénium	mg/kg	1	3	10	50	0.5	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]
Zinc	mg/kg	140	500	1500	7500	5	59[<A]	40[<A]	32[<A]	51[<A]	29[<A]

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-118 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

14 Métaux extractibles totaux + Hg (Basse limite WSP)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27

DATE DU RAPPORT: 2024-03-12

							IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:	24-TP-122 0-50	24-TP-123 0-52	DUP1	DUP3	DUP6
							MATRICE:	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
							DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	2024-02-22	2024-02-20	2024-02-20	2024-02-20	2024-02-21
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**		**5691797**	**5691802**	**5691804**	**5691808**	**5691811**
Argent	mg/kg	2	20	40	200	0.5		<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]
Arsenic	mg/kg	6	30	50	250	1		2[<A]	3[<A]	2[<A]	4[<A]	4[<A]
Baryum	mg/kg	340	500	2000	10000	20		53[<A]	87[<A]	58[<A]	52[<A]	<20[<A]
Cadmium	mg/kg	1.5	5	20	100	0.5		<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]
Chrome	mg/kg	100	250	800	4000	2		17[<A]	16[<A]	18[<A]	15[<A]	13[<A]
Cobalt	mg/kg	25	50	300	1500	2		6[<A]	8[<A]	7[<A]	7[<A]	5[<A]
Cuivre	mg/kg	50	100	500	2500	1		11[<A]	16[<A]	9[<A]	26[<A]	20[<A]
Étain	mg/kg	5	50	300	1500	5		<5[<A]	<5[<A]	<5[<A]	<5[<A]	<5[<A]
Manganèse	mg/kg	1000	1000	2200	11000	10		207[<A]	430[<A]	343[<A]	459[<A]	396[<A]
Mercure	mg/kg	0.2	2	10	50	0.2		<0.2[<A]	<0.2[<A]	<0.2[<A]	<0.2[<A]	<0.2[<A]
Molybdène	mg/kg	2	10	40	200	1		<1[<A]	<1[<A]	<1[<A]	<1[<A]	<1[<A]
Nickel	mg/kg	50	100	500	2500	2		16[<A]	19[<A]	17[<A]	18[<A]	13[<A]
Plomb	mg/kg	50	500	1000	5000	5		8[<A]	9[<A]	8[<A]	5[<A]	<5[<A]
Sélénium	mg/kg	1	3	10	50	0.5		<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]	<0.5[<A]
Zinc	mg/kg	140	500	1500	7500	5		49[<A]	51[<A]	50[<A]	44[<A]	35[<A]

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-118 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

14 Métaux extractibles totaux + Hg (Basse limite WSP)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27

DATE DU RAPPORT: 2024-03-12

					IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:		DUP9
					MATRICE:		Sol
					DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:		2024-02-21
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	**5691821**
Argent	mg/kg	2	20	40	200	0.5	<0.5[<A]
Arsenic	mg/kg	6	30	50	250	1	3[<A]
Baryum	mg/kg	340	500	2000	10000	20	51[<A]
Cadmium	mg/kg	1.5	5	20	100	0.5	<0.5[<A]
Chrome	mg/kg	100	250	800	4000	2	19[<A]
Cobalt	mg/kg	25	50	300	1500	2	8[<A]
Cuivre	mg/kg	50	100	500	2500	1	21[<A]
Étain	mg/kg	5	50	300	1500	5	<5[<A]
Manganèse	mg/kg	1000	1000	2200	11000	10	244[<A]
Mercure	mg/kg	0.2	2	10	50	0.2	<0.2[<A]
Molybdène	mg/kg	2	10	40	200	1	<1[<A]
Nickel	mg/kg	50	100	500	2500	2	20[<A]
Plomb	mg/kg	50	500	1000	5000	5	8[<A]
Sélénium	mg/kg	1	3	10	50	0.5	<0.5[<A]
Zinc	mg/kg	140	500	1500	7500	5	56[<A]

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

5691187-5691821 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Analyses Inorganiques (sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27

DATE DU RAPPORT: 2024-03-12

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-101-0-55	24-TP-102 0-50	24-TP-103 10-50	24-TP-105 0-50	24-TP-108 40-90
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-20	2024-02-20	2024-02-15	2024-02-15	2024-02-20
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	**5691187**	**5691212**	**5691328**	**5691341**	**5691358**
Bromure disponible	mg/kg	6	50	300	1500	1	<1[<A]	<1[<A]	<1[<A]	<1[<A]	<1[<A]
Fluorure disponible	mg/kg	200	400	2000	10000	10	<10[<A]	<10[<A]	<10[<A]	<10[<A]	<10[<A]
Soufre total	mg/kg	400	2000	2000		200	<200[<A]	248[<A]	223[<A]	<200[<A]	<200[<A]

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-109 40-95	24-TP-112 5-50	24-TP- 113 0-45	24-TP-115 0-56	24-TP-117 48-100
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-20	2024-02-21	2024-02-21	2024-02-20	2024-02-21
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	**5691414**	**5691549**	**5691555**	**5691573**	**5691665**
Bromure disponible	mg/kg	6	50	300	1500	1	<1[<A]	<1[<A]	<1[<A]	<1[<A]	<1[<A]
Fluorure disponible	mg/kg	200	400	2000	10000	10	<10[<A]	<10[<A]	<10[<A]	<10[<A]	<10[<A]
Soufre total	mg/kg	400	2000	2000		200	<200[<A]	357[<A]	<200[<A]	204[<A]	346[<A]

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-119 0-48	24-TP-121 0-50	24-TP-122 0-50	24-TP-123 0-52	DUP1
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-22	2024-02-22	2024-02-22	2024-02-20	2024-02-20
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	**5691686**	**5691785**	**5691797**	**5691802**	**5691804**
Bromure disponible	mg/kg	6	50	300	1500	1	<1[<A]	<1[<A]	<1[<A]	<1[<A]	<1[<A]
Fluorure disponible	mg/kg	200	400	2000	10000	10	<10[<A]	<10[<A]	<10[<A]	<10[<A]	<10[<A]
Soufre total	mg/kg	400	2000	2000		200	441[A-C]	393[<A]	429[A-C]	495[A-C]	310[<A]

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

5691187-5691804 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Montréal (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Analyses inorganiques (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27

DATE DU RAPPORT: 2024-03-12

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-101-0-55	24-TP-102 0-50	24-TP-103 10-50	24-TP-105 0-50	24-TP-107 50-100
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-20	2024-02-20	2024-02-15	2024-02-15	2024-02-22
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	**5691187**	**5691212**	**5691328**	**5691341**	**5691352**
Chlorures disponibles	mg/kg					2	40	7	5	8	
pH	pH					NA	6.75	7.38			8.49
Sulfates disponibles	mg/kg					2	110	44	62	29	

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-108 40-90	24-TP-109 40-95	24-TP-112 5-50	24-TP- 113 0-45	24-TP-115 0-56
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-20	2024-02-20	2024-02-21	2024-02-21	2024-02-20
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	**5691358**	**5691414**	**5691549**	**5691555**	**5691573**
Chlorures disponibles	mg/kg					2	4	26	8	4	10
pH	pH					NA	8.73		7.05		
Sulfates disponibles	mg/kg					2	37	64	63	64	55

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-117 48-100	24-TP-119 0-48	24-TP-121 0-50	24-TP-122 0-50	24-TP-123 0-52
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-21	2024-02-22	2024-02-22	2024-02-22	2024-02-20
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	**5691665**	**5691686**	**5691785**	**5691797**	**5691802**
Chlorures disponibles	mg/kg					2	4	3	4	4	6
pH	pH					NA	8.72		6.80		
Sulfates disponibles	mg/kg					2	65	83	60	51	46

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							DUP1
MATRICE:							Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-20
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	**5691804**
Chlorures disponibles	mg/kg					2	5
Sulfates disponibles	mg/kg					2	55

Certifié par:

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Analyses inorganiques (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27

DATE DU RAPPORT: 2024-03-12

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

5691187-5691804 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-118 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27

DATE DU RAPPORT: 2024-03-12

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-101-0-55	24-TP-102 0-50	24-TP-102 100-150	24-TP-103 10-50	24-TP-103 50-100
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-20	2024-02-20	2024-02-20	2024-02-15	2024-02-15
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	5691187	5691212	5691265	5691328	5691331
Acénaphtène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Acénaphtylène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (a) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (b) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (j) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (k) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (b+j+k) fluoranthène	mg/kg	-	-	-	136	0.1	<0.1[<D]	<0.1[<D]	<0.1[<D]	<0.1[<D]	<0.1[<D]
Benzo (c) phénanthrène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/kg	0.1	1	10	18	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	82	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Méthyl-3 cholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	150	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Méthyl-1 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Méthyl-2 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]

Certifié par:

Emmanuel Brousseau

CHIMISTE Emmanuel Brousseau 2021-099 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27

DATE DU RAPPORT: 2024-03-12

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-101-0-55	24-TP-102 0-50	24-TP-102 100-150	24-TP-103 10-50	24-TP-103 50-100
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-20	2024-02-20	2024-02-20	2024-02-15	2024-02-15
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	**5691187**	**5691212**	**5691265**	**5691328**	**5691331**
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
% Humidité	%					0.2	17.8	6.8	9.7	17.8	11.9
Étalon de recouvrement	**Unités**			**Limites**							
Rec. Naphtalène-d8	%			50-140			89	83	85	84	86
Rec. Pyrène-d10	%			50-140			98	93	92	89	99
Rec. p-Terphényl-d14	%			50-140			101	95	98	92	100

Certifié par:

Emmanuel Brousseau

CHIMISTE Emmanuel Brousseau 2021-099 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27

DATE DU RAPPORT: 2024-03-12

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-104 50-90	24-TP-105 0-50	24-TP-106 0-50	24-TP-106 50-90	24-TP-107 0-50
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-20	2024-02-15	2024-02-21	2024-02-21	2024-02-22
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	5691338	5691341	5691346	5691347	5691348
Acénaphtène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Acénaphtylène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (a) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (b) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (j) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (k) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (b+j+k) fluoranthène	mg/kg	-	-	-	136	0.1	<0.1[<D]	<0.1[<D]	<0.1[<D]	<0.1[<D]	<0.1[<D]
Benzo (c) phénanthrène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/kg	0.1	1	10	18	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	82	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Méthyl-3 cholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	150	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Méthyl-1 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Méthyl-2 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]

Certifié par:

Emmanuel Brousseau

CHIMISTE Emmanuel Brousseau 2021-099 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27

DATE DU RAPPORT: 2024-03-12

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-104 50-90	24-TP-105 0-50	24-TP-106 0-50	24-TP-106 50-90	24-TP-107 0-50
						MATRICE:	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
					DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:		2024-02-20	2024-02-15	2024-02-21	2024-02-21	2024-02-22
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	**5691338**	**5691341**	**5691346**	**5691347**	**5691348**
% Humidité	%					0.2	11.7	10.9	21.6	13.2	24.8
Étalon de recouvrement	**Unités**			**Limites**							
Rec. Naphtalène-d8	%			50-140			83	87	94	96	79
Rec. Pyrène-d10	%			50-140			91	92	100	103	87
Rec. p-Terphényl-d14	%			50-140			92	98	103	110	91

Certifié par:

Emmanuel Brousseau

CHIMISTE Emmanuel Brousseau 2021-099 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27

DATE DU RAPPORT: 2024-03-12

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-107 50-100	24-TP-108 40-90	24-TP-109 40-95	24-TP-110 0-50	24-TP-110 50-100
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-22	2024-02-20	2024-02-20	2024-02-20	2024-02-20
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	5691352	5691358	5691414	5691505	5691507
Acénaphtène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Acénaphtylène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (a) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (b) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (j) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (k) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (b+j+k) fluoranthène	mg/kg	-	-	-	136	0.1	<0.1[<D]	<0.1[<D]	<0.1[<D]	<0.1[<D]	<0.1[<D]
Benzo (c) phénanthrène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/kg	0.1	1	10	18	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	82	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Méthyl-3 cholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	150	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Méthyl-1 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Méthyl-2 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]

Certifié par:

Emmanuel Brousseau

CHIMISTE Emmanuel Brousseau 2021-099 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC. **À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé**

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane **LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour**

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27 **DATE DU RAPPORT: 2024-03-12**

							24-TP-107				24-TP-110
						IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:	50-100	24-TP-108 40-90	24-TP-109 40-95	24-TP-110 0-50	50-100
						MATRICE:	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	2024-02-22	2024-02-20	2024-02-20	2024-02-20	2024-02-20
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	**5691352**	**5691358**	**5691414**	**5691505**	**5691507**
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
% Humidité	%					0.2	12.9	11.4	14.9	13.6	9.6
Étalon de recouvrement	**Unités**			**Limites**							
Rec. Naphtalène-d8	%			50-140			88	84	86	83	82
Rec. Pyrène-d10	%			50-140			93	90	91	87	88
Rec. p-Terphényl-d14	%			50-140			99	95	101	96	96

Certifié par:

Emmanuel Brousseau

CHIMISTE Emmanuel Brousseau 2021-099 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27

DATE DU RAPPORT: 2024-03-12

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-111 0-50	24-TP-112 5-50	24-TP-112 50-90	24-TP- 113 0-45	24-TP-113 45-100
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-20	2024-02-21	2024-02-21	2024-02-21	2024-02-21
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	5691511	5691549	5691550	5691555	5691559
Acénaphtène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Acénaphtylène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (a) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (b) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (j) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (k) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (b+j+k) fluoranthène	mg/kg	-	-	-	136	0.1	<0.1[<D]	<0.1[<D]	<0.1[<D]	<0.1[<D]	<0.1[<D]
Benzo (c) phénanthrène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/kg	0.1	1	10	18	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	82	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Méthyl-3 cholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	150	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Méthyl-1 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Méthyl-2 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]

Certifié par:

Emmanuel Brousseau

CHIMISTE Emmanuel Brousseau 2021-099 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27

DATE DU RAPPORT: 2024-03-12

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-111 0-50	24-TP-112 5-50	24-TP-112 50-90	24-TP- 113 0-45	24-TP-113 45-100
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-20	2024-02-21	2024-02-21	2024-02-21	2024-02-21
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	**5691511**	**5691549**	**5691550**	**5691555**	**5691559**
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
% Humidité	%					0.2	13.1	21.8	16.6	12.9	10.8
Étalon de recouvrement	**Unités**			**Limites**							
Rec. Naphtalène-d8	%			50-140			88	89	75	88	90
Rec. Pyrène-d10	%			50-140			94	96	80	93	92
Rec. p-Terphényl-d14	%			50-140			101	100	86	101	105

Certifié par:

Emmanuel Brousseau

CHIMISTE Emmanuel Brousseau 2021-099 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27

DATE DU RAPPORT: 2024-03-12

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-115 0-56	24-TP-115 56-100	24-TP-116 0-50	24-TP-117 48-100	24-TP-118 0-45
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-20	2024-02-20	2024-02-21	2024-02-21	2024-02-21
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	**5691573**	**5691590**	**5691604**	**5691665**	**5691670**
Acénaphtène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Acénaphtylène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (a) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (b) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (j) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (k) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (b+j+k) fluoranthène	mg/kg	-	-	-	136	0.1	<0.1[<D]	<0.1[<D]	<0.1[<D]	<0.1[<D]	<0.1[<D]
Benzo (c) phénanthrène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/kg	0.1	1	10	18	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	82	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Méthyl-3 cholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	150	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Méthyl-1 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Méthyl-2 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]

Certifié par:

Emmanuel Brousseau

CHIMISTE Emmanuel Brousseau 2021-099 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27

DATE DU RAPPORT: 2024-03-12

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-115 0-56	24-TP-115 56-100	24-TP-116 0-50	24-TP-117 48-100	24-TP-118 0-45
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-20	2024-02-20	2024-02-21	2024-02-21	2024-02-21
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	**5691573**	**5691590**	**5691604**	**5691665**	**5691670**
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
% Humidité	%					0.2	18.2	10.4	14.9	10.9	16.7
Étalon de recouvrement	**Unités**			**Limites**							
Rec. Naphtalène-d8	%			50-140			87	105	90	87	93
Rec. Pyrène-d10	%			50-140			93	112	98	94	98
Rec. p-Terphényl-d14	%			50-140			98	117	101	99	103

Certifié par:

Emmanuel Brousseau

CHIMISTE Emmanuel Brousseau 2021-099 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27

DATE DU RAPPORT: 2024-03-12

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-119 0-48	24-TP-119 48-100	24-TP-120 45-100	24-TP-121 0-50	24-TP-121 50-100
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-22	2024-02-22	2024-02-21	2024-02-22	2024-02-22
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	**5691686**	**5691690**	**5691707**	**5691785**	**5691786**
Acénaphtène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Acénaphtylène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (a) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (b) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (j) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (k) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (b+j+k) fluoranthène	mg/kg	-	-	-	136	0.1	<0.1[<D]	<0.1[<D]	<0.1[<D]	<0.1[<D]	<0.1[<D]
Benzo (c) phénanthrène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/kg	0.1	1	10	18	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	82	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Méthyl-3 cholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	150	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Méthyl-1 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Méthyl-2 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]

Certifié par:

Emmanuel Brousseau

CHIMISTE Emmanuel Brousseau 2021-099 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC. **À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé**

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane **LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour**

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27 **DATE DU RAPPORT: 2024-03-12**

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-119 0-48	24-TP-119 48-100	24-TP-120 45-100	24-TP-121 0-50	24-TP-121 50-100
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-22	2024-02-22	2024-02-21	2024-02-22	2024-02-22
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	**5691686**	**5691690**	**5691707**	**5691785**	**5691786**
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
% Humidité	%					0.2	21.6	11.3	9.5	15.7	8.3
Étalon de recouvrement	**Unités**			**Limites**							
Rec. Naphtalène-d8	%			50-140			87	86	89	94	88
Rec. Pyrène-d10	%			50-140			97	98	101	105	94
Rec. p-Terphényl-d14	%			50-140			99	99	100	107	103

Certifié par:

Emmanuel Brousseau

CHIMISTE Emmanuel Brousseau 2021-099 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27

DATE DU RAPPORT: 2024-03-12

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-122 0-50	24-TP-123 0-52	DUP1	DUP3	DUP6
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-22	2024-02-20	2024-02-20	2024-02-20	2024-02-21
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	**5691797**	**5691802**	**5691804**	**5691808**	**5691811**
Acénaphtène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Acénaphtylène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (a) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (b) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (j) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (k) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (b+j+k) fluoranthène	mg/kg	-	-	-	136	0.1	<0.1[<D]	<0.1[<D]	<0.1[<D]	<0.1[<D]	<0.1[<D]
Benzo (c) phénanthrène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/kg	0.1	1	10	18	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	82	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Méthyl-3 cholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	150	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Méthyl-1 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Méthyl-2 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]	<0.1[<A]

Certifié par:

Emmanuel Brousseau

CHIMISTE Emmanuel Brousseau 2021-099 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27

DATE DU RAPPORT: 2024-03-12

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-122 0-50	24-TP-123 0-52	DUP1	DUP3	DUP6
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-22	2024-02-20	2024-02-20	2024-02-20	2024-02-21
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	**5691797**	**5691802**	**5691804**	**5691808**	**5691811**
% Humidité	%					0.2	21.2	18.4	15.5	10.1	10.5
Étalon de recouvrement	**Unités**			**Limites**							
Rec. Naphtalène-d8	%			50-140			90	85	90	90	90
Rec. Pyrène-d10	%			50-140			100	98	105	105	105
Rec. p-Terphényl-d14	%			50-140			102	98	106	106	107

Certifié par:

Emmanuel Brousseau

CHIMISTE Emmanuel Brousseau 2021-099 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27

DATE DU RAPPORT: 2024-03-12

						IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:	DUP9
						MATRICE:	Sol
						DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	2024-02-21
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	**5691821**
Acénaphtène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]
Acénaphtylène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]
Benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]
Benzo (a) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]
Benzo (b) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	<0.1[<A]
Benzo (j) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	<0.1[<A]
Benzo (k) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	<0.1[<A]
Benzo (b+j+k) fluoranthène	mg/kg	-	-	-	136	0.1	<0.1[<D]
Benzo (c) phénanthrène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/kg	0.1	1	10	18	0.1	<0.1[<A]
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	82	0.1	<0.1[<A]
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1[<A]
Méthyl-3 cholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	150	0.1	<0.1[<A]
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1	<0.1[<A]
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1	<0.1[<A]
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1[<A]
Méthyl-1 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]
Méthyl-2 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1[<A]

Certifié par:

Emmanuel Brousseau

CHIMISTE Emmanuel Brousseau 2021-099 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC. **À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé**

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane **LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour**

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27 **DATE DU RAPPORT: 2024-03-12**

				IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:			**DUP9**
						MATRICE:	**Sol**
				DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:			**2024-02-21**
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	**5691821**
% Humidité	%					0.2	13.9
Étalon de recouvrement	**Unités**			**Limites**			
Rec. Naphtalène-d8	%			50-140			87
Rec. Pyrène-d10	%			50-140			100
Rec. p-Terphényl-d14	%			50-140			101

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

5691187-5691559 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

5691573-5691590 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.
Le délai de conservation de l'échantillon était dépassé lors de l'analyse, l'intégrité de l'échantillon peut être altérée.

5691604-5691797 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

5691802-5691808 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.
Le délai de conservation de l'échantillon était dépassé lors de l'analyse, l'intégrité de l'échantillon peut être altérée.

5691811-5691821 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

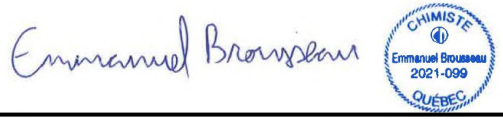

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC. **À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé**

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane **LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour**

Hydrocarbures pétroliers C10-C50 (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27 **DATE DU RAPPORT: 2024-03-12**

						IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:	24-TP-102 100-150	24-TP-103 10-50	24-TP-103 50-100	24-TP-104 50-90	24-TP-105 0-50
						MATRICE:	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	2024-02-20	2024-02-15	2024-02-15	2024-02-20	2024-02-15
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	**5691265**	**5691328**	**5691331**	**5691338**	**5691341**
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	mg/kg	100	700	3500	10000	100	<100[<A]	<100[<A]	<100[<A]	<100[<A]	<100[<A]
% Humidité	%					0.2	9.7	17.8	11.9	11.7	10.9
Étalon de recouvrement	**Unités**			**Limites**							
Rec. Nonane	%			60-140			80	75	79	75	77

						IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:	24-TP-106 50-90	24-TP-107 50-100	24-TP-108 40-90	24-TP-109 40-95	24-TP-110 50-100
						MATRICE:	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	2024-02-21	2024-02-22	2024-02-20	2024-02-20	2024-02-20
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	**5691347**	**5691352**	**5691358**	**5691414**	**5691507**
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	mg/kg	100	700	3500	10000	100	<100[<A]	<100[<A]	<100[<A]	<100[<A]	<100[<A]
% Humidité	%					0.2	13.2	12.9	11.4	14.9	9.6
Étalon de recouvrement	**Unités**			**Limites**							
Rec. Nonane	%			60-140			78	75	70	77	65

						IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:	24-TP-112 5-50	24-TP-112 50-90	24-TP-113 45-100	24-TP-115 56-100	24-TP-117 48-100
						MATRICE:	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	2024-02-21	2024-02-21	2024-02-21	2024-02-20	2024-02-21
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	**5691549**	**5691550**	**5691559**	**5691590**	**5691665**
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	mg/kg	100	700	3500	10000	100	<100[<A]	<100[<A]	<100[<A]	<100[<A]	<100[<A]
% Humidité	%					0.2	21.8	16.6	10.8	10.4	10.9
Étalon de recouvrement	**Unités**			**Limites**							
Rec. Nonane	%			60-140			65	61	66	67	71

Certifié par: Emmanuel Brousseau

CHIMISTE Emmanuel Brousseau 2021-099 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC. **À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé**

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane **LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour**

Hydrocarbures pétroliers C10-C50 (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27 **DATE DU RAPPORT: 2024-03-12**

							24-TP-119	24-TP-120	24-TP-121		
						IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:	48-100	45-100	50-100	24-TP-123 0-52	DUP3
						MATRICE:	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	2024-02-22	2024-02-21	2024-02-22	2024-02-20	2024-02-20
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	**5691690**	**5691707**	**5691786**	**5691802**	**5691808**
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	mg/kg	100	700	3500	10000	100	<100[<A]	<100[<A]	<100[<A]	<100[<A]	<100[<A]
% Humidité	%					0.2	11.3	9.5	8.3	18.4	10.1
Étalon de recouvrement	**Unités**			**Limites**							
Rec. Nonane	%			60-140			71	77	64	71	75

						IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:	DUP6
						MATRICE:	Sol
						DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	2024-02-21
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	**5691811**
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	mg/kg	100	700	3500	10000	100	<100[<A]
% Humidité	%					0.2	10.5
Étalon de recouvrement	**Unités**			**Limites**			
Rec. Nonane	%			60-140			60

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

5691265-5691559 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

5691590 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.
Le délai de conservation de l'échantillon était dépassé lors de l'analyse, l'intégrité de l'échantillon peut être altérée.

5691665-5691786 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

5691802-5691808 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.
Le délai de conservation de l'échantillon était dépassé lors de l'analyse, l'intégrité de l'échantillon peut être altérée.

5691811 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par: Emmanuel Brousseau

CHIMISTE Emmanuel Brousseau 2021-099 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC. **À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé**

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane **LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour**

Hydrocarbures pétroliers C10-C50 (Sol) - Avec purification

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27 **DATE DU RAPPORT: 2024-03-12**

						IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:	24-TP-101-0-55	24-TP-102 0-50	24-TP-106 0-50	24-TP-107 0-50	24-TP-110 0-50
						MATRICE:	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	2024-02-20	2024-02-20	2024-02-21	2024-02-22	2024-02-20
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	**5691187**	**5691212**	**5691346**	**5691348**	**5691505**
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	mg/kg	100	700	3500	10000	100	<100[<A]	<100[<A]	<100[<A]	<100[<A]	<100[<A]
% Humidité	%					0.2	17.8	6.8	21.6	24.8	13.6
Étalon de recouvrement	**Unités**			**Limites**							
Rec. Nonane	%			60-140			89	70	96	72	66

						IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:	24-TP-111 0-50	24-TP- 113 0-45	24-TP-115 0-56	24-TP-116 0-50	24-TP-118 0-45
						MATRICE:	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	2024-02-20	2024-02-21	2024-02-20	2024-02-21	2024-02-21
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	**5691511**	**5691555**	**5691573**	**5691604**	**5691670**
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	mg/kg	100	700	3500	10000	100	<100[<A]	<100[<A]	<100[<A]	<100[<A]	<100[<A]
% Humidité	%					0.2	13.1	12.9	18.2	14.9	16.7
Étalon de recouvrement	**Unités**			**Limites**							
Rec. Nonane	%			60-140			79	69	85	97	84

						IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:	24-TP-119 0-48	24-TP-121 0-50	24-TP-122 0-50	DUP1	DUP9
						MATRICE:	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	2024-02-22	2024-02-22	2024-02-22	2024-02-20	2024-02-21
Paramètre	**Unités**	**C / N: A**	**C / N: B**	**C / N: C**	**C / N: D**	**LDR**	**5691686**	**5691785**	**5691797**	**5691804**	**5691821**
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	mg/kg	100	700	3500	10000	100	<100[<A]	<100[<A]	<100[<A]	<100[<A]	<100[<A]
% Humidité	%					0.2	21.6	15.7	21.2	15.5	13.9
Étalon de recouvrement	**Unités**			**Limites**							
Rec. Nonane	%			60-140			80	91	85	84	83

Certifié par:

Emmanuel Brousseau

CHIMISTE Emmanuel Brousseau 2021-099 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Hydrocarbures pétroliers C10-C50 (Sol) - Avec purification

DATE DE RÉCEPTION: 2024-02-27

DATE DU RAPPORT: 2024-03-12

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

5691187-5691555 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.
Méthode d'analyse effectuée avec traitements supplémentaires pour éliminer la présence de matières organiques.

5691573 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.
Méthode d'analyse effectuée avec traitements supplémentaires pour éliminer la présence de matières organiques.
Le délai de conservation de l'échantillon était dépassé lors de l'analyse, l'intégrité de l'échantillon peut être altérée.

5691604-5691797 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.
Méthode d'analyse effectuée avec traitements supplémentaires pour éliminer la présence de matières organiques.

5691804 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.
Méthode d'analyse effectuée avec traitements supplémentaires pour éliminer la présence de matières organiques.
Le délai de conservation de l'échantillon était dépassé lors de l'analyse, l'intégrité de l'échantillon peut être altérée.

5691821 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.
Méthode d'analyse effectuée avec traitements supplémentaires pour éliminer la présence de matières organiques.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

Emmanuel Brousseau

CHIMISTE
Emmanuel Brousseau
2021-099
QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Analyse des Sols

Date du rapport: 2024-03-12

PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE				BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
			Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Analyses inorganiques (Sol)															
Chlorures disponibles	5691797	5691797	4	3	NA	< 2	103%	70%	130%	108%	80%	120%	93%	70%	130%
pH	5691212	5691212	7.38	7.40	0.3		101%	95%	105%	100%	95%	105%	NA		
Sulfates disponibles	5691797	5691797	51	56	10.5	< 2	129%	70%	130%	116%	80%	120%	92%	70%	130%

Commentaires: NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Analyses inorganiques (Sol)															
Chlorures disponibles	5691797	5691797	4	3	NA	< 2	103%	70%	130%	108%	80%	120%	93%	70%	130%
Sulfates disponibles	5691797	5691797	51	56	10.5	< 2	129%	70%	130%	116%	80%	120%	92%	70%	130%

Commentaires: anion :Blanc contaminé. Le résultat du blanc de méthode en chlorure et sulfate n'a pas été soustrait aux échantillons.
NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

14 Métaux extractibles totaux + Hg (Basse limite WSP)															
Argent	5690098		<0.5	<0.5	NA	< 0.5	102%	70%	130%	95%	80%	120%	97%	70%	130%
Arsenic	5690098		1	<1	NA	< 1	92%	70%	130%	96%	80%	120%	95%	70%	130%
Baryum	5690098		42	39	NA	< 20	93%	70%	130%	94%	80%	120%	92%	70%	130%
Cadmium	5690098		<0.5	<0.5	NA	< 0.5	96%	70%	130%	97%	80%	120%	96%	70%	130%
Chrome	5690098		10	8	NA	< 2	95%	70%	130%	95%	80%	120%	93%	70%	130%
Cobalt	5690098		3	3	NA	< 2	94%	70%	130%	94%	80%	120%	91%	70%	130%
Cuivre	5690098		8	8	2.3	< 1	95%	70%	130%	93%	80%	120%	93%	70%	130%
Étain	5690098		<5	<5	NA	< 5	96%	70%	130%	95%	80%	120%	96%	70%	130%
Manganèse	5690098		117	111	5.5	< 10	93%	70%	130%	95%	80%	120%	92%	70%	130%
Mercure	5690098		<0.2	<0.2	NA	< 0.2	90%	70%	130%	92%	80%	120%	80%	70%	130%
Molybdène	5690098		<1	<1	NA	< 1	98%	70%	130%	98%	80%	120%	98%	70%	130%
Nickel	5690098		7	6	NA	< 2	93%	70%	130%	94%	80%	120%	94%	70%	130%
Plomb	5690098		<5	<5	NA	< 5	97%	70%	130%	94%	80%	120%	94%	70%	130%
Sélénium	5690098		<0.5	<0.5	NA	< 0.5	95%	70%	130%	100%	80%	120%	96%	70%	130%
Zinc	5690098		38	41	9.4	< 5	95%	70%	130%	95%	80%	120%	93%	70%	130%

Commentaires: NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.
Pour les métaux, l'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

14 Métaux extractibles totaux + Hg (Basse limite WSP)															
Argent	5691505	5691505	<0.5	<0.5	NA	< 0.5	105%	70%	130%	96%	80%	120%	97%	70%	130%
Arsenic	5691505	5691505	2	2	NA	< 1	95%	70%	130%	94%	80%	120%	95%	70%	130%
Baryum	5691505	5691505	31	35	NA	< 20	94%	70%	130%	94%	80%	120%	100%	70%	130%
Cadmium	5691505	5691505	<0.5	<0.5	NA	< 0.5	97%	70%	130%	96%	80%	120%	96%	70%	130%

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.
N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609
N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03
À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé
PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane
LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Analyse des Sols (Suite)

Date du rapport: 2024-03-12

PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE				BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
			Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Chrome	5691505	5691505	11	12	9.8	< 2	98%	70%	130%	94%	80%	120%	94%	70%	130%
Cobalt	5691505	5691505	5	6	NA	< 2	96%	70%	130%	94%	80%	120%	94%	70%	130%
Cuivre	5691505	5691505	13	13	3.8	< 1	96%	70%	130%	92%	80%	120%	93%	70%	130%
Étain	5691505	5691505	<5	<5	NA	< 5	98%	70%	130%	94%	80%	120%	97%	70%	130%
Manganèse	5691505	5691505	204	231	12.2	< 10	94%	70%	130%	93%	80%	120%	93%	70%	130%
Mercure	5691505	5691505	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	96%	70%	130%	96%	80%	120%	74%	70%	130%
Molybdène	5691505	5691505	<1	<1	NA	< 1	100%	70%	130%	98%	80%	120%	98%	70%	130%
Nickel	5691505	5691505	12	13	12.6	< 2	95%	70%	130%	93%	80%	120%	95%	70%	130%
Plomb	5691505	5691505	5	6	NA	< 5	98%	70%	130%	95%	80%	120%	95%	70%	130%
Sélénium	5691505	5691505	<0.5	<0.5	NA	< 0.5	97%	70%	130%	97%	80%	120%	99%	70%	130%
Zinc	5691505	5691505	37	39	5.5	< 5	97%	70%	130%	94%	80%	120%	94%	70%	130%

Commentaires: NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.
Pour les métaux, l'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

14 Métaux extractibles totaux + Hg (Basse limite WSP)

Argent	5691808	5691808	<0.5	<0.5	NA	< 0.5	107%	70%	130%	104%	80%	120%	102%	70%	130%
Arsenic	5691808	5691808	4	4	NA	< 1	102%	70%	130%	105%	80%	120%	105%	70%	130%
Baryum	5691808	5691808	52	81	NA	< 20	101%	70%	130%	105%	80%	120%	106%	70%	130%
Cadmium	5691808	5691808	<0.5	<0.5	NA	< 0.5	101%	70%	130%	104%	80%	120%	104%	70%	130%
Chrome	5691808	5691808	15	14	4.5	< 2	106%	70%	130%	103%	80%	120%	103%	70%	130%
Cobalt	5691808	5691808	7	7	NA	< 2	104%	70%	130%	99%	80%	120%	99%	70%	130%
Cuivre	5691808	5691808	26	23	12.3	< 1	103%	70%	130%	100%	80%	120%	99%	70%	130%
Étain	5691808	5691808	<5	<5	NA	< 5	102%	70%	130%	102%	80%	120%	102%	70%	130%
Manganèse	5691808	5691808	459	438	4.7	< 10	103%	70%	130%	103%	80%	120%	98%	70%	130%
Mercure	5691808	5691808	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	98%	70%	130%	84%	80%	120%	81%	70%	130%
Molybdène	5691808	5691808	<1	<1	NA	< 1	110%	70%	130%	105%	80%	120%	106%	70%	130%
Nickel	5691808	5691808	18	17	8.6	< 2	102%	70%	130%	103%	80%	120%	101%	70%	130%
Plomb	5691808	5691808	5	<5	NA	< 5	106%	70%	130%	102%	80%	120%	96%	70%	130%
Sélénium	5691808	5691808	<0.5	<0.5	NA	< 0.5	98%	70%	130%	103%	80%	120%	103%	70%	130%
Zinc	5691808	5691808	44	43	3.2	< 5	104%	70%	130%	103%	80%	120%	105%	70%	130%

Commentaires: NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.
Pour les métaux, l'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

Analyses Inorganiques (sol)

Bromure disponible	5691785	5691785	<1	<1	NA	< 1	91%	70%	130%	106%	80%	120%	107%	70%	130%
Fluorure disponible	5691785	5691785	<10	<10	NA	< 10	88%	70%	130%	108%	80%	120%	94%	70%	130%
Soufre total	5691797	5691797	429	386	NA	< 200	110%	70%	130%	119%	80%	120%	125%	70%	130%

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.
N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609
N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03
À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé
PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane
LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Analyse des Sols (Suite)

Date du rapport: 2024-03-12			DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE				BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.

Commentaires: NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Le pourcentage de récupération du MRC peut être en dehors du critère d'acceptabilité s'il est conforme à l'écart du certificat du matériau de référence.

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-116 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC. Les pourcentages de différence relative sont calculés à partir des données brutes. Il se peut que le pourcentage de différence relative ne reflète pas les valeurs dupliquées rapportées en raison de l'arrondissement des résultats finaux.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.
N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609
N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03
À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé
PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane
LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Analyse organique de trace

Date du rapport: 2024-03-12

PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE				BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
			Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)															
Acénaphtène	5691331	5691331	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	128%	50%	140%	103%	50%	140%	125%	50%	140%
Acénaphtylène	5691331	5691331	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	111%	50%	140%	92%	50%	140%	114%	50%	140%
Anthracène	5691331	5691331	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	122%	50%	140%	100%	50%	140%	112%	50%	140%
Benzo (a) anthracène	5691331	5691331	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	114%	50%	140%	90%	50%	140%	113%	50%	140%
Benzo (a) pyrène	5691331	5691331	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	112%	50%	140%	89%	50%	140%	107%	50%	140%
Benzo (b) fluoranthène	5691331	5691331	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	100%	50%	140%	77%	50%	140%	100%	50%	140%
Benzo (j) fluoranthène	5691331	5691331	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	116%	50%	140%	94%	50%	140%	112%	50%	140%
Benzo (k) fluoranthène	5691331	5691331	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	111%	50%	140%	87%	50%	140%	102%	50%	140%
Benzo (c) phénanthrène	5691331	5691331	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	122%	50%	140%	98%	50%	140%	119%	50%	140%
Benzo (g,h,i) pérylène	5691331	5691331	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	105%	50%	140%	82%	50%	140%	100%	50%	140%
Chrysène	5691331	5691331	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	130%	50%	140%	105%	50%	140%	121%	50%	140%
Dibenzo (a,h) anthracène	5691331	5691331	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	103%	50%	140%	81%	50%	140%	97%	50%	140%
Dibenzo (a,i) pyrène	5691331	5691331	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	66%	50%	140%	52%	50%	140%	64%	50%	140%
Dibenzo (a,h) pyrène	5691331	5691331	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	108%	50%	140%	74%	50%	140%	114%	50%	140%
Dibenzo (a,l) pyrène	5691331	5691331	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	77%	50%	140%	66%	50%	140%	79%	50%	140%
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	5691331	5691331	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	28%	50%	140%	78%	50%	140%	30%	50%	140%
Fluoranthène	5691331	5691331	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	122%	50%	140%	105%	50%	140%	122%	50%	140%
Fluorène	5691331	5691331	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	118%	50%	140%	100%	50%	140%	118%	50%	140%
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	5691331	5691331	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	95%	50%	140%	75%	50%	140%	91%	50%	140%
Méthyl-3 cholanthrène	5691331	5691331	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	80%	50%	140%	63%	50%	140%	88%	50%	140%
Naphtalène	5691331	5691331	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	112%	50%	140%	100%	50%	140%	110%	50%	140%
Phénanthrène	5691331	5691331	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	123%	50%	140%	103%	50%	140%	122%	50%	140%
Pyrène	5691331	5691331	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	128%	50%	140%	109%	50%	140%	120%	50%	140%
Méthyl-1 naphtalène	5691331	5691331	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	126%	50%	140%	100%	50%	140%	124%	50%	140%
Méthyl-2 naphtalène	5691331	5691331	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	117%	50%	140%	101%	50%	140%	116%	50%	140%
Diméthyl-1,3 naphtalène	5691331	5691331	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	116%	50%	140%	95%	50%	140%	116%	50%	140%
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	5691331	5691331	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	121%	50%	140%	101%	50%	140%	120%	50%	140%
Rec. Naphtalène-d8	5691331	5691331	86	81	5.6	94	89%	50%	140%	99%	50%	140%	84%	50%	140%
Rec. Pyrène-d10	5691331	5691331	99	86	13.6	95	88%	50%	140%	101%	50%	140%	84%	50%	140%
Rec. p-Terphényl-d14	5691331	5691331	100	92	7.7	107	93%	50%	140%	104%	50%	140%	86%	50%	140%
% Humidité	5691338	5691338	11.7	12.4	6.0	< 0.2	100%	80%	120%	NA			NA		

Commentaires: Le pourcentage de récupération du matériau de référence et du fortifié en Diméthyl-7,12 benzo(a)anthracene est non conforme. La validité de l'analyse est démontrée par la conformité des autres éléments de contrôle de qualité.
NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
L'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)															
Acénaphtène	5691808	5691808	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	135%	50%	140%	104%	50%	140%	122%	50%	140%
Acénaphtylène	5691808	5691808	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	119%	50%	140%	93%	50%	140%	110%	50%	140%
Anthracène	5691808	5691808	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	127%	50%	140%	103%	50%	140%	117%	50%	140%
Benzo (a) anthracène	5691808	5691808	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	121%	50%	140%	93%	50%	140%	110%	50%	140%

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC. **N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609**

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03 **À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé**

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane **LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour**

Analyse organique de trace (Suite)

Date du rapport: 2024-03-12

PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE				BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
			Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Benzo (a) pyrène	5691808	5691808	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	118%	50%	140%	90%	50%	140%	103%	50%	140%
Benzo (b) fluoranthène	5691808	5691808	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	100%	50%	140%	78%	50%	140%	95%	50%	140%
Benzo (j) fluoranthène	5691808	5691808	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	122%	50%	140%	95%	50%	140%	109%	50%	140%
Benzo (k) fluoranthène	5691808	5691808	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	109%	50%	140%	89%	50%	140%	100%	50%	140%
Benzo (c) phénanthrène	5691808	5691808	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	129%	50%	140%	99%	50%	140%	117%	50%	140%
Benzo (g,h,i) pérylène	5691808	5691808	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	106%	50%	140%	79%	50%	140%	92%	50%	140%
Chrysène	5691808	5691808	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	135%	50%	140%	106%	50%	140%	119%	50%	140%
Dibenzo (a,h) anthracène	5691808	5691808	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	107%	50%	140%	80%	50%	140%	90%	50%	140%
Dibenzo (a,i) pyrène	5691808	5691808	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	61%	50%	140%	48%	50%	140%	51%	50%	140%
Dibenzo (a,h) pyrène	5691808	5691808	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	107%	50%	140%	69%	50%	140%	80%	50%	140%
Dibenzo (a,l) pyrène	5691808	5691808	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	75%	50%	140%	63%	50%	140%	68%	50%	140%
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	5691808	5691808	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	27%	50%	140%	79%	50%	140%	25%	50%	140%
Fluoranthène	5691808	5691808	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	128%	50%	140%	107%	50%	140%	117%	50%	140%
Fluorène	5691808	5691808	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	124%	50%	140%	101%	50%	140%	115%	50%	140%
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	5691808	5691808	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	96%	50%	140%	73%	50%	140%	82%	50%	140%
Méthyl-3 cholanthrène	5691808	5691808	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	85%	50%	140%	63%	50%	140%	77%	50%	140%
Naphtalène	5691808	5691808	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	115%	50%	140%	101%	50%	140%	109%	50%	140%
Phénanthrène	5691808	5691808	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	128%	50%	140%	104%	50%	140%	113%	50%	140%
Pyrène	5691808	5691808	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	132%	50%	140%	108%	50%	140%	119%	50%	140%
Méthyl-1 naphtalène	5691808	5691808	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	132%	50%	140%	100%	50%	140%	122%	50%	140%
Méthyl-2 naphtalène	5691808	5691808	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	123%	50%	140%	102%	50%	140%	114%	50%	140%
Diméthyl-1,3 naphtalène	5691808	5691808	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	123%	50%	140%	94%	50%	140%	112%	50%	140%
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	5691808	5691808	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	127%	50%	140%	102%	50%	140%	116%	50%	140%
Rec. Naphtalène-d8	5691808	5691808	90	90	0.1	90	97%	50%	140%	100%	50%	140%	88%	50%	140%
Rec. Pyrène-d10	5691808	5691808	105	103	1.4	88	95%	50%	140%	103%	50%	140%	87%	50%	140%
Rec. p-Terphényl-d14	5691808	5691808	106	106	0.3	104	104%	50%	140%	102%	50%	140%	92%	50%	140%

Commentaires: Le pourcentage de récupération du matériau de référence et du fortifié en diméthyl-7,12 benzo(a)anthracène est non conforme. La validité de l'analyse est démontrée par la conformité des autres éléments de contrôle de qualité.
NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
L'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

Hydrocarbures pétroliers C10-C50 (Sol) - Avec purification

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	5691331	5691331	<100	<100	NA	< 100	106%	60%	140%	106%	60%	140%	81%	60%	140%
Rec. Nonane	5691331	5691331	79	76	3.9	86	93%	60%	140%	108%	60%	140%	74%	60%	140%
% Humidité	5691338	5691338	11.7	12.4	6.0	< 0.2	100%	80%	120%	NA			NA		

Commentaires: NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

Hydrocarbures pétroliers C10-C50 (Sol) - Avec purification

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Analyse organique de trace (Suite)

Date du rapport: 2024-03-12

PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE				BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
			Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	5691808	5691808	<100	<100	NA	< 100	68%	60%	140%	92%	60%	140%	75%	60%	140%
Rec. Nonane	5691808	5691808	75	65	14.3	66	67%	60%	140%	100%	60%	140%	72%	60%	140%

Commentaires: NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

Hydrocarbures pétroliers C10-C50 (Sol)

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	5691331	5691331	<100	<100	NA	< 100	106%	60%	140%	106%	60%	140%	81%	60%	140%
Rec. Nonane	5691331	5691331	79	76	3.9	86	93%	60%	140%	108%	60%	140%	74%	60%	140%
% Humidité	5691338	5691338	11.7	12.4	6.0	< 0.2	100%	80%	120%	NA			NA		

Commentaires: NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

Hydrocarbures pétroliers C10-C50 (Sol)

Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	5691808	5691808	<100	<100	NA	< 100	68%	60%	140%	92%	60%	140%	75%	60%	140%
Rec. Nonane	5691808	5691808	75	65	14.3	66	67%	60%	140%	100%	60%	140%	72%	60%	140%

Commentaires: NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

Certifié par:

Emmanuel Brousseau

CHIMISTE
Emmanuel Brousseau
2021-099
QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC. Les pourcentages de différence relative sont calculés à partir des données brutes. Il se peut que le pourcentage de différence relative ne reflète pas les valeurs dupliquées rapportées en raison de l'arrondissement des résultats finaux.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Sommaire de méthode

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

PARAMÈTRE	PRÉPARÉ LE	ANALYSÉ LE	AGAT P.O.N.	RÉFÉRENCE DE LITTÉRATURE	TECHNIQUE ANALYTIQUE
Analyse des Sols					
Argent	2024-03-08	2024-03-08	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Arsenic	2024-03-08	2024-03-08	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Baryum	2024-03-08	2024-03-08	MET-161-6106F, 6108F, non accrédité MELCCFP	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Cadmium	2024-03-08	2024-03-08	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Chrome	2024-03-08	2024-03-08	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Cobalt	2024-03-08	2024-03-08	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Cuivre	2024-03-08	2024-03-08	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Étain	2024-03-08	2024-03-08	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Manganèse	2024-03-08	2024-03-08	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Mercure	2024-03-08	2024-03-08	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Molybdène	2024-03-08	2024-03-08	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Nickel	2024-03-08	2024-03-08	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Plomb	2024-03-08	2024-03-08	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Sélénium	2024-03-08	2024-03-08	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Zinc	2024-03-08	2024-03-08	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Bromure disponible	2024-03-06	2024-03-06	INOR-101-6004F	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
Fluorure disponible	2024-03-06	2024-03-06	INOR-101-6004F	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
Soufre total	2024-03-06	2024-03-06	INOR-101-6056F	MA.310-CS 1.0	COMBUSTION
Chlorures disponibles	2024-03-06	2024-03-07	INOR-161-6016F, non accrédité MELCCFP	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
pH	2024-03-06	2024-03-06	INOR-161-6009F	MA. 100 - pH 1.1	ÉLECTROMÉTRIE
Sulfates disponibles	2024-03-06	2024-03-07	INOR-161-6016F, non accréditable MELCCFP	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Sommaire de méthode

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC. **N° BON DE TRAVAIL: 24Q125609**

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03 **À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé**

PRÉLEVÉ PAR:Brahim Ousmane **LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour**

PARAMÈTRE	PRÉPARÉ LE	ANALYSÉ LE	AGAT P.O.N.	RÉFÉRENCE DE LITTÉRATURE	TECHNIQUE ANALYTIQUE
Analyse organique de trace					
Acénaphtène	2024-03-05	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Acénaphtylène	2024-03-05	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Anthracène	2024-03-05	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (a) anthracène	2024-03-05	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (a) pyrène	2024-03-05	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (b) fluoranthène	2024-03-05	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (j) fluoranthène	2024-03-05	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (k) fluoranthène	2024-03-05	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (b+j+k) fluoranthène	2024-03-06	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (c) phénanthrène	2024-03-05	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (g,h,i) pérylène	2024-03-05	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Chrysène	2024-03-05	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,h) anthracène	2024-03-05	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,i) pyrène	2024-03-05	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,h) pyrène	2024-03-05	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,l) pyrène	2024-03-05	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	2024-03-05	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Fluoranthène	2024-03-05	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Fluorène	2024-03-05	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	2024-03-05	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Méthyl-3 cholanthrène	2024-03-05	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Naphtalène	2024-03-05	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Phénanthrène	2024-03-05	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Pyrène	2024-03-05	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Méthyl-1 naphtalène	2024-03-05	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Méthyl-2 naphtalène	2024-03-05	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Diméthyl-1,3 naphtalène	2024-03-05	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	2024-03-05	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Rec. Naphtalène-d8	2024-03-05	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Rec. Pyrène-d10	2024-03-05	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Rec. p-Terphényl-d14	2024-03-05	2024-03-07	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
% Humidité	2024-03-05	2024-03-05	INOR-161-6006F	MA. 100 - S.T. 1.1	GRAVIMÉTRIE
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	2024-03-05	2024-03-06	ORG-160-5100F	MA. 400 - HYD. 1.1	GC/FID
Rec. Nonane	2024-03-05	2024-03-06	ORG-160-5100F	MA. 400 - HYD. 1.1	GC/FID
% Humidité	2024-03-05	2024-03-05	INOR-161-6006F	MA. 100 - S.T. 1.1	GRAVIMÉTRIE
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	2024-03-05	2024-03-06	ORG-160-5100F	MA. 400 - HYD. 1.1	GC/FID
Rec. Nonane	2024-03-05	2024-03-06	ORG-160-5100F	MA. 400 - HYD. 1.1	GC/FID
% Humidité	2024-03-05	2024-03-05	INOR-161-6006F	MA. 100 - S.T. 1.1	GRAVIMÉTRIE

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

Avez-vous des commentaires? Scannez ici pour participer à un sondage rapide!

9770 Route Transcanadienne
St-Laurent, Qc, H4S 1V9
Tél.: 514.337.1000
fr.agatlabs.com

350 Rue Franquet
Québec, Qc, G1P 4P3
Tél : 418.266.5511
fr.agatlabs.com

À l'usage exclusif du laboratoire
Bon de travail AGAT: 24Q125609
Nb. de glacières:
Température à l'arrivée: 11°C
☐ Glace ☐ Bloc réfrigérant ☐ Aucun
Scélé légal intact: ☐ Oui ☐ Non ☐ N/A

Chaîne de traçabilité Environnement

Eau potable RQEP (réseau) – Veuillez utiliser la CDT du MELCCFP

Information pour le rapport
Compagnie : WSP Canada inc.
Adresse : 1135, boulevard Lebourgneuf
Québec, QC, G2K 0M5
Téléphone : 418-623-2254 Téléc. :
Projet : CA0016429.5038 Phase WP 03
Lieu de prélèvement : Bécancour
Prélevé par : Brahim Ousmane
N° de site:

Rapport envoyé à
1. Nom: Jean-Simon Aubé
Courriel: jean-simon.aube@wsp.com
2. Nom:
Courriel:

Critères à respecter
☐ PRTC ABC ☐ RESC
☐ CCME ☐ RVMR
☐ Eau consommation
☐ Eau résurg. Surface
☐ Eau résurg. Salée
CMM Sanitaire ☐ Pluvial ☐
☐ Autre.

Délais d'analyse requis (jours ouvrables)
Environnemental:
Régulier: ☐ 5 à 7 jours
Urgent: ☐ Même jour ☐ 1 jour ☐ 2 jours ☐ 3 jours
Haute Résolution:
Régulier: ☐ 10 - 15 jours
Urgent: ☐ 7 - 10 jours ☐ 5 jours
Date Requise: AA/MM/JJ

Facturé à
Même adresse : ☑ Oui ☐ Non
Compagnie :
Contact :
Courriel : Payables-Canada@wsp.com
Adresse :
Bon de commande : Soumission :

Commentaires:

Matrice (légende)
S Sol B Boue SE Sédiment ES Eau de surface AF Affluent
SL Solide EU Eau usée EF Effluent ST Eau souterraine A Air
EP Eau potable EB Eau brute EPI Eau de piscine

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON	PRÉLÈVEMENT DATE (AA/MM/JJ)	PRÉLÈVEMENT HEURE	MATRICE	NB. DE CONTENANTS
24-TP-101 0-55	24-2-20		S	1
24-TP-101 55-100	24-2-20			
24-TP-102 0-50	24-2-20			
24-TP-102 57-100	24-2-20			
24-TP-102 100-150	24-2-20			
24-TP-102 150-200	24-2-20			
24-TP-103 10-50	24-2-15			
24-TP-103 50-100	24-2-15			
24-TP-103 120-150	24-2-15			
24-TP-103 150-200	24-2-15			
24-TP-104 0-50	24-2-20			

Métaux: ☐ Filtré sur terrain ☐ Filtré au lab
Hydrocarbures pétroliers C10-C50
HAP
BTEX ☐ HAM ☐ HAC-HAM ☐ THM ☐
BPC: Congénères ☐ Aroclor ☐
Huiles et graisses: Minérales ☐ Totales ☐
Phénols (GC-MS) ☐ Indice phénolique (4AAP) ☐
Métaux - sol: 6Mtx ☐ 13Mtx ☒ Balayage ☐
Métaux - eau: 6Mtx ☐ 17Mtx ☐ Balayage ☐
He ☒ Sol ☐ U ☐ CrVI ☐ CrIII ☐
Métaux (spécifier):
Alcalinité ☐ Conductivité ☐ Dureté totale ☐
Chlorures ☒ Fluorures ☒ Sulfates ☒ Bromures ☒
Cyanures : Totaux ☐ Disponibles ☐
DCO ☐ COT ☐
$NH_4 + NH_3$ ☐ NTK ☐ $NO_2 + NO_3$ ☐
P total ☐
Solides : Totaux ☐ Dissous ☐ MES ☐ MESV ☐
Sulfures - Eau ☐ Soufre total - Sol ☐

COURT DÉLAI DE CONSERVATION
pH ☒ NO_2 ☐ NO_3 ☐ o-PO4 ☐ COD ☐
Absorbance UV ☐ Couleur ☐ Turbidité ☐
DBO_5 ☐ DBO_5 Carbonée ☐ DBO_5 Soluble ☐
Coliformes : Totaux ☐ Thermotolérants (fécaux) ☐ E.coli ☐
Microbiologie (autre) :

HR/MS : Dioxines/Furanes ☐ HAP ☐ BPC ☐ NP ☐ NPE ☐
RMD ☐
REIMR art. _____
Conservation: 6 mois ☐ 12 mois ☐
Matière dangereuse
HP C10-C50 gel de silice

Échantillon remis par (nom en lettres moulées et signature)	Date (AA/MM/JJ)	Heure	Échantillon reçu par (nom en lettres moulées et signature)	Date (AA/MM/JJ)	Heure	Page ____ de ____
Échantillon remis par (nom en lettres moulées et signature)	Date (AA/MM/JJ)	Heure	Échantillon reçu par (nom en lettres moulées et signature)	Date (AA/MM/JJ)	Heure	N°:

Client - h2

Copies: Rose – Client Jaune – AGAT Blanche – AGAT

No de document: DIV-111-1542F.011 Tous les produits et/ou services fournis par AGAT Laboratoires sont conformes aux termes et conditions énoncés sur https://agatlabs.com/termsandconditions, sauf accord contraire expressément consenti par écrit dans un document contractuel en vigueur. Date de révision 21 nov. 2022

AGAT Laboratoires

Avez-vous des commentaires? Scannez ici pour participer à un sondage rapide!

9770 Route Transcanadienne
St-Laurent, Qc, H4S 1V9
Tél.: 514.337.1000
fr.agatlabs.com

350 Rue Franquet
Québec, Qc, G1P 4P3
Tél : 418.266.5511
fr.agatlabs.com

Chaîne de traçabilité Environnement

Eau potable RQEP (réseau) – Veuillez utiliser la CDT du MELCCFP

À l'usage exclusif du laboratoire
Bon de travail AGAT:
Nb. de glacières:
Température à l'arrivée:
☐ Glace ☐ Bloc réfrigérant ☐ Aucun
Scélé légal intact: ☐ Oui ☐ Non ☐ N/A

Information pour le rapport

Compagnie : WSP Canada inc.
Adresse : 1135, boulevard Lebourgneuf
Québec, QC, G2K 0M5
Téléphone : 418-623-2254 Téléc. :
Projet : CA0016429.5038 Phase WP 03
Lieu de prélèvement : Bécancour
Prélevé par : Brahim Ousmane
N° de site:

Rapport envoyé à

1. Nom: Jean-Simon Aubé
Courriel: jean-simon.aube@wsp.com
2. Nom:
Courriel:

Critères à respecter

☐ PRTC ABC ☐ RESC
☐ CCME ☐ RVMR
☐ Eau consommation
☐ Eau résurg. Surface
☐ Eau résurg. Salée
CMM Sanitaire ☐ Pluvial ☐
☐ Autre.

Délais d'analyse requis (jours ouvrables)

Environnemental:
Régulier: ☐ 5 à 7 jours
Urgent: ☐ Même jour ☐ 1 jour ☐ 2 jours ☐ 3 jours

Haute Résolution:
Régulier: ☐ 10 - 15 jours
Urgent: ☐ 7 - 10 jours ☐ 5 jours

Date Requise: AA/MM/JJ

Facturé à

Même adresse : ☑ Oui ☐ Non
Compagnie :
Contact :
Courriel : Payables-Canada@wsp.com
Adresse :
Bon de commande : Soumission :

Commentaires:

Matrice (légende)

S	Sol	B	Boue	EP	Eau potable	EB	Eau brute	EPI	Eau de piscine
SL	Solide	EU	Eau usée	SE	Sédiment	ES	Eau de surface	AF	Affluent
		EF	Effluent	ST	Eau souterraine	A	Air		

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON	PRÉLÈVEMENT DATE (AA/MM/JJ)	PRÉLÈVEMENT HEURE	MATRICE	NB DE CONTENANTS	Métaux: Filtré sur terrain ☐ Filtré au lab ☐	Hydrocarbures pétroliers C10-C50	HAP	BTEX ☐ HAM ☐ HAC-HAM ☐ THM ☐	BPC: Congénères ☐ Aroclor ☐	Huiles et graisses: Minérales ☐ Totales ☐	Phénols (GC-MS) ☐ Indice phénolique (4AAP) ☐	Métaux - sol: 6Mtx ☐ 13Mtx ☐ Balayage ☐	Métaux - eau: 6Mtx ☐ 17Mtx ☐ Balayage ☐	Hg ☐ Se ☐ U ☐ CrVI ☐ Cr III ☐	Métaux (spécifier):	Alcalinité ☐ Conductivité ☐ Dureté totale ☐	Chlorures ☐ Fluorures ☐ Sulfates ☐ Bromures ☐	Cyanures : Totaux ☐ Disponibles ☐	DCO ☐ COT ☐	$NH_3 + NH_4$ ☐ NTK ☐ $NO_2 + NO_3$ ☐	P total ☐	Solides : Totaux ☐ Dissous ☐ MES ☐ MESV ☐	Sulfures - Eau ☐ Soufre total - Sol ☐	COURT DÉLAI DE CONSERVATION: pH ☐ NO_2 ☐ NO_3 ☐ o-PO4 ☐ COD ☐	Absorbance UV ☐ Couleur ☐ Turbidité ☐	DBO_5 ☐ DBO_5 Carbonée ☐ DBO_5 Soluble ☐	Coliformes : Totaux ☐ Thermotolérants (fécaux) ☐ E.coli ☐	Microbiologie (autre):	HR/MS : Dioxines/Furanes ☐ HAP ☐ BPC ☐ NP ☐ NPE ☐	RMD ☐	REIMR art.	Conservation: 6 mois ☐ 12 mois ☐	Matière dangereuse	HP C10-C50 sol de silice
24_TP_104 50-90	24-2-20		S	1		X	X					X		X										X										X
24_TP_105 0-50	24-2-15					X	X					X		X			X						X											
24_TP_105 50-100	24-2-15																																		
24_TP_105 100-140	24-2-15																																		
24_TP_105 140-180	24-2-15																																		
24_TP_106 0-50	24-2-21					X	X					X		X																					
24_TP_106 50-90	24-2-21				X	X						X		X																					
24_TP_107 0-50	24-2-22					X						X		X																					
24_TP_107 50-100	24-2-22				X	X						X		X																					
24_TP_107 100-150	24-2-22																																		
24_TP_107 150-200	24-2-22																																		

Échantillon remis par (nom en lettres moulées et signature) | Date (AA/MM/JJ) | Heure | Échantillon reçu par (nom en lettres moulées et signature) | Date (AA/MM/JJ) | Heure | Page ____ de ____

Échantillon remis par (nom en lettres moulées et signature) | Date (AA/MM/JJ) | Heure | Échantillon reçu par (nom en lettres moulées et signature) | Date (AA/MM/JJ) | Heure | N°:

REÇU LE 27 FEV. 2024

Copies: Rose - Client Jaune - AGAT Blanche - AGAT

No de document: DIV-111-1542F.011 Tous les produits et/ou services fournis par AGAT Laboratoires sont conformes aux termes et conditions énoncés sur https://agatlabs.com/termsandconditions, sauf accord contraire expressément consenti par écrit dans un document contractuel en vigueur. Date de révision 21 nov. 2022

AGAT Laboratoires

Avez-vous des commentaires? Scannez ici pour participer à un sondage rapide!

9770 Route Transcanadienne
St-Laurent, Qc, H4S 1V9
Tél.: 514.337.1000
fr.agatlabs.com

350 Rue Franquet
Québec, Qc, G1P 4P3
Tél : 418.266.5511
fr.agatlabs.com

Chaîne de traçabilité Environnement

Eau potable RQEP (réseau) – Veuillez utiliser la CDT du MELCCFP

À l'usage exclusif du laboratoire
Bon de travail AGAT:
Nb. de glacières:
Température à l'arrivée:
☐ Glace ☐ Bloc réfrigérant ☐ Aucun
Scélé légal intact: ☐ Oui ☐ Non ☐ N/A

Information pour le rapport

Compagnie : WSP Canada inc.
Adresse : 1135, boulevard Lebourgneuf
Québec, QC, G2K 0M5
Téléphone : 418-623-2254 Téléc. :
Projet : CA0016429.5038 Phase WP 03
Lieu de prélèvement : Bécancour
Prélevé par : Brahim Ousmane
N° de site:

Rapport envoyé à

1. Nom: Jean-Simon Aubé
Courriel: jean-simon.aube@wsp.com
2. Nom:
Courriel:

Critères à respecter

☐ PRTC ABC ☐ RESC
☐ CCME ☐ RVMR
☐ Eau consommation
☐ Eau résurg. Surface
☐ Eau résurg. Salée
CMM Sanitaire ☐ Pluvial ☐
☐ Autre.

Délais d'analyse requis (jours ouvrables)

Environnemental:
Régulier: ☐ 5 à 7 jours
Urgent: ☐ Même jour ☐ 1 jour ☐ 2 jours ☐ 3 jours

Haute Résolution:
Régulier: ☐ 10 - 15 jours
Urgent: ☐ 7 - 10 jours ☐ 5 jours

Date Requise: AA/MM/JJ

Facturé à

Même adresse : ☑ Oui ☐ Non
Compagnie :
Contact :
Courriel : Payables-Canada@wsp.com
Adresse :
Bon de commande : Soumission :

Commentaires:

Matrice (légende)

S	Sol	B	Boue	SE	Sédiment	ES	Eau de surface	AF	Affluent
SL	Solide	EU	Eau usée	EF	Effluent	ST	Eau souterraine	A	Air	EPI	Eau de piscine	EP	Eau potable	EB	Eau brute

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON	PRÉLÈVEMENT DATE (AA/MM/JJ)	PRÉLÈVEMENT HEURE	MATRICE	NB. DE CONTENANTS
24-TP-108 0-40	24-2-20		S	1
24-TP-108 40-90	24-2-20			
24-TP-108 90-150	24-2-20			
24-TP-108 150-200	24-2-20			
24-TP-109 0-40	24-2-20			
24-TP-109 40-95	24-2-20			
24-TP-110 0-50	24-2-20			
24-TP-110 50-100	24-2-20			
24-TP-110 100-150	24-2-20			
24-TP-110 150-170	24-2-20			
24-TP-111 0-50	24-2-20			

Métaux: Filtré sur terrain ☐ Filtré au lab ☐
Hydrocarbures pétroliers C10-C50
HAP
BTEX ☐ HAM ☐ HAC-HAM ☐ THM ☐
BPC: Congénères ☐ Aroclor ☐
Huiles et graisses: Minérales ☐ Totales ☐
Phénols (4AAP) ☐ Indice phénolique (GC-MS) ☐
Métaux - sol: 6Mtx ☐ 13Mtx ☐ Balayage ☐
Métaux - eau: 6Mtx ☐ 17Mtx ☐ Balayage ☐
Hg ☐ Se ☐ U ☐ Crvi ☐ Crtl ☐
Métaux (spécifier):
Alcalinité ☐ Conductivité ☐ Dureté totale ☐
Chlorures ☐ Fluorures ☐ Sulfates ☐ Bromures ☐
Cyanures : Totaux ☐ Disponibles ☐
DCO ☐ COT ☐
$NH_3 + NH_4$ ☐ NTK ☐ $NO_2 + NO_3$ ☐
P total ☐
Solides : Totaux ☐ Dissous ☐ MES ☐ MESV ☐
Sulfures - Eau ☐ Soufre total - Sol ☐

COURT DÉLAI DE CONSERVATION
pH ☐ NO_2 ☐ NO_3 ☐ o-PO4 ☐ COD ☐
Absorbance UV ☐ Couleur ☐ Turbidité ☐
DBO ☐ DBO Carbonée ☐ DBO Soluble ☐
Coliformes : Totaux ☐ Thermotolérants (fécaux) ☐ E.coli ☐
Microbiologie (autre) :

HR/MS : Dioxines/Furanes ☐ HAP ☐ BPC ☐ NP ☐ NPE ☐
RMD ☐
REIMR art. _____
Conservation: 6 mois ☐ 12 mois ☐
Matière dangereuse
HP C10-C50 Gel de silice

Blanche – AGAT
Jaune – AGAT
Copies: Rose – Client

Échantillon remis par (nom en lettres moulées et signature)	Date (AA/MM/JJ)	Heure	Échantillon reçu par (nom en lettres moulées et signature)	Date (AA/MM/JJ)	Heure	Page ____ de ____
Échantillon remis par (nom en lettres moulées et signature)	Date (AA/MM/JJ)	Heure	Échantillon reçu par (nom en lettres moulées et signature)	Date (AA/MM/JJ)	Heure	N°:

Client - WSP REÇU LE 27 FEV. 2024

No de document: DIV-111-1542F.011 Tous les produits et/ou services fournis par AGAT Laboratoires sont conformes aux termes et conditions énoncés sur https://agatlabs.com/termsandconditions, sauf accord contraire expressément consenti par écrit dans un document contractuel en vigueur. Date de révision 21 nov. 2022

AGAT Laboratoires

Avez-vous des commentaires? Scannez ici pour participer à un sondage rapide!

9770 Route Transcanadienne
St-Laurent, Qc, H4S 1V9
Tél.: 514.337.1000
fr.agatlabs.com

350 Rue Franquet
Québec, Qc, G1P 4P3
Tél : 418.266.5511
fr.agatlabs.com

Chaîne de traçabilité Environnement

Eau potable RQEP (réseau) – Veuillez utiliser la CDT du MELCCFP

À l'usage exclusif du laboratoire
Bon de travail AGAT:
Nb. de glacières:
Température à l'arrivée:
☐ Glace ☐ Bloc réfrigérant ☐ Aucun
Scélé légal intact: ☐ Oui ☐ Non ☐ N/A

Information pour le rapport

Compagnie : WSP Canada inc.
Adresse : 1135, boulevard Lebourgneuf
Québec, QC, G2K 0M5
Téléphone : 418-623-2254 Téléc. :
Projet : CA0016429.5038 Phase WP 03
Lieu de prélèvement : Bécancour
Prélevé par : Brahim Ousmane
N° de site:

Rapport envoyé à

1. Nom: Jean-Simon Aubé
Courriel: jean-simon.aube@wsp.com
2. Nom:
Courriel:

Critères à respecter

☐ PRTC ABC ☐ RESC
☐ CCME ☐ RVMR
☐ Eau consommation
☐ Eau résurg. Surface
☐ Eau résurg. Salée
CMM Sanitaire ☐ Pluvial ☐
☐ Autre.

Délais d'analyse requis (jours ouvrables)

Environnemental:
Régulier: ☐ 5 à 7 jours
Urgent: ☐ Même jour ☐ 1 jour ☐ 2 jours ☐ 3 jours

Haute Résolution:
Régulier: ☐ 10 - 15 jours
Urgent: ☐ 7 - 10 jours ☐ 5 jours
Date Requise: AA/MM/JJ

Facturé à

Même adresse : ☑ Oui ☐ Non
Compagnie :
Contact :
Courriel : Payables-Canada@wsp.com
Adresse :
Bon de commande : Soumission :

Commentaires:

Matrice (légende)

S	Sol	B	Boue	SE	Sédiment	ES	Eau de surface	AF	Affluent
SL	Solide	EU	Eau usée	EF	Effluent	ST	Eau souterraine	A	Air

EP Eau potable EB Eau brute EPI Eau de piscine

| IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON | PRÉLÈVEMENT DATE (AA/MM/JJ) | PRÉLÈVEMENT HEURE | MATRICE | NB. DE CONTENANTS | Métaux: Filtré sur terrain ☐ Filtré au lab ☐ | Hydrocarbures pétroliers C10-C50 | HAP | BTEX ☐ | HAM ☐ | HAC-HAM ☐ | THM ☐ | BPC: Congénères ☐ | Aroclor ☐ | Huiles et graisses: Minérales ☐ | Totales ☐ | Phénols (GC-MS) ☐ | Indice phénolique (4AAP) ☐ | Métaux - sol: 6Mtx ☐ | 13Mtx ☐ | Balayage ☐ | Métaux - eau: 6Mtx ☐ | 17Mtx ☐ | Balayage ☐ | Hg ☐ | Se ☐ | U ☐ | Cr VI ☐ | Cr III ☐ | Métaux (spécifier): | Alcalinité ☐ | Conductivité ☐ | Dureté totale ☐ | Chlorures ☐ | Fluorures ☐ | Sulfates ☐ | Bromures ☐ | Cyanures : Totaux ☐ | Disponibles ☐ | DCO ☐ | COT ☐ | $NH_3 + NH_4$ ☐ | NTK ☐ | $NO_2 + NO_3$ ☐ | P total ☐ | Solides : Totaux ☐ | Dissous ☐ | MES ☐ | MESV ☐ | Sulfures - Eau ☐ | Soufre total - Sol ☐ | COURT DÉLAI DE CONSERVATION | pH ☐ | NO_2 ☐ | NO_3 ☐ | o-PO_4 ☐ | COD ☐ | Absorbance UV ☐ | Couleur ☐ | Turbidité ☐ | DBO_5 ☐ | DBO_5 Carbonée ☐ | DBO_5 Soluble ☐ | Coliformes : Totaux ☐ | Thermotolérants (fécaux) ☐ | *E.coli* ☐ | Microbiologie (autre): ☐ | HR/MS : Dioxines/Furanes ☐ | HAP ☐ | BPC ☐ | NP ☐ | NPE ☐ | RMD ☐ | REIMR art. | Conservation: 6 mois ☐ | 12 mois ☐ | Matière dangereuse | HPC10-C50 gel de silice |
|---|---|---|---|---|---|---|---

AGAT Laboratoires

Avez-vous des commentaires? Scannez ici pour participer à un sondage rapide!

9770 Route Transcanadienne
St-Laurent, Qc, H4S 1V9
Tél.: 514.337.1000
fr.agatlabs.com

350 Rue Franquet
Québec, Qc, G1P 4P3
Tél : 418.266.5511
fr.agatlabs.com

Chaîne de traçabilité Environnement

Eau potable RQEP (réseau) – Veuillez utiliser la CDT du MELCCFP

À l'usage exclusif du laboratoire
Bon de travail AGAT:
Nb. de glacières:
Température à l'arrivée:
☐ Glace ☐ Bloc réfrigérant ☐ Aucun
Scélé légal intact: ☐ Oui ☐ Non ☐ N/A

Information pour le rapport

Compagnie : WSP Canada inc.
Adresse : 1135, boulevard Lebourgneuf
Québec, QC, G2K 0M5
Téléphone : 418-623-2254 Téléc. :
Projet : CA0016429.5038 Phase WP 03
Lieu de prélèvement : Bécancour
Prélevé par : Brahim Ousmane
N° de site:

Rapport envoyé à

1. Nom: Jean-Simon Aubé
Courriel: jean-simon.aube@wsp.com
2. Nom:
Courriel:

Critères à respecter

☐ PRTC ABC ☐ RESC
☐ CCME ☐ RVMR
☐ Eau consommation
☐ Eau résurg. Surface
☐ Eau résurg. Salée
CMM Sanitaire ☐ Pluvial ☐
☐ Autre.

Délais d'analyse requis (jours ouvrables)

Environnemental:
Régulier: ☐ 5 à 7 jours
Urgent: ☐ Même jour ☐ 1 jour ☐ 2 jours ☐ 3 jours

Haute Résolution:
Régulier: ☐ 10 - 15 jours
Urgent: ☐ 7 - 10 jours ☐ 5 jours
Date Requise: AA/MM/JJ

Facturé à

Même adresse : ☑ Oui ☐ Non
Compagnie :
Contact :
Courriel : Payables-Canada@wsp.com
Adresse :
Bon de commande : Soumission :

Commentaires:

Matrice (légende)

S	Sol	B	Boue	SE	Sédiment	EP	Eau potable	EB	Eau brute	EPI	Eau de piscine
SL	Solide	EU	Eau usée	EF	Effluent	ES	Eau de surface	AF	Affluent		
						ST	Eau souterraine	A	Air		

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON	PRÉLÈVEMENT DATE (AA/MM/JJ)	PRÉLÈVEMENT HEURE	MATRICE	NB DE CONTENANTS	Métaux: Filtré sur terrain ☐ Filtré au lab ☐	Hydrocarbures pétroliers C10-C50	HAP	BTEX ☐ HAM ☐ HAC-HAM ☐ THM ☐	BPC: Congénères ☐ Aroclor ☐	Huiles et graisses: Minérales ☐ Totales ☐	Phénols (GC-MS) ☐ Indice phénolique (4AAP) ☐	Métaux - sol: 6Mtx ☐ 13Mtx ☒ Balayage ☐	Métaux - eau: 6Mtx ☐ 17Mtx ☐ Balayage ☐	Hg ☒ Se ☐ U ☐ Cr(VI) ☐ Cnli ☐	Métaux (spécifier):	Alcalinité ☐ Conductivité ☐ Dureté totale ☐	Chlorures ☒ Fluorures ☒ Sulfates ☒ Bromures ☒	Cyanures : Totaux ☐ Disponibles ☐	DCO ☐ COT ☐	NH$_4$ + NH$_3$ ☐ NTK ☐ NO$_2$ + NO$_3$ ☐	P total ☐	Solides : Totaux ☐ Dissous ☐ MES ☐ MESV ☐	Sulfures - Eau ☐ Soufre total - Sol ☒	pH ☒ NO$_2$ ☐ NO$_3$ ☐ o-PO4 ☐ COD ☐	Absorbance UV ☐ Couleur ☐ Turbidité ☐	DBO$_5$ ☐ DBO$_5$ Carbonée ☐ DBO$_5$ Soluble ☐	Coliformes : Totaux ☐ Thermotolérants (fécaux) ☐ E.coli ☐	Microbiologie (autre) :	HR/MS : Dioxines/Furanes ☐ HAP ☐ BPC ☐ NP ☐ NPE ☐	RMD ☐	REIMR art.	Conservation : 6 mois ☐ 12 mois ☐	Matière dangereuse	HP C10-C50 gelde silica
24_TP_115_56-100	24-2-20		S	1		X	X					X		X			X																	
24_TP_116_0-50	24-2-21						X					X		X																				X
24_TP_116_50-100	24-2-21																																		
24_TP_116_100-150	24-2-21																																		
24_TP_116_150-200	24-2-21																																		
24_TP_117_0-48	24-2-21																																		
24_TP_117_48-100	24-2-21					X	X					X		X			X							X	X										
24_TP_117_100-150	24-2-21																																		
24_TP_117_150-200	24-2-21																																		
24_TP_118_0-45	24-2-21						X					X		X																				X	
24_TP_118_45-100	24-2-21																																		

Copies: Rose – Client Jaune – AGAT Blanche – AGAT

Échantillon remis par (nom en lettres moulées et signature)	Date (AA/MM/JJ)	Heure	Échantillon reçu par (nom en lettres moulées et signature)	Date (AA/MM/JJ)	Heure	Page ____ de ____
Échantillon remis par (nom en lettres moulées et signature)	Date (AA/MM/JJ)	Heure	Échantillon reçu par (nom en lettres moulées et signature)	Date (AA/MM/JJ)	Heure	N°:

REÇU LE 27 FEV. 2024

No de document: DIV-111-1542F011 Tous les produits et/ou services fournis par AGAT Laboratoires sont conformes aux termes et conditions énoncés sur https://agatlabs.com/termsandconditions, sauf accord contraire expressément consenti par écrit dans un document contractuel en vigueur. Date de révision 21 nov. 2022

AGAT Laboratoires

Avez-vous des commentaires? Scannez ici pour participer à un sondage rapide!

9770 Route Transcanadienne
St-Laurent, Qc, H4S 1V9
Tél.: 514.337.1000
fr.agatlabs.com

350 Rue Franquet
Québec, Qc, G1P 4P3
Tél : 418.266.5511
fr.agatlabs.com

Chaîne de traçabilité Environnement

Eau potable RQEP (réseau) – Veuillez utiliser la CDT du MELCCFP

À l'usage exclusif du laboratoire
Bon de travail AGAT:
Nb. de glacières:
Température à l'arrivée:
☐ Glace ☐ Bloc réfrigérant ☐ Aucun
Scélé légal intact: ☐ Oui ☐ Non ☐ N/A

Information pour le rapport
Compagnie : WSP Canada inc.
Adresse : 1135, boulevard Lebourgneuf, Québec, QC, G2K 0M5
Téléphone : 418-623-2254 Téléc. :
Projet : CA0016429.5038 Phase WP 03
Lieu de prélèvement : Bécancour
Prélevé par : Brahim Ousmane
N° de site:

Rapport envoyé à
1. Nom: Jean-Simon Aubé
Courriel: jean-simon.aube@wsp.com
2. Nom:
Courriel:

Critères à respecter
☐ PRTC ABC ☐ RESC
☐ CCME ☐ RVMR
☐ Eau consommation
☐ Eau résurg. Surface
☐ Eau résurg. Salée
CMM Sanitaire ☐ Pluvial ☐
☐ Autre.

Délais d'analyse requis (jours ouvrables)
Environnemental:
Régulier: ☐ 5 à 7 jours
Urgent: ☐ Même jour ☐ 1 jour ☐ 2 jours ☐ 3 jours
Haute Résolution:
Régulier: ☐ 10 - 15 jours
Urgent: ☐ 7 - 10 jours ☐ 5 jours
Date Requise: AA/MM/JJ

Facturé à Même adresse : ☑ Oui ☐ Non
Compagnie :
Contact :
Courriel : Payables-Canada@wsp.com
Adresse :
Bon de commande : Soumission :

Commentaires:

Matrice (légende)

S	Sol	B	Boue	EP	Eau potable	EB	Eau brute	EPI	Eau de piscine
SL	Solide	EU	Eau usée	SE	Sédiment	ES	Eau de surface	AF	Affluent
		EF	Effluent	ST	Eau souterraine	A	Air		

| IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON | PRÉLÈVEMENT DATE (AA/MM/JJ) | PRÉLÈVEMENT HEURE | MATRICE | NB. DE CONTENANTS | Métaux: Filtré sur terrain ☐ | Filtré au lab ☐ | Hydrocarbures pétroliers C10-C50 | HAP | BTEX ☐ | HAM ☐ | HAC-HAM ☐ | THM ☐ | BPC: Congénères ☐ | Aroclor ☐ | Huiles et graisses: Minérales ☐ | Totales ☐ | Phénols (GC-MS) ☐ | Indice phénolique (4AAP) ☐ | Métaux - sol: 6Mtx ☐ | 13Mtx ☐ | Balayage ☐ | Métaux - eau: 6Mtx ☐ | 17Mtx ☐ | Balayage ☐ | Hg ☐ | Se ☐ | U ☐ | Cr VI ☐ | Crill ☐ | Métaux (spécifier): | Alcalinité ☐ | Conductivité ☐ | Dureté totale ☐ | Chlorures ☐ | Fluorures ☐ | Sulfates ☐ | Bromures ☐ | Cyanures : Totaux ☐ | Disponibles ☐ | DCO ☐ | COT ☐ | NH_3 + NH_4 ☐ | NTK ☐ | NO_2 + NO_3 ☐ | P total ☐ | Solides : Totaux ☐ | Dissous ☐ | MES ☐ | MESV ☐ | Sulfures - Eau ☐ | Soufre total - Sol ☐ | COURT DÉLAI DE CONSERVATION | pH ☐ | NO_2 ☐ | NO_3 ☐ | o-PO4 ☐ | COD ☐ | Absorbance UV ☐ | Couleur ☐ | Turbidité ☐ | DBO_5 ☐ | DBO_5 Carbonée ☐ | DBO_5 Soluble ☐ | Coliformes : Totaux ☐ | Thermotolérants (fécaux) ☐ | *E.coli* ☐ | Microbiologie (autre) : | HR/MS : Dioxines/Furanes ☐ | HAP ☐ | BPC ☐ | NP ☐ | NPE ☐ | RMD ☐ | REIMR art. | Conservation: 6 mois ☐ | 12 mois ☐ | Matière dangereuse | HP C10-C50 sol de silice |
|---|---|---|---|---|---|---|---

AGAT Laboratoires

Avez-vous des commentaires? Scannez ici pour participer à un sondage rapide!

9770 Route Transcanadienne
St-Laurent, Qc, H4S 1V9
Tél.: 514.337.1000
fr.agatlabs.com

350 Rue Franquet
Québec, Qc, G1P 4P3
Tél : 418.266.5511
fr.agatlabs.com

Chaîne de traçabilité Environnement

Eau potable RQEP (réseau) – Veuillez utiliser la CDT du MELCCFP

À l'usage exclusif du laboratoire
Bon de travail AGAT:
Nb. de glacières:
Température à l'arrivée:
☐ Glace ☐ Bloc réfrigérant ☐ Aucun
Scélé légal intact: ☐ Oui ☐ Non ☐ N/A

Information pour le rapport
Compagnie : WSP Canada inc.
Adresse : 1135, boulevard Lebourgneuf, Québec, QC, G2K 0M5
Téléphone : 418-623-2254 Téléc. :
Projet : CA0016429.5038 Phase WP 03
Lieu de prélèvement : Bécancour
Prélevé par : Brahim Ousmane
N° de site:

Rapport envoyé à
1. Nom: Jean-Simon Aubé
Courriel: jean-simon.aube@wsp.com
2. Nom:
Courriel:

Critères à respecter
☐ PRTC ABC ☐ RESC
☐ CCME ☐ RVMR
☐ Eau consommation
☐ Eau résurg. Surface
☐ Eau résurg. Salée
CMM Sanitaire ☐ Pluvial ☐
☐ Autre.

Délais d'analyse requis (jours ouvrables)
Environnemental: Régulier: ☐ 5 à 7 jours; Urgent: ☐ Même jour ☐ 1 jour ☐ 2 jours ☐ 3 jours
Haute Résolution: Régulier: ☐ 10 - 15 jours; Urgent: ☐ 7 - 10 jours ☐ 5 jours
Date Requise: AA/MM/JJ

Facturé à Même adresse : ☑ Oui ☐ Non
Compagnie :
Contact :
Courriel : Payables-Canada@wsp.com
Adresse :
Bon de commande : Soumission :

Commentaires:

Matrice (légende)

S	Sol	B	Boue	EP	Eau potable	EB	Eau brute	EPI	Eau de piscine
SE	Sédiment	ES	Eau de surface	AF	Affluent				
SL	Solide	EU	Eau usée	EF	Effluent	ST	Eau souterraine	A	Air

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON	PRÉLÈVEMENT DATE (AA/MM/JJ)	PRÉLÈVEMENT HEURE	MATRICE	NB. DE CONTENANTS	Métaux: Filtré sur terrain ☐ Filtré au lab ☐	Hydrocarbures pétroliers C10-C50	HAP	BTEX ☐ HAM ☐ HAC-HAM ☐ THM ☐	BPC: Congénères ☐ Aroclor ☐	Huiles et graisses: Minérales ☐ Totales ☐	Phénols (GC-MS) ☐ Indice phénolique (4AAP) ☐	Métaux - sol: 6Mtx ☐ 13Mtx ☒ Balayage ☐	Métaux - eau: 6Mtx ☐ 17Mtx ☐ Balayage ☐	Hg ☒ Se ☐ U ☐ CrVI ☐ Cr II ☐	Métaux (spécifier):	Alcalinité ☐ Conductivité ☐ Dureté totale ☐	Chlorures ☒ Fluorures ☒ Sulfates ☒ Bromures ☒	Cyanures : Totaux ☐ Disponibles ☐	DCO ☐ COT ☐	$NH_3 + NH_4$ ☐ NTK ☐ $NO_2 + NO_3$ ☐	P total ☐	Solides : Totaux ☐ Dissous ☐ MES ☐ MESV ☐	Soufre total - Sol ☒ Sulfures - Eau ☐	COURT DÉLAI DE CONSERVATION: pH ☒ NO_2 ☐ NO_3 ☐ o-PO_4 ☐ COD ☐	Absorbance UV ☐ Couleur ☐ Turbidité ☐	DBO_5 ☐ DBO_5 Carbonée ☐ DBO_5 Soluble ☐	Coliformes : Totaux ☐ Thermotolérants (fécaux) ☐ E.coli ☐	Microbiologie (autre) :	HR/MS : Dioxines/Furanes ☐ HAP ☐ BPC ☐ NP ☐ NPE ☐	RMD ☐	REIMR art.	Conservation: 6 mois ☐ 12 mois ☐	Matière dangereuse	
24_TP_121 50-100	24-2-22		S	1		X	X					X		X									X										X	HP Cloisa gel de silico
24_TP_121 100-150	24-2-22																																	
24_TP_121 150-200	24-2-22																																	
24_TP_122 0-50	24-2-22						X					X		X			X						X									X		
24_TP_122 50-100	24-2-22																																	
24_TP_122 100-150	24-2-22																																	
24_TP_122 150-200	24-2-22																																	
24_TP_123 0-52	24-2-20					X	X					X		X									X											
24_TP_123 52-90	24-2-20																																	
Dup 1	24-2-20						X					X		X									X									X		
Dup 2	24-2-20																																	

Échantillon remis par (nom en lettres moulées et signature)	Date (AA/MM/JJ)	Heure	Échantillon reçu par (nom en lettres moulées et signature)	Date (AA/MM/JJ)	Heure	
			Chris. K REÇU LE			Page ____ de ____
Échantillon remis par (nom en lettres moulées et signature)	Date (AA/MM/JJ)	Heure	Échantillon reçu par (nom en lettres moulées et signature)	Date (AA/MM/JJ)	Heure	N°:
			27 FEV. 2024			

Copies: Rose – Client Jaune – AGAT Blanche – AGAT

No de document: DIV-111-1542F.011 Tous les produits et/ou services fournis par AGAT Laboratoires sont conformes aux termes et conditions énoncés sur https://agatlabs.com/termsandconditions, sauf accord contraire expressément consenti par écrit dans un document contractuel en vigueur. Date de révision 21 nov, 2022

AGAT Laboratoires

Avez-vous des commentaires? Scannez ici pour participer à un sondage rapide!

9770 Route Transcanadienne
St-Laurent, Qc, H4S 1V9
Tél.: 514.337.1000
fr.agatlabs.com

350 Rue Franquet
Québec, Qc, G1P 4P3
Tél : 418.266.5511
fr.agatlabs.com

Chaîne de traçabilité Environnement

Eau potable RQEP (réseau) – Veuillez utiliser la CDT du MELCCFP

À l'usage exclusif du laboratoire
Bon de travail AGAT:
Nb. de glacières:
Température à l'arrivée:
☐ Glace ☐ Bloc réfrigérant ☐ Aucun
Scélé légal intact: ☐ Oui ☐ Non ☐ N/A

Information pour le rapport
Compagnie : WSP Canada inc.
Adresse : 1135, boulevard Lebourgneuf
Québec, QC, G2K 0M5
Téléphone : 418-623-2254 Téléc. :
Projet : CA0016429.5038 Phase WP 03
Lieu de prélèvement : Bécancour
Prélevé par : Brahim Ousmane
N° de site:

Rapport envoyé à
1. Nom: Jean-Simon Aubé
Courriel: jean-simon.aube@wsp.com
2. Nom:
Courriel:

Critères à respecter
☐ PRTC ABC ☐ RESC
☐ CCME ☐ RVMR
☐ Eau consommation
☐ Eau résurg. Surface
☐ Eau résurg. Salée
CMM Sanitaire ☐ Pluvial ☐
☐ Autre.

Délais d'analyse requis (jours ouvrables)
Environnemental:
Régulier: ☐ 5 à 7 jours
Urgent: ☐ Même jour ☐ 1 jour ☐ 2 jours ☐ 3 jours
Haute Résolution:
Régulier: ☐ 10 - 15 jours
Urgent: ☐ 7 - 10 jours ☐ 5 jours
Date Requise: AA/MM/JJ

Facturé à
Même adresse : ☑ Oui ☐ Non
Compagnie :
Contact :
Courriel : Payables-Canada@wsp.com
Adresse :
Bon de commande : Soumission :

Commentaires:

Matrice (légende)
S Sol | B Boue | SE Sédiment | ES Eau de surface | AF Affluent
SL Solide | EU Eau usée | EF Effluent | ST Eau souterraine | A Air
EP Eau potable | EB Eau brute | EPI Eau de piscine

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON	PRÉLÈVEMENT DATE (AA/MM/JJ)	PRÉLÈVEMENT HEURE	MATRICE	NB DE CONTENANTS	Métaux: Filtré sur terrain ☐ Filtré au lab ☐	Hydrocarbures pétroliers C10-C50	HAP	BTEX ☐ HAM ☐ HAC-HAM ☐ THM ☐	BPC: Congénères ☐ Aroclor ☐	Huiles et graisses: Minérales ☐ Totales ☐	Phénols (GC-MS) ☐ Indice phénolique (4AAP) ☐	Métaux - sol: 6Mtx ☐ 13Mtx ☐ Balayage ☐	Métaux - eau: 6Mtx ☐ 17Mtx ☐ Balayage ☐	Hg ☐ Se ☐ U ☐ Cr VI ☐ Cr III ☐	Métaux (spécifier):	Alcalinité ☐ Conductivité ☐ Dureté totale ☐	Chlorures ☐ Fluorures ☐ Sulfates ☐ Bromures ☐	Cyanures : Totaux ☐ Disponibles ☐	DCO ☐ COT ☐	NH_3 + NH_4 ☐ NTK ☐ NO_2 + NO_3 ☐	P total ☐	Solides : Totaux ☐ Dissous ☐ MES ☐ MESV ☐	Sulfures - Eau ☐ Soufre total - Sol ☐	pH ☐ NO_2 ☐ NO_3 ☐ o-PO_4 ☐ COD ☐	COURT DÉLAI DE CONSERVATION: Absorbance UV ☐ Couleur ☐ Turbidité ☐	DBO ☐ DBO Carbonée ☐ DBO_5 Soluble ☐	Coliformes : Totaux ☐ Thermotolérants (fécaux) ☐ *E.coli* ☐	Microbiologie (autre):	HR/MS : Dioxines/Furanes ☐ HAP ☐ BPC ☐ NP ☐ NPE ☐	RMD ☐	REIMR art.	Conservation: 6 mois ☐ 12 mois ☐	Matière dangereuse	HAP C10-C50 gel to silica			
Dup3	24-2-20		S	1		X	X					X		X																								
Dup4	24-2-20																																							
Dup5	24-2-21																																							
Dup6	24-2-21					X	X					X		X																										
Dup7	24-2-21																																							
Dup8	24-2-21																																							
Dup9	24-2-21						X					X		X																										
Dup10	24-2-21																																					X		
Dup11	24-2-21																																							
Dup12	24-2-21																																							

Échantillon remis par (nom en lettres moulées et signature)	Date (AA/MM/JJ)	Heure	Échantillon reçu par (nom en lettres moulées et signature)	Date (AA/MM/JJ)	Heure	
			Client - 62			Page ____ de ____
Échantillon remis par (nom en lettres moulées et signature)	Date (AA/MM/JJ)	Heure	Échantillon reçu par (nom en lettres moulées et signature)	Date (AA/MM/JJ)	Heure	N°:
				27 FEV. 2024		

REÇUE

Copies: Rose – Client Jaune – AGAT Blanche – AGAT

No de document: DIV-111-1542F.011 Tous les produits et/ou services fournis par AGAT Laboratoires sont conformes aux termes et conditions énoncés sur https://agatlabs.com/termsandconditions sauf accord contraire expressément consenti par écrit dans un document contractuel en vigueur. Date de révision 21 nov. 2022

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.
1135 BOULEVARD LEBOURGNEUF
QUEBEC, QC G2K 0M5
(418) 623-7066

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

N° BON DE TRAVAIL: 24Q127679

ANALYSE DES SOLS VÉRIFIÉ PAR: Amar Bellahsene, Chimiste, AGAT Montréal

ORGANIQUE DE TRACE VÉRIFIÉ PAR: Galya Minkova, Chimiste, AGAT Québec

DATE DU RAPPORT: 14 mars 2024

NOMBRE DE PAGES: 26

VERSION*: 1

Pour tout complément d'information concernant cette analyse, veuillez contacter votre chargé(e) de projet client au (418) 266-5511.

*Notes

Avis de non-responsabilité:

- L'ensemble des travaux réalisés dans le présent document ont été effectués en utilisant des protocoles normalisés reconnus, ainsi que des pratiques et des méthodes généralement acceptées. En vue d'améliorer la performance, les méthodes analytiques d'AGAT pourraient comprendre des modifications issues des méthodes de référence spécifiées.
- Tous les échantillons seront éliminés trente (30) jours après réception au laboratoire à moins qu'une Entente d'entreposage à long terme ne soit signée et retournée. Certaines analyses spécialisées peuvent être exemptées. Veuillez communiquer avec votre chargé de projets à la clientèle pour plus d'informations.
- La responsabilité d'AGAT en ce qui concerne tout retard, exécution ou non-exécution de ces services s'applique uniquement envers le client et ne s'étend à aucune autre tierce partie. À moins qu'il n'en soit par ailleurs convenu expressément par écrit, la responsabilité d'AGAT se limite au coût réel de l'analyse ou des analyses spécifiques incluses dans les services.
- Sauf accord écrit préalable d'AGAT Laboratoires, ce certificat ne doit être reproduit que dans sa totalité.
- Les résultats d'analyse communiqués ci-joint ne concernent que les échantillons reçus par le laboratoire.
- L'application des lignes directrices est fournie « en l'état » sans garantie de quelque nature que ce soit, ni expresse ni tacite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties de qualité marchande, d'aptitude à un usage particulier ou de non-contrefaçon. AGAT n'assume aucune responsabilité à l'égard de toute erreur ou omission dans les directives que contient ce document.
- Toutes les informations rapportables sont disponibles sur demande auprès d'AGAT Laboratoires, conformément aux normes ISO/IEC 17025:2017, DR-12-PALA et/ou NELAP.
- Pour les échantillons environnementaux dans la province de Québec : L'analyse est effectuée et les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus. Une température supérieure à 6°C à la réception, comme indiqué dans la notification de réception d'échantillon (SRN), pourrait indiquer que l'intégrité des échantillons a été compromise si le délai entre l'échantillonnage et la soumission au laboratoire ne pouvait être minimisé.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q127679

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:FELIX St-Pierre

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Analyses Inorganiques (sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-03-06

DATE DU RAPPORT: 2024-03-14

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-124 0-45	24-TP-125 50-90	24-TP-126 0-50	24-TP-127 0-50	24-TP-128 0-50
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-26	2024-02-26	2024-02-26	2024-02-29	2024-02-29
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	5709329	5709442	5709443	5709446	5709448
Bromure disponible	mg/kg	6	50	300	1500	1	<1	<1	<1	<1	<1
Fluorure disponible	mg/kg	200	400	2000	10000	10	<10	<10	<10	<10	<10
Soufre total	mg/kg	400	2000	2000		200	<200	<200	254[<A]	<200	<200

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-129 0-50	24-TP-130 0-50	24-TP-131 0-50	24-TP-132 0-50	24-TP-132 100-120
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-29	2024-02-29	2024-02-29	2024-02-26	2024-02-26
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	5709450	5709452	5709454	5709456	5709458
Bromure disponible	mg/kg	6	50	300	1500	1	<1	<1	<1	<1	<1
Fluorure disponible	mg/kg	200	400	2000	10000	10	<10	<10	<10	<10	<10
Soufre total	mg/kg	400	2000	2000		200	233[<A]	<200	<200	<200	478[A-C]

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							DUP 13	
MATRICE:							Sol	
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-26	
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	5709459	
Bromure disponible	mg/kg	6	50	300	1500	1	<1	
Fluorure disponible	mg/kg	200	400	2000	10000	10	<10	
Soufre total	mg/kg	400	2000	2000		200	254[<A]	

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

5709329-5709459 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Montréal (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

CHIMISTE Amar Bellahsene 2011-214 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q127679

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:FELIX St-Pierre

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Analyses inorganiques (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-03-06

DATE DU RAPPORT: 2024-03-14

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-124 0-45	24-TP-125 50-90	24-TP-126 0-50	24-TP-127 0-50	24-TP-128 0-50
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-26	2024-02-26	2024-02-26	2024-02-29	2024-02-29
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	5709329	5709442	5709443	5709446	5709448
Chlorures disponibles	mg/kg					2	7	10	42	11	4
pH	pH					NA	6.31		7.70		8.07
Sulfates disponibles	mg/kg					2	158	108	163	68	81

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-129 0-50	24-TP-130 0-50	24-TP-131 0-50	24-TP-132 0-50	24-TP-132 100-120
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-29	2024-02-29	2024-02-29	2024-02-26	2024-02-26
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	5709450	5709452	5709454	5709456	5709458
Chlorures disponibles	mg/kg					2	54	7	10	5	8
Sulfates disponibles	mg/kg					2	116	121	121	68	103
pH	pH					NA				8.26	

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							DUP 13
MATRICE:							Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-26
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	5709459
Chlorures disponibles	mg/kg					2	6
Sulfates disponibles	mg/kg					2	157

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

5709329-5709459 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q127679

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:FELIX St-Pierre

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Métaux - 14 Métaux extractibles totaux + Hg (Basse limite WSP)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-03-06

DATE DU RAPPORT: 2024-03-14

						IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:	24-TP-124 0-45	24-TP-124 45-90	24-TP-125 50-90	24-TP-126 0-50	24-TP-127 0-50
						MATRICE:	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	2024-02-26	2024-02-26	2024-02-26	2024-02-26	2024-02-29
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	5709329	5709440	5709442	5709443	5709446
Argent	mg/kg	2	20	40	200	0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic	mg/kg	6	30	50	250	1	3[<A]	10[A-B]	14[A-B]	4[<A]	5[<A]
Baryum	mg/kg	340	500	2000	10000	20	86[<A]	41[<A]	691[B-C]	104[<A]	39[<A]
Cadmium	mg/kg	1.5	5	20	100	0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Chrome	mg/kg	100	250	800	4000	2	21[<A]	22[<A]	33[<A]	27[<A]	31[<A]
Cobalt	mg/kg	25	50	300	1500	2	8[<A]	11[<A]	16[<A]	10[<A]	16[<A]
Cuivre	mg/kg	50	100	500	2500	1	7[<A]	21[<A]	29[<A]	11[<A]	40[<A]
Étain	mg/kg	5	50	300	1500	5	<5	<5	<5	<5	<5
Manganèse	mg/kg	1000	1000	2200	11000	10	269[<A]	380[<A]	642[<A]	354[<A]	294[<A]
Mercure	mg/kg	0.2	2	10	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2
Molybdène	mg/kg	2	10	40	200	1	<1	<1	<1	<1	<1
Nickel	mg/kg	50	100	500	2500	2	18[<A]	29[<A]	44[<A]	24[<A]	44[<A]
Plomb	mg/kg	50	500	1000	5000	5	10[<A]	8[<A]	14[<A]	11[<A]	14[<A]
Sélénium	mg/kg	1	3	10	50	0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc	mg/kg	140	500	1500	7500	5	55[<A]	57[<A]	87[<A]	68[<A]	79[<A]

Certifié par:

CHIMISTE
Amar Bellahsene
2011-214
QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q127679

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:FELIX St-Pierre

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Métaux - 14 Métaux extractibles totaux + Hg (Basse limite WSP)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-03-06

DATE DU RAPPORT: 2024-03-14

						IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:	24-TP-127 50-90	24-TP-128 0-50	24-TP-128 50-90	24-TP-129 0-50	24-TP-130 0-50
						MATRICE:	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	2024-02-29	2024-02-29	2024-02-29	2024-02-29	2024-02-29
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	5709447	5709448	5709449	5709450	5709452
Argent	mg/kg	2	20	40	200	0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic	mg/kg	6	30	50	250	1	10[A-B]	11[A-B]	11[A-B]	14[A-B]	7[A-B]
Baryum	mg/kg	340	500	2000	10000	20	42[<A]	68[<A]	74[<A]	81[<A]	82[<A]
Cadmium	mg/kg	1.5	5	20	100	0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Chrome	mg/kg	100	250	800	4000	2	26[<A]	27[<A]	28[<A]	30[<A]	33[<A]
Cobalt	mg/kg	25	50	300	1500	2	15[<A]	13[<A]	13[<A]	16[<A]	17[<A]
Cuivre	mg/kg	50	100	500	2500	1	33[<A]	26[<A]	28[<A]	41[<A]	40[<A]
Étain	mg/kg	5	50	300	1500	5	<5	<5	<5	<5	<5
Manganèse	mg/kg	1000	1000	2200	11000	10	429[<A]	645[<A]	714[<A]	1270[B-C]	503[<A]
Mercure	mg/kg	0.2	2	10	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2
Molybdène	mg/kg	2	10	40	200	1	<1	<1	<1	<1	<1
Nickel	mg/kg	50	100	500	2500	2	36[<A]	38[<A]	38[<A]	45[<A]	49[<A]
Plomb	mg/kg	50	500	1000	5000	5	17[<A]	13[<A]	12[<A]	10[<A]	14[<A]
Sélénium	mg/kg	1	3	10	50	0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc	mg/kg	140	500	1500	7500	5	75[<A]	78[<A]	76[<A]	78[<A]	97[<A]

Certifié par:

CHIMISTE
Amar Bellahsene
2011-214
QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q127679

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:FELIX St-Pierre

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Métaux - 14 Métaux extractibles totaux + Hg (Basse limite WSP)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-03-06

DATE DU RAPPORT: 2024-03-14

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-131 0-50	24-TP-131 50-90	24-TP-132 0-50	24-TP-132 100-120	DUP 13
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-29	2024-02-29	2024-02-26	2024-02-26	2024-02-26
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	5709454	5709455	5709456	5709458	5709459
Argent	mg/kg	2	20	40	200	0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic	mg/kg	6	30	50	250	1	25[A-B]	49[B-C]	5[<A]	8[A-B]	2[<A]
Baryum	mg/kg	340	500	2000	10000	20	70[<A]	53[<A]	50[<A]	241[<A]	80[<A]
Cadmium	mg/kg	1.5	5	20	100	0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Chrome	mg/kg	100	250	800	4000	2	31[<A]	31[<A]	19[<A]	26[<A]	18[<A]
Cobalt	mg/kg	25	50	300	1500	2	18[<A]	25[A]	10[<A]	17[<A]	6[<A]
Cuivre	mg/kg	50	100	500	2500	1	33[<A]	82[A-B]	26[<A]	39[<A]	6[<A]
Étain	mg/kg	5	50	300	1500	5	<5	<5	<5	<5	<5
Manganèse	mg/kg	1000	1000	2200	11000	10	548[<A]	820[<A]	419[<A]	868[<A]	189[<A]
Mercure	mg/kg	0.2	2	10	50	0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2
Molybdène	mg/kg	2	10	40	200	1	<1	8[A-B]	<1	<1	<1
Nickel	mg/kg	50	100	500	2500	2	46[<A]	49[<A]	25[<A]	39[<A]	15[<A]
Plomb	mg/kg	50	500	1000	5000	5	14[<A]	39[<A]	9[<A]	15[<A]	9[<A]
Sélénium	mg/kg	1	3	10	50	0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc	mg/kg	140	500	1500	7500	5	92[<A]	87[<A]	56[<A]	80[<A]	47[<A]

Certifié par:

CHIMISTE
Amar Bellahsene
2011-214
QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q127679

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:FELIX St-Pierre

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Métaux - 14 Métaux extractibles totaux + Hg (Basse limite WSP)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-03-06

DATE DU RAPPORT: 2024-03-14

					IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:		DUP 14
						MATRICE:	Sol
					DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:		2024-02-26
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	5709460
Argent	mg/kg	2	20	40	200	0.5	<0.5
Arsenic	mg/kg	6	30	50	250	1	9[A-B]
Baryum	mg/kg	340	500	2000	10000	20	48[<A]
Cadmium	mg/kg	1.5	5	20	100	0.5	<0.5
Chrome	mg/kg	100	250	800	4000	2	23[<A]
Cobalt	mg/kg	25	50	300	1500	2	10[<A]
Cuivre	mg/kg	50	100	500	2500	1	21[<A]
Étain	mg/kg	5	50	300	1500	5	<5
Manganèse	mg/kg	1000	1000	2200	11000	10	396[<A]
Mercure	mg/kg	0.2	2	10	50	0.2	<0.2
Molybdène	mg/kg	2	10	40	200	1	<1
Nickel	mg/kg	50	100	500	2500	2	29[<A]
Plomb	mg/kg	50	500	1000	5000	5	9[<A]
Sélénium	mg/kg	1	3	10	50	0.5	<0.5
Zinc	mg/kg	140	500	1500	7500	5	58[<A]

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

5709329-5709460 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q127679

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:FELIX St-Pierre

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-03-06

DATE DU RAPPORT: 2024-03-14

							IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:	24-TP-124 0-45	24-TP-124 45-90	24-TP-126 0-50	24-TP-127 0-50	24-TP-127 50-90
							MATRICE:	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
							DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	2024-02-26	2024-02-26	2024-02-26	2024-02-29	2024-02-29
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR		5709329	5709440	5709443	5709446	5709447
Acénaphtène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Acénaphtylène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (a) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (b) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (j) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (k) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (b+j+k) fluoranthène	mg/kg	-	-	-	136	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (c) phénanthrène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/kg	0.1	1	10	18	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	82	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Méthyl-3 cholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	150	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Méthyl-1 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Méthyl-2 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1

Certifié par:

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q127679

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:FELIX St-Pierre

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-03-06

DATE DU RAPPORT: 2024-03-14

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-124 0-45	24-TP-124 45-90	24-TP-126 0-50	24-TP-127 0-50	24-TP-127 50-90
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-26	2024-02-26	2024-02-26	2024-02-29	2024-02-29
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	5709329	5709440	5709443	5709446	5709447
% Humidité	%					0.2	20.8	15.6	20.0	22.2	22.0
Étalon de recouvrement	Unités			Limites							
Rec. Naphtalène-d8	%			50-140			81	87	75	82	80
Rec. Pyrène-d10	%			50-140			93	98	82	86	85
Rec. p-Terphényl-d14	%			50-140			86	94	83	89	88

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-118 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q127679

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:FELIX St-Pierre

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-03-06

DATE DU RAPPORT: 2024-03-14

							IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:	24-TP-128 0-50	24-TP-128 50-90	24-TP-129 0-50	24-TP-130 0-50	24-TP-131 0-50
							MATRICE:	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
							DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	2024-02-29	2024-02-29	2024-02-29	2024-02-29	2024-02-29
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR		5709448	5709449	5709450	5709452	5709454
Acénaphtène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Acénaphtylène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (a) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (b) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (j) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (k) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (b+j+k) fluoranthène	mg/kg	-	-	-	136	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (c) phénanthrène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/kg	0.1	1	10	18	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	82	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Méthyl-3 cholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	150	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Méthyl-1 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Méthyl-2 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1		<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1

Certifié par:

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q127679

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:FELIX St-Pierre

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-03-06

DATE DU RAPPORT: 2024-03-14

						IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:	24-TP-128 0-50	24-TP-128 50-90	24-TP-129 0-50	24-TP-130 0-50	24-TP-131 0-50
						MATRICE:	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	2024-02-29	2024-02-29	2024-02-29	2024-02-29	2024-02-29
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	5709448	5709449	5709450	5709452	5709454
% Humidité	%					0.2	22.2	20.8	11.9	24.4	25.8
Étalon de recouvrement	Unités			Limites							
Rec. Naphtalène-d8	%			50-140			81	81	78	82	85
Rec. Pyrène-d10	%			50-140			85	89	85	89	92
Rec. p-Terphényl-d14	%			50-140			90	89	86	89	94

Certifié par:

Galya Dimitrova Minkova 2011-118 CHIMISTE QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q127679

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:FELIX St-Pierre

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-03-06

DATE DU RAPPORT: 2024-03-14

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-131 50-90	24-TP-132 0-50	24-TP-132 50-100	24-TP-132 100-120	DUP 13
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-29	2024-02-26	2024-02-26	2024-02-26	2024-02-26
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	5709455	5709456	5709457	5709458	5709459
Acénaphtène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Acénaphtylène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (a) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (b) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (j) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (k) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (b+j+k) fluoranthène	mg/kg	-	-	-	136	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (c) phénanthrène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/kg	0.1	1	10	18	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	82	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Méthyl-3 cholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	150	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Méthyl-1 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Méthyl-2 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-118 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires
350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q127679

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:FELIX St-Pierre

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-03-06

DATE DU RAPPORT: 2024-03-14

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:							24-TP-131 50-90	24-TP-132 0-50	24-TP-132 50-100	24-TP-132 100-120	DUP 13
MATRICE:							Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:							2024-02-29	2024-02-26	2024-02-26	2024-02-26	2024-02-26
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	5709455	5709456	5709457	5709458	5709459
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
% Humidité	%					0.2	18.5	15.2	12.3	8.0	20.2
Étalon de recouvrement	Unités			Limites							
Rec. Naphtalène-d8	%			50-140			88	81	90	87	79
Rec. Pyrène-d10	%			50-140			101	92	101	96	90
Rec. p-Terphényl-d14	%			50-140			95	90	99	95	87

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-118 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q127679

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:FELIX St-Pierre

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-03-06

DATE DU RAPPORT: 2024-03-14

							IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:	DUP 14
							MATRICE:	Sol
							DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	2024-02-26
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR		5709460
Acénaphtène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1		<0.1
Acénaphtylène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1		<0.1
Anthracène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1		<0.1
Benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1		<0.1
Benzo (a) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1		<0.1
Benzo (b) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1		<0.1
Benzo (j) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1		<0.1
Benzo (k) fluoranthène	mg/kg	0.1	1	10	-	0.1		<0.1
Benzo (b+j+k) fluoranthène	mg/kg	-	-	-	136	0.1		<0.1
Benzo (c) phénanthrène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1		<0.1
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/kg	0.1	1	10	18	0.1		<0.1
Chrysène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1		<0.1
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	82	0.1		<0.1
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1		<0.1
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1		<0.1
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1		<0.1
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1		<0.1
Fluoranthène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1		<0.1
Fluorène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1		<0.1
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/kg	0.1	1	10	34	0.1		<0.1
Méthyl-3 cholanthrène	mg/kg	0.1	1	10	150	0.1		<0.1
Naphtalène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1		<0.1
Phénanthrène	mg/kg	0.1	5	50	56	0.1		<0.1
Pyrène	mg/kg	0.1	10	100	100	0.1		<0.1
Méthyl-1 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1		<0.1
Méthyl-2 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1		<0.1
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1		<0.1
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/kg	0.1	1	10	56	0.1		<0.1

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-118 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q127679

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:FELIX St-Pierre

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-03-06

DATE DU RAPPORT: 2024-03-14

				IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:			DUP 14
						MATRICE:	Sol
				DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:			2024-02-26
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	5709460
% Humidité	%					0.2	15.8
Étalon de recouvrement	Unités			Limites			
Rec. Naphtalène-d8	%			50-140			83
Rec. Pyrène-d10	%			50-140			92
Rec. p-Terphényl-d14	%			50-140			91

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

5709329-5709460 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q127679

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:FELIX St-Pierre

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Hydrocarbures pétroliers C10-C50 (Sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-03-06

DATE DU RAPPORT: 2024-03-14

						IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:	24-TP-124 45-90	24-TP-125 50-90	24-TP-127 0-50	24-TP-127 50-90	24-TP-128 50-90
						MATRICE:	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	2024-02-26	2024-02-26	2024-02-29	2024-02-29	2024-02-29
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	5709440	5709442	5709446	5709447	5709449
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	mg/kg	100	700	3500	10000	100	<100	<100	<100	<100	<100
% Humidité	%					0.2	15.6	16.6	22.2	22.0	20.8
Étalon de recouvrement	Unités			Limites							
Rec. Nonane	%			60-140			95	92	84	94	82

					IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:	24-TP-131 50-90	24-TP-132 50-100	24-TP-132 100-120	DUP 14	
					MATRICE:	Sol	Sol	Sol	Sol	
					DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	2024-02-29	2024-02-26	2024-02-26	2024-02-26	
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	5709455	5709457	5709458	5709460	
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	mg/kg	100	700	3500	10000	100	<100	<100	<100	<100	
% Humidité	%					0.2	18.5	12.3	8.0	15.8	
Étalon de recouvrement	Unités			Limites							
Rec. Nonane	%			60-140			92	90	95	83	

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

5709440-5709460 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q127679

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:FELIX St-Pierre

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Hydrocarbures pétroliers C10-C50 (Sol) - Avec purification

DATE DE RÉCEPTION: 2024-03-06

DATE DU RAPPORT: 2024-03-14

						IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:	24-TP-124 0-45	24-TP-126 0-50	24-TP-128 0-50	24-TP-129 0-50	24-TP-130 0-50
						MATRICE:	Sol	Sol	Sol	Sol	Sol
						DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	2024-02-26	2024-02-26	2024-02-29	2024-02-29	2024-02-29
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	5709329	5709443	5709448	5709450	5709452
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	mg/kg	100	700	3500	10000	100	<100	<100	<100	<100	<100
% Humidité	%					0.2	20.8	20.0	22.2	11.9	24.4
Étalon de recouvrement	Unités			Limites							
Rec. Nonane	%			60-140			108	93	88	104	104

						IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:	24-TP-131 0-50	24-TP-132 0-50	DUP 13
						MATRICE:	Sol	Sol	Sol
						DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	2024-02-29	2024-02-26	2024-02-26
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	5709454	5709456	5709459
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	mg/kg	100	700	3500	10000	100	<100	<100	<100
% Humidité	%					0.2	25.8	15.2	20.2
Étalon de recouvrement	Unités			Limites					
Rec. Nonane	%			60-140			103	100	93

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

5709329-5709459 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.
Méthode d'analyse effectuée avec traitements supplémentaires pour éliminer la présence de matières organiques.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires
350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.
N° BON DE TRAVAIL: 24Q127679
N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03
À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé
PRÉLEVÉ PAR:FELIX St-Pierre
LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Analyse des Sols

Date du rapport:			DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE				BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Analyses inorganiques (Sol)															
pH	5651928		8.52	8.57	0.6		102%	95%	105%	100%	95%	105%	NA		

Commentaires: NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Analyses inorganiques (Sol)															
Chlorures disponibles	5709443	5709443	42	42	0.8	< 2	101%	70%	130%	108%	80%	120%	73%	70%	130%
Sulfates disponibles	5709443	5709443	163	163	0.2	< 2	114%	70%	130%	104%	80%	120%	95%	70%	130%

Commentaires: NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Métaux - 14 Métaux extractibles totaux + Hg (Basse limite WSP)															
Argent	5706375		<0.5	<0.5	NA	< 0.5	107%	70%	130%	99%	80%	120%	96%	70%	130%
Arsenic	5706375		7	7	1.4	< 1	95%	70%	130%	97%	80%	120%	88%	70%	130%
Baryum	5706375		59	61	NA	< 20	117%	70%	130%	99%	80%	120%	NA	70%	130%
Cadmium	5706375		<0.5	<0.5	NA	< 0.5	99%	70%	130%	100%	80%	120%	96%	70%	130%
Chrome	5706375		38	37	1.0	< 2	98%	70%	130%	97%	80%	120%	NA	70%	130%
Cobalt	5706375		12	12	4.5	< 2	101%	70%	130%	98%	80%	120%	84%	70%	130%
Cuivre	5706375		23	25	10.0	< 1	98%	70%	130%	95%	80%	120%	97%	70%	130%
Étain	5706375		<5	<5	NA	< 5	98%	70%	130%	96%	80%	120%	94%	70%	130%
Manganèse	5706375		1150	1050	9.6	< 10	97%	70%	130%	99%	80%	120%	NA	70%	130%
Mercure	5706375		<0.2	<0.2	NA	< 0.2	94%	70%	130%	85%	80%	120%	70%	70%	130%
Molybdène	5706375		1	1	NA	< 1	100%	70%	130%	97%	80%	120%	94%	70%	130%
Nickel	5706375		85	87	2.1	< 2	97%	70%	130%	95%	80%	120%	NA	70%	130%
Plomb	5706375		13	14	NA	< 5	102%	70%	130%	99%	80%	120%	84%	70%	130%
Sélénium	5706375		<0.5	<0.5	NA	< 0.5	98%	70%	130%	101%	80%	120%	96%	70%	130%
Zinc	5706375		60	60	1.0	< 5	98%	70%	130%	96%	80%	120%	NA	70%	130%

Commentaires: NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.
Pour les métaux, l'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

Métaux - 14 Métaux extractibles totaux + Hg (Basse limite WSP)															
Argent	5718602		<0.5	<0.5	NA	< 0.5	114%	70%	130%	99%	80%	120%	98%	70%	130%
Arsenic	5718602		9	9	3.2	< 1	102%	70%	130%	96%	80%	120%	98%	70%	130%
Baryum	5718602		41	39	NA	< 20	107%	70%	130%	94%	80%	120%	NA	70%	130%
Cadmium	5718602		<0.5	<0.5	NA	< 0.5	105%	70%	130%	98%	80%	120%	96%	70%	130%
Chrome	5718602		18	17	6.8	< 2	102%	70%	130%	95%	80%	120%	NA	70%	130%
Cobalt	5718602		9	9	NA	< 2	104%	70%	130%	94%	80%	120%	91%	70%	130%

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.
N° BON DE TRAVAIL: 24Q127679
N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03
À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé
PRÉLEVÉ PAR:FELIX St-Pierre
LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Analyse des Sols (Suite)

Date du rapport:			DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE				BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Cuivre	5718602		26	24	5.9	< 1	105%	70%	130%	95%	80%	120%	93%	70%	130%
Étain	5718602		<5	<5	NA	< 5	106%	70%	130%	94%	80%	120%	94%	70%	130%
Manganèse	5718602		345	361	4.5	< 10	102%	70%	130%	98%	80%	120%	94%	70%	130%
Mercure	5718602		<0.2	<0.2	NA	< 0.2	100%	70%	130%	87%	80%	120%	94%	70%	130%
Molybdène	5718602		1	<1	NA	< 1	110%	70%	130%	96%	80%	120%	97%	70%	130%
Nickel	5718602		30	27	10.9	< 2	103%	70%	130%	94%	80%	120%	93%	70%	130%
Plomb	5718602		17	15	NA	< 5	108%	70%	130%	94%	80%	120%	NA	70%	130%
Sélénium	5718602		<0.5	<0.5	NA	< 0.5	105%	70%	130%	97%	80%	120%	96%	70%	130%
Zinc	5718602		79	75	4.6	< 5	104%	70%	130%	95%	80%	120%	NA	70%	130%

Commentaires: NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.
Pour les métaux, l'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

Analyses Inorganiques (sol)															
Bromure disponible	5714983		<1	<1	NA	< 1	86%	70%	130%	104%	80%	120%	124%	70%	130%
Fluorure disponible	5714983		<10	<10	NA	< 10	88%	70%	130%	100%	80%	120%	128%	70%	130%
Soufre total	5709456	5709456	<200	<200	NA	< 200	106%	70%	130%	89%	80%	120%	106%	70%	130%

Commentaires: NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Le pourcentage de récupération du MRC peut être en dehors du critère d'acceptabilité s'il est conforme à l'écart du certificat du matériau de référence.

Certifié par:

CHIMISTE
Amar Bellahsene
2011-214
QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC. Les pourcentages de différence relative sont calculés à partir des données brutes. Il se peut que le pourcentage de différence relative ne reflète pas les valeurs dupliquées rapportées en raison de l'arrondissement des résultats finaux.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires
350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.
N° BON DE TRAVAIL: 24Q127679
N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03
À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé
PRÉLEVÉ PAR:FELIX St-Pierre
LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Analyse organique de trace

Date du rapport:			DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE				BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)															
Acénaphtène	5709440	5709440	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	139%	50%	140%	101%	50%	140%	109%	50%	140%
Acénaphtylène	5709440	5709440	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	130%	50%	140%	94%	50%	140%	100%	50%	140%
Anthracène	5709440	5709440	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	137%	50%	140%	105%	50%	140%	102%	50%	140%
Benzo (a) anthracène	5709440	5709440	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	127%	50%	140%	95%	50%	140%	93%	50%	140%
Benzo (a) pyrène	5709440	5709440	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	117%	50%	140%	92%	50%	140%	86%	50%	140%
Benzo (b) fluoranthène	5709440	5709440	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	111%	50%	140%	86%	50%	140%	81%	50%	140%
Benzo (j) fluoranthène	5709440	5709440	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	126%	50%	140%	100%	50%	140%	90%	50%	140%
Benzo (k) fluoranthène	5709440	5709440	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	116%	50%	140%	87%	50%	140%	79%	50%	140%
Benzo (c) phénanthrène	5709440	5709440	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	135%	50%	140%	99%	50%	140%	101%	50%	140%
Benzo (g,h,i) pérylène	5709440	5709440	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	106%	50%	140%	85%	50%	140%	77%	50%	140%
Chrysène	5709440	5709440	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	137%	50%	140%	105%	50%	140%	102%	50%	140%
Dibenzo (a,h) anthracène	5709440	5709440	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	106%	50%	140%	84%	50%	140%	77%	50%	140%
Dibenzo (a,i) pyrène	5709440	5709440	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	109%	50%	140%	108%	50%	140%	78%	50%	140%
Dibenzo (a,h) pyrène	5709440	5709440	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	144%	50%	140%	118%	50%	140%	101%	50%	140%
Dibenzo (a,l) pyrène	5709440	5709440	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	122%	50%	140%	109%	50%	140%	86%	50%	140%
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	5709440	5709440	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	66%	50%	140%	92%	50%	140%	52%	50%	140%
Fluoranthène	5709440	5709440	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	138%	50%	140%	105%	50%	140%	103%	50%	140%
Fluorène	5709440	5709440	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	134%	50%	140%	101%	50%	140%	102%	50%	140%
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	5709440	5709440	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	94%	50%	140%	75%	50%	140%	64%	50%	140%
Méthyl-3 cholanthrène	5709440	5709440	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	143%	50%	140%	125%	50%	140%	112%	50%	140%
Naphtalène	5709440	5709440	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	118%	50%	140%	97%	50%	140%	97%	50%	140%
Phénanthrène	5709440	5709440	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	134%	50%	140%	102%	50%	140%	101%	50%	140%
Pyrène	5709440	5709440	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	140%	50%	140%	108%	50%	140%	104%	50%	140%
Méthyl-1 naphtalène	5709440	5709440	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	136%	50%	140%	97%	50%	140%	108%	50%	140%
Méthyl-2 naphtalène	5709440	5709440	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	130%	50%	140%	99%	50%	140%	103%	50%	140%
Diméthyl-1,3 naphtalène	5709440	5709440	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	132%	50%	140%	94%	50%	140%	101%	50%	140%
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	5709440	5709440	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	136%	50%	140%	101%	50%	140%	104%	50%	140%
Rec. Naphtalène-d8	5709440	5709440	87	80	9.4	88	108%	50%	140%	97%	50%	140%	84%	50%	140%
Rec. Pyrène-d10	5709440	5709440	98	91	7.4	96	114%	50%	140%	99%	50%	140%	85%	50%	140%
Rec. p-Terphényl-d14	5709440	5709440	94	87	6.8	96	113%	50%	140%	100%	50%	140%	85%	50%	140%
% Humidité	5709456	5709456	15.2	14.9	2.6	< 0.2	100%	80%	120%	NA			NA		

Commentaires: NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
L'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

Hydrocarbures pétroliers C10-C50 (Sol) - Avec purification															
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	5709440	5709440	<100	<100	NA	< 100	116%	60%	140%	100%	60%	140%	109%	60%	140%
Rec. Nonane	5709440	5709440	95	91	4.3	80	104%	60%	140%	103%	60%	140%	99%	60%	140%
% Humidité	5709456	5709456	15.2	14.9	2.6	< 0.2	100%	80%	120%	NA			NA		

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

N° BON DE TRAVAIL: 24Q127679

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:FELIX St-Pierre

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

Analyse organique de trace (Suite)

Date du rapport:			DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE				BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Hydrocarbures pétroliers C10-C50 (Sol)															
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	5709440	5709440	<100	<100	NA	< 100	116%	60%	140%	100%	60%	140%	109%	60%	140%
Rec. Nonane	5709440	5709440	95	91	4.3	80	104%	60%	140%	103%	60%	140%	99%	60%	140%
% Humidité	5709456	5709456	15.2	14.9	2.6	< 0.2	100%	80%	120%	NA			NA		

Commentaires: NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

Commentaires: NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

Certifié par:

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC. Les pourcentages de différence relative sont calculés à partir des données brutes. Il se peut que le pourcentage de différence relative ne reflète pas les valeurs dupliquées rapportées en raison de l'arrondissement des résultats finaux.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Dépassement CQ

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

N° BON DE TRAVAIL: 24Q127679

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

Date du rapport:		MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE			BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
PARAMÈTRE	N° éch.	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
			Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sol)										
Dibenzo (a,h) pyrène	5709440	144%	50%	140%	118%	50%	140%	101%	50%	140%
Méthyl-3 cholanthrène	5709440	143%	50%	140%	125%	50%	140%	112%	50%	140%

Commentaires: NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
L'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

AGAT Laboratoires est accrédité selon la norme ISO/IEC 17025 par CALA, l'Association canadienne pour la reconnaissance officielle des laboratoires, et/ou par le Conseil canadien des normes (CCN) pour des analyses spécifiques inscrites dans la portée d'accréditation. AGAT Laboratoires (Mississauga) est également accrédité par CALA, l'Association canadienne pour la reconnaissance officielle des laboratoires, pour des services spécifiques à l'analyse de l'eau potable. Les accréditations sont attribuées à un emplacement et à un paramètre précis. Une liste complète des paramètres pour chaque emplacement est disponible sur www.cala.ca et/ou sur www.scc.ca. Il se peut que les analyses qui figurent dans ce rapport ne soient pas nécessairement incluses dans la portée d'accréditation.

Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Sommaire de méthode

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

N° BON DE TRAVAIL: 24Q127679

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:FELIX St-Pierre

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

PARAMÈTRE	PRÉPARÉ LE	ANALYSÉ LE	AGAT P.O.N.	RÉFÉRENCE DE LITTÉRATURE	TECHNIQUE ANALYTIQUE
Analyse des Sols					
Bromure disponible	2024-03-13	2024-03-13	INOR-101-6004F	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
Fluorure disponible	2024-03-13	2024-03-13	INOR-101-6004F	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
Soufre total	2024-03-14	2024-03-14	INOR-101-6056F	MA.310-CS 1.0	COMBUSTION
Chlorures disponibles	2024-03-11	2024-03-12	INOR-161-6016F, non accrédité MELCCFP	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
pH	2024-03-12	2024-03-12	INOR-161-6009F	MA. 100 - pH 1.1	ÉLECTROMÉTRIE
Sulfates disponibles	2024-03-11	2024-03-12	INOR-161-6016F, non accréditable MELCCFP	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
Argent	2024-03-12	2024-03-13	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Arsenic	2024-03-12	2024-03-13	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Baryum	2024-03-12	2024-03-13	MET-161-6106F, 6108F, non accrédité MELCCFP	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Cadmium	2024-03-12	2024-03-13	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Chrome	2024-03-12	2024-03-13	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Cobalt	2024-03-12	2024-03-13	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Cuivre	2024-03-12	2024-03-13	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Étain	2024-03-12	2024-03-13	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Manganèse	2024-03-12	2024-03-13	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Mercure	2024-03-12	2024-03-13	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Molybdène	2024-03-12	2024-03-13	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Nickel	2024-03-12	2024-03-13	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Plomb	2024-03-12	2024-03-13	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Sélénium	2024-03-12	2024-03-13	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Zinc	2024-03-12	2024-03-13	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Sommaire de méthode

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

N° BON DE TRAVAIL: 24Q127679

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP 03

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:FELIX St-Pierre

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:Bécancour

PARAMÈTRE	PRÉPARÉ LE	ANALYSÉ LE	AGAT P.O.N.	RÉFÉRENCE DE LITTÉRATURE	TECHNIQUE ANALYTIQUE
Analyse organique de trace					
Acénaphtène	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Acénaphtylène	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Anthracène	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (a) anthracène	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (a) pyrène	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (b) fluoranthène	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (j) fluoranthène	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (k) fluoranthène	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (b+j+k) fluoranthène	2024-03-12	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (c) phénanthrène	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (g,h,i) pérylène	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Chrysène	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,h) anthracène	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,i) pyrène	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,h) pyrène	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,l) pyrène	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Fluoranthène	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Fluorène	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Méthyl-3 cholanthrène	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Naphtalène	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Phénanthrène	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Pyrène	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Méthyl-1 naphtalène	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Méthyl-2 naphtalène	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Diméthyl-1,3 naphtalène	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Rec. Naphtalène-d8	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Rec. Pyrène-d10	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Rec. p-Terphényl-d14	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
% Humidité	2024-03-11	2024-03-11	INOR-161-6006F	MA. 100 - S.T. 1.1	GRAVIMÉTRIE
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5100F	MA. 400 - HYD. 1.1	GC/FID
Rec. Nonane	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5100F	MA. 400 - HYD. 1.1	GC/FID
% Humidité	2024-03-11	2024-03-11	INOR-161-6006F	MA. 100 - S.T. 1.1	GRAVIMÉTRIE
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5100F	MA. 400 - HYD. 1.1	GC/FID
Rec. Nonane	2024-03-11	2024-03-12	ORG-160-5100F	MA. 400 - HYD. 1.1	GC/FID
% Humidité	2024-03-11	2024-03-11	INOR-161-6006F	MA. 100 - S.T. 1.1	GRAVIMÉTRIE

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

Avez-vous des commentaires? Scannez ici pour participer à un sondage rapide!

9770 Route Transcanadienne
St-Laurent, Qc, H4S 1V9
Tél.: 514.337.1000
fr.agatlabs.com

350 Rue Franquet
Québec, Qc, G1P 4P3
Tél : 418.266.5511
fr.agatlabs.com

À l'usage exclusif du laboratoire
Bon de travail AGAT: 24Q127679
Nb. de glacières:
Température à l'arrivée: 20c
☐ Glace ☐ Bloc réfrigérant ☐ Aucun
Scélé légal intact: ☐ Oui ☐ Non ☐ N/A

Chaîne de traçabilité Environnement

Eau potable RQEP (réseau) – Veuillez utiliser la CDT du MELCCFP

Information pour le rapport
Compagnie : WSP Canada inc.
Adresse : 1135, boulevard Lebourgneuf
Québec, QC, G2K 0M5
Téléphone : 418-623-2254 Téléc. :
Projet : CA0016429.5038 Phase WP 03
Lieu de prélèvement : Bécancour
Prélevé par : ~~Brahim Ouzmane~~ Félix St-Pierre
N° de site:

Rapport envoyé à
1. Nom: Jean-Simon Aubé
Courriel: jean-simon.aube@wsp.com
2. Nom:
Courriel:

Critères à respecter
☐ PRTC ABC ☐ RESC
☐ CCME ☐ RVMR
☐ Eau consommation
☐ Eau résurg. Surface
☐ Eau résurg. Salée
CMM Sanitaire ☐ Pluvial ☐
☐ Autre.

Délais d'analyse requis (jours ouvrables)
Environnemental:
Régulier: ☒ 5 à 7 jours
Urgent: ☐ Même jour ☐ 1 jour ☐ 2 jours ☐ 3 jours
Haute Résolution:
Régulier: ☐ 10 - 15 jours
Urgent: ☐ 7 - 10 jours ☐ 5 jours
Date Requise: AA/MM/JJ

Facturé à
Même adresse : ☑ Oui ☐ Non
Compagnie :
Contact :
Courriel : Payables-Canada@wsp.com
Adresse :
Bon de commande : Soumission :

Commentaires:

Matrice (légende)
S	Sol	B	Boue	EP	Eau potable	EB	Eau brute	EPI	Eau de piscine
SL	Solide	EU	Eau usée	SE	Sédiment	ES	Eau de surface	AF	Affluent
		EF	Effluent	ST	Eau souterraine	A	Air		

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON	PRÉLÈVEMENT DATE (AA/MM/JJ)	PRÉLÈVEMENT HEURE	MATRICE	NB DE CONTENANTS
24_TP_124 0-45	24-02-22		S	1
24_TP_124 45-90	24-02-22			
24_TP_125 0-50	24-2-26			
24_TP_125 50-90	24-2-26			
24_TP_126 0-50	24-2-26			
24_TP_126 50-100	24-2-26			
24_TP_126 100-120	24-2-26			
24_TP_127 0-50	24-2-29			
24_TP_127 50-90	24-2-29			
24_TP_128 0-50	24-2-29			
24_TP_128 50-90	24-2-29			

Métaux: Filtré sur terrain ☐ Filtré au lab ☐
Hydrocarbures pétroliers C10-C50 | HAP | BTEX ☐ HAM ☐ HAC-HAM ☐ THM ☐ | BPC: Congénères ☐ Aroclor ☐ | Huiles et graisses: Minérales ☐ Totales ☐ | Phénols (GC-MS) ☐ Indice phénolique (4AAP) ☐ | Métaux - sol: 6Mtx ☐ 13Mtx ☐ Balayage ☐ | Métaux - eau: 6Mtx ☐ 17Mtx ☐ Balayage ☐ | Hg ☐ Se ☐ U ☐ Cr(VI) ☐ Cr(III) ☐ | Métaux (spécifier): | Alcalinité ☐ Conductivité ☐ Dureté totale ☐ | Chlorures ☒ Fluorures ☒ Sulfates ☒ Bromures ☒ | Cyanures : Totaux ☐ Disponibles ☐ | DCO ☐ COT ☐ | $NH_3 + NH_4$ ☐ NTK ☐ $NO_2 + NO_3$ ☐ | P total ☐ | Solides : Totaux ☐ Dissous ☐ MES ☐ MESV ☐ | Sulfures - Eau ☐ Soufre total - Sol ☒ | COURT DÉLAI DE CONSERVATION: pH ☒ NO_2 ☐ NO_3 ☐ o-PO4 ☐ COD ☐ | Absorbance UV ☐ Couleur ☐ Turbidité ☐ | DBO_5 ☐ DBO_5 Carbonée ☐ DBO_5 Soluble ☐ | Coliformes : Totaux ☐ Thermotolérants (fécaux) ☐ E.coli ☐ | Microbiologie (autre) : | HR/MS : Dioxines/Furanes ☐ HAP ☐ BPC ☐ NP ☐ NPE ☐ | RMD ☐ | REIMR art. | Conservation: 6 mois ☐ 12 mois ☐ | Matière dangereuse | HP C10-C50 + purifications |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 24_TP_124 0-45 | 24-02-22 | | S | 1 | | X | | | | X | | X | | | | | | | | X | X | | | | | | | | X |
| 24_TP_124 45-90 | 24-02-22 | | | | X | X | | | | X | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 24_TP_125 0-50 | 24-2-26 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 24_TP_125 50-90 | 24-2-26 | | | | X | | | | | X | | X | | | | | | | | X | | | | | | | | | | |
| 24_TP_126 0-50 | 24-2-26 | | | | | X | | | | X | | X | | | | | | | | X | X | X | | | | | | | | |
| 24_TP_126 50-100 | 24-2-26 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | X | |
| 24_TP_126 100-120 | 24-2-26 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 24_TP_127 0-50 | 24-2-29 | | | | X | X | | | | X | | X | | | | | | | | X | | | | | | | | | | |
| 24_TP_127 50-90 | 24-2-29 | | | | X | X | | | | X | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 24_TP_128 0-50 | 24-2-29 | | | | | X | | | | X | | X | | | | | | | | X | X | | | | | | | | | |
| 24_TP_128 50-90 | 24-2-29 | | | | X | X | | | | X | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | X | |

Échantillon remis par (nom en lettres moulées et signature)	Date (AA/MM/JJ)	Heure	Échantillon reçu par (nom en lettres moulées et signature)	Date (AA/MM/JJ)	Heure	
			Client - WZ			Page ____ de ____
Échantillon remis par (nom en lettres moulées et signature)	Date (AA/MM/JJ)	Heure	Échantillon reçu par (nom en lettres moulées et signature)	Date (AA/MM/JJ)	Heure	N°:

Copies: Rose – Client Jaune – AGAT Blanche – AGAT

No de document: DIV-111-1542F.011 Tous les produits et/ou services fournis par AGAT Laboratoires sont conformes aux termes et conditions énoncés sur https://agatlabs.com/termsandconditions, sauf accord contraire expressément consenti par écrit dans un document contractuel en vigueur. Date de révision 21 nov. 2022

AGAT Laboratoires

Avez-vous des commentaires? Scannez ici pour participer à un sondage rapide!

9770 Route Transcanadienne
St-Laurent, Qc, H4S 1V9
Tél.: 514.337.1000
fr.agatlabs.com

350 Rue Franquet
Québec, Qc, G1P 4P3
Tél : 418.266.5511
fr.agatlabs.com

Chaîne de traçabilité Environnement

Eau potable RQEP (réseau) – Veuillez utiliser la CDT du MELCCFP

À l'usage exclusif du laboratoire
Bon de travail AGAT:
Nb. de glacières:
Température à l'arrivée: 20°C
☐ Glace ☐ Bloc réfrigérant ☐ Aucun
Scélé légal intact: ☐ Oui ☐ Non ☐ N/A

Information pour le rapport
Compagnie : WSP Canada inc.
Adresse : 1135, boulevard Lebourgneuf, Québec, QC, G2K 0M5
Téléphone : 418-623-2254 Téléc. :
Projet : CA0016429.5038 Phase WP 03
Lieu de prélèvement : Bécancour
Prélevé par : ~~Brahim Ousmane~~ Félix St-Pierre
N° de site:

Rapport envoyé à
1. Nom: Jean-Simon Aubé
Courriel: jean-simon.aube@wsp.com
2. Nom:
Courriel:

Critères à respecter
☐ PRTC ABC ☐ RESC
☐ CCME ☐ RVMR
☐ Eau consommation
☐ Eau résurg. Surface
☐ Eau résurg. Salée
CMM Sanitaire ☐ Pluvial ☐
☐ Autre.

Délais d'analyse requis (jours ouvrables)
Environnemental:
Régulier: ☒ 5 à 7 jours
Urgent: ☐ Même jour ☐ 1 jour ☐ 2 jours ☐ 3 jours
Haute Résolution:
Régulier: ☐ 10 - 15 jours
Urgent: ☐ 7 - 10 jours ☐ 5 jours
Date Requise: AA/MM/JJ

Facturé à
Même adresse : ☑ Oui ☐ Non
Compagnie :
Contact :
Courriel : Payables-Canada@wsp.com
Adresse :
Bon de commande : Soumission :

Commentaires:

Matrice (légende)
S Sol | B Boue | SE Sédiment | ES Eau de surface | AF Affluent
SL Solide | EU Eau usée | EF Effluent | ST Eau souterraine | A Air
EP Eau potable | EB Eau brute | EPI Eau de piscine

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON	PRÉLÈVEMENT DATE (AA/MM/JJ)	PRÉLÈVEMENT HEURE	MATRICE	NB. DE CONTENANTS
24_TP_129 0-50	24-2-29		S	1
24_TP_129 50-90	24-2-29			
24_TP_130 0-50	24-2-29			
24_TP_130 50-90	24-2-29			
24_TP_131 0-50	24-2-29			
24_TP_131 50-90	24-2-29			
24_TP_132 0-50	24-2-26			
24_TP_132 50-100	24-2-26			
24_TP_132 100-120	24-2-26			
Dup 13	24-2-22			
Dup 14	24-2-22			

Métaux: Filtré sur terrain ☐ Filtré au lab ☐
Hydrocarbures pétroliers C10-C50
HAP
BTEX ☐ HAM ☐ HAC-HAM ☐ THM ☐
BPC: Congénères ☐ Aroclor ☐
Huiles et graisses: Minérales ☐ Totales ☐
Phénols (GC-MS) ☐ Indice phénolique (4AAP) ☐
Métaux - sol: 6Mtx ☐ 13Mtx ☐ Balayage ☐
Métaux - eau: 6Mtx ☐ 17Mtx ☐ Balayage ☐
Hg ☐ Se ☐ U ☐ Cr VI ☐ Cr III ☐
Métaux (spécifier):
Alcalinité ☐ Conductivité ☐ Dureté totale ☐
Chlorures ☐ Fluorures ☐ Sulfates ☐ Bromures ☐
Cyanures : Totaux ☐ Disponibles ☐
DCO ☐ COT ☐
$NH_3 + NH_4$ ☐ NTK ☐ $NO_2 + NO_3$ ☐
P total ☐
Solides : Totaux ☐ Dissous ☐ MES ☐ MESV ☐
Sulfures - Eau ☐ Soufre total - Sol ☐
COURT DÉLAI DE CONSERVATION
pH ☐ NO_2 ☐ NO_3 ☐ o-PO_4 ☐ COD ☐
Absorbance UV ☐ Couleur ☐ Turbidité ☐
DBO_5 ☐ DBO_5 Carbonée ☐ DBO_5 Soluble ☐
Coliformes : Totaux ☐ Thermotolérants (fécaux) ☐ E.coli ☐
Microbiologie (autre) : _____
HR/MS : Dioxines/Furanes ☐ HAP ☐ BPC ☐ NP ☐ NPE ☐
RMD ☐
REIMR art. _____
Conservation: 6 mois ☐ 12 mois ☐
Matière dangereuse

| | | |

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.
1135 BOULEVARD LEBOURGNEUF
QUEBEC, QC G2K 0M5
(418) 623-7066

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP3

N° BON DE TRAVAIL: 24Q139075

ORGANIQUE DE TRACE VÉRIFIÉ PAR: EmmanuelBrousseau, Chimiste, AGAT Québec

ANALYSE DE L'EAU VÉRIFIÉ PAR: Galya Minkova, Chimiste, AGAT Québec

DATE DU RAPPORT: 23 avr. 2024

NOMBRE DE PAGES: 21

VERSION*: 1

Pour tout complément d'information concernant cette analyse, veuillez contacter votre chargé(e) de projet client au (418) 266-5511.

*Notes

Avis de non-responsabilité:

- L'ensemble des travaux réalisés dans le présent document ont été effectués en utilisant des protocoles normalisés reconnus, ainsi que des pratiques et des méthodes généralement acceptées. En vue d'améliorer la performance, les méthodes analytiques d'AGAT pourraient comprendre des modifications issues des méthodes de référence spécifiées.
- Tous les échantillons seront éliminés trente (30) jours après réception au laboratoire à moins qu'une Entente d'entreposage à long terme ne soit signée et retournée. Certaines analyses spécialisées peuvent être exemptées. Veuillez communiquer avec votre chargé de projets à la clientèle pour plus d'informations.
- La responsabilité d'AGAT en ce qui concerne tout retard, exécution ou non-exécution de ces services s'applique uniquement envers le client et ne s'étend à aucune autre tierce partie. À moins qu'il n'en soit par ailleurs convenu expressément par écrit, la responsabilité d'AGAT se limite au coût réel de l'analyse ou des analyses spécifiques incluses dans les services.
- Sauf accord écrit préalable d'AGAT Laboratoires, ce certificat ne doit être reproduit que dans sa totalité.
- Les résultats d'analyse communiqués ci-joint ne concernent que les échantillons reçus par le laboratoire.
- L'application des lignes directrices est fournie « en l'état » sans garantie de quelque nature que ce soit, ni expresse ni tacite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties de qualité marchande, d'aptitude à un usage particulier ou de non-contrefaçon. AGAT n'assume aucune responsabilité à l'égard de toute erreur ou omission dans les directives que contient ce document.
- Toutes les informations rapportables sont disponibles sur demande auprès d'AGAT Laboratoires, conformément aux normes ISO/IEC 17025:2017, DR-12-PALA et/ou NELAP.
- Pour les échantillons environnementaux dans la province de Québec : L'analyse est effectuée et les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus. Une température supérieure à 6°C à la réception, comme indiqué dans la notification de réception d'échantillon (SRN), pourrait indiquer que l'intégrité des échantillons a été compromise si le délai entre l'échantillonnage et la soumission au laboratoire ne pouvait être minimisé.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q139075

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP3

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:JEAN SÉBASTIEN ARVISAIS

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE BÉCANCOUR

HAM-HAC (Eau)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-04-12

DATE DU RAPPORT: 2024-04-23

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:				BH_105	BH_107	BH_108	BH_116	BH_121	BH_124S	BH_125	BH_129
MATRICE:				Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:				2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49
Paramètre	Unités	C / N	LDR	5796968	5796976	5796977	5796981	5796986	5796988	5796990	5796997
Benzène	µg/L		0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3
Chlorobenzène	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,2 benzène	µg/L		0.7	<0.7	<0.7	<0.7	<0.7	<0.7	<0.7	<0.7	<0.7
Dichloro-1,3 benzène	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,4 benzène	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Éthylbenzène	µg/L		0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3
Styrène	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Toluène	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Xylènes (o,m,p)	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Chloroforme	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Chlorure de vinyle	µg/L		0.7	<0.7	<0.7	<0.7	<0.7	<0.7	<0.7	<0.7	<0.7
Dichloro-1,2 éthane	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,1 éthène	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,2 éthène (cis)	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,2 éthène (trans)	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Dichlorométhane	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,2 propane	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,3 propane	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,3 propène (cis)	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,3 propène (trans)	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	µg/L		0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2
Tétrachloroéthène	µg/L		0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3
Tétrachlorure de carbone	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Trichloro-1,1,1 éthane	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Trichloro-1,1,2 éthane	µg/L		0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3
Trichloroéthène	µg/L		0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3

Certifié par:

Emmanuel Brousseau

CHIMISTE Emmanuel Brousseau 2021-099 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q139075

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP3

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:JEAN SÉBASTIEN ARVISAIS

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE BÉCANCOUR

HAM-HAC (Eau)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-04-12

DATE DU RAPPORT: 2024-04-23

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:			BH_105	BH_107	BH_108	BH_116	BH_121	BH_124S	BH_125	BH_129
MATRICE:			Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:			2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49
Étalon de recouvrement	Unités	Limites	5796968	5796976	5796977	5796981	5796986	5796988	5796990	5796997
Rec. Fluorobenzène	%	50-140	101	103	102	107	102	106	104	104
Rec. Triméthyl-1,3,5 benzène-d12	%	50-140	99	96	97	101	97	101	98	99
Rec. Dichloro-1,2 benzène-d4	%	50-140	98	95	95	101	96	100	97	99

Certifié par:

Emmanuel Brousseau

CHIMISTE Emmanuel Brousseau 2021-099 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q139075

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP3

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:JEAN SÉBASTIEN ARVISAIS

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE BÉCANCOUR

HAM-HAC (Eau)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-04-12

DATE DU RAPPORT: 2024-04-23

	IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:			DUP-1
	MATRICE:			Eau souterraine
	DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:			2024-04-11 09:49
Paramètre	Unités	C / N	LDR	5796998
Benzène	µg/L		0.3	<0.3
Chlorobenzène	µg/L		1.0	<1.0
Dichloro-1,2 benzène	µg/L		0.7	<0.7
Dichloro-1,3 benzène	µg/L		1.0	<1.0
Dichloro-1,4 benzène	µg/L		1.0	<1.0
Éthylbenzène	µg/L		0.3	<0.3
Styrène	µg/L		1.0	<1.0
Toluène	µg/L		1.0	<1.0
Xylènes (o,m,p)	µg/L		1.0	<1.0
Chloroforme	µg/L		1.0	<1.0
Chlorure de vinyle	µg/L		0.7	<0.7
Dichloro-1,2 éthane	µg/L		1.0	<1.0
Dichloro-1,1 éthène	µg/L		1.0	<1.0
Dichloro-1,2 éthène (cis)	µg/L		1.0	<1.0
Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	µg/L		1.0	<1.0
Dichloro-1,2 éthène (trans)	µg/L		1.0	<1.0
Dichlorométhane	µg/L		1.0	<1.0
Dichloro-1,2 propane	µg/L		1.0	<1.0
Dichloro-1,3 propane	µg/L		1.0	<1.0
Dichloro-1,3 propène (cis)	µg/L		1.0	<1.0
Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	µg/L		1.0	<1.0
Dichloro-1,3 propène (trans)	µg/L		1.0	<1.0
Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	µg/L		0.2	<0.2
Tétrachloroéthène	µg/L		0.3	<0.3
Tétrachlorure de carbone	µg/L		1.0	<1.0
Trichloro-1,1,1 éthane	µg/L		1.0	<1.0
Trichloro-1,1,2 éthane	µg/L		0.3	<0.3
Trichloroéthène	µg/L		0.3	<0.3

Certifié par:

Emmanuel Brousseau

CHIMISTE Emmanuel Brousseau 2021-099 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q139075

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP3

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:JEAN SÉBASTIEN ARVISAIS

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE BÉCANCOUR

HAM-HAC (Eau)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-04-12

DATE DU RAPPORT: 2024-04-23

			IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:	DUP-1
			MATRICE:	Eau souterraine
			DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	2024-04-11 09:49
Étalon de recouvrement	Unités	Limites		5796998
Rec. Fluorobenzène	%	50-140		100
Rec. Triméthyl-1,3,5 benzène-d12	%	50-140		96
Rec. Dichloro-1,2 benzène-d4	%	50-140		95

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes

5796968-5796998 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

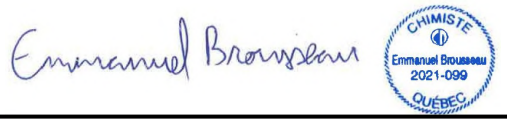

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q139075

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP3

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:JEAN SÉBASTIEN ARVISAIS

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE BÉCANCOUR

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Eau)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-04-12

DATE DU RAPPORT: 2024-04-23

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:				BH_105	BH_107	BH_108	BH_116	BH_121	BH_124S	BH_125	BH_129
MATRICE:				Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:				2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49
Paramètre	Unités	C / N	LDR	5796968	5796976	5796977	5796981	5796986	5796988	5796990	5796997
Acénaphtène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Anthracène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (a) anthracène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (a) pyrène	µg/L		0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01
Benzo (b) fluoranthène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (j) fluoranthène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (k) fluoranthène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (b+j+k) fluoranthène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Chrysène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Dibenzo (a,h) anthracène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Fluoranthène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Fluorène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Naphtalène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Phénanthrène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Pyrène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
* Sommation des HAP	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Étalon de recouvrement	Unités	Limites									
Rec. Naphtalène-d8	%	50-140		101	105	108	104	103	102	104	104
Rec. Pyrène-d10	%	50-140		103	104	103	104	95	98	101	105
Rec. p-Terphényl-d14	%	50-140		107	112	111	109	106	107	109	109

Certifié par:

Emmanuel Brousseau

CHIMISTE Emmanuel Brousseau 2021-099 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q139075

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP3

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:JEAN SÉBASTIEN ARVISAIS

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE BÉCANCOUR

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Eau)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-04-12

DATE DU RAPPORT: 2024-04-23

	IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:	DUP-1		
	MATRICE:	Eau souterraine		
	DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	2024-04-11 09:49		
Paramètre	Unités	C / N	LDR	5796998
Acénaphtène	µg/L		0.1	<0.1
Anthracène	µg/L		0.1	<0.1
Benzo (a) anthracène	µg/L		0.1	<0.1
Benzo (a) pyrène	µg/L		0.01	<0.01
Benzo (b) fluoranthène	µg/L		0.1	<0.1
Benzo (j) fluoranthène	µg/L		0.1	<0.1
Benzo (k) fluoranthène	µg/L		0.1	<0.1
Benzo (b+j+k) fluoranthène	µg/L		0.1	<0.1
Chrysène	µg/L		0.1	<0.1
Dibenzo (a,h) anthracène	µg/L		0.1	<0.1
Fluoranthène	µg/L		0.1	<0.1
Fluorène	µg/L		0.1	<0.1
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	µg/L		0.1	<0.1
Naphtalène	µg/L		0.1	<0.1
Phénanthrène	µg/L		0.1	<0.1
Pyrène	µg/L		0.1	<0.1
* Sommation des HAP	µg/L		0.1	<0.1
Étalon de recouvrement	Unités	Limites		
Rec. Naphtalène-d8	%	50-140		103
Rec. Pyrène-d10	%	50-140		101
Rec. p-Terphényl-d14	%	50-140		109

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes

5796968-5796998 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

*Sommation des HAP: Benzo(a)anthracène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(a)pyrène, Chrysène, Dibenzo(a,h)anthracène, Indéno(1,2,3-c,d)pyrène.
(Résurgence dans l'eau de surface - Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés, Annexe 7)).

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

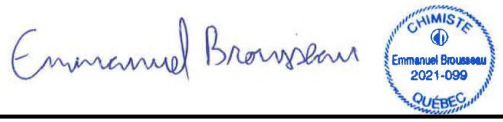

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q139075

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP3

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:JEAN SÉBASTIEN ARVISAIS

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE BÉCANCOUR

Hydrocarbures pétroliers C10-C50 (Eau)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-04-12

DATE DU RAPPORT: 2024-04-23

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:				BH_105	BH_107	BH_108	BH_116	BH_121	BH_124S	BH_125	BH_129
MATRICE:				Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:				2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49
Paramètre	Unités	C / N	LDR	5796968	5796976	5796977	5796981	5796986	5796988	5796990	5796997
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	µg/L		100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100	<100
Étalon de recouvrement	Unités	Limites									
Rec. Nonane	%	60-140		108	106	100	91	110	85	97	97

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:				DUP-1
MATRICE:				Eau souterraine
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:				2024-04-11 09:49
Paramètre	Unités	C / N	LDR	5796998
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	µg/L		100	<100
Étalon de recouvrement	Unités	Limites		
Rec. Nonane	%	60-140		87

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes

5796968-5796998 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

Emmanuel Brousseau

CHIMISTE Emmanuel Brousseau 2021-099 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q139075

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP3

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:JEAN SÉBASTIEN ARVISAIS

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE BÉCANCOUR

Analyses Inorganiques

DATE DE RÉCEPTION: 2024-04-12

DATE DU RAPPORT: 2024-04-23

	IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:			BH_105	BH_107	BH_108	BH_116	BH_121	BH_124S	BH_125	BH_129
	MATRICE:			Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine
	DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:			2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49
Paramètre	Unités	C / N	LDR	5796968	5796976	5796977	5796981	5796986	5796988	5796990	5796997
Carbone organique dissous	mg/L		0.30	2.85	4.51	2.73	2.85	2.34	2.68	3.74	3.93

	IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:			DUP-1
	MATRICE:			Eau souterraine
	DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:			2024-04-11 09:49
Paramètre	Unités	C / N	LDR	5796998
Carbone organique dissous	mg/L		0.30	2.54

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes

5796968-5796998 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Montréal (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q139075

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP3

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:JEAN SÉBASTIEN ARVISAIS

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE BÉCANCOUR

Analyses Inorganiques (eau souterraine)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-04-12

DATE DU RAPPORT: 2024-04-23

	IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:			BH_105	BH_107	BH_108	BH_116	BH_121	BH_124S	BH_125	BH_129
	MATRICE:			Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine
	DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:			2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49
Paramètre	Unités	C / N	LDR	5796968	5796976	5796977	5796981	5796986	5796988	5796990	5796997
Chrome hexavalent	ug/L		8	<8	<8	<8	<8	<8	<8	<8	<8
Cyanures totaux	mg/L - CN		0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005
Sulfures totaux	mg/L S-2		0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02

	IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:			DUP-1
	MATRICE:			Eau souterraine
	DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:			2024-04-11 09:49
Paramètre	Unités	C / N	LDR	5796998
Cyanures totaux	mg/L - CN		0.005	<0.005
Sulfures totaux	mg/L S-2		0.02	<0.02

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes

5796968-5796998 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Montréal (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q139075

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP3

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:JEAN SÉBASTIEN ARVISAIS

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE BÉCANCOUR

Analyses inorganiques (Eau)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-04-12

DATE DU RAPPORT: 2024-04-23

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:				BH_105	BH_107	BH_108		BH_116	BH_121		BH_124S
MATRICE:				Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine		Eau souterraine	Eau souterraine		Eau souterraine
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:				2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49		2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49		2024-04-11 09:49
Paramètre	Unités	C / N	LDR	5796968	5796976	5796977	LDR	5796981	5796986	LDR	5796988
Azote ammoniacal	mg/L - N		0.05	0.54	0.50	0.63	0.05	0.74	0.36	0.05	0.07
Bromures	mg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	0.1	<0.1	<0.1	0.1	<0.1
Chlorures	mg/L		0.5	3.5	6.7	4.7	0.5	2.0	8.6	0.5	1.8
Fluorures	mg/L		0.10	0.32	0.17	0.17	0.10	0.17	0.53	0.10	0.20
Matières en suspension	mg/L		2	2	<2	<2	2	<2	<2	2	<2
Nitrates	mg/L - N		0.02	<0.02	<0.02	0.71	0.02	<0.02	<0.02	0.02	0.06
Nitrites	mg/L - N		0.02	<0.02	<0.02	<0.02	0.02	<0.02	<0.02	0.02	<0.02
pH	pH		NA	8.54	7.60	7.77	NA	7.60	7.54	NA	7.60
Sulfates	mg/L		1.0	83.9	83.5	62.6	2.5	186	135	0.5	29.3

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:				BH_125		BH_129		DUP-1
MATRICE:				Eau souterraine		Eau souterraine		Eau souterraine
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:				2024-04-11 09:49		2024-04-11 09:49		2024-04-11 09:49
Paramètre	Unités	C / N	LDR	5796990	LDR	5796997	LDR	5796998
Azote ammoniacal	mg/L - N		0.05	<0.05	0.05	<0.05	0.05	0.66
Bromures	mg/L		0.1	<0.1	0.1	<0.1	0.1	<0.1
Chlorures	mg/L		0.5	4.6	0.5	2.8	0.5	4.4
Fluorures	mg/L		0.10	0.18	0.10	0.21	0.10	0.15
Matières en suspension	mg/L		2	<2	2	<2	2	<2
Nitrates	mg/L - N		0.02	<0.02	0.02	<0.02	0.04	0.43
Nitrites	mg/L - N		0.02	<0.02	0.02	<0.02	0.02	<0.02
pH	pH		NA	7.72	NA	7.71	NA	7.63
Sulfates	mg/L		1.0	58.7	0.5	42.9	1.0	64.4

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-118 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q139075

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP3

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:JEAN SÉBASTIEN ARVISAIS

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE BÉCANCOUR

Analyses inorganiques (Eau)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-04-12

DATE DU RAPPORT: 2024-04-23

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes

5796968-5796997 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

5796998 Le résultat des nitrates peut être surévalué en raison de presence d'interference.
Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-118 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q139075

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP3

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:JEAN SÉBASTIEN ARVISAIS

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE BÉCANCOUR

Métaux dissous + Hg (Basse limite WSP)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-04-12

DATE DU RAPPORT: 2024-04-23

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:				BH_105	BH_107	BH_108	BH_116	BH_121	BH_124S	BH_125	BH_129
MATRICE:				Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:				2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49	2024-04-11 09:49
Paramètre	Unités	C / N	LDR	5796968	5796976	5796977	5796981	5796986	5796988	5796990	5796997
Aluminium dissous	µg/L		1	12	3	5	9	19	3	3	5
Antimoine dissous	µg/L		0.02	0.21	0.35	0.30	0.16	0.05	0.20	0.34	0.21
Argent dissous	µg/L		0.005	0.006	0.007	0.012	0.011	0.009	0.014	0.010	0.009
Arsenic dissous	µg/L		0.03	0.48	0.61	0.46	0.49	0.26	0.45	0.38	0.39
Baryum dissous	µg/L		0.02	38.8	87.9	84.9	101	60.8	138	69.5	84.0
Bore dissous	µg/L		3	593	247	278	189	338	45	59	75
Cadmium dissous	µg/L		0.01	0.04	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	0.02	0.02	0.01
Chrome dissous	µg/L		0.05	0.16	0.26	0.07	2.78	0.07	0.09	0.15	0.07
Cobalt dissous	µg/L		0.01	0.04	0.07	0.11	0.15	0.09	0.23	0.17	0.75
Cuivre dissous	µg/L		0.1	0.8	0.3	2.9	0.4	0.9	1.9	1.5	1.5
Manganèse dissous	µg/L		0.01	8.18	81.1	29.6	407	204	248	23.9	249
Mercure dissous	µg/L		0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
Molybdène dissous	µg/L		0.01	0.92	0.37	1.15	1.27	0.27	20.5	3.22	4.37
Nickel dissous	µg/L		0.03	0.14	0.29	0.33	2.86	0.36	0.87	1.08	1.65
Plomb dissous	µg/L		1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Sélénium dissous	µg/L		0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	0.4	<0.4
Sodium dissous	µg/L		3	189000	62300	67900	54500	64300	4460	7300	8050
Zinc dissous	µg/L		0.3	1.7	1.3	1.8	3.0	3.0	3.7	1.3	4.3

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-118 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q139075

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP3

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:JEAN SÉBASTIEN ARVISAIS

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE BÉCANCOUR

Métaux dissous + Hg (Basse limite WSP)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-04-12

DATE DU RAPPORT: 2024-04-23

	IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:			DUP-1
	MATRICE:			Eau souterraine
	DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:			2024-04-11 09:49
Paramètre	Unités	C / N	LDR	5796998
Aluminium dissous	µg/L		1	3
Antimoine dissous	µg/L		0.02	0.28
Argent dissous	µg/L		0.005	0.009
Arsenic dissous	µg/L		0.03	0.45
Baryum dissous	µg/L		0.02	81.1
Bore dissous	µg/L		3	277
Cadmium dissous	µg/L		0.01	<0.01
Chrome dissous	µg/L		0.05	<0.05
Cobalt dissous	µg/L		0.01	0.10
Cuivre dissous	µg/L		0.1	0.6
Manganèse dissous	µg/L		0.01	29.3
Mercure dissous	µg/L		0.05	<0.05
Molybdène dissous	µg/L		0.01	1.18
Nickel dissous	µg/L		0.03	0.26
Plomb dissous	µg/L		1	<1
Sélénium dissous	µg/L		0.4	<0.4
Sodium dissous	µg/L		3	68500
Zinc dissous	µg/L		0.3	<0.3

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes

5796968-5796998 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires
350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.
N° BON DE TRAVAIL: 24Q139075
N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP3
À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé
PRÉLEVÉ PAR:JEAN SÉBASTIEN ARVISAIS
LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE BÉCANCOUR

Analyse organique de trace

Date du rapport: 2024-04-23

PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE				BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
			Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Eau)															
Acénaphtène	5796968	5796968	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	135%	50%	140%	129%	50%	140%	NA	50%	140%
Anthracène	5796968	5796968	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	118%	50%	140%	118%	50%	140%	NA	50%	140%
Benzo (a) anthracène	5796968	5796968	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	114%	50%	140%	106%	50%	140%	NA	50%	140%
Benzo (a) pyrène	5796968	5796968	<0.01	<0.01	NA	< 0.01	117%	50%	140%	108%	50%	140%	NA	50%	140%
Benzo (b) fluoranthène	5796968	5796968	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	88%	50%	140%	84%	50%	140%	NA	50%	140%
Benzo (j) fluoranthène	5796968	5796968	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	119%	50%	140%	111%	50%	140%	NA	50%	140%
Benzo (k) fluoranthène	5796968	5796968	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	54%	50%	140%	89%	50%	140%	NA	50%	140%
Chrysène	5796968	5796968	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	138%	50%	140%	129%	50%	140%	NA	50%	140%
Dibenzo (a,h) anthracène	5796968	5796968	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	81%	50%	140%	76%	50%	140%	NA	50%	140%
Fluoranthène	5796968	5796968	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	105%	50%	140%	104%	50%	140%	NA	50%	140%
Fluorène	5796968	5796968	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	133%	50%	140%	126%	50%	140%	NA	50%	140%
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	5796968	5796968	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	80%	50%	140%	75%	50%	140%	NA	50%	140%
Naphtalène	5796968	5796968	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	127%	50%	140%	124%	50%	140%	NA	50%	140%
Phénanthrène	5796968	5796968	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	128%	50%	140%	122%	50%	140%	NA	50%	140%
Pyrène	5796968	5796968	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	109%	50%	140%	103%	50%	140%	NA	50%	140%
Rec. Naphtalène-d8	5796968	5796968	101	101	0.0	93	100%	50%	140%	115%	50%	140%	NA	50%	140%
Rec. Pyrène-d10	5796968	5796968	103	96	6.4	111	100%	50%	140%	102%	50%	140%	NA	50%	140%
Rec. p-Terphényl-d14	5796968	5796968	107	103	3.5	115	100%	50%	140%	121%	50%	140%	NA	50%	140%
Hydrocarbures pétroliers C10-C50 (Eau)															
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	5796968	5796968	<100	<100	NA	< 100	120%	60%	140%	103%	60%	140%	NA	60%	140%
Rec. Nonane	5796968	5796968	108	88	20.4	108	104%	60%	140%	101%	60%	140%	NA	60%	140%
Hydrocarbures pétroliers C10-C50 (Eau)															
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	5797417		<100	<100	NA	< 100	98%	60%	140%	110%	60%	140%	NA	60%	140%
Rec. Nonane	5797417		86	98	13.0	78	83%	60%	140%	104%	60%	140%	NA	60%	140%
HAM-HAC (Eau)															
Benzène	5795795		<0.3	<0.3	NA	< 0.3	100%	50%	140%	107%	60%	130%	100%	50%	140%
Chlorobenzène	5795795		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	99%	50%	140%	102%	60%	130%	97%	50%	140%
Dichloro-1,2 benzène	5795795		<0.7	<0.7	NA	< 0.7	105%	50%	140%	104%	60%	130%	100%	50%	140%
Dichloro-1,3 benzène	5795795		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	105%	50%	140%	108%	60%	130%	102%	50%	140%

Commentaires: NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
L'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

Commentaires: NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

Commentaires: NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.
N° BON DE TRAVAIL: 24Q139075
N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP3
À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé
PRÉLEVÉ PAR:JEAN SÉBASTIEN ARVISAIS
LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE BÉCANCOUR

Analyse organique de trace (Suite)

Date du rapport: 2024-04-23

PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE				BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
			Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Dichloro-1,4 benzène	5795795		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	102%	50%	140%	105%	60%	130%	99%	50%	140%
Éthylbenzène	5795795		<0.3	<0.3	NA	< 0.3	98%	50%	140%	104%	60%	130%	97%	50%	140%
Styrène	5795795		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	98%	50%	140%	104%	60%	130%	95%	50%	140%
Toluène	5795795		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	98%	50%	140%	103%	60%	130%	97%	50%	140%
m,p-Xylène	5795795		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	100%	50%	140%	106%	60%	130%	99%	50%	140%
o-Xylène	5795795		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	98%	50%	140%	103%	60%	130%	96%	50%	140%
Chloroforme	5795795		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	99%	50%	140%	105%	60%	130%	100%	50%	140%
Chlorure de vinyle	5795795		<0.7	<0.7	NA	< 0.7	82%	50%	140%	103%	50%	140%	84%	50%	140%
Dichloro-1,2 éthane	5795795		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	107%	50%	140%	106%	60%	130%	98%	50%	140%
Dichloro-1,1 éthène	5795795		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	92%	50%	140%	106%	60%	130%	94%	50%	140%
Dichloro-1,2 éthène (cis)	5795795		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	96%	50%	140%	103%	60%	130%	97%	50%	140%
Dichloro-1,2 éthène (trans)	5795795		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	97%	50%	140%	108%	60%	130%	97%	50%	140%
Dichlorométhane	5795795		<1.0	<1.0	NA	1.3	108%	50%	140%	110%	60%	130%	93%	50%	140%
Dichloro-1,2 propane	5795795		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	103%	50%	140%	108%	60%	130%	101%	50%	140%
Dichloro-1,3 propane	5795795		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	92%	50%	140%	91%	60%	130%	88%	50%	140%
Dichloro-1,3 propène (cis)	5795795		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	98%	50%	140%	101%	60%	130%	91%	50%	140%
Dichloro-1,3 propène (trans)	5795795		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	95%	50%	140%	99%	60%	130%	87%	50%	140%
Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	5795795		<0.2	<0.2	NA	< 0.2	97%	50%	140%	95%	60%	130%	91%	50%	140%
Tétrachloroéthène	5795795		<0.3	<0.3	NA	< 0.3	100%	50%	140%	107%	60%	130%	100%	50%	140%
Tétrachlorure de carbone	5795795		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	101%	50%	140%	113%	60%	130%	103%	50%	140%
Trichloro-1,1,1 éthane	5795795		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	108%	50%	140%	120%	60%	130%	110%	50%	140%
Trichloro-1,1,2 éthane	5795795		<0.3	0.4	NA	< 0.3	102%	50%	140%	101%	60%	130%	98%	50%	140%
Trichloroéthène	5795795		<0.3	<0.3	NA	< 0.3	104%	50%	140%	113%	60%	130%	104%	50%	140%
Rec. Fluorobenzène	5795795		101	102	1.0	101	100%	50%	140%	104%	50%	140%	103%	50%	140%
Rec. Triméthyl-1,3,5 benzène-d12	5795795		98	99	0.6	99	99%	50%	140%	101%	50%	140%	99%	50%	140%
Rec. Dichloro-1,2 benzène-d4	5795795		97	97	0.1	97	98%	50%	140%	97%	50%	140%	97%	50%	140%

Commentaires: L'analyse du fortifié a été effectuée sur l'échantillon 5795795.
Le résultat du blanc de méthode en Dichloromethane n'a pas été soustrait aux échantillons.
NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
L'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

Certifié par:

Emmanuel Brousseau

CHIMISTE
Emmanuel Brousseau
2021-099
QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC. Les pourcentages de différence relative sont calculés à partir des données brutes. Il se peut que le pourcentage de différence relative ne reflète pas les valeurs dupliquées rapportées en raison de l'arrondissement des résultats finaux.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires
350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.
N° BON DE TRAVAIL: 24Q139075
N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP3
À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé
PRÉLEVÉ PAR:JEAN SÉBASTIEN ARVISAIS
LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE BÉCANCOUR

Analyse de l'eau

Date du rapport: 2024-04-23

PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE				BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
			Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Analyses inorganiques (Eau)															
Azote ammoniacal	5794194		<0.05	<0.05	NA	< 0.05	100%	70%	130%	98%	80%	120%	94%	70%	130%
Bromures	5795001		<0.5	<0.5	NA	< 0.1	NA			102%	80%	120%	83%	70%	130%
Chlorures	5795001		4.4	4.3	0.3	< 0.5	107%	70%	130%	112%	80%	120%	114%	70%	130%
Fluorures	5795001		<0.10	<0.10	NA	< 0.10	84%	70%	130%	104%	80%	120%	102%	70%	130%
Matières en suspension	5796520		<2	2	NA	< 2	83%	80%	120%	NA			NA		
Nitrates	5795001		5.40	5.39	0.2	< 0.02	83%	70%	130%	109%	80%	120%	NA	70%	130%
Nitrites	5795001		<0.02	<0.02	NA	< 0.02	101%	70%	130%	103%	80%	120%	100%	70%	130%
pH	5795001		7.68	7.70	0.3		100%	97%	103%	100%	97%	103%	NA		
Sulfates	5795001		9.9	9.9	NA	< 0.5	111%	70%	130%	108%	80%	120%	110%	70%	130%

Commentaires: NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Analyses inorganiques (Eau)															
Azote ammoniacal	5796988	5796988	0.07	0.07	NA	< 0.05	98%	70%	130%	101%	80%	120%	97%	70%	130%

Commentaires: NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Analyses Inorganiques (eau souterraine)															
Chrome hexavalent	5798967		<8	<8	NA	< 8	98%	70%	130%	101%	80%	120%	109%	70%	130%
Cyanures totaux	5794885		<0.005	<0.005	NA	< 0.005	98%	70%	130%	99%	80%	120%	94%	70%	130%
Sulfures totaux	5796968	5796968	<0.02	<0.02	NA	< 0.02	85%	80%	120%	97%	80%	120%	99%	80%	120%

Commentaires: NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Le pourcentage de récupération du MRC peut être en dehors du critère d'acceptabilité s'il est conforme à l'écart du certificat du matériau de référence.

Métaux dissous + Hg (Basse limite WSP)															
Aluminium dissous	5796998	5796998	3	3	NA	< 1	107%	70%	130%	99%	80%	120%	97%	70%	130%
Antimoine dissous	5796998	5796998	0.28	0.27	6.6	< 0.02	98%	70%	130%	91%	80%	120%	88%	70%	130%
Argent dissous	5796998	5796998	0.009	0.011	NA	< 0.005	NA			96%	80%	120%	88%	70%	130%
Arsenic dissous	5796998	5796998	0.45	0.45	1.0	< 0.03	103%	70%	130%	98%	80%	120%	99%	70%	130%
Baryum dissous	5796998	5796998	81.1	81.5	0.5	< 0.02	92%	70%	130%	98%	80%	120%	NA	70%	130%
Bore dissous	5796998	5796998	277	290	4.5	< 3	100%	70%	130%	111%	80%	120%	NA	70%	130%
Cadmium dissous	5796998	5796998	<0.01	<0.01	NA	< 0.01	102%	70%	130%	99%	80%	120%	96%	70%	130%
Chrome dissous	5796998	5796998	<0.05	<0.05	NA	< 0.05	104%	70%	130%	100%	80%	120%	94%	70%	130%
Cobalt dissous	5796998	5796998	0.10	0.10	2.0	< 0.01	104%	70%	130%	99%	80%	120%	91%	70%	130%

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.
N° BON DE TRAVAIL: 24Q139075
N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP3
À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé
PRÉLEVÉ PAR:JEAN SÉBASTIEN ARVISAIS
LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE BÉCANCOUR

Analyse de l'eau (Suite)

Date du rapport: 2024-04-23			DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE				BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Cuivre dissous	5796998	5796998	0.6	0.6	4.4	< 0.1	104%	70%	130%	99%	80%	120%	92%	70%	130%
Manganèse dissous	5796998	5796998	29.3	29.4	0.5	< 0.01	102%	70%	130%	102%	80%	120%	93%	70%	130%
Mercure dissous	5796998	5796998	<0.05	<0.05	NA	< 0.05	104%	70%	130%	97%	80%	120%	94%	70%	130%
Molybdène dissous	5796998	5796998	1.18	1.11	6.1	< 0.01	104%	70%	130%	102%	80%	120%	98%	70%	130%
Nickel dissous	5796998	5796998	0.26	0.26	1.6	< 0.03	106%	70%	130%	101%	80%	120%	92%	70%	130%
Plomb dissous	5796998	5796998	<1	<1	NA	< 1	104%	70%	130%	98%	80%	120%	93%	70%	130%
Sélénium dissous	5796998	5796998	<0.4	<0.4	NA	< 0.4	103%	70%	130%	96%	80%	120%	94%	70%	130%
Sodium dissous	5796998	5796998	68500	68700	0.4	< 3	105%	70%	130%	100%	80%	120%	NA	70%	130%
Zinc dissous	5796998	5796998	<0.3	<0.3	NA	< 0.3	104%	70%	130%	112%	80%	120%	99%	70%	130%

Commentaires: NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.
Pour les métaux, l'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

Analyses Inorganiques

Carbone organique dissous	5796968	5796968	2.85	2.84	0.4	< 0.30	109%	80%	120%	108%	80%	120%	101%	80%	120%

Commentaires: NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Le pourcentage de récupération du MRC peut être en dehors du critère d'acceptabilité s'il est conforme à l'écart du certificat du matériau de référence.

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-116 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC. Les pourcentages de différence relative sont calculés à partir des données brutes. Il se peut que le pourcentage de différence relative ne reflète pas les valeurs dupliquées rapportées en raison de l'arrondissement des résultats finaux.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires
350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Sommaire de méthode

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.
N° BON DE TRAVAIL: 24Q139075
N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP3
À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé
PRÉLEVÉ PAR:JEAN SÉBASTIEN ARVISAIS
LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE BÉCANCOUR

PARAMÈTRE	PRÉPARÉ LE	ANALYSÉ LE	AGAT P.O.N.	RÉFÉRENCE DE LITTÉRATURE	TECHNIQUE ANALYTIQUE
Analyse organique de trace					
Benzène	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Chlorobenzène	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,2 benzène	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,3 benzène	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,4 benzène	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Éthylbenzène	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Styrène	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Toluène	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Xylènes (o,m,p)	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Chloroforme	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Chlorure de vinyle	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,2 éthane	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,1 éthène	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,2 éthène (cis)	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,2 éthène (trans)	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichlorométhane	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,2 propane	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,3 propane	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,3 propène (cis)	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,3 propène (trans)	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Tétrachloroéthène	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Tétrachlorure de carbone	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Trichloro-1,1,1 éthane	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Trichloro-1,1,2 éthane	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Trichloroéthène	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Rec. Fluorobenzène	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Rec. Triméthyl-1,3,5 benzène-d12	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Rec. Dichloro-1,2 benzène-d4	2024-04-16	2024-04-16	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Acénaphtène	2024-04-18	2024-04-19	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Anthracène	2024-04-18	2024-04-19	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (a) anthracène	2024-04-18	2024-04-19	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (a) pyrène	2024-04-18	2024-04-19	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (b) fluoranthène	2024-04-18	2024-04-19	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (j) fluoranthène	2024-04-18	2024-04-19	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (k) fluoranthène	2024-04-18	2024-04-19	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (b+j+k) fluoranthène	2024-04-19	2024-04-19	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Chrysène	2024-04-18	2024-04-19	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,h) anthracène	2024-04-18	2024-04-19	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Fluoranthène	2024-04-18	2024-04-19	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Fluorène	2024-04-18	2024-04-19	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	2024-04-18	2024-04-19	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Naphtalène	2024-04-18	2024-04-19	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Phénanthrène	2024-04-18	2024-04-19	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Pyrène	2024-04-18	2024-04-19	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
* Sommation des HAP	2024-04-19	2024-04-19	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Rec. Naphtalène-d8	2024-04-18	2024-04-19	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Sommaire de méthode

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

N° BON DE TRAVAIL: 24Q139075

N° DE PROJET: CA0016429.5038 Phase WP3

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:JEAN SÉBASTIEN ARVISAIS

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE BÉCANCOUR

PARAMÈTRE	PRÉPARÉ LE	ANALYSÉ LE	AGAT P.O.N.	RÉFÉRENCE DE LITTÉRATURE	TECHNIQUE ANALYTIQUE
Rec. Pyrène-d10	2024-04-18	2024-04-19	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Rec. p-Terphényl-d14	2024-04-18	2024-04-19	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	2024-04-18	2024-04-22	ORG-160-5100F	MA. 400 - HYD. 1.1	GC/FID
Rec. Nonane	2024-04-18	2024-04-22	ORG-160-5100F	MA. 400 - HYD. 1.1	GC/FID
Analyse de l'eau					
Carbone organique dissous	2024-04-18	2024-04-18	INOR-101-6049F, non accrédité MDDELCC	MA.300-C1.0	DÉTECTION INFRAROUGE
Chrome hexavalent	2024-04-16	2024-04-16	INOR-101-6034F	MA. 200 - CrHex 1.1	SPECTROPHOTOMÉTRIE
Cyanures totaux	2024-04-16	2024-04-16	INOR-101-6061F	MA. 300 - CN 1.2	COLORIMÉTRIE
Sulfures totaux	2024-04-17	2024-04-17	INOR-101-6055F	MA.300-S 1.2	COLORIMÉTRIE
Azote ammoniacal	2024-04-15	2024-04-17	INOR-161-6001F	MA. 300 - N 2.0	COLORIMÉTRIE
Bromures	2024-04-12	2024-04-13	INOR-161-6016F	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
Chlorures	2024-04-12	2024-04-13	INOR-161-6016F	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
Fluorures	2024-04-12	2024-04-13	INOR-161-6016F	MA. 303 - Anions 1.1	CHROMATO IONIQUE
Matières en suspension	2024-04-16	2024-04-17	INOR-161-6008F	MA. 115 - S.S. 1.2	GRAVIMÉTRIE
Nitrates	2024-04-12	2024-04-15	INOR-161-6016F	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
Nitrites	2024-04-12	2024-04-15	INOR-161-6016F	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
pH	2024-04-12	2024-04-12	INOR-161-6009F	MA. 100 - pH 1.1	ÉLECTROMÉTRIE
Sulfates	2024-04-12	2024-04-15	INOR-161-6016F	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
Aluminium dissous	2024-04-17	2024-04-17	MET-161-6106F, non accrédité MELCCFP	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Antimoine dissous	2024-04-17	2024-04-17	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Argent dissous	2024-04-17	2024-04-17	MET-161-6106F, non accrédité MELCCFP	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Arsenic dissous	2024-04-17	2024-04-17	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Baryum dissous	2024-04-17	2024-04-17	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Bore dissous	2024-04-17	2024-04-17	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Cadmium dissous	2024-04-17	2024-04-17	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Chrome dissous	2024-04-17	2024-04-17	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Cobalt dissous	2024-04-17	2024-04-17	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Cuivre dissous	2024-04-17	2024-04-17	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Manganèse dissous	2024-04-17	2024-04-17	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Mercure dissous	2024-04-17	2024-04-17	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Molybdène dissous	2024-04-17	2024-04-17	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Nickel dissous	2024-04-17	2024-04-17	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Plomb dissous	2024-04-17	2024-04-17	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Sélénium dissous	2024-04-17	2024-04-17	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Sodium dissous	2024-04-17	2024-04-17	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Zinc dissous	2024-04-17	2024-04-17	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

24Q139075

AGAT Laboratoires

9770 Route Transcanadienne
St-Laurent, QC
H4S 1V9
fr.agatlabs.com

Chaîne de traçabilité ▪ Environnement

Tél.: 514.337.1000 - Sans frais: 1.866.417.5227 - Téléc.: 514.333.3046

À l'usage exclusif du laboratoire
Température à l'arrivée: 10
Bon de travail AGAT: 10 + 1P
Notes:

Information du client
Compagnie : WSP Canada Inc
Adresse : 1135 Boulevard Lebourgneuf Québec
Téléphone : ____ Téléc. : ____
Projet : CA0016429.5038 phase WP3
Lieu de prélèvement : VALE - Bécancour
Prélevé par : Jean-Sébastien Arvisais

Rapport envoyé à
1. Nom: Jean-Simon Aubé
Courriel: jean-simon.aubé@wsp.com
2. Nom:
Courriel:

Format de rapport
☐ **Portrait** *un échantillon par page*
☐ **Paysage** *plusieurs échantillons/page*
☐ Un échantillon par bon de travail

Délais d'analyse requis (jours ouvrables)
Environnemental:
Régulier: ☐ 5 à 7 jours
Urgent: ☐ < 12 heures ☐ 24 heures ☐ 48 heures ☐ 72 heures
Haute Résolution:
Régulier: ☐ 10 à 15 jours
Urgent: ☐ < 10 jours
Date Requise: ____ (JJ/MM/AAAA)

Facturé à
Même adresse : ☐ Oui ☐ Non
Compagnie :
Contact :
Courriel :
Adresse :
Bon de commande : ____ Soumission : ____

Critères à respecter
☐ PRTC ☐ Eau consom. ☐ RQEP ☐ RESC
☐ CCME ☐ Eau résurg. ☑ Autre : REIMR

LES ÉCHANTILLONS REÇUS APRÈS 16 H SERONT ENREGISTRÉS COMME ÉTANT REÇUS LE JOUR OUVRABLE SUIVANT.

Commentaires:
Métaux filtrés terrain

Matrice (légende)
S Sol — B Boue — ES Eau de surface
SL Solide — EU Eau usée — EF Effluent
SE Sédiment — ST Eau souterraine — AF Affluent
EP Eau potable (Note pour réseau : Veuillez fournir votre formulaire MDDEFP) — A Air

| IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON | DATE DE PRÉLÈVEMENT | MATRICE | NOMBRE DE CONTENANTS | BTEX ☐ | HAM ☐ | COV: ~~THC-LHAM~~ ☑ | THM ☐ | HAP | Hydrocarbures pétroliers C10-C50 | AGR ☐ | Chlorobenzènes ☐ | Phtalates ☐ | BPC : Congénères ☐ | Aroclor ☐ | Éthylène glycol ☐ | Glycols (balayage) ☐ | Formaldéhyde | Huiles et graisses : Minérales ☐ | Totales ☐ | Pesticides (spécifier) : | Phénols (GC-MS) ☐ | Indice phénolique (4AAP) ☐ | 6 Métaux (Cd, Cr, Cu, Ni, Pb, Zn) | 13 Métaux TC - Sol ☐ | 16 Métaux TC - Eau ☑ Métaux dissous | Métaux (spécifier): | Mercure ☑ | Sélénium - Sol ☐ | Dureté totale ☐ | Alcalinité ☐ | Bicarbonates ☐ | Conductivité ☐ | Chlorures ☐ | Fluorures ☑ | Sulfates ☑ | Bromures ☐ | Cyanures Totaux ☐ | Cyanures Disponibles ☐ | Oxydables ☐ | DCO ☐ | COT ☐ | P total ☐ | NO_2 + NO_3 ☐ | NTK ☐ | NH_3 ☐ | Solides : Totaux ☐ | Dissous ☐ | MES ☑ | MESV ☐ | Sulfures - Eau ☑ | Soufre total - Sol ☐ | COURT DÉLAI DE CONSERVATION | Métaux dissous filtrés au laboratoire : | Chrome hexavalent ☑ | pH ☑ | Absorbance UV ☐ | Couleur ☐ | DBO$_5$ ☐ | Turbidité ☐ | DBO$_5$ Carbonée ☐ | NO_3 ☑ | o-PO4 ☐ | NO_2 ☑ | Coliformes : Totaux ☐ | Fécaux ☐ | E.coli ☐ | Microbiologie (autre) : | HR/MS : PCDD/PCDF ☐ | HAP ☐ | BPC ☐ | CMM 2008-47 : Sanitaire ☐ | Pluvial ☐ | RMD ☐ | REIMR art. ____ ☐ | COD | Azote ammoniaca / balayage anions |
|---|---|---

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.
1135 BOULEVARD LEBOURGNEUF
QUEBEC, QC G2K 0M5
(418) 623-7066

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

N° DE PROJET: CA0016429.5038

N° BON DE TRAVAIL: 24Q142381

ANALYSE DES SOLS VÉRIFIÉ PAR: Galya Minkova, Chimiste, AGAT Québec

ORGANIQUE DE TRACE VÉRIFIÉ PAR: Galya Minkova, Chimiste, AGAT Québec

ANALYSE DE L'EAU VÉRIFIÉ PAR: Galya Minkova, Chimiste, AGAT Québec

DATE DU RAPPORT: 02 mai 2024

NOMBRE DE PAGES: 27

VERSION*: 1

Pour tout complément d'information concernant cette analyse, veuillez contacter votre chargé(e) de projet client au (418) 266-5511.

*Notes

Avis de non-responsabilité:

- L'ensemble des travaux réalisés dans le présent document ont été effectués en utilisant des protocoles normalisés reconnus, ainsi que des pratiques et des méthodes généralement acceptées. En vue d'améliorer la performance, les méthodes analytiques d'AGAT pourraient comprendre des modifications issues des méthodes de référence spécifiées.
- Tous les échantillons seront éliminés trente (30) jours après réception au laboratoire à moins qu'une Entente d'entreposage à long terme ne soit signée et retournée. Certaines analyses spécialisées peuvent être exemptées. Veuillez communiquer avec votre chargé de projets à la clientèle pour plus d'informations.
- La responsabilité d'AGAT en ce qui concerne tout retard, exécution ou non-exécution de ces services s'applique uniquement envers le client et ne s'étend à aucune autre tierce partie. À moins qu'il n'en soit par ailleurs convenu expressément par écrit, la responsabilité d'AGAT se limite au coût réel de l'analyse ou des analyses spécifiques incluses dans les services.
- Sauf accord écrit préalable d'AGAT Laboratoires, ce certificat ne doit être reproduit que dans sa totalité.
- Les résultats d'analyse communiqués ci-joint ne concernent que les échantillons reçus par le laboratoire.
- L'application des lignes directrices est fournie « en l'état » sans garantie de quelque nature que ce soit, ni expresse ni tacite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties de qualité marchande, d'aptitude à un usage particulier ou de non-contrefaçon. AGAT n'assume aucune responsabilité à l'égard de toute erreur ou omission dans les directives que contient ce document.
- Toutes les informations rapportables sont disponibles sur demande auprès d'AGAT Laboratoires, conformément aux normes ISO/IEC 17025:2017, DR-12-PALA et/ou NELAP.
- Pour les échantillons environnementaux dans la province de Québec : L'analyse est effectuée et les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus. Une température supérieure à 6°C à la réception, comme indiqué dans la notification de réception d'échantillon (SRN), pourrait indiquer que l'intégrité des échantillons a été compromise si le délai entre l'échantillonnage et la soumission au laboratoire ne pouvait être minimisé.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q142381

N° DE PROJET: CA0016429.5038

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Jean-Simon Aubé

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:

Analyses Inorganiques (sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-04-23

DATE DU RAPPORT: 2024-05-02

						IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:	SED-01	SED-02	SED-03		DUP-SED
						MATRICE:	Sédiment	Sédiment	Sédiment		Sédiment
						DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	2024-04-23	2024-04-23	2024-04-23		2024-04-23
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	5815070	5815116	5815117	LDR	5815118
Bromure disponible	mg/kg	6	50	300	1500	1	<1	<1	<1	1	<1
Chrome hexavalent	mg/kg	2	6	10		0.4	<0.4	<0.4	<0.4	4	<4
Fluorure disponible	mg/kg	200	400	2000	10000	10	<10	<10	<10	10	<10

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

5815070-5815118 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Montréal (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-118 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q142381

N° DE PROJET: CA0016429.5038

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Jean-Simon Aubé

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:

Analyses inorganiques (Sédiments)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-04-23

DATE DU RAPPORT: 2024-05-02

						IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:	SED-01	SED-02	SED-03	DUP-SED
						MATRICE:	Sédiment	Sédiment	Sédiment	Sédiment
						DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	2024-04-23	2024-04-23	2024-04-23	2024-04-23
Paramètre	Unités	C / N: A	C / N: B	C / N: C	C / N: D	LDR	5815070	5815116	5815117	5815118
Azote ammoniacal	mg/kg - N					5	12	28	7	18
Chlorures disponibles	mg/kg					2	39	16	10	31
Nitrates disponibles	mg/kg - N					2	<2	<2	<2	<2
Nitrites disponibles	mg/kg - N					2	<2	<2	<2	<2
Nitrites-Nitrates disponibles	mg/kg - N					4	<4	<4	<4	<4
pH	pH					NA	6.50	6.83	7.13	6.49
Sulfates disponibles	mg/kg					2	818	841	215	1080

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes: A se réfère QC PTC 2016 A, B se réfère QC PTC 2016 B, C se réfère QC PTC 2016 C, D se réfère QC RESC (Annexe 1)
Les valeurs des critères sont uniquement fournies comme référence générale. Les critères fournis peuvent être ou ne pas être pertinents pour l'utilisation prévue. Se référer directement à la norme applicable pour l'interprétation réglementaire.

5815070-5815118 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q142381

N° DE PROJET: CA0016429.5038

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Jean-Simon Aubé

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:

Analyses inorganiques (sédiments)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-04-23

DATE DU RAPPORT: 2024-05-02

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:				SED-01	SED-02	SED-03	DUP-SED
MATRICE:				Sédiment	Sédiment	Sédiment	Sédiment
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:				2024-04-23	2024-04-23	2024-04-23	2024-04-23
Paramètre	Unités	C / N	LDR	5815070	5815116	5815117	5815118
Soufre total	mg/kg		100	1030	1400	497	1350

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes

5815070-5815118 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Montréal (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-118 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q142381

N° DE PROJET: CA0016429.5038

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Jean-Simon Aubé

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:

Métaux extractibles totaux + Hg (Sédiments)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-04-23

DATE DU RAPPORT: 2024-05-02

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:				SED-01	SED-02	SED-03	DUP-SED
MATRICE:				Sédiment	Sédiment	Sédiment	Sédiment
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:				2024-04-23	2024-04-23	2024-04-23	2024-04-23
Paramètre	Unités	C / N	LDR	5815070	5815116	5815117	5815118
Argent	mg/kg		0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Arsenic	mg/kg		0.7	2.8	4.7	5.2	2.9
Baryum	mg/kg		20	177	167	141	183
Cadmium	mg/kg		0.30	0.72	0.58	0.39	0.67
Chrome	mg/kg		1	24	24	25	24
Cobalt	mg/kg		2	29	28	29	28
Cuivre	mg/kg		1	17	20	19	16
Étain	mg/kg		5	<5	<5	<5	<5
Manganèse	mg/kg		3	564	946	1120	651
Mercure	mg/kg		0.02	0.05	0.04	0.03	0.05
Molybdène	mg/kg		2	<2	<2	<2	<2
Nickel	mg/kg		2	52	49	48	49
Plomb	mg/kg		5	12	13	13	12
Sélénium	mg/kg		0.5	<0.5	<0.5	<0.5	<0.5
Zinc	mg/kg		5	137	118	110	129

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes

5815070-5815118 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q142381

N° DE PROJET: CA0016429.5038

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Jean-Simon Aubé

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:

HAM-HAC (Eau)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-04-23

DATE DU RAPPORT: 2024-05-02

	IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:			ES-01	DUP-ES
			MATRICE:	Eau de surface	Eau de surface
			DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	2024-04-23	2024-04-23
Paramètre	Unités	C / N	LDR	5815064	5815069
Benzène	µg/L		0.3	<0.3	<0.3
Chlorobenzène	µg/L		1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,2 benzène	µg/L		0.7	<0.7	<0.7
Dichloro-1,3 benzène	µg/L		1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,4 benzène	µg/L		1.0	<1.0	<1.0
Éthylbenzène	µg/L		0.3	<0.3	<0.3
Styrène	µg/L		1.0	<1.0	<1.0
Toluène	µg/L		1.0	<1.0	<1.0
Xylènes (o,m,p)	µg/L		1.0	<1.0	<1.0
Chloroforme	µg/L		1.0	<1.0	<1.0
Chlorure de vinyle	µg/L		0.7	<0.7	<0.7
Dichloro-1,2 éthane	µg/L		1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,1 éthène	µg/L		1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,2 éthène (cis)	µg/L		1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	µg/L		1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,2 éthène (trans)	µg/L		1.0	<1.0	<1.0
Dichlorométhane	µg/L		1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,2 propane	µg/L		1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,3 propane	µg/L		1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,3 propène (cis)	µg/L		1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	µg/L		1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,3 propène (trans)	µg/L		1.0	<1.0	<1.0
Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	µg/L		0.2	<0.2	<0.2
Tétrachloroéthène	µg/L		0.3	<0.3	<0.3
Tétrachlorure de carbone	µg/L		1.0	<1.0	<1.0
Trichloro-1,1,1 éthane	µg/L		1.0	<1.0	<1.0
Trichloro-1,1,2 éthane	µg/L		0.3	<0.3	<0.3
Trichloroéthène	µg/L		0.3	<0.3	<0.3

Certifié par:

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q142381

N° DE PROJET: CA0016429.5038

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Jean-Simon Aubé

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:

HAM-HAC (Eau)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-04-23

DATE DU RAPPORT: 2024-05-02

			IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:	ES-01	DUP-ES
			MATRICE:	Eau de surface	Eau de surface
			DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:	2024-04-23	2024-04-23
Étalon de recouvrement	Unités	Limites		5815064	5815069
Rec. Fluorobenzène	%	50-140		99	98
Rec. Triméthyl-1,3,5 benzène-d12	%	50-140		98	97
Rec. Dichloro-1,2 benzène-d4	%	50-140		98	100

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes

5815064-5815069 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-118 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q142381

N° DE PROJET: CA0016429.5038

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Jean-Simon Aubé

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Eau)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-04-23

DATE DU RAPPORT: 2024-05-02

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:				ES-01	DUP-ES
MATRICE:				Eau de surface	Eau de surface
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:				2024-04-23	2024-04-23
Paramètre	Unités	C / N	LDR	5815064	5815069
Acénaphtène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1
Anthracène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1
Benzo (a) anthracène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1
Benzo (a) pyrène	µg/L		0.01	<0.01	<0.01
Benzo (b) fluoranthène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1
Benzo (j) fluoranthène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1
Benzo (k) fluoranthène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1
Benzo (b+j+k) fluoranthène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1
Chrysène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1
Dibenzo (a,h) anthracène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1
Fluoranthène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1
Fluorène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1
Naphtalène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1
Phénanthrène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1
Pyrène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1
* Sommation des HAP	µg/L		0.1	<0.1	<0.1
Étalon de recouvrement	Unités	Limites			
Rec. Naphtalène-d8	%	50-140		90	111
Rec. Pyrène-d10	%	50-140		107	133
Rec. p-Terphényl-d14	%	50-140		108	132

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes

5815064-5815069 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

*Sommation des HAP: Benzo(a)anthracène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(a)pyrène, Chrysène, Dibenzo(a,h)anthracène, Indéno(1,2,3-c,d)pyrène.
(Résurgence dans l'eau de surface - Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés, Annexe 7)).

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q142381
N° DE PROJET: CA0016429.5038

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.
À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé
PRÉLEVÉ PAR:Jean-Simon Aubé
LIEU DE PRÉLÈVEMENT:

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sédiment)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-04-23
DATE DU RAPPORT: 2024-05-02

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:				SED-01	SED-02		SED-03		DUP-SED
MATRICE:				Sédiment	Sédiment		Sédiment		Sédiment
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:				2024-04-23	2024-04-23		2024-04-23		2024-04-23
Paramètre	Unités	C / N	LDR	5815070	5815116	LDR	5815117	LDR	5815118
Acénaphtène	mg/kg		0.006	<0.006	<0.006	0.003	<0.003	0.009	<0.009
Acénaphtylène	mg/kg		0.006	<0.006	<0.006	0.003	<0.003	0.009	<0.009
Anthracène	mg/kg		0.02	<0.02	<0.02	0.01	<0.01	0.03	<0.03
Benzo (a) anthracène	mg/kg		0.02	<0.02	<0.02	0.01	<0.01	0.03	<0.03
Benzo (a) pyrène	mg/kg		0.02	<0.02	<0.02	0.01	<0.01	0.03	<0.03
Benzo (b) fluoranthène	mg/kg		0.02	<0.02	<0.02	0.01	<0.01	0.03	<0.03
Benzo (j) fluoranthène	mg/kg		0.02	<0.02	<0.02	0.01	<0.01	0.03	<0.03
Benzo (k) fluoranthène	mg/kg		0.02	<0.02	<0.02	0.01	<0.01	0.03	<0.03
Benzo (b+j+k) fluoranthène	mg/kg		0.01	<0.01	<0.01	0.01	<0.01	0.01	<0.01
Benzo (c) phénanthrène	mg/kg		0.02	<0.02	<0.02	0.01	<0.01	0.03	<0.03
Benzo (g,h,i) pérylène	mg/kg		0.02	<0.02	<0.02	0.01	<0.01	0.03	<0.03
Chrysène	mg/kg		0.02	<0.02	<0.02	0.01	0.01	0.03	<0.03
Dibenzo (a,h) anthracène	mg/kg		0.006	<0.006	<0.006	0.003	<0.003	0.009	<0.009
Dibenzo (a,i) pyrène	mg/kg		0.02	<0.02	<0.02	0.01	<0.01	0.03	<0.03
Dibenzo (a,h) pyrène	mg/kg		0.02	<0.02	<0.02	0.01	<0.01	0.03	<0.03
Dibenzo (a,l) pyrène	mg/kg		0.02	<0.02	<0.02	0.01	<0.01	0.03	<0.03
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	mg/kg		0.02	<0.02	<0.02	0.01	<0.01	0.03	<0.03
Fluoranthène	mg/kg		0.02	<0.02	<0.02	0.01	<0.01	0.03	<0.03
Fluorène	mg/kg		0.02	<0.02	<0.02	0.01	<0.01	0.03	<0.03
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	mg/kg		0.02	<0.02	<0.02	0.01	<0.01	0.03	<0.03
Méthyl-3 cholanthrène	mg/kg		0.02	<0.02	<0.02	0.01	<0.01	0.03	<0.03
Naphtalène	mg/kg		0.02	<0.02	<0.02	0.01	<0.01	0.03	<0.03
Phénanthrène	mg/kg		0.02	<0.02	<0.02	0.01	<0.01	0.03	<0.03
Pyrène	mg/kg		0.02	<0.02	<0.02	0.01	<0.01	0.03	<0.03
Méthyl-1 naphtalène	mg/kg		0.02	<0.02	<0.02	0.01	<0.01	0.03	<0.03
Méthyl-2 naphtalène	mg/kg		0.02	<0.02	<0.02	0.01	<0.01	0.03	<0.03
Diméthyl-1,3 naphtalène	mg/kg		0.02	<0.02	<0.02	0.01	<0.01	0.03	<0.03
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	mg/kg		0.02	<0.02	<0.02	0.01	<0.01	0.03	<0.03

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-118 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q142381

N° DE PROJET: CA0016429.5038

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Jean-Simon Aubé

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sédiment)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-04-23

DATE DU RAPPORT: 2024-05-02

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:				SED-01	SED-02		SED-03		DUP-SED
MATRICE:				Sédiment	Sédiment		Sédiment		Sédiment
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:				2024-04-23	2024-04-23		2024-04-23		2024-04-23
Paramètre	Unités	C / N	LDR	5815070	5815116	LDR	5815117	LDR	5815118
Sommation HAP Bas poids moléculaire	mg/kg		0.01	<0.01	<0.01	0.01	<0.01	0.01	<0.01
Sommation HAP Haut poids moléculaire	mg/kg		0.01	<0.01	<0.01	0.01	0.01	0.01	<0.01
% Humidité	%		0.2	59.9	52.1	0.2	34.9	0.2	64.6
Étalon de recouvrement	Unités	Limites							
Rec. Naphtalène-d8	%	50-140		101	102	1	102	1	108
Rec. Pyrène-d10	%	50-140		115	113	1	114	1	122
Rec. p-Terphényl-d14	%	50-140		119	118	1	121	1	125

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes

5815070 La LDR a été ajustée en raison de la faible matière sèche de l'échantillon.
Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

HAP bas poids moléculaire: Naphtalène, 2-Méthylnaphtalène, Acénaphtylène, Acénaphtène, Fluorène, Phénanthrène, Anthracène.
HAP haut poids moléculaire: Fluoranthène, Pyrène, Benzo(a)anthracène, Chrysène, Benzo(a)pyrène, Dibenzo(a,h)anthracène.

5815116-5815117 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

HAP bas poids moléculaire: Naphtalène, 2-Méthylnaphtalène, Acénaphtylène, Acénaphtène, Fluorène, Phénanthrène, Anthracène.
HAP haut poids moléculaire: Fluoranthène, Pyrène, Benzo(a)anthracène, Chrysène, Benzo(a)pyrène, Dibenzo(a,h)anthracène.

5815118 La LDR a été ajustée en raison de la faible matière sèche de l'échantillon.
Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

HAP bas poids moléculaire: Naphtalène, 2-Méthylnaphtalène, Acénaphtylène, Acénaphtène, Fluorène, Phénanthrène, Anthracène.
HAP haut poids moléculaire: Fluoranthène, Pyrène, Benzo(a)anthracène, Chrysène, Benzo(a)pyrène, Dibenzo(a,h)anthracène.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-118 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q142381

N° DE PROJET: CA0016429.5038

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Jean-Simon Aubé

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:

Hydrocarbures pétroliers C10-C50 (Eau)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-04-23

DATE DU RAPPORT: 2024-05-02

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:				ES-01	DUP-ES
MATRICE:				Eau de surface	Eau de surface
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:				2024-04-23	2024-04-23
Paramètre	Unités	C / N	LDR	5815064	5815069
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	µg/L		100	<100	<100
Étalon de recouvrement	Unités	Limites			
Rec. Nonane	%	60-140		75	80

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes

5815064-5815069 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-118 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q142381

N° DE PROJET: CA0016429.5038

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Jean-Simon Aubé

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:

Hydrocarbures pétroliers C10-C50 (Sédiment)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-04-23

DATE DU RAPPORT: 2024-05-02

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:				SED-01	SED-02	SED-03		DUP-SED
MATRICE:				Sédiment	Sédiment	Sédiment		Sédiment
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:				2024-04-23	2024-04-23	2024-04-23		2024-04-23
Paramètre	Unités	C / N	LDR	5815070	5815116	5815117	LDR	5815118
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	mg/kg		100	<100	<100	<100	120	<120
% Humidité	%		0.2	59.9	52.1	34.9	0.2	64.6
Étalon de recouvrement	Unités	Limites						
Rec. Nonane	%	60-140		94	78	82	1	80

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes

5815070-5815117 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

5815118 La LDR a été ajustée en raison de la faible matière sèche de l'échantillon.
Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-118 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q142381

N° DE PROJET: CA0016429.5038

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Jean-Simon Aubé

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:

Analyses Inorganiques

DATE DE RÉCEPTION: 2024-04-23

DATE DU RAPPORT: 2024-05-02

	IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:			ES-01	DUP-ES
	MATRICE:			Eau de surface	Eau de surface
	DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:			2024-04-23	2024-04-23
Paramètre	Unités	C / N	LDR	5815064	5815069
Carbone organique dissous	mg/L		0.30	12.6	12.4
Chrome hexavalent	mg/L		0.008	<0.008	0.008
Cyanures totaux	mg/L - CN		0.005	<0.005	<0.005
Sulfures totaux	mg/L S-2		0.02	<0.02	<0.02

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes

5815064-5815069 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Montréal (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-118 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q142381

N° DE PROJET: CA0016429.5038

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Jean-Simon Aubé

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:

Analyses inorganiques (Eau)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-04-23

DATE DU RAPPORT: 2024-05-02

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:				ES-01	DUP-ES
MATRICE:				Eau de surface	Eau de surface
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:				2024-04-23	2024-04-23
Paramètre	Unités	C / N	LDR	5815064	5815069
Azote ammoniacal	mg/L - N		0.05	<0.05	<0.05
Bromures	mg/L		0.1	<0.1	<0.1
Chlorures	mg/L		0.5	18.4	18.2
Fluorures	mg/L		0.10	0.38	0.38
Matières en suspension	mg/L		2	15	14
Nitrates	mg/L - N		0.02	0.51	0.50
Nitrites	mg/L - N		0.02	<0.02	<0.02
Nitrites-Nitrates	mg/L - N		0.04	0.51	0.50
pH	pH		NA	8.12	8.11
Sulfates	mg/L		0.5	39.8	38.6

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes

5815064-5815069 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-118 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q142381

N° DE PROJET: CA0016429.5038

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Jean-Simon Aubé

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:

Métaux extractibles totaux + Hg (Basse limite WSP) (µg/L)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-04-23

DATE DU RAPPORT: 2024-05-02

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:				ES-01	DUP-ES
MATRICE:				Eau de surface	Eau de surface
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:				2024-04-23	2024-04-23
Paramètre	Unités	C / N	LDR	5815064	5815069
Aluminium	µg/L		1	721	721
Antimoine	µg/L		0.1	0.2	0.2
Argent	µg/L		0.02	<0.02	<0.02
Arsenic	µg/L		0.1	2.5	2.5
Baryum	µg/L		0.05	54.1	53.2
Bore	µg/L		5	107	105
Cadmium	µg/L		0.02	0.04	0.03
Chrome	µg/L		0.05	1.64	1.52
Cobalt	µg/L		0.04	0.65	0.67
Cuivre	µg/L		0.1	2.0	1.8
Manganèse	µg/L		0.1	81.5	82.4
Mercure	µg/L		0.05	<0.05	<0.05
Molybdène	µg/L		0.05	1.39	1.39
Nickel	µg/L		0.08	2.41	2.54
Plomb	µg/L		0.03	0.59	0.61
Sodium	µg/L		0.4	33900	33500
Sélénium	µg/L		0.06	0.23	0.25
Zinc	µg/L		0.3	14.0	12.8

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes

5815064-5815069 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-118 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires
350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.
N° BON DE TRAVAIL: 24Q142381
N° DE PROJET: CA0016429.5038
À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé
PRÉLEVÉ PAR:Jean-Simon Aubé
LIEU DE PRÉLÈVEMENT:

Analyse des Sols

Date du rapport: 2024-05-02

PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE				BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
			Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Métaux extractibles totaux + Hg (Sédiments)															
Argent	5815070	5815070	<0.5	<0.5	NA	< 0.5	88%	70%	130%	103%	11%	189%	100%	70%	130%
Arsenic	5815070	5815070	2.8	2.8	NA	< 0.7	103%	70%	130%	104%	65%	135%	97%	70%	130%
Baryum	5815070	5815070	177	175	1.5	< 20	91%	70%	130%	94%	46%	154%	NA	70%	130%
Cadmium	5815070	5815070	0.72	0.68	NA	< 0.30	86%	70%	130%	102%	80%	120%	99%	70%	130%
Chrome	5815070	5815070	24	24	3.7	< 1	109%	70%	130%	93%	80%	120%	95%	70%	130%
Cobalt	5815070	5815070	29	29	2.3	< 2	88%	70%	130%	95%	83%	117%	92%	70%	130%
Cuivre	5815070	5815070	17	16	2.7	< 1	93%	70%	130%	101%	83%	117%	97%	70%	130%
Étain	5815070	5815070	<5	<5	NA	< 5	130%	70%	130%	111%	59%	141%	97%	70%	130%
Manganèse	5815070	5815070	564	557	1.3	4	91%	70%	130%	92%	85%	115%	91%	70%	130%
Mercure	5815070	5815070	0.05	0.05	NA	< 0.02	92%	70%	130%	90%	78%	122%	102%	70%	130%
Molybdène	5815070	5815070	<2	<2	NA	< 2	102%	70%	130%	107%	59%	141%	98%	70%	130%
Nickel	5815070	5815070	52	51	2.0	< 2	92%	70%	130%	101%	82%	118%	98%	70%	130%
Plomb	5815070	5815070	12	12	NA	< 5	90%	70%	130%	97%	87%	113%	97%	70%	130%
Sélénium	5815070	5815070	<0.5	<0.5	NA	< 0.5	101%	70%	130%	101%	59%	141%	100%	70%	130%
Zinc	5815070	5815070	137	133	3.1	< 5	95%	70%	130%	100%	84%	116%	97%	70%	130%

Commentaires: Le résultat du blanc de méthode en Mn n'a pas été soustrait aux échantillons.
Blanc fortifié : Matériau de référence certifié de sédiments: WQB-4, lot 0120.
NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.
Pour les métaux, l'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

Analyses inorganiques (Sédiments)															
Azote ammoniacal	5808073		1330	1260	5.2	< 5	92%	70%	130%	100%	80%	120%	NA	70%	130%
Chlorures disponibles	5815070		NA	NA	NA	2	84%	70%	130%	112%	80%	120%	NA	70%	130%
Nitrates disponibles	5815070		NA	NA	NA	< 2	84%	70%	130%	112%	80%	120%	NA	70%	130%
Nitrites disponibles	5815070		NA	NA	NA	< 2	NA			103%	80%	120%	NA	70%	130%
Nitrites-Nitrates disponibles	1					< 4									
pH	5815070	5815070	6.50	6.63	2.0		101%	95%	105%	100%	95%	105%	NA		
Sulfates disponibles	5815070		NA	NA	NA	7	80%	70%	130%	109%	80%	120%	NA	70%	130%

Commentaires: Blanc contaminé pour Chlorures disponibles et Sulfates disponibles .Le résultat du blanc de méthode n'a pas été soustrait aux échantillons.
NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Analyses inorganiques (sédiments)															
Soufre total	5810712		2010	2480	21,0%	< 100	89%	70%	130%	87%	80%	120%	101%	70%	130%

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.
N° BON DE TRAVAIL: 24Q142381
N° DE PROJET: CA0016429.5038
À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé
PRÉLEVÉ PAR:Jean-Simon Aubé
LIEU DE PRÉLÈVEMENT:

Analyse des Sols (Suite)

Date du rapport: 2024-05-02			DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE				BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Analyses Inorganiques (sol)															
Bromure disponible	5814115		<1	<1	NA	< 1	77%	70%	130%	104%	80%	120%	87%	70%	130%
Chrome hexavalent	5815116		<0.4	<0.4	NA	< 0.4	84%	70%	130%	104%	80%	120%	110%	70%	130%
Fluorure disponible	5814115		<10	<10	NA	< 10	87%	70%	130%	108%	80%	120%	108%	70%	130%

Commentaires: NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Le pourcentage de récupération du MRC peut être en dehors du critère d'acceptabilité s'il est conforme à l'écart du certificat du matériau de référence.

Commentaires: NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Le pourcentage de récupération du MRC peut être en dehors du critère d'acceptabilité s'il est conforme à l'écart du certificat du matériau de référence.

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-116 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC. Les pourcentages de différence relative sont calculés à partir des données brutes. Il se peut que le pourcentage de différence relative ne reflète pas les valeurs dupliquées rapportées en raison de l'arrondissement des résultats finaux.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires
350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.
N° BON DE TRAVAIL: 24Q142381
N° DE PROJET: CA0016429.5038
À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé
PRÉLEVÉ PAR:Jean-Simon Aubé
LIEU DE PRÉLÈVEMENT:

Analyse organique de trace

Date du rapport: 2024-05-02

PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE				BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
			Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Hydrocarbures pétroliers C10-C50 (Eau)															
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	5819804		<100	<100	NA	< 100	93%	60%	140%	116%	60%	140%	NA	60%	140%
Rec. Nonane	5819804		90	87	3.4	82	82%	60%	140%	120%	60%	140%	NA	60%	140%
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Eau)															
Acénaphtène	5819804		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	121%	50%	140%	131%	50%	140%	NA	50%	140%
Anthracène	5819804		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	116%	50%	140%	136%	50%	140%	NA	50%	140%
Benzo (a) anthracène	5819804		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	112%	50%	140%	122%	50%	140%	NA	50%	140%
Benzo (a) pyrène	5819804		0.01	<0.01	NA	< 0.01	113%	50%	140%	122%	50%	140%	NA	50%	140%
Benzo (b) fluoranthène	5819804		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	85%	50%	140%	97%	50%	140%	NA	50%	140%
Benzo (j) fluoranthène	5819804		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	127%	50%	140%	136%	50%	140%	NA	50%	140%
Benzo (k) fluoranthène	5819804		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	121%	50%	140%	139%	50%	140%	NA	50%	140%
Chrysène	5819804		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	122%	50%	140%	132%	50%	140%	NA	50%	140%
Dibenzo (a,h) anthracène	5819804		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	112%	50%	140%	121%	50%	140%	NA	50%	140%
Fluoranthène	5819804		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	120%	50%	140%	130%	50%	140%	NA	50%	140%
Fluorène	5819804		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	92%	50%	140%	122%	50%	140%	NA	50%	140%
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	5819804		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	102%	50%	140%	109%	50%	140%	NA	50%	140%
Naphtalène	5819804		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	103%	50%	140%	114%	50%	140%	NA	50%	140%
Phénanthrène	5819804		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	117%	50%	140%	125%	50%	140%	NA	50%	140%
Pyrène	5819804		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	122%	50%	140%	133%	50%	140%	NA	50%	140%
Rec. Naphtalène-d8	5819804		93	92	1.7	94	96%	50%	140%	96%	50%	140%	NA	50%	140%
Rec. Pyrène-d10	5819804		113	110	3.0	114	110%	50%	140%	100%	50%	140%	NA	50%	140%
Rec. p-Terphényl-d14	5819804		111	110	1.4	113	106%	50%	140%	102%	50%	140%	NA	50%	140%
Hydrocarbures pétroliers C10-C50 (Sédiment)															
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	5815070	5815070	<100	<100	NA	< 100	127%	60%	140%	123%	35%	165%	101%	60%	140%
Rec. Nonane	5815070	5815070	94	90	4.3	88	95%	60%	140%	95%	60%	140%	87%	60%	140%
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sédiment)															
Acénaphtène	5815070	5815070	<0.006	<0.006	NA	< 0.003	89%	50%	140%	83%	40%	160%	85%	50%	140%
Acénaphtylène	5815070	5815070	<0.006	<0.006	NA	< 0.003	80%	50%	140%	55%	41%	159%	78%	50%	140%
Anthracène	5815070	5815070	<0.02	<0.02	NA	< 0.01	80%	50%	140%	71%	40%	160%	79%	50%	140%

Commentaires: NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

Commentaires: NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
L'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

Commentaires: Blanc fortifié : Matériau de référence certifié de sédiments #Lot LRAD7032.

NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.
N° BON DE TRAVAIL: 24Q142381
N° DE PROJET: CA0016429.5038
À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé
PRÉLEVÉ PAR:Jean-Simon Aubé
LIEU DE PRÉLÈVEMENT:

Analyse organique de trace (Suite)

Date du rapport: 2024-05-02

PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE				BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
			Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Benzo (a) anthracène	5815070	5815070	<0.02	<0.02	NA	< 0.01	76%	50%	140%	90%	40%	160%	79%	50%	140%
Benzo (a) pyrène	5815070	5815070	<0.02	<0.02	NA	< 0.01	79%	50%	140%	82%	40%	160%	75%	50%	140%
Benzo (b) fluoranthène	5815070	5815070	<0.02	<0.02	NA	< 0.01	66%	50%	140%	80%	40%	160%	74%	50%	140%
Benzo (j) fluoranthène	5815070	5815070	<0.02	<0.02	NA	< 0.01	84%	50%	140%	NA			84%	50%	140%
Benzo (k) fluoranthène	5815070	5815070	<0.02	<0.02	NA	< 0.01	76%	50%	140%	80%	40%	160%	78%	50%	140%
Benzo (c) phénanthrène	5815070	5815070	<0.02	<0.02	NA	< 0.01	84%	50%	140%	NA			85%	50%	140%
Benzo (g,h,i) pérylène	5815070	5815070	<0.02	<0.02	NA	< 0.01	70%	50%	140%	62%	40%	160%	72%	50%	140%
Chrysène	5815070	5815070	<0.02	<0.02	NA	< 0.01	89%	50%	140%	103%	40%	160%	88%	50%	140%
Dibenzo (a,h) anthracène	5815070	5815070	<0.006	<0.006	NA	< 0.003	72%	50%	140%	80%	40%	160%	71%	50%	140%
Dibenzo (a,i) pyrène	5815070	5815070	<0.02	<0.02	NA	< 0.01	48%	50%	140%	NA			60%	50%	140%
Dibenzo (a,h) pyrène	5815070	5815070	<0.02	<0.02	NA	< 0.01	75%	50%	140%	NA			85%	50%	140%
Dibenzo (a,l) pyrène	5815070	5815070	<0.02	<0.02	NA	< 0.01	57%	50%	140%	NA			74%	50%	140%
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	5815070	5815070	<0.02	<0.02	NA	< 0.01	84%	50%	140%	NA			82%	50%	140%
Fluoranthène	5815070	5815070	<0.02	<0.02	NA	< 0.01	82%	50%	140%	87%	40%	160%	80%	50%	140%
Fluorène	5815070	5815070	<0.02	<0.02	NA	< 0.01	82%	50%	140%	82%	40%	160%	79%	50%	140%
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	5815070	5815070	<0.02	<0.02	NA	< 0.01	62%	50%	140%	58%	40%	160%	68%	50%	140%
Méthyl-3 cholanthrène	5815070	5815070	<0.02	<0.02	NA	< 0.01	73%	50%	140%	NA			94%	50%	140%
Naphtalène	5815070	5815070	<0.02	<0.02	NA	< 0.01	76%	50%	140%	51%	40%	160%	74%	50%	140%
Phénanthrène	5815070	5815070	<0.02	<0.02	NA	< 0.01	84%	50%	140%	86%	40%	160%	80%	50%	140%
Pyrène	5815070	5815070	<0.02	<0.02	NA	< 0.01	83%	50%	140%	87%	40%	160%	80%	50%	140%
Méthyl-1 naphtalène	5815070	5815070	<0.02	<0.02	NA	< 0.01	85%	50%	140%	NA			82%	50%	140%
Méthyl-2 naphtalène	5815070	5815070	<0.02	<0.02	NA	< 0.01	76%	50%	140%	64%	40%	160%	74%	50%	140%
Diméthyl-1,3 naphtalène	5815070	5815070	<0.02	<0.02	NA	< 0.01	83%	50%	140%	NA			80%	50%	140%
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	5815070	5815070	<0.02	<0.02	NA	< 0.01	83%	50%	140%	NA			79%	50%	140%
Rec. Naphtalène-d8	5815070	5815070	101	102	1.1	105	101%	50%	140%	104%	50%	140%	101%	50%	140%
Rec. Pyrène-d10	5815070	5815070	115	115	0.3	111	110%	50%	140%	120%	50%	140%	117%	50%	140%
Rec. p-Terphényl-d14	5815070	5815070	119	120	1.2	124	115%	50%	140%	120%	50%	140%	117%	50%	140%

Commentaires: Blanc fortifié : Matériau de référence certifié de sédiments Lot : #15-0538 Nov2022.

NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
L'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

HAM-HAC (Eau)															
Benzène	5815414		<0.3	<0.3	NA	< 0.3	97%	50%	140%	98%	60%	130%	92%	50%	140%
Chlorobenzène	5815414		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	104%	50%	140%	101%	60%	130%	99%	50%	140%
Dichloro-1,2 benzène	5815414		<0.7	<0.7	NA	< 0.7	106%	50%	140%	107%	60%	130%	107%	50%	140%
Dichloro-1,3 benzène	5815414		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	106%	50%	140%	107%	60%	130%	106%	50%	140%
Dichloro-1,4 benzène	5815414		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	106%	50%	140%	105%	60%	130%	105%	50%	140%
Éthylbenzène	5815414		<0.3	<0.3	NA	< 0.3	102%	50%	140%	100%	60%	130%	97%	50%	140%
Styrène	5815414		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	96%	50%	140%	98%	60%	130%	100%	50%	140%
Toluène	5815414		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	98%	50%	140%	95%	60%	130%	94%	50%	140%
m,p-Xylène	5815414		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	102%	50%	140%	100%	60%	130%	97%	50%	140%

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.
N° BON DE TRAVAIL: 24Q142381
N° DE PROJET: CA0016429.5038
À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé
PRÉLEVÉ PAR:Jean-Simon Aubé
LIEU DE PRÉLÈVEMENT:

Analyse organique de trace (Suite)

Date du rapport: 2024-05-02

PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE				BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
			Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
o-Xylène	5815414		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	101%	50%	140%	99%	60%	130%	97%	50%	140%
Chloroforme	5815414		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	99%	50%	140%	101%	60%	130%	98%	50%	140%
Chlorure de vinyle	5815414		<0.7	<0.7	NA	< 0.7	64%	50%	140%	75%	50%	140%	60%	50%	140%
Dichloro-1,2 éthane	5815414		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	101%	50%	140%	101%	60%	130%	96%	50%	140%
Dichloro-1,1 éthène	5815414		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	85%	50%	140%	90%	60%	130%	84%	50%	140%
Dichloro-1,2 éthène (cis)	5815414		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	96%	50%	140%	97%	60%	130%	95%	50%	140%
Dichloro-1,2 éthène (trans)	5815414		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	90%	50%	140%	92%	60%	130%	85%	50%	140%
Dichlorométhane	5815414		<1.0	<1.0	NA	1.9	108%	50%	140%	97%	60%	130%	79%	50%	140%
Dichloro-1,2 propane	5815414		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	102%	50%	140%	103%	60%	130%	100%	50%	140%
Dichloro-1,3 propane	5815414		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	98%	50%	140%	93%	60%	130%	95%	50%	140%
Dichloro-1,3 propène (cis)	5815414		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	106%	50%	140%	97%	60%	130%	98%	50%	140%
Dichloro-1,3 propène (trans)	5815414		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	104%	50%	140%	101%	60%	130%	96%	50%	140%
Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	5815414		<0.2	<0.2	NA	< 0.2	109%	50%	140%	104%	60%	130%	105%	50%	140%
Tétrachloroéthène	5815414		<0.3	<0.3	NA	< 0.3	99%	50%	140%	97%	60%	130%	95%	50%	140%
Tétrachlorure de carbone	5815414		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	98%	50%	140%	103%	60%	130%	97%	50%	140%
Trichloro-1,1,1 éthane	5815414		<1.0	<1.0	NA	< 1.0	105%	50%	140%	110%	60%	130%	104%	50%	140%
Trichloro-1,1,2 éthane	5815414		<0.3	<0.3	NA	< 0.3	109%	50%	140%	105%	60%	130%	106%	50%	140%
Trichloroéthène	5815414		<0.3	<0.3	NA	< 0.3	98%	50%	140%	100%	60%	130%	97%	50%	140%
Rec. Fluorobenzène	5815414		98	99	1.4	97	100%	50%	140%	100%	50%	140%	98%	50%	140%
Rec. Triméthyl-1,3,5 benzène-d12	5815414		101	100	1.1	98	102%	50%	140%	98%	50%	140%	98%	50%	140%
Rec. Dichloro-1,2 benzène-d4	5815414		102	101	1.2	99	101%	50%	140%	99%	50%	140%	102%	50%	140%

Commentaires: L'analyse du fortifié a été effectuée sur l'échantillon 5815414.
Le résultat du blanc de méthode en Dichloromethane n'a pas été soustrait aux échantillons.
NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
L'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-116 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC. Les pourcentages de différence relative sont calculés à partir des données brutes. Il se peut que le pourcentage de différence relative ne reflète pas les valeurs dupliquées rapportées en raison de l'arrondissement des résultats finaux.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires
350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.
N° BON DE TRAVAIL: 24Q142381
N° DE PROJET: CA0016429.5038
À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé
PRÉLEVÉ PAR:Jean-Simon Aubé
LIEU DE PRÉLÈVEMENT:

Analyse de l'eau

Date du rapport: 2024-05-02

PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE				BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
			Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Métaux extractibles totaux + Hg (Basse limite WSP) (µg/L)															
Aluminium	5815064	5815064	721	748	3.6	2	104%	70%	130%	103%	80%	120%	NA	70%	130%
Antimoine	5815064	5815064	0.2	0.2	NA	< 0.1	102%	70%	130%	109%	80%	120%	102%	70%	130%
Argent	5815064	5815064	<0.02	<0.02	NA	< 0.02	NA			101%	80%	120%	99%	70%	130%
Arsenic	5815064	5815064	2.5	2.6	2.2	< 0.1	106%	70%	130%	103%	80%	120%	103%	70%	130%
Baryum	5815064	5815064	54.1	54.0	0.2	< 0.05	105%	70%	130%	107%	80%	120%	NA	70%	130%
Bore	5815064	5815064	107	109	1.9	< 5	103%	70%	130%	115%	80%	120%	NA	70%	130%
Cadmium	5815064	5815064	0.04	0.03	NA	< 0.02	106%	70%	130%	107%	80%	120%	101%	70%	130%
Chrome	5815064	5815064	1.64	1.43	13.4	< 0.05	105%	70%	130%	108%	80%	120%	98%	70%	130%
Cobalt	5815064	5815064	0.65	0.68	4.3	< 0.04	107%	70%	130%	105%	80%	120%	99%	70%	130%
Cuivre	5815064	5815064	2.0	1.8	9.7	< 0.1	109%	70%	130%	108%	80%	120%	100%	70%	130%
Manganèse	5815064	5815064	81.5	83.8	2.8	< 0.1	104%	70%	130%	107%	80%	120%	NA	70%	130%
Mercure	5815064	5815064	<0.05	<0.05	NA	< 0.05	107%	70%	130%	107%	80%	120%	104%	70%	130%
Molybdène	5815064	5815064	1.39	1.32	5.0	< 0.05	108%	70%	130%	108%	80%	120%	103%	70%	130%
Nickel	5815064	5815064	2.41	2.52	4.5	< 0.08	107%	70%	130%	104%	80%	120%	101%	70%	130%
Plomb	5815064	5815064	0.59	0.60	1.2	< 0.03	109%	70%	130%	105%	80%	120%	100%	70%	130%
Sodium	5815064	5815064	33900	34300	1.4	22.6	105%	70%	130%	109%	80%	120%	NA	70%	130%
Sélénium	5815064	5815064	0.23	0.22	NA	< 0.06	105%	70%	130%	102%	80%	120%	99%	70%	130%
Zinc	5815064	5815064	14.0	14.4	2.8	< 0.3	106%	70%	130%	111%	80%	120%	108%	70%	130%

Commentaires: Le résultat du blanc de méthode en Al et Na n'a pas été soustrait aux échantillons.
NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.
Pour les métaux, l'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

Analyses inorganiques (Eau)															
Azote ammoniacal	5813011		0.06	0.06	NA	< 0.05	100%	70%	130%	99%	80%	120%	98%	70%	130%
Bromures	5819473		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	NA			102%	80%	120%	105%	70%	130%
Chlorures	5819473		5.5	5.5	0.4	< 0.5	104%	70%	130%	106%	80%	120%	109%	70%	130%
Fluorures	5819473		<0.10	<0.10	NA	< 0.10	92%	70%	130%	103%	80%	120%	104%	70%	130%
Matières en suspension	5815882		<2	<2	NA	< 2	97%	80%	120%	NA			NA		
Nitrates	5819473		0.09	0.09	NA	< 0.02	83%	70%	130%	100%	80%	120%	98%	70%	130%
Nitrites	5819473		<0.02	<0.02	NA	< 0.02	105%	70%	130%	103%	80%	120%	105%	70%	130%
pH	5820018		7.72	7.75	0.4		100%	97%	103%	100%	97%	103%	NA		
Sulfates	5819473		8.0	8.0	1,0%	< 0.5	101%	70%	130%	104%	80%	120%	101%	70%	130%

Commentaires: NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Analyses Inorganiques															
Carbone organique dissous	5815064		NA	NA	NA	< 0.30	119%	80%	120%	111%	80%	120%	NA	80%	120%
Chrome hexavalent	5815816		<0.008	<0.008	NA	< 0.008	95%	70%	130%	99%	80%	120%	92%	70%	130%
Cyanures totaux	5816650		<0.005	<0.005	NA	< 0.005	94%	70%	130%	99%	80%	120%	91%	70%	130%

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

N° BON DE TRAVAIL: 24Q142381

N° DE PROJET: CA0016429.5038

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Jean-Simon Aubé

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:

Analyse de l'eau (Suite)

Date du rapport: 2024-05-02			DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE				BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Sulfures totaux	5814001		<0.02	<0.02	NA	< 0.02	89%	80%	120%	103%	80%	120%	105%	70%	130%

Commentaires: NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Le pourcentage de récupération du MRC peut être en dehors du critère d'acceptabilité s'il est conforme à l'écart du certificat du matériau de référence.

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-116 QUÉBEC

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDELCC. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDELCC. Les pourcentages de différence relative sont calculés à partir des données brutes. Il se peut que le pourcentage de différence relative ne reflète pas les valeurs dupliquées rapportées en raison de l'arrondissement des résultats finaux.

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Dépassement CQ

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

N° BON DE TRAVAIL: 24Q142381

N° DE PROJET: CA0016429.5038

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

Date du rapport: 02 mai 2024

PARAMÈTRE	N° éch.	MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE			BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
			Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Sédiment)										
Dibenzo (a,i) pyrène	5815070	48%	50%	140%	NA			60%	50%	140%

Commentaires: Blanc fortifié : Matériau de référence certifié de sédiments Lot : #15-0538 Nov2022.

NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
L'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

AGAT Laboratoires est accrédité selon la norme ISO/IEC 17025 par CALA, l'Association canadienne pour la reconnaissance officielle des laboratoires, et/ou par le Conseil canadien des normes (CCN) pour des analyses spécifiques inscrites dans la portée d'accréditation. AGAT Laboratoires (Mississauga) est également accrédité par CALA, l'Association canadienne pour la reconnaissance officielle des laboratoires, pour des services spécifiques à l'analyse de l'eau potable. Les accréditations sont attribuées à un emplacement et à un paramètre précis. Une liste complète des paramètres pour chaque emplacement est disponible sur www.cala.ca et/ou sur www.scc.ca. Il se peut que les analyses qui figurent dans ce rapport ne soient pas nécessairement incluses dans la portée d'accréditation.

Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires
350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Sommaire de méthode

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.
N° BON DE TRAVAIL: 24Q142381
N° DE PROJET: CA0016429.5038
À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé
PRÉLEVÉ PAR:Jean-Simon Aubé
LIEU DE PRÉLÈVEMENT:

PARAMÈTRE	PRÉPARÉ LE	ANALYSÉ LE	AGAT P.O.N.	RÉFÉRENCE DE LITTÉRATURE	TECHNIQUE ANALYTIQUE
Analyse des Sols					
Bromure disponible	2024-04-25	2024-04-25	INOR-101-6004F	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
Chrome hexavalent	2024-05-01	2024-05-01	INOR-101-6034F	MA. 200 - CrHex 1.1	SPECTROPHOTOMÉTRIE
Fluorure disponible	2024-04-25	2024-04-25	INOR-101-6004F	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
Azote ammoniacal	2024-04-25	2024-04-25	INOR-161-6001F	MA. 300 - N 2.0	COLORIMÉTRIE
Chlorures disponibles	2024-05-01	2024-05-01	INOR-161-6016F, non accrédité MELCCFP	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
Nitrates disponibles	2024-05-01	2024-05-01	INOR-161-6016F	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
Nitrites disponibles	2024-05-01	2024-05-01	INOR-161-6016F	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
Nitrites-Nitrates disponibles	2024-05-01	2024-05-01	INOR-161-6016F	MA. 300 - Ions 1.3	CALCUL
pH	2024-04-30	2024-04-30	INOR-161-6009F	MA. 100 - pH 1.1	ÉLECTROMÉTRIE
Sulfates disponibles	2024-05-01	2024-05-01	INOR-161-6016F, non accréditable MELCCFP	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
Soufre total	2024-04-26	2024-04-26	INOR-101-6056F	MA.310-CS 1.0	COMBUSTION
Argent	2024-04-30	2024-05-01	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Arsenic	2024-04-30	2024-05-01	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Baryum	2024-04-30	2024-05-01	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Cadmium	2024-04-30	2024-05-01	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Chrome	2024-04-30	2024-05-01	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Cobalt	2024-04-30	2024-05-01	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Cuivre	2024-04-30	2024-05-01	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Étain	2024-04-30	2024-05-01	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Manganèse	2024-04-30	2024-05-01	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Mercure	2024-04-30	2024-05-01	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Molybdène	2024-04-30	2024-05-01	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Nickel	2024-04-30	2024-05-01	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Plomb	2024-04-30	2024-05-01	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Sélénium	2024-04-30	2024-05-01	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Zinc	2024-04-30	2024-05-01	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires
350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Sommaire de méthode

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.
N° BON DE TRAVAIL: 24Q142381
N° DE PROJET: CA0016429.5038
À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé
PRÉLEVÉ PAR:Jean-Simon Aubé
LIEU DE PRÉLÈVEMENT:

PARAMÈTRE	PRÉPARÉ LE	ANALYSÉ LE	AGAT P.O.N.	RÉFÉRENCE DE LITTÉRATURE	TECHNIQUE ANALYTIQUE
Analyse organique de trace					
Benzène	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Chlorobenzène	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,2 benzène	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,3 benzène	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,4 benzène	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Éthylbenzène	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Styrène	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Toluène	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Xylènes (o,m,p)	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Chloroforme	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Chlorure de vinyle	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,2 éthane	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,1 éthène	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,2 éthène (cis)	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,2 éthène (trans)	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichlorométhane	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,2 propane	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,3 propane	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,3 propène (cis)	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,3 propène (trans)	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Tétrachloroéthène	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Tétrachlorure de carbone	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Trichloro-1,1,1 éthane	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Trichloro-1,1,2 éthane	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Trichloroéthène	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Rec. Fluorobenzène	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Rec. Triméthyl-1,3,5 benzène-d12	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Rec. Dichloro-1,2 benzène-d4	2024-04-24	2024-04-24	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Acénaphtène	2024-04-29	2024-05-01	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Anthracène	2024-04-29	2024-05-01	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (a) anthracène	2024-04-29	2024-05-01	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (a) pyrène	2024-04-29	2024-05-01	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (b) fluoranthène	2024-04-29	2024-05-01	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (j) fluoranthène	2024-04-29	2024-05-01	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (k) fluoranthène	2024-04-29	2024-05-01	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (b+j+k) fluoranthène	2024-05-01	2024-05-01	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Chrysène	2024-04-29	2024-05-01	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,h) anthracène	2024-04-29	2024-05-01	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Fluoranthène	2024-04-29	2024-05-01	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Fluorène	2024-04-29	2024-05-01	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	2024-04-29	2024-05-01	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Naphtalène	2024-04-29	2024-05-01	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Phénanthrène	2024-04-29	2024-05-01	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Pyrène	2024-04-29	2024-05-01	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
* Sommation des HAP	2024-05-01	2024-05-01	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Rec. Naphtalène-d8	2024-04-29	2024-05-01	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Sommaire de méthode

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

N° BON DE TRAVAIL: 24Q142381

N° DE PROJET: CA0016429.5038

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Jean-Simon Aubé

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:

PARAMÈTRE	PRÉPARÉ LE	ANALYSÉ LE	AGAT P.O.N.	RÉFÉRENCE DE LITTÉRATURE	TECHNIQUE ANALYTIQUE
Rec. Pyrène-d10	2024-04-29	2024-05-01	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Rec. p-Terphényl-d14	2024-04-29	2024-05-01	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Acénaphtène	2024-04-30	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Acénaphtylène	2024-04-30	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Anthracène	2024-04-30	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (a) anthracène	2024-04-30	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (a) pyrène	2024-04-30	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (b) fluoranthène	2024-04-30	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (j) fluoranthène	2024-04-30	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (k) fluoranthène	2024-04-30	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (b+j+k) fluoranthène	2024-05-02	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (c) phénanthrène	2024-04-30	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (g,h,i) pérylène	2024-04-30	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Chrysène	2024-04-30	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,h) anthracène	2024-04-30	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,i) pyrène	2024-04-30	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,h) pyrène	2024-04-30	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,l) pyrène	2024-04-30	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Diméthyl-7,12 benzo (a) anthracène	2024-04-30	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Fluoranthène	2024-04-30	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Fluorène	2024-04-30	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	2024-04-30	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Méthyl-3 cholanthrène	2024-04-30	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Naphtalène	2024-04-30	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Phénanthrène	2024-04-30	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Pyrène	2024-04-30	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Méthyl-1 naphtalène	2024-04-30	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Méthyl-2 naphtalène	2024-04-30	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Diméthyl-1,3 naphtalène	2024-04-30	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Triméthyl-2,3,5 naphtalène	2024-04-30	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Sommation HAP Bas poids moléculaire	2024-05-02	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Sommation HAP Haut poids moléculaire	2024-05-02	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Rec. Naphtalène-d8	2024-04-30	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Rec. Pyrène-d10	2024-04-30	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Rec. p-Terphényl-d14	2024-04-30	2024-05-02	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
% Humidité	2024-04-30	2024-04-30	INOR-161-6006F	MA. 100 - S.T. 1.1	GRAVIMÉTRIE
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	2024-04-29	2024-04-29	ORG-160-5100F	MA. 400 - HYD. 1.1	GC/FID
Rec. Nonane	2024-04-29	2024-04-29	ORG-160-5100F	MA. 400 - HYD. 1.1	GC/FID
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	2024-04-30	2024-04-30	ORG-160-5100F	MA. 400 - HYD. 1.1	GC/FID
Rec. Nonane	2024-04-30	2024-04-30	ORG-160-5100F	MA. 400 - HYD. 1.1	GC/FID
% Humidité	2024-04-30	2024-04-30	INOR-161-6006F	MA. 100 - S.T. 1.1	GRAVIMÉTRIE

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Sommaire de méthode

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

N° BON DE TRAVAIL: 24Q142381

N° DE PROJET: CA0016429.5038

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:Jean-Simon Aubé

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:

PARAMÈTRE	PRÉPARÉ LE	ANALYSÉ LE	AGAT P.O.N.	RÉFÉRENCE DE LITTÉRATURE	TECHNIQUE ANALYTIQUE
Analyse de l'eau					
Carbone organique dissous	2024-04-25	2024-04-25	INOR-101-6049F, non accrédité MDDELCC	MA.300-C1.0	DÉTECTION INFRAROUGE
Chrome hexavalent	2024-04-26	2024-04-26	INOR-101-6034F	MA. 200 - CrHex 1.1	SPECTROPHOTOMÉTRIE
Cyanures totaux	2024-04-26	2024-04-26	INOR-101-6061F	MA. 300 - CN 1.2	COLORIMÉTRIE
Sulfures totaux	2024-04-25	2024-04-25	INOR-101-6055F	MA.300-S 1.2	COLORIMÉTRIE
Azote ammoniacal	2024-04-25	2024-04-25	INOR-161-6001F	MA. 300 - N 2.0	COLORIMÉTRIE
Bromures	2024-04-24	2024-04-25	INOR-161-6016F	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
Chlorures	2024-04-24	2024-04-25	INOR-161-6016F	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
Fluorures	2024-04-24	2024-04-25	INOR-161-6016F	MA. 303 - Anions 1.1	CHROMATO IONIQUE
Matières en suspension	2024-04-24	2024-04-25	INOR-161-6008F	MA. 115 - S.S. 1.2	GRAVIMÉTRIE
Nitrates	2024-04-24	2024-04-25	INOR-161-6016F	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
Nitrites	2024-04-24	2024-04-25	INOR-161-6016F	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
Nitrites-Nitrates	2024-04-24	2024-04-25	INOR-161-6016F	MA. 300 - Ions 1.3	CALCUL
pH	2024-04-23	2024-04-23	INOR-161-6009F	MA. 100 - pH 1.1	ÉLECTROMÉTRIE
Sulfates	2024-04-24	2024-04-25	INOR-161-6016F	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
Aluminium	2024-04-25	2024-04-25	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Antimoine	2024-04-25	2024-04-25	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Argent	2024-04-25	2024-04-25	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Arsenic	2024-04-25	2024-04-25	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Baryum	2024-04-25	2024-04-25	MET-161-6106F, 6108F, non accrédité MELCCFP	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Bore	2024-04-25	2024-04-25	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Cadmium	2024-04-25	2024-04-25	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Chrome	2024-04-25	2024-04-25	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Cobalt	2024-04-25	2024-04-25	MET-161-6106F, 6108F, non accrédité MELCCFP	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Cuivre	2024-04-25	2024-04-25	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Manganèse	2024-04-25	2024-04-25	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Mercure	2024-04-25	2024-04-25	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Molybdène	2024-04-25	2024-04-25	MET-161-6106F, 6108F, non accrédité MELCCFP	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Nickel	2024-04-25	2024-04-25	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Plomb	2024-04-25	2024-04-25	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Sodium	2024-04-25	2024-04-25	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Sélénium	2024-04-25	2024-04-25	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Zinc	2024-04-25	2024-04-25	MET-161-6106F, 6108F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.
1135 BOULEVARD LEBOURGNEUF
QUEBEC, QC G2K 0M5
(418) 623-7066

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

N° DE PROJET: CA0016429.5038 phase WP3.11

N° BON DE TRAVAIL: 24Q188111

ORGANIQUE DE TRACE VÉRIFIÉ PAR: Galya Minkova, Chimiste, AGAT Québec

ANALYSE DE L'EAU VÉRIFIÉ PAR: Hasti Kamalimoghadam, Chimiste, AGAT Montréal

DATE DU RAPPORT: 04 oct. 2024

NOMBRE DE PAGES: 18

VERSION*: 3

Pour tout complément d'information concernant cette analyse, veuillez contacter votre chargé(e) de projet client au (418) 266-5511.

*Notes

VERSION 3:Ajout d'un commentaire pour les COD.
La version 3 remplace la version 2 du BT_24Q188111 émise le 2024-10-04. 2024-10-04.CJ

Certificat complet.
La version 2 remplace la version 1 du BT_24Q188111 émise le 2024-10-02. 2024-10-03.CJ

Avis de non-responsabilité:

- L'ensemble des travaux réalisés dans le présent document ont été effectués en utilisant des protocoles normalisés reconnus, ainsi que des pratiques et des méthodes généralement acceptées. En vue d'améliorer la performance, les méthodes analytiques d'AGAT pourraient comprendre des modifications issues des méthodes de référence spécifiées.
- Tous les échantillons seront éliminés trente (30) jours après réception au laboratoire à moins qu'une Entente d'entreposage à long terme ne soit signée et retournée. Certaines analyses spécialisées peuvent être exemptées. Veuillez communiquer avec votre chargé de projets à la clientèle pour plus d'informations.
- La responsabilité d'AGAT en ce qui concerne tout retard, exécution ou non-exécution de ces services s'applique uniquement envers le client et ne s'étend à aucune autre tierce partie. À moins qu'il n'en soit par ailleurs convenu expressément par écrit, la responsabilité d'AGAT se limite au coût réel de l'analyse ou des analyses spécifiques incluses dans les services.
- Sauf accord écrit préalable d'AGAT Laboratoires, ce certificat ne doit être reproduit que dans sa totalité.
- Les résultats d'analyse communiqués ci-joint ne concernent que les échantillons reçus par le laboratoire.
- L'application des lignes directrices est fournie « en l'état » sans garantie de quelque nature que ce soit, ni expresse ni tacite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties de qualité marchande, d'aptitude à un usage particulier ou de non-contrefaçon. AGAT n'assume aucune responsabilité à l'égard de toute erreur ou omission dans les directives que contient ce document.
- Toutes les informations rapportables sont disponibles sur demande auprès d'AGAT Laboratoires, conformément aux normes ISO/IEC 17025 :2017, ISO/IEC 17025 :2005 (Québec), DR-12-PALA et/ou NELAP
- Ce document est signé par un signataire autorisé qui rencontre les exigences du MELCCFP, CALA, CCN et NELAP.
- Pour les échantillons environnementaux dans la province de Québec : L'analyse est effectuée et les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus. Une température supérieure à 6°C à la réception, comme indiqué dans la notification de réception d'échantillon (SRN), pourrait indiquer que l'intégrité des échantillons a été compromise si le délai entre l'échantillonnage et la soumission au laboratoire ne pouvait être minimisé.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q188111

N° DE PROJET: CA0016429.5038 phase WP3.11

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:jean-Sébastien ARVIAIS

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE-Bécancour

HAM-HAC (Eau)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-08-21

DATE DU RAPPORT: 2024-10-04

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:				BH-107	BH-116	BH-124	BH-125	BH-129	DUP-01
MATRICE:				Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:				2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20
Paramètre	Unités	C / N	LDR	6091177	6091278	6091358	6091376	6091385	6091403
Benzène	µg/L		0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3
Chlorobenzène	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,2 benzène	µg/L		0.7	<0.7	<0.7	<0.7	<0.7	<0.7	<0.7
Dichloro-1,3 benzène	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,4 benzène	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Éthylbenzène	µg/L		0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3
Styrène	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Toluène	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Xylènes (o,m,p)	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Chloroforme	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Chlorure de vinyle	µg/L		0.7	<0.7	<0.7	<0.7	<0.7	<0.7	<0.7
Dichloro-1,2 éthane	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,1 éthène	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,2 éthène (cis)	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,2 éthène (trans)	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Dichlorométhane	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,2 propane	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,3 propane	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,3 propène (cis)	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Dichloro-1,3 propène (trans)	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	µg/L		0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2	<0.2
Tétrachloroéthène	µg/L		0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3
Tétrachlorure de carbone	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Trichloro-1,1,1 éthane	µg/L		1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0	<1.0
Trichloro-1,1,2 éthane	µg/L		0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3
Trichloroéthène	µg/L		0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3	<0.3

Certifié par:

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q188111

N° DE PROJET: CA0016429.5038 phase WP3.11

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:jean-Sébastien ARVIAIS

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE-Bécancour

HAM-HAC (Eau)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-08-21

DATE DU RAPPORT: 2024-10-04

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:			BH-107	BH-116	BH-124	BH-125	BH-129	DUP-01
MATRICE:			Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:			2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20
Étalon de recouvrement	Unités	Limites	6091177	6091278	6091358	6091376	6091385	6091403
Rec. Fluorobenzène	%	50-140	100	103	98	98	94	94
Rec. Triméthyl-1,3,5 benzène-d12	%	50-140	103	98	101	94	89	90
Rec. Dichloro-1,2 benzène-d4	%	50-140	101	106	107	105	107	104

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes

6091177-6091403 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-116 QUÉBEC

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q188111

N° DE PROJET: CA0016429.5038 phase WP3.11

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:jean-Sébastien ARVIAIS

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE-Bécancour

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Eau)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-08-21

DATE DU RAPPORT: 2024-10-04

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:				BH-107	BH-116	BH-124	BH-125	BH-129	DUP-01
MATRICE:				Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:				2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20
Paramètre	Unités	C / N	LDR	6091177	6091278	6091358	6091376	6091385	6091403
Acénaphtène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Anthracène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (a) anthracène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (a) pyrène	µg/L		0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01
Benzo (b) fluoranthène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (j) fluoranthène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (k) fluoranthène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Benzo (b+j+k) fluoranthène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Chrysène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Dibenzo (a,h) anthracène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Fluoranthène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Fluorène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Naphtalène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Phénanthrène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Pyrène	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
* Sommation des HAP	µg/L		0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1	<0.1
Étalon de recouvrement	Unités	Limites							
Rec. Naphtalène-d8	%	50-140		118	123	118	115	120	119
Rec. Pyrène-d10	%	50-140		113	113	115	111	115	115
Rec. p-Terphényl-d14	%	50-140		120	123	125	120	125	122

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes

6091177-6091403 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

*Sommation des HAP: Benzo(a)anthracène, Benzo(b)fluoranthène, Benzo(k)fluoranthène, Benzo(a)pyrène, Chrysène, Dibenzo(a,h)anthracène, Indéno(1,2,3-c,d)pyrène.
(Résurgence dans l'eau de surface - Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés, Annexe 7)).

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q188111

N° DE PROJET: CA0016429.5038 phase WP3.11

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:jean-Sébastien ARVIAIS

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE-Bécancour

Hydrocarbures pétroliers C10-C50 (Eau)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-08-21

DATE DU RAPPORT: 2024-10-04

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:				BH-107	BH-116	BH-124	BH-125	BH-129	DUP-01
MATRICE:				Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:				2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20
Paramètre	Unités	C / N	LDR	6091177	6091278	6091358	6091376	6091385	6091403
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	µg/L		100	<100	<100	<100	<100	<100	<100
Étalon de recouvrement	Unités	Limites							
Rec. Nonane	%	60-140		84	87	87	86	96	96

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes

6091177-6091403 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-116 QUÉBEC

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q188111

N° DE PROJET: CA0016429.5038 phase WP3.11

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:jean-Sébastien ARVIAIS

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE-Bécancour

Analyses Inorganiques

DATE DE RÉCEPTION: 2024-08-21

DATE DU RAPPORT: 2024-10-04

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:				BH-107	BH-116	BH-124	BH-125	BH-129	DUP-01
MATRICE:				Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:				2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20
Paramètre	Unités	C / N	LDR	6091177	6091278	6091358	6091376	6091385	6091403
Carbone organique dissous	mg/L		0.30	5.77	6.64	4.48	3.49	6.22	4.61
Chrome hexavalent	mg/L		0.008	<0.008	<0.008	<0.008	<0.008	<0.008	<0.008
Cyanures totaux	mg/L - CN		0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005
Sulfures totaux	mg/L S-2		0.02	0.04	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02	<0.02

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes

6091177 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

6091177 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.
Délai de conservation dépassé pour le paramètre Carbone organique dissous.

6091278 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

6091278-6091358 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.
Délai de conservation dépassé pour le paramètre Carbone organique dissous.

6091358 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

6091376 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.
Délai de conservation dépassé pour le paramètre Carbone organique dissous.

6091376 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

6091385 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.
Délai de conservation dépassé pour le paramètre Carbone organique dissous.

6091385 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

6091403 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.
Délai de conservation dépassé pour le paramètre Carbone organique dissous.

6091403 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Montréal (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q188111

N° DE PROJET: CA0016429.5038 phase WP3.11

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:jean-Sébastien ARVIAIS

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE-Bécancour

Analyses inorganiques (Eau)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-08-21

DATE DU RAPPORT: 2024-10-04

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:				BH-107	BH-116	BH-124	BH-125	BH-129	DUP-01
MATRICE:				Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:				2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20
Paramètre	Unités	C / N	LDR	6091177	6091278	6091358	6091376	6091385	6091403
Azote ammoniacal	mg/L - N		0.05	0.66	0.46	0.08	0.05	<0.05	0.54
Matières en suspension	mg/L		2	14	90	<2	3	186	139
pH	pH		NA	7.62	8.14	7.29	10.0	7.56	8.25

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes

6091177-6091403 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q188111

N° DE PROJET: CA0016429.5038 phase WP3.11

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:jean-Sébastien ARVIAIS

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE-Bécancour

Analyses inorganiques - Anions

DATE DE RÉCEPTION: 2024-08-21

DATE DU RAPPORT: 2024-10-04

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:				BH-107	BH-116		BH-124	BH-125	BH-129		DUP-01
MATRICE:				Eau souterraine	Eau souterraine		Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine		Eau souterraine
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:				2024-08-20	2024-08-20		2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20		2024-08-20
Paramètre	Unités	C / N	LDR	6091177	6091278	LDR	6091358	6091376	6091385	LDR	6091403
Bromures	mg/L		0.1	<0.1	<0.1	0.1	<0.1	<0.1	<0.1	0.1	<0.1
Chlorures	mg/L		0.5	17.2	14.9	0.5	2.2	3.3	4.4	0.5	15.1
Fluorures	mg/L		0.10	0.10	0.34	0.10	0.12	<0.10	0.18	0.10	0.33
Nitrates	mg/L - N		0.02	<0.02	0.02	0.02	0.05	3.45	0.12	0.02	<0.02
Nitrites	mg/L - N		0.02	0.05	0.06	0.02	0.07	0.02	0.06	0.02	0.05
Sulfates	mg/L		2.5	87.3	150	0.5	25.9	36.3	60.6	2.5	154

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes

6091177-6091403 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 24Q188111

N° DE PROJET: CA0016429.5038 phase WP3.11

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:jean-Sébastien ARVIAIS

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE-Bécancour

Métaux dissous + Hg (Basse limite WSP)

DATE DE RÉCEPTION: 2024-08-21

DATE DU RAPPORT: 2024-10-04

IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON:				BH-107	BH-116	BH-124	BH-125	BH-129	DUP-01
MATRICE:				Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine	Eau souterraine
DATE D'ÉCHANTILLONNAGE:				2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20	2024-08-20
Paramètre	Unités	C / N	LDR	6091177	6091278	6091358	6091376	6091385	6091403
Aluminium dissous	µg/L		1	3	15	1	2	5	19
Antimoine dissous	µg/L		0.02	0.03	0.31	0.08	0.16	0.28	0.17
Argent dissous	µg/L		0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005
Arsenic dissous	µg/L		0.03	0.21	0.64	0.28	0.24	1.05	0.67
Baryum dissous	µg/L		0.02	98.4	72.9	173	165	128	85.6
Bore dissous	µg/L		3	368	395	70	148	193	471
Cadmium dissous	µg/L		0.01	<0.01	0.02	0.01	<0.01	<0.01	<0.01
Chrome dissous	µg/L		0.05	0.14	0.20	0.05	0.10	0.18	0.11
Cobalt dissous	µg/L		0.01	0.04	0.15	0.28	0.14	0.63	0.16
Cuivre dissous	µg/L		0.1	0.2	1.6	1.3	1.8	1.6	0.5
Manganèse dissous	µg/L		0.01	104	140	237	81.4	260	157
Mercure dissous	µg/L		0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05
Molybdène dissous	µg/L		0.01	0.10	2.49	17.7	1.54	4.49	1.15
Nickel dissous	µg/L		0.03	0.19	0.88	0.60	0.79	1.87	0.49
Plomb dissous	µg/L		1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Sélénium dissous	µg/L		0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4	<0.4
Sodium dissous	µg/L		3	57500	109000	5110	5700	24700	129000
Zinc dissous	µg/L		0.3	1.4	1.5	0.8	2.7	1.1	0.7

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes

6091177-6091403 Une LDR plus élevée indique qu'une dilution a été effectuée afin de réduire la concentration des analytes ou de réduire l'interférence de la matrice.

Les analyses ont été effectuées par AGAT Québec (sauf celles marquées d'un *)

Certifié par:

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.
N° BON DE TRAVAIL: 24Q188111
N° DE PROJET: CA0016429.5038 phase WP3.11
À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé
PRÉLEVÉ PAR:jean-Sébastien ARVIAIS
LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE-Bécancour

Analyse organique de trace

Date du rapport: 2024-10-04			DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE				BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Hydrocarbures pétroliers C10-C50 (Eau)															
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	6091358	6091358	<100	<100	NA	< 100	93%	60%	140%	93%	60%	140%	NA	60%	140%
Rec. Nonane	6091358	6091358	87	84	3.5	80	87%	60%	140%	102%	60%	140%	NA	60%	140%

Commentaires: NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (Eau)															
Acénaphtène	6091358	6091358	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	115%	50%	140%	126%	50%	140%	NA	50%	140%
Anthracène	6091358	6091358	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	112%	50%	140%	120%	50%	140%	NA	50%	140%
Benzo (a) anthracène	6091358	6091358	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	115%	50%	140%	112%	50%	140%	NA	50%	140%
Benzo (a) pyrène	6091358	6091358	<0.01	<0.01	NA	< 0.01	113%	50%	140%	109%	50%	140%	NA	50%	140%
Benzo (b) fluoranthène	6091358	6091358	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	112%	50%	140%	103%	50%	140%	NA	50%	140%
Benzo (j) fluoranthène	6091358	6091358	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	119%	50%	140%	121%	50%	140%	NA	50%	140%
Benzo (k) fluoranthène	6091358	6091358	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	109%	50%	140%	108%	50%	140%	NA	50%	140%
Chrysène	6091358	6091358	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	121%	50%	140%	127%	50%	140%	NA	50%	140%
Dibenzo (a,h) anthracène	6091358	6091358	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	111%	50%	140%	106%	50%	140%	NA	50%	140%
Fluoranthène	6091358	6091358	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	114%	50%	140%	119%	50%	140%	NA	50%	140%
Fluorène	6091358	6091358	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	108%	50%	140%	114%	50%	140%	NA	50%	140%
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	6091358	6091358	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	104%	50%	140%	91%	50%	140%	NA	50%	140%
Naphtalène	6091358	6091358	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	112%	50%	140%	119%	50%	140%	NA	50%	140%
Phénanthrène	6091358	6091358	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	113%	50%	140%	118%	50%	140%	NA	50%	140%
Pyrène	6091358	6091358	<0.1	<0.1	NA	< 0.1	115%	50%	140%	119%	50%	140%	NA	50%	140%
Rec. Naphtalène-d8	6091358	6091358	118	116	2.1	120	117%	50%	140%	105%	50%	140%	NA	50%	140%
Rec. Pyrène-d10	6091358	6091358	115	111	4.0	114	115%	50%	140%	100%	50%	140%	NA	50%	140%
Rec. p-Terphényl-d14	6091358	6091358	125	119	4.9	119	118%	50%	140%	102%	50%	140%	NA	50%	140%

Commentaires: NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
L'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

HAM-HAC (Eau)															
Benzène	6091177	6091177	<0.3	<0.3	NA	< 0.3	92%	50%	140%	72%	60%	130%	96%	50%	140%
Chlorobenzène	6091177	6091177	<1.0	<1.0	NA	< 1.0	97%	50%	140%	70%	60%	130%	95%	50%	140%
Dichloro-1,2 benzène	6091177	6091177	<0.7	<0.7	NA	< 0.7	100%	50%	140%	88%	60%	130%	102%	50%	140%
Dichloro-1,3 benzène	6091177	6091177	<1.0	<1.0	NA	< 1.0	92%	50%	140%	75%	60%	130%	96%	50%	140%
Dichloro-1,4 benzène	6091177	6091177	<1.0	<1.0	NA	< 1.0	89%	50%	140%	69%	60%	130%	92%	50%	140%
Éthylbenzène	6091177	6091177	<0.3	<0.3	NA	< 0.3	95%	50%	140%	69%	60%	130%	95%	50%	140%
Styrène	6091177	6091177	<1.0	<1.0	NA	< 1.0	76%	50%	140%	53%	60%	130%	97%	50%	140%
Toluène	6091177	6091177	<1.0	<1.0	NA	< 1.0	94%	50%	140%	71%	60%	130%	95%	50%	140%
m,p-Xylène	6091177	6091177	<1.0	<1.0	NA	< 1.0	91%	50%	140%	64%	60%	130%	93%	50%	140%
o-Xylène	6091177	6091177	<1.0	<1.0	NA	< 1.0	92%	50%	140%	69%	60%	130%	95%	50%	140%
Chloroforme	6091177	6091177	<1.0	<1.0	NA	< 1.0	91%	50%	140%	76%	60%	130%	95%	50%	140%

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.
N° BON DE TRAVAIL: 24Q188111
N° DE PROJET: CA0016429.5038 phase WP3.11
À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé
PRÉLEVÉ PAR:jean-Sébastien ARVIAIS
LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE-Bécancour

Analyse organique de trace (Suite)

Date du rapport: 2024-10-04

PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE				BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
			Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Chlorure de vinyle	6091177	6091177	<0.7	<0.7	NA	< 0.7	69%	50%	140%	53%	50%	140%	75%	50%	140%
Dichloro-1,2 éthane	6091177	6091177	<1.0	<1.0	NA	< 1.0	107%	50%	140%	84%	60%	130%	103%	50%	140%
Dichloro-1,1 éthène	6091177	6091177	<1.0	<1.0	NA	< 1.0	84%	50%	140%	68%	60%	130%	86%	50%	140%
Dichloro-1,2 éthène (cis)	6091177	6091177	<1.0	<1.0	NA	< 1.0	87%	50%	140%	67%	60%	130%	88%	50%	140%
Dichloro-1,2 éthène (trans)	6091177	6091177	<1.0	<1.0	NA	< 1.0	80%	50%	140%	69%	60%	130%	79%	50%	140%
Dichlorométhane	6091177	6091177	<1.0	<1.0	NA	1.6	101%	50%	140%	77%	60%	130%	83%	50%	140%
Dichloro-1,2 propane	6091177	6091177	<1.0	<1.0	NA	< 1.0	97%	50%	140%	81%	60%	130%	98%	50%	140%
Dichloro-1,3 propane	6091177	6091177	<1.0	<1.0	NA	< 1.0	100%	50%	140%	80%	60%	130%	105%	50%	140%
Dichloro-1,3 propène (cis)	6091177	6091177	<1.0	<1.0	NA	< 1.0	108%	50%	140%	67%	60%	130%	107%	50%	140%
Dichloro-1,3 propène (trans)	6091177	6091177	<1.0	<1.0	NA	< 1.0	99%	50%	140%	71%	60%	130%	94%	50%	140%
Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	6091177	6091177	<0.2	<0.2	NA	< 0.2	112%	50%	140%	93%	60%	130%	108%	50%	140%
Tétrachloroéthène	6091177	6091177	<0.3	<0.3	NA	< 0.3	87%	50%	140%	62%	60%	130%	93%	50%	140%
Tétrachlorure de carbone	6091177	6091177	<1.0	<1.0	NA	< 1.0	88%	50%	140%	73%	60%	130%	94%	50%	140%
Trichloro-1,1,1 éthane	6091177	6091177	<1.0	<1.0	NA	< 1.0	96%	50%	140%	78%	60%	130%	100%	50%	140%
Trichloro-1,1,2 éthane	6091177	6091177	<0.3	<0.3	NA	< 0.3	111%	50%	140%	90%	60%	130%	109%	50%	140%
Trichloroéthène	6091177	6091177	<0.3	<0.3	NA	< 0.3	89%	50%	140%	63%	60%	130%	94%	50%	140%
Rec. Fluorobenzène	6091177	6091177	100	95	4.2	94	94%	50%	140%	96%	50%	140%	96%	50%	140%
Rec. Triméthyl-1,3,5 benzène-d12	6091177	6091177	103	91	12.6	95	92%	50%	140%	83%	50%	140%	94%	50%	140%
Rec. Dichloro-1,2 benzène-d4	6091177	6091177	101	104	2.9	97	103%	50%	140%	106%	50%	140%	105%	50%	140%

Commentaires: Le résultat du blanc de méthode en Dichlorométhane n'a pas été soustrait aux échantillons.
L'analyse du fortifié a été effectuée sur l'échantillon 6091177.
NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
L'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

Certifié par:

CHIMISTE Galya Dimitrova Minkova 2011-116 QUÉBEC

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires
350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.
N° BON DE TRAVAIL: 24Q188111
N° DE PROJET: CA0016429.5038 phase WP3.11
À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé
PRÉLEVÉ PAR:jean-Sébastien ARVIAIS
LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE-Bécancour

Analyse de l'eau

Date du rapport: 2024-10-04			DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE				BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Analyses inorganiques - Anions															
Bromures	6091423		<0.1	<0.1	NA	< 0.1	NA			114%	80%	120%	104%	70%	130%
Chlorures	6091423		1.2	1.3	NA	< 0.5	103%	70%	130%	106%	80%	120%	105%	70%	130%
Fluorures	6091423		1.34	1.34	0.4	< 0.10	102%	70%	130%	111%	80%	120%	107%	70%	130%
Nitrates	6091423		0.02	0.02	NA	< 0.02	98%	70%	130%	119%	80%	120%	103%	70%	130%
Nitrites	6091423		<0.02	<0.02	NA	< 0.02	101%	70%	130%	117%	80%	120%	102%	70%	130%
Sulfates	6091423		22.7	22.8	0.6	< 0.5	104%	70%	130%	109%	80%	120%	102%	70%	130%

Commentaires: NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Analyses inorganiques (Eau)															
Azote ammoniacal	6091177	6091177	0.66	0.62	6.3	< 0.05	109%	70%	130%	108%	80%	120%	97%	70%	130%
Matières en suspension	6091177	6091177	14	14	0,0%	< 2	104%	80%	120%	NA			NA		
pH	6091278	6091278	8.14	8.12	0.2		100%	97%	103%	101%	97%	103%	NA		

Commentaires: NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Analyses inorganiques (Eau)															
Azote ammoniacal	6091423		<0.05	<0.05	NA	< 0.05	106%	70%	130%	87%	80%	120%	97%	70%	130%

Commentaires: NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Métaux dissous + Hg (Basse limite WSP)															
Aluminium dissous	6037682		24	25	2.4	< 1	90%	70%	130%	116%	80%	120%	115%	70%	130%
Antimoine dissous	6037682		0.02	<0.02	NA	< 0.02	86%	70%	130%	114%	80%	120%	112%	70%	130%
Argent dissous	6037682		<0.005	<0.005	NA	< 0.005	NA			105%	80%	120%	110%	70%	130%
Arsenic dissous	6037682		<0.03	<0.03	NA	< 0.03	92%	70%	130%	119%	80%	120%	124%	70%	130%
Baryum dissous	6037682		17.8	17.5	1.2	< 0.02	75%	70%	130%	118%	80%	120%	118%	70%	130%
Bore dissous	6037682		4	3	NA	< 3	86%	70%	130%	120%	80%	120%	373%	70%	130%
Cadmium dissous	6037682		<0.01	<0.01	NA	< 0.01	89%	70%	130%	111%	80%	120%	116%	70%	130%
Chrome dissous	6037682		0.12	0.10	NA	< 0.05	94%	70%	130%	115%	80%	120%	124%	70%	130%
Cobalt dissous	6037682		0.03	0.03	NA	< 0.01	93%	70%	130%	115%	80%	120%	126%	70%	130%
Cuivre dissous	6037682		0.4	0.4	NA	< 0.1	95%	70%	130%	115%	80%	120%	125%	70%	130%
Manganèse dissous	6037682		1.62	1.56	3.6	< 0.01	94%	70%	130%	113%	80%	120%	111%	70%	130%
Mercure dissous	6037682		<0.05	<0.05	NA	< 0.05	90%	70%	130%	109%	80%	120%	130%	70%	130%
Molybdène dissous	6037682		0.01	0.02	NA	< 0.01	89%	70%	130%	110%	80%	120%	115%	70%	130%
Nickel dissous	6037682		0.04	<0.03	NA	< 0.03	92%	70%	130%	115%	80%	120%	126%	70%	130%
Plomb dissous	6037682		<1	<1	NA	< 1	88%	70%	130%	116%	80%	120%	116%	70%	130%

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires
350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.
N° BON DE TRAVAIL: 24Q188111
N° DE PROJET: CA0016429.5038 phase WP3.11
À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé
PRÉLEVÉ PAR:jean-Sébastien ARVIAIS
LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE-Bécancour

Analyse de l'eau (Suite)

Date du rapport: 2024-10-04

PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE				BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
			Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Sélénium dissous	6037682		<0.4	<0.4	NA	< 0.4	90%	70%	130%	115%	80%	120%	117%	70%	130%
Sodium dissous	6037682		1190	1220	2.6	< 3	93%	70%	130%	114%	80%	120%	106%	70%	130%
Zinc dissous	6037682		0.9	0.8	NA	< 0.3	94%	70%	130%	123%	80%	120%	126%	70%	130%

Commentaires: Les résultats de l'analyse de l'échantillon fortifié ne respectent pas les critères établis pour le Bore, cela est causé par un effet de matrice.
NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.
Pour les métaux, l'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

Analyses Inorganiques															
Chrome hexavalent	6082196		<0.008	<0.008	NA	< 0.008	95%	70%	130%	100%	80%	120%	117%	70%	130%
Cyanures totaux	6091403		<0.005	<0.005	NA	< 0.005	92%	70%	130%	91%	80%	120%	91%	70%	130%
Sulfures totaux	6089473		<0.02	<0.02	NA	< 0.02	115%	80%	120%	99%	80%	120%	99%	70%	130%

Commentaires: NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Le pourcentage de récupération du MRC peut être en dehors du critère d'acceptabilité s'il est conforme à l'écart du certificat du matériau de référence.

Analyses Inorganiques															
Carbone organique dissous	6170331		<0.30	<0.30	NA	< 0.30	98%	80%	120%	98%	80%	120%	94%	80%	120%

Commentaires: NA : Non applicable

NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.

NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.

NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.

Le pourcentage de récupération du MRC peut être en dehors du critère d'acceptabilité s'il est conforme à l'écart du certificat du matériau de référence.

Certifié par:

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Dépassement CQ

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

N° BON DE TRAVAIL: 24Q188111

N° DE PROJET: CA0016429.5038 phase WP3.11

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

Date du rapport: 04 oct. 2024

PARAMÈTRE	N° éch.	MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE			BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
			Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
HAM-HAC (Eau)										
Styrène	6091177	76%	50%	140%	53%	60%	130%	97%	50%	140%

Commentaires: Le résultat du blanc de méthode en Dichlorométhane n'a pas été soustrait aux échantillons.
L'analyse du fortifié a été effectuée sur l'échantillon 6091177.
NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
L'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

AGAT Laboratoires est accrédité selon la norme ISO/IEC 17025 par CALA, l'Association canadienne pour la reconnaissance officielle des laboratoires, et/ou par le Conseil canadien des normes (CCN) pour des analyses spécifiques inscrites dans la portée d'accréditation. AGAT Laboratoires (Mississauga) est également accrédité par CALA, l'Association canadienne pour la reconnaissance officielle des laboratoires, pour des services spécifiques à l'analyse de l'eau potable. Les accréditations sont attribuées à un emplacement et à un paramètre précis. Une liste complète des paramètres pour chaque emplacement est disponible sur www.cala.ca et/ou sur www.scc.ca. Il se peut que les analyses qui figurent dans ce rapport ne soient pas nécessairement incluses dans la portée d'accréditation.

Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Dépassement CQ

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

N° BON DE TRAVAIL: 24Q188111

N° DE PROJET: CA0016429.5038 phase WP3.11

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

Date du rapport: 04 oct. 2024

PARAMÈTRE	N° éch.	MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE			BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ		
		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
			Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.
Métaux dissous + Hg (Basse limite WSP)										
Bore dissous		86%	70%	130%	120%	80%	120%	373%	70%	130%
Zinc dissous		94%	70%	130%	123%	80%	120%	126%	70%	130%

Commentaires: Les résultats de l'analyse de l'échantillon fortifié ne respectent pas les critères établis pour le Bore, cela est causé par un effet de matrice.
NA : Non applicable
NA dans l'écart du duplicata indique que l'écart n'a pu être calculé car l'un ou les deux résultats sont < 5x LDR.
NA dans le pourcentage de récupération de l'échantillon fortifié indique que le résultat n'est pas fourni en raison de l'hétérogénéité de l'échantillon ou de la concentration trop élevée par rapport à l'ajout.
NA dans le blanc fortifié ou le MRC indique qu'il n'est pas requis par la procédure.
Pour les métaux, l'écart acceptable est applicable pour 90% des composés. Pour les 10% des composés restant, un écart de 10% de plus du critère applicable est accepté.

AGAT Laboratoires est accrédité selon la norme ISO/IEC 17025 par CALA, l'Association canadienne pour la reconnaissance officielle des laboratoires, et/ou par le Conseil canadien des normes (CCN) pour des analyses spécifiques inscrites dans la portée d'accréditation. AGAT Laboratoires (Mississauga) est également accrédité par CALA, l'Association canadienne pour la reconnaissance officielle des laboratoires, pour des services spécifiques à l'analyse de l'eau potable. Les accréditations sont attribuées à un emplacement et à un paramètre précis. Une liste complète des paramètres pour chaque emplacement est disponible sur www.cala.ca et/ou sur www.scc.ca. Il se peut que les analyses qui figurent dans ce rapport ne soient pas nécessairement incluses dans la portée d'accréditation.

Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires
350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Sommaire de méthode

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.
N° BON DE TRAVAIL: 24Q188111
N° DE PROJET: CA0016429.5038 phase WP3.11
À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé
PRÉLEVÉ PAR:jean-Sébastien ARVIAIS
LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE-Bécancour

PARAMÈTRE	PRÉPARÉ LE	ANALYSÉ LE	AGAT P.O.N.	RÉFÉRENCE DE LITTÉRATURE	TECHNIQUE ANALYTIQUE
Analyse organique de trace					
Benzène	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Chlorobenzène	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,2 benzène	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,3 benzène	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,4 benzène	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Éthylbenzène	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Styrène	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Toluène	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Xylènes (o,m,p)	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Chloroforme	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Chlorure de vinyle	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,2 éthane	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,1 éthène	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,2 éthène (cis)	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,2 éthène (cis et trans)	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,2 éthène (trans)	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichlorométhane	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,2 propane	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,3 propane	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,3 propène (cis)	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,3 propène (cis et trans)	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Dichloro-1,3 propène (trans)	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Tétrachloroéthène	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Tétrachlorure de carbone	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Trichloro-1,1,1 éthane	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Trichloro-1,1,2 éthane	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Trichloroéthène	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Rec. Fluorobenzène	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Rec. Triméthyl-1,3,5 benzène-d12	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Rec. Dichloro-1,2 benzène-d4	2024-08-28	2024-08-28	VOL-160-5005F	MA. 400 - COV. 2.0	(HS)GC/MS
Acénaphtène	2024-08-27	2024-08-28	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Anthracène	2024-08-27	2024-08-28	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (a) anthracène	2024-08-27	2024-08-28	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (a) pyrène	2024-08-27	2024-08-28	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (b) fluoranthène	2024-08-27	2024-08-28	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (j) fluoranthène	2024-08-27	2024-08-28	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (k) fluoranthène	2024-08-27	2024-08-28	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Benzo (b+j+k) fluoranthène	2024-08-28	2024-08-28	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Chrysène	2024-08-27	2024-08-28	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Dibenzo (a,h) anthracène	2024-08-27	2024-08-28	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Fluoranthène	2024-08-27	2024-08-28	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Fluorène	2024-08-27	2024-08-28	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Indéno (1,2,3-cd) pyrène	2024-08-27	2024-08-28	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Naphtalène	2024-08-27	2024-08-28	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Phénanthrène	2024-08-27	2024-08-28	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Pyrène	2024-08-27	2024-08-28	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
* Sommation des HAP	2024-08-28	2024-08-28	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Rec. Naphtalène-d8	2024-08-27	2024-08-28	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

AGAT Laboratoires

350, rue Franquet
Québec, Québec
CANADA G1P 4P3
TEL (418)266-5511
FAX (418)653-2335
http://www.agatlabs.com

Sommaire de méthode

NOM DU CLIENT: WSP CANADA INC.

N° BON DE TRAVAIL: 24Q188111

N° DE PROJET: CA0016429.5038 phase WP3.11

À L'ATTENTION DE: Jean-Simon Aubé

PRÉLEVÉ PAR:jean-Sébastien ARVIAIS

LIEU DE PRÉLÈVEMENT:VALE-Bécancour

PARAMÈTRE	PRÉPARÉ LE	ANALYSÉ LE	AGAT P.O.N.	RÉFÉRENCE DE LITTÉRATURE	TECHNIQUE ANALYTIQUE
Rec. Pyrène-d10	2024-08-27	2024-08-28	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Rec. p-Terphényl-d14	2024-08-27	2024-08-28	ORG-160-5102F	MA. 400 - HAP 1.1	GC/MS
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	2024-08-27	2024-09-01	ORG-160-5100F	MA. 400 - HYD. 1.1	GC/FID
Rec. Nonane	2024-08-27	2024-09-01	ORG-160-5100F	MA. 400 - HYD. 1.1	GC/FID
Analyse de l'eau					
Carbone organique dissous	2024-10-03	2024-10-03	INOR-101-6049F, non accrédité MDDELCC	MA.300-C1.0	DÉTECTION INFRAROUGE
Chrome hexavalent	2024-08-27	2024-08-27	INOR-101-6034F	MA. 200 - CrHex 1.1	SPECTROPHOTOMÉTRIE
Cyanures totaux	2024-08-26	2024-08-26	INOR-101-6061F	MA. 300 - CN 1.2	COLORIMÉTRIE
Sulfures totaux	2024-08-23	2024-08-23	INOR-101-6055F	MA.300-S 1.2	COLORIMÉTRIE
Azote ammoniacal	2024-08-26	2024-08-27	INOR-161-6001F	MA. 300 - N 2.0	COLORIMÉTRIE
Matières en suspension	2024-08-21	2024-08-22	INOR-161-6008F	MA. 115 - S.S. 1.2	GRAVIMÉTRIE
pH	2024-08-21	2024-08-21	INOR-161-6009F	MA. 100 - pH 1.1	ÉLECTROMÉTRIE
Bromures	2024-08-21	2024-08-22	INOR-161-6016F	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
Chlorures	2024-08-21	2024-08-22	INOR-161-6016F	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
Fluorures	2024-08-21	2024-08-22	INOR-161-6016F	MA. 303 - Anions 1.1	CHROMATO IONIQUE
Nitrates	2024-08-21	2024-08-22	INOR-161-6016F	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
Nitrites	2024-08-21	2024-08-22	INOR-161-6016F	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
Sulfates	2024-08-21	2024-08-27	INOR-161-6016F	MA. 300 - Ions 1.3	CHROMATO IONIQUE
Aluminium dissous	2024-08-28	2024-08-28	MET-161-6106F, non accrédité MELCCFP	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Antimoine dissous	2024-08-28	2024-08-28	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Argent dissous	2024-08-28	2024-08-28	MET-161-6106F, non accrédité MELCCFP	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Arsenic dissous	2024-08-28	2024-08-28	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Baryum dissous	2024-08-28	2024-08-28	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Bore dissous	2024-08-28	2024-08-28	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Cadmium dissous	2024-08-28	2024-08-28	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Chrome dissous	2024-08-28	2024-08-28	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Cobalt dissous	2024-08-28	2024-08-28	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Cuivre dissous	2024-08-28	2024-08-28	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Manganèse dissous	2024-08-28	2024-08-28	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Mercure dissous	2024-08-28	2024-08-28	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Molybdène dissous	2024-08-28	2024-08-28	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Nickel dissous	2024-08-28	2024-08-28	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Plomb dissous	2024-08-28	2024-08-28	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Sélénium dissous	2024-08-28	2024-08-28	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Sodium dissous	2024-08-28	2024-08-28	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS
Zinc dissous	2024-08-28	2024-08-28	MET-161-6106F	MA. 200 - Mét 1.2	ICP/MS

Cette version remplace et annule toute version, le cas échéant. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Les résultats ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour analyse. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels que reçus.

24Q188111

AGAT Laboratoires

Avez-vous des commentaires? Scannez ici pour participer à un sondage rapide!

9770 Route Transcanadienne
St-Laurent, Qc, H4S 1V9
Tél.: 514.337.1000
fr.agatlabs.com

350 Rue Franquet
Québec, Qc, G1P 4P3
Tél : 418.266.5511
fr.agatlabs.com

À l'usage exclusif du laboratoire

Bon de travail AGAT:
Nb. de glacières: 1
Température à l'arrivée: 1°C

☐ Glace ☑ Bloc réfrigérant ☐ Aucun
Scélé légal intact: ☐ Oui ☐ Non ☐ N/A

Chaîne de traçabilité Environnement

Eau potable RQEP (réseau) – Veuillez utiliser la CDT du MELCCFP

Information pour le rapport

Compagnie : WSP Canada inc.
Adresse : 1135, boulevard Lebourgneuf
Québec, QC, G2K 0A2
Téléphone : 418-623-2254 Téléc. :
Projet : CA0016429.5038 phase WP3.11
Lieu de prélèvement : VALE - Bécancour
Prélevé par : Jean-Sébastien Arvisais
N° de site:

Rapport envoyé à

1. Nom: Jean-Simon Aubé
Courriel: jean-simon.aube@wsp.com
2. Nom:
Courriel:

Critères à respecter

☐ PRTC ABC ☐ RESC
☐ CCME ☐ RVMR
☐ Eau consommation
☐ Eau résurg. Surface
☐ Eau résurg. Salée
CMM Sanitaire ☐ Pluvial ☐
☐ Autre.

Délais d'analyse requis (jours ouvrables)

Environnemental:
Régulier: ☑ 5 à 7 jours
Urgent: ☐ Même jour ☐ 1 jour ☐ 2 jours ☐ 3 jours

Haute Résolution:
Régulier: ☐ 10 - 15 jours
Urgent: ☐ 7 - 10 jours ☐ 5 jours
Date Requise:

Facturé à

Même adresse : ☐ Oui ☐ Non

Compagnie :
Contact :
Courriel :
Adresse :
Bon de commande : Soumission :

Commentaires:

Matrice (légende)

S	Sol	**B**	Boue	**EP**	Eau potable	**EB**	Eau brute	**EPI**	Eau de piscine
SL	Solide	**EU**	Eau usée	**EF**	Effluent	**ST**	Eau souterraine	**A**	Air

| IDENTIFICATION DE L'ÉCHANTILLON | PRÉLÈVEMENT DATE (AA/MM/JJ) | PRÉLÈVEMENT HEURE | MATRICE | NB. DE CONTENANTS | Métaux: Filtré sur terrain ☑ | Filtré au lab ☐ | Hydrocarbures pétroliers C10-C50 | HAP | BTEX ☐ | HAM ☐ | HAC-HAM ☑ | THM ☐ | BPC: Congénères ☐ | Aroclor ☐ | Huiles et graisses: Minérales ☐ | Totales ☐ | Phénols (GC-MS) ☐ | Indice phénolique (4AAP) ☐ | Métaux - sol: 6Mtx ☐ | 13Mtx ☐ | Balayage ☐ | Métaux - eau: 6Mtx ☐ | 17Mtx ☑ | Balayage ☐ | Hg ☑ | Se ☐ | U ☐ | Cr VI ☑ | Crill ☐ | Métaux (spécifier): | Alcalinité ☐ | Conductivité ☐ | Dureté totale ☐ | Chlorures ☑ | Fluorures ☑ | Sulfates ☑ | Bromures ☑ | Cyanures : Totaux ☑ | Disponibles ☐ | DCO ☐ | COT ☐ | $NH_3 + NH_4$ ☐ | NTK ☐ | $NO_2 + NO_3$ ☐ | P total ☐ | Solides : Totaux ☐ | Dissous ☐ | MES ☑ | MESV ☐ | Sulfures - Eau ☑ | Soufre total - Sol ☐ | COURT DÉLAI DE CONSERVATION | pH ☑ | NO_2 ☑ | NO_3 ☑ | o-PO4 ☐ | COD ☑ | Absorbance UV ☐ | Couleur ☐ | Turbidité ☐ | DBO_5 ☐ | DBO_5 Carbonée ☐ | DBO_5 Soluble ☐ | Coliformes : Totaux ☐ | Thermotolérants (fécaux) ☐ | E.coli ☐ | Microbiologie (autre) : | HR/MS : Dioxines/Furanes ☐ | HAP ☐ | BPC ☐ | NP ☐ | NPE ☐ | RMD ☐ | REIMR art. | Conservation: 6 mois ☐ | 12 mois ☐ | Matière dangereuse | Anions (balayage) | Azote ammoniacal |
|---|---|---|---|---|---|---|---

ANNEXE

E-3 *NOTE TECHNIQUE – ÉTATS DES MILIEUX NATURELS*

NOTE TECHNIQUE

Client :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.		
Projet :	Projet d'usine de sulfate de nickel dans le parc industriel et portuaire de Bécancour	**Réf. WSP :**	015-CA0016429.5038-Rev0
		Réf. Client :	G000268.01.02
Objet :	État des milieux naturels	**Date :**	23 juillet 2024
Destinataire :	Giles Bishop, Denver Cowan, Allison Merla, Rob Seguin		

1 Mise en contexte

Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc. (Vale) a mandaté WSP Canada Inc. (WSP) afin de documenter l'état des milieux naturels du site où est planifié son projet dans le parc industriel et portuaire de Bécancour. Il s'agit d'un site d'environ 250 m par 750 m sur la portion ouest du terrain nº 5, soit une partie du lot 6 515 720.

Ce mandat est réalisé dans le contexte où la végétation a grandement été modifiée au courant de l'hiver 2024. En effet, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB) avait obtenu en 2022 une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE, art. 22) qui permettait de réaliser des travaux de déboisement et de remblai de milieux humides sur ce site.

Cette note technique vise donc à décrire les milieux naturels résiduels du site à la suite des travaux de l'hiver 2024, puisque les études écologiques ayant servi à l'obtention de l'autorisation ministérielle ne reflètent plus l'état des milieux naturels actuels. Plus spécifiquement, la visite du site a permis de constater l'état général du terrain, de répertorier des éléments floristiques ou fauniques d'intérêt pour la Nation W8banaki et de répertorier de manière fortuite des espèces fauniques toujours présentes sur le site.

2 Méthodologie

Afin de documenter l'état des milieux naturels du site, celui-ci a été parcouru le 3 juillet 2024 par Isabelle Lussier, biologiste chez WSP. Plusieurs photographies ont été prises à divers endroits sur le site afin de documenter son état général à la suite des travaux, mais aussi pour documenter la présence d'éléments floristiques ou fauniques d'intérêt pour la Nation W8banaki[1].

Quelques stations de caractérisation ont été réalisées afin de décrire plus précisément les milieux naturels résiduels sur le site. Cette caractérisation est basée sur la méthodologie proposée par le guide *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional* (Lachance et coll., 2021). Une station de caractérisation permet de décrire la végétation, le sol et l'hydrologie du milieu concerné. Celle-ci possède un rayon variable en fonction de la végétation

[1] Selon la liste des espèces récoltées par des membres de la Nation et transmise dans les résultats de l'étude du Bureau du Ndakina réalisée dans le cadre du projet de Vale (W8banaki, 2024).

WSP CANADA INC.
2E ÉTAGE
3535, BOULEVARD L.-P.-NORMAND
TROIS-RIVIÈRES (QUÉBEC) G9B 0G8
CANADA

TÉLÉPHONE : +1-819-375-1292

WSP.COM

inventoriée, soit : 10 m de rayon pour la strate arborescente, 5 m pour la strate arbustive et 5 m ou moins pour la strate des espèces non ligneuses, selon la diversité et la densité de la végétation.

3 Résultats

Un total de trois stations de caractérisation a été réalisé afin de décrire la végétation résiduelle sur le site. La localisation de ces stations est présentée sur la carte de l'annexe A, alors que les fiches d'inventaires et les photographies sont présentées respectivement aux annexes B et C.

Une première station (Rive 1) a été réalisée sur la rive d'un cours d'eau (ruisseau Mayrand[2]). La végétation de la rive de ce cours d'eau se décrit comme un marécage arbustif, dominé par l'aulne rugueux *(Alnus incana subsp. rugosa*) dans la strate arbustive. La strate herbacée était quant à elle largement dominée par les verges d'or (*Solidago spp.*).

Les stations MT01 et MT02 ont été réalisées en milieu sec, où a eu lieu la coupe totale. Il s'agit également de milieux où on note la présence d'ornières et qui ont subi l'influence d'un réseau de fossés de drainage. Aucun arbre et très peu d'arbustes sont présents dans ces milieux. Ces deux stations sont en fait des herbaçaies, dominées par les verges d'or. La prêle des champs (*Equisetum arvense*) est aussi dominante dans la strate herbacée de la station MT02. Notons aussi un envahissement faible par la valériane officinale (*Valeriana officinalis*) à la station MT01 et aussi un envahissement faible de la salicaire commune (*Lythrum salicaria)* à la station MT02. Il s'agit toutes deux d'espèces végétales exotiques envahissantes suivies par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) (MELCCFP, 2024), mais jugées non prioritaires quant aux efforts de lutte et aux mesures d'atténuation à mettre en place (MELCC, 2021).

Les seules zones humides décelées lors de la visite terrain sont des élargissements de fossé et quelques-unes des ornières créées lors de la coupe forestière.

Le reste du site est désormais fortement perturbé par les activités humaines, soit la coupe et le remblaiement. On y observe donc peu de végétation, mais plutôt des résidus ligneux de coupe et du sol nu. Des photographies générales du site sont présentées à l'annexe C. Les points de prises de vue sont localisés sur la carte de l'annexe A.

Concernant les éléments d'intérêt pour la Nation W8banaki, du côté floristique, on note toujours la présence de quenouilles (*Typha sp.*) dans la majorité des fossés et la présence de fraisiers (*Fragaria sp.)* et de framboisiers (*Rubus idaeus*) dispersés sur le site, mais en faible quantité (moins de 1 % de la superficie du site). Du côté faunique, des dindons sauvages (*Meleagris gallopavo*) ont été observés sur le site, et des traces relativement récentes de cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*) et de coyote (*Canis latrans*) ont aussi été relevées.

Des alevins étaient présents dans les fossés retravaillés sur le site du projet, car ceux-ci rejoignent le cours d'eau (ruisseau Mayrand). Aucune autre faune n'a été observée de manière opportuniste lors de la visite du site.

4 Conclusion

Cette note technique offre un portait de l'état actuel des milieux naturels sur le site envisagé par le projet de Vale dans le parc industriel et portuaire de Bécancour.

[2] Il est à noter que la SPIPB a aussi obtenu des autorisations pour le regroupement et le détournement des cours d'eau sur le terrain nº 5. En effet, une autorisation a été émise en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (art. 128.7) pour le regroupement des cours d'eau CE-02 et CE-05 et l'aménagement d'un canal de débordement qui inclut le terrain prévu pour le projet de Vale (autorisation no 2022-17-097, datée du 13 mars 2023). Une autorisation en vertu de la Loi sur les pêches (art. 34.4(2)b) et 35(2)b) a également été obtenue pour la connexion des cours CE-02 et CE-05 et le détournement de leur écoulement respectif vers un nouveau cours d'eau aménagé plus à l'ouest des chenaux actuels (autorisation no 2023-0003, datée du 2 mars 2023).

En date de juillet 2024, le site est désormais déboisé presque en entier, à l'exception des arbustes bordant le cours d'eau. Le reste du site est uniquement composé d'herbaçaies et de zones perturbées par les activités humaines.

Préparé par :

Sébastien Faucher, biologiste M.Sc. (ABQ # 4845)

Révisé par

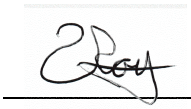

Valérie Roy, biologiste M.Sc. (ABQ # 2938)

Références

LACHANCE, D., G. FORTIN et G. DUFOUR TREMBLAY. 2021. *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional – décembre 2021*, Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction adjointe de la conservation des milieux humides, 70 p. + annexes, En ligne : https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/guide-identif-dellimit-milieux-humides.pdf

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2021. *Liste des espèces floristiques exotiques envahissantes prioritaires.* [En ligne] : https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/liste-EFEE-prioritaires.pdf.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP). 2024. Sentinelle, Outil de détection des espèces exotiques envahissantes. En ligne : https://www.pub.enviroweb.gouv.qc.ca/scc/Catalogue/ConsulterCatalogue.aspx. Page consultée en juillet 2024.

W8BANAKI. 2024. Portrait de l'utilisation et de l'occupation du Ndakina par les W8banakiak dans la zone d'étude du projet de Vale. PPT confidentiel. Juin 2024.

ANNEXE A

Carte

Station de caractérisation

Point de prise de vue

Site à l'étude

Ruisseau Mayrand

Vale Canada

Construction d'une usine de sulfate de nickel pour véhicules électriques

État des milieux naturels-
Partie du lot 6 515 720, Bécancour (Québec)

Carte 1
Localisation des stations de caractérisation et des points de prise de vue

Sources :
MRNF Québec, AQréseau+, réseau routier, 2020-03
MRNF Québec, BDTQ, 1/20 000, 2007
MRNF Québec, Mosaïque d'Orthophotographies aériennes de l'Inventaire Écoforestier du Québec méridional, 2018
MRNF Québec, SDA, 1/20 000, 2019-01

0 35 70 m

2024-07-18

Préparation : S. Faucher
Dessin : M. Jacob
Vérification : V. Roy
CA0016429_5038_Vale_Becancour_NT_MN_240716.aprx
CA0016429_5038_Vale_BecancourT_NT_C1_statInv_240718

La précision des limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins d'ingénierie ou de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

ANNEXE B

Fiches d’inventaires

Rapport identification délimitation milieux humides

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de projet (terrain) :	CA0016429.5038		**Campagne de levée :**		
No de la station (terrain) :	Rive 1		**No de la station (bureau):**		
Numéro échantillon :			**Date :**	3 juillet 2024 13:15	
Point GPS :	**Lat :**	46.3544	**Nom évaluateur(s) :**	Isabelle Lussier	
	Lon :	-72.4072			
	Alt :	-23.9631			
Statut de l'observation :	Observé				
Type de placette :	☑ Parcelle complète		☐ Parcelle de validation		

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A

Contexte:	☐ Estuarien	☐ Marin	☑ Riverain	☐ Palustre	☐ Lacustre ☐ Terrestre
Situation:	☐ Bas de pente	☐ Buton	☐ Dépression	☐ Haut de pente	☑ Mi-pente
	☐ Terrain plat	☐ Plateau sur versant	☐ Sommet	☐ Vallonneux	
Forme de terrain :	☐ Concave	☑ Convexe	☐ Régulier	☐ Irrégulier	

Présence de dépressions :	Non	**% de dépressions / % monticules :**	/

2B

La végétation est-elle perturbée ?	Non	**Type de perturbation :**
Les sols sont-ils perturbés ?	Non	
L'hydrologie est-elle perturbée ?	Non	**Pressions :**
Est-ce un milieu anthropique ?	Non	Coupes forestières
Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ?	Non	**Nombre d'espèces exotiques envahissantes (EEE) :** 1 Lythrum salicaria
Nombre d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (ESMV) : 0		
Commentaires perturbations :		
Commentaires pressions :		

Section 3 – HYDROLOGIE

3A

Eau libre de surface :	☐ Oui	☑ Non	☐ Non évalué
Lien hydrologique :	Cours d'eau permanent	**Type de lien hydrologique :**	Traversé par un cours d'eau

3B

Indicateurs primaires :	**Indicateurs secondaires :**
☐ Inondé ☐ Saturé d'eau dans les 30 premiers cm ☐ Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres…) ☐ Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments ☐ Odeur de soufre (œuf pourri) ☐ Litière noirâtre ☐ Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) ☐ Écorce érodée	☐ Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol ☐ Lignes de mousses sur les troncs ☐ Souches hypertrophiées ☐ Lenticelles hypertrophiés ☐ Système racinaire peu profond ☐ Racines adventives

Section 4 – SOL

4A

Horizon organique (cm) :	1	**Horizon organique – Type :**	Fibrique
Roc observé :	Non	**Roc – Profondeur :**	
Pierrosité élevée :	Non	**Pierrosité – Profondeur :**	
Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) **:**	Non	**Sol rédoxique – Profondeur :**	
Sol réductique (complètement gleyifié) **:**	Non	**Sol réductique – Profondeur :**	
Nappe observée :	Non	**Nappe phréatique – Profondeur :**	
Classe de drainage :	2 - Bon	**Drainage oblique :**	Non
Cas complexes :	☐ Sols rouges ☐ Texture sableuse ☐ Ortstein ☐ Fragipan		

4B

▼**Description du profil de sol** (horizons minéraux)

Horizon	Épaisseur (cm)	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension mouchetures	Contraste mouchetures
Horizon supérieur	30	Loam sableux	Brun	Aucune	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Section 5 – VÉGÉTATION

Description des strates	
Strate arborescente :	Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.
Strate arbustive :	Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.
Strate non-ligneuse :	Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).
Recouvrement absolu total	
Arborescent (%) :	5%
Arbustif (%) :	88%
Non ligneux (%) :	83%
Test de dominance	
Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH (A) :	1
Nombre d'espèces dominantes NI (B) :	0
Recouvrement total absolu des espèces OBL (%) :	2%
La végétation est-elle dominée par les hydrophytes (A>B)?	Oui

ESPÈCES par strate	% absolu	% relatif	Statut
▼Arborescente			
Espèces dominantes*: **Aucune**			
Alnus incana subsp. rugosa - aulne rugueux	5%	100%	FACH
▼Arbustive/Régénération			
Espèces dominantes*: **Alnus incana subsp. rugosa**			
Alnus incana subsp. rugosa - aulne rugueux	70%	80%	FACH
Cornus sericea	15%	17%	FACH
Spiraea alba var. latifolia - spirée à larges feuilles	2%	2%	NI
Rubus idaeus - framboisier sauvage	1%	1%	NI
▼Non ligneuse			
Espèces dominantes*: **Solidago sp.**			
Solidago sp. - verge d'or sp.	70%	84%	-
Hypericum sp.	2%	2%	
Lythrum salicaria - salicaire commune	2%	2%	FACH
Daucus carota - carotte sauvage	1%	1%	NI*
Vicia cracca - vesce jargeau	1%	1%	NI
Graminea sp. - graminée sp.	3%	4%	-
Iris versicolor - iris versicolore	2%	2%	OBL
Phleum pratense subsp. pratense - fléole des près	2%	2%	NI

**Espèces dominantes classées en ordre d'importance*

Mousses et lichens:	

SYNTHÈSE

Végétation typique des milieux humides ?	Oui	**Type de milieu :**
Test d'indicateurs hydrologiques positif ?	Non	Humide
Présence de sols hydromorphes?	Non	
Cette station est-elle un MH?	**Oui**	**Sous-type de milieu :**
Cette station est-elle un cas complexe?	Non	Marécage arbustif
Unité de végétation homogène (UVH)	Marecage arbustif d'aulne rugueux	

Remarques générales :

Notes terrain :

État initial **(si milieu humide)**

Végétation:

Végétation typique des milieux humides

Sol :

Absence de sols hydromorphes

Type de perturbation de sol

☐ Le sol a été retourné ou labouré il y a moins de 5 ans sur la partie affectée du milieu humide

☐ Le sol a été excavé et remis en place il y a moins de 5 ans sur la partie affectée du milieu humide

☐ Le sol est imperméabilisé sur la partie affectée du milieu humide

☑ Aucune de ces réponses

Eau:

Régime hydrologique non typique des milieux humides

Présence d'ouvrages de drainage dans le milieu humide ou à moins de 30 mètres de celui-ci

☐ Oui

☑ Non

☐ Non évalué

Rapport identification délimitation milieux humides

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de projet (terrain) :	CA0016429.5038		**Campagne de levée :**		
No de la station (terrain) :	MT01		**No de la station (bureau):**		
Numéro échantillon :			**Date :**	3 juillet 2024 12:46	
Point GPS :	**Lat :**	46.3544	**Nom évaluateur(s) :**	Isabelle Lussier	
	Lon :	-72.4045			
	Alt :	-17.4595			
Statut de l'observation :	Observé				
Type de placette :	☑ Parcelle complète		☐ Parcelle de validation		

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A

Contexte:	☐ Estuarien	☐ Marin	☐ Riverain	☐ Palustre	☐ Lacustre ☑ Terrestre
Situation:	☐ Bas de pente	☐ Buton	☐ Dépression	☐ Haut de pente	☐ Mi-pente
	☑ Terrain plat	☐ Plateau sur versant	☐ Sommet	☐ Vallonneux	
Forme de terrain :	☐ Concave	☑ Convexe	☐ Régulier	☐ Irrégulier	

Présence de dépressions :	Non	**% de dépressions / % monticules :**	/

2B

La végétation est-elle perturbée ?	Oui	**Type de perturbation :**
Les sols sont-ils perturbés ?	Oui	Coupe totale, Fossé, Ornières
L'hydrologie est-elle perturbée ?	Oui	**Pressions :**
Est-ce un milieu anthropique ?	Non	Réseau de fossés/drainage, Coupes forestières
Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ?	Non	**Nombre d'espèces exotiques envahissantes (EEE) :** 1 Valeriana officinalis
Nombre d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (ESMV) : 0		
Commentaires perturbations :		
Commentaires pressions :		

Section 3 – HYDROLOGIE

3A

Eau libre de surface :	☐ Oui	☑ Non	☐ Non évalué
Lien hydrologique :	Cours d'eau permanent	**Type de lien hydrologique :**	En bordure d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau

3B

Indicateurs primaires :	**Indicateurs secondaires :**
☐ Inondé ☐ Saturé d'eau dans les 30 premiers cm ☐ Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres…) ☐ Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments ☐ Odeur de soufre (œuf pourri) ☐ Litière noirâtre ☐ Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) ☐ Écorce érodée	☐ Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol ☐ Lignes de mousses sur les troncs ☐ Souches hypertrophiées ☐ Lenticelles hypertrophiés ☐ Système racinaire peu profond ☐ Racines adventives

Section 4 – SOL

4A

Horizon organique (cm) :	1	**Horizon organique – Type :**	Fibrique
Roc observé :	Non	**Roc – Profondeur :**	
Pierrosité élevée :	Non	**Pierrosité – Profondeur :**	
Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) **:**	Non	**Sol rédoxique – Profondeur :**	
Sol réductique (complètement gleyifié) **:**	Non	**Sol réductique – Profondeur :**	
Nappe observée :	Non	**Nappe phréatique – Profondeur :**	
Classe de drainage :	2 - Bon	**Drainage oblique :**	Non
Cas complexes :	☐ Sols rouges ☐ Texture sableuse ☐ Ortstein ☐ Fragipan		

4B

▼Description du profil de sol (horizons minéraux)

Horizon	Épaisseur (cm)	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension mouchetures	Contraste mouchetures
Horizon supérieur	30	Sable loameux	Brun	Aucune			

Section 5 – VÉGÉTATION

Description des strates	
Strate arborescente :	Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.
Strate arbustive :	Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.
Strate non-ligneuse :	Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).
Recouvrement absolu total	
Arborescent (%) :	0%
Arbustif (%) :	1%
Non ligneux (%) :	94%
Test de dominance	
Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH (A) :	0
Nombre d'espèces dominantes NI (B) :	0
Recouvrement total absolu des espèces OBL (%) :	0%
La végétation est-elle dominée par les hydrophytes (A>B)?	Non

ESPÈCES par strate	% absolu	% relatif	Statut
▼Arborescente			
Espèces dominantes*: **Aucune**			
▼Arbustive/Régénération			
Espèces dominantes*: **Aucune**			
Spiraea alba var. latifolia - spirée à larges feuilles	1%	100%	NI
▼Non ligneuse			
Espèces dominantes*: **Solidago sp.**			
Solidago sp. - verge d'or sp.	90%	96%	-
Phleum pratense subsp. pratense - fléole des près	2%	2%	NI
Valeriana officinalis - valériane officinale	1%	1%	NI*
Asclepias syriaca - asclépiade commune	1%	1%	NI

**Espèces dominantes classées en ordre d'importance*

Mousses et lichens:	

SYNTHÈSE

Végétation typique des milieux humides ?	Non	**Type de milieu :**
Test d'indicateurs hydrologiques positif ?	Non	Terrestre
Présence de sols hydromorphes?	Non	
Cette station est-elle un MH?	**Non**	**Sous-type de milieu :**
Cette station est-elle un cas complexe?	Non	Herbaçaie
Unité de végétation homogène (UVH)	Herbacaie de verge d'or	
Remarques générales :		
Notes terrain :		

Rapport identification délimitation milieux humides

Section 1 – IDENTIFICATION

Numéro de projet (terrain) :	CA0016429.5038		**Campagne de levée :**		
No de la station (terrain) :	MT02		**No de la station (bureau):**		
Numéro échantillon :			**Date :**	3 juillet 2024 11:45	
Point GPS :	**Lat :**	46.3512	**Nom évaluateur(s) :**	Isabelle Lussier	
	Lon :	-72.4019			
	Alt :	-20.1367			
Statut de l'observation :	Observé				
Type de placette :	☑ Parcelle complète		☐ Parcelle de validation		

Section 2 – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU SITE

2A

Contexte:	☐ Estuarien	☐ Marin	☐ Riverain	☐ Palustre	☐ Lacustre ☑ Terrestre
Situation:	☐ Bas de pente	☐ Buton	☐ Dépression	☐ Haut de pente	☐ Mi-pente
	☑ Terrain plat	☐ Plateau sur versant	☐ Sommet	☐ Vallonneux	
Forme de terrain :	☐ Concave	☑ Convexe	☐ Régulier	☐ Irrégulier	

Présence de dépressions :	Non	**% de dépressions / % monticules :**	/

2B

La végétation est-elle perturbée ?	Oui	**Type de perturbation :**
Les sols sont-ils perturbés ?	Oui	Coupe totale, Fossé, Ornières
L'hydrologie est-elle perturbée ?	Oui	**Pressions :**
Est-ce un milieu anthropique ?	Non	
Le milieu est-il affecté par un barrage de castor ?	Non	**Nombre d'espèces exotiques envahissantes (EEE) :** 1 Lythrum salicaria
Nombre d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (ESMV) : 0		
Commentaires perturbations :		
Commentaires pressions :		

Section 3 – HYDROLOGIE

3A

Eau libre de surface :	☐ Oui	☑ Non	☐ Non évalué
Lien hydrologique :	Fossé	**Type de lien hydrologique :**	Aucun cours d'eau

3B

Indicateurs primaires :	**Indicateurs secondaires :**
☐ Inondé ☐ Saturé d'eau dans les 30 premiers cm ☐ Lignes de démarcation d'eau (quai, roches, arbres…) ☐ Débris apportés par l'eau - Déposition de sédiments ☐ Odeur de soufre (œuf pourri) ☐ Litière noirâtre ☐ Effet rhizosphère (oxydation autour des racines) ☐ Écorce érodée	☐ Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol ☐ Lignes de mousses sur les troncs ☐ Souches hypertrophiées ☐ Lenticelles hypertrophiés ☐ Système racinaire peu profond ☐ Racines adventives

Section 4 – SOL

4A

Horizon organique (cm) :	3	**Horizon organique – Type :**	Fibrique
Roc observé :	Non	**Roc – Profondeur :**	
Pierrosité élevée :	Non	**Pierrosité – Profondeur :**	
Sol rédoxique (matrice gleyifiée et mouchetures marquées) **:**	Non	**Sol rédoxique – Profondeur :**	
Sol réductique (complètement gleyifié) **:**	Non	**Sol réductique – Profondeur :**	
Nappe observée :	Non	**Nappe phréatique – Profondeur :**	
Classe de drainage :	3 - Modéré	**Drainage oblique :**	Non
Cas complexes :	☐ Sols rouges ☐ Texture sableuse ☐ Ortstein ☐ Fragipan		

4B

▼Description du profil de sol (horizons minéraux)

Horizon	Épaisseur (cm)	Texture	Couleur matrice	Couleur mouchetures	Abondance mouchetures	Dimension mouchetures	Contraste mouchetures
Horizon supérieur	30	Argile limoneuse	Brun-grise	Aucune	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Section 5 – VÉGÉTATION

Description des strates	
Strate arborescente :	Correspond à toutes les espèces ligneuses de plus de 4 mètres de hauteur.
Strate arbustive :	Correspond aux espèces ligneuses de moins de 4 mètres de hauteur.
Strate non-ligneuse :	Toute la végétation non incluse dans les autres strates (herbacée, muscinale, etc.).
Recouvrement absolu total	
Arborescent (%) :	0%
Arbustif (%) :	0%
Non ligneux (%) :	96%
Test de dominance	
Nombre d'espèces dominantes OBL ou FACH (A) :	0
Nombre d'espèces dominantes NI (B) :	1
Recouvrement total absolu des espèces OBL (%) :	0%
La végétation est-elle dominée par les hydrophytes (A>B)?	Non

ESPÈCES par strate	**% absolu**	**% relatif**	**Statut**
▼Arborescente			
Espèces dominantes*: **Aucune**			
▼Arbustive/Régénération			
Espèces dominantes*: **Aucune**			
▼Non ligneuse			
Espèces dominantes*: **Solidago sp.,Equisetum arvense**			
Solidago sp. - verge d'or sp.	70%	73%	-
Equisetum arvense - prêle des champs	20%	21%	NI
Lythrum salicaria - salicaire commune	2%	2%	FACH
Glyceria sp. - glycérie sp.	2%	2%	FACH
Phleum pratense subsp. pratense - fléole des près	2%	2%	NI

**Espèces dominantes classées en ordre d'importance*

Mousses et lichens:	

SYNTHÈSE

Végétation typique des milieux humides ?	Non	**Type de milieu :**
Test d'indicateurs hydrologiques positif ?	Non	Terrestre
Présence de sols hydromorphes?	Non	
Cette station est-elle un MH?	**Non**	**Sous-type de milieu :**
Cette station est-elle un cas complexe?	Non	Herbaçaie
Unité de végétation homogène (UVH)	Herbacaie de verge d'or	
Remarques générales :		
Notes terrain :		

ANNEXE C

Photographies

PHOTO 1 **Station Rive 1 – Marécage arbustif**

PHOTO 2 **Sol à la station Rive 1**

PHOTO 3 **Station MT01 – Herbaçaie**

PHOTO 4 **Sol à la station MT01**

PHOTO 5 **Station MT02 – Herbaçaie**

PHOTO 6 **Sol à la station MT02**

PHOTO 7 **CE1a – Cours d'eau actuel vue vers le nord (aval)**

PHOTO 8 **CE1a – Cours d'eau actuel vue vers le sud (amont)**

PHOTO 9 CE2a - Nouveau lit de cours d'eau vue vers le nord

PHOTO 10 CE2a - Nouveau lit de cours d'eau vue vers le nord

PHOTO 11 CE2b - Nouveau lit de cours d'eau vue vers le nord

PHOTO 12 Point photo 01 – Vue vers l'Est

PHOTO 13 **Point photo 01 – Vue vers l'Ouest**

PHOTO 14 **Point photo 02 – Vue Sud-Ouest**

PHOTO 15 **Point photo 03 – Vue vers l'Ouest**

PHOTO 16 **Point photo 04 – Vue vers le Nord-Ouest**

PHOTO 17 **Point photo 04 – Vue vers l'Est**

PHOTO 18 **Point photo 05 – Vue vers le Nord**

PHOTO 19 **Point photo 05 – Vue vers le Sud**

PHOTO 20 **Point photo 06 – Vue vers le Nord**

PHOTO 21 **Point photo 06 – Vue vers le Sud**

PHOTO 22 **Point photo 07 – Vue vers le Nord**

PHOTO 23 **Point photo 07– Vue vers le Sud**

PHOTO 24 **Point photo 08 – Vue vers le Nord**

PHOTO 25 **Point photo 08 – Vue vers le Sud**

PHOTO 26 **Point photo 09 – Vue vers le Nord**

PHOTO 27 **Point photo 09 – Vue vers le Sud**

PHOTO 28 **Point photo 10 – Vue vers le Nord-Ouest**

PHOTO 29 **Point photo 11 – Vue vers le Nord**

PHOTO 30 **Point photo 12 – Vue vers le Nord**

PHOTO 31 **Point photo 13 – Vue vers Sud-Est**

PHOTO 32 **Point photo 13 – Extrémité Nord du fossé creusé**

PHOTO 33 **Point photo 14 – Fossé creusé rive Est**

PHOTO 34 **Point photo 14 – Fossé creusé rive Est**

PHOTO 35 **Point photo 15 – Fossé creusé rive Ouest**

PHOTO 36 **Point photo 16 – Zone d'excavation pour stationnement temporaire**

PHOTO 37 **Point photo 17 – Zone d’excavation pour stationnement temporaire**

PHOTO 38 **Point photo 18 – Herbaçaie de verge d’or**

PHOTO 39 **Point photo 19 - Herbaçaie de verge d’or**

ANNEXE

E-4 *ÉVALUATION DU POTENTIEL DE PRÉSENCE DES ESPÈCES À STATUT PARTICULIER*

ANNEXE E-4
ÉVALUATION DU POTENTIEL DE PRÉSENCE DES ESPÈCES À STATUT PARTICULIER

Les potentiels de présence dans la zone d'étude restreinte présentés dans les tableaux suivants reflètent les conditions de la zone observées lors de la visite réalisée en juillet 2024, soit après que le déboisement par la SPIPB ait eu lieu au site. La zone d'étude restreinte est donc considérée comme étant un terrain fortement perturbé par les activités humaines, notamment la coupe l'arbre et le remblaiement, avec peu de végétation restante.

1 Flore

Tableau 1 : Potentiel de présence des espèces floristiques à statut particulier dans les zones d'étude locale et restreinte

Nom français	Nom latin	Statut provincial	Statut fédéral (Annexe 1)	Statut fédéral COSEPAC	Habitat	Potentiel de présence dans la zone d'étude locale	Potentiel de présence dans la zone d'étude restreinte
Ail des bois	*Allium tricoccum*	Vulnérable	Aucun	Aucun	Érablières sur sol riche et humide, forêts sur platières alluviales de rivières, bas de pentes et mi-versants, sauf les versants nord.	Élevé	Nul
Arisème dragon	*Arisaema dracontium*	Menacée	Aucun	Préoccupante	Plaines inondables, souvent à la limite des hautes eaux, érablières à érable argenté et frêne rouge, prairies alluvionnaires à alpiste roseau; plante facultative des milieux humides.	Élevé	Nul
Aster à feuilles de linaire	*Ionactis linariifolia*	Vulnérable	Aucun	Aucun	Milieux ouverts sableux; clairières dans des pinèdes à pin gris ou dans des peuplements de début de succession (bétulaie ou tremblaie); friches; milieux anthropiques; bords de route; sablières; également dans des fissures d'affleurements rocheux acides au niveau de chutes et de rapides de certaines rivières coulant sur le bouclier canadien	Élevé	Faible
Carex folliculé	*Carex folliculata*	Susceptible	Aucun	Aucun	Milieux humides, marais, marécages, laggs (bordures de tourbières), érablières à érable rouge; plante facultative des milieux humides.	Élevé	Nul
Carex massette	*Carex typhina*	Susceptible	Aucun	Aucun	Bois d'alluvions, rives sablonneuses, marécages à érable argenté; plante obligée des milieux humides.	Élevé	Nul

Nom français	Nom latin	Statut provincial	Statut fédéral (Annexe 1)	Statut fédéral COSEPAC	Habitat	Potentiel de présence dans la zone d'étude locale	Potentiel de présence dans la zone d'étude restreinte
Cypripède royal	*Cypripedium reginae*	Susceptible	Aucun	Aucun	Tourbières minérotrophes, cédrières et marécages calcaires, partiellement ouverts ou semi-ouverts; hauts rivages; plante calcicole et facultative des milieux humides	Modéré	Nul
Échinochloé de Walter	*Echinochloa walteri*	Susceptible	Aucun	Aucun	Bordures parfois sablonneuses de marais, prairies naturelles inondées au printemps, marécages ou ruisseaux; plante obligée des milieux humides.	Élevé	Faible
Ériocaulon de Parker	*Eriocaulon parkeri*	Menacée	Aucun	Non en péril	Marais intertidaux et mares du littoral moyen de l'estuaire d'eau douce du Saint-Laurent; plante obligée des milieux humides.	Élevé	Nul
Frêne noir	*Fraxinus nigra*	Aucun	Aucun	Menacée	Forêt de plaines inondables, marécages, bordure des lacs et des rivières, tourbières minérotrophes.	Confirmé	Nul[1]
Goodyérie pubescente	*Goodyera pubescens*	Vulnérable	Aucun	Aucun	Forêts feuillues ou mixtes matures, mésiques ou humides, à érable à sucre, hêtre, chêne rouge, pruche, thuya, pin blanc, érable rouge; en terrain plat ou près de ruisseaux lorsqu'en pente.	Faible	Nul
Iris de Shreve	*Iris virginica var. shrevei*	Susceptible	Aucun	Aucun	Marais, marécages, rivages, fossés, eaux peu profondes; plante obligée des milieux humides.	Élevé	Faible
Noyer cendré	*Juglans cinerea*	Susceptible	En voie de disparition	En voie de disparition	Bois riches, frais ou humides, plus ou moins ouverts, berges de rivières, érablières à érable à sucre, bas de pentes, friches et champs.	Élevé	Faible
Peltandre de Virginie	*Peltandra virginica*	Susceptible	Aucun	Aucun	Marécages, marais, rivages et eaux peu profondes des rivières, lacs et cours d'eau; plante obligée des milieux humides.	Élevé	Nul
Renouée à feuilles d'arum	*Persicaria arifolia*	Susceptible	Aucun	Aucun	Marécages arbustifs ou boisés, dépressions humides, hauts rivages humides; plante obligée des milieux humides.	Élevé	Nul

[1] Un frêne noir a été répertorié dans la zone d'étude restreinte lors de la visite de site réalisée en février 2024, mais celui-ci a été coupé lors du déboisement du terrain qui a eu lieu au printemps 2024 sur le Site par la SPIPB.

Nom français	Nom latin	Statut provincial	Statut fédéral (Annexe 1)	Statut fédéral COSEPAC	Habitat	Potentiel de présence dans la zone d'étude locale	Potentiel de présence dans la zone d'étude restreinte
Scirpe à soies inégales	*Schoenoplectus heterochaetus*	Susceptible	Aucun	Aucun	Eaux tranquilles et peu profondes des rives et marécages des régions calcaires (eaux basiques); plante obligée des milieux humides.	Élevé	Nul
Strophostyle ochracé	*Strophostyles helvola*	Susceptible	Aucun	Aucun	Hauts rivages sablonneux ou graveleux, souvent sur des îles; plante facultative des milieux humides.	Élevé	Nul
Véronique en chaîne	*Veronica catenata*	Susceptible	Aucun	Aucun	Rivages boueux de rivières ou de ruisseaux, marécages, marais, eaux peu profondes, fossés; plante obligée des milieux humides.	Élevé	Nul
Woodwardie de Virginie	*Anchistea virginica*	Susceptible	Aucun	Aucun	Tourbières minérotrophes, marécages et forêts feuillues humides; plante obligée des milieux humides.	Élevé	Nul

2 Faune

Tableau 2 : Potentiel de présence des espèces de l'avifaune à statut particulier dans les zones d'étude locale et restreinte

Nom français	Nom latin	Statut provincial	Statut fédéral (Annexe 1)	Statut fédéral COSEPAC	Habitat	Potentiel de présence dans la zone d'étude locale	Potentiel de présence dans la zone d'étude restreinte
Bec-croisé des sapins, sous espèce percna	*Loxia curvirostra percna*	Candidate	Menacée	Menacée	Fréquente les forêts conifériennes.	Faible	Nul
Bruant de Nelson	*Ammospiza nelsoni*	Susceptible	Aucun	Non en péril	Fréquente les marais salé ou saumâtre le long des côtes ou des îles et plus rarement de marais d'eau douce.	Faible	Nul
Bruant sauterelle	*Ammodramus savannarum*	Menacée	Préoccupante	Préoccupante	Fréquente les habitats avec sol bien drainé et couvert clairsemé d'herbacées comme les pâturages, les prés de fauche et les prairies naturelles.	Faible	Nul

Nom français	Nom latin	Statut provincial	Statut fédéral (Annexe 1)	Statut fédéral COSEPAC	Habitat	Potentiel de présence dans la zone d'étude locale	Potentiel de présence dans la zone d'étude restreinte
Engoulevent bois-pourri	*Antrostomus vociferus*	Vulnérable	Menacée	Préoccupante	Fréquente les forêts semi-ouvertes ou les forêts à couvert épars avec des clairières, comme les landes ou les boisés en régénération.	Élevé	Nul
Engoulevent d'Amérique	*Chordeiles minor*	Susceptible	Préoccupante	Préoccupante	Fréquente les habitats ouverts aux sols dépourvus de végétation, tels que les dunes, les plages, les forêts exploitées, les brûlis, les zones déboisées, les affleurements rocheux, les terrains rocheux dénudés, les prairies, les tourbières et les pâturages.	Élevé	Élevé
Faucon pèlerin anatum	*Falco peregrinus anatum*	Vulnérable	Aucun	Non active	Fréquente les milieux urbains, les cours d'eau, les marais, les plages, les vasières et les champs. Utilise pour nicher les falaises situées près d'un plan d'eau ou des structures artificielles (immeubles, ponts et carrières).	Élevé	Faible
Goglu des prés	*Dolichonyx oryzivorus*	Vulnérable	Menacée	Préoccupante	Fréquente les prairies à herbe haute. Utilise les prairies de fauche et les prés, les prairies humides, les tourbières herbeuses, les alvars, les champs abandonnés d'herbes hautes, les vestiges de prairies indigènes et même les prés de carex et de graminées des marais et des tourbières.	Élevé	Modéré
Grive des bois	*Hylocichla mustelina*	Candidate	Menacée	Menacée	Fréquente les forêts secondaires et les forêts décidues et mélangées matures, caractérisées par des gaules et un sous-étage bien développé. Utilise de préférence les grandes mosaïques forestières, mais peut aussi utiliser de petits fragments de forêts.	Élevé	Nul
Gros-bec errant	*Coccothraustes vespertinus*	Aucun	Préoccupante	Préoccupante	Fréquente les forêts mixtes matures et ouvertes, dans lesquelles des espèces de sapins ou l'épinette blanche sont dominantes et où il y a abondance de tordeuses des bourgeons de l'épinette.	Élevé	Nul
Guifette noire	*Chlidonias niger*	Candidate	Aucun	Non en péril	Fréquente les marais. Utilise la végétation ou les débris flottants.	Élevé	Nul

Nom français	Nom latin	Statut provincial	Statut fédéral (Annexe 1)	Statut fédéral COSEPAC	Habitat	Potentiel de présence dans la zone d'étude locale	Potentiel de présence dans la zone d'étude restreinte
Hibou des marais	*Asio flammeus*	Susceptible	Préoccupante	Menacée	Fréquente les vastes milieux ouverts dont la toundra, les milieux humides et divers milieux agricoles comme les champs de foin, les terres en jachère et les pâturages. Niche surtout dans les champs cultivés. Dans les milieux naturels, il peut aussi utiliser les tourbières, les hauts marais, les prairies humides, les milieux insulaires et les milieux dunaires	Élevé	Faible
Hirondelle de rivage	*Riparia riparia*	Candidate	Menacée	Menacée	L'espèce se reproduit dans une grande variété de sites naturels et artificiels comportant des talus verticaux, notamment les berges des cours d'eau, les falaises le long des lacs et des océans, les carrières d'agrégats, les tranchées de route et les amoncellements de terre. Elle recherche les substrats composés d'un mélange de sable et de limon pour creuser ses terriers de nidification. Les sites de nidification ont tendance à être éphémères à cause de la nature dynamique de l'érosion des talus. Ils sont souvent situés près de milieux terrestres ouverts utilisés pour l'alimentation en vol (p. ex. prairies, prés, pâturages et terres agricoles)	Élevé	Élevé
Hirondelle rustique	*Hirundo rustica*	Candidate	Menacée	Préoccupante	Fréquente les milieux ouverts comme des prairies, des champs agricoles, des rivages, des clairières, des milieux humides, des dunes, de la toundra et des routes. Niche sur ou dans des structures artificielles, notamment des granges, des étables, des maisons, des hangars et des ponts.	Élevé	Élevé
Martinet ramoneur	*Chaetura pelagica*	Menacée	Menacée	Menacée	Fréquente les zones urbaines et rurales où les cheminées sont disponibles comme site de nidification et de repos, ou les vieilles forêts où elle niche dans les arbres creux. En hiver, utilise les forêts en bordure de cours d'eau, de lisières de forêt sempervirente tropicale des basses terres, de terres agricoles, de zones suburbaines et de centres-villes.	Élevé	Modéré

Nom français	Nom latin	Statut provincial	Statut fédéral (Annexe 1)	Statut fédéral COSEPAC	Habitat	Potentiel de présence dans la zone d'étude locale	Potentiel de présence dans la zone d'étude restreinte
Paruline du Canada	*Cardellina canadensis*	Susceptible	Menacée	Préoccupante	Fréquente divers types de forêts, surtout les forêts humides et mixtes de feuillus et de conifères, où l'étage composé d'arbustes est bien développé. Également présente sur les pentes et dans les ravins des forêts arbustives riveraines, dans des forêts matures où il y a des ouvertures dans le couvert végétal et une bonne densité d'arbustes, ainsi que dans des peuplements qui se régénèrent après avoir subi des perturbations d'origine naturelle, comme un feu de forêt, ou d'origine humaine, comme une coupe.	Élevé	Nul
Petit blongios	*Ixobrychus exilis*	Vulnérable	Menacée	Menacée	Fréquente les marais et des marécages d'eau douce dominés par des plantes aquatiques émergentes, particulièrement les quenouilles, ainsi que par des arbustes et des zones d'eau libre. Il affectionne les milieux humides où le niveau de l'eau varie peu durant l'été (marais aménagés, marais lacustres).	Élevé	Nul
Pioui de l'Est	*Contopus virens*	Candidate	Préoccupante	Préoccupante	L'espèce est surtout observée dans l'étage moyen du couvert forestier des clairières et à la lisière de forêts décidues et de forêts mixtes. L'espèce est le plus abondante dans les peuplements forestiers d'âge intermédiaire et dans les peuplements matures avec peu de végétation de sous-étage.	Élevé	Nul
Pygargue à tête blanche	*Haliaeetus leucocephalus*	Vulnérable	Aucun	Non en péril	Fréquente les forêts matures à proximité de grandes étendues d'eau poissonneuses. Utilise les grands lacs, les rivières à fort débit ou les vastes réservoirs artificiels. Niche dans les arbres dominants de plus de 20 m de haut, surtout les conifères.	Élevé	Nul
Sterne caspienne	*Hydroprogne caspia*	Menacée	Aucun	Non en péril	Fréquente les petites îles basses, comptant peu ou pas de végétation, en mer, dans les rivières, les réservoirs et les grands lacs.	Élevé	Nul
Sturnelle des prés	*Sturnella magna*	Candidate	Menacée	Menacée	Fréquente les prairies, y compris les prairies et savanes indigènes, ainsi que les pâturages non indigènes, les prairies de fauche, les prés où poussent des mauvaises herbes et les zones herbacées le long des clôtures et dans les terrains d'aviation.	Élevé	Modéré

Nom français	Nom latin	Statut provincial	Statut fédéral (Annexe 1)	Statut fédéral COSEPAC	Habitat	Potentiel de présence dans la zone d'étude locale	Potentiel de présence dans la zone d'étude restreinte
Troglodyte à bec court	*Cistothorus platensis*	Susceptible	Aucun	Non en péril	Fréquente les prés humides où se trouvent des carex et des buissons dispersés, les champs humides et parfois la bordure des tourbières	Faible	Nul

Tableau 3 : Potentiel de présence des espèces de l'herpétofaune à statut particulier dans les zones d'étude locale et restreinte

Nom français	Nom latin	Statut provincial	Statut fédéral (Annexe 1)	Statut fédéral COSEPAC	Habitat	Potentiel de présence dans la zone d'étude locale	Potentiel de présence dans la zone d'étude restreinte
Couleuvre à collier	*Diadophis punctatus*	Susceptible	Aucun	Aucun	Fréquente les forêts, à proximité d'étangs, de lacs et de ruisseaux, les collines rocheuses et les éclaircies. Se cache dans la litière de feuilles mortes, sous les pierres plates, les morceaux d'écorce, les troncs d'arbres morts, les débris ou les terriers. Hiberne, dans des abris souterrains, comme des terriers de mammifères, des crevasses rocheuses ou des fondations.	Modéré	Nul
Couleuvre verte	*Opheodrys vernalis*	Susceptible	Aucun	Aucun	Fréquente les champs, les friches, les pâturages, la bordure des tourbières et des milieux humides, à l'orée des bois, dans les milieux forestiers ouverts et sur les pelouses. Hiberne dans des abris souterrains comme les terriers de mammifères, les fourmilières, les cavités, les crevasses ou les fondations de bâtiments.	Élevé	Faible
Grenouille des marais	*Lithobates palustris*	Susceptible	Aucun	Non en péril	Fréquente les forêts en milieux montagneux à proximité de milieux humides tels que les étangs à castor, les ruisseaux d'eau claire, les bras de rivière, les lacs et les tourbières à sphaigne.	Élevé	Nul
Salamandre à quatre orteils	*Hemidactylium scutatum*	Susceptible	Aucun	Non en péril	Fréquente les marécages à sphaigne, les tourbières, les rives herbeuses des étangs et les forêts riches en mousse. Se cache dans les troncs en décomposition, dans la litière et sous les pierres.	Élevé	Nul

Nom français	Nom latin	Statut provincial	Statut fédéral (Annexe 1)	Statut fédéral COSEPAC	Habitat	Potentiel de présence dans la zone d'étude locale	Potentiel de présence dans la zone d'étude restreinte
Salamandre sombre du Nord	*Desmognathus fuscus*	Susceptible	Aucun	Non en péril	Fréquente les milieux près des zones de suintement et de résurgences, les sols vaseux et couverts de mousse, ou les rives rocheuses de certaines rivières. Associée aux cours d'eau intermittents, particulièrement les ruisseaux forestiers d'eau claire et fraîche au substrat rocheux.	Élevé	Nul
Tortue des bois	*Glyptemys insculpta*	Vulnérable	Menacée	Menacée	Fréquente les cours d'eau de taille moyenne dont le fond est constitué de sable ou de gravier. Elle préfère les cours d'eau limpides et méandreux à débit lent ou modéré. Utilise les aulnaies, berges de sable ou de gravier sableux, bords de routes et de chemins de fer et gravières, rarement à plus de 200 m d'un cours d'eau. Hiberne sous la glace. Elle passe l'hiver directement dans le lit du cours d'eau, dans des terriers de rats musqués, dans des souches immergées ou encore sous une berge en saillie.	Élevé	Nul
Tortue géographique	*Graptemys geographica*	Vulnérable	Préoccupante	Préoccupante	Fréquente les vastes étendues d'eau comme les lacs et les rivières au fond mou et une riche végétation aquatique. Utilise souvent des sites d'exposition isolés du rivage, tels que des roches et des souches émergentes. Hiberne sous la glace, souvent à 5 m de profondeur où l'eau est bien oxygénée.	Élevé	Nul
Tortue peinte	*Chrysemys picta*	Aucun	Préoccupante	Préoccupante	Fréquente les milieux humides, plans et cours d'eau relativement peu profonds où le courant est faible et où il y a abondance de végétaux, de sites d'exposition au soleil et de substrat organique. Utilise les marais, marécages, étangs, tourbières minérotrophes et ombrotrophes, anciens méandres, lacs, rivières, ruisseaux, étangs agricoles, bassins de retenue, installations d'épuration de l'eau.	Élevé	Nul
Tortue serpentine	*Chelydra serpentina*	Candidate	Préoccupante	Préoccupante	Fréquente les milieux aquatiques où l'eau se déplace lentement, avec un fond vaseux mou et une végétation aquatique dense. Étangs, marécages et baies peu profondes, le long de berges de rivières, de cours d'eau lents ou zones combinant plusieurs de ces milieux.	Élevé	Nul

Tableau 4 : Potentiel de présence des espèces de mammifères à statut particulier dans les zones d'étude locale et restreinte

Nom français	Nom latin	Statut provincial	Statut fédéral (Annexe 1)	Statut fédéral COSEPAC	Habitat	Potentiel de présence dans la zone d'étude locale	Potentiel de présence dans la zone d'étude restreinte
Belette pygmée	*Mustela nivalis*	Susceptible	Aucun	Aucun	Fréquente la toundra ou la forêt de conifères au nord. Dans les secteurs plus au sud, elle préfère les milieux ouverts, comme les prairies, les prés humides, les régions marécageuses, les berges des cours d'eau et les broussailles.	Modéré	Faible
Campagnol des rochers	*Microtus chrotorrhinus*	Susceptible	Aucun	Aucun	Fréquente principalement les falaises et les habitats rocheux des forêts matures mixtes ou conifériennes, au couvert forestier dense. Habite également les microhabitats humides, les habitats de transition et les habitats perturbés.	Faible	Nul
Campagnol-lemming de Cooper	*Synaptomys cooperi*	Susceptible	Aucun	Aucun	Fréquente les tourbières à sphaigne et à éricacée, les marais herbeux et les forêts mixtes qui entourent les tourbières.	Faible	Nul
Chauve-souris argentée	*Lasionycteris noctivagans*	Susceptible	Aucun	En voie de disparition	Fréquente les régions boisées où elle chasse en vol les insectes le long des lacs et au-dessus des étangs.	Élevé	Faible
Chauve-souris cendrée	*Lasiurus cinereus*	Susceptible	Aucun	En voie de disparition	Fréquente en général les régions boisées et semi-boisées et chasse au-dessus des clairières et des plans d'eau.	Élevé	Faible
Chauve-souris nordique	*Myotis septentrionalis*	Menacée	En voie de disparition	En voie de disparition	Fréquente les mines désaffectées, les cavités naturelles creusées dans la roche, comme les grottes et les cavernes, les trous et fissures de troncs d'arbres, les crevasses rocheuses et les bâtiments abandonnés.	Modéré	Faible
Chauve-souris pygmée de l'Est	*Myotis leibii*	Susceptible	Aucun	Aucun	Fréquente les régions montagneuses où elle se trouve surtout en forêt ou en bordure de celle-ci. Utilise les cavernes, les galeries de mines pour hiberner.	Faible	Faible
Chauve-souris rousse	*Lasiurus borealis*	Vulnérable	Aucun	En voie de disparition	Fréquente en été divers types de milieux forestiers (feuillus, résineux ou mixtes) et se repose dans le feuillage d'arbres de grande taille.	Modéré	Modéré

Nom français	Nom latin	Statut provincial	Statut fédéral (Annexe 1)	Statut fédéral COSEPAC	Habitat	Potentiel de présence dans la zone d'étude locale	Potentiel de présence dans la zone d'étude restreinte
Petit polatouche	*Glaucomys volans*	Susceptible	Aucun	Non active	Fréquente parfois les forêts mixtes de pins, mais préfère les forêts de feuillus denses et matures, peuplées de hêtres, d'érables, de chênes, de noyers ou de peupliers, où il trouve, entre autres, abondance de noix. Niche dans les cavités des arbres.	Élevé	Nul
Petite chauve-souris brune	*Myotis lucifugus*	Menacée	En voie de disparition	En voie de disparition	Fréquente les cavités naturelles (cavernes et arbres) et artificielles (bâtiments et mines). Chasse au-dessus de l'eau, le long des cours d'eau, à l'orée des forêts et dans les espaces dégagés au milieu des forêts. Évite les champs et les grandes zones déboisées.	Modéré	Faible
Pipistrelle de l'Est	*Perimyotis subflavus*	Menacée	En voie de disparition	En voie de disparition	Fréquente les cavités naturelles (cavernes et arbres) et artificielles (bâtiments et mines). Chasse au-dessus de l'eau, le long des cours d'eau, à l'orée des forêts et dans les espaces dégagés au milieu des forêts. Évite les champs et les grandes zones déboisées.	Modéré	Faible

Tableau 5 : Potentiel de présence des espèces de poissons à statut particulier dans les zones d'étude locale et restreinte

Nom français	Nom latin	Statut provincial	Statut fédéral (Annexe 1)	Statut fédéral COSEPAC	Habitat	Potentiel de présence dans la zone d'étude locale	Potentiel de présence dans la zone d'étude restreinte
Alose savoureuse	*Alosa sapidissima*	Vulnérable	Aucun	Aucun	Fréquente les habitats marins et d'eau douce au cours de son cycle de vie. En eau douce, les adultes reproducteurs remontent les fleuves et les rivières jusqu'aux obstacles infranchissables. Les jeunes passent le premier été en eau douce et dévalent le fleuve afin de rejoindre l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent à l'automne.	Élevé	Nul
Anguille d'Amérique	*Anguilla rostrata*	Susceptible	Aucun	Menacée	Lacs, rivières et mer	Élevé	Nul

Nom français	Nom latin	Statut provincial	Statut fédéral (Annexe 1)	Statut fédéral COSEPAC	Habitat	Potentiel de présence dans la zone d'étude locale	Potentiel de présence dans la zone d'étude restreinte
Chat-fou des rapides	*Noturus flavus*	Vulnérable	Aucun	Aucun	Fréquente les zones d'eaux vives des rivières de moyennes à grandes dimensions sur fonds de substrat grossier. Dans les lacs, on la retrouve sur les bancs de sable et de gravier soumis aux vagues.	Élevé	Nul
Chevalier cuivré	*Moxostoma hubbsi*	Menacée	En voie de disparition	En voie de disparition	Fréquente surtout les herbiers des zones peu profondes autour des îles et des archipels du fleuve Saint-Laurent et des rivières Richelieu, des Prairies et des Mille Îles.	Faible	Nul
Dard de sable	*Ammocrypta pellucida*	Menacée	Menacée	Préoccupante	Fréquente les cours d'eau, les rivières ou les lacs à fonds sablonneux, exposés à des courants suffisamment faibles pour maintenir le sable en place et suffisamment élevés pour prévenir l'envasement. Il préfère les eaux claires où la végétation aquatique est absente ou clairsemée.	Élevé	Nul
Esturgeon jaune	*Acipenser fulvescens*	Susceptible	Aucun	Menacée	Fréquente les hauts-fonds des grands cours d'eau et des lacs. Préfère les fonds vaseux, de sable ou de gravier, habituellement à moins de 10 m de profondeur. Peut également se retrouver en eau saumâtre, comme c'est le cas dans l'estuaire moyen du Saint-Laurent.	Élevé	Nul
Fouille-roche gris	*Percina copelandi*	Vulnérable	Préoccupante	Préoccupante	Fréquente différents types d'habitats allant du fleuve Saint-Laurent jusqu'à de petits ruisseaux. Dans les rivières et petits cours d'eau, il est souvent associé à un substrat mixte généralement composé de sable, de gravier, de roche et de blocs, où la végétation est dispersée.	Élevé	Nul
Méné à tête rose	*Notropsis rubellus*	Susceptible	Aucun	Non en péril	Fréquente les cours d'eau clairs à débit rapide de grande taille ou petits sur fond graveleux. Également présent en banc dans des rapides et des bassins d'eau claire dans les sections inférieures des cours d'eau près de la confluence avec d'autres cours d'eau plus importants	Élevé	Nul
Méné d'herbe	*Notropis bifrenatus*	Vulnérable	Préoccupante	Préoccupante	Fréquente les zones calmes des rivières, des ruisseaux et des lacs. Se trouve habituellement en présence d'une végétation aquatique submergée abondante.	Élevé	Nul

ANNEXE

E-5 *NOTE TECHNIQUE - INVENTAIRE DE CAVITÉS DE NIDIFICATION DU GRAND PIC ET DE FRÊNES NOIRS*

NOTE TECHNIQUE

À : Vale Canada Limitée

DE : WSP Canada Inc.

OBJET : **Inventaire de cavités de nidification du grand pic et de frênes noirs**

DATE : **14 février 2024**

1 MISE EN CONTEXTE

Vale a mandaté WSP afin d'identifier la présence de cavités de nidification du grand pic (*Dryocopus pileatus*) ainsi que la présence de frênes noirs (*Fraxinus nigra*) sur le site envisagé pour son projet dans le parc industriel et portuaire de Bécancour, soit sur une partie du lot 6 515 720. Cet inventaire a été prévu préalablement aux travaux de coupe de bois nécessaires pour les accès ainsi que les sites de sondage dans le cadre d'une étude géotechnique prévue en février-mars 2024. Celui-ci devait aussi permettre à l'équipe de terrain de constater l'état général du terrain, de noter des observations fortuites et de répertorier de possibles enjeux environnementaux ainsi que de potentiels impacts du projet sur les droits et intérêts de la Nation W8banaki identifiés sur le site par le gardien du territoire W8banaki.

L'inventaire des cavités du grand pic est requis en vue de protéger les arbres avec cavités de nidification et d'ainsi se conformer aux nouvelles exigences du Règlement sur les oiseaux migrateurs (ROM)[1]. Quant à l'inventaire des frênes noirs, il permettra de récupérer ou de protéger les frênes noirs présentant un potentiel d'utilisation actuel ou futur par la communauté de la Nation W8banaki.

2 MÉTHODOLOGIE

Afin de recenser les frênes noirs et les cavités de nidification du grand pic sur le site, celui-ci a été parcouru le 1er février 2024 par Sébastien Faucher, biologiste, Pascale Boulay, technicienne en bioécologie et Jean-Guy Junior Landry, gardien du territoire W8banaki. Principalement composé de jeunes plantations d'épinettes et de friches post-agricoles, le terrain a été parcouru en se concentrant sur les lisières feuillues, plus propices à la présence de frênes noirs de toutes tailles et d'arbres favorables au grand pic. Chaque arbre ayant le potentiel d'accueillir une cavité du grand pic a été examiné minutieusement, afin d'y vérifier la présence de cavités de nidification en fonction des critères proposés par Environnement et Changement climatique Canada[2]. Tous les relevés réalisés sur le terrain ont été colligés à l'aide d'un DGPS (Arrow 100 GNSS) d'une précision moyenne de 1 m.

[1] GOUVERNEMENT DU CANADA. 2022. *Nouveau Règlement sur les oiseaux migrateurs (2022).* En ligne : https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/chasse-oiseaux-migrateurs-gibier/point-modernisation-reglement.html

[2] GOUVERNEMENT DU CANADA. 2023. *Guide d'identification des cavités du Grand pic.* En ligne : https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/prevention-effets-nefastes-oiseaux-migrateurs/guide-identification-cavites-grand-pic.html

3 RÉSULTATS

Aucune cavité de nidification du grand pic n'a été repérée dans la zone d'étude. Seulement trois arbres avec cavités d'alimentation du grand pic ont été observés, mais aucune protection n'est applicable à celles-ci. Il faut noter que le terrain ne présente pas un bon potentiel pour la nidification du grand pic. Les zones boisées sont des plantations d'épinettes trop denses et trop jeunes pour être utilisées par le grand pic, d'autant plus que les épinettes ne sont habituellement pas des essences prisées par le grand pic pour sa nidification. De plus, une grande partie du site est en friche. Quelques gros arbres sont présents en bordure du site, essentiellement des peupliers (*Populus spp.)*, mais aucune cavité de nidification n'y a été observée.

Concernant le frêne noir, un seul arbre de cette espèce a été repéré sur le site. Cependant, étant donné qu'il est affecté par l'agrile du frêne, que des branches sont présentes dans la partie basse du tronc et qu'il n'a pas un tronc droit sur une longueur suffisante, le gardien du territoire affirme qu'il ne pourrait pas être utilisé par les W8banakiak pour leur usage traditionnel. Ce frêne noir ne présente donc pas d'intérêt particulier pour les W8banakiak. Des photographies des habitats, d'une cavité d'alimentation et du frêne noir observés sur le site sont présentées à l'annexe A.

D'autres observations ont été faites sur le terrain, notamment la présence de plusieurs gibiers d'importance culturelle pour la Nation W8banaki, dont le lièvre, la perdrix (gélinotte huppée), le coyote, le chevreuil et le dindon sauvage. De par sa proximité à W8linak, il a été rapporté que le site est un endroit propice pour la pratique d'activités traditionnelles à des fins alimentaires, rituelles ou sociales des W8banakiak. D'ailleurs, des membres de la Nation W8banaki fréquentent depuis longtemps et encore aujourd'hui le site pour ces activités, notamment la chasse et trappe de ces gibiers. De plus, les savoirs traditionnels des membres indiquent que le gros gibier passerait par ce site pour se rendre au nord du territoire de la SPIPB et à l'île Montesson. Par conséquent, le Bureau du Ndakina a mentionné qu'il serait crucial de conserver un corridor faunique sur le site, afin d'assurer que le petit et gros gibier puisse continuer de traverser et d'utiliser le site, et afin que les W8banakiak puissent continuer d'exercer leurs droits ancestraux dans les environs. Enfin, le gardien du territoire a également mentionné que sa communauté pourrait apprécier avoir la possibilité d'aller trapper sur ce terrain avant qu'il ne soit tout déboisé et qu'elle aurait intérêt à ce que le bois coupé leur soit remis.

4 CONCLUSION

Cette note technique portait sur l'inventaire des cavités du grand pic et l'inventaire des frênes noirs réalisés sur le site envisagé par le projet de Vale dans le parc industriel et portuaire de Bécancour, sur une partie du lot 6 515 720. Au final, aucun arbre avec cavité de nidification du grand pic, ni aucun frêne noir présentant un potentiel d'utilisation par la communauté de la Nation W8banaki n'a été repéré sur le site.

Préparé par :

Sébastien Faucher, biologiste M.Sc. (ABQ # 4845)

Révisé par

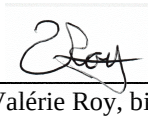

Valérie Roy, biologiste M.Sc. (ABQ # 2938)

ANNEXE A

PHOTOGRAPHIES

PHOTO 1 **Plantation d’épinettes**

PHOTO 2 **Friche**

PHOTO 3 **Cavité d’alimentation du grand pic observée sur le site**

PHOTO 4 **Frêne noir observé sur le site**

ANNEXE

E-6 *DESCRIPTION DU PAYSAGE*

NOTE TECHNIQUE

Client :	Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.		
Projet :	Projet d'usine de sulfate de nickel dans le parc industriel et portuaire de Bécancour	**Référence WSP :**	017-CA0016429.5038-Rev0
		Référence Client :	G000268.01.02
Objet :	Description du paysage	**Date :**	13 septembre 2024
Destinataire :	Rob Séguin, Giles Bishop, Denver Cowan, Allison Merla		

Les sections qui suivent brossent un portrait général de la zone d'étude du paysage, indiquent les éléments particuliers du paysage dont la protection constitue un enjeu dans le cadre du projet et décrivent les différentes unités de paysage qui le composent. La zone d'étude du paysage correspond à la zone d'étude locale qui, rappelons-le, est définie par un rayon de 3 km autour du site du projet de Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc. (Vale) à Bécancour.

L'inventaire du paysage a été réalisé principalement à l'intérieur des limites de la zone d'étude du paysage. Toutefois, pour certains éléments, les points de repère visuels, l'inventaire va au-delà de la zone afin de mieux cerner les impacts visuels des équipements projetés.

1 Portrait général

La zone d'étude du paysage est située dans la province naturelle des Basses-Terres du Saint-Laurent (Li et al., 2019)[1]. Cette province forme une vaste plaine dont l'altitude dépasse rarement 150 mètres. Le fleuve Saint-Laurent et le cours inférieur de ses principaux affluents, dominent l'hydrographie de la plaine. Son climat est le plus clément du Québec. Il favorise notamment la croissance d'érablières ainsi que le développement de l'agriculture qui occupe plus de la moitié du territoire.

À plus petite échelle, la zone d'étude recoupe trois unités de paysage régional du Système hiérarchique de classification écologique du territoire du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) : les unités Estuaire du fleuve Saint-Laurent, Nicolet et Laurier-Station. Un paysage régional est une portion de territoire caractérisée par

[1] LI, T., J.-P. DUCRUC, M.-J. CÔTÉ, D. BELLAVANCE et F. POISSON, 2019. *Les provinces naturelles : première fenêtre sur l'écologie du Québec*. Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de la connaissance écologique, 24 p. consulté au : https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/rapports/provinces-naturelles.pdf.

WSP CANADA INC.
11E ÉTAGE
1600, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3H 1P9
CANADA

TÉLÉPHONE : +1-514-340-0046
TÉLÉCOPIEUR : +1-438-843-8111

WSP.COM

une organisation récurrente des principaux facteurs permanents du milieu et de la végétation (Robitaille et Saucier, 1998)[2].

La portion nord de la zone d'étude du paysage recoupe l'unité de paysage régional Estuaire du fleuve Saint-Laurent. À cette hauteur, le fleuve a une largeur moyenne d'environ 3 km, comporte peu d'îles, mais plusieurs ports dont ceux de Bécancour et de Trois-Rivières, situés dans la zone d'étude régionale. La zone d'étude du paysage comprend plus précisément une petite portion du fleuve, dont les eaux peu profondes sont canotables, et les berges boisées de sa rive sud. La rivière Bécancour, dont les berges sont majoritairement boisées et parfois habitées, sillonne le territoire de la zone d'étude à l'ouest et accueille de petites embarcations.

La plus grande partie de la zone d'étude recoupe les unités de paysage régional Nicolet et Laurier-Station qui héritent des caractéristiques de la province naturelle des Basses-Terres du Saint-Laurent. Ces unités forment une plaine où des ravins et des glissements de terrains, situés le long des nombreux cours d'eau, constituent les événements du relief. L'agriculture prédomine l'utilisation du sol en bordure du fleuve. En présence de conditions difficiles pour l'agriculture, de grands boisés et des milieux humides prennent place.

La partie terrestre de la zone d'étude du paysage est à l'image de ces deux dernières unités de paysage régional, sauf qu'une grande part des champs autrefois cultivés sont maintenant en friche. Un paysage agroforestier occupe un peu moins de la moitié de la superficie de la zone d'étude. Il est formé de grands boisés denses, incluant des milieux humides comportant un couvert arborescent important, et de friches agricoles arborescentes relativement âgées. Un paysage industriel occupe, pour sa part, un peu plus de la moitié du territoire de la zone d'étude. Il comprend notamment le parc industriel et portuaire de Bécancour, appelé à se développer, des sites industriels regroupés ou isolés, des friches agricoles arborescentes relativement jeunes ainsi que des fragments de boisés et des lisières boisées. Un paysage agricole et un paysage habité, situés sur la rive droite de la rivière Bécancour, occupent une petite portion du territoire de la zone d'étude au sud-ouest.

Le territoire de la zone d'étude du paysage est desservi par plusieurs routes dont l'autoroute 30 et les routes nationales 132 et 261. Par ailleurs, la route verte longe notamment la route 132 et les routes locales accueillent un réseau de pistes cyclables municipales.

La rivière Bécancour et les zones de végétation arborescente contribuent au caractère naturel et dominant du paysage de la zone d'étude. Les zones de végétation arborescente limitent typiquement les vues alors que les axes des routes et des cours d'eau offrent des perspectives plus ou moins profondes selon leur sinuosité.

La municipalité régionale de comté (MRC) de Bécancour et la Ville de Bécancour reconnaissent plusieurs éléments naturels ou bâtis de la zone d'étude du paysage qui ont des caractéristiques visuelles distinctives, dont le fleuve, la rivière Bécancour et le noyau villageois du secteur Bécancour. Des routes traversent la rivière Bécancour et offrent des points de vue d'intérêt vers cette dernière. Le fleuve, pour sa part, est très peu ou pas perceptible depuis les milieux habités, les routes et les pistes cyclables de la zone d'étude. Il favorise cependant les vues vers la zone d'étude depuis sa rive nord. Notons à cet effet que les plus hautes cheminées du parc industriel ont une hauteur d'environ 50 m et sont parfois perceptibles depuis la rive nord du fleuve.

[2] ROBITAILLE, A. et J.-P. SAUCIER. 1998. *Les paysages régionaux du Québec méridional*. Direction de la gestion des stocks forestiers et Direction des relations publiques du ministère des Ressources naturelles du Québec. 213 p. et carte.

2 Éléments particuliers du paysage

Les éléments particuliers du paysage correspondent à des secteurs qui possèdent des caractéristiques visuelles distinctives. Ces éléments sont regroupés en quatre types :

- Secteurs d'intérêt visuel : paysages naturels ou construits reconnus par les gestionnaires du territoire pour leur intérêt ou aspect;
- Routes d'intérêt : routes reconnues par les gestionnaires du territoire pour la qualité des paysages qu'elles donnent à voir;
- Points de vue d'intérêt visuel : points d'observation depuis lesquels des vues panoramiques ou de grandes perspectives sont offertes;
- Points de repère visuels : éléments du paysage qui se démarquent et orientent l'observateur.

Secteurs d'intérêt visuel

Parmi les éléments d'intérêt reconnus, au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Bécancour (MRC de Bécancour, 2007)[3] ou au plan d'urbanisme de la Ville de Bécancour (Ville de Bécancour, 2024)[4], notons les éléments suivants qui forment des secteurs d'intérêt visuel dans la zone d'étude :

- le fleuve Saint-Laurent et la rivière Bécancour (attrait, patrimoine naturel);
- l'île Montesson (patrimoine historique);
- le noyau villageois du secteur Bécancour (patrimoine historique et cachet);
- le parc des Lilas (patrimoine naturel et cachet);
- le parc industriel et portuaire de Bécancour (patrimoine industriel, maritime et scientifique).

Routes d'intérêt

La MRC de Bécancour et la Ville de Bécancour, reconnaissent la route 132 comme voie importante du point de vue historique et touristique. Elle offre notamment des vues panoramiques vers le fleuve. La Ville de Bécancour reconnait aussi la valeur patrimoniale de l'avenue Nicolas-Perrot.

Points de vue d'intérêt visuel

La route 132, l'autoroute 30 et le chemin du Petit-Chenal (pont Trahan-Savoie) traversent la rivière Bécancour et offrent des points de vue d'intérêt vers cette dernière. Le pont Trahan-Savoie est lui-même reconnu comme un élément d'intérêt par la MRC de Bécancour et la Ville de Bécancour.

Points de repère visuels

La présence importante de végétation arborescente limite la perception de points de repère dans la zone d'étude du paysage. À l'échelle de la zone d'étude régionale, notons que les plus hautes cheminées du parc industriel ont une hauteur d'environ 50 m et sont perceptibles depuis la rive opposée du fleuve.

---

3 MRC DE BÉCANCOUR. 2007. Schéma d'aménagement et de développement révisé. En ligne : Schéma d'aménagement et de développement révisé | MRC de Bécancour (mrcbecancour.qc.ca) consulté le 10 juin 2024.

4 VILLE DE BÉCANCOUR. 2024. Plan d'urbanisme et projet de règlement numéro 1765. En ligne : reglement-1765-projet-nouveau-plan-d-urbanisme (becancour.net) consulté le 11 juin 2024

3 Unités de paysage

L'identification et l'analyse des unités de paysage permettent de saisir les enjeux visuels à l'échelle de la zone d'étude et à l'échelle humaine. Une unité de paysage est une portion distincte et homogène du territoire caractérisée par un regroupement d'éléments visuels similaires.

La zone d'étude a ainsi été découpée en différentes unités de paysage; celles-ci ont été regroupées en sept types, selon l'homogénéité des éléments permanents du paysage et les caractéristiques visuelles qui prévalent :

- Paysage agricole (Ag);
- Paysage agroforestier (Af);
- Paysage fluvial (Fl);
- Paysage industriel (In);
- Paysage résidentiel (Ré);
- Paysage riverain (Ri);
- Paysage villageois (Vi).

Les types de paysage sont illustrés aux photos 1 à 7. Le découpage de ces unités de paysage est présenté à la carte 1 en annexe.

Les sous-sections suivantes décrivent ces unités de paysage en fonction des composantes suivantes :

- limites et occupation du sol particulières;
- voies de circulation et corridors de transport;
- éléments d'utilisation du territoire ou d'intérêt visuel reconnus;
- relief;
- hydrographie;
- végétation;
- organisation spatiale;
- observateurs (situés dans l'unité);
- champ visuel.

Les observateurs sont fixes (permanents ou temporaires) ou mobiles. Les résidents des habitations sont des observateurs fixes permanents et les usagers en transit empruntant des voies de circulation sont des observateurs mobiles. Pour leur part, les travailleurs et les amateurs de plein air sont des observateurs fixes temporaires.

Photo 1 **Paysage agricole**

Photo 2 **Paysage agroforestier**

Photo 3 **Paysage fluvial (vue depuis la rive nord du fleuve Saint-Laurent vers la zone d'étude sur la rive sud)**

Photo 4 **Paysage industriel**

Photo 5 **Paysage résidentiel**

Photo 6 **Paysage riverain**

Photo 7 **Paysage villageois**

Tableau 1 **Unité de paysage agricole (Ag)**

Composantes	Description
Limites et occupation du sol particulière	– L'unité de paysage agricole est enclavée par la rivière Bécancour, un développement résidentiel et des boisés; – Des champs cultivés, de superficie relativement restreinte, sont les composantes principales de l'unité; – Des résidences et des bâtiments agricoles sont parsemés le long des routes.
Voies de circulation et corridors de transport	– L'unité est desservie par l'avenue Nicolas-Perrot et la rue Desormeaux.
Éléments d'intérêt reconnus	– L'avenue Nicolas-Perrot.
Relief	– Plat.
Hydrographie	– Des fossés agricoles assurent le drainage des terres.
Végétation	– Des lisières boisées séparent les champs et forment des écrans visuels.
Organisation spatiale	– La trame du système de rangs, d'orientation nord-ouest sud-est, est bien perceptible.
Observateurs	– Les résidents des habitations (observateurs fixes permanents); – Les travailleurs agricoles (observateurs fixes temporaires ou mobiles); – Les usagers des voies de circulation (observateurs mobiles).
Champ visuel	– Le champ visuel est typiquement profond dans l'axe des routes et des champs cultivés. Son ouverture est filtrée ou limitée par la présence de végétation arborescente ou du cadre bâti.

Tableau 2 Unité de paysage agroforestier (Af)

Composantes	Description
Limites et occupation du sol particulière	– Les composantes principales des unités de paysage agroforestier sont des boisés denses ainsi que des friches arborescentes; – On retrouve trois (3) unités de paysage agroforestier. Les unités Af-1 et Af-2 bordent la rivière Bécancour près de son embouchure. L'unité Af-2 correspond à l'île Montesson. L'unité Af-3 occupe en grande partie la portion sud de la zone d'étude du paysage.
Voies de circulation et corridors de transport	– L'avenue de l'Anse traverse l'unité Af-1 sur la rive gauche de la rivière Bécancour; – Le boulevard Raoul-Duchesne longe le sud de l'unité Af-2; – Le chemin Louis-Riel dessert l'unité Af-3 qui est par ailleurs traversée par un corridor de transport d'énergie; – Deux corridors de transport d'énergie traversent l'unité Af-3.
Éléments d'intérêt reconnus	– L'île Montesson.
Relief	– Plat.
Hydrographie	– Plusieurs petits cours d'eau traversent les unités de paysage agroforestier.
Végétation	– Les boisés comportent des grands peuplements d'arbres feuillus et quelques îlots d'arbres conifères.
Organisation spatiale	– Non applicable.
Observateurs	– Les usagers des voies de circulation (observateurs mobiles).
Champ visuel	– Le champ visuel est typiquement fermé par la végétation. Il peut être profond dans l'axe des voies de circulation.

Tableau 3 Unité de paysage fluvial (Fl)

Composantes	Description
Limites et occupation du sol particulière	– L'unité de paysage fluvial borde la limite nord de la zone d'étude du paysage; – L'unité comprend une portion du fleuve, ses berges inhabitées et un site industriel.
Voies de circulation et corridors de transport	– Le fleuve est une voie navigable importante pour le transport de marchandises et les plaisanciers; – Le boulevard Arthur-Sicard traverse partiellement l'unité.
Éléments d'intérêt reconnus	– Le fleuve.
Relief	– Les berges sont en pente douce.
Hydrographie	– Les eaux peu profondes du fleuve sont canotables.
Végétation	– Les berges sont fortement végétalisées sauf à la hauteur du boulevard Arthur-Sicard.
Organisation spatiale	– Le fleuve a une largeur d'environ 2,6 km à la hauteur de la zone d'étude du paysage.
Observateurs	– Les travailleurs sur les bateaux de transport, les plaisanciers et les canotiers (observateurs mobiles).
Champ visuel	– Le champ visuel est typiquement très profond dans l'axe du fleuve, mais peut être limité par les berges boisées du fleuve.

Tableau 4 Unité de paysage industriel (In)

Composantes	Description
Limites et occupation du sol particulière	– L'unité de paysage industriel est bordée par le fleuve au nord, des zones boisées au sud et à l'est, et des aires naturelles et des zones habitées à l'ouest. Elle correspond en grande partie au parc industriel et portuaire de Bécancour; – Les principales composantes visibles de l'unité sont des bâtiments industriels de volumétrie importante, plus ou moins distancés les uns des autres, des grandes aires de stationnement ou d'entreposage, le poste hydroélectrique de Bécancour et des champs en friche.
Voies de circulation et corridors de transport	– Un réseau orthogonal de boulevards et de rues dessert l'unité; – Les routes nationales 132 et 261 traversent l'unité. La route 132 est longée en partie par une piste cyclable; – Une voie ferrée, en partie longée par un gazoduc hors-sol, traverse l'unité d'est en ouest; – Deux corridors de transport d'énergie traversent l'unité.
Éléments d'intérêt reconnus	– La route 132; – Le parc industriel et portuaire de Bécancour.
Relief	– Plat.
Hydrographie	– Des fossés agricoles drainent les champs en friche; – Certains sites industriels comportent des bassins d'eau.
Végétation	– Le couvert arborescent est très présent et forme des écrans visuels.
Organisation spatiale	– La trame orthogonale du réseau de rues et du lotissement du parc industriel s'inscrit dans le système de rangs de la partie est de la zone d'étude du paysage; – Le cadre bâti hétérogène longe les routes de façon plus ou moins continue.
Observateurs	– Les usagers des routes (observateurs mobiles); – Les travailleurs (observateurs fixes temporaires).
Champ visuel	– Le champ visuel peut être profond dans l'axe des voies de circulation et des corridors de transport. Son ouverture est limitée par la végétation ou le cadre bâti.

Tableau 5 Unité de paysage résidentiel (Ré)

Composantes	Description
Limites et occupation du sol particulière	– L'unité de paysage résidentiel est bordée par le noyau villageois de Bécancour au nord et à l'ouest et par des champs agricoles au sud et à l'est; – L'unité comprend essentiellement des habitations unifamiliales d'un ou deux étages et de grands boisés.
Voies de circulation et corridors de transport	– L'unité est desservie par la rue rue Désormeaux ainsi que par un réseau organique de petites rues de quartier.
Éléments d'intérêt reconnus	– Non applicable.
Relief	– Plat.
Hydrographie	– L'unité est notamment drainée par de petits cours d'eau.
Végétation	– Des zones ou des lisières boisées forment des écrans visuels en périphérie et à l'intérieur de l'unité.
Organisation spatiale	– Le lotissement porte les traces du système de rangs, mais est organisé de façon plus organique à plus petite échelle; – Le cadre bâti est relativement dense.
Observateurs	– Les résidents des habitations (observateurs fixes permanents); – Les usagers des routes (observateurs mobiles).
Champ visuel	– Le champ visuel est typiquement fermé par le cadre bâti ou filtré par la végétation. Il peut être profond dans l'axe des voies de circulation.

Tableau 6 Unité de paysage riverain (Ri)

Composantes	Description
Limites et occupation du sol particulière	– L'unité de paysage riverain traverse l'ouest de la zone d'étude du paysage et borde sa limite sud; – L'unité comprend principalement un tronçon de la rivière Bécancour, ses rives, des îles, des habitations riveraines et le parc de la rivière Bécancour.
Voies de circulation et corridors de transport	– L'unité est traversée par la route 132, l'autoroute 30 et le chemin du Petit-Chenal (pont Trahan-Savoie); – Elle est également traversée par une voie ferrée et une ligne de transport d'énergie; – L'unité comporte également des portions de route sinueuses qui longent la rivière et sont plus ou moins densément habitées. Sur la rive gauche, on retrouve l'avenue de l'Anse et le boulevard du Danube. Sur la rive droite, on retrouve les avenues Montesson et Nicolas-Perrot.
Éléments d'intérêt reconnus	– La rivière Bécancour.
Relief	– La rivière est légèrement encaissée.
Hydrographie	– La rivière est sinueuse.
Végétation	– La végétation est très présente en rive et forme des écrans visuels presque continus.
Organisation spatiale	– La rivière Bécancour est sinueuse et a une largeur d'environ 100 m à 150 m.
Observateurs	– Les résidents des habitations (observateurs fixes permanents); – Les amateurs de plein air (observateurs fixes temporaires); – Les usagers des routes, les plaisanciers et les canotiers sur la rivière (observateurs mobiles).
Champ visuel	– Le champ visuel est typiquement limité en profondeur par les sinuosités de la rivière et des routes et son ouverture est limitée ou filtrée par le cadre bâti ou la végétation.

Tableau 7 Unité de paysage villageois (Vi)

Composantes	Description
Limites et occupation du sol particulière	– L'unité de paysage villageois est située sur la rive droite de la rivière Bécancour à la hauteur d'un grand méandre; – Elle comprend un cadre bâti relativement dense composé d'habitations et de quelques institutions et commerces.
Voies de circulation et corridors de transport	– L'avenue Nicolas-Perrot traverse et structure l'unité du nord au sud. Son tracé est influencé par la sinuosité de la rivière; – La route 132 et l'autoroute 30 traversent l'unité.
Éléments d'intérêt reconnus	– L'avenue Nicolas-Perrot; – Le Jardin des lilas.
Relief	– Plat.
Hydrographie	– La rivière Bécancour et ses sinuosités ont influencé la morphologie de l'unité.
Végétation	– La végétation arborescente est très présente, sous forme de bosquets ou d'alignements, et constitue des écrans visuels.
Organisation spatiale	– Le cadre bâti relativement dense et implanté près des routes renforce le caractère villageois du secteur.
Observateurs	– Les résidents des habitations (observateurs fixes permanents); – Les usagers des routes (observateurs mobiles).
Champ visuel	– Le champ visuel peut être relativement profond dans l'axe des routes, mais son ouverture est limitée ou filtrée par le cadre bâti ou la végétation.

PRÉPARÉ PAR

Christine Madison, Architecte paysagiste — 13 septembre 2024

Date

RÉVISÉ PAR

Karine Neumann, Responsable du milieu humain — 13 septembre 2024

Date

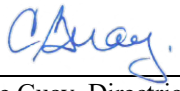

Christine Guay, Directrice de l'étude d'impact — 13 septembre 2024

Date

Annexe

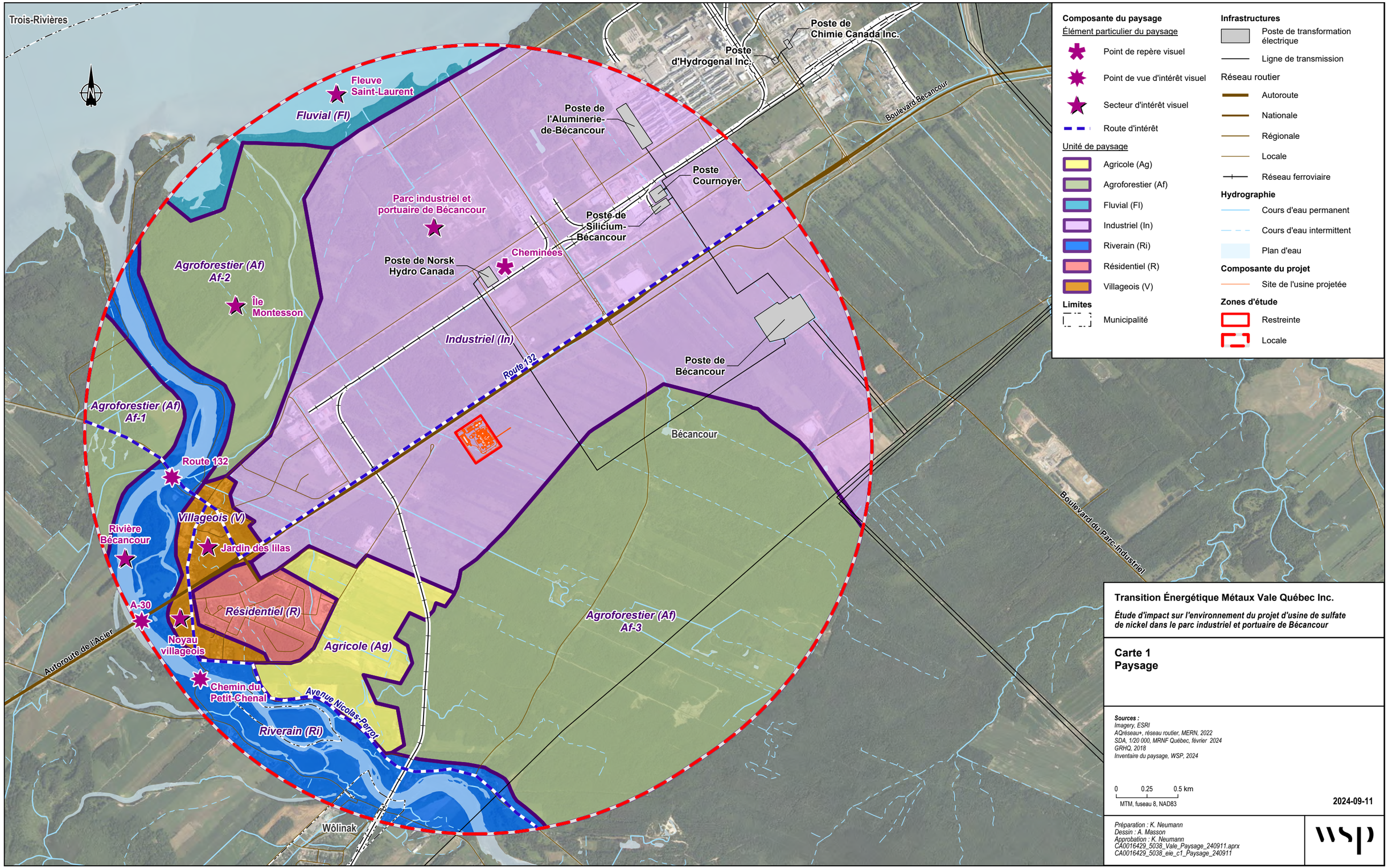

Composante du paysage

Élément particulier du paysage

- Point de repère visuel
- Point de vue d'intérêt visuel
- Secteur d'intérêt visuel
- Route d'intérêt

Unité de paysage

- Agricole (Ag)
- Agroforestier (Af)
- Fluvial (Fl)
- Industriel (In)
- Riverain (Ri)
- Résidentiel (R)
- Villageois (V)

Limites

- Municipalité

Infrastructures

- Poste de transformation électrique
- Ligne de transmission

Réseau routier

- Autoroute
- Nationale
- Régionale
- Locale
- Réseau ferroviaire

Hydrographie

- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Plan d'eau

Composante du projet

- Site de l'usine projetée

Zones d'étude

- Restreinte
- Locale

Transition Énergétique Métaux Vale Québec Inc.

Étude d'impact sur l'environnement du projet d'usine de sulfate de nickel dans le parc industriel et portuaire de Bécancour

Carte 1
Paysage

Sources :
Imagery, ESRI
AQréseau+, réseau routier, MERN, 2022
SDA, 1/20 000, MRNF Québec, février 2024
GRHQ, 2018
Inventaire du paysage, WSP, 2024

0 0.25 0.5 km
MTM, fuseau 8, NAD83

2024-09-11

Préparation : K. Neumann
Dessin : A. Masson
Approbation : K. Neumann
CA0016429_5038_Vale_Paysage_240911.aprx
CA0016429_5038_eie_c1_Paysage_240911